

Albert Foucault. La Société de Saint-Vincent-de-Paul. Histoire de cent ans



Albert FOUCAULT

LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

HISTOIRE DE CENT ANS

ÉDITIONS SPES
17, *RUE SOUFFLOT, PARIS* (V^e^)
—
1933

LA SOCIÉTÉ

DE

SAINT-VINCENT DE PAUL

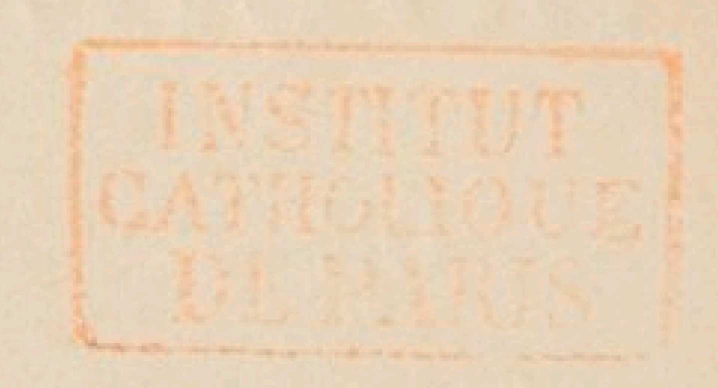


Albert FOUCAULT

LA SOCIÉTÉ
DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

HISTOIRE DE CENT ANS

ÉDITIONS SPES
17, RUE SOUFFLOT, PARIS (Ve)
—
1933



IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

Dix exemplaires sur Vélin pur fil, numérotés de 1 à 10.

« J'écris... parce qu'il faut que j'obéisse à la loi du travail et que je fasse ma journée... Je ne sais quel sort attend ce livre, ni s'il s'achèvera, ni si j'atteindrai la fin de cette page qui fuit sous ma plume. Mais j'en sais assez pour y mettre le reste, quel qu'il soit, de mon ardeur et de mes jours. »

Ozanam, *La Civilisation au* v^e^ *siècle.*
Avant-propos.

INTRODUCTION

La Société de St-Vincent de Paul a été fondée au mois de mai 1833. Avant de conter sa naissance et sa vie, peut-être n'est-il pas inutile de rappeler sommairement dans quelle atmosphère elle allait venir au monde.

La monarchie de juillet naquit d'un mouvement antidynastique, assurément, mais qui fut aussi un mouvement antireligieux.

La guerre au christianisme déchaînée par la Révolution n'avait laissé derrière elle que des ruines : Pendant 30 ans la France avait ignoré Dieu, et si le Concordat, nécessité politique, avait pu rétablir la légalité du culte il n'avait pas restauré dans les âmes une mentalité religieuse, dont l'Empire, au surplus, redoutait l'indépendance morale. Poursuivre cette restauration, c'était pour la Monarchie rétablie, une œuvre difficile et dont elle ne pouvait espérer le succès qu'à la condition d'y apporter une extrême prudence. Or la solidarité entre le trône et l'autel fut trop étroite et trop apparente, pour que n'en fût pas irritée une opinion publique, foncièrement athée et si ombrageuse que Napoléon lui-même avait eu quelque peine à la désarmer.

De là, sous la Restauration, une opposition vigilante, toujours en armes, systématique comme toute opposition, dénaturant tous les actes du pouvoir pour y découvrir la trace d'un levain religieux menaçant l'indépendance individuelle, et entretenant ainsi l'opinion publique dans un état permanent de suspicion et d'irritation en même temps contre le Gouvernement et contre l'Église.

Vienne une faute politique du pouvoir, offrant une occasion favorable à l'émeute, et celle-ci se déchaînera tout naturellement,

en même temps et avec la même violence, contre l'un et l'autre. Le 29 juillet 1830, on pillait, à la même heure, les Tuileries et l'Archevêché.

§

La Monarchie de Juillet était tenue à beaucoup de ménagements vis-à-vis d'une opinion publique à laquelle elle devait son élévation. Le nouveau Souverain, renonçant à tout autre sacre que celui de l'Hôtel de Ville, biffa des actes royaux la formule consacrée par les siècles : « Roi par la grâce de Dieu », et raya de la Charte la phrase énonçant que « la religion catholique est la religion de l'État ». Les Chambres, décidèrent de siéger aux jours des plus frandes fêtes de l'Église. Le Gouvernement supprima le traitement des cardinaux, contrairement aux stipulations du Concordat. Il déclina même la charge, cependant inhérente au pouvoir, d'assurer la sécurité du clergé, et la conservation des monuments religieux. Le 14 février 1831, sept mois après les journées de Juillet, il laissa saccager, sous les yeux de la force publique inactive, l'église St-Germain-l'Auxerrois — qui ne devait être rendue au culte que 7 ans plus tard — et, de nouveau, l'archevêché, que Mgr de Quélen se voyait contraint d'abandonner précipitamment devant la fureur des émeutiers, pour aller chercher un refuge ignoré, rue St-Jacques, dans le couvent des Dames de St-Michel, où il résidait encore en 1834.

Et ces effervescences d'impiété n'étaient pas l'œuvre exclusive d'une populace ignorante ; c'est la jeunesse des écoles qui menait la foule à l'assaut, encouragée par la bourgeoisie et par la majorité des classes dites « éclairées ». Elles n'étaient pas non plus le privilège de la capitale : les pillages d'églises accompagnés de violence sur la personne des prêtres se multipliaient aux quatre coins de la France : et, de même, les interventions hostiles d'autorités malveillantes, tantôt pour obtenir la suppression ou la réduction d'un traitement d'évêque ou de curé, tantôt pour réquisitionner l'église afin d'y célébrer les funérailles d'un schismatique, tantôt pour imposer subitement, au milieu de l'office, le chant solennel d'une Marseillaise qui ne pouvait attendre.

La prudence interdisait aux prêtres de sortir revêtus du costume ecclésiastique qui les eût exposés aux pires outrages. Même en 1832, pendant l'épidémie de choléra, Lacordaire, alors jeune prêtre, ne pouvait pénétrer, qu'habillé en laïque, dans les hôpitaux où il venait confesser quelque mourant. La

consigne donnée par les évêques à leur clergé était de « s'effacer et de se taire ». Le nonce avait dû quitter Paris, et c'est seulement en 1843 *qu'il y revint. Ozanam, dans sa lettre à M. Dufieux du* 6 *décembre* 1849, *parle de « ces huées qui, il y a 20 ans, poursuivaient les fidèles jusque dans l'église. »*

Journalistes, littérateurs, professeurs, écrivains, orateurs, tous célébraient à l'envi les funérailles de la Papauté, de l'Église, et de la religion catholique. Henri Heine écrivait : « La vieille religion est radicalement morte : elle est déjà tombée en dissolution : la majorité des Français ne veut plus entendre parler de ce cadavre, et se tient le mouchoir devant le nez quand il est question de l'Église (1). *» Musset traduisait l'état d'âme de son époque dans son apostrophe fameuse :*

Dors-tu content Voltaire ?...
Il est tombé sur nous, cet édifice immense
Que de tes larges mains tu sapais nuit et jour !

Pour dissiper le malaise qui étreignait les âmes, se présentaient des systèmes ingénieux et variés, à la recherche d'un culte nouveau. Des sectes poussaient et disparaissaient comme des champignons vénéneux. Les disciples de l'abbé Chatel, de Babeuf de Fourier, de Saint-Simon, offraient des religions originales devant lesquelles la foule souriait.

« On eût dit, écrit Thureau-Dangin, une immense chaudière où les idées de toutes sortes, les chimères, les sophismes, les croyances, les passions étaient jetés pêle-mêle, bouillonnaient et fermentaient (2). *» Sainte-Beuve écrivait : « l'Humanité attend ; elle se sent mal, c'est un vaste naufrage. » Et Victor Hugo ouvrait ses* Chants du Crépuscule *par ce cri désenchanté*

« De quel nom te nommer, heure trouble où nous sommes ?

§

Que pouvait l'Église pour venir au secours de ce peuple désorbité ? Une extrême réserve s'imposait au clergé à raison des suspicions et des hostilités dont il était victime. Un incident modeste, mais bien suggestif, révèle son impuissance. En 1832, *au cours de l'épidémie de choléra sévissant sur Paris, son arche-*

(1) V. Heine. — *De la France*, p. 210.
(2) *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. I, p. 206.

vêque, Mgr de Quélen, offrit sa propriété de campagne, à Conflans, pour servir de maison de convalescence. Sa généreuse proposition fut repoussée par le Conseil Général auquel sans doute elle apparut comme une menace d'ingérence cléricale.

Mais « la souche d'où germent la vie et les œuvres de l'Église est indestructible... Coupez, fauchez, essayez de refouler la sève qui en jaillit, vous verrez tout à coup cette sève éclater sur d'autres points en rejetons jeunes et vigoureux (1). »

Les courtes années de la Restauration avaient permis au clergé catholique de jeter en terre de France une semence qui devait plus tard germer et fleurir.

La « Congrégation » qu'un esprit de solidarité trop étroit devait condamner, avait donné le jour à certaines œuvres destinées à lui survivre. Telles : la société des « Bonnes Œuvres », qui visitait les malades dans les hôpitaux, venait au secours des prisonniers et inaugurait la visite du pauvre à domicile ; la société des « Bonnes Etudes, » groupement de jeunes gens se réunissant pour discuter entre eux des questions de littérature, d'histoire ou de philosophie et dont l'animateur était un grand homme de bien : Bailly ; la société « St-François Régis » pour la régularisation des unions illégitimes dont l'initiative appartenait à un magistrat distingué : Gossin. Ces œuvres, il est vrai, avaient été emportées par la Révolution de Juillet : plantes trop frêles pour résister à l'orage. Recrutées surtout dans la jeunesse universitaire, elles s'étaient éteintes faute d'aliment, car en 1830, *Paris ne paraissait pas sûr, et son atmosphère semblait délétère, aux familles chrétiennes de province, qui se refusaient à lui confier leurs fils.*

Cependant, cette jeunesse catholique demeurait, restreinte il est vrai, dispersée, presque invisible, mais susceptible d'être ralliée par des chefs. Or ceux-ci ne tardaient pas à paraître : Bientôt, Lamennais, Montalembert, Lacordaire la groupaient, l'enthousiasmaient, lui rendaient le sentiment de sa force et de ses devoirs. Et du modeste bataillon entraîné par eux se détachait, avec la supériorité éminente du talent et de la foi, un jeune étudiant, arrivant de sa province, qui, avec cinq de ses camarades, allait fonder une toute petite œuvre de charité : « la Société de St-Vincent de Paul. »

(1) Ab. Schall, Adolphe Baudon. — Introduction, p. v.

PREMIÈRE PARTIE

LA FONDATION
(1833-1835)

CHAPITRE PREMIER

LA NAISSANCE
(1833)

Au mois de novembre 1831 arrivait à Paris, pour y achever ses études de droit, un jeune homme de 18 ans, dont les parents habitaient Lyon, où son père exerçait la médecine.

Né à Milan pendant l'occupation française (28 avril 1813), il avait grandi, dit-il, « sur les genoux d'un père chrétien et d'une sainte mère. » Sa formation morale et religieuse avait été complétée par un professeur éminent du collège de Lyon, l'abbé Noirot, dont Francisque Sarcey dira plus tard qu'il était « un grand pétrisseur d'âmes. » Il avait fait ses débuts dans la vie active, en consacrant ses loisirs d'étudiant à la rédaction d'articles de journaux, voire même à la publication d'une brochure contre le Saint-Simonisme qui lui avait valu — à 17 ans — les félicitations de Lamartine. Ce jeune homme s'appelait Frédéric Ozanam.

D'heureuses circonstances allaient défendre le jeune provincial contre les dangers de l'isolement, et calmer l'anxiété que causait à M. et Mme Ozanam la présence de leur fils dans ce Paris, où l'émeute sévissait encore à l'état endémique. Quelques semaines à peine après son arrivée, il se voyait offrir

l'hospitalité par un compatriote lyonnais, l'illustre Ampère, membre de l'Institut, au foyer duquel il trouvait une intellectualité supérieure, une sentimentalité religieuse très vivante, un charme prenant.

Le but de Frédéric Ozanam, en venant à Paris, n'était pas seulement d'y poursuivre ses études juridiques et littéraires. Il l'a dit lui-même dans l'avant-propos de la « Civilisation au ve siècle ». « Touché d'un bienfait si rare — (la foi) — je promis à Dieu de vouer mes jours au service de la vérité. » Et sa correspondance nous révèle par quel moyen il entendait rendre ce service fructueux. Son rêve était de grouper « des jeunes gens pensant et sentant comme lui... travaillant ensemble à l'édifice de la science, sous l'étendard de la pensée catholique. »

Or, ce groupement de jeunesse, il avait existé à Paris, pendant les dernières années de la Restauration : c'était la société des Bonnes Etudes, dirigée par Bailly qui dès 1832 essayait de la reconstituer en réunissant quelques étudiants catholiques pour traiter de questions d'histoire, de droit, de littérature, de philosophie. On appelait cette réunion la « Conférence d'Histoire ».

Frédéric Ozanam s'empressa de pénétrer dans ce petit cénacle. C'était, le meilleur terrain pour rencontrer et connaître les étudiants catholiques, peu nombreux alors, dispersés dans Paris, et s'ignorant les uns les autres.

Il y prit, en même temps, contact avec une jeunesse universitaire appartenant à toutes les opinions, car rapidement la Conférence d'Histoire avait ouvert ses portes à tous contradicteurs et était devenue un champ clos où s'affrontaient toutes les théories religieuses, historiques, philosophiques ou sociales, soutenues avec cette chaleur et cette intransigeance que n'a point encore émoussées l'expérience de la vie. Et la question religieuse était, alors, trop brûlante pour ne pas se retrouver au terme de toutes les discussions. Un des membres les plus assidus de ces réunions hebdomadaires écrira plus tard, en parlant d'elles : « On traitait *de omni re scibili et quibusdam aliis*, mais, la question religieuse se mêlait à tout (1). »

Frédéric Ozanam conquit bien vite, dans ce milieu, une prééminence indiscutée, non pas qu'il exerçât sur son entourage une séduction physique : de taille médiocre, et sans élégance,

(1) Lettre Lamache à Chaurand, 6 mars 1856.

d'allure timide et plutôt embarrassée, de tenue négligée, les yeux gris, doux, plutôt tristes au repos, il n'attirait pas, tout d'abord, l'attention. Il ne possédait aucun de ces avantages extérieurs souvent précieux à l'orateur. Mais lorsque sous une impression vive, il prenait la parole pour la défense des idées qui lui étaient chères, alors, sitôt surmontée cette gêne du début, définie par Lacordaire « ce mal d'éloquence qui s'empare de quiconque dit son âme devant un auditoire », il révélait tout l'éclat de ses facultés : érudition remarquable, acquise par un travail intense, et servie par une mémoire prodigieuse : maturité d'esprit surprenante chez un si jeune homme, imagination vive et cependant disciplinée, parole élégante, colorée, persuasive, révélant l'exquise sensibilité d'une âme embrasée de convictions ardentes, réalisant l'idéal de l'éloquence tel que Fénelon la conçoit « la forte et persuasive manifestation d'une âme noblement inspirée. » De là cette primauté due à sa supériorité intellectuelle et reconnue d'autant plus volontiers par ses camarades que son caractère attirait toutes les sympathies par une modestie parfaite.

Bien vite il fut considéré comme un chef, et dès ce moment on le retrouve partout et toujours à la tête de cette petite phalange de jeunes étudiants décidés à défendre leur foi. Lorsque quelques-uns d'entre eux se trouvèrent froissés dans leurs convictions religieuses par les propos agressifs des professeurs en Sorbonne Letrosne et Jouffroy, c'est Ozanam qu'ils chargèrent de formuler leurs protestations ; et il le fit avec une telle insistance que Jouffroy, notamment, se vit obligé de s'excuser et de promettre à l'avenir une plus grande réserve, couvrant sa retraite de cette réflexion mélancolique, mais suggestive ; « Messieurs, il y a 5 ans, je ne recevais que des objections dictées par le matérialisme... aujourd'hui, les esprits ont bien changé : l'opposition est toute catholique. »

Ozanam était le « Saint Pierre de ce petit Cénacle ». Lui-même se plaint, dans une lettre adressée à l'un des siens, qu'on veuille faire de lui une sorte de chef de la Jeunesse catholique (1). Et il n'avait pas 20 ans ! Suivant l'expression de Lacordaire, « tout fleurissait vite dans cette âme que le temps et l'éternité pressaient de vivre. »

(1) Ozanam. — *Œuvres complètes*, t. X, Lettre XVI.

§

Parmi les étudiants qui se groupaient autour d'Ozanam à la Conférence d'histoire, il en est deux : Lamache et Lallier, qui formaient avec lui une sorte de directoire, appelé « commission d'études ».

Un jour que Lallier s'entretenait avec un des membres de ce petit groupe, Le Taillandier, celui-ci manifesta la lassitude que lui causaient ces discussions, stériles suivant lui, et dit combien il lui semblerait préférable de fonder entre étudiants catholiques une association de piété et de charité. Cette suggestion, rapportée à Ozanam et à Lamache, allait bientôt germer dans l'esprit de nos jeunes gens, et reparaître tout à coup à l'issue d'une séance orageuse de la Conférence d'histoire.

Un étudiant, faisant l'éloge du scepticisme de Byron, avait fort malmené la religion catholique. Ozanam l'avait comme d'habitude vivement défendue : mais il sortit de la réunion très frappé de l'objection formulée par ses adversaires qui lui disaient : « Vous avez raison si vous parlez du passé ; le christianisme a fait, autrefois, des prodiges ; mais actuellement, il est mort ! Vous qui vous vantez d'être catholiques, que faites-vous ? Où sont vos œuvres, les œuvres qui prouvent votre foi, et qui puissent nous la faire adopter ? »

Et Mgr Ozanam ajoute, après avoir rappelé ce souvenir : « Il se retirait tout pensif, réfléchissant à la justesse de l'espèce de défi que leurs adversaires leur avaient jeté, lorsqu'il rencontra, au seuil de la porte, Le Taillandier profondément affecté, lui aussi, de ce qu'il venait d'entendre. « Que faut-il donc faire pour être vraiment catholiques, se dirent-ils... Ne parlons pas tant de charité... faisons-la plutôt, et secourons les pauvres ! » Le soir même, honteux d'avoir compris si tard la charité pratique, tous deux portaient, de leurs propres mains, à un pauvre de leur connaissance, le peu de bois qui leur restait pour se chauffer pendant les derniers jours de l'hiver (1). »

Et voilà déjà réalisée, avant même d'avoir été formulée, l'idée mère d'où va naître, quelques semaines plus tard, la Société de St-Vincent de Paul !

(1) Mgr Ozanam. — *Vie de Frédéric Ozanam*, p. 132.

Assurément cet acte individuel n'était pas une réponse suffisante au défi de l'adversaire, il n'était pas davantage la complète satisfaction de ce besoin de charité qui sollicitait ces jeunes gens et retentissait, comme un appel, au fond de leur âme généreuse. Mais à la séance suivante de la commission d'études, chez Lamache, Ozanam fit part à ses deux camarades de la pensée qui l'obsédait : « N'éprouvez-vous pas comme moi, leur disait-il, le besoin d'avoir en dehors de cette conférence militante, une autre réunion, composée exclusivement d'amis chrétiens et toute consacrée à la charité ? Ne vous semble-t-il pas qu'il est temps de joindre l'action à la parole et d'affirmer, par des œuvres, la vitalité de notre foi ? »

« Après un demi-siècle de distance, écrit Lamache en 1882, cette petite scène est toute présente à ma mémoire. Il me semble voir les yeux d'Ozanam chargés de tristesse, mais en même temps, pleins d'ardeur et de feu. Il me semble entendre cette voix qui décelait l'émotion profonde de l'âme. »

Quelques jours plus tard se tint chez un camarade, Antonin Serre, une seconde réunion, à laquelle fut convié Le Taillandier, de qui l'on se rappelait la suggestion première. Ozanam y résumait sa pensée dans ces mots : « Pour que notre apostolat soit béni de Dieu, une chose lui manque ; les œuvres de la charité : la bénédiction des pauvres est celle de Dieu ! » Et ce fut au cours de cet entretien que l'un de nos quatre étudiants s'écria tout à coup ; « Eh bien, fondons une Conférence de charité. »

§

Et sans doute, ils savaient bien ce qu'ils voulaient faire, mais plus riches d'enthousiasme que d'expérience, peu familiarisés avec les contingences de la vie, et spécialement de la vie parisienne, ils n'apercevaient pas très clairement la voie qui les conduirait au but désiré. Car ces quatre jeunes gens, tous quatre étudiants en droit de seconde année, n'étaient âgés que de 19, 20 et 22 ans, et trois d'entre eux arrivaient de leur province.

Ils sentirent qu'il leur fallait recourir aux conseils d'un homme expérimenté qui les aiderait à traduire en actes leurs intentions généreuses. Cet homme, il était tout indiqué, c'était le directeur de leur Conférence d'histoire, Bailly, âgé de

40 ans, marié, père de famille, professeur de philosophie, propriétaire et directeur d'un journal fondé par lui, « La Tribune Catholique », Bailly dont la vie était consacrée aux œuvres, et qui était en relations suivies avec la Sœur Rosalie, la providence des indigents du quartier Mouffetard. C'est à lui qu'il fallait s'adresser.

Ozanam lui fut député par ses camarades pour exposer leur désir, et solliciter ses conseils et son concours.

Sa démarche fut d'autant mieux accueillie qu'elle était particulièrement opportune. Mme Bailly, femme très pieuse et très charitable, avait récemment accepté, sur la demande de Sœur Rosalie, d'aller porter des secours à domicile à quelques familles indigentes. L'accueil qui lui avait été fait l'avait découragée, et de cette expérience malheureuse, M. et Mme Bailly avaient conclu que c'était là « œuvre d'hommes et plus spécialement de jeunes gens ». La démarche d'Ozanam, venant proposer la fondation d'une œuvre de Jeunes, pratiquant la charité sous cette forme de la visite du pauvre à domicile, semblait une réponse providentielle aux réflexions de M. et de Mme Bailly. Les ouvertures d'Ozanam furent donc accueillies avec empressement.

Mais s'il approuvait l'idée, Bailly ne dissimulait pas ses appréhensions sur la forme que ces jeunes gens désiraient donner à leur zèle charitable, et en homme prudent, il leur conseilla d'aller prendre l'avis du curé de la paroisse (St-Etienne-du-Mont). Or, l'abbé Olivier — plus tard évêque d'Evreux —, comme beaucoup d'ecclésiastiques de cette époque, se défiait des initiatives laïques. Il accueillit nos étudiants avec autant de scepticisme que de bonhomie, les félicita de leurs bonnes intentions, et finalement les congédia en leur conseillant, sur un ton à demi goguenard, de consacrer leur zèle à faire le catéchisme aux enfants pauvres.

Cette suggestion n'eut naturellement aucun succès, car elle ne répondait nullement au but que ces jeunes gens s'étaient proposé. Ce qu'ils voulaient pratiquer, c'était la visite du pauvre à domicile ; et c'est ce qu'ils répétèrent à Bailly en venant lui rendre compte de leur démarche auprès de M. le curé, et de la déception qu'elle leur causait.

Devant la persistance de leurs désirs, Bailly se laissa convaincre : mais il leur fit observer qu'ils n'étaient que quatre, et que c'était bien peu pour fonder une œuvre. Immédiatement Ozanam indiqua deux autres étudiants fréquentant

assidûment la Conférence d'histoire, et bien connus d'eux : Clavé et Devaux. Il se chargea de les inviter à faire partie de l'œuvre projetée, et ceux-ci acceptèrent avec empressement.

Restait à trouver le local où se réuniraient périodiquement ces jeunes volontaires de la charité. Bailly leur offrit le bureau de rédaction de son journal. La *Tribune Catholique*, 18, rue du Petit Bourbon St-Sulpice (1). Il poussa même plus loin la bienveillance en acceptant la présidence de cette œuvre naissante, à laquelle son expérience, son dévouement et son autorité allaient rendre d'inappréciables services.

Et c'est ainsi qu'au mois de mai 1833, un soir, à 8 heures, se rendaient dans les bureaux de la *Tribune Catholique*, pour y tenir leur première réunion, sous la présidence de Bailly, six jeunes gens dont voici les noms en suivant l'ordre de leur âge :

Lamache, Paul, 22 ans, étudiant en droit, habitant hôtel Corneille.

Clavé, Félix, 22 ans, étudiant, habitant chez ses parents au Faubourg du Roule.

Le Taillandier, Auguste, 22 ans, étudiant en droit, habitant chez son père, rue de Fleurus.

Devaux, Jules, 21 ans, étudiant en médecine, habitant hôtel de l'École de Droit.

Ozanam, Frédéric, 20 ans, étudiant en droit, habitant en hôtel, 7, rue des Grés (2).

Lallier, François, 19 ans, étudiant en droit, habitant en hôtel rue St-Jacques (3).

(1) Cette rue fut absorbée plus tard par la rue St-Sulpice dont elle était alors le prolongement.

(2) Ozanam venait de quitter la chambre qu'il occupait chez Ampère pour la rendre à son fils, J-J. Ampère, rentrant d'un long séjour en Allemagne.

(3) Dans son discours de Livourne (1er mai 1853), Ozanam a parlé des 8 étudiants qui avaient fondé la Conférence de Charité ; ce même chiffre de 8 se retrouve dans une lettre écrite par Ozanam à Lallier le 27 août 1845 et il a été reproduit par quelques auteurs.

Ozanam a été victime, sur ce point, d'une erreur de mémoire. En effet, d'une part, les 4 fondateurs survivants qui ont rédigé, en 1880-1881, les « Origines de la Société de St-Vincent de Paul » déclarent qu'ils étaient 6, et précisent en donnant pour chacun d'eux les nom, prénom, profession, domicile, date et lieu de naissance. D'autre part, Le Prévost qui fut admis à la Conférence en juin 1833, après de la Noue, racontant, dans ses souvenirs, son entrée dans la Société, termine en disant : « Je fus le 8e ». Enfin, M. Georges Goyau, dans son très vivant ouvrage sur Ozanam, contant

§

Cette première réunion offre ceci de curieux, qu'elle s'est déroulée suivant un programme qui est encore à l'heure présente, et depuis 100 ans, celui de toutes les séances de Conférences se tenant à travers le monde. Présidée par Bailly, elle s'ouvrit par la récitation du *Veni sancte Spiritus* suivie d'une lecture de piété empruntée à *l'Imitation de Jésus-Christ*. Le président prononça une courte allocution, dont le caractère est résumé dans cet extrait. « Si, disait-il, vous voulez être utiles aux pauvres et à vous-mêmes, faites de votre charité une œuvre, moins de bienfaisance que de moralisation et de christianisation, vous sanctifiant vous-même par la considération de Jésus-Christ souffrant dans la personne du pauvre. »

On arrêta ensuite les grandes lignes de l'Œuvre.

Son rôle essentiel serait la visite à domicile des familles indigentes auxquelles on remettrait des secours, non pas en argent, mais en nature, au moyen de bons délivrés sur les commerçants du quartier, et payés à ceux-ci par la Conférence.

Les séances seraient hebdomadaires.

Les ressources normales proviendraient des quêtes faites aux séances, chaque membre fournissant, suivant ses moyens, une contribution dont lui seul fixerait et connaîtrait le montant.

Quant au nom qu'il importait d'adopter pour l'Œuvre, les opinions échangées se rallièrent à la dénomination de « *Conférence de Charité* » par analogie avec la « Conférence d'histoire » à laquelle appartenaient tous ses membres, et au sein de laquelle son idée première était née.

Une fois prises ces décisions d'ordre général, il fallut résoudre les questions d'ordre pratique.

On décida de demander à Sœur Rosalie, de la Congrégation des Sœurs de St-Vincent de Paul, qui dirigeait, rue de l'Epée-

la fondation de la Conférence de charité, écrit ce qui suit : « Avec M. Bailly qui présidait, on était sept. Ne nous arrêtons pas à ce nombre, plaisantait Ozanam, car il y a des gens qui voudraient voir encore là du mysticisme. Sept n'est-ce pas le nombre des sacrements ? ».

Il semble donc bien établi que si, 15 ou 20 ans plus tard, Ozanam a déclaré que les étudiants fondateurs étaient au nombre de 8 c'est qu'il a compris, parmi eux, de la Noue et Le Prévost entrés dans la Société quelques semaines après sa première réunion.

de Bois, un véritable ministère de la charité, une liste de familles indigentes à visiter, et de la prier en même temps de bien vouloir prêter à la Conférence un certain nombre des bons employés par elle, en attendant que celle-ci puisse en émettre elle-même. Devaux, nommé trésorier, fut chargé de cette démarche.

La séance se termina par la quête, faite par le trésorier muni de son chapeau, en guise de bourse, et par la récitation de la prière « *Sub tuum prœsidium* ».

La Société de St-Vincent de Paul était fondée !

Œuvre bien modeste assurément et dont nul ne prévoyait alors la surprenante destinée !

Ozanam a raconté dans son discours de Livourne (1er mai 1853) que, quelques semaines après la fondation de la « Conférence de Charité », un de ses amis, qui s'était laissé séduire par les doctrines saint-simoniennes, lui disait avec une affectueuse pitié : « Mais qu'espérez-vous donc faire ? Vous êtes huit pauvres jeunes gens, et c'est avec cela que vous avez la prétention de secourir les misères d'une ville telle que Paris ! Fussiez-vous encore tant et tant, vous n'y pourriez pas grand'chose. Nous, au contraire, nous élaborons des idées et des systèmes qui réformeront le monde et extirperont la misère à jamais. En un instant, nous ferons pour l'humanité, ce que vous ne pourrez faire en plusieurs siècles. »

Quelles ont été les œuvres du saint-simonisme ? il serait cruel de le rechercher. Quant à la Société de St-Vincent de Paul, elle comprenait en 1930, 10.500 conférences répandues à travers le monde, groupant 160.000 membres actifs, et consacrant annuellement au soulagement de la misère humaine une somme de 170 millions.

CHAPITRE II

LES PREMIERS PAS

(1833-1834) (1)

La démarche dont avait été chargé le trésorier Devaux auprès de la Sœur Rosalie fut accueillie par elle avec une bienveillance toute maternelle. Elle prodigua ses encouragements, ses conseils et son concours à ces jeunes gens. Dès la seconde séance, chaque membre se trouva pourvu d'une famille à visiter et de bons à lui remettre. A chaque réunion les membres exposaient la situation et les besoins de leurs pauvres, et recevaient les bons qu'ils leur portaient dans le courant de la semaine. Ils croyaient ainsi leur projet réalisé définitivement et « *ne varietur* ». La Providence n'allait pas tarder à dissiper leur illusion.

Dès le mois de juin, à la 3e ou 4e séance, Lallier, demandait à la Conférence d'admettre un de ses anciens camarades du Collège Stanislas, Gustave de la Noue, étudiant en droit,

(1) Du mois de mai 1833 au 17 décembre suivant, date à laquelle on songea, pour la première fois, à dresser un procès-verbal de chaque séance, on ne peut suivre la vie de la « Conférence de Charité » qu'à la lumière de la tradition. Mais celle-ci a été recueillie directement de quelques-uns de ses fondateurs dans des conditions qui en garantissent la fidélité.

En 1879, des légendes inexactes ayant circulé sur l'origine de la Société, le Conseil Général décida de demander à Lallier, un des fondateurs, le récit fidèle et détaillé de ses débuts. Lallier fit appel au concours des trois autres fondateurs encore vivants : Lamache, Le Taillandier et Devaux. Le travail élaboré par ces 4 confrères de la première heure, évoquant et contrôlant respectivement leurs souvenirs, fut publié dans le Bulletin de mars 1882, puis édité plus tard sous la forme d'une petite brochure, intitulée « Origines de la Société de St-Vincent de Paul d'après les souvenirs de ses premiers membres. »

C'est ce travail qui permet de suivre pas à pas le fonctionnement de la Conférence de Charité pendant les premiers mois de son existence.

fils d'un Conseiller à la Cour d'Orléans. Cette proposition inattendue causa une émotion qui se traduisit immédiatement en objections ; l'intimité existant entre les six membres de la Conférence allait se trouver compromise par l'introduction d'un étranger connu d'un seul d'entre eux ; et puis, qui pouvait répondre que ce nouveau venu n'aurait pas de l'Œuvre une conception différente de la leur ? Non, vraiment, il semblait préférable de tenir obstinément fermée la porte de la Conférence de Charité.

Cet ostracisme ne cadrait pas du tout avec les idées d'Ozanam. Pour lui, le but principal de la Conférence de Charité, c'était de grouper les étudiants catholiques, isolés, éloignés de leur famille, auxquels il fallait offrir une sorte d'hospitalité, en les associant pour une œuvre de charité (1). N'écrivait-il pas, le 21 juillet 1834, à l'un de ses cousins : « Je voudrais que tous les jeunes gens de tête et de cœur s'unissent pour quelque œuvre charitable et qu'il se formât, par tout le pays, une vaste association généreuse pour le soulagement des classes populaires. » Son intervention emporta l'assentiment de la réunion, et Gustave de la Noue fut admis — 7e confrère — non compris le président Bailly.

Cette décision de principe était plus grosse de conséquences qu'on ne l'avait prévu. La porte, si difficilement entrouverte, ne devait plus se refermer : elle allait, au contraire, et de suite, s'ouvrir toute grande devant une affluence de candidats. Le 8e fut Le Prévost. Il a raconté lui-même comment il entra à la Conférence de Charité sur la proposition qui lui en fut faite par quelques-uns de ses membres, prenant leur repas dans le même restaurant que lui (2). Un peu plus âgé que ses confrères, animé d'un zèle ardent, il allait prendre rapidement une influence heureuse. C'est lui qui devait fonder plus tard la congrégation des Frères de St-Vincent de Paul.

Et puis voici de nouvelles recrues : Emmanuel de Condé, présenté par Bailly ; Charles Hommais, ancien élève de Stanislas, présenté par Lallier ; Henri Pessonneaux, Chaurand et Gignoux, présentés par Ozanam, tous étudiants. A la fin de l'année scolaire, en 3 mois, le nombre des Confrères avait plus que doublé, ils étaient 15 ; 15 jeunes gens unis non pas seulement par une conformité de sentiments pieux et chari-

(1) Ozanam. — *Œuvres Complètes,* t. X., Lettre XXIII.
(2) *Vie de Le Prévost,* p. 36.

tables, mais aussi par une amitié cordiale qui s'épanchait souvent, même au cours des séances, en saillies d'une franche et juvénile gaieté.

Les ressources de l'Œuvre étaient fort modestes ; la bourse d'un étudiant n'a jamais été très garnie. Mais le paternel Bailly, de temps à autre, laissait tomber dans le chapeau du trésorier, quêtant ses confrères, quelques écus qui « faisaient sensation ». C'était le prix des articles donnés, gratuitement d'ailleurs, et presque chaque semaine, à la *Tribune Catholique* son journal, par quelques-uns des membres de la Conférence, plus spécialement par Ozanam. Et ainsi cette œuvre naissante vivait comme il avait été prévu, avec les seules ressources provenant de la charité de ses jeunes membres, cependant peu fortunés.

Leur piété ne le cédait en rien à leur charité. On les avait vus, au mois de juin, sur l'initiative d'Ozanam, s'adjoindre quelques amis et s'en aller, une trentaine, à pied, jusqu'à Nanterre, pour y prendre part à la procession de la Fête-Dieu, pèlerinage joyeux, et protestation vivante contre l'interdiction récente des processions à Paris.

Survinrent, à la fin d'août, les vacances universitaires ; nos jeunes gens se séparèrent pour deux mois, rentrant dans leur famille, et se donnant rendez-vous pour la rentrée prochaine, au mois de novembre suivant.

§

Dès leur retour à Paris, la Conférence de Charité dut déménager. *La Tribune Catholique*, le journal de Bailly dans les bureaux duquel elle avait jusqu'ici tenu ses séances, avait fusionné avec *l'Univers Religieux*, récemment fondé par l'abbé Migne ; les locaux de la rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice lui étaient désormais fermés. Bailly lui offrit l'hospitalité dans une pièce située au rez-de-chaussée de l'immeuble qui abritait la Conférence d'histoire, 11, place de l'Estrapade, et dont lui-même occupait un étage avec sa famille. C'est dans ce rez-de-chaussée que pendant toute l'année 1833-1834, la Conférence tint ses séances, chaque mardi, à 8 heures du soir.

Ozanam, rentrant à Paris, avait amené avec lui un petit groupe de jeunes Lyonnais : Quelques anciens élèves du collège de Juilly furent présentés : on se trouva subitement 25.

Devant ce développement subit, il parut nécessaire de

régulariser le fonctionnement de l'Œuvre. Il fut décidé que chaque séance ferait l'objet d'un procès-verbal succinct, rédigé par un secrétaire qui serait adjoint au président Bailly et au trésorier Devaux pour constituer le bureau de la Conférence. Chaurand fut nommé secrétaire. Le premier procès-verbal qu'il rédigea fut celui de la séance du 17 décembre 1833.

Il révèle, d'une part, que chaque membre de la Conférence visitait plusieurs familles, et d'autre part que déjà la Conférence commençait à être connue et appréciée dans son quartier, puisque l'un des administrateurs du Bureau de bienfaisance de l'arrondissement, sollicitait le concours des confrères pour remplir les fonctions de Commissaires. Bien entendu sa requête fut accueillie, et plusieurs membres acceptèrent immédiatement cette nouvelle charge, notamment : Chéruel, Labarthe, de Francheville, Antonin Serre, Ozanam et Lallier. Deux d'entre eux devaient même être par la suite nommés administrateurs : Chaurand en 1835, Lallier en 1836.

Le procès-verbal de la séance suivante nous présente un édifiant tableau ; c'est le second volet de ce dyptique qui résume l'esprit de l'Œuvre : Charité et Piété. C'est le mardi 24 décembre, veille de Noël : à la fin de la séance, Devaux trésorier, qui la préside en l'absence de Bailly, propose à ses confrères de réciter, avant de se séparer, les matines de la Nativité. La proposition est acceptée avec enthousiasme. Et l'on ne peut sans émotion se représenter ce groupe de 25 jeunes gens récitant pieusement l'Office, à l'heure où la plupart de leurs camarades s'adonnent aux plaisirs dangereux d'un réveillon profane.

§

Le caractère accentué de piété, qui marquait d'un cachet spécial cette œuvre exclusivement laïque lui faisait désirer vivement l'approbation et le concours, tout au moins moral, du clergé.

Pourquoi s'était-elle fondée en dehors de lui ?... Pourquoi cette dérogation aux usages qui n'admettaient alors de groupement catholique que dûment approuvé par l'autorité ecclésiastique et doté par elle d'un directeur spirituel ? C'est qu'elle était une nécessité de l'heure. Mgr Ozanam, écrivant la vie de son frère, l'a nettement précisé : « Les préventions, dit-il, qu'inspirait, à cette époque, le clergé aux chrétiens

médiocrement instruits et peu pratiquants, auraient été un motif de répulsion pour les jeunes gens sur lesquels on voulait précisément exercer une salutaire influence... A défaut de préjugés, le respect humain les en aurait éloignés : Les quolibets et les railleries les plus offensantes ne leur auraient assurément pas manqué, si le clergé avait eu la haute main sur leur association... Lorsque les premiers membres de la Société de St-Vincent de Paul formèrent la résolution de se livrer aux œuvres de charité, il n'y avait pour eux aucune obligation d'en informer l'autorité ecclésiastique, ni d'obtenir son approbation pour exécuter leur pieux dessein... Et ce qui démontre d'une manière péremptoire que les fondateurs n'ont pas fait fausse route, c'est l'approbation que la Société de St-Vincent de Paul a reçue des Souverains Pontifes... qui ont trouvé bon qu'elle prît et gardât le caractère d'*œuvre laïque*... et jugé, qu'ainsi constituée elle pourrait servir utilement les intérêts de la religion (1). »

Bailly était bien placé pour accréditer la Conférence de charité auprès de l'autorité ecclésiastique, car il était fort apprécié d'elle ; et dès qu'il avait vu l'Œuvre prendre un essor qui semblait répondre de son avenir, il en avait entretenu d'abord son curé, l'abbé Faudet, successeur, à St-Etienne-du-Mont, de l'abbé Olivier, et ensuite l'archevêque, Mgr de Quélen. Le procès-verbal de la séance du 31 décembre 1833 relate : « M. le Président... rapporte les bienveillantes paroles de Mgr l'archevêque au sujet de la Société, ainsi que l'approbation qu'y a donnée M. le Curé de la Paroisse. »

Ce dernier témoigna même le désir de demeurer en communication avec elle, pour l'éclairer dans la distribution des secours (2). La Conférence ne pouvait dédaigner une collaboration si précieuse. En conséquence, le secrétaire, Chaurand, fut chargé de se rendre auprès de M. le curé tous les quinze jours ; ce qu'il faisait le mardi matin, rapportant le soir même, à la séance, les renseignements fournis sur les familles indigentes visitées ou à visiter.

Quant à Mgr de Quélen, dès le début du mois de janvier 1834, il voyait venir à lui trois des fondateurs de la Conférence de Charité, Ozanam, Lamache et Lallier, désireux de reprendre auprès de lui les démarches tentées sans succès par

(1) Mgr Ozanam. — *Vie de Frédéric Ozanam*, 1882, p. 147 et suivantes.
(2) P.-V. du 28 janvier 1834.

eux l'année précédente, pour obtenir l'institution, dans la chaire de Notre-Dame, d'un cours d'apologétique chrétienne approprié aux exigences de l'époque, et spécialement destiné à combattre l'enseignement athée de la Sorbonne.

De ces démarches, les « Origines de la Société de St-Vincent de Paul » donnent ce compte rendu savoureux :

« L'audience eut lieu le jour indiqué, — 13 janvier 1834 (1) — dans le salon de Mgr de Quélen. Le prélat eut la condescendance d'exposer aux trois jeunes gens les mesures prises pour réaliser leur vœu... Plusieurs prédicateurs choisis parmi l'élite de son clergé devaient successivement occuper, pendant les dimanches du Carême, la chaire de Notre-Dame, et y prêcher sur des sujets de nature à captiver l'attention de leurs jeunes auditeurs.

« Les trois envoyés avaient été chargés par leurs amis de demander que l'enseignement spécial, objet de la pétition fût confié, soit à l'abbé Lacordaire, soit à l'abbé Bautain. Ils témoignèrent donc le désir d'avoir l'un de ces deux orateurs, exprimant franchement, et avec la plus respectueuse déférence la crainte qu'une série de prédicateurs, donnant chacun un sermon sur un sujet différent, ne produisît pas les résultats que l'on pouvait attendre d'un enseignement unique et fortement coordonné.

« Pendant que la conversation suivait son cours sur ce terrain délicat, la porte s'ouvrit et on annonça l'abbé de Lamennais. Mgr de Quélen se leva aussitôt, courut au-devant de lui, lui prit la main, et se tournant vers les jeunes gens : « Voilà, Messieurs, leur dit-il, l'homme qui vous conviendrait. Si ses forces et sa voix lui permettaient de se faire entendre, il faudrait ouvrir toutes grandes les portes de la cathédrale, et elle ne serait pas assez vaste pour contenir la foule des auditeurs. » — « Oh, moi, Monseigneur, répondit Lamennais, ma

(1) Mgr Ozanam fixe cette audience au 13 février et Mgr Baunard au 15 février. L'un et l'autre se trompent. Les « Origines » citent la lettre d'audience écrite de la main de M. l'abbé Surat, secrétaire de Monseigneur convoquant nos jeunes gens pour le 13 *janvier* dans la matinée. Les procès verbaux de la Société de St-Vincent de Paul relatent qu'à la séance du 14 *janvier* un confrère a rendu compte de l'audience accordée par Monseigneur. Au surplus dès le 8 février *l'Univers* publiait le mandement de Carême, annonçant l'ouverture à Notre-Dame pour le 16 février, premier dimanche de la station, des conférences destinées à l'enseignement de la doctrine catholique.

carrière est finie (1). » Les trois jeunes gens s'étaient levés au moment de l'entrée du nouveau visiteur : ils prirent congé de l'archevêque, et se retirèrent.

« Le lendemain, un journal publiait, en tête de ses colonnes, un court récit de la réception des trois jeunes gens et de l'incident relatif à l'abbé de Lamennais. Émus de cette indiscrétion, Ozanam et Lallier, après en avoir conféré avec Lamache, qui ne pouvait se joindre à eux, se rendirent dès dix heures du matin chez Mgr de Quélen, qui vint les recevoir dans son antichambre. Ils s'empressèrent de lui exprimer leurs regrets de la publicité intempestive donnée par une feuille publique à la conversation de la veille. Mgr de Quélen se fit apporter le numéro du journal qu'il n'avait pas encore lu, et, après avoir parcouru l'article : « Ces journalistes n'en font jamais d'autres », dit-il. Et comme les deux jeunes gens lui renouvelaient leurs excuses, il s'approcha en les rassurant, entoura de ses bras leurs deux têtes, et les attirant à lui dans une même étreinte, les embrassa paternellement. « Les prédicateurs que je vous destine, ajouta-t-il, sont réunis dans mon salon. Je vais vous présenter à eux, et, pendant que je vais déjeuner, vous leur expliquerez ce que vous voulez. »

« Ainsi introduits dans le salon, les deux amis s'y trouvèrent en présence des orateurs désignés pour porter la parole à Notre-Dame durant le carême suivant (2). La présentation faite, et l'archevêque s'étant retiré, la conversation s'engagea entre les jeunes gens, qui cherchaient à expliquer de leur mieux quelle sorte d'enseignement ils désiraient, et les prédicateurs, qui se faisaient fort de répondre à toutes leurs vues. On ne tarda pas à s'animer, et pendant que les plus calmes causaient debout auprès du foyer, M. l'abbé Thibault — depuis évêque de Montpellier — discutait vivement avec Ozanam, tout en faisant le tour du salon. A un moment où ils se trouvaient à l'extrémité de la pièce opposée à la porte, parlant à haute voix, l'archevêque rentra, M. l'abbé Thibault étendant vers lui les bras, s'écria : « Monseigneur, nous nous entendons avec ces Messieurs : nous nous entendons parfaitement. — Si vous ne vous entendez pas — répliqua l'archevêque

(1) On ignorait encore à cette date que les *Paroles d'un croyant* étaient imprimées déjà et à la veille de paraître.

(2) Les 7 orateurs choisis par Mgr de Quélen étaient les abbés Dupanloup, Pététot, Faysse, Dassance, Thibault, James et Annal (V. Mgr Baunard, *Frédéric. Ozanam*, p. 80).

en souriant, on vous entend bien. » Les jeunes gens se retirèrent après avoir remercié le prélat de son extrême bonté. »

La combinaison adoptée par Mgr de Quélen ne devait pas, ne pouvait pas avoir le succès qu'il en espérait ; mais dès l'année suivante, nos étudiants obtenaient la réalisation de leur rêve. En 1835, l'abbé Lacordaire, alors âgé de 33 ans, inaugurait ces Conférences d'apologétique chrétienne auxquelles son verbe magnifique allait donner un éclat singulier, et qui, depuis un siècle, groupent, chaque année, au pied de la chaire de Notre-Dame, une foule considérable, avide d'entendre une parole, toujours éloquente, l'entretenir des vérités éternelles.

Pour leur début dans la carrière de l'apostolat, nos jeunes ancêtres comptaient un beau succès !

§

Le 4 février 1834 est une date dans la vie de la « Conférence de Charité » : c'est le jour de son baptême. Elle s'était bien mise, dès sa fondation, sous la protection du grand saint qui personnifie la charité et l'humilité : mais elle n'avait pas été plus loin. Or, ce jour-là, Le Prévost, au nom de plusieurs confrères, émit le vœu que la Conférence se plaçât de façon plus étroite sous le patronage de saint Vincent de Paul, qu'une invocation lui fût adressée au cours des prières prononcées au début et à la fin de chaque séance, et que sa fête fût célébrée solennellement par la Conférence. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme, et à partir de ce jour la « Conférence de Charité » s'appela la « Conférence de St-Vincent de Paul ».

Ozanam, de son côté, manifesta le désir que l'Œuvre se mît également sous la protection de la Sainte Vierge, l'invoquât dans ses prières, et choisît l'une de ses fêtes pour l'honorer d'une manière spéciale. Sa proposition fut adoptée comme la précédente, à l'unanimité ; l'*Ave Maria* fut ajouté aux prières de chaque séance, la fête de l'Immaculée Conception fut choisie. Ainsi, depuis près d'un siècle, le 19 juillet et le 8 décembre, demeurent les deux fêtes de la Société.

Le procès-verbal de cette même séance révèle que, dès cette époque, la Conférence s'employait à distribuer de bonnes lectures à ses familles indigentes, et fondait dans ce but une bibliothèque ; que, d'autre part, elle distribuait régulièrement

des vêtements à ses pauvres, grâce à l'institution d'un vestiaire alimenté par les confrères. Bibliothèque et vestiaire, voilà donc les deux premières œuvres fondées par la Conférence : et cela caractérise son double but : satisfaire aux besoins moraux et matériels du pauvre.

Deux mois plus tard la Conférence trouvait une occasion spéciale d'affirmer sa dévotion au saint patron qu'elle venait de choisir.

Pendant la Révolution, le corps de saint Vincent de Paul avait été transporté en province pour le soustraire à toute profanation : les iconoclastes de 1793 n'avaient pu détruire que sa châsse vide. En 1834, cette précieuse relique était déposée depuis quelques années déjà, au collège de Roye, en Picardie, et les Pères Lazaristes avaient décidé de la réintégrer dans leur chapelle de la rue de Sèvres. Des fêtes furent organisées par eux à cette occasion : la Conférence de St-Vincent de Paul s'y associa avec une pieuse émotion, dont on retrouve la trace dans ces quelques lignes des « Origines ».

« Bailly, président de la Conférence, obtint pour elle la permission de visiter, dès la veille de la cérémonie, les reliques du Saint. Avertis et heureux de cette faveur, les membres de la Conférence se rendirent, au nombre d'environ 60, dans la matinée du 12 avril, à la chapelle des Lazaristes. Après avoir entendu la messe, ils passèrent dans la salle voisine, où le corps se trouvait exposé, revêtu de ses ornements sacerdotaux... Tous les assistants s'agenouillèrent, se recueillirent et prièrent en silence. Puis, chacun vint, à son tour, baiser les pieds de celui qui, pareil à son divin Maître, avait passé sur la terre en faisant le bien. » Chaque confrère avait, d'ailleurs, voulu contribuer individuellement à l'acquisition de la nouvelle châsse du saint patron de la Conférence.

Cette même dévotion amenait à Clichy, le 20 juillet suivant, dimanche consacré par cette paroisse à fêter solennellement celui qui avait été jadis son curé, un groupe important de confrères revendiquant l'honneur de porter sa châsse sur leurs épaules pendant tout le cours de la procession. Là, comme à Nanterre, où nos jeunes gens avaient renouvelé le 27 mai, jour de Fête-Dieu, leur pèlerinage de l'année précédente (1), la population fut grandement édifiée par la pieuse manifesta-

(1) Ce pèlerinage fut renouvelé en 1835 et 1836 à Nanterre et au village suburbain des Batignolles.

tion des Confrères de St-Vincent de Paul : le clergé leur en manifesta sa reconnaissance.

§

L'abbé Faudet voulut donner à la jeune Conférence, sa paroissienne, une preuve manifeste de sa bienveillance et lui fit connaître son désir d'assister à une de ses réunions. Le 27 juin 1834, sous sa présidence, se tint la première séance solennelle de l'Œuvre, séance au cours de laquelle, un rapport, lu par de la Noue, sur son origine et son fonctionnement, constate que les dépenses de l'année se sont élevées à la modeste somme de 1.401 francs... M. le curé clôtura la réunion par une allocution cordiale, paternelle, et pleine d'encouragements pour ses jeunes auditeurs.

Bientôt les appels au dévouement des confrères commencèrent à se multiplier. La Sœur Rosalie réclamait et, naturellement obtenait, quelques-uns d'entre eux pour aller enseigner l'orthographe à des ouvriers de la rue de Vaugirard. Les Sœurs de la rue des Fossés St-Victor en demandaient deux pour instruire des vérités de la religion un jeune tuberculeux moribond, qui, grâce à eux, faisait une fin fort édifiante. Mlle Dumartray, fondatrice de l'Œuvre de la Miséricorde, sollicitait et obtenait le concours de plusieurs pour la distribution de ses secours et les diverses fonctions de son Œuvre. M. de Belleyme, président du Tribunal civil de la Seine leur ouvrait, dans un but de moralisation, les portes de la maison de correction pour jeunes détenus, située rue des Grès, au quartier des Écoles. Et pendant plus de deux années, jusqu'au jour où cette maison fut supprimée, un certain nombre de confrères, parmi lesquels Le Prévost, Ozanam, Lamache, Le Taillandier, venaient s'enfermer chaque semaine, pendant quelques heures, dans ce « lazaret moral » où leur apostolat se heurtait à l'ignorance religieuse la plus complète, à l'impiété la plus farouche, de gamins de 15 ans proclamant leur athéisme avec fanfaronnade.

Fort heureusement, le nombre des confrères augmentait de mois en mois, au point même de faire naître, dans l'esprit de ses premiers fondateurs, la crainte de se voir acculés, quelque jour prochain, à la nécessité de dédoubler la Conférence, dont les séances devenaient de plus en plus difficiles

et perdaient chaque jour davantage leur caractère originel d'intimité.

Une autre question même apparaissait à l'horizon, celle de la création de Conférences en province : A la séance du 10 juin, Ozanam avait présenté un de ses camarades de Lyon, maintenant établi à Nîmes, et qui, de passage à Paris, avait manifesté le désir d'assister à une réunion de la Conférence. Fraternellement accueilli, et fort impressionné, Curnier avait remercié de l'accueil qui lui était fait, et annoncé sa ferme résolution de fonder à Nîmes une Conférence en tous points semblable à celle de Paris.

Ainsi se terminait l'année 1833-1834, riche assurément de résultats obtenus, plus riche encore d'espérances conçues. Nos étudiants quittaient Paris, joyeux des progrès de leur Œuvre, et la conscience d'autant plus tranquille que, cette fois, la visite des pauvres ne devait plus être, comme l'année précédente, suspendue pendant la durée des vacances. Plusieurs membres de la Conférence, parmi les recrues nouvelles, demeuraient à Paris toute l'année, et considérant que la misère, elle, ne prend pas de vacances, acceptaient d'assurer la visite des familles pendant l'absence de leurs confrères.

L'Œuvre était en bonne voie : quinze mois lui avaient suffi pour obtenir des résultats aussi substantiels qu'imprévus.

CHAPITRE III

LE RÈGLEMENT
(1835)

Le 15 octobre 1834, Ozanam écrivait à l'un de ses amis : « Nous vous amènerons à Paris une bande de bons Lyonnais qui grossiront toutes nos réunions. » Il tint si bien parole qu'à la rentrée le nombre des membres de la Conférence atteignait la centaine.

La première conséquence de ce développement inespéré fut un nouveau déménagement. La salle du rez-de-chaussée de la place de l'Estrapade étant trop exiguë pour donner asile à une assistance aussi nombreuse, Bailly lui ouvrit dans le même immeuble, les portes de l'amphithéâtre, qui servait aux réunions de la Conférence d'histoire et contenait environ 300 places.

La seconde conséquence fut de tout autre importance : Plus que jamais, le sectionnement de la Conférence paraissait nécessaire à ses fondateurs. Les inconvénients d'une réunion trop nombreuse, s'aggravaient de jour en jour. Non seulement on sentait compromise cette affectueuse intimité qui avait présidé à la fondation de l'Œuvre, mais, en outre, les séances elles-mêmes perdaient leur caractère originel. Absorbées presque complètement par la distribution des bons et par la présentation et l'admission des candidats nouveaux, elles ne laissaient plus qu'un temps insuffisant pour le compte rendu des visites aux familles indigentes et l'exposé de leurs besoins : elles devenaient administratives. Il fallait, sans retard, prévenir le danger, qui, de ce chef, menaçait l'avenir de la Conférence.

Le 16 décembre 1834, Ozanam, d'accord avec Le Prévost,

et sur le conseil de Sœur Rosalie, saisit la réunion d'une proposition tendant à ce qu'il fût formé dans le sein de la Conférence trois sections distinctes, se réunissant à part, une fois par semaine, ayant chacune sa caisse, son secrétaire, son trésorier et se reconstituant en assemblée générale le premier mardi de chaque mois.

Cette proposition souleva une émotion considérable : « L'esprit de sincère fraternité, nous dit Mgr Ozanam, qui régnait entre les membres de la Société avait resserré si étroitement les liens d'amitié qui les unissaient, que la seule pensée d'une séparation les révoltait. » Beaucoup d'entre eux d'ailleurs concevaient difficilement des séances qui ne fussent pas présidées par celui qu'ils appelaient familièrement « *le père Bailly* ».

Le Président nomma une commission de 7 membres pour examiner la proposition (1) et l'avis de celle-ci fut que « le moment n'était pas encore venu de lui donner suite ». Mais, dès la séance suivante, Arthaud la reprenait à son compte, en réclamant une décision de la Conférence elle-même : Bailly renvoyait la question devant la Commission précédemment nommée, qu'il complétait par l'adjonction de 3 nouveaux membres (2) et dès le lendemain, 31 décembre, celle-ci se réunissait dans son salon et sous sa présidence.

Tel était l'intérêt qui s'attachait à la question que plusieurs confrères, n'appartenant pas à la commission, voulurent se rendre à la réunion et même prendre part à la discussion. Celle-ci fut chaude et devint bientôt assez vive : l'opposition des esprits et l'émotion générale ne faisaient que grandir lorsque l'horloge sonna minuit. A ce moment, Bailly, très ému lui-même, se leva et dit : « Une nouvelle année commence, embrassons-nous, et laissez-moi le souci de prendre des dispositions convenables pour donner satisfaction à tous les vœux. » Et sur ce mot, tous se levèrent et s'embrassèrent cordialement, en s'adressant des souhaits réciproques de bonheur.

Bailly avait bien trouvé une forme élégante pour mettre fin à une réunion agitée, révélant la surexcitation des esprits ; mais la question n'avait pas fait un pas vers sa solution. Après réflexion, il crut opportun de nommer deux Commissions et en

(1) Les 7 membres désignés étaient Le Prévost, de la Noue, Chéruel, de la Perrière, Levassor, Chollet et Ozanam.

(2) Arthaud, Le Taillandier et de Maubou.

indiquant leur composition, à la séance du 6 janvier 1835, il « exhorta les membres de la Conférence à la résignation et au calme jusqu'à la décision qui serait rendue dans un mois (1). »

Les deux commissions se mirent d'accord sur la nécessité d'un sectionnement mitigé, et le 17 février, « M. le Président, dit le provès-verbal de la séance, annonce qu'après avoir pris l'avis des Commissions nommées dans la séance du 6 janvier, il a reconnu qu'il était utile que la Société fût partagée en 3 bureaux qui s'assembleraient séparément chaque mardi pour voter les secours ordinaires et s'entretenir des familles visitées. La réunion des bureaux serait suivie d'une séance commune, dans laquelle on discuterait les mesures d'intérêt général. La composition de chaque bureau serait donnée à la prochaine séance. »

En effet, le 24 février, Bailly désignait bien les membres de chaque bureau : mais il n'y en avait plus que 2 au lieu de 3. Le premier prenait le nom de Section du Faubourg St-Jacques et devait visiter les pauvres du XIIe arrondissement et de la Cité. Le second, appelé Section du Faubourg St-Germain, se chargeait des pauvres des Xe, XIe, et Ier arrondissements (2).

§

Cette organisation un peu hybride était vouée au sort de toutes les mesures transactionnelles qui cherchent à concilier des conceptions nettement contradictoires. Elle ne pouvait pas durer.

Les inconvénients du nouveau régime se révélèrent dès qu'il fut appliqué. Tantôt la première section avait terminé sa distribution de bons avant la seconde, et ne savait comment employer le temps jusqu'à l'arrivée de celle-ci. Tantôt, au contraire, la seconde section avait marché plus vite et son arrivée soudaine jetait le trouble parmi les membres de la première. D'un autre côté, le nombre des membres, dans chaque section s'accroissait de semaine en semaine, et souvent la double séance se prolongeait fort avant dans la soirée. Ce dernier

(1) Les membres de ces deux Commissions étaient : pour la première : Ozanam, Arthaud, Levassor, Marziou, Chaurand, de Kerguélen et pour la seconde : Le Taillandier, Cheruel, Fresnet, Le Prévost, Lallier et Bié.

(2). Les arrondissements indiqués correspondent approximativement à l'heure actuelle : le XIIe au Ve et au XIIIe, le Xe au VIIe, le XIe au VIe et le Ier au VIIIe.

inconvénient était surtout sensible pour les membres appartenant à des quartiers éloignés.

Et c'est pourquoi, Clavé, l'un des 6 fondateurs, qui habitait au Faubourg du Roule, après s'être entendu avec quelques confrères habitant son quartier, formula le désir de voir ériger pour eux une section séparée qui tiendrait ses séances sur leur paroisse. Il était bien impossible de repousser une requête si légitime, car du Roule à la rue de l'Estrapade, elle était vraiment longue, la double course imposée chaque semaine au zèle charitable de ces jeunes hommes. On créa donc une troisième section : celle de St-Philippe du Roule. Sa première séance se tint chez Clavé, le 25 mai 1835. Ozanam et Lallier y assistaient.

Cet exemple fut immédiatement suivi par un confrère habitant le quartier Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, qui, lui non plus, n'est pas très voisin de la place de l'Estrapade. Ayant obtenu l'admission de 3 candidats nouveaux habitant dans son voisinage, il demanda, en leur nom et au sien, l'érection d'une nouvelle section qui tiendrait ses séances sur le territoire de leur paroisse. La requête fut admise, et le 30 juin 1835 vit la création d'une quatrième section, celle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

On se trouvait, au bout de 4 mois, en présence de quatre sections, dont les deux premières tenaient séparément — et dans le même immeuble — une partie seulement de leur séance qui se terminait en commun — non sans inconvénients d'ailleurs ; tandis que les deux dernières tenaient leur séance complète, isolément, chacune sur sa paroisse, et ne se réunissaient aux premières qu'accidentellement, dans des séances générales, dont le but était de maintenir entre les 4 sections l'unité d'esprit et d'action sous la paternelle direction de Bailly. La première de ces réunions générales se tint le 19 juillet 1835, fête de saint Vincent de Paul, au siège de l'Œuvre, place de l'Estrapade. Ce fut le prototype des assemblées générales.

Cette anomalie de régime ne pouvait se prolonger bien longtemps. Il fallut rendre son indépendance à la section du Faubourg St-Germain et lui trouver un local où, comme ses sœurs du Roule et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, elle tiendrait isolément ses séances. Bailly obtint qu'elle fût hospitalisée dans un immeuble situé au coin de la rue Cassette et de la rue de Vaugirard, où s'était installée la Société

St-François Régis fondée et dirigée par Gossin. Et c'est ainsi que fut révélée à ce dernier l'existence d'une Œuvre dont il devait, neuf ans plus tard, devenir le Président Général.

La Section de St-Germain d'ailleurs, demeura quelques mois seulement au siège de la Société St-François Régis, car dès le 11 mai 1836 le curé de St-Sulpice lui offrait, pour tenir dorénavant ses séances, un vaste local dépendant de son église, chauffé et éclairé à ses frais, afin disait-il, qu'elle pût « ne rien distraire de ses recettes pour les pauvres ».

En fait, les mesures proposées par Ozanam se trouvaient adoptées : la nécessité en avait imposé l'application. Les rameaux peu à peu commençaient à se détacher du tronc, sans cesser d'ailleurs d'y puiser leur sève.

§

Si le nombre des membres de l'Œuvre allait croissant, les ressources étaient encore bien modestes, et par suite, son action très limitée. De mai 1833 au 31 décembre 1834, les recettes ne s'étaient élevées qu'à 2.480 fr. L'exercice 1835 avait accusé un léger progrès, soit pour les 4 sections : 3.466 fr. de recettes et 3.414 fr. de dépenses. Parmi celles-ci on voit figurer l'impression de bons au nom de la Société pour remplacer ceux que Sœur Rosalie avait prêtés jusque-là, et qui ne pouvaient plus satisfaire aux besoins des quatre sections disséminées dans Paris ; et aussi, pour la première fois, l'acquisition de bons de fourneaux émis par la Société Philanthropique.

Pareil budget était fort modeste, même à une époque où la livre de viande ne coûtait que 40 centimes, et le kilo de pain six sous. Mais l'espoir de le voir prochainement grossir n'était pas téméraire, non pas seulement à raison de l'augmentation constante du nombre des confrères, qui, au mois de décembre 1835, étaient près de 250, mais encore par suite de l'intérêt que l'Œuvre suscitait autour d'elle. Certains établissements catholiques d'enseignement secondaire, comme Juilly et Stanislas, qui lui fournissaient de nombreuses recrues, lui envoyaient en outre des subventions ; de même l'atelier de Ingres, où, sur l'initiative d'un zélé confrère, Janmot, se faisaient des quêtes périodiques au profit de l'Œuvre.

Celle-ci, d'ailleurs, était de plus en plus connue et appré-

ciée. On recourait à elle pour faire aux adultes des cours du soir, pour placer et pour obtenir des apprentis, et même pour procurer du travail aux ouvriers en chômage.

D'autre part, elle semblait devoir, dans un avenir très prochain, gagner la province. et même l'étranger.

Curnier, de Nîmes, n'avait oublié ni les enseignements qu'il avait puisés, ni les résolutions qu'il avait annoncées, à la séance du 10 juin 1834. Le 24 octobre suivant, il annonçait à Ozanam la création imminente, à Nîmes, d'une Conférence de charité, pour laquelle il avait obtenu déjà 7 adhésions ; et le 10 février 1835, Ozanam avait pu lire à ses confrères parisiens une lettre annonçant la constitution définitive de cette Conférence, et manifestant le désir de celle-ci d'être rattachée à l'Œuvre de St-Vincent de Paul fonctionnant à Paris.

Par ailleurs, certains étudiants appartenant aux Conférences parisiennes, allaient se trouver, leurs études terminées, obligés de regagner leur province. Ne serait-ce pas, incessamment, le cas d'Ozanam lui-même ? Plusieurs d'entre eux, annonçaient, comme lui, l'intention de créer une Conférence dans la ville où ils allaient s'établir.

Enfin, Janmot était parti pour Rome, où bientôt le rejoignait son confrère Claudius Lavergne, et tous deux s'essayaient à fonder une Conférence dans la ville des Papes.

On pouvait donc entrevoir le jour où l'Œuvre essaimerait un peu de tous côtés et réaliserait, en partie du moins, le rêve caressé par Ozanam. Sans doute, elle était encore bien modeste ; mais son avenir était gros de promesses. Aussi ses chefs estimèrent-ils le moment venu d'organiser son fonctionnement dans la forme nouvelle que lui imposait son développement rapide, et de lui donner une constitution. Bailly décida la rédaction d'un règlement général qui servirait de lien, dès à présent, aux quatre Conférences existant à Paris, et, dans l'avenir, à toutes les Conférences qui désireraient s'affilier à l'Œuvre.

§

Le 8 décembre 1835, fête de l'Immaculée Conception, aux quatre Conférences réunies sous sa présidence, Bailly donnait lecture de ce règlement qui, pour la première fois qualifiait l'Œuvre « Société de St-Vincent de Paul ». Il en avait confié la rédaction à Lallier, mais il s'était réservé d'écrire lui-

même un préambule précisant le but et l'esprit de l'Œuvre et qui, sous le titre d' « *Observations Préliminaires* » est fidèlement reproduit, depuis cent ans, dans les éditions successives du manuel de la Société.

Ce règlement n'était pas seulement la codification des usages suivis pendant les deux années et demie qui s'étaient écoulées depuis la fondation. C'était en même temps la sage prévision des nécessités que devait imposer son développement.

Il définit le caractère de la Société : association de piété et de charité, ayant pour premier objet de son activité la visite du pauvre à domicile, mais ne considérant comme lui étant étrangère aucune œuvre charitable, quelle qu'en soit la forme.

La réunion de plusieurs membres de la Société constitue une Conférence.

La Conférence est administrée par un bureau comprenant Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier ; elle nomme elle-même son Président, qui choisit à son tour les autres membres du bureau. Le rôle de chacun, l'ordre des séances, les prières à réciter au début et à la fin de chaque réunion, la lecture de piété, la présentation et l'admission des nouveaux membres, la distribution des bons et des secours extraordinaires, l'admission des familles, la quête, tout est prévu et réglé par des dispositions dont la sagesse a été démontrée par l'expérience.

Toutes les Conférences relèvent d'un Conseil de Direction chargé de maintenir l'esprit de la Société, le respect du règlement, l'uniformité des usages, et de servir de lien entre elles.

Dans ce but, le Conseil de Direction réunit les Conférences en assemblées générales 4 fois par an, le premier dimanche de Carême ; le dimanche du Bon Pasteur, jour anniversaire de la translation des reliques de saint Vincent de Paul ; le 19 juillet, fête de son saint patron ; et le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception. A ces réunions, chaque Conférence doit rendre compte des faits intéressants de sa vie quotidienne.

Et le règlement se termine par le rappel des deux fêtes annuelles de la Société, 8 décembre et 19 juillet, adjurant tous les confrères de prier en ces jours « pour la prospérité de la foi catholique, pour l'accroissement de la charité parmi les hommes, et pour attirer la bénédiction de Dieu sur l'Œuvre dont ils font partie ».

Il ajoute enfin, pour rassurer les consciences timorées

« Aucune des obligations imposées par ce règlement n'est obligatoire de conscience, mais la Société en confie l'accomplissement au zèle de ses membres, et à leur amour pour Dieu et pour leur prochain. »

Ce règlement frappe surtout par l'esprit de prévision qui l'a inspiré.

Au mois de décembre 1835, la Conférence de charité, à peine âgée de trente mois, vient de se séparer en 4 sections ; une Conférence analogue, qui d'ailleurs ne vivra pas, s'est fondée à Nîmes ; des essais encore infructueux sont tentés à Rome, et c'est tout ! Et, dans cette situation singulièrement modeste, un des fondateurs de l'Œuvre, assurément incapable de prévoir son rayonnement futur, n'hésite pas à écrire : « La Société reçoit dans son sein tous les jeunes gens chrétiens qui veulent participer aux mêmes œuvres de charité, *en quelque pays qu'ils se trouvent* », et à fixer, dans tous leurs détails, les règles d'une organisation qui subira la double épreuve d'un siècle entier et d'une expansion mondiale, sans autres modifications que les compléments inévitables exigés par une prospérité croissante.

§

Extraites en partie d'un opuscule rédigé jadis par saint Vincent de Paul, à telle enseigne qu'on a pu écrire que le véritable législateur de la Société avait été son saint patron lui-même, les « Observations Préliminaires » rédigées par Bailly, échappant à la sécheresse inévitable du règlement, l'illuminent et le vivifient en précisant l'esprit de la Société, le but qu'elle poursuit et les moyens qu'elle doit employer pour l'atteindre. C'est son décalogue. Un siècle a passé sur lui, sans qu'une seule pierre de cet édifice ait été ébranlée : toutes, au contraire, ont été successivement consolidées par les chefs qui se sont succédé à la direction de l'Œuvre.

Celle-ci repose sur trois assises : Piété, Charité, Humilité.

Et d'abord la Piété, caractère primordial de la Conférence de Charité dans l'esprit de ses fondateurs. Ce qu'Ozanam avait eu surtout en vue, c'était la préservation religieuse et morale, la sanctification personnelle de la jeunesse universitaire, de « ces oiseaux de passage, éloignés pour un temps du nid paternel et sur lesquels l'incrédulité, ce vautour de la pensée, plane pour en faire sa proie... » C'est pour eux qu'il a voulu

créer « un abri qui les protège... un point de ralliement pour le temps de leur exil... une association d'encouragement mutuel, où ils trouveraient « une espèce d'hospitalité morale » afin que « les mères chrétiennes aient quelques larmes de moins à répandre, et que leurs fils leur reviennent comme elles les ont envoyés (1) ».

Bailly ne l'oublie pas. « C'est, dit-il, un mouvement de piété chrétienne qui nous a réunis. C'est pourquoi nous ne cherchons pas ailleurs que dans l'esprit de la religion, dans les exemples et les paroles de N.-S., dans les enseignements de l'Église et la vie des Saints, les règles de notre conduite. » La première fin d'une Conférence est « de maintenir ses membres, par des exemples et des conseils mutuels, dans la pratique d'une vie chrétienne. »

La Société toutefois, n'exige de ses membres aucune pratique spéciale et surérogatoire de piété : elle ne demande à celui qui désire franchir sa porte que la soumission aux exigences de l'Église, la pratique de ce qui est « de précepte » et rien de plus. Cela suffit, en effet, pour l'assurer que ce nouveau membre, s'il n'édifie pas, est du moins susceptible d'être édifié.

Après l'amour de Dieu, l'amour du prochain, la Charité ! Et aux premiers rangs de son prochain, le membre de la Société de St-Vincent de Paul rencontre ses confrères et les pauvres qui lui sont confiés.

Nulle part, en dehors des ordres religieux, la confraternité des associés ne doit être comprise et pratiquée plus large et plus complète que dans la Société de St-Vincent de Paul. Elle demande à ses fils plus que des égards et des prévenances les uns pour les autres, « une bienveillance mutuelle, du fond du cœur, et sans bornes » conditionnée par « l'abnégation de soi-même, le détachement de son propre sens et l'acquiescement facile à l'avis des autres ».

Mais plus encore, c'est envers les indigents par lui secourus que doit s'exercer la charité du Confrère.

Il a pour mission d'aller les visiter à domicile, de leur porter des secours proportionnés à leurs besoins, de s'intéresser à eux, de recevoir leurs confidences, de leur prêter appui, de se faire leur guide et leur ami, au point qu'ils deviennent « *sa famille* ».

(1) Ozanam. *Œuvre complètes*, t. X. Lettre XXIII.

Il ne saurait oublier que le secours en nature, toujours insuffisant, d'ailleurs, pour assurer à lui seul leur existence, est, avant tout la clef qui lui ouvre la porte, non pas seulement de leur taudis, mais aussi de leur âme, et lui permet ainsi de mettre à leur disposition une sollicitude, un dévouement qui, eux, sont inépuisables.

Le Confrère de St-Vincent de Paul doit s'efforcer d'arracher le pauvre à sa misère en lui procurant du travail s'il n'en a pas, des soins s'il est malade, un asile s'il est infirme, d'assurer l'éducation de ses enfants et leur placement lorsque l'heure en est venue, de tout faire en un mot, pour l'amélioration de son sort matériel, mais aussi et surtout, dans la mesure du possible, de le ramener à la pratique de ses devoirs, de rétablir sa mentalité morale et religieuse, en régularisant les unions illégitimes, en provoquant les baptêmes et les premières communions des enfants, en les affiliant à un patronage, en procurant à tous les membres de la famille des lectures honnêtes.

Telle est la tâche du Confrère de St-Vincent de Paul. Cette tâche, il doit la poursuivre en toute humilité. Ozanam écrivait un jour à Lallier, — en faisant sienne la formule adoptée par saint Vincent de Paul — « *Servi inutiles sumus* ». Tel est le témoignage que doivent se rendre ceux qui s'unissent pour servir Dieu et les hommes (1) ». Tout au plus peut-on permettre à la Société de se « laisser voir » mais non point de « se faire voir ».

Et Bailly d'écrire : « Tenant à honneur d'être réputés les moindres d'entre nos frères, nous nous garderons de toute envie, non seulement les uns à l'égard des autres, mais encore à l'égard d'autres sociétés, ayant, comme la nôtre, pour but le soulagement du prochain... Quoique nous aimions davantage notre petite association, nous l'estimerons toujours moins excellente que les autres : nous ne verrons en elle, comme elle est en effet, qu'une œuvre formée par on ne sait qui ni comment, née d'hier, et qui peut mourir demain... »

Peut-être, à l'heure présente, après un siècle de bénédictions divines semblant prouver que Dieu a fait cette œuvre sienne, est-il plus difficile de la considérer comme une œuvre « née d'hier et qui peut mourir demain » : mais ces conseils

(1) Ozanam. — *Œuvres complètes*, t. X. Lettre XLVII.

n'en prouvent pas moins dans quelle atmosphère d'humilité ses fondateurs entendaient la maintenir.

Tel est le résumé des « Observations Préliminaires » rédigées par Bailly. Le caractère, le but et l'esprit de la Société s'en dégagent nettement : ils n'ont jamais varié. C'est vraiment sa constitution. Demeurée intacte, elle est aussi respectée aujourd'hui qu'il y a cent ans.

§

Le règlement, lu pour la première fois à l'Assemblée générale du 8 décembre 1835 et approuvé par elle, devait entrer immédiatement en vigueur. Il fallait donc constituer le Conseil préposé à la direction des Conférences actuelles et futures.

Bailly se trouvait Président, par droit de naissance pourrait-on dire. Personne n'eût conçu d'ailleurs qu'il en pût être autrement. Il nomma : Vice-Président, Le Prévost, que son zèle et sa maturité désignaient à son choix ; Trésorier, Devaux, le trésorier de la première heure, et Secrétaire, Brac de la Perrière, que son départ de Paris devait faire remplacer par Lallier dès 1837. Ozanam, sollicité pour la vice-présidence s'était récusé en invoquant la nécessité, où il allait se trouver incessamment, de quitter Paris pour venir s'établir à Lyon.

Les 4 groupements parisiens, considérés jusqu'ici comme des sections deviennent dès lors des Conférences indépendantes et s'appellent Conférences St-Etienne du Mont, St-Sulpice, St-Philippe du Roule et Notre-Dame de Bonne Nouvelle. Chacune d'elles aura son Président et ne sera plus dirigée, comme par le passé, par des Vice-Présidents délégués à titre temporaire et trop fréquemment renouvelés. Cette individualité proclamée leur confère une indépendance relative sous le contrôle du Conseil de Direction dont le rôle d'ailleurs va s'élever et s'élargir au fur et à mesure que le développement de l'Œuvre va s'affirmer.

Une ère nouvelle vient de naître pour cette petite Société. Agée de 2 ans et demi, elle sort de l'obscurité de son humble berceau, dégagée de ses langes, et prête à grandir, s'il plaît à Dieu.

DEUXIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE BAILLY
(1836-1844)

CHAPITRE IV

LE CONSEIL DE DIRECTION
(1836-1839)

Le Conseil de Direction, tel qu'il venait d'être créé, ne devait vivre que quatre années, à l'expiration desquelles il apparaissait manifestement insuffisant. Rapidement le développement de l'Œuvre allait faire éclater ce cadre trop étroit car, dès ce moment, elle prenait son essor.

Au cours de ces quatre années, 12 Conférences nouvelles naissent à Paris et 23 en province.

En 1836, ce sont : à Paris les deux Conférences St-Merry et St-Roch, et, en province, la première Conférence de Lyon, sous l'impulsion d'Ozanam. Celle de Nîmes ne peut triompher des difficultés qui l'ont assaillie dès le lendemain de sa naissance, et morte en bas âge, elle ne ressuscitera qu'en 1840. D'autre part, à Rome, les tentatives de Janmot, de Claudius Lavergne et de leurs camarades, n'ont abouti qu'à des visites individuelles dans les hôpitaux, bientôt interrompues par une épidémie de choléra qui disperse les jeunes artistes ; et c'est seulement en 1842 qu'elle se reconstituera, à l'éloquent appel du R. P. de Ravignan.

En 1837, l'Œuvre ne compte aucune fondation à Paris, mais 9 créations en province : 3 à Toulouse, 2 à Lyon et à Rennes, 1 à Nantes et 1 à Dijon dans un faubourg de la ville, Fontaine-les-Dijon, qui se glorifie d'avoir donné le jour à saint Bernard.

L'année 1838 apporte 3 naissances à Paris : St-Nicolas des Champs, St-Germain des Prés et St-François Xavier des Missions fondée par la Conférence St-Sulpice : mais la province n'en compte plus que 5. Nancy, Metz, qui s'enthousiasme pour l'Œuvre en écoutant la parole ardente de l'abbé Lacordaire, Langres, Cambrai, Quimper.

Enfin, voici l'année 1839, au cours de laquelle quinze Conférences nouvelles apparaissent au firmament de la Société ; sept à Paris ; St-Séverin, fondée par la Conférence St-Sulpice, St-Louis d'Antin, Œuvre commune du curé de la paroisse et du maire de l'arrondissement ; St-Médard, création des Ecoles Normale et Polytechnique ; St-Nicolas du Chardonnet, patronnée par l'abbé Dupanloup, alors directeur du Séminaire ; Notre-Dame des Victoires ; Ste-Marguerite, et Notre-Dame de l'Abbaye au Bois. La province apporte huit fondations nouvelles à Saint-Claude, Angers, Bordeaux, Arras, Aix, Moulins, où pour la première fois, naît dans une maison d'éducation — le petit séminaire d'Yzeure — une conférence composée des élèves des classes supérieures. D'autres s'annoncent, d'ailleurs. L'abbé Buquet, directeur du Collège Stanislas, au cours d'une assemblée générale qu'il honore de sa présence, déclare son intention de fonder dans son établissement, une conférence qui réunira ses rhétoriciens, ses philosophes et ses anciens élèves. Enfin les conférences de Troyes, Montpellier, Grenoble vont être constituées dès le mois de janvier suivant.

Le nombre des confrères est de 242 au 31 décembre 1835, de 388 à la fin de 1837, de 659 au 31 décembre 1838, et de 1068 à la fin de 1839. Le montant des recettes annuelles s'est élevé successivement à 9.000, 17.000, 33.000 et 54.830 francs. L'Œuvre est en marche.

§

Le Conseil de Direction, cependant, paraît avoir quelque peine à dépouiller le caractère de bureau central d'une conférence unique divisée en quatre sections, et ne pas bien saisir

le rôle d'animateur qui lui incombe. Il ne se réunit que 4 fois par an à la veille des assemblées générales qui se tiennent dans l'amphithéâtre de la place de l'Estrapade, et il borne son activité à la préparation de celles-ci. Dans leur organisation, il se préoccupe surtout de sauvegarder le principe d'humilité et c'est pourquoi il écarte toute proposition tendant à donner à ces réunions le lustre que leur apporterait la présence d'un membre de l'épiscopat. Mgr de Quélen mourra en 1839 sans avoir honoré une seule de ces réunions de sa présence, et c'est seulement en 1840 que Mgr Affre inaugurera la série de ces présidences épiscopales qui deviendront par la suite presque traditionnelles.

Est-ce dans le même esprit que le programme de ces assemblées générales est maintenu si modeste, si monotone, qu'il ne présente qu'un intérêt relatif ? Après la présentation des membres nouvellement admis, chaque président vient rendre compte de la vie de sa Conférence pendant les quelques semaines écoulées depuis la précédente assemblée générale. De même, les présidents des deux Œuvres déjà fondées par les Conférences de Paris, celle des jeunes détenus, et celle des apprentis orphelins. Puis Bailly signale quelques décisions prises par le Conseil de direction, annonce la création des Conférences nouvelles ; et la séance se termine par une allocution de l'ecclésiastique venu remplir le rôle de Président d'honneur, qui le plus souvent est l'abbé Faudet, curé de la paroisse.

Les décisions du Conseil de direction communiquées par le Président Général n'ont, elles-mêmes, rien de sensationnel A peine peut-on relever l'impression et la distribution des cartons de prières — (encore actuellement en usage) — afin d'assurer l'uniformité des invocations pieuses dans toutes les Conférences, — l'envoi aux Conférences de province d'un extrait des procès-verbaux de chaque assemblée générale afin d'établir avec elles un lien permanent — les mutations dans le personnel du Conseil de direction, — la répartition entre les Conférences d'un don de 1.000 francs transmis par Mgr de Quélen, à l'occasion de la naissance du Comte de Paris. Les autres communications portent sur des questions de détail, menue monnaie d'une direction.

Certains confrères sentent la nécessité de galvaniser ces séances un peu mornes et s'y efforcent. Le président de la Conférence St-Sulpice, tel jour, substitue à son compte rendu habituel un rapport sur les résultats moraux et religieux

obtenus par ses confrères ; et, tel autre jour, expose non sans humour, comment s'est effectuée l'installation de sa Conférence dans le nouveau local, offert par M. le Curé, les confrères s'étant transformés en menuisiers, peintres et vitriers pour organiser, en quelques jours et sans frais, la salle nue, mise à leur disposition dans les dépendances de l'église.

Le Président de la Conférence St-Etienne du Mont, raconte l'invraisemblable odyssée de trois Persans arrivant à Paris et venant frapper à sa porte, pour quêter la somme de 6.000 fr., indispensable au rachat de leur femme et de leurs enfants réduits en esclavage par le fisc de leur pays, insuffisamment désintéressé par la saisie et la vente de tout ce qu'ils possédaient. Après avoir obtenu de la charité française la somme désirée et adressée directement à leur évêque, ils quitteront Paris, heureux et reconnaissants, et regagneront leurs pays, conduits de Conférence en Conférence jusqu'à Marseille, où ils trouveront payé le passage à bord du bateau qui leur permettra de rejoindre leurs familles libérées.

Le Conseil de direction sent bien la nécessité de varier par quelques innovations, le menu de ces Assemblées générales. Il y ajoute tout d'abord la lecture des lettres périodiques qu'il réclame des Conférences de province, et ensuite, lorsque, par bonne fortune, la présence à Paris d'un de leurs présidents coïncide avec une assemblée générale, une communication verbale, et par cela même plus vivante, sur le fonctionnement de leur Conférence. Mais ces communications extraordinaires sont rares et les Assemblées générales souffrent d'une monotonie qui cadre mal avec la jeunesse d'une Œuvre dont les aspirations tendent naturellement à un développement rapide.

§

On éprouve la même impression un peu décevante à scruter la vie interne du Conseil pendant ces quatre années. Il semble que sa préoccupation principale soit d'éviter toute innovation, par crainte qu'elle ne menace la vie, fragile encore assurément, du jeune arbuste confié à ses soins. Il pousse la prudence aux extrêmes limites, sous l'influence d'un président auquel son âge impose le rôle de modérateur de la jeunesse ardente dont il est entouré, et qui l'exerce avec une telle conscience qu'on ne voit aboutir aucune des propositions dont le Conseil est

saisi. Soit que votées elles ne soient pas communiquées aux Conférences et demeurent ainsi lettre morte, soit que profondément modifiées, elles reçoivent des solutions rapidement jugées inexécutables, soit qu'elles subissent un ajournement indéfini tantôt en termes exprès, tantôt virtuellement, par la remise de leur application à une date ultérieure et imprécise, leur sort — en fait — est le même : elles n'aboutissent pas. Il semble que le Conseil, sans parti pris assurément, mais inconsciemment, et presque instinctivement, ait adopté pour règle de conduite de paralyser toute initiative, toute modification, et de figer la Société, immobile, dans son état présent.

Dès le mois de mars 1837, Ozanam, alors président de la Conférence de Lyon, adresse au Conseil deux propositions : la première tend à l'institution d'une messe annuelle de Requiem pour tous les confrères décédés au cours de l'année. Il était difficile de l'écarter : aussi est-elle immédiatement adoptée, mais avec ce correctif qu'on choisira ultérieurement la date de cette cérémonie et l'église où elle sera célébrée. Et comme 18 mois plus tard ce double choix n'était point encore fait, le 22 juillet 1838 Ozanam revient à la charge. En fait, ce ne sera qu'en 1839 que cette messe sera dite à Paris, et le Conseil, dans un excès de prudence, décide qu'elle ne peut être célébrée, suivant le désir exprimé, à St-Germain-l'Auxerrois, sous prétexte qu'une réunion de jeunes gens dans cette église, pourrait éveiller les susceptibilités de l'autorité, à raison des souvenirs qui planent sur elle, depuis son sac par la populace en 1831 !

La seconde proposition d'Ozanam tendait à constituer une classe de membres correspondants de la Société recrutée parmi les anciens confrères qui, ayant quitté Paris, leurs études terminées, et réintégré leur province, ne pouvaient y fonder une Conférence locale. Cette fois, la proposition fut expressément écartée comme de réalisation trop difficile. Alors Ozanam, toujours préoccupé de ne pas laisser s'évaporer le zèle des anciens confrères isolés dans leur province, propose que, chaque année, un rapport général sur la marche de l'Œuvre soit imprimé et envoyé, non pas seulement aux Conférences, mais aux anciens confrères, qui seront ainsi maintenus en rapports directs avec la Société. Et sans doute, cette fois son vœu est accueilli, mais avec cette réserve qu'il y aura lieu de choisir ultérieurement l'époque de cette publication,

après avoir pris, au préalable, l'avis des Conférences de province. Et du fait de cet ajournement déguisé, 4 années s'écouleront, et le Conseil de direction aura vécu, avant que cette mesure soit réalisée. Le rapport annuel, voté en principe le 22 juillet 1838, paraîtra pour la première fois au mois d'août 1842.

Le nombre croissant des Conférences de Paris avait amené le Conseil à décider, dès le 21 avril 1838, que, dorénavant les comptes rendus individuels des présidents à l'assemblée générale seraient remplacés par un rapport d'ensemble confié à un confrère désigné par lui. La mesure fut immédiatement appliquée, et Lamache, un des fondateurs de la Société, donna lecture, huit jours plus tard, d'un rapport général (assemblée générale du 29 avril 1838). Mais dès la séance suivante, 22 juillet, la tradition des comptes rendus individuels était reprise et ce sera seulement 18 mois plus tard — (décembre 1839) que le Président Général s'inclinera devant l'impossibilité matérielle d'infliger à ses confrères la lecture successive de quinze comptes rendus individuels, et mettra définitivement en application la mesure votée par le Conseil le 12 avril 1838 !

Le Prévost, vice-président général, préoccupé de l'absence d'initiative et de direction du Conseil, qui laissait flottantes les rênes de l'autorité et ne réalisait pas, suivant lui, l'union désirable entre les Conférences, demanda, le 22 juillet 1838, que soient dorénavant mensuelles les séances du « Conseil extraordinaire » — celles qui groupaient, autour du bureau, les présidents des Conférences parisiennes, — afin de mieux assurer entre elles la liaison si souvent souhaitée par la rencontre plus fréquente de leurs représentants attitrés. La proposition fut adoptée dès la séance suivante — (25 novembre 1838) — avec mention que cette décision serait communiquée à la prochaine assemblée générale. Mais le procès-verbal de cette dernière — (9 décembre 1838) — est muet sur ce point et si le « Conseil extraordinaire » se réunit effectivement un mois après le vote de la proposition de Le Prévost, c'est, malgré les protestations de celui-ci, la seule fois que cette décision est appliquée.

Ozanam avait émis le vœu, plusieurs fois renouvelé, que le Conseil sollicitât du Souverain Pontife la faveur d'un bref accordant certaines indulgences aux membres de la Société. Sa proposition fut finalement écartée — (25 novembre 1838) — sous prétexte que l'Œuvre était « trop peu de chose » pour

formuler de pareilles prétentions. La conséquence de cette décision ne se fit pas attendre. Une Conférence de province prit l'initiative de faire, à Rome, des démarches en vue d'obtenir, pour elle personnellement, cette faveur insigne ; et ces démarches ne furent pas sans créer plus tard quelques embarras au Conseil, lorsqu'il voulut reprendre la question dans l'intérêt général !

Ces quelques exemples pourraient être facilement multipliés. En réalité, la direction de l'Œuvre se perd dans des détails, et n'accueille vraiment aucune des propositions d'ordre général dont elle est saisie. Pour celles-ci, les bureaux de la place de l'Estrapade sont de véritables oubliettes.

Il faut cependant reconnaître au Conseil de direction le mérite d'une création dont la durée prouvera suffisamment l'utilité : l'institution des Circulaires générales. Le besoin d'union se manifestait constamment et partout : Union entre les Conférences de Paris et de province, union avec les anciens confrères isolés : ce sont là des vœux qui venaient constamment assiéger le Conseil. Dès le mois de février 1837, il essaya de les exaucer, du moins partiellement, et décida que l'envoi aux Conférences de province des extraits du procès-verbal de chaque assemblée générale serait accompagné d'une lettre rédigée par le secrétaire du Conseil et ayant pour but de nouer des relations entre elles et le Conseil de direction. Au cours des années 1837-1838 quatre de ces lettres furent successivement envoyées par Lallier ; elles furent le germe des circulaires générales qui, plus tard, devaient être régulièrement adressées à toutes les Conférences par les Présidents successifs du Conseil Général.

§

Si pendant cette période de trois ans, la direction de la Société paraît somnolente, par contre, l'activité surabonde dans les Conférences ; la vie de l'Œuvre s'est réfugiée chez elles.

Et d'abord le nombre des confrères s'accroît avec rapidité. La Conférence St-Sulpice voit le nombre de ses membres atteindre la centaine. Comprenant la nécessité d'essaimer, elle fonde successivement, le 23 février 1838, la conférence St-François Xavier des Missions, et dès le début de l'année

1839, la Conférence St-Séverin. La voici mère et bientôt grand'mère de Conférences, car celle de St-François Xavier des Missions va, dès l'année suivante, créer à son tour une conférence nouvelle à Ste-Valère, aujourd'hui Ste-Clotilde.

La Conférence St-Etienne du Mont est exclusivement composée de ces « oiseaux de passage » que sont les étudiants venant vivre quelques courtes années au quartier latin. Sa composition, par une conséquence inévitable, se renouvelle en partie chaque année : malgré ces conditions défavorables, son effectif ne descend jamais au-dessous de 70 à 80 membres.

La Conférence Notre-Dame de Bonne Nouvelle, au mois de décembre 1835, réussit un coup de maître : avec la complicité de M. le curé, elle absorbe une œuvre préexistante de piété et de charité, composée d'hommes mûrs, qui s'appelait « la Confrérie du St-Sacrement », et qui vivotait péniblement. De ce fait, elle double son effectif, et en même temps elle amorce cette transformation du personnel des Conférences qui, fondées exclusivement pour les jeunes gens, verront bientôt accourir au milieu d'elles des hommes de tous âges, appartenant à toutes les professions, de telle sorte qu'à l'ardeur de la jeunesse viendra se mêler, non sans profit, l'expérience de la maturité.

Comment ne pas citer encore la Conférence St-Merry, fondée le 18 août 1836, sur l'initiative de M. le curé avec deux membres seulement, et qui, trois mois plus tard, en compte 41 et près de 75 avant que l'année soit écoulée ?

Naturellement, le nombre des familles visitées augmente dans la même proportion que le nombre des confrères. En 1837 la Conférence St-Sulpice visite 125 familles ; 82 autres figurent en instance d'admission sur ses registres : elles n'attendront pas bien longtemps puisqu'un an plus tard 200 sont secourues par elle. La Conférence St-Merri compte 125 familles le 1er février 1837, 170 le 1er mars 1838, 200 le 1er décembre de la même année ; il est tel de ses membres qui visite régulièrement sept familles chaque semaine.

Et chaque Conférence rivalise de zèle pour améliorer et pour étendre son champ d'action : celle de St-Etienne du Mont prescrit, pour chaque famille visitée, la rédaction d'un bulletin de renseignements complet qui sera la première assise d'un dossier individuel permettant à chaque nouveau visiteur de connaître, avant même de les avoir vues, les familles qui lui sont confiées, et à la Conférence de statuer, en pleine

connaissance de cause, sur l'importance des secours ordinaires ou extraordinaires qui lui sont demandés pour elles.

Celle de Notre-Dame de Bonne Nouvelle s'associe à l'Œuvre du curé de la paroisse qui, chaque vendredi, réunit 250 pauvres dans son église pour leur faire entendre une messe accompagnée d'une courte instruction. Et ce sera le germe de l'Œuvre de la Sainte Famille à laquelle, plus tard, la Conférence St-Sulpice donnera sa forme définitive.

Beaucoup d'initiatives heureuses sont prises dès cette époque par les Conférences : mais il faut bien constater que cette médaille a son revers, et ce revers, c'est leur détresse, dont le cri vient retentir sans cesse aux séances du Conseil de direction et aux assemblées générales. Le nombre croissant des familles secourues vide sans cesse les caisses des Conférences, véritables tonneaux des Danaïdes, aussitôt épuisés que remplis. Et c'est en vain, la plupart du temps, qu'elles appellent à leur secours la caisse centrale du Conseil de direction, car celle-ci, n'ayant pas de ressources propres, se trouve le plus souvent vide. C'est la misère appelant à son aide la pauvreté !

Quelques confrères s'élèvent contre l'imprudence d'une charité qui ne sait pas se modérer. Mais le Président du Conseil répond très justement que les Conférences n'ont pas été créées pour thésauriser, qu'elles doivent compter sur la Providence, et que celles qui multiplient leurs charités sans trop se soucier du lendemain méritent plutôt des félicitations que des reproches. Et les Conférences cherchent à se tirer d'affaire par leurs propres moyens. Malgré l'avis contraire consigné dans la circulaire de juillet 1838, la conférence St-Merri donne un sermon de Charité. Et le succès de celui-ci est tel que plusieurs autres conférences suivent son exemple. Il faut bien vivre !

§

Cependant cette activité des conférences contraste chaque jour davantage avec l'inertie du Conseil mis à leur tête, et l'Œuvre en souffre. Ce corps, jeune, plein de vie, et dont le développement est rapide, a besoin d'une autre hygiène que celle de son enfance. Tout le monde le sent et des symptômes inquiétants se révèlent. Un certain relâchement se produit dans les relations entre le centre et la circonférence. Quelques

villes possédant plusieurs conférences, — Lyon, Toulouse, Rouen —, dont le besoin d'union ne trouve pas une satisfaction suffisante auprès du Conseil de direction, ont constitué un conseil local analogue à celui-ci, reliant les Conférences de la ville, les dirigeant, et jouant sur place, le rôle rempli par le Conseil extraordinaire pour les Conférences parisiennes. Et cette mesure apparaît comme une menace de schisme, le prodrome d'une séparation qui serait la mort de la Société.

Précisément à cette époque, la composition du Conseil de direction se trouve, en partie, renouvelée. Dès le début de l'année, le secrétaire, Lallier, auteur du règlement primitif, et le trésorier Devaux, tous deux anciens fondateurs de la Conférence de Charité, quittent Paris définitivement, et regagnent, le premier sa Bourgogne, et le second sa Normandie. Pour les remplacer, le Président a fait choix de MM. de Baudicour et de Riancey, et il se trouve que l'un et l'autre sont pénétrés des besoins nouveaux de la Société et de la triple nécessité d'assurer entre les Conférences une union plus étroite par une organisation de la direction plus concentrée et plus souple en même temps, de créer, d'autre part, des liens entre la Société et les anciens confrères qui l'ont quittée pour aller vivre isolés dans leur province, et enfin de fixer le rôle de toutes les personnes de bonne volonté qui offrent leur concours à l'Œuvre, sous quelque forme que ce soit.

Trois mois à peine après sa nomination de secrétaire, l'occasion s'offrait à de Baudicour d'exposer ses idées.

La première édition du règlement se trouvait épuisée, et, le 16 juin 1839, Bailly réunissait le bureau du Conseil de direction pour prendre les mesures nécessaires à sa réimpression. Le secrétaire émit immédiatement l'avis qu'il y avait lieu, non pas seulement de réimprimer, mais de compléter le règlement sur un certain nombre de points. Cette proposition souleva tout d'abord les protestations du Président qui la déclara dangereuse, et de nature à ébranler les assises de l'Œuvre, un règlement une fois adopté ne devant être modifié qu'en cas d'absolue nécessité, et celui de la Société suffisant parfaitement à ses besoins actuels. Mais ce dernier point fut précisément celui que contesta de Baudicour dans sa réplique, en exposant le développement rapide de l'œuvre, ses nouveaux besoins, les dangers qui menaçaient son unité à défaut d'une forte organisation, et tout spécialement la crainte qu'on pouvait éprouver de voir, quelque jour

prochain, les Conférences de province se grouper en Sociétés particulières, si l'on ne créait pas, à Paris, un organe central, distinct du Conseil des Conférences parisiennes, et exclusivement chargé des intérêts généraux, planant au-dessus des Conseils locaux et des Conférences isolées, concentrant entre ses mains tous les pouvoirs de direction et de contrôle, et maintenant ainsi fortement l'unité de la Société. Ces arguments frappèrent le bureau à ce point qu'il chargea de Baudicour de rédiger, sur cette question, un rapport qui serait soumis au Conseil extraordinaire, celui-là même qui réunissait les présidents des Conférences de Paris. La brèche était, dès lors, ouverte, par laquelle allaient pénétrer dans la place, les réformes souhaitées par les Conférences.

La séance au cours de laquelle on devait entendre et discuter les propositions de Baudicour avait été fixée au 14 juillet. Pas un président ne manqua au rendez-vous. Le secrétaire exposa toutes les modifications qu'il lui semblait utile d'apporter au règlement primitif dans l'intérêt de l'Œuvre. Elles portaient non plus seulement sur la transformation du Conseil de direction et son sectionnement en Conseil Général de la Société et en Conseil Particulier de Paris, mais encore sur la création de Conseils Particuliers en province, ainsi que sur le statut à donner aux anciens confrères ayant quitté leur conférence, aux membres honoraires et aux bienfaiteurs que les Conférences commençaient à cueillir en grand nombre.

Cet exposé rencontra l'approbation générale du Conseil le bureau fut chargé de la rédaction des nouveaux articles à introduire dans le règlement, et huit jours plus tard, le 21 juillet, Bailly communiqua à l'assemblée générale les décisions de principe prises par le Conseil.

Le nouveau règlement fut rédigé, imprimé, et finalement envoyé à toutes les Conférences, au mois de décembre 1839, accompagné d'une lettre circulaire du secrétaire, exposant les motifs des diverses modifications adoptées et les commentant. Celles-ci peuvent, au surplus, se résumer en quelques lignes : Le Conseil de direction, dont l'actuelle composition sera complétée par la nomination de plusieurs membres, devient Conseil Général de la Société, exclusivement chargé des intérêts généraux de celle-ci, ayant autorité sur tous les Conseils particuliers et toutes les Conférences isolées existant actuellement ou venant à se fonder en quelque lieu que ce soit.

Dans toute agglomération où vivent plusieurs conférences est constitué, pour les unir et les diriger, un Conseil particulier composé des présidents et des vice-présidents des Conférences. Ce Conseil ayant son bureau, sa caisse propre, relève du Conseil Général. Les présidents et vice-présidents de Conférences seront nommés par le président du Conseil particulier, partout où il en existe. A Paris, la présidence du Conseil particulier reviendra au Président du Conseil Général ou à son délégué.

Les confrères isolés, ayant quitté leur conférence pour aller s'établir dans une ville où il n'en existe pas, peuvent s'affilier comme membres correspondants à la Conférence la plus voisine de leur nouvelle résidence, remplissant, individuellement chez eux, le rôle de membres actifs et recevant le rapport annuel qui sera publié par le Conseil Général.

La Société admet des membres honoraires reçus dans les mêmes conditions que les membres actifs, n'assistant pas aux séances de la Conférence, ne visitant pas de familles, mais contribuant par une offrande annuelle aux charges de la Conférence et convoqués à toutes ses réunions extraordinaires.

Elle admet également des souscripteurs ou bienfaiteurs, quel que soit leur sexe, qui, eux, ne sont pas membres de la Société, mais qui apportent à la Conférence un concours charitable sous quelque forme que ce soit.

Quelques dispositions de détail complètent ces modifications générales.

Et voici définitivement fixée cette fois, en 59 articles, et telle qu'elle figure au manuel encore aujourd'hui, la constitution de la Société de St-Vincent de Paul solidement assise désormais sur un règlement qui va lui permettre une remarquable expansion, tout en sauvegardant son unité.

CHAPITRE V

LE CONSEIL GÉNÉRAL
(1840-1844)

En fait, la nouvelle organisation de la Société n'a pas fonctionné dès le lendemain du nouveau règlement. Si le Conseil de direction a tenu sa dernière séance le 26 janvier 1840 et si le Conseil particulier de Paris lui a immédiatement succédé, tenant sa première réunion le 16 février suivant, par contre, le Conseil Général ne s'est constitué qu'un an plus tard. Sa première séance s'est tenue le 27 décembre 1840. Pourquoi ? La cause de ce long retard échappe à toute investigation.

Sa première conséquence est que, pendant tout le cours de l'année 1840, le Conseil de Paris cumule ses fonctions normales et celles de Conseil Général. En réalité, le Conseil de direction se survit sous un autre nom : le bureau n'a pas changé, les membres non plus ; la seule différence est que les séances sont plus fréquentes, elles sont maintenant mensuelles ; mais leur ordre du jour est le même que par le passé : préparation des assemblées générales, correspondance des conférences de province avec les avis et conseils qu'elle comporte, etc. Les questions d'intérêt général et celles qui concernent exclusivement les conférences parisiennes s'entremêlent au cours des délibérations comme jadis aux séances du Conseil de direction. Celui-ci semble avoir simplement changé de nom : on ne peut pas dire que la transition se fait entre l'ancien et le nouveau régime : ce dernier n'est pas encore né, il est seulement conçu.

Cependant, des modifications adoptées, les Conférences parisiennes recueillent un profit certain. La mensualité des réunions du Conseil établit entre elles une liaison plus efficace et leur permet notamment d'examiner en commun les œuvres annexes adoptées ou susceptibles d'être adoptées, soit par

l'ensemble des conférences, soit par chacune d'elles individuellement.

Or deux œuvres créées par les sections de la Conférence de Charité, c'est-à-dire, dès avant 1836, étaient demeurées, à raison même de la date de leur naissance, œuvres de la Société : celle des jeunes détenus et celle des apprentis orphelins.

La première, fondée au mois de juillet 1834 par la Conférence St-Etienne du Mont, — la seule qui existât à cette époque, — avait pour but la moralisation des adolescents internés dans la maison de correction établie dans l'ancien couvent des Jacobins, rue des Grès — aujourd'hui rue Cujas. — Elle n'avait donné aucun résultat appréciable, aucune satisfaction aux zélés confrères qui avaient eu le courage d'entreprendre cette tâche ingrate, et elle tomba d'elle-même lorsque la démolition de l'ancien couvent des Jacobins pour le percement de la rue Soufflot entraîna le transfert de la maison de correction au couvent des Madelonettes, rue des Fontaines, dans un quartier trop lointain pour permettre à la Conférence St-Etienne du Mont d'y poursuivre son œuvre.

La seconde, celle des apprentis orphelins, avait été fondée au mois de novembre 1835, dans les circonstances suivantes : Les Conférences St-Etienne du Mont et St-Sulpice, ayant vu décimer par la mort quelques-unes des nombreuses familles visitées par elles, s'étaient préoccupées d'assurer le sort des enfants devenus orphelins. On loua pour eux un modeste logement dans lequel ils furent recueillis sous la surveillance d'une personne pieuse, jouant vis-à-vis d'eux le rôle de mère de famille, et pourvoyant, aux frais des conférences, à leur nourriture et à leur entretien. Certains confrères venaient, à tour de rôle, leur donner des leçons de lecture, d'écriture, d'arithmétique. Quant à ceux d'entre eux qui avaient atteint l'âge d'apprendre un métier, on en faisait des apprentis imprimeurs, ce que facilitait singulièrement le voisinage de l'imprimerie dont Bailly était, 2, place de la Sorbonne, le propriétaire-directeur. De là le nom de l'Œuvre des apprentis orphelins.

Le nombre de ces enfants ne tarda pas à s'accroître : Dès le 12 avril 1836, il fallut transporter la petite colonie dans un appartement plus spacieux situé rue Copeau — aujourd'hui rue Lacépède. — Un confrère, jeune étudiant, de Kerguelen, poussa le dévouement jusqu'à venir s'installer dans l'immeuble pour assumer la direction de l'orphelinat.

Bientôt les conférences prirent l'habitude de diriger vers la rue Copeau, pour y passer leur après-midi du dimanche, les jeunes apprentis des familles visitées par elles. Ces nouveaux clients furent rapidement une centaine. C'était confondre deux œuvres différentes qui ne pouvaient pas marcher longtemps du même pas : celle des apprentis orphelins internes, et celle des externes, qui était œuvre de patronage.

Et puis, dès 1839, de Kerguélen, ayant terminé ses études, quitta Paris pour regagner sa province : il fut impossible de lui trouver un successeur. Le Prévost, déjà surchargé de fonctions multiples, accepta bien de le remplacer à titre intérimaire ; mais il demandait instamment à être déchargé de ce lourd fardeau.

D'autre part le nombre croissant des orphelins et des patronnés du dimanche entraînait une augmentation constante des frais, auxquels la loterie annuelle ne pouvait plus suffire. Les appels de l'œuvre au Conseil, aux Conférences, aux confrères, se multipliaient, marqués au coin d'une certaine anxiété. Dans son ultime séance du 26 janvier 1840, le Conseil de direction avait cru résoudre ces difficultés en assurant à l'œuvre des ressources spéciales, et en la confiant à un directeur assisté d'un comité. Mais celui-ci, quelques mois plus tard, se présentait devant le Conseil de Paris, un rapport à la main, et réclamait une réforme radicale : suppression de l'internat, trop coûteux ; placement des orphelins comme apprentis ordinaires chez des patrons choisis, où ils trouveraient le logement et la nourriture, et réunion de ces enfants le dimanche seulement comme pour les externes patronnés.

Ce rapport était l'œuvre du Vte de Melun, dont la compétence en matière de charité et l'esprit pratique d'organisation étaient déjà singulièrement appréciés. Ses propositions furent adoptées par le Conseil qui lui confia la direction de l'Œuvre (6 juillet 1840). Et celle-ci cessa d'être l'Œuvre des apprentis orphelins pour devenir l'œuvre du patronage.

§

A côté de cette œuvre dépendant du Conseil de Paris plusieurs étaient proposées par les Conférences.

C'était d'abord l'œuvre du placement des ouvriers sans travail : Elle était née à la Conférence St-Médard, sur l'initiative de quelques confrères, bientôt groupés en un Comité,

qui, devant les résultats obtenus, proposait au Conseil particulier de faire cette œuvre sienne, afin d'en étendre le bénéfice à toutes les Conférences parisiennes (15 avril-17 mai 1840). La requête fut accueillie, et l'Œuvre fut confiée à un comité spécial installé au siège de la Société, 11, place de l'Estrapade.

C'était ensuite l'Œuvre des militaires, fondée d'abord à Lyon, étendue par la suite à Dijon et à Bordeaux, avec un plein succès. Or, précisément deux régiments, l'un de Dijon, l'autre de Bordeaux, venant à Paris tenir garnison, les Conférences de ces deux villes, demandaient au Conseil de Paris de continuer auprès de chacun d'eux l'œuvre entreprise. Le Conseil n'osa pas la faire sienne, mais il confia le soin de la poursuivre aux Conférences ayant une caserne dans leur voisinage, et il invita les confrères appartenant aux autres Conférences parisiennes à leur apporter leur concours individuel (15 avril-17 mai- 16 juillet 1840).

Enfin, l'on voit cette même année apparaître le germe d'une œuvre qui devait, après une longue éclipse, renaître en 1925 avec une organisation perfectionnée : l'œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux. Un membre de la Conférence Notre-Dame de l'Abbaye aux Bois, étudiant en médecine, externe à l'Hôpital de la Pitié, demandait que des confrères vinssent visiter les indigents soignés à son hôpital. Le Conseil, réservant l'avenir, l'engagea à poursuivre la réalisation de son projet, à recruter pour un essai modeste des confrères visiteurs, et à lui communiquer ultérieurement les résultats de sa campagne.

A côté de ces œuvres parisiennes, d'autres étaient nées en province. A Dijon avait été fondée l'œuvre des Petits Savoyards pour donner quelques éléments d'instruction religieuse aux enfants qui, chaque année, se répandaient alors en France en qualité de ramoneurs. Les Conférences de Lyon soignaient gratuitement les indigents malades à domicile, en chargeant du soin de les visiter les médecins qu'elles comptaient dans leur sein et en faisant délivrer les médicaments par deux pharmaciens moyennant un abonnement annuel de 400 francs. D'autre part Rennes avait fondé une salle d'asile dont la direction était confiée aux sœurs de la Providence, et qui rencontrait un tel succès qu'il lui fallut rapidement en créer trois autres pour abriter 500 enfants. Dijon imprimait et distribuait à profusion un almanach catholique. Les confrères de Metz se relayaient pour aller, chaque soir, faire une lecture

commentée dans les prisons et les dépôts de mendicité de la ville ; à Bordeaux, ils pénétraient, le dimanche, dans les prisons pour donner, eux-mêmes, dans la chapelle, des conférences réconfortantes : Nantes fondait l'Œuvre du prêt aux ouvriers ; Lyon répondait à l'appel du Patronage des Libérés qui sollicitait le concours des confrères et Ozanam l'apprenait au Conseil de direction dans une lettre qui contait en même temps l'épilogue de la surprenante odyssée des Persans dans les termes suivants : « Questionnés par nous, dit-il, sur les différents pays qu'il leur avait fallu traverser pour arriver en France, ils n'ont pu nous répondre que par des mots décousus, mais qui peignent bien leur pensée : « Russe bien méchant, point de pain, toujours marcher ; Polonais bon, pleurer, mais pauvre ; Prussien, s'en aller vite, officier police ; Français beau, riche, grand, généreux, aimer toujours. » Et Ozanam ajoute : « Ces bons Persans vont donc porter au loin un magnifique souvenir du nom français... La Société de St-Vincent de Paul est intervenue à sa manière dans les affaires d'Orient, ce n'est peut-être pas la plus mauvaise ».

§

L'activité du Conseil de Paris et l'importance de son rôle avaient nécessité l'ouverture de ses bureaux, place de l'Estrapade, chaque jour de 11 heures à 2 heures sous la direction d'un secrétaire. Mais en même temps s'accusait l'urgence de le décharger de ses fonctions de Conseil Général intérimaire, et l'on ne saurait être surpris de voir Ozanam revenir avec insistance sur la nécessité de créer rapidement cet organe de direction générale qui, pour avoir été prévu par le nouveau règlement, n'en demeurait pas moins, en fait, inexistant.

Enfin, son vœu fut exaucé : au cours de l'assemblée générale du 8 décembre 1840, Bailly annonça la naissance prochaine du Conseil Général, et la première séance de celui-ci se tint le 27 décembre suivant. Il était composé du bureau de l'ancien Conseil de direction, demeuré à la tête du Conseil de Paris, Bailly, Le Prévost, de Baudicour et de Riancey qui conservaient leurs fonctions respectives de président, vice-président, secrétaire et trésorier, et auxquels se trouvaient adjoints : de Villeneuve-Bargemont, Ozanam, Cornudet, Lauras, Tessier et Baudon, ce dernier tout jeune encore — âgé de 21 ans, — et qui devait diriger plus tard la Société, pen-

dant 38 ans, avec une incomparable maîtrise. Dès le mois suivant, à ces noms s'ajoutait celui d'un confrère qui allait mériter, par la suite, le glorieux surnom de « Ministre de la Charité » : le V[te] de Melun.

Le Conseil Général, ainsi constitué, fonctionna sous la présidence de Bailly, jusqu'au 15 mai 1844, c'est-à-dire exactement pendant 3 ans et 5 mois, avec quelques légères modifications dans sa composition. Tessier et de Villeneuve-Bargemont se retirèrent ; de Raincourt y fut appelé le 5 janvier 1843, Ferrand de Missol, Rivollet et de Saint-Maur y entrèrent le 20 mai de la même année.

Le travail fourni par le Conseil Général pendant cette période fut important. Ses séances d'abord mensuelles, devinrent bientôt bimensuelles et souvent même hebdomadaires. Le bureau prit l'habitude de se réunir en outre chaque semaine. Deux vice-secrétaires, l'un pour Paris, l'autre pour la province, furent adjoints au secrétaire général, et la correspondance devint bientôt assez lourde pour qu'il fallût la répartir entre les membres du Conseil avec mission de préparer les réponses.

Le rôle incombant au Conseil était complexe : Asseoir son autorité afin de pouvoir imposer à toutes les Conférences une règle de vie uniforme, au moins dans ses grandes lignes : les conseiller, les guider, servir de lien pour cimenter ces pierres un peu disjointes qui semblaient souvent sollicitées par une force centrifuge ; défendre l'Œuvre contre tout ce qui, du dedans ou du dehors, menaçait de compromettre son esprit ou son avenir ; favoriser son expansion en conquérant l'estime et les sympathies des catholiques et spécialement du clergé ; toutes ces tâches diverses se présentaient à lui pêle-mêle, au jour le jour, sous l'aspect de questions encore neuves, réclamant d'immédiates solutions, qui allaient être les premières assises de traditions appelées à régir la Société pendant de longues années.

Ces questions se multipliaient naturellement avec le développement de l'Œuvre. Si au 31 décembre 1839 elle ne comptait que 39 Conférences — 16 à Paris et 23 en province — elle devait en juillet 1844, en comprendre 144 — 32 à Paris, 109 en province et 3 à l'étranger (2 à Rome et 1 à Nice, alors dans les États Sardes). Et ce ne sont pas là des cadres vides, car du 31 décembre 1839 au 31 décembre 1843 on voit s'élever le nombre des membres actifs de 1.068 à 4.561, celui des membres honoraires de 152 à 2.291; les bienfaiteurs sont 3.725 : et

voici que naît la catégorie des membres aspirants qui déjà sont au nombre de 207.

Les recettes qui s'élevaient en 1839 à 54.000 fr., se montent pour l'année 1843 à 356.000 fr. permettant de distribuer à 10.000 familles des secours de toute nature, parmi lesquels émergent 440.000 kilogrammes de pain. Cette petite Conférence de charité fondée en 1833 par six jeunes gens sans ressources, enserre déjà, après dix ans écoulés, la France entière dans un réseau charitable.

§

Ce développement rapide, le Conseil Général a d'abord à le régulariser. Il pose ce principe qu'aucune conférence ne pourra faire partie de la Société sans avoir reçu de lui une lettre officielle d'agrégation, qui sera accordée sur demande accompagnée d'un petit dossier comprenant le règlement adopté par l'impétrante et l'approbation des autorités ecclésiastiques locales. Ce règlement doit prévoir comme œuvre fondamentale la visite du pauvre à domicile et ne contenir aucune disposition importante qui soit en contradiction avec le règlement général de la Société. A ces prescriptions qui lui semblent nécessaires au maintien de l'unité, il attache, à juste titre, une telle importance qu'il ne cède jamais devant les objections élevées contre elles. S'il n'obtient pas satisfaction, l'agrégation se trouve indéfiniment ajournée. Le plus souvent, il arrive à triompher, mais au prix d'une persévérance patiente qui, parfois, se prolonge pendant des années : l'agrégation des Conférences de Belgique en offre un exemple saisissant.

Dès le mois d'août 1842, le Cardinal Sterchx, archevêque de Malines, annonçait au Conseil Général, heureux de recevoir cette bonne nouvelle, son intention d'implanter l'Œuvre en Belgique. Mais Bruxelles, en janvier 1843, envoyait un dossier révélant que l'œuvre fondée était en réalité une confrérie de la Sainte Vierge dont le règlement n'avait rien de commun avec celui de la Société de St-Vincent de Paul. L'agrégation ne pouvant être accordée dans ces conditions, le Conseil Général demanda la modification des statuts. Bruxelles ne répondit pas, essaima dans quelques villes voisines, et six mois plus tard, écrivit au Conseil Général pour lui annoncer son développement, et la création d'un comité central, qui serait heureux, disait-il, d'entretenir avec le Conseil Général de Paris des rela-

tions « *fraternelles* ». Celui-ci répondit avec tous les ménagements voulus, que des rapports « *fraternels* », si précieux qu'ils fussent, étaient insuffisants et que l'agrégation comportait des relations familiales d'une autre nature. Une année s'écoula après laquelle Bruxelles formula une demande officielle d'agrégation pour son comité central et les conférences relevant de lui. La réponse ne pouvait varier : la nature, l'esprit, le règlement des Conférences belges étaient tellement différents de ceux de l'Œuvre fondée à Paris, que la demande ne pouvait être accueillie. En vain Bruxelles envoya un délégué spécial plaider sa cause devant le Conseil Général ; le délégué se heurta à une question de principe sur laquelle aucune concession n'était possible. Et ce ne sera qu'après avoir consenti aux modifications voulues dans la constitution de ses conférences, que la capitale de la Belgique, en 1845, sous la présidence Gossin, entrera dans le giron de la Société, lui apportant d'un seul coup, sous la direction d'un Comité, dix conférences déjà prospères, prémices d'une floraison magnifique.

§

S'opposer à ce que les Conférences nouvelles se créent en dehors du cadre et de l'esprit de la Société, ce n'est pas la seule tâche du Conseil Général ; il lui faut encore veiller à ce qu'une fois fondées, elles ne s'en écartent pas. Pour cela, il examine de près les rapports particuliers qui, conformément à ses instructions, lui sont adressés périodiquement par les Conférences pour alimenter le programme des assemblées générales et le rapport annuel dont la publication avait été décidée. Ces rapports particuliers sont répartis entre les membres du Conseil qui les étudient, exposent en séance les observations suggérées par leur lecture, et les traduisent, après avis du Conseil, en lettres d'approbation ou d'improbation adressées aux Conférences.

Certaines d'entre elles ont choisi pour président un ecclésiastique : elles sont invitées à le remplacer par un laïque. D'autres tiennent leurs séances au domicile privé de leur président ou d'un confrère : il leur est instamment recommandé de chercher un local mieux qualifié, soit dans les dépendances de l'église, soit au siège des œuvres catholiques, mais non pas, comme l'a fait certaine Conférence de grande ville, dans la salle d'audience du Tribunal de commerce. Il en est qui con-

sacrent une part de leur activité à des œuvres féminines comme les patronages de jeunes filles ; le Conseil Général les invite à s'en désintéresser et à les transmettre progressivement, sans éclat, soit à des œuvres de dames, soit au clergé paroissial. La conduite de certains confrères a donné naissance à des critiques malheureusement justifiées ; le Conseil saisit l'occasion pour indiquer les mesures qui devront être adoptées pour l'admission des nouveaux membres : présentation préalable par deux confrères au président de la Conférence ; enquête par celui-ci ou son délégué ; vote par la Conférence. Un confrère devient-il indésirable ? Le président doit faire auprès de lui les démarches nécessaires pour obtenir sa retraite spontanée, et c'est seulement en cas de résistance invincible, que réduit à faire acte d'autorité, il le démissionnera d'office.

Par ailleurs, afin de maintenir l'esprit de l'œuvre, le Conseil n'hésite pas à rappeler souvent le principe d'humilité auquel les Conférences doivent demeurer aussi fidèles qu'au devoir de charité. Plusieurs d'entre elles, publient non seulement des comptes rendus flatteurs de leur activité, mais encore des éloges, voire même de véritables oraisons funèbres de confrères retournés à Dieu ; le Conseil Général n'hésite pas à blâmer ces accès de vanité. De même, il interdit à tout confrère de se prévaloir de son titre de membre de la Société, non seulement dans toute publication dont il serait l'auteur, mais encore dans toute correspondance étrangère à sa fonction.

Combien d'initiatives lui paraissent trop hardies ou trop contraires au caractère de la Société pour pouvoir être accueillies ! Comment pourrait-il approuver la fondation et l'administration par telle Conférence d'une fabrique de toile pour procurer du travail à ses pauvres, ou la création par telle autre, au profit des indigents visités par elle, d'une Société de Secours Mutuels, dont elle assume la direction et la responsabilité ?

Les observations du Conseil Général, au surplus, ne portent pas toujours sur des questions de pareille gravité. A celle-ci, il signale que dans les instructions imprimées qu'elle distribue à ses apprentis, elle a commis la faute lourde de ne pas dire un mot de leurs devoirs religieux ; à celle-là, qu'elle ne visite pas assez de familles, étant donnés le nombre de ses membres actifs et le montant de ses ressources ; à cette autre, qu'elle consacre une somme disproportionnée à ses frais généraux et à ses dépenses de bureau. Et ces menues observations

prouvent avec quel soin le Conseil Général exerce son contrôle.

Son rôle, d'ailleurs, il ne le remplit pas seulement en rectifiant spontanément les décisions et les tendances qui lui semblent défectueuses, mais encore en répondant aux consultations qui lui sont constamment demandées, en soutenant les conférences dans les difficultés qu'elles rencontrent sur leur chemin, en les défendant au besoin comme ses enfants.

Quelques-unes d'entre elles, en province, se heurtaient, au lendemain de leur naissance, aux exigences de l'autorité civile. Tel préfet, tel maire, tel commissaire de police s'opposait aux réunions de la conférence qui n'avait pas demandé son autorisation pour venir au monde. Un maire de grande ville autorisant la conférence à donner une loterie au profit de ses œuvres venait ensuite s'emparer, du produit de la fête au nom du bureau de bienfaisance, en alléguant que celui-ci seul, avait qualité pour répartir des fonds destinés à secourir les indigents. Certaines conférences, inquiètes, n'attendaient pas d'avoir été molestées pour demander s'il n'était pas opportun, pour elles, de solliciter une autorisation administrative qui, au surplus, apparaissait à quelques-unes, à tort d'ailleurs, comme devant les habiliter à recevoir des dons et des legs.

Les décisions du Conseil Général, sur ce groupe de questions, furent marquées au coin d'une sage prudence. Encore bien qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'imposât l'obligation d'une autorisation préalable pour les réunions d'associations charitables, il estima que, la paix étant pour elles la première des nécessités, il importait essentiellement d'éviter tout conflit avec les autorités ; qu'en conséquence, partout où celles-ci réclamaient une demande d'autorisation, elle serait formulée, mais que, par contre, aucune Conférence ne prendrait spontanément l'initiative d'en présenter une. Enfin, dans les cas de conflits irréductibles, il n'hésita pas à proposer son intervention auprès des autorités supérieures, voire même auprès de M. le Ministre de l'Intérieur.

A côté de ces questions d'intérêt juridique, il en était d'autres, nombreuses, posées par telle ou telle conférence, sur des points de détail, dont la solution demandait à être sagement pesée parce que destinée à faire jurisprudence. C'est ainsi que le Conseil Général est appelé à décider : que les domestiques attachés à la personne ne seront pas admis comme confrères ; que la visite des familles indigentes secourues doit

être régulièrement faite chaque semaine ; que les conférences de campagne peuvent, tout aussi bien que les conférences urbaines, être groupées sous l'égide d'un conseil particulier ; que si les confrères conservent toute liberté de s'occuper individuellement et suivant leurs préférences des questions politiques à l'ordre du jour, il n'en saurait être de même des Conférences ; que les patronages, bien loin d'être réservés aux seuls enfants fréquentant les écoles congréganistes, doivent être largement ouverts à tous ceux qui désirent y être admis, etc.

Et ces divers exemples, pris parmi beaucoup d'autres, indiquent suffisamment la variété des consultations demandées au Conseil Général, et l'importance de sa fonction directrice.

CHAPITRE VI

LA VIE DE L'ŒUVRE
(1840-1844)

Le besoin d'une autorité supérieure dirigeant effectivement la Société tout entière n'a pas été la seule cause de la création du Conseil Général. Celle-ci a été provoquée aussi — et surtout peut-être —, par la nécessité d'établir un lien entre toutes les conférences, créées et futures, conformément au vœu qui s'élevait de toutes parts.

A ce vœu, comment le Conseil Général a-t-il donné satisfaction ? Il s'est efforcé de remédier à l'isolement des conférences par des circulaires présidentielles périodiques, par la diffusion des procès-verbaux de ses assemblées générales, et par la publication d'un rapport annuel.

Comme circulaires, les Conférences n'avaient reçu jusqu'ici que 4 lettres du secrétaire, assez espacées, et tendant surtout à amorcer avec elles une correspondance. Cela ne répondait que faiblement au désir d'Ozanam pressant constamment, dans ses lettres personnelles, son ami Lallier de se faire le tuteur de toutes les conférences existantes. Avec le Conseil Général apparaissent les circulaires du Président Général, œuvre doctrinale tendant à maintenir les Conférences dans une voie uniforme, en leur rappelant sans cesse les principes auxquels elles doivent demeurer fidèles et en leur transmettant les décisions adoptées pour assurer le développement de l'Œuvre dans le cadre tracé.

Les procès-verbaux des assemblées générales deviennent, eux aussi, un lien permanent entre toutes les Conférences, car, d'une part, toutes reçoivent régulièrement un extrait très complet de ces procès-verbaux, et de l'autre, ces assemblées subissent une transformation progressive qui leur donne un intérêt d'ordre plus général.

Aux résumés sommaires présentés jadis par chaque président des Conférences parisiennes, se sont ajoutées d'abord les communications du secrétaire général sur les Conférences de province, accompagnées plus tard de la lecture de quelques lettres émanant d'elles ; puis, il est devenu nécessaire de remplacer ces renseignements épars par deux rapports globaux, l'un sur Paris et l'autre sur la province. Mais bientôt, les rapporteurs désignés ne se sont plus contentés de cette tâche ingrate consistant à relever les progrès du recrutement des confrères ou l'importance croissante des recettes et des dépenses. A ces détails un peu trop secs, ils ont ajouté, puis substitué, des sujets particuliers. Et ainsi, s'est accentuée une marche rapide vers la spécialisation des rapports, encouragée par le Conseil Général, puisque aucun d'eux ne peut être lu à l'assemblée générale, sans lui avoir été préalablement soumis.

Cette transformation a eu, pour résultat, d'apporter aux assemblées générales une variété devenue nécessaire pour en assurer l'intérêt. A cette époque, où ils n'atteignaient pas, à Paris, le chiffre de 1.200, les Confrères se rencontraient à ces Assemblées plus nombreux que de nos jours, où l'on en compte plus de 5.000. Le zèle des aïeux se serait-il refroidi chez leurs descendants ?

La diffusion des procès-verbaux de ces assemblées générales est un lien constant entre conférences : mais, bien plus encore le rapport annuel qui vient régulièrement, au cours de l'été, trouver non seulement chacune d'elles, et par elle ses membres actifs, et ses membres honoraires, mais aussi les démissionnaires, retirés dans une résidence où ils se trouvent isolés, et où ce touchant souvenir les décide parfois à fonder, dans leur entourage, une conférence nouvelle.

Le premier de ces rapports généraux, qui vont paraître chaque année jusqu'en 1912, fut publié au mois d'août 1842. Il embrasse toute la période écoulée depuis la formation de la « Conférence de Charité » — (mai 1833) — jusqu'au 31 décembre 1841. Les rapports suivants, ne traitent naturellement que de l'exercice écoulé. Ces petits volumes, d'une centaine de pages environ, passent en revue toutes les Conférences, signalent ce que présente d'intéressant la vie de chacune d'elles, examinent ensuite les œuvres entreprises ou suivies par la Société, et fournissent une statistique des confrères, suivie d'un état complet des recettes et dépenses. Les témoi-

gnages d'approbation émanant de l'Épiscopat complètent cette revue annuelle. Rapports et procès-verbaux établissent un courant d'activité charitable, transmettant les pulsations de ce corps jeune et vigoureux qu'est la Société, et éveillant nécessairement une émulation féconde.

Comment telle conférence, à ses premiers pas, ne se sentirait-elle pas tressaillir d'ambition en voyant une de ses sœurs parisiennes compter 140 confrères et secourir 270 familles, et telle autre dont chaque membre visite hebdomadairement 8 ou 10 familles ? Chaque conférence connaît, par la lecture de ce rapport, d'un côté, les œuvres nombreuses qui se multiplient : patronages, apprentissage, militaires, détenus, placement, hospitalisation, cours de catéchisme, de religion, d'instruction générale, bibliothèques, diffusion de bonnes lectures, etc., et de l'autre, les résultats obtenus : régularisations d'unions illégitimes, légitimations d'enfants voyant effacer la tache de leur état civil, baptêmes tardifs, premières communions et confirmations d'adultes, conversions d'israélites, de protestants ou de catholiques brouillés depuis de longues années avec la loi du Christ, derniers sacrements sollicités et reçus avec ferveur par de vieux pécheurs récalcitrants auxquels on a facilité leurs derniers pas sur les chemins de l'éternité : C'est tout cela que chaque confrère apprend dans le coin le plus reculé de sa province, c'est tout cela qui éveille en lui les nobles ambitions du dévouement et du don de soi-même. Comment trouverait-on lien plus éloquent ?

§

On ne saurait être surpris, dans ces conditions, du développement rapide de l'œuvre, de la vitalité des Conférences, de leur esprit d'initiative. A Paris 33 d'entre elles, alimentées par un budget d'environ 100.000 fr., et comprenant 1.177 membres actifs, secourent 2.900 familles et patronnent 1.500 enfants. En province, voici la conférence de Colmar qui, un an après sa fondation, compte déjà 54 membres et secourt 180 familles : celle de Moulins, en 8 mois, a su grouper 57 confrères ; celle de Valenciennes après sept mois d'existence, visite 200 familles et a régularisé déjà 36 unions illégitimes ; celle de Nantes compte 150 confrères actifs, soutenus par 136 membres honoraires et consacre à 260 familles un budget annuel de plus de 20.000 fr. ; celle de Metz, aux ressources

non moindres, secourt 322 familles formant un total de 1.053 indigents ; celle de Nancy a 86 membres actifs visitant 400 familles ; celle de Toulouse 145 Confrères et 577 familles, celle d'Angers procure du travail à domicile, en leur donnant à filer, à 492 femmes. Et à côté de ces conférences prospères, combien touchantes ces sœurs modestes qui naissent soit dans les établissements d'instruction secondaires à Yzeure, à Felletin, à Montolieu, à Nantes, à Poitiers, soit, et plus encore, dans de petites communes rurales comme Troissy et Vincelles, au diocèse de Châlons, qui ne comptent respectivement que 800 et 500 habitants, Quintin près de St-Brieuc, St-Jean sur Mayenne, aux environs de Laval, Beaumont le Ronce, au diocèse de Tours, les Touches et Nort, au diocèse de Nantes.

Et que d'œuvres entreprises par ces Conférences hantées du souci de porter remède à toutes les misères ! Parmi ces œuvres, certaines ont disparu, soit parce qu'elles ne répondaient plus à aucun besoin, soit parce qu'elles se sont fondues dans des œuvres spéciales indépendantes de la Société. Mais combien d'autres, dont la création remonte à cette époque lointaine, se sont perpétuées ; combien, après une éclipse plus ou moins longue, ont été reprises par des conférences qui croyaient les créer et ne faisaient que les ressusciter, combien de germes se sont épanouis plus tard, en fondations importantes.

Les œuvres de patronage, d'apprentissage, de placement, de caisses de loyers, les vestiaires, les ouvroirs, la diffusion des bonnes lectures et des almanachs, les bibliothèques adoptées, dès cette époque, par la plupart des conférences, n'ont jamais cessé d'être pratiquées. Mais à côté d'elles, voici l'œuvre de la visite dans les hôpitaux, et l'œuvre des prisons adoptées déjà dans certaines villes, comme Toulon et Caen, qui subiront une longue éclipse. D'autre part, l'origine des secrétariats de famille, on la trouve dans l'installation à Tours dès 1841, d'un bureau où chaque dimanche, quelques confrères reçoivent les pauvres, « écoutent leurs demandes, leurs plaintes, leurs réclamations, et, d'après les renseignements donnés, rédigent les pétitions, les lettres, et autres actes qu'ils jugent nécessaires » — l'origine des maisons du peuple, la voici dans les magasins organisés la même année à Montpellier, pour acheter en gros et fournir au prix coûtant les denrées et les vêtements nécessaires aux indigents, — l'origine de l'œuvre des

« logements » ouvriers, n'est-ce pas la construction en 1842 par la Conférence de Lille de maisons à loyers réduits permettant de soustraire les familles visitées aux dangers du taudis ? Est-il téméraire de songer aux Cercles Catholiques d'ouvriers en voyant prospérer à Lille et à Tourcoing l'œuvre de St-Joseph ouvrant chaque dimanche à 600 travailleurs un lieu de réunion où ils trouvent, en plus des exercices du culte, « des jeux, des rafraîchissements, des instruments de musique ? »

La variété de ces œuvres montre l'activité intense et progressive de la Société à cette époque. On sent tout l'élan d'un corps jeune, sain, vigoureux, dans lequel la vie surabonde.

§

Le rôle important joué par le Conseil Général pendant ces trois années et demie si bien remplies ne fut pas, naturellement, sans entraîner pour lui quelques soucis : mais il lui procurait aussi des satisfactions profondes.

Un regard jeté sur sa vie interne révèle les embarras au milieu desquels se débattait son service financier. Le secrétariat général avait à faire face à des charges relativement lourdes : loyer, personnel, frais de correspondance, frais d'impression surtout, nécessités par l'envoi des règlements, des circulaires, des procès-verbaux d'assemblées générales, des rapports annuels, etc... et quoique l'on eût pris soin de répartir quelques-unes de ces charges entre lui et le Conseil de Paris, qui demeurait dans le même local, il n'en avait pas moins à supporter des dépenses assez élevées. D'autre part, les Conférences de province dont les ressources étaient insuffisantes — et c'était le cas de beaucoup d'entre elles à leur naissance — sollicitaient des subventions que le Conseil Général n'avait guère le courage de refuser. Il ne pouvait pas davantage repousser les indigents de passage, qui, munis de la recommandation d'une conférence de province, venaient frapper à sa porte.

Or, aucune ressource régulière n'avait été prévue pour faire face aux dépenses du Conseil Céméral. Tandis que le Conseil de Paris avait trouvé le moyen d'alimenter sa caisse en obtenant de ses conférences le prélèvement d'un dixième consenti spontanément par les conférences parisiennes sur leurs recettes extraordinaires, aucune source à laquelle elle

put aller puiser régulièrement n'avait été réservée à la Caisse du Conseil Général. Celui-ci, pour subvenir à ses besoins, en était réduit à donner, chaque année, un sermon de charité qui était pour lui l'occasion de gros soucis, et ne lui rapportait qu'une somme insuffisante pour faire face à ses besoins. En fait, sa trésorerie était toujours défaillante, De temps à autre quelqu'un de ses membres présentait une proposition tendant à lui assurer des ressources normales. Mais ces propositions échouaient invariablement devant la répugnance instinctive de ces hommes, qui, réunis pour organiser la charité, ne pouvaient se résigner à détourner, pour satisfaire à des exigences administratives, une part, si minime fût-elle, des sommes recueillies pour soulager la misère. A peine le Conseil Général consentait-il à laisser parfois soupçonner sa détresse, et recevait-il, de temps à autre, quelques offrandes volontaires de Conférences informées et touchées de son dénuement : Maigres ressources bien vite épuisées ! En vérité, il demeurait, bien réellement, le Conseil Général de la Pauvreté.

Ce souci pécuniaire n'était pas le seul qu'il connût. L'immeuble de la place de l'Estrapade qui avait été le berceau de la « Conférence de Charité » était demeuré le siège de la Société. C'est là qu'étaient installés les bureaux du secrétariat général et du Conseil de Paris — là que, chaque semaine se réunissaient les deux Conseils — là que se tenaient quatre fois par an, dans le grand amphithéâtre, les assemblées générales. Or, en 1843, l'immeuble fut vendu par son propriétaire à des acquéreurs qui se proposaient de le démolir : la Société fut dans la nécessité de déguerpir.

Mais où aller ? Encore bien que la crise du logement fût inconnue à cette époque, il n'était pas facile de trouver un immeuble pouvant satisfaire à tous les besoins de pareil locataire. Une commission spéciale s'y employa sans succès pendant plusieurs mois : il fallut séparer les services. Les secrétariats trouvèrent à se loger provisoirement, tant bien que mal, et plutôt mal que bien, 37, rue de Seine, où ils demeurèrent 18 mois : les Conseils acceptèrent avec reconnaissance, quoiqu'elle fût nécessairement assez incommode pour eux, l'hospitalité temporaire que voulut bien leur offrir le curé de St-Sulpice dans les dépendances de son église. C'est seulement au cours de l'année 1845 que Conseils et secrétariats se trouveront réunis à nouveau, 8, rue Garancière, dans un local où ils demeureront jusqu'au 15 juillet 1854.

Quant aux assemblées générales, après de longues recherches infructueuses, une démarche auprès de la commission générale des Hospices de Paris, propriétaire d'un vaste amphithéâtre au parvis Notre-Dame, fut favorablement accueillie ; et c'est là qu'elles se réunirent depuis le mois de décembre 1843 jusqu'en 1848, date à laquelle il leur fallut chercher asile à leur tour dans les dépendances de l'église St-Sulpice.

§

Cependant ces petits soucis de la vie quotidienne s'effaçaient devant les satisfactions que le Conseil Général trouvait dans l'accomplissement de sa tâche. A côté des progrès de l'œuvre, il avait la joie de recevoir des approbations, des encouragements, des concours d'autant plus précieux qu'ils étaient souvent imprévus.

Si quelques autorités civiles s'étaient, au début, montrées hostiles, d'autres, estimant à leur valeur les services que pouvait rendre une Conférence de St-Vincent de Paul, n'hésitaient pas à les utiliser. A Paris, dès la fondation de la «Conférence de Charité» le bureau de bienfaisance du XIIe arrondissement avait appelé à lui quelques-uns de ses membres : et cet exemple fut suivi dans plusieurs villes de province. Bien plus, lors des inondations du Rhône, en 1840, le préfet de Lyon n'hésita pas à confier aux Conférences établies dans cette ville le soin de répartir entre les malheureux sinistrés du faubourg de Vayse, les six cent mille francs de secours officiels qui lui avaient été concédés pour eux. D'autre part, un peu partout, des maires, des préfets favorisaient l'éclosion et facilitaient la tâche des conférences, leur apportant personnellement leur concours pécuniaire, allant même parfois jusqu'à demander leur inscription comme membres honoraires. Il arrivait que des municipalités, des conseils généraux, des ministères même, octroyaient des subventions pour les œuvres annexes fondées par les Conférences. Celle du Havre par exemple, avait obtenu du Ministère de l'Instruction publique, pour la création de ses deux salles d'asile, deux subventions successives de 4.500 fr. et de 4.000 fr. en même temps qu'une allocation annuelle de 1.000 fr. du Conseil Municipal. Partout où se fondait une œuvre de militaires, c'était du consentement et avec le concours des chefs de corps qui souvent lui apportaient l'encouragement de leur

présence aux cérémonies solennelles comme la première communion ou la confirmation de leurs soldats. A Paris, le Conseil Général entretenait les plus courtoises relations avec les deux préfets et le Ministre de l'Intérieur, auxquels il envoyait, d'ailleurs, ses rapports annuels. La Cour, elle-même, lui manifestait ses dispositions bienveillantes, et il avait eu sa part dans les largesses dont la naissance du Comte de Paris avait été l'occasion. Le Roi, la Reine, les princes royaux répondaient volontiers à l'appel qui leur était adressé par certaines conférences de Paris ou de province : le duc d'Aumale, passant à Rome, avait été rendre visite à la Conférence de St-Vincent de Paul, et lui avait laissé une généreuse offrande. Que de chemin parcouru en dix ans !

Mais ce que la Société avait ambitionné par-dessus tout, et cela dès ses premiers pas, c'était l'approbation et la faveur du clergé. Celui-ci, au début, s'était quelque peu réservé, surpris par cette nouveauté d'un apostolat laïque se poursuivant à côté et en dehors de lui. Mais bientôt s'était produit une évolution aussi heureuse que rapide : l'épiscopat fut vite conquis.

A Paris, l'archevêque prodiguait à la Société les témoignages de sa haute estime, parlant d'elle avec éloges dans ses mandements d'intronisation et de carême, présidant fréquemment ses assemblées générales, lui donnant pour conseil ecclésiastique un de ses prêtres les plus estimés, son promoteur, l'abbé Buquet, directeur du collège Stanislas, dont il allait faire incessamment un de ses vicaires généraux, confiant enfin à la Société le soin de procéder aux enquêtes nécessaires pour éclairer sa charité sur les demandes de secours qui lui étaient quotidiennement adressées, et reconnaissant ce léger service en la comprenant dans son budget d'aumônes.

En province, c'est avec le concours des évêques et souvent même sur leur initiative, que se fondaient la plupart des conférences nouvelles. Et ce n'est pas seulement une approbation théorique que Nos Seigneurs apportaient à l'Œuvre, c'est un concours effectif, demandant eux-mêmes au siège social les documents nécessaires pour la fondation d'une Conférence, offrant un salon de leur palais épiscopal pour tenir les séances, présidant les réunions solennelles, célébrant la messe des fêtes annuelles, prononçant eux-mêmes le sermon de charité devant alimenter la caisse, apportant

personnellement un concours pécuniaire, et s'inscrivant parfois sur la liste des membres honoraires.

Sans doute l'envoi régulier du rapport annuel, accompagné d'une lettre manuscrite, à tous les évêques de France, contribuait à entretenir et à développer cette haute bienveillance. Mais elle s'explique mieux encore assurément par le nombre des vocations ecclésiastiques qui se déclaraient au sein des conférences et qui en faisaient une véritable pépinière sacerdotale : le rapport de 1843 constate que la Société a donné 110 de ses confrères au clergé de France !

Et voici que pour couronner cette extrême bienveillance de l'épiscopat, l'Œuvre trouve un accueil riche d'espérance dans la capitale du monde chrétien, auprès du Souverain Pontife lui-même, qui veut bien agréer avec une bonté toute particulière les premières démarches faites auprès de lui pour obtenir des faveurs spirituelles au profit de ses membres. Déjà paraît à l'horizon l'aurore de cette récompense rêvée depuis longtemps par Ozanam et qui ne tardera plus guère : un bref apostolique consacrant la Société de St-Vincent de Paul, lui apportant les bénédictions spéciales du Souverain Pontife, et accordant à ses membres l'inestimable faveur de nombreuses indulgences.

§

Cette faveur, cependant, ce n'est pas Bailly qui va la recueillir. Dans sa circulaire du 1er mars 1844, il écrivait : « Il n'est pas toujours bon que la direction d'une œuvre chrétienne demeure éternellement aux mêmes mains : elle court alors le danger de se personnifier dans ses chefs et de ne vivre tout au plus que leur vie d'homme... c'est ce qui nous a fait insister plusieurs fois auprès de nos confrères pour que nous fussions remplacés dans les fonctions que nous avons remplies nous-même jusqu'à ce jour : l'intérêt bien entendu, l'avenir de notre chère Société les appelle depuis longtemps en d'autres mains. »

De gros soucis personnels vinrent bientôt confirmer chez Bailly la résolution d'abandonner la présidence, et le 9 mai 1844, au cours de la séance du Conseil Général, il donnait officiellement sa démission, résignant ses pouvoirs aux mains des deux vice-présidents généraux : Ozanam et Cornudet. Ozanam, prenant possession du fauteuil, exprimait l'émotion

du Conseil devant la décision prise par son président, priait ses confrères de bien vouloir, pour l'instant, la garder secrète, et ajournait à huitaine la continuation de la séance. Pour la première fois, allait jouer la procédure, assez complexe, prévue par le règlement, pour l'élection d'un Président Général.

A la huitaine suivante, la séance s'ouvrait en l'absence de Bailly, sous la présidence d'Ozanam. Le Conseil décidait d'accepter la démission donnée et d'insister auprès de Bailly pour qu'il voulût bien, du moins, demeurer membre du Conseil Général ; puis il nommait une commission administrative, composée du bureau et de trois autres membres, chargée d'assurer les services jusqu'à l'entrée en fonctions d'un nouveau Président Général. Enfin, Bailly survenant, Ozanam lui faisait part des décisions prises, le remerciait des services par lui rendus à la Société, et le priait, conformément aux dispositions de l'article 40 du règlement, de bien vouloir désigner le confrère qu'il croyait opportun d'élire en son lieu et place. Bailly indiqua Léon Cornudet, vice-président général. Cette proposition n'était pas sans causer quelque embarras au Conseil, car Léon Cornudet, maître des requêtes au Conseil d'État, ne pouvait accepter la charge à lui proposée, ses fonctions ne lui laissant pas les loisirs nécessaires. Ozanam, sollicité par ses confrères, se trouvait dans le même cas, étant absorbé par ses devoirs de professeur en Sorbonne. C'est alors que Le Prévost proposa Gossin, membre de la Conférence St-Sulpice, et président de la Société St-François Régis, fondée par lui 20 ans plus tôt. C'était un homme d'œuvres connu et considéré de toute la France catholique.

La majorité des voix nécessaire pour la désignation du candidat avait été fixée aux deux tiers des membres du Conseil, soit 9 bulletins sur 13. Le vote auquel il fut procédé le 21 mai donna à Gossin 11 voix, auxquelles les deux voix dissidentes se rallièrent immédiatement afin de lui assurer l'unanimité, et dès le lendemain le Conseil se rendait en corps auprès de lui pour le prier d'accepter la désignation dont il était l'objet.

Gossin refusa, considérant comme son devoir de demeurer exclusivement consacré à la direction de la Société St-François Régis, à laquelle il avait sacrifié déjà, 4 ans plus tôt, sa fonction de vice-président de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Le Conseil Général insista, lui demandant de réfléchir et de consulter avant de prendre une décision définitive. Les

instances du R. P. de Ravignan, avec lequel il avait noué jadis, lorsque tous deux siégeaient à la Cour de Paris, des relations intimes, celles de l'archevêque de Paris lui faisant dire par son grand vicaire, l'abbé Buquet, « qu'il descendait envers lui, jusqu'à la prière », finirent par triompher de sa résistance, et le 31 mai, il cédait au vœu du Conseil Général.

Une circulaire, signée des deux vice-présidents et du secrétaire, fut adressée à tous les présidents de Conférences pour leur communiquer la lettre de démission de Bailly, la désignation par le Conseil Général de Gossin, et la lettre d'acceptation de ce dernier, et pour les inviter, conformément au règlement, à communiquer ces pièces à leurs confrères, à prendre leur avis et à transmettre celui-ci au secrétariat général avant le 10 juillet, leur rappelant en outre, que jusqu'à consommation de l'élection, toutes les conférences devaient réciter le *Veni Creator* à chacune de leurs séances afin d'appeler sur l'importante décision qui allait être prise les bénédictions de l'Esprit-Saint.

Cent seize Conférences répondirent, dont cent onze pour approuver le choix du Conseil Général, de sorte que le 23 juillet, celui-ci pouvait déclarer l'élection consommée. Trois jours plus tard, Gossin tenait sa première assemblée générale sous la présidence de l'archevêque de Paris.

TROISIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE GOSSIN
(1844-1847)

CHAPITRE VII

LE BREF APOSTOLIQUE
(1845)

Gossin était l'homme d'œuvres par excellence, et son choix était des plus heureux.

Il n'appartenait à la Société que depuis six mois, c'est vrai, mais dès son entrée à la Conférence St-Sulpice, Bailly, sachant sa valeur, lui avait offert au Conseil Général une place qu'il avait déclinée en invoquant son incompétence, mais qui lui demeurait réservée pour un avenir prochain.

Fils de l'ancien lieutenant général du Baillage de Bar, député aux États Généraux et procureur général, syndic de la Meuse, qui, pour avoir protesté contre l'exécution de Louis XVI avait été, le 22 juillet 1794, condamné à mort, exécuté à la barrière du Trône, et inhumé au cimetière de Picpus, il était entré lui-même dans la magistrature, et y avait fait, sous la Restauration, une rapide et brillante carrière. Lorsque survint la Révolution de 1830, ne voulant pas prêter serment au nouveau souverain, il était descendu de son siège et s'était fait inscrire au barreau de Paris.

Depuis près de 20 ans, il consacrait ses loisirs aux œuvres les plus variées : Société St-François Régis dont il avait été le fondateur en 1825, et dont il était demeuré le très actif

président, Œuvres de la visite des hôpitaux, des prisons, des jeunes détenus, des prisonniers pour dettes ; de la Propagation de la Foi, dont il avait été le vice-président, etc. Ainsi avait-il acquis une expérience précieuse en même temps qu'une certaine notoriété dans les milieux charitables, de telle sorte que le Conseil Général, en présentant sa désignation à la ratification des Conférences, pouvait écrire à juste titre que M. Gossin était un homme « dont la sagesse consommée et les hautes vertus avaient, depuis longtemps, fixé l'estime publique, et dont le nom était connu des pauvres, aimé des catholiques, et respecté de toutes les opinions. »

Dès sa désignation, Gossin s'était plongé dans une étude minutieuse du passé de la Société, et son esprit fort délié avait perçu rapidement, non pas seulement la nature, le caractère, l'esprit de l'Œuvre qu'il importait essentiellement de maintenir, mais aussi les améliorations qui pouvaient être introduites dans le fonctionnement de sa direction générale. Et dans son discours d'installation à l'assemblée générale du 25 juillet 1844, il marquait, avec une certaine légèreté de touche, cette double tendance qui devait inspirer l'exercice de sa présidence. Tout en rendant hommage aux services rendus à l'Œuvre par son prédécesseur, à « l'action habilement circonspecte de son autorité, à son rôle de modérateur, au lent et froid accueil qu'il faisait à toute proposition de nouveautés », et en proclamant que cela lui avait permis de « préserver la Société des périls qui entouraient son berceau » il laissait entendre implicitement que ces périls ne lui semblaient plus aussi redoutables.

L'évolution qui lui paraissait désirable dans la direction de l'Œuvre avait l'approbation du Conseil Général, peu à peu renouvelé, complété, rajeuni et qui lui apportait un précieux concours (1). Elle exigeait cependant une certaine prudence, car l'élection même de Gossin avait révélé, chez quelques-unes des plus anciennes conférences de province, un esprit d'indépendance qu'il importait de ménager. Ces Conférences, protestant contre le rôle prépondérant du Conseil Général dans l'élection du Président, avaient refusé d'y prendre part. L'incident allait même se prolonger par une attitude de froide réserve qui dura plusieurs années, et ne céda que devant la charitable mansuétude du père de famille vis-

(1) De Baudicour, secrétaire général, était le neveu de Gossin.

à-vis de ses filles aînées. Le fait était à retenir pour un chef circonspect comme Gossin ; il lui rappelait combien étaient fragiles les assises sur lesquelles reposait alors l'autorité du Conseil Général et de son Président.

C'est qu'en effet, le premier Président Général, Bailly s'était nommé lui-même ; il avait ensuite, à lui seul et sans consulter quiconque, désigné les membres du Conseil Général ; et par conséquent ni l'un ni les autres ne pouvaient se réclamer de la moindre délégation, du moindre mandat émanant de leurs confrères. Gossin, il est vrai, avait été choisi, lui, par les membres du Conseil Général, dont la proposition avait été soumise, conformément au règlement, à l'unanimité des Conférences. Mais la résistance de quelques-unes, et non des moindres, suffisait pour attirer son attention sur la précarité du pouvoir centralisé entre ses mains et celle du Conseil. La prudence lui commandait de rassurer les conférences sur le caractère de son autorité. Dans sa première circulaire (15 août 1844) il écrivait : « A Dieu ne plaise que nous entendions vous imposer jamais aucun joug, vous soumettre à aucune loi, vous astreindre à aucune servitude. Mais dans l'occasion, nous vous expliquerons, et en toute simplicité, le Conseil et moi, ce que nous croirons entrer le mieux dans l'esprit de notre chère Société : la charité qui nous dictera nos paroles, sera aussi en vous pour les accueillir. » Il était vraiment impossible, pour un chef, d'être plus discret. Mais voici qu'un événement de haute importance, allait donner à son autorité des assises plus solides, précisément à l'heure où, dans quelques cas, exceptionnels il est vrai. elle allait avoir à s'exercer.

§

On a vu que, dès novembre 1838, Ozanam avait proposé au Conseil de direction de solliciter du Souverain Pontife Grégoire XVI, un bref accordant des indulgences spéciales aux membres de la Société, et que sa suggestion avait été écartée.

Deux ans plus tard, la conférence de Nîmes, à peine reconstituée, avait fait à Rome, à l'insu du Conseil, et pour son compte personnel, des démarches en vue d'obtenir cette même faveur. Dès sa première séance (31 janvier 1841), le Conseil Général, enfin constitué, s'était ému de cette initiative

locale, et avait invité la conférence de Nîmes à suspendre ses négociations auprès de la Cour de Rome. Nîmes s'inclina : mais le prélat romain qui avait bien voulu se charger de sa requête, répondit que le dossier était engagé dans la filière des bureaux de l'administration pontificale, qu'il n'était plus en son pouvoir de l'arrêter dans sa course, et que la seule chose encore possible était de demander l'extension aux conférences parisiennes des faveurs spirituelles sollicitées par la Conférence de Nîmes.

Le Conseil Général, mesurant de suite l'étendue de la faute commise en 1838, résolut de tout faire pour ressaisir, au bénéfice de la Société tout entière, la direction des négociations en cours, et chargea de cette mission diplomatique un de ses membres, le V[te] de Melun, qui se rendait à Rome au mois d'août 1841. Il arrivait malheureusement un peu tard, juste à point pour apprendre que la requête de Nîmes avait été favorablement accueillie. Cependant, d'une part, le Saint Père n'avait concédé aux confrères de Nîmes que des indulgences partielles, sous des conditions, d'ailleurs assez restrictives : d'autre part, cette concession n'avait pas encore été promulguée : on pouvait obtenir qu'elle demeurât inopérante, et reprendre la question pour solliciter des faveurs plus larges et plus générales au profit de la Société tout entière.

Le Conseil Général saisit de la question Mgr Affre, archevêque de Paris, dont l'entremise lui avait été signalée comme utile. Mais l'affaire traîna dans les bureaux de l'administration archiépiscopale pendant près d'une année, à telle enseigne qu'au mois d'août 1842, le représentant à Rome du Conseil Général invitait celui-ci à se hâter en lui signalant que plusieurs conférences, suivant l'exemple donné jadis par celle de Nîmes, avaient pris l'initiative de formuler des demandes individuelles. Au mois de mars 1843 de Baudicour, secrétaire général, partit pour Rome, et au cours d'un séjour de trois mois dans la ville éternelle, engagea et suivit les démarches nécessaires pour introduire au nom du Conseil Général, et au bénéfice de toutes les Conférences placées sous sa direction, une requête officielle. Celle-ci soulevait quelques difficultés à raison de la généralité des faveurs sollicitées et du caractère essentiellement laïque de l'Œuvre, qui ne pouvait être considérée ni comme une congrégation, ni comme une confrérie.

Une fois la cause introduite et en bonne voie, de Baudicour revint à Paris, confiant la suite des négociations au B[on] de

Bock, président, à Rome, de la Conférence des étrangers. Celui-ci les poursuivit avec intelligence et dévouement, si bien que par un bref daté du 10 janvier 1845 Grégoire XVI octroyait à la Société un ensemble de faveurs spirituelles comblant tous ses vœux.

Ce bref accorde, aux conditions ordinaires de confession et de communion préalables, une indulgence plénière, reversible au bénéfice des âmes du purgatoire, non seulement aux membres du Conseil Général et des divers Conseils institués par lui, mais encore, à tous les membres actifs des Conférences d'abord au jour de leur réception, ou de leur promotion à une fonction différente ; puis, aux quatre fêtes annuelles de la Société, pourvu qu'ils assistent à la messe célébrée pour elle à cette occasion ainsi qu'à son assemblée générale ; — ensuite, une fois par mois, au jour choisi par eux, pourvu qu'ils aient assisté à toutes les séances du mois, ou tout au moins à trois sur quatre, du groupement auquel ils appartiennent ; — enfin, à l'article de la mort ; cette dernière au bénéfice de toute personne appartenant à la Société à quelque titre que ce soit.

Et l'octroi de ces indulgences si largement dispensées est combiné de telle sorte que le confrère appartenant en même temps à une Conférence, à un Conseil particulier, à un Conseil central, peut bénéficier de l'indulgence mensuelle en chacune de ses trois qualités.

De même en est-il des indulgences partielles de sept ans et sept quarantaines attachées par le bref apostolique, sans considération cette fois de confession et de communion préalables, à tous les actes professionnels du confrère de St-Vincent de Paul : assistance à la séance de son Conseil, de sa conférence ou de toute autre réunion : — visite du pauvre à domicile, de l'enfant à son école, de l'apprenti ou de l'ouvrier à son atelier, du malade à son hôpital, du condamné dans sa prison ; — assistance à la messe de *requiem* dite pour le repos de l'âme d'un confrère, ou présence au convoi mortuaire d'un indigent secouru. Tout cela est nettement et expressément formulé dans le bref du 10 janvier 1845.

§

L'octroi de ce bref généreux accordant à la Société et à ses œuvres une si haute et si complète consécration, était

pour elle un événement capital. Le Conseil Général était mieux placé que quiconque pour en apprécier toute la portée et mesurer son retentissement probable sur l'avenir. Il lui appartenait de donner à ce document la plus rapide et la plus grande publicité possible.

Il ne pouvait être promulgué dans aucun diocèse sans être accompagné d'une ordonnance d'exequatur émanant de l'évêque. En conséquence il fut immédiatement imprimé : chaque exemplaire fut revêtu d'une mention attestant son authenticité et signée par le Nonce du Saint-Siège, revenu depuis peu reprendre ses fonctions diplomatiques auprès du Gouvernement français ; ainsi complété, il fut adressé à chacun des membres de l'épiscopat, accompagné d'une lettre autographe du Président Général sollicitant l'agrément du prélat ; et quelques semaines s'étaient à peine écoulées que presque tous les évêques de France avaient accordé leur exequatur, souvent même dans les termes les plus flatteurs pour la Société.

En même temps, le Conseil Général demandait à l'archevêché de Paris une instruction commentant le bref apostolique, et celui-ci, accompagné des ordonnances d'exequatur et de l'instruction approuvée par l'abbé Dupanloup, alors vicaire général de Paris, était adressé à Messieurs les curés et aux présidents de toutes les Conférences existantes, en même temps qu'annexé au Rapport annuel de l'année 1844 qui n'avait pas encore paru.

Une messe solennelle d'actions de grâces était célébrée et une lettre officielle de remerciements était adressée au Bon de Bock pour le concours précieux apporté par lui aux négociations de la Société avec la Cour Romaine : et quelques semaines plus tard, lui était envoyée, en témoignage de gratitude, une relique de saint Vincent de Paul accordée, dans ce but, par les Pères Lazaristes.

Le Conseil Général, au surplus, ne devait pas tarder à faire appel de nouveau au dévouement charitable et aux capacités diplomatiques du Bon de Bock. Le bref faisait une part très restreinte, dans ses largesses, aux membres honoraires et aux bienfaiteurs de l'Œuvre. Les premiers ne bénéficiaient que de l'indulgence plénière accordée à l'occasion des 4 fêtes annuelles de la Société, et de l'indulgence « in articulo mortis » et celle-ci, seule, profitait aux bienfaiteurs. Or, cette dernière catégorie est la seule à laquelle, dans la Société, puissent

appartenir les femmes, dont le concours pécuniaire, souvent si précieux, méritait assurément gratitude.

Le Bon de Bock reprit son rôle de négociateur et obtint, à la date du 12 août 1845, un bref complémentaire dans lequel le Souverain Pontife accordait à tous ceux, quel que soit leur sexe, qui s'engageraient à une aumône fixe et régulière, une indulgence mensuelle, soit plénière, soit de sept ans et sept quarantaines, soit d'un an seulement, suivant que cette aumône serait adressée au Conseil Général, à un Conseil provincial ou particulier, ou à une Conférence. En outre, une indulgence de sept ans et sept quarantaines était accordée mensuellement à toute personne quêtant au profit du Conseil Général, ou d'un Conseil provincial ou particulier, le jour et par le fait même de la quête. Ainsi les membres honoraires, les bienfaiteurs et bienfaitrices, bénéficiaient de faveurs nouvelles venant s'ajouter à celles qui leur avaient été précédemment octroyées.

Ce second bref, comme celui qu'il complétait, fut soumis à l'exequatur des Évêques, commenté par le vicaire général Dupanloup, distribué au clergé et aux Conférences, et publié avec le rapport annuel de 1844.

Cette procédure donna même naissance à un petit incident qui ne fut pas sans causer une légère émotion, d'ailleurs passagère, au Conseil Général : S. Em. le Cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, qui avait accordé très volontiers son exequatur au bref apostolique du 10 janvier, la refusa tout net au bref complémentaire du 12 août. Le Président Général, quelque peu troublé, s'en vint soumettre le cas au Nonce apostolique, qui calma de suite son inquiétude en lui apprenant que la seule conséquence de ce refus serait l'impossibilité de publier ce bref complémentaire dans les églises du diocèse d'Arras, mais qu'il n'empêchait point les fidèles de bénéficier des faveurs accordées, dans ce ressort épiscopal aussi bien que dans tout autre.

L'octroi de ces grâces, tombant comme une manne bénite sur tous les membres de la Société, était pour celle-ci un événement considérable non pas seulement en soi, mais encore à raison des termes du bref qui les accordait. Celui-ci révélait une étude et une connaissance complète de l'Œuvre, de son but charitable, de son caractère essentiellement laïque, de son organisation, de sa hiérarchie, et de chacune des œuvres actuellement pratiquées par elle. Et c'est tout cela qui recevait

une consécration solennelle, aux yeux du monde catholique tout entier, du père commun des fidèles. D'autre part, en réservant le privilège de ces faveurs aux seuls conseils institués, aux seules Conférences agrégées par le Conseil Général, le Souverain Pontife investissait officiellement celui-ci d'une autorité mondiale, et assurait définitivement cette unité de l'Œuvre tant désirée par ses fondateurs et quelquefois menacée. Bientôt connue de la catholicité tout entière, cette bénédiction souveraine accordée au début même de la présidence Gossin, et qui devait en demeurer l'événement le plus mémorable, allait avoir d'importantes conséquences.

§

Cette présidence n'a duré que 3 ans et 3 mois (23 juillet 1844 1er novembre 1847). Ce fut une belle période de croissance pour la Société. Lorsqu'au mois de novembre 1847, Gossin, atteint dans sa santé, se vit obligé de résigner ses fonctions, Ozanam, vice-président général, écrivait dans la lettre qu'il lui adressait, au nom de la Société, pour le remercier des services par lui rendus : « Le 23 juillet 1844, au moment où vous preniez la conduite de la Société, elle comptait 5 conseils et 144 conférences... aujourd'hui, vous laissez 26 conseils et 369 conférences dont 94 à l'étranger. » Ainsi donc 21 nouveaux conseils institués et 225 nouvelles conférences agrégées voilà le bilan de ces trois années.

Ce qui frappe tout d'abord, pendant cette période, c'est l'expansion de l'Œuvre à l'étranger. Alors qu'au mois de juillet 1844, elle ne possédait au delà des frontières de France que 3 conférences : (2 à Rome, et 1 à Nice) voici qu'en novembre 1847, elle en compte 94. Comment ne pas relier cette croissance subite à la consécration solennelle que vient de lui accorder le Souverain Pontife ?

Devant elle, s'est inclinée la Belgique, soumettant enfin à l'obédience du Conseil Général les 10 conférences précédemment existantes sur son territoire, auxquelles 14 autres se sont successivement ajoutées au cours de ces trois années, de telle sorte qu'en 1847 la Belgique compte au total 24 conférences secourant plus de 2.000 familles.

A cette conquête s'ajoute celle de l'Angleterre. Le rapport annuel publié en 1844, parlant de la Conférence de Boulogne-

sur-Mer, dit à ce sujet : « De toutes les œuvres de la Conférence, la plus glorieuse, parce qu'elle doit être la plus féconde en résultats, c'est la fondation de la Conférence de Londres. C'est à Boulogne, en effet, qu'un jeune Anglais, protestant récemment converti, amené par un de nos confrères à une des réunions de la conférence, apprit à connaître et à aimer l'Œuvre de St-Vincent de Paul. Il en porta dans son pays l'esprit et les règlements, et peu de temps après, nos confrères ont appris la fondation d'une conférence de l'autre côté du détroit. »

Ce que ne dit pas le rédacteur, de Baudicour, c'est le concours très utile qu'il apporta lui-même à ce jeune Anglais, en se rendant à Londres pour assurer la création nouvelle, dont la vitalité fut telle qu'au mois de novembre 1847, l'Angleterre comptait 17 conférences. Notre jeune Anglais avait été cet « homme graine » que, plus tard, le Président Baudon rêvait de rencontrer en tous pays.

L'Irlande était animée d'une même ferveur. N'est-elle pas l' « Ile des Saints ? ». La première Conférence fut fondée à Dublin, au mois de février 1845. Dix mois après la capitale en comptait 5, et son exemple était si rapidement suivi dans dix autres villes, qu'au cours de l'année 1847, pendant l'affreuse épreuve qui allait fondre sur elle et émouvoir l'Europe entière, 16 conférences s'épanouissaient sur le sol de cette verte Erin décimée par la faim.

Au cours de l'année 1846, un de nos confrères de France, passant à La Haye, eut l'heureuse inspiration de chercher à implanter la Société en Hollande, et ses entretiens avec les catholiques notables de la capitale aboutirent à la création d'une première conférence. Celle-ci rencontra tout d'abord des obstacles multiples : elle en triompha, et bientôt l'Œuvre, encouragée par le haut clergé, favorisée d'une autorisation royale malgré son caractère nettement catholique, se répandit dans les principales villes avec une telle rapidité qu'à la fin de l'année 1847, la Hollande présentait un effectif de 15 conférences si pleines de sève qu'à Schiedam, par exemple, 12 confrères visitaient 235 familles, soit une moyenne de 20 familles par confrère !

Au début de cette année 1847, un jeune médecin venu faire ses études à Paris, et, celles-ci terminées, retournant au Canada pour y exercer sa profession, n'eut garde d'oublier la Société de St-Vincent de Paul à laquelle il appartenait à Paris comme membre actif de la Conférence St-Séverin. Il

sema la bonne graine d'abord à Québec ; et en l'espace d'une seule année il arriva avec le concours du clergé et des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé, à fonder dans ce pays où la foi demeure si vivante, 11 conférences, réunissant plus de 1.100 confrères et distribuant plus de 35.000 francs de secours dans leur premier hiver.

Ce n'était pas la première apparition de l'Œuvre sur le nouveau continent : elle y avait pris pied déjà, en 1845, au Mexique où la première conférence, bientôt suivie de deux autres, avait été créée sous l'impulsion de l'archevêque de Mexico qui lui avait remis « la garde » d'une de ses églises avec toutes les dépendances nécessaires à un large établissement, et sous l'autorisation du Gouvernement, qui lui avait confié « l'Hospice des Femmes Folles » avec la disposition de tous ses revenus.

De même, en 1846, la Société s'était implantée aux États-Unis, modestement, d'abord à Saint-Louis, puis en 1847 à New York.

A côté de ces plantations d'arbustes précoces à floraison rapide, voici des semences d'apparence moins brillante qui germeront plus lentement, mais qui ne sont pas moins précieuses.

A Edimbourg, une conférence est fondée en 1845 par Mgr Gillis, coadjuteur, qui avait conservé le souvenir de la réception déférente à lui faite, le 24 février 1839, à Paris, par la Société réunie en assemblée générale. Et cette première conférence écossaise trouve d'abondantes ressources non pas seulement dans la libéralité du clergé catholique lui abandonnant pendant tout un trimestre le produit des quêtes faites à l'église, mais encore dans la générosité de certains protestants notables lui envoyant de larges aumônes.

A Munich, la maison royale, le ministère, la nonciature unissent leurs concours pour l'établissement de la première Conférence bavaroise. Le ministre de l'Intérieur, lui-même, tient à honneur d'en faire partie, et à peine fondée, elle reçoit un legs de 3.000 florins, soit à l'époque 7.200 francs.

A Genève, en plein centre de protestantisme, un confrère de St-Sulpice en villégiature trouve le moyen de surmonter tous les obstacles accumulés sous ses pas, et de fonder une conférence qui, dès sa seconde année, compte 80 confrères.

A Gênes, les résistances du gouvernement sarde, dont l'autorisation est nécessaire, cèdent devant les efforts conjugués du Cardinal archevêque et du Cte de Brignole-Sales, ambassa-

deur à Paris, lequel accepte le titre de Président honoraire de la Conférence qui lui doit le jour (1). Celle-ci va voir quadrupler ses ressources en un an.

A Constantinople, en pleine capitale musulmane, une première Conférence favorablement accueillie des autorités, aidée par le concours pécuniaire de quelques mahométans fortunés, ne se contente pas d'assister 4.000 malades ; elle essaime successivement, grâce au concours zélé des Sœurs de St-Vincent de Paul, d'abord en Grèce, à Santorin, puis à Smyrne, où, pour la première fois, la Société pénètre en Asie.

L'Afrique, elle aussi, ouvre ses portes : En 1846, plusieurs anciens confrères de France, se rencontrant à Alger, ont la pieuse pensée, sur l'initiative du secrétaire général de Baudicour qui s'y trouvait de passage, de se réunir pour entreprendre au sein de la population cosmopolite où ils se trouvaient un peu noyés une véritable croisade de charité ; et ainsi l'Œuvre s'implante sur cette terre musulmane, en même temps que les premiers éléments de la nouvelle église d'Afrique.

§

Cette expansion de la Société à l'étranger devait nécessairement entraîner certains développements dans son organisation.

Dès 1836 et 1837 dans les quelques villes de province qui comptaient plusieurs Conférences : Lyon, Bordeaux, Toulouse, s'était constitué spontanément un conseil particulier local leur servant de lien, et remplissant, auprès d'elles, le rôle du Conseil de direction auprès des Conférences parisiennes. Les dispositions complémentaires du règlement, adoptées en 1839, avaient sanctionné, par l'adoption de quelques articles nouveaux, cette création dont la pratique avait démontré l'utilité, et avaient fixé la composition, le rôle, le fonctionnement de ces Conseils particuliers, intermédiaires naturels entre les Conférences et le Conseil Général. Sous la présidence de Gossin, la multiplication des Conférences entraîna l'institution par le Conseil Général de 24 nouveaux Conseils particuliers, dont 13 à l'étranger.

Mais les Conférences groupées dans ces Conseils particuliers

(1) L'honorariat a été, depuis, condamné par le Conseil Général, considérant, à juste titre, que la présidence est une fonction et non pas une dignité.

étaient celles-là seules qui appartenaient à une même ville, c'est-à-dire le petit nombre. Les autres, la majorité, se trouvaient isolées, fort éloignées souvent du Conseil Général, abandonnées en fait à une indépendance qui pouvait avoir de fâcheuses conséquences. Et ce danger apparaissait plus grave au fur et à mesure que des conférences naissaient dans des contrées plus éloignées, en Afrique, en Amérique.

De la nécessité de relier entre elles ces Conférences étrangères isolées naquit, sur l'initiative du Conseil Général, un rouage nouveau. Ce rouage, il est vrai, ne devait faire l'objet d'un règlement qu'en 1850, après quelques années d'expérience, conformément à l'usage suivi dans la Société, où l'on préfère attendre, pour leur donner un caractère officiel, que les fondations aient subi l'épreuve du temps. Mais en fait, il commença de fonctionner dès 1845. Ce fut le « Conseil supérieur » primitivement nommé Conseil provincial (1), groupant, en principe, toutes les Conférences d'une même nation, isolées ou réunies en Conseils particuliers, et servant de lien entre elles et le Conseil Général. Ainsi furent institués successivement les Conseils supérieurs de Grande-Bretagne, des États de l'Église, de Belgique, d'Irlande et des Pays-Bas. Ces Conseils supérieurs étaient spécialement chargés d'instruire les demandes d'agrégation présentées par les conférences nouvelles, et d'assurer les relations de toutes les Conférences de leur ressort avec le Conseil Général en leur transmettant les avis et décisions de celui-ci.

Cette création s'imposait. On ne pouvait demander ni au Conseil Général qu'il connût la langue de tous les peuples qui se rangeaient successivement sous son contrôle, ni à toutes les Conférences étrangères qu'elles adoptassent la langue française pour correspondre avec lui. Un Conseil supérieur établi dans la capitale de chaque pays étranger, y remplirait en premier lieu, le rôle d'interprète nécessaire. D'autre part, si le Conseil Général devait veiller à maintenir uniforme dans ses grandes lignes le caractère de l'Œuvre commise à ses soins, il n'en reconnaissait pas moins aux Conférences une grande

(1) Les premiers Conseils supérieurs furent institués sous le nom de Conseils provinciaux, et c'est le nom qui leur est donné dans les brefs pontificaux. Mais cette appellation éveilla des susceptibilités nationales Bruxelles, notamment, demanda qu'elle fût abandonnée. Satisfaction lui fut donnée, et le nom de Conseil supérieur fut substitué à celui de Conseil provincial.

liberté, en ce qui concerne par exemple les formes variées sous lesquelles, à côté de l'œuvre fondamentale de la visite du pauvre à domicile, elles entendaient exercer la charité. Il lui fallait donc, dans ses directives générales, tenir compte des mœurs, des traditions, des exigences nationales. Il ne pouvait le faire utilement sans l'assistance d'un représentant autorisé, capable de l'éclairer de ses avis et de faire, en même temps, accepter ses décisions. Ce n'est point une tâche aisée de faire collaborer à une œuvre commune des hommes séparés par leur langue, leurs lois, leurs coutumes et leur caractère : au moins faut-il les connaître pour adapter les directives aux nécessités locales. Enfin la multiplication des Conférences imposait au Conseil Général une charge déjà lourde, que l'avenir laissait prévoir de plus en plus pesante. Une certaine décentralisation commençait à paraître nécessaire. Ces considérations diverses avaient dicté la création des Conseils supérieurs.

§

Ce qui facilitait cette décentralisation, c'était la consécration officielle de l'autorité du Conseil Général par le bref du 10 janvier 1845, qui réservait exclusivement aux Conférences agrégées et aux Conseils institués par lui le bénéfice des indulgences accordées. Un pouvoir, quel qu'il soit, ne peut sans imprudence abandonner la moindre de ses prérogatives tant qu'il n'est pas fermement établi sur une base inébranlable. En consolidant son autorité, en la légalisant, si on peut dire, aux yeux du monde catholique, le bref permettait au Conseil Général de la déléguer en partie lorsqu'il le jugeait utile. En même temps, il mettait entre ses mains une arme puissante aux yeux des consciences chrétiennes, et dont certains incidents allaient démontrer la valeur et l'utilité.

On méconnaîtrait, en effet, la nature humaine, même améliorée par la pratique de la piété et de la charité, si l'on supposait que l'expansion d'une œuvre comme celle-ci pouvait se poursuivre sans soulever aucun de ces conflits, à la racine desquels on trouve presque toujours les exigences d'un amour-propre corporatif ou personnel. Quelques-uns se sont produits sous la présidence de Gossin. Il devait les résoudre avec cette expérience des œuvres, ce tact personnel et cet esprit de charité qui caractérisaient sa manière, et lui dictaient les solu-

tions de nature à concilier les plus larges concessions de détail avec la défense énergique des principes. Le maintien de l'unité, ce fut à peu près l'unique but dans lequel il ait jamais fait acte d'autorité. Mais sur ce point il était intransigeant.

On sait la résistance opposée par la Belgique depuis 1842, aux décisions du Conseil Général exigeant, pour l'agrégation de ses Conférences, la modification de leurs statuts. Pas plus que son prédécesseur, Gossin ne céda sur cette question de principe. Le bref triompha de cette résistance. La Belgique, émue de ne pas le voir promulguer sur son territoire, comprit enfin la nécessité de s'incliner : au cours de l'année 1845 elle se rangea sous l'obédience du Conseil Général, acceptant les modifications imposées par lui.

A côté de la Belgique, les Pays-Bas, allaient donner au Conseil Général bien d'autres soucis. Le Conseil particulier de La Haye, régulièrement institué, était présidé par M. de Haan, fondateur de la première conférence hollandaise, animateur très dévoué et très apprécié du Conseil Général. Mais lorsque celui-ci décida la création d'un Conseil supérieur des Pays-Bas, et que la présidence en fut confiée à un haut fonctionnaire du ministère des Cultes, M. Lux, un premier conflit naquit de ce fait que le président du Conseil supérieur étant, de droit président du Conseil particulier de la ville où il siège. M. de Haan allait se trouver dépossédé de sa fonction, ce qu'il n'acceptait pas. Pour résoudre le différend, M. Lux approuvé par le Conseil Général, délégua M. de Haan à la présidence du Conseil particulier. Mais celui-ci n'en voyait pas moins lui échapper la direction morale qu'il avait, en fait, exercée jusque-là, sur toutes les Conférences hollandaises. Il refusa de reconnaître l'autorité du Conseil supérieur, et il émit la prétention de continuer à correspondre directement avec le Conseil Général. Celui-ci ne pouvait accepter pareille atteinte à la hiérarchie, et par suite à la discipline et à l'unité. Ses remontrances étant demeurées vaines, il se vit dans la pénible nécessité de prononcer la dissolution du Conseil particulier et de confier au Conseil supérieur le soin de le remplacer provisoirement. Le Conseil particulier refusa de se soumettre à cette décision et entreprit des démarches auprès de l'administration hollandaise, en vue de se faire reconnaître officiellement par elle, ce qui lui conférerait, pensait-il, un avantage signalé sur le Conseil supérieur, et lui permettrait peut-être de rallier à lui toutes les Conférences de Hollande. C'était la

révolte avec menace de schisme au sein des Conférences hollandaises. Ce schisme, il le fallait empêcher à tout prix. Le Conseil supérieur, forcé d'accepter la lutte sur le terrain administratif, obtint les 6 septembre et 1er octobre 1847 deux rescrits royaux autorisant le fonctionnement de la Société aux conditions de son règlement général et lui accordant la personnalité morale avec droit de posséder. Ce succès du Conseil supérieur mettait fin au conflit. Peu à peu les dissidents se soumirent et la paix se rétablit entre les Conférences hollandaises qui prirent, par la suite, un magnifique essor. Mais on conçoit facilement la persévérante fermeté qu'avait dû montrer le Conseil Général au cours de cette campagne de 18 mois. Ne pas faire acte d'autorité en pareil cas, ç'eût été, pour lui, la chose est évidente, manquer à son devoir.

Il en faut dire autant à propos du conflit qui, au cours des années 1845 et 1846, divisa les Conférences de Versailles. Cette ville possédait trois Conférences : deux d'entres elles demandaient l'institution d'un Conseil particulier, mais la troisième (Conférence St-Louis) s'y opposait et présentait une protestation signée de tous ses membres. Ses motifs n'étaient cependant pas de ceux qui pouvaient arrêter le Conseil Général, car elle se contentait d'exposer qu'étant la plus ancienne et la plus nombreuse, et ses deux sœurs cadettes ayant été fondées par des confrères qui s'étaient séparés d'elle à la suite de quelques désaccords, elle ne pouvait accepter de subir leur loi dans un Conseil particulier où elles formeraient nécessairement la majorité. Après toute une année de négociations sans résultats, le Conseil Général passa outre, et institua le Conseil particulier de Versailles. Aussitôt, protestation de l'évêque disant au Conseil Général ses regrets de n'avoir pas été consulté, et sa désapprobation de la mesure prise ; puis, protestation de la Conférence St-Louis refusant de reconnaître le Conseil particulier nouvellement institué. Le Conseil Général tint ferme, maintint sa décision, ne répondit à aucune de ces protestations afin de ne pas envenimer la situation, et compta sur le temps pour faire son œuvre. Et de fait, un an plus tard, tous ces incidents étaient oubliés et la paix rétablie entre les Conférences de Versailles.

Même résultat à Nantes où la situation, toute différente il est vrai, n'en réclamait pas moins l'intervention d'une autorité supérieure pour ramener la Conférence au respect du règlement, dont elle s'était terriblement écartée. Très nombreuse

— 150 membres — disposant d'un budget assez élevé — près de 25.000 fr. — et d'ailleurs fort active, elle poursuivait sa carrière charitable en toute indépendance suivant des règles à elle propres. Aucune quête n'était faite aux séances, les confrères payant, ni plus ni moins que dans un cercle, une cotisation fixe annuelle. Les réunions — une par quinzaine seulement — étaient celles d'un parlement au petit pied, où s'échangeaient de longs discours sur des propositions préparées et rédigées à l'avance par le bureau, jouant le rôle de ministère. Elle prétendait statuer elle-même, sur l'agrégation des Conférences venant à se fonder autour d'elle. Le Conseil Général ne pouvait guère, dans ces conditions, continuer de la reconnaître pour une de ses filles. Au mois de juin 1845, de Baudicour se rendit à Nantes pour essayer de ramener la Conférence dans la bonne voie. Au mois d'août suivant, le Conseil Général insista dans le même sens. Vains efforts. Mais lorsque fut promulgué le bref du Souverain Pontife et que la Conférence constata que ne répondant pas aux conditions exigées elle ne bénéficiait pas des indulgences octroyées, elle céda brusquement, renonça à son attitude indépendante, rentra dans le giron de la Société, en adopta le règlement, et se sectionna en 3 conférences qui furent agrégées par le Conseil Général et unies sous l'égide d'un Conseil particulier régulièrement institué.

Ces quelques cas, si exceptionnels qu'ils fussent, établissaient bien la nécessité d'une autorité forte concentrée aux mains du Conseil Général. Son absence eût fait courir à l'unité de l'Œuvre de gros dangers, d'ailleurs faciles à prévoir. La Providence y pourvut par l'intervention du Souverain Pontife qui, seul, pouvait conférer au Conseil Général une autorité rayonnant sur le monde entier. Pour n'apparaître qu'accessoire, ce bénéfice du bref n'en avait pas moins une sérieuse importance pour l'avenir de la Société.

CHAPITRE VIII

L'ACTION DU CONSEIL GÉNÉRAL
(1844-1847)

Résoudre les difficultés en faisant acte d'autorité, c'était parfois une nécessité pour le Conseil Général ; mais combien il semblait préférable de les prévenir en faisant mieux connaître à tous les Conseils et à toutes les Conférences les règles et les usages de la Société, dont l'ignorance apparaissait trop souvent à la base des erreurs ou des désaccords !

A la suggestion d'Ozanam, dans sa séance du 3 mars 1845, le Conseil Général décida de composer et de publier un manuel qui comprendrait le règlement général annoté, les circulaires du Président Général, le premier rapport annuel allant de l'origine de la Société au 31 décembre 1841, un résumé des rapports annuels de 1842, 1843, et 1844, le bref de Grégoire XVI, et l'instruction de l'archevêché de Paris sur les indulgences. Une commission fut nommée et chargée de la rédaction de ce petit volume.

Au cours des séances suivantes, certains dissentiments se manifestèrent sur ce qui pourrait être utilement ajouté ou supprimé au programme proposé. Tel confrère demandait l'insertion d'une vie résumée de saint Vincent de Paul, tel autre, celle du texte de la messe de l'Immaculée Conception ; celui-ci désirait y voir figurer les décisions du Conseil Général ; Gossin de son côté demandait l'élimination de la circulaire du 11 juin 1844, comme trop élogieuse pour lui. Le Conseil refusa de faire droit au vœu de son Président, la circulaire en question appartenant à l'histoire de la Société, et sa publication paraissant d'autant plus nécessaire qu'elle concernait la première élection d'un Président Général faite dans

les termes du règlement. L'insertion d'une vie de saint Vincent de Paul fut écartée, de même que celle des décisions du Conseil Général. Quant aux Offices, il fut décidé que le manuel comprendrait, avec les prières habituelles des réunions, l'ordinaire de la messe, la messe des morts et celles des fêtes de la Société. Baudon, vice-secrétaire général, fut chargé de rédiger une introduction, et la publication de ce manuel put être annoncée comme imminente à l'assemblée générale du 19 juillet 1845.

Le volume imprimé, revêtu de l'approbation de l'archevêque de Paris, tiré à 3.000 exemplaires, fut distribué gratuitement aux Conférences à raison de deux exemplaires pour chacune d'elles, puis envoyé, dans un but de propagande, à certaines notabilités et spécialement aux évêques. Des exemplaires luxueusement reliés furent adressés au Souverain Pontife, au Nonce et à l'archevêque de Paris.

Telle est l'origine du manuel, constamment réédité depuis près de 90 ans. Au fur et à mesure que les années s'écoulèrent et que les documents à y insérer se firent plus nombreux, ses éditions prirent de l'embonpoint, à telle enseigne qu'à partir de 1859 il fallut le fractionner en deux volumes. Mais en 1888, le Conseil Général, craignant de voir ces deux volumes devenir insuffisants, estimant d'ailleurs qu'un manuel en plusieurs tomes perdait son caractère essentiel, rechercha et décida de larges suppressions et réductions. Et depuis lors, le manuel, ramené à un seul volume, ne contient plus que les règlements accompagnés d'annotations puisées dans les décisions du Conseil Général, l'instruction sur les règles à suivre pour la formation des Conférences, les prières usitées dans les réunions de la Société, les brefs, rescrits et lettres des Souverains Pontifes, suivis des instructions sur les indulgences, et enfin quelques extraits des circulaires présidentielles. Un exposé sommaire des principales œuvres de la Société termine ce petit ouvrage, dont la lecture s'impose à tout confrère de St-Vincent de Paul soucieux de bien remplir sa fonction.

§

Ce manuel retient, à plusieurs points de vue, l'attention du lecteur sur la présidence Gossin. Et d'abord, il lui présente l'admirable *Prière à l'usage des membres de la Société*, rédigée par le Président Général, et dans laquelle on sent vivre sa

tendre piété et sa touchante humilité. Près de 80 ans sont passés depuis qu'elle est tombée de la plume de Gossin, et le temps n'en a pas altéré la fraîcheur : ce n'est jamais sans une pieuse émotion que la récitent les confrères.

Ce manuel contient en outre une *Instruction spéciale sur les Règles à suivre dans la formation des Conférences* dont le Conseil Général avait jugé la publication indispensable, tant étaient nombreuses et variées les questions qui lui étaient posées à ce sujet. Le soin de l'écrire fut confié à Baudon qui s'en acquitta au mois d'août 1847. Ses conseils sont, encore aujourd'hui, fort opportuns.

Cette Instruction expose tout d'abord que la fondation d'une conférence est une œuvre fort simple, n'exigeant ni un grand nombre de confrères, ni de grosses ressources ; car vivre au jour le jour, en comptant sur la Providence, rentre tout à fait dans l'esprit de l'institution. Ce qu'il faut, c'est réunir quelques catholiques pratiquants, imprégnés de l'esprit et des traditions de la Société, et décidés à s'y conformer en se dévouant aux pauvres. Ce petit groupement doit s'assurer tout d'abord l'approbation des autorités ecclésiastiques, et, celle-ci obtenue, constituer un bureau provisoire, fixer un jour de séance hebdomadaire, choisir un lieu de réunion, et puis entrer de suite en action, négociant avec certains fournisseurs les conditions auxquelles ils accepteront ses bons, et choisissant, sur le conseil des sœurs ou de M. le curé, quelques familles indigentes qui seront immédiatement visitées.

Ce qu'il importe d'éviter, c'est la discussion préalable des termes d'un règlement pendant des semaines, et parfois même pendant des mois. La Conférence trouve dans le règlement général de la Société, approuvé par Grégoire XVI, toutes les dispositions nécessaires à son fonctionnement. Si, plus tard, certaines modifications de détail apparaissent utiles, c'est la pratique seule qui pourra démontrer leur oppotunité. Commencer par agir et ne formuler que plus tard des règles écrites, ce fut toujours le procédé de saint Vincent de Paul : la Société l'a adopté et s'en est bien trouvée ; les conférences qui veulent se constituer agiront sagement en faisant de même. Après quelques semaines de fonctionnement effectif dans les conditions prescrites par le règlement général, la Conférence ainsi fondée, adresse une demande officielle d'agrégation. L'octroi de celle-ci lui ouvre la porte de la grande famille

de St-Vincent de Paul et la fait bénéficier des faveurs spirituelles accordées par les Souverains Pontifes.

Enfin, le manuel, dans les circulaires qu'il retient, fait une très large part à celles qui furent écrites par Gossin, quoiqu'elles soient peu nombreuses — 6 seulement. — C'est qu'elles présentent un caractère quasi constitutionnel. Elles sont la codification des usages adoptés et qui commencent à devenir des traditions. Elles traitent les sujets les plus divers, mais tous d'intérêt pratique : recrutement des confrères, fonctionnement des conférences, ordres du jour de leurs séances, rôle des présidents, moyens de se procurer des ressources, importance des œuvres de charité spirituelle, déférence due au clergé, bienveillance vis-à-vis des autres œuvres, etc. Gossin ne néglige aucune des questions qui préoccupent, à cette époque, Conseils et Conférences, et ses directives, imprégnées de son expérience des hommes et des choses, viennent parfaire la personnalité de l'Œuvre.

§

Le succès couronne ces efforts, non pas seulement à l'étranger, où l'expansion de la Société est, on l'a vu, la conséquence du bref de Grégoire XVI, mais encore en France, où le nombre des conférences passe, en trois ans, de 141 à 275, soit une moyenne annuelle de 38 agrégations. Dans l'accroissement des ressources qui est sensible, puisqu'elles passent de 356.000 fr. en 1843, à 1.414.000 fr. en 1847, la part de la France est prééminente, car elle se monte, en 1847, à 869.000 francs.

Quant à l'activité de ces conférences elle est suffisamment établie par cette constatation que pendant l'année 1846, elles ont visité 17.300 familles, patronné 8.000 écoliers et 2.500 apprentis, et régularisé, avec ou sans le concours de la Société St-François Régis, 800 unions illégitimes. Au cours de cette même année 1846, 60 confrères ont quitté le monde pour entrer au grand séminaire, et 12 autres pour franchir le seuil d'un monastère.

On est frappé de la rapidité avec laquelle certaines conférences prennent dès le lendemain de leur naissance une croissance imprévue. C'est la Conférence de Clermont-Ferrand fondée le 17 mars 1844, et qui, neuf mois plus tard, compte déjà 140 confrères secourant 200 familles. L'année suivante, elle alignera les noms de 160 confrères visitant 350 foyers. C'est

la Conférence de Riom, née le 25 mars 1844, réunissant à la fin de l'année, 171 membres, effectif magnifique qui lui permet d'instaurer pour la suppression de la mendicité, une organisation spéciale, fort ingénieuse et dont le succès fut complet. Il est vrai que cette Conférence avait eu la bonne fortune d'être tenue sur les fonts baptismaux par toutes les autorités locales. L'évêque était venu de Clermont-Ferrand pour célébrer la messe au jour de sa fondation, et le Maire avait voulu présider sa première séance dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Tout autre était le lieu de réunion de la Conférence fondée à Toulon par quelques officiers de marine : elle tenait séance à bord d'une frégate.

A Fougères, le prédicateur de la station de Carême provoque la fondation d'une Conférence que le Sous-Préfet encourage, que la municipalité loge, et qui groupe rapidement 40 membres actifs visitant 155 familles : un donateur lui offre 800 francs pour créer un atelier de chaussonnerie occupant les enfants pauvres sans travail : elle l'installe dans un immeuble mis gratuitement à sa disposition par une bienfaitrice. Et tout cela n'a pas demandé 6 mois.

La naissance de la Conférence de Mâcon est marquée par un incident qu'on ne saurait laisser dans l'ombre. Un de ses fondateurs a retrouvé dans les archives de l'Hôtel de Ville le *Livre Secrétarial* de Mâcon pour l'année 1621 (1), contenant le procès-verbal d'une assemblée tenue dans cette ville pour le soulagement des pauvres, à l'instigation « d'ung religieux, prestre de M. le Général des Gallaires, mehu de pitié et de dévotion, qui est en ceste ville et a communiqué les formes par le moyen desquelles on a pourvu au soulagement et nourriture des pauvres, tant à Tresvoux que aultres villes ». Ce prêtre « méhu de pitié et de dévotion » nous le connaissons : il s'appelait Monsieur Vincent. Son œuvre à Mâcon, on en retrouve le squelette dans ce procès-verbal. C'était une association tendant « à remplacer la mendicité aux portes et aux églises par la visite à domicile, l'aumône sollicitée et presque arrachée par l'aumône volontaire et spontanée... à instruire les pauvres, à les faire craindre d'une crainte d'amour... à faire apprendre quelques métiers aux jeunes enfants... et néanmoins tout à fait dans un esprit de

(1) Ce « Livre Secrétarial » est répertorié aux archives municipales de Mâcon sous la cote B. B. 84.

liberté... » Quelle fut la joie des confrères de Mâcon de trouver parmi les signataires de ce procès-verbal les noms de plusieurs d'entre eux, et de constater qu'en fait leurs aïeux avaient, 225 ans plus tôt, fondé la première conférence de Mâcon, sous la direction de saint Vincent de Paul lui-même !

A côté des Conférences qui naissent, il y a les aînées qui grandissent et dont l'activité est de nature non pas seulement à édifier, mais aussi à faire quelque peu rougir, hélas ! beaucoup de Conférences actuelles. Elles ne sont pas rares, à cette époque, les Conférences qui secourent plus de 200 familles. Celle de Nancy en visite 400, celle de Metz, 350, celle de Montpellier 229, celle de Villefranche-de-Rouergue, de fondation récente, 187 : les 4 conférences de Bordeaux en ont à leur charge plus de 800, les 3 de Toulouse, 725, les 2 de Carcassonne, 350. Il y a des Conférences parisiennes où chaque confrère visite personnellement 10 familles chaque semaine, et la Conférence St-Merry a la bonne fortune de posséder un membre actif, et même *très actif* assurément, qui voulant consacrer toutes ses journées à la visite des pauvres, accepte joyeusement, pour lui seul, la charge de 35 familles !

On ne saurait être surpris que devant ces exemples de dévouement à la misère, les autorités ecclésiastiques et les autorités civiles elles-mêmes se sentent émues et disposées à faciliter la tâche des Conférences. Combien, à cette époque, où la religion commence à reprendre sa place naturelle dans la vie française, combien de hauts fonctionnaires de tous ordres : préfets, sous-préfets, magistrats ou maires, n'hésitent pas à se faire inscrire, aussi bien que des évêques et des ecclésiastiques de tout rang, comme membres honoraires et même comme membres actifs de la Société ! Combien de Conférences obtiennent pour leurs œuvres spéciales des subventions officielles aussi bien des ministères que des municipalités ! Combien de maires, de préfets, de prélats leur confient le soin de distribuer leurs aumônes aux malheureux ! Au cours de l'année 1845, 58 archevêques et évêques de France ont adressé au Conseil Général des lettres lui apportant, avec leurs encouragements, des témoignages spéciaux d'approbation, rédigés dans les termes les plus flatteurs.

Et comme il est éloquent, et touchant en même temps, ce petit incident qui se déroule un matin dans l'église cathédrale de Montpellier : L'évêque, Mgr Thibault, a voulu célébrer lui-même la messe pour la conférence, dont c'est la fête.

Au moment où, déjà paré de ses habits sacerdotaux, il va monter à l'autel, il apprend que la caisse de la Conférence est à peu près vide : d'un geste rapide, il tire de sa poche une magnifique tabatière en or et la remet au président en lui disant : « Je n'ai pas d'argent, mais vendez cela, je puis bien me servir d'une tabatière en bois : et du moins, vous aurez du pain pour vos pauvres. » Et aussitôt, il gravit les marches de l'autel sans laisser au président stupéfait le temps de le remercier.

§

Le développement de la Société imposait au Conseil Général une tâche assez lourde à cette époque où les traditions étaient encore flottantes. On ne comprendrait plus aujourd'hui, par exemple, les difficultés nombreuses et variées que soulevaient alors les institutions de Conseils, ou les agrégations de conférences.

Voici le Conseil supérieur de Grande-Bretagne fondé comme englobant dans son ressort l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Écosse. Cette dernière goûtant peu ce qui lui rappelle sa dépendance, la conférence d'Edimbourq proteste et demande à être érigée en Conseil supérieur d'Écosse. Or elle est l'unique conférence existant dans ce pays, il est impossible d'accueillir sa requête. La seule concession possible, le Conseil Général la lui accorde, après avoir pris le consentement du Conseil supérieur de Londres, c'est le droit de correspondre directement avec lui.

Voici la conférence de Mexico, qui voit grand assurément, car elle demande l'envoi de 4.000 règlements en langue espagnole. Elle n'hésite pas à solliciter non seulement le titre de Conseil supérieur du Mexique, mais encore une délégation à son profit du droit d'agréger les futures conférences mexicaines. Elle n'obtient ni le titre demandé, parce que l'institution d'un Conseil supérieur n'est pas justifiée, ni la délégation, parce que jamais le Conseil Général ne consentira à se dessaisir de cette prérogative au profit d'un Conseil, quel qu'il soit.

La première Conférence fondée à Carcassonne, aussitôt l'apparition d'une seconde Conférence auprès d'elle, demande à être érigée en Conseil particulier ; sa requête est ajournée, l'institution d'un pareil rouage n'apparaissant pas encore nécessaire pour deux Conférences d'ailleurs fort modestes.

D'autre part le Conseil Général affirme son respect loyal du rôle dévolu par lui aux Conseils supérieurs ou particuliers ; et lorsque, par exemple, il est saisi de la proposition, pour le moins singulière, d'un confrère belge s'offrant à être son agent secret auprès du Conseil supérieur de Belgique, il la décline, et il croit même de son devoir de signaler l'incident à Bruxelles. Mais il ne peut accepter l'usurpation de ses pouvoirs et encore moins de son titre. Pas davantage, il ne saurait tolérer certaines attitudes comme celle du Conseil de Lyon, accentuant ses tendances individualistes jusqu'à ne pas présenter à l'agrégation du Conseil Général la 5e Conférence qui venait de se fonder dans son ressort, et traitant d'autre part si cavalièrement les brefs apostoliques dans son rapport annuel que le Conseil Général se voit obligé d'en interdire la diffusion.

Les demandes d'agrégation, elles, non plus, ne peuvent pas toujours être accueillies : Si la Conférence du Munich demande quelques modifications au règlement ordinaire pour répondre aux désirs du Gouvernement bavarois qui lui accorde autorisation et protection ; si la Conférence de Louvain, exclusivement composée d'étudiants, ne peut, par suite de règlements académiques, supprimer de ses statuts, la clause qui exclut formellement tout professeur de l'Université, ce sont là des nécessités locales devant lesquelles le Conseil Général s'incline.

Mais quand arrive, de Genève, une demande d'agrégation formée par une association charitable, qui se présente sous la forme d'un cercle mondain, composé, il est vrai, de catholiques, mais ne présentant aucun des caractères distinctifs d'une Conférence de St-Vincent de Paul, il faut bien lui répondre que sa requête ne saurait être accueillie, sans une modification préalable du règlement adopté par elle. Quand la Conférence de Rennes, et bientôt après celle de St-Louis d'Antin, à Paris, sollicitent l'agrégation de jeunes Conférences exclusivement composées de leurs membres aspirants, dont l'âge oscille entre 12 et 16 ans, il faut bien écarter leur proposition comme dénaturant le rôle des aspirants et tendant à accorder une indépendance périlleuse à des adolescents sans expérience. Quand la Conférence St-Edmund se fonde à Londres au sein du séminaire catholique et que le Vicaire Apostolique d'Angleterre s'oppose à ce que celle-ci subisse les directions du Conseil supérieur et du Conseil Général, parce que composés de laïques auxquels des clercs ne sau-

raient être soumis, il faut bien surseoir à l'agrégation jusqu'au jour où le prélat anglais, éclairé par l'archevêché de Paris, rapportera son interdiction.

Et puis, c'est la Conférence d'Orange qui n'admet pas de quêtes à ses séances, mais, à l'encontre des instructions formelles et réitérées du Conseil Général, impose des cotisations annuelles fixes à tous ses membres, et, par ailleurs, réserve, par privilège, à quelques-uns d'entre eux seulement, l'élection annuelle de son bureau. C'est la Conférence du collège d'Argentan que le proviseur entend gouverner en toute indépendance, à sa guise, dans un esprit d'hostilité marquée contre le bureau de bienfaisance local, et dont le président et le vice-président seront annuellement désignés par le sort. Tout cela est inacceptable. Ici, le président a composé le bureau de sa conférence des membres de sa famille à l'exclusion de tout autre confrère, et il faut exiger de lui une attitude plus libérale. Là, on admet des confrères qui ne pratiquent aucune religion ou qui appartiennent à une secte protestante, et il faut expliquer combien pareils procédés de recrutement sont en opposition avec le caractère et le but de la Société.

Toutes ces questions, d'ailleurs, le Président Général les traite avec une affectueuse et courtoise amabilité, dont il ne se départit jamais. Dès lors que les principes ne sont plus en cause, il est toujours prêt à toutes les concessions, on en trouve un exemple dans l'incident suivant : Avec le consentement du curé de la paroisse, suivant l'usage établi, la création d'une nouvelle conférence à Paris avait été décidée. A la dernière heure, et dans un revirement subit, le pasteur, sans donner aucun motif, revient sur sa parole. Gossin s'incline sans aucune récrimination et renonce à la fondation projetée, se souvenant à point de la maxime de saint Vincent de Paul, qui considérait comme un mal, tout bien fait contrairement à l'opinion des autorités paroissiales. Et cependant, combien devait lui coûter ce petit sacrifice, à lui qui suivait avec une joie presque enfantine la progression du nombre des Conférences, les inscrivant sur un registre personnel, refaisant sans cesse son total, et se réjouissant chaque jour de le voir grossir.

Sur cette catégorie de travaux « Institutions de Conseils et Agrégations de Conférences », la présidence de Gossin allait presque se clore sur un incident assez surprenant. Au cours de la séance du 3 mai 1847, un membre du Conseil Général

fit subitement observer que pas un des Conseils, pas une des Conférences dont la création était antérieure au mois de janvier 1841 — date de l'entrée en fonctions du Conseil Général — n'avait été l'objet d'une agrégation quelconque. Et c'était exact : et on comptait dans cette situation anormale 4 Conseils et 60 Conférences : et personne n'y avait jamais songé ! Une décision globale fut prise pour réparer cette irrégularité de forme qui durait depuis 6 ans. Ces 4 conseils et ces 60 conférences furent agrégés en bloc avec effet rétroactif au jour de leur fondation.

§

Ce ne sont pas seulement les Conférences naissantes qui retiennent l'attention du Conseil Général, ce sont aussi celles qui, vivant depuis plus ou moins longtemps, s'écartent des règlements ou des traditions, et qu'il faut ramener dans la bonne voie.

Ainsi se voit-il obligé de rappeler que les Conférences ne doivent jamais ni s'occuper de politique — chaque confrère demeurant libre individuellement d'agir à sa guise sur ce terrain, — ni prendre en main les intérêts personnels, pécuniaires, commerciaux ou familiaux des confrères. La conférence d'Alais avait méconnu ce point jusqu'à solliciter du Conseil Général un secours extraordinaire au profit de quelques-uns de ses membres éprouvés dans leur fortune. Il fallut lui signaler que l'Œuvre n'était pas une Société de secours mutuels et que les Confrères étaient faits pour secourir et non pas pour être secourus.

A certaines Conférences il faut rappeler le caractère nettement religieux de l'Œuvre, qu'elles méconnaissent en supprimant délibérément toute prière du programme de leurs séances ; à d'autres, la tradition prudente qui proscrit les quêtes à domicile ; à celles-ci le conseil souvent donné de ne pas apostiller les sollicitations adressées par leurs pauvres aux autorités civiles ; à celles-là la délicatesse qui leur interdit de disposer au profit d'œuvres étrangères à la Société des fonds recueillis par elles ; à plusieurs enfin, la nécessité de tenir séance chaque semaine, cette périodicité étant une condition essentielle de leur prospérité.

Il faut insister sur la prudence nécessaire dans l'admission des membres actifs, car plusieurs conférences ont subi, à cette

époque, des épreuves pénibles pour ne s'être pas montrées assez sévères dans leur recrutement. Celle-ci, pour éliminer certaines brebis galeuses, a dû se dissoudre pour ne se reconstituer que l'année suivante, expurgée de ses éléments indésirables : celle-là, s'est vue dans la nécessité de saisir le Conseil Général d'une plainte contre son président dont elle demande la révocation. Telles autres ont porté jusqu'à lui leurs doléances, et même leurs appels de secours, au lendemain de pertes pécuniaires causées par l'impossibilité où se sont trouvés certains confrères de représenter les fonds encaissés par eux.

Sans doute, on ne peut soumettre l'admission des nouveaux confrères à l'unanimité des voix, car ce serait la subordonner à l'hostilité d'un seul : mais une sérieuse enquête préalable doit toujours éclairer le vote à intervenir sur la candidature qui doit être présentée par deux confrères. Quant à ceux qui se présentent comme ayant appartenu précédemment à une autre conférence, il importe d'obtenir du président de cette dernière des renseignements précis ; c'est la conclusion à tirer de l'indélicatesse dont certaine Conférence fut récemment victime.

L'inexactitude de certains Confrères est également un mal contre lequel il faut lutter, et c'est pourquoi les Conférences doivent demeurer fidèles à ce principe : que les bons destinés à secourir les familles sont distribués en séance aux seuls membres présents, et ne leur sont jamais adressés à domicile. Si, malgré cette sanction, les absences d'un confrère se renouvellent fréquentes, le Président doit intervenir affectueusement auprès de lui ; et si, malgré ce rappel à l'exactitude, elles se prolongent, la Conférence devra prendre une délibération, décidant que sera considéré comme démissionnaire tout confrère demeurant absent, sans motif sérieux, pendant tel ou tel nombre de semaines. La qualité des confrères a plus d'importance que leur quantité, et le mauvais exemple peut toujours être contagieux.

§

D'autre part, quel cabinet de consultations fut jamais plus assiégé que le Conseil Général par ses 350 clientes ? Toutes les questions depuis les plus puériles jusqu'aux plus graves, viennent, en un flux quotidien, submerger les bureaux du Secrétariat Général.

Telle conférence demande ce qu'elle doit faire parce que les quatre membres de son bureau ont définitivement quitté la ville. Etait-il bien nécessaire de s'adresser au Conseil Général pour comprendre qu'elle n'avait qu'à le reconstituer avec d'autres confrères ? Telle autre expose simplement, et sans autres détails, qu'elle s'est brouillée avec son curé, et la réponse tient en un seul mot : « Réconciliez-vous ! ». Celle-ci demande quelle attitude elle doit prendre, ayant découvert qu'un de ses pauvres a commis un délit assez grave ; et la réponse s'impose : « Rayez-le, mais à aucun titre, il ne vous appartient de le dénoncer à la justice ! » Celle-là n'hésite pas à charger le Conseil Général du soin de faire les démarches nécessaires pour lui faire encaisser le montant d'un legs dont elle est bénéficiaire : il lui faut bien décliner cette insigne marque de confiance, expliquer que pareille mission ne rentre pas dans ses attributions, et renvoyer l'impétrante à un homme de loi qui se chargera de ses intérêts.

A côté de ces détails, autrement importants sont les conflits qui surgissent ici ou là entre les conférences et les administrations de toute nature, et qui, tous, se donnent naturellement rendez-vous rue Garancière.

Conflits avec certains préfets voulant imposer une autorisation administrative pour tenir séance ; ces conflits apparaissent sporadiquement jusqu'au jour où le ministre de l'Intérieur, saisi de la question, répond que la Société de St-Vincent de Paul n'ayant jamais formulé de demande d'autorisation auprès du Gouvernement et semblant satisfaite de vivre sous le régime de la simple tolérance, aucune raison n'apparaît de vouloir qu'il en soit autrement pour ses filiales de province : les administrations départementales n'ont pas à se montrer plus exigeantes que l'administration centrale.

Conflits avec des municipalités, refusant d'accorder l'autorisation nécessaire pour les loteries et dont les décisions finissent par être déférées, sous forme d'appel, au ministre de l'Intérieur qui, lui, les accorde largement à Paris, et consent à envoyer des instructions libérales aux maires récalcitrants.

Conflits avec des bureaux de bienfaisance revendiquant le produit des loteries ou même des sermons de charité, sous prétexte qu'eux seuls ont qualité pour recevoir et répartir les fonds recueillis pour secourir l'indigence. Parfois même vont-ils jusqu'à exiger l'état des recettes effectuées et de leur emploi, voire même la liste des pauvres secourus. Ces conflits

ne s'apaisent, le plus souvent, que par l'abandon d'une partie des aumônes obtenues.

Conflit avec certain proviseur de collège n'hésitant pas à mettre en demeure six de ses professeurs, membres actifs de la Conférence locale, d'avoir à l'abandonner, sous prétexte qu'elle constitue une association hostile au pouvoir : l'intervention du Conseil Général est nécessaire pour que soit éclairée la conscience inquiète, et calmé le zèle trop vigilant, de ce défenseur du gouvernement.

Conflit même avec le clergé, provenant de la maladresse de telle Conférence, refusant le titre de « membres d'honneur » à l'évêque et à ses ecclésiastiques, et qu'il faut inviter à réparer une erreur vraiment injustifiable.

D'autre part, fidèle à la maxime de saint François de Sales que « le bien ne fait pas de bruit, et que le bruit ne fait pas de bien », le Conseil Général recommande la plus extrême prudence aux conseils, aux conférences, aux confrères, victimes de diffamations ou de calomnies, publiques ou privées ; les poursuites individuelles seules peuvent être admises en cas d'absolue nécessité. Il va plus loin dans sa répugnance pour toute publicité concernant la Société. Il écarte les sollicitations de tout journal, de toute revue, lui demandant l'autorisation de publier un article en faveur de l'Œuvre, et pousse à ce point le désir du silence autour d'elle, qu'il décline l'honneur que veut bien lui faire un prélat lui proposant de prendre la Société comme sujet d'une de ses lettres pastorales.

§

Conseils à donner et conflits à résoudre, ce n'est pas toute la tâche du Conseil Général, il lui faut encore examiner et trancher certaines questions de principe. Et c'est ainsi qu'il est appelé à décider successivement :

Qu'un membre du Conseil supérieur — en l'espèce — président d'une Conférence — ne peut, en cas d'empêchement, se faire remplacer aux séances du Conseil par le vice-président de sa conférence, attendu que la fonction de membre d'un Conseil supérieur aussi bien que celle de membre du Conseil Général, est personnelle. Au contraire, la qualité de membre d'un Conseil particulier, étant attachée à la charge de président de Conférence, permet à celui-ci, de se faire suppléer par un confrère :

Que la délimitation du ressort des Conseils supérieurs ou particuliers relève, comme leur création d'ailleurs, de la compétence exclusive du Conseil Général.

Qu'il n'y a pas lieu, étant donné l'actuelle organisation de l'Œuvre, d'accueillir la proposition formulée par certaines conférences d'instituer des congrès généraux des Conférences de St-Vincent de Paul.

Que, dorénavant, la lettre d'agrégation de toute Conférence nouvelle portera la date du deuxième dimanche suivant sa réception, parce que le jour de l'agrégation étant, pour ses membres, celui de leur entrée dans la Société, ils ne pouvaient jusqu'ici, faute d'être prévenus en temps opportun, bénéficier de l'indulgence plénière qui leur est accordée à cette occasion.

Et puis il y a les incidents dont le Conseil Général est obligé de se saisir, parce qu'il ne saurait s'en désintéresser sans trahir son devoir, dans l'intérêt même de la Société.

Voici, par exemple, que l'archevêque de Québec sollicite du Saint-Siège un Indult spécial octroyant, aux Conférences canadiennes, des indulgences dont le plus grand nombre ont été précédemment accordées à tous les membres de la Société par les deux brefs de Grégoire XVI. Il est impossible que le Conseil Général ne s'émeuve pas de cette démarche particulariste. Précisément, Pie IX, qui vient de remplacer sur le siège apostolique Grégoire XVI, rappelé à Dieu au mois de juin 1846, a daigné donner à la Société des marques non équivoques de sa paternelle bienveillance. Non seulement il a répondu dans les termes les plus flatteurs à la lettre de félicitations qui lui a été adressée par le Président Général, à l'occasion de son élévation au trône pontifical, mais il a bien voulu, plus tard, au cours d'une audience particulière dire à Ozanam tout l'affectueux intérêt qu'il porte à la Société et lui remettre pour elle un bref d'encouragement. Une démarche est faite à Paris auprès du Nonce pour lui demander d'intervenir afin que la requête de Mgr de Québec ne vienne pas compromettre son unité (1).

A Rome, le Président du Conseil supérieur, contrairement au caractère essentiellement laïque de l'Œuvre, était le R. P.

(1) Les explications fournies ultérieurement par les Conférences de Québec établirent que les démarches faites à Rome ne menaçaient en rien l'unité de la Société. Cependant, l'archevêque de Québec refusa son *exequatur* aux brefs de 1845, jusqu'à réception d'une instruction spéciale venue de Rome (P-V. du C. G., 19 janvier 1848 et 19 novembre 1849).

de Villefort, appartenant à la Société de Jésus. Obligé par les ciconstances de renoncer à sa fonction, il demande à être remplacé par un de ses frères en saint Ignace : le Conseil Général ne peut pas souscrire à son désir ; l'occasion est trop favorable de revenir à l'observation du Règlement qui veut la présidence d'un laïque.

Cette variété de questions soumises au Conseil Général montre quelle activité s'impose à lui pour asseoir l'Œuvre dont les destinées lui sont confiées.

CHAPITRE IX

LES ŒUVRES
(1844-1847)

Pour avoir une idée complète de la vie de la Société à cette époque, il faut jeter un coup d'œil sur ses œuvres, car sous la présidence Gossin, elles sont déjà fort nombreuses.

Sans doute, la visite du pauvre à domicile demeure l'œuvre fondamentale et essentielle de toute Conférence. Gossin ne cesse de le rappeler et de signaler qu'il ne s'agit pas d'une visite « de couloir », ou « de palier » faite en courant, mais d'une visite « assise » compatissante, patiente aux doléances, témoignant d'un affectueux intérêt, apportant un réconfort moral, et conquérant ainsi le cœur du visité.

Mais de cette œuvre distinctive, caractéristique, qui révèle les mystères de la pauvreté, ses mille besoins et par conséquent les mille services qu'on peut et doit rendre à l'indigent, naît, par là même, toute une floraison d'œuvres accessoires qui se complètent les unes les autres de manière à prendre le pauvre dès son berceau, pour le suivre et l'accompagner jusqu'au tombeau.

Voici l'enfance d'abord, et en premier lieu ces enfants trouvés qui, jadis, avaient ému le saint patron de la Société d'une pitié si profonde que la légende le représente courant la nuit les rues de Paris et rapportant dans son ample manteau quelques nouveau-nés. L'abandon d'enfant est un fait beaucoup plus rare en 1845 qu'au XVIIe siècle, et ne se présente plus sous une forme aussi émouvante. Cependant, il existe encore, et une Société, dite de St-Vincent de Paul ne peut rester sourde à l'appel qui, pour la première fois, lui est adressé par l'administration des hospices de Toulon demandant à la

Conférence de Brignole d'assumer la surveillance des enfants trouvés, recueillis et placés en nourrice chez des agriculteurs trop souvent impitoyables pour eux.

Ce n'était là, d'ailleurs, qu'un service analogue à l'œuvre des Orphelins, fondée à Paris en 1836, répandue depuis en province et jusqu'à Londres, au point de faire surgir, en quelques années, dix maisons hospitalières où ces pauvres « Sans Famille » étaient élevés, instruits, puis ensuite placés et suivis dans la vie avec une affectueuse sollicitude.

C'était encore l'enfance qu'on cherchait à préserver en fondant des salles d'asile, dont le type modèle avait été créé en 1826 par la M^se^ de Pastoret, pour recueillir et surveiller tout le jour les jeunes enfants dont les parents étaient obligés de travailler loin du foyer. Et dès 1844, treize conférences de grandes villes avaient compris l'utilité de pareille institution. Quelques-unes comme celles du Havre, de Rennes, de Brest, de Nantes, donnaient l'hospitalité à plusieurs centaines d'enfants pauvres, grâce aux concours pécuniaires des enfants fortunés et aux subventions officielles qui leur étaient accordées.

Mais ce sont surtout les patronages qui se sont répandus. A Paris, après les vicissitudes du début, l'œuvre des apprentis orphelins, s'est transformée sous la direction du Vte de Melun, et a trouvé sa forme définitive, celle du patronage. Mgr Affre a pris à sa charge les orphelins et les a installés, sous la surveillance des Frères des écoles chrétiennes, rue Neuve-St-Etienne-du-Mont, dans un internat qui devait sombrer plus tard au cours de la tourmente de 1848. L'œuvre de patronage seule est demeurée à la charge de la Société de St-Vincent de Paul.

Pour les écoliers, le patronage s'exerce sous une forme assez simple. Chaque enfant a son cahier de notes vérifié à l'école hebdomadairement par un confrère, qui distribue l'éloge ou le blâme et des récompenses mensuelles ou trimestrielles. Félicitations ou remontrances sont également adressées aux parents par leur visiteur. Et le système est évidemment assez heureux, puisque nombre de parents, n'étant pas dans l'indigence et ne recevant aucun secours, demandent à l'œuvre d'admettre leur enfants.

Le patronage des apprentis est un peu plus complexe. Il s'agit de trouver pour chacun d'eux un patron bien pensant qui les loge et les nourrisse, de discuter avec lui les conditions

d'un contrat d'apprentissage acceptable, et surtout d'en surveiller l'exécution par des visites fréquentes. Eux aussi, les apprentis, possèdent un livret dont les notes entraînent blâmes ou récompenses, distribués aux réunions des dimanches et jours de fêtes, lesquels sont consacrés aux exercices religieux, aux excursions, aux jeux et divertissements de leur âge, sous la surveillance de confrères, d'abord chez les Frères des écoles chrétiennes, et avec leur concours, dans l'immeuble de la rue Neuve-St-Etienne-du-Mont, et plus tard, 16, rue du Regard, dans un local d'œuvres où s'installe la congrégation naissante des Frères de St-Vincent de Paul, fondée par Le Prévost devenu veuf.

Cette œuvre de patronage est placée sous la direction d'un comité spécial composé de confrères délégués par les conférences parisiennes, et son succès est tel que, dès 1847, la maison de la rue du Regard est complétée par trois autres, rue de la Roquette, rue des Deux-Portes-St-Sauveur et à Chaillot.

Les jeunes confrères qui, dans ces patronages, ont fait à Paris l'apprentissage de leur rôle social, et qui regagnent leur province, leurs études terminées, introduisent l'œuvre dans les Conférences de France qui recueillent ainsi le bénéfice de leur jeune expérience. Les unes adoptent le système de l'internat, les autres celui de l'externat ; celles-ci placent leurs enfants chez des agriculteurs, celles-là chez des industriels ou des commerçants. Quelques-unes créent pour leurs patronnés soit des cours spéciaux, soit une caisse d'économie, soit une congrégation, soit même une petite Conférence de St-Vincent de Paul pour les former à l'exercice de la charité. Toutes constatent avec joie combien leurs apprentis sont recherchés par les maîtres qui apprécient leur bonne volonté, leur conscience et leur sentiment du devoir. En 1847, la Société patronnait plus de 6.000 écoliers et apprentis.

Dès l'année précédente, à Paris, une section nouvelle de patronage avait pris forme sur l'initiative de la Conférence parisienne de St-Louis-en-l'Ile, celle des enfants employés dans les manufactures. Elle réunissait ceux-ci, d'accord avec les industriels, deux fois par semaine, dans les ateliers, après les heures de travail, pour leur donner des leçons de lecture, d'écriture, de catéchisme. L'œuvre comptait 80 élèves ; et un comité se fondait, avec l'ambition de grouper quelques dames faisant, pour les filles, ce que faisaient pour les garçons, les confrères de St-Louis-en-l'Ile.

A côté de l'œuvre des patronages, voici celle des militaires dont les progrès sont rapides. Depuis la suppression de l'aumônerie militaire, au lendemain de 1830, le conscrit catholique arrivant au régiment se trouvait privé de tout secours religieux, de tout appui moral, isolé dans un milieu généralement hostile et dangereux pour sa moralité tout autant que pour sa foi. C'est ce qu'a compris la Conférence de Lyon, alors présidée par Ozanam ; et pour remédier à cette situation, elle a fondé d'abord une bibliothèque réservée aux soldats de la garnison. Ceux-ci vinrent nombreux, empruntant des volumes qu'ils lisaient et faisaient lire autour d'eux, causant volontiers avec le bibliothécaire qui devenait leur conseil et leur ami, demandant bientôt qu'au prêt des livres, on voulût bien ajouter quelques cours de lecture, d'écriture, d'arithmétique qui furent, un peu plus tard, complétés par des réunions dominicales, au cours desquelles nos soldats entendaient une instruction et récitaient la prière du soir.

Et l'utilité de cette œuvre, d'origine si modeste, était telle qu'elle se développa rapidement sinon à Paris, du moins en province. Bientôt on rencontra des foyers du soldat dans 20 villes de garnison, c'est-à-dire partout où l'on obtenait l'approbation des chefs de corps comprenant l'excellente influence exercée sur leurs hommes par cette œuvre qui les instruisait, les moralisait, les christianisait. Et quelle excellente semence morale et religieuse apportaient ensuite dans leur milieu, ces convertis du régiment rentrant dans leurs foyers !

§

Mais voici notre jeune soldat rendu à la vie civile. Que va constater le confrère de St-Vincent de Paul chargé de le visiter si, par suite des circonstances, il est dans l'indigence ? Quels sont les secours dont il a besoin ?

Il faut lui assurer un logis : mais dans la pénombre de celui-ci apparaît nécessairement le spectre angoissant du terme : la Conférence s'emploie à le dissiper, quelquefois par des secours de loyers, le plus souvent par la création d'une caisse de loyers, sorte de tire-lire dans laquelle l'ouvrier verse chaque semaine le montant hebdomadaire de son loyer, qu'il retrouvera, au jour du terme, accru d'une bonification de 10 à 20 % destinée à encourager chez lui l'esprit de prévoyance, trop

8

souvent absent. Cette institution, due à l'initiative de la Conférence St-Sulpice a pris un développement rapide, et déjà un grand nombre de Conférences l'ont adoptée. D'autres, plus ambitieuses, entreprennent dès cette époque, la construction d'immeubles à bon marché destinés à loger leurs pauvres. Plus modeste est le service rendu par quelques-unes fournissant gratuitement à leurs protégés les produits et instruments nécessaires pour nettoyer, blanchir ou repeindre leur pauvre taudis.

Il ne suffit pas d'être logé, encore faut-il être meublé dans la mesure du strict nécessaire. Or, ce n'est pas l'être que de posséder un seul lit pour une famille entière, ou pour plusieurs enfants déjà grands et de sexes différents. Ce n'est pas l'être davantage que de ne pas avoir le moindre drap pour garnir sa couche : aussi certaines conférences, ne possédant pas les ressources nécessaires pour offrir gratuitement à leurs protégés des draps et des lits, ont-elles organisé le prêt ou la vente à tempérament de ceux-ci dans les conditions les moins onéreuses.

Quant aux vêtements, c'est la charité la plus anciennement pratiquée, et la plus facile à faire, car le confrère vide volontiers sa garde-robe au profit du vestiaire de sa Conférence, généralement accompagné d'un ouvroir confié à des mains expertes et bénévoles : ces vestiaires existent presque partout.

Il faut enfin trouver du travail pour l'indigent, souvent même pour sa femme ou ses enfants : c'est l'œuvre du placement, créée à St-Médard et adoptée par le Conseil de Paris, qui s'étend peu à peu, et dont l'utilité a été démontrée, par la crise de chômage sévissant en France au cours de l'année 1846. Quelques conférences ont voulu mieux faire et fonder tantôt des caisses de chômage, et tantôt des ateliers de charité. Quoique généralement réservés aux femmes et aux enfants, ces ateliers ont rarement vécu de longues années. N'ont pas eu plus de succès les prêts d'outils nécessaires au travail, substitués aux prêts d'argent pour s'en procurer, qui, eux, durent être abandonnés après quelques essais malheureux, les remboursements, ainsi qu'on le pouvait craindre, ayant été trop rares.

§

Ces différents services venant s'ajouter à la distribution des bons de toute sorte qui aident le pauvre à se nourrir,

voire même à se chauffer, s'ils paraissent embrasser la totalité de ses besoins matériels, ne sont cependant pas les seuls que le confrère de St-Vincent de Paul ait l'ambition de lui rendre. Il veut faire plus, il entend, en outre, l'instruire, le conseiller, le moraliser et le convertir, si cela est possible.

L'instruire, et c'est pourquoi tant de Conférences fondent : les unes, des cours de toutes sortes, ouverts le soir ou le dimanche, aux enfants, aux apprentis, aux adultes ; les autres, des bibliothèques dont plusieurs singulièrement florissantes, accusent fièrement 8, 10, 12.000 prêts de volumes par an. Toutes s'efforcent de répandre à profusion des almanachs, des bons livres de toute nature, cherchant à promouvoir dans leur clientèle un développement intellectuel dont elles se considèrent comme responsables.

Le conseiller, et c'est pourquoi plusieurs conférences, imitant l'exemple donné par celle de Tours, ont adopté déjà ce prototype des secrétariats des familles qui rendent tant de services à la classe ouvrière.

Le distraire, et c'est pourquoi se multiplient lentement, mais progressivement, ces premiers cercles d'ouvriers fondés à Lille sous le nom d'œuvre de St-Joseph, ailleurs sous le vocable de St-François Xavier. Rennes, Laval, Tours, Orléans, Reims, d'autres villes encore, suivent l'exemple donné, et leurs réunions dominicales, spécialement lorsqu'elles groupent ensemble les chefs d'industrie et leurs ouvriers, font œuvre de rapprochement précieux au point de vue social.

Le moraliser, et c'est pourquoi les Conférences s'emploient activement, avec la Société St-François Régis — qu'elle remplace, là où elle est absente — à la régularisation des unions illégitimes, régularisations si nombreuses dès cette époque qu'elles s'élèvent pour Paris seulement à près d'un millier chaque année (1). Et c'est aussi pourqoi elles inculquent au pauvre des habitudes d'ordre et de prévoyance en fondant pour lui soit des caisses de secours mutuels, spécialement dans les cercles d'ouvriers, comme à Laval, où moyennant un versement de 6 sous par semaine chaque participant s'assure des soins gratuits et une indemnité quotidienne en cas de maladie ou d'accident, soit des caisses d'économie

(1) A Paris, en 1844, sur 4.000 mariages célébrés, 1.060 l'ont été sur l'initiative de la Société St-François Régis (Abbé Schall. *Vie de Baudon*, p. 159).

qui sont bien accueillies : celle de Valenciennes, l'une des premières fondées, recevait dès 1845, en un seul trimestre, 2.925 dépôts ne représentant, il est vrai, que la modeste somme de 1.015 francs.

Le convertir, et de là le zélé concours apporté par tous les confrères au clergé pour l'enseignement du catéchisme et la préparation à la première communion aussi bien des adultes que des enfants ; de là surtout cette création de l'œuvre des Saintes Familles, due à l'initiative de Le Prévost, et dont voici le caractère : Pour remédier à l'isolement moral du pauvre, la Conférence St-Sulpice a créé des réunions du dimanche, exclusivement réservées aux familles indigentes visitées par elle. Elles y viennent tout entières, père, mère, enfants et grands-parents, assister à une messe dite pour elles, dans une chapelle spéciale, toujours la même, par un prêtre qui se consacre à elles et leur donne une instruction appropriée à leur situation. Aucun étranger n'est admis : sauf, bien entendu, les confrères visiteurs, dont l'un d'eux, leur adresse, les cérémonies religieuses terminées, une confraternelle allocution, à la suite de laquelle se tire une loterie permettant à chaque famille présente d'emporter quelque petit souvenir destiné à orner son pauvre logis. En outre, la Sainte Famille tient à l'usage spécial de ses membres un vestiaire, une caisse de loyers, une bibliothèque.

Les résultats de cette tentative sont très encourageants. Non seulement dans les familles ainsi groupées la vie religieuse se développe, mais entre elles, des relations s'établissent, des visites s'échangent, une certaine intimité se crée, des services se rendent et souvent les moins maltraitées par la vie viennent en aide aux plus malheureuses. Œuvre de touchante solidarité dans la misère, d'entr'aide et d'apostolat mutuels. En 1845, la Sainte Famille de St-Sulpice offre ce spectacle singulièrement édifiant de 1.200 membres inscrits, dont 800 suivent régulièrement les exercices de sa retraite annuelle.

§

Que d'autres services les Conférences rendent à leurs protégés. Lorsque le pauvre est malade, il faut bien, si les portes de l'hôpital, pour une cause ou pour une autre, ne peuvent pas s'ouvrir devant lui, lui assurer les soins nécessaires ; cer-

taines conférences, suivant l'exemple donné par celles de Lyon, s'acquittent de ce devoir grâce au dévouement charitable de confrères médecins, et aux sacrifices consentis par certains pharmaciens renonçant, en tout ou en partie, aux profits les plus légitimes.

Lorsque l'âge ou les infirmités lui interdisent tout travail, il faut bien lui trouver un asile, et devant l'insuffisance des hospices de vieillards, toujours envahis, quelques conférences n'ont pas hésité à aménager des locaux spéciaux pour le recueillir.

Lorsque Dieu le rappelle à Lui, il faut bien le préparer à recevoir les derniers sacrements, faciliter avec une affectueuse sollicitude ses derniers pas sur le chemin de l'Éternité, l'accompagner à sa dernière demeure, faire célébrer le divin sacrifice pour le repos de son âme. A ces pieux devoirs, dès cette époque, pas une Conférence ne manque.

Cela n'est pas tout encore, car les Confrères de St-Vincent de Paul ne réservent pas exclusivement aux seuls malheureux inscrits, après enquête, sur les contrôles de leur conférence, le bénéfice de leur charité.

Ils pénètrent dans les hôpitaux et dans les hospices de vieillards pour aller porter à leurs pensionnaires, d'où qu'ils viennent, avec quelques petits secours, des paroles de réconfort et de consolation chrétienne. Ils visitent les prisons, s'efforçant d'exercer une action religieuse et moralisatrice sur les coupables, soutenant même parfois jusqu'au pied de l'échafaud le courage des condamnés à mort. D'accord avec les autorités administratives, et souvent même sur leur initiative, ils s'intéressent aux libérés pour leur trouver un emploi et faciliter leur retour à une vie régulière.

D'autre part, ils s'emploient à dépister la misère qui se cache, et qui ne peut être allégée qu'avec des précautions d'une infinie délicatesse ; car ce serait une erreur de croire que cette forme de la détresse est née d'hier. Ils font accueil même aux étrangers, et non pas seulement aux petits savoyards trop souvent abandonnés à l'exploitation de maîtres cupides, et dont les Conférences ont assumé la protection dans neuf villes différentes, mais même aux réfugiés espagnols que les circonstances politiques ont rejetés nombreux, et souvent misérables, dans les départements du Midi.

Et, par ailleurs, les Conférences sont bien obligées de se préoccuper de ce problème de la mendicité qui se présente à

elles sous deux formes distinctes : d'une part, les vagabonds errants, sachant bien trouver la porte de la Conférence dans les villes traversées par eux et qu'il est bien difficile de repousser, et d'autre part les mendiants domiciliés qui, dans certaines villes, sont nombreux au point de constituer un véritable fléau.

Assurément les conférences ne sont pas faites pour encourager l'oisiveté ; et cependant il y a, dans cette pègre, des misères dignes d'intérêt, il faut donc procéder à un triage intelligent. La conférence de Riom, constatant que cette ville était réellement infestée de mendiants professionnels, a pris des mesures radicales. Encouragée et secondée par la municipalité, elle a divisé la ville en quartiers, relevé dans chacun d'eux le nom et la situation de tous les indigents ou soi disant tels : chaque rue a été confiée à un confrère qui a fait les enquêtes nécessaires et suivi pendant quelques semaines l'existence de ses mendiants. Ceux-ci ont été, par la suite, répartis en diverses catégories, pour chacune desquelles des mesures appropriées ont été prises, et, après quelques mois, la ville s'est trouvée purgée de la mendicité qui la déshonorait.

Telle est la variété des œuvres greffées, dès cette époque, sur la visite du pauvre à domicile : elle s'explique par ce fait que les Conférences jouissant d'une complète indépendance dans leur activité, s'enseignent et s'inspirent mutuellement par la lecture du rapport général, annuellement distribué, qui leur révèle les initiatives multiples d'un zèle charitable que rien ne vient limiter.

§

A cette charité, voici que le Conseil Général fait appel, à deux reprises, en 1846 et en 1847 en faveur des victimes de deux cataclysmes émouvants.

Le premier fut la terrible inondation de la Loire qui ravagea les départements riverains et y accumula les ruines. Le Président Général était absent. Vu l'urgence, Ozanam n'hésita pas et fit voter par le Conseil l'ouverture d'une souscription sous la forme d'une quête exceptionnelle qui serait faite dans chaque Conférence au profit des inondés de la Loire. Dès le 27 octobre, il lançait une lettre circulaire faisant appel à la générosité des confrères et en six semaines, la commission spéciale, chargée de recueillir et de répartir les fonds, encaissait

plus de 19.000 francs qui furent distribués par les Conférences de Roanne, Moulins, Nevers, Orléans, Blois et Tours.

Bien autrement grave était le désastre qui à la même époque, frappait la malheureuse Irlande. La récolte du blé et des pommes de terre, qui sont la base de son alimentation, avait été complètement nulle en 1846 : une terrible famine, bientôt accompagnée de fièvres contagieuses et mortelles, décimait la population, et, à la fin du mois de janvier 1847, le président du Conseil supérieur, qui devait lui-même quelques mois plus tard tomber victime du fléau, adressait au Conseil général un appel éploré, résumant la situation lamentable de son pays en ces quelques mots : « Chaque jour, plusieurs centaines d'Irlandais périssent d'inanition. Le pain manque aux valides, les secours aux malades, les cercueils même aux morts... Six millions d'êtres humains passent leur vie à mourir lentement de faim ! »

Devant cette situation angoissante, le Conseil Général décida de suite l'ouverture d'une souscription générale. Gossin rédigea une lettre circulaire dont l'éloquence prenante révèle son émotion. Elle évoque dans l'esprit, l'apostrophe demeurée célèbre, adressée par saint Vincent de Paul à ses dames de charité en faveur de ses orphelins : « Ces malheureux seront conservés à la vie, si vous leur venez en aide ; ils mourront, si vous ne les secourez pas : il est temps de prononcer leur arrêt : je vais recueillir les voix et compter les suffrages ! » La lettre de Gossin se terminait par une adjuration concise : « Donnez, dit-il, donnez le plus que vous pourrez, mais donnez vite : car la faim n'attend pas ! »

L'émouvant appel du président général en faveur de l'œuvre baptisée par Pie IX « l'œuvre de l'agonie irlandaise » provoqua dans toutes les Conférences, et même autour d'elles, un magnifique élan de générosité. En espèces, en nature, les secours affluèrent de toutes les classes sociales et de tous les pays. Des femmes du monde offraient des bijoux précieux, l'abbé Dupanloup un calice de grande valeur, des malheureux apportaient leur obole, des Conférences qui venaient de naître, comme celle de Smyrne, envoyaient de généreuses offrandes : le Mexique, en pleine guerre avec les États-Unis, trouvait le moyen d'adresser une contribution importante : mais la Hollande, surtout, se souvenant, écrivait-elle, qu'elle devait le bienfait de la foi à un fils de l'Irlande, saint Willibrod, qui l'avait évangélisée en 690, la Hollande se distinguait au premier

rang des souscripteurs en faisant parvenir au Conseil Général plus de 68.000 francs. Ces concours empressés permettaient au Conseil Général d'envoyer en quelques mois à la pauvre Irlande, près de 155.000 francs. De tous côtés des souscriptions avaient été ouvertes et avaient sollicité la générosité de chacun. La contribution de la Société de St-Vincent de Paul fut une des plus importantes et surtout une des plus rapides : l'Irlande ne l'a jamais oublié.

A cette souscription, le Conseil Général n'a pu apporter qu'une très modeste contribution ; car sa trésorerie est fort gênée.

Sa situation est la suivante : Sa tâche devenant de plus en plus lourde, il a nommé un 3e vice-secrétaire général, augmenté le nombre de ses membres, et créé la fonction de membre auxiliaire réservée à des jeunes gens qui ne siègeront que sur convocation, n'auront voix délibérative que sur les affaires rapportées par eux, mais constitueront, pour l'avenir, une véritable pépinière de confrères expérimentés, au courant des traditions de la Société. Dès le mois de juin 1845, les bureaux du secrétariat général, trop à l'étroit rue de Seine, ont dû se transporter, 8, rue Garancière, dans un plus vaste local, où le secrétaire général reçoit maintenant chaque jour, de 4 à 6 heures, dans son nouveau cabinet. A côté, ce sont les bureaux du Conseil de Paris, et dans le même immeuble, la Société St-François Régis, combinaison économique adoptée pour réduire le plus possible, en les répartissant, les charges d'un loyer qui, si modeste soit-il, grève lourdement le budget du Conseil Général.

C'est que pour lui la question financière est de plus en plus ardue : à aucun moment sa situation pécuniaire n'a été plus difficile. Il se voit dans l'impossibilité d'accueillir les sollicitations des Conférences de province espérant qu'il va contribuer au succès de leurs sermons de charité ou de leurs loteries. Plus encore il regrette l'obligation où il se trouve de renoncer à la résolution jadis adoptée d'accorder une modeste subvention à toute Conférence nouvelle venant à se fonder dans des conditions pécuniairement difficiles. Mais comment le pourrait-il ?

Les charges grevant sa caisse, dite caisse centrale, s'aggravent de jour en jour : l'impression et la distribution des brefs pontificaux, des manuels, des règlements français, anglais, allemands, espagnols, des rapports annuels, des circulaires,

des procès-verbaux d'assemblées générales, tout cela constitue un lourd fardeau que n'allège pas beaucoup le prix de quelques exemplaires vendus, si peu nombreux à côté de ceux qui sont gratuitement distribués.

Or, pas plus sous la présidence de Gossin que sous celle de Bailly, il n'a été prévu de ressources régulières destinées à alimenter la Caisse Centrale. On se contente de formuler de temps autre, au cours de séances du Conseil Général, des suggestions plus ou moins pratiques, qui sont à peine effleurées et ne se traduisent jamais en décisions fermes. Ces questions d'argent paraissent secondaires... après tout, c'est à la Providence de les résoudre ! Mais, le malheureux trésorier, que ce soit de Riancey ou de Barante, — son successeur depuis le 1er janvier 1847, — a, lui, le rôle ingrat de rappeler périodiquement à des collègues qui ne semblent guère l'entendre, ce souci qui, tout matériel soit-il, n'en devient pas moins angoissant à certains jours.

Vainement, on nomme une commision chargée de rechercher les économies possibles, on décide qu'aucune dépense ne sera faite sans une autorisation préalable et écrite du Président Général, on modifie l'organisation des bureaux et de la comptabilité, on prescrit un exposé périodique de la situation pécuniaire, rien de tout cela ne procure les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses inévitables du Conseil Général. Supprimer, pour raison d'économie, l'envoi du Rapport annuel aux membres honoraires et aux isolés, on y a songé, mais ce n'était vraiment pas une mesure à adopter. Ce qu'il faudrait, c'est trouver des ressources.

Le Conseil Général avait dû renoncer aux sermons de charité pour ne pas nuire aux Conférences des paroisses choisies par lui, et qui, naturellement, protestaient. Comme il se refusait, d'autre part, à demander aux Conférences une contribution régulière, si minime fût-elle, il ne lui restait plus, comme dernière ressource, qu'à leur faire connaître discrètement sa situation. Le Conseil de Paris se montrait généreux, prenait à sa charge une partie des dépenses administratives. Quelques autres Conseils ou Conférences suivaient de loin son exemple, en envoyant des subventions à la Caisse Centrale dont la détresse leur était connue. Cette détresse, le secrétaire général essayait de la révéler discrètement, en insérant dans ses circulaires soit les comptes annuels du Conseil Général, soit, avec les remerciements de celui-ci, la liste des Conseils et Confé-

rences qui lui venaient en aide, dans l'espoir que leur exemple serait suivi. Mais la discrétion de son appel permettait aux lecteurs de ne pas l'entendre, et les sourds étaient assez nombreux pour que les résultats de ces appels indirects fussent insuffisants. La situation était telle que le Président Général dut, à la fin de l'exercice 1845, consentir à la caisse centrale un prêt de 5.000 francs dont il ne fut remboursé plus tard qu'à concurrence de moitié par celle-ci, et, pour le surplus, par son successeur, de ses deniers personnels. Et c'est alors seulement, dans le second semestre de l'année 1847, qu'apparaît le projet d'un prélèvement de 1 % sur les recettes de toutes les Conférences pour alimenter le budget du Conseil Général. Mais ce n'est pas sous la présidence de Gossin que ce projet devait être soumis aux délibérations du Conseil.

§

Au mois de juillet 1846, le Président Général, à peine âgé de 57 ans, mais fréquemment incommodé par de violents maux de tête et redoutant probablement, dès cette époque, une attaque subite comme celle qui devait le terrasser six ans plus tard sur les marches de l'église Saint-Sulpice, avait remis, entre les mains de Léon Cornudet, vice-président général, une lettre de démission destinée, écrivait-il lui-même un peu plus tard, « à pourvoir à toutes les éventualités ».

Depuis lors, l'hiver avait passé, au cours duquel il avait fait appel au très zèlé concours d'un jeune membre du Conseil Général, Adolphe Baudon, auditeur au Conseil d'État, qui assumait, depuis quelque temps déjà, une part prépondérante dans les travaux de la correspondance et du secrétariat général. Remarquablement secondé par lui, il avait pu continuer à remplir sa lourde tâche. Mais peu à peu, son état de santé s'était aggravé ; il avait été obligé de renoncer, dès le mois d'avril 1847, à venir présider les séances du Conseil de Paris, souvent même celles du Conseil Général, et, de plus en plus chaque jour, il avait associé Baudon aux travaux et aux charges de la présidence. Il avait fait de lui un vice-président général, comme pour le préparer à des fonctions plus hautes auxquelles ses remarquables qualités semblaient le prédestiner. Le 25 juillet, il dut renoncer à venir présider l'assemblée générale. Une neuvaine faite par le Conseil Général, au mois d'août, pour obtenir son rétablissement ne fut suivie d'aucune

amélioration dans son état. A la rentrée il jugea que sa retraite définitive s'imposait.

Après s'être réservé l'ultime satisfaction de s'entretenir une dernière fois avec ses confrères dans une circulaire qui porte la date du 1er novembre 1847, il adressa au Conseil Général sa démission officielle, qui ne faisait en réalité que régulariser une situation de fait, et devant laquelle il fallait bien s'incliner.

Invité, conformément au règlement, à désigner le confrère qui lui paraissait le plus apte à recueillir sa succession, il indiquait Baudon. Ce choix ratifié, malgré l'âge de celui-ci, par le Conseil Général dans sa séance du 21 novembre, recueillit la presque unanimité des suffrages des Conseils et des Conférences (1), et fut définitivement consacré le 14 février 1848 par un vote unanime des membres du Conseil.

Gossin, tout en restant membre du Conseil Général, qui lui conservait une pieuse reconnaissance pour les services rendus et prisait fort les conseils de son expérience, se fit modestement inscrire comme simple confrère, à la conférence St-Germain des Prés, où il reprenait avec joie la visite des pauvres. Les destinées de la Société se trouvaient dorénavant confiées à un jeune homme de 28 ans, dont le R. P. d'Alzon disait : « Il est jeune, il est actif, il aime les œuvres, il a de la fortune ; il gouvernera longtemps et avec fruit la Société de St-Vincent de Paul. » L'avenir devait se charger de justifier ce pronostic.

(1) 18 Conseils et 209 Conférences votèrent la nomination de Baudon : 3 Conférences refusèrent leur adhésion à raison de la jeunesse du candidat. Le Conseil particulier de Lyon, suivi par ses Conférences, s'abstint, en invoquant les objections de principe déjà formulées par lui lors de l'élection de Gossin.

QUATRIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE BAUDON
(1848-1886)

CHAPITRE X

LA RÉPUBLIQUE DE 1848
(1848-1851)

A la veille de son élection, Gossin se défendait contre les instances du Conseil Général en exposant son ignorance de l'œuvre à laquelle il n'appartenait que depuis 6 mois, et l'impossibilité où il était, à son âge, de lui apporter autre chose que « les restes d'une ardeur qui s'éteint ». Baudon, lui, ne pouvait invoquer ni l'un ni l'autre de ces deux prétextes : l'Œuvre, il la connaissait mieux que personne, et il avait 28 ans.

La Providence l'avait fait naître — le 30 mars 1819 — au sein d'une famille aristocratique et fortunée. Son père, M. Baudon de Mony, était un des grands receveurs généraux de la Restauration ; sa mère, qu'il devait perdre à l'âge de 3 ans, était la fille du Mis de Boubers ; sa sœur, de beaucoup son aînée, et qui lui servit de mère, était destinée à devenir la M^ise^ de Maillé. Formé dès son jeune âge à la pratique des vertus chrétiennes par ce grand animateur qu'était l'abbé Dupanloup, le jeune Baudon entrait à 20 ans dans la vie, couronné de lauriers universitaires, doué d'une grande puis-

sance de travail, et d'une maturité précoce, faisant peu de cas des séductions de l'existence luxueuse et mondaine à laquelle il semblait destiné, mais invinciblement attiré vers l'étude des questions sociales et la pratique de la charité.

C'est alors qu'il entra, au lendemain même de sa fondation, à la conférence St-Louis d'Antin (24 mai 1839), — dont il devint le vice-président dès l'année suivante. L'Œuvre le séduisit ; il y consacra tous les loisirs que lui laissèrent successivement la préparation de son doctorat en droit, puis ses fonctions d'auditeur au Conseil d'État. Il fonda en 1840, avec quelques-uns de ses amis. la Conférence St-Thomas d'Aquin, contribua activement à la création de la Conférence Ste-Valère — aujourd'hui Ste-Clotilde — et entra au Conseil Général le jour même où celui-ci fut constitué (8 décembre 1840). Il avait 21 ans. De suite adjoint au secrétaire général, il apporta à celui-ci, pendant près de sept ans, le plus précieux concours, jusqu'au jour où Gossin, qui avait fait de lui son collaborateur quotidien, le nomma vice-président général, quelques mois avant de le désigner pour son successeur.

La présidence de Baudon devait se prolonger près de 39 ans. Nommé définitivement, le 14 février 1848, il allait exercer ses fonctions jusqu'au 19 juillet 1886. Longue et féconde présidence qui devait lui valoir le titre justement mérité de « Second Fondateur de la Société de St-Vincent de Paul ». Elle comprend 3 périodes bien différentes : celle de l'ascension (1847-1862), au cours de laquelle, affirmant chaque jour davantage sa vitalité, la Société se répand à travers le monde : — celle des épreuves (1862-1870), épreuves si rudes que l'existence même de l'Œuvre est mise en péril, — et enfin celle de la renaissance (1872-1886), qui non seulement panse les blessures du passé, mais apporte à la Société le bénéfice d'une brillante et rapide expansion.

Ces trois périodes mettent successivement en lumière les qualités éminentes qui faisaient de Baudon le Président modèle, à ce point qu'au lendemain de sa retraite, Léon XIII, recevant son successeur en audience privée, lui disait : « Je n'ai qu'une recommandation à vous adresser : Faites comme M. Baudon. »

Grand, assez bel homme, distingué de manières, Baudon accueillait ses visiteurs avec la politesse d'un gentilhomme accompli, mais empreinte, malgré son urbanité, d'une réserve un peu timide, naissant d'une certaine défiance de lui-même et

d'un permanent contrôle de sa parole, voire même de sa pensée. Travailleur infatigable, dont la journée, scrupuleusement réglée, permettait un étonnant labeur, réalisé sans bruit, sans éclat, avec un zèle calme, prudent, ne se ralentissant jamais, il était le chrétien qui se considère comme comptable devant Dieu de son temps aussi bien que de sa fortune. Très pieux, pesant ses décisions à la balance de sa foi, s'étant imposé une règle toute d'humilité et de charité, il marchait dans la vie, modeste, affable, oublieux de lui-même, sans jamais laisser tomber de ses lèvres un mot concernant sa personne ou critiquant son prochain. Il semblait avoir pris pour but de sa vie la perfection des actions ordinaires et quotidiennes.

Ce chrétien complet était remarquablement doué. Intelligence souple et rapide, saisissant de suite le point intéressant de toute question posée ; sûreté de jugement dégageant immédiatement la solution la plus opportune et la plus juste ; prudence d'esprit et don de prévoyance mesurant les conséquences de toute décision à prendre ; fermeté et rapidité dans l'exécution des résolutions adoptées ; audace et ténacité dans les initiatives, parfois périlleuses, mais toujours mûries au pied du Crucifix ; connaissance approfondie du cœur humain servie par un tact remarquable ; cordialité qu'aucune contradiction, si vive fût-elle, ne parvenait à troubler : tout cela se réunissait en la personne de Baudon, et cet ensemble de qualités faisaient de lui un homme supérieur. Quelqu'un qui l'a bien connu le peignait en ces quelques mots : « Esprit d'élite, âme délicate et humble, d'une foi inébranlable, timide et audacieux, simple et grand ».

Comment s'étonner, dans ces conditions que rapidement, il gagne, malgré son âge, une telle autorité, que pour toute difficulté venant à surgir, c'est son opinion personnelle qu'on veut obtenir ? Combien de fois, en son absence, le Conseil Général ajourne sa décision jusqu'à son retour ! Combien de fois les Conseils supérieurs et les Conseils centraux sacrifient à ses avis leurs opinions et même leurs décisions ! Combien de fois sa seule présence, soit en province, soit à l'étranger — car il n'hésite jamais devant un voyage utile — ranime des Conférences ou des Conseils expirants et apaise des conflits qui semblaient insolubles !

Son dévouement à la Société était sans bornes ; son apostolat toujours aimable et séduisant, son zèle communicatif

et entraînant, sa charité patiente et inlassable. C'est justement en vérité que l'Œuvre tout entière était éprise et fière de son chef !

§

Baudon prenait la présidence dans des circonstances difficiles. La politique, à laquelle la Société était si profondément étrangère par nature et par discipline, allait se traduire en événements tragiques ayant, malgré tout, leur retentissement sur son fonctionnement : c'est le 15 février 1848 qu'était consommée la nomination du nouveau Président Général : c'est le 21 février que, pour la première fois, il tenait en cette qualité la séance du Conseil Général, et c'est le surlendemain, 23 février, qu'éclataient, sur le Boulevard des Capucines, les premiers coups de feu de l'émeute qui devait renverser la monarchie de Juillet.

Au premier moment, il ne parut pas que la Société eût à s'inquiéter de cette révolution. Elle ne présentait pas le même caractère antireligieux que celle de 1830. Mgr Affre publiait un mandement réclamant des prières pour le peuple, Lacordaire enseignait, dans son superbe langage, du haut de la chaire de Notre-Dame, comment l'idéal démocratique se concilie avec la doctrine du Christ. Louis Veuillot écrivait dans *L'Univers* : « Si la République Française met l'Église en possession de cette liberté que partout les couronnes lui refusent ou cherchent à lui ravir, il n'y aura pas de meilleurs et plus sincères républicains que les catholiques français. » Ozanam était loin de se montrer hostile. Sa collaboration à l'*Ere nouvelle* révélait ses espérances : il comptait, suivant l'expression du R. P. Ventura, « baptiser cette héroïne sauvage » qu'était le démocratie.

De fait, le nouveau régime avait, dès sa naissance, proclamé la liberté d'association ; et cinq mois plus tard, le décret du 28 juillet 1848 accordait toute liberté aux réunions privées des associations charitables. Rien ne fut modifié dans la vie de la Société. Elle tint son assemblée générale le 1er dimanche de Carême, suivant l'usage, dans l'amphithéâtre des Hospices Civils. Ce fut, il est vrai, pour la dernière fois, l'administration ayant déclaré que celui-ci ne serait plus disponible, les réunions suivantes durent se tenir à l'église Saint-Sulpice dans la chapelle St-François-Xavier. La Société étendit même son rôle, offrant à l'administration municipale de Paris son

concours actif pour les distributions en nature faites par elle aux indigents, et lorsque, le 1er juillet suivant, l'Assemblée Nationale ouvrit un crédit pour venir en aide aux malheureux, elle renouvela une offre de collaboration qui ne fut point dédaignée.

C'est à cette époque que remonte la création du bulletin mensuel de la Société.

Dès le 20 décembre 1847, le Conseil Général avait été appelé à délibérer sur la question de savoir s'il ne serait pas opportun, pour associer plus intimement les Conseils, les Conférences et les Confrères à la vie de la Société, de créer une publication périodique qui contiendrait, avec le rapport général annuel et les procès-verbaux des assemblées générales, les avis et décisions du Conseil, les rapports sur les œuvres spéciales, et certains extraits d'une correspondance qui devenait importante et souvent édifiante. Une commission chargée d'examiner ce projet avait, le 10 janvier 1848, déposé un rapport favorable qui avait été adopté. Une circulaire consultant les Conférences sur le projet avait été envoyée, quelques semaines avant l'élection définitive de Baudon : leurs réponses avaient été presque toutes approbatives. Le 22 mai 1848, fut décidée la fondation du bulletin mensuel dont le premier numéro parut le 15 juin suivant. Son succès fut rapide : à peine 10 ans s'étaient-ils écoulés qu'au bulletin français faisaient cortège les bulletins allemand, anglais, espagnol, hollandais, italien et mexicain. Et depuis 85 ans paraît régulièrement cette publication qui présentait au mois de juillet 1932 son millième numéro.

§

Quelques jours après l'apparition de ce nouveau-né, l'émeute se déchaînait à nouveau dans Paris. Elle allait faire plusieurs victimes parmi les confrères parisiens, fidèles observateurs de leurs devoirs civiques, priver la Société de son Président Général pendant de longs mois, et lui ravir le protecteur affectueusement dévoué qu'était pour elle l'archevêque de Paris.

Le 23 juin 1848, dans la soirée, la légion de la garde nationale à laquelle appartenait Baudon fut lancée à l'assaut des barricades élevées par les insurgés sur la place du Petit-Pont, qui mettait en communication la rue St-Jacques et le

parvis Notre-Dame. Depuis le matin on s'y battait avec acharnement. C'était là, en effet, pour l'armée insurrectionnelle, un point stratégique important, puisque sa perte devait entraîner sa séparation en deux tronçons, l'un sur la rive droite, et l'autre sur la rive gauche de la Seine. Aussi avait-elle élevé sur cette place une véritable forteresse composée de barricades enchevêtrées, et établi son quartier-général à proximité, dans l'église St-Séverin. Au cours de l'assaut, un coup de feu, tiré à bout portant, atteignit Baudon à la jambe droite, un peu au-dessus du genou, et la fracassa. La blessure était grave et douloureuse. On parvint à transporter le blessé, rue de Varenne, à l'hôtel de son père, dans lequel il occupait un appartement. Le docteur Velpeau, appelé à son chevet, estima l'amputation nécessaire. Cependant, sur les instances réitérées de Baudon, elle fut remise de jour en jour pendant plusieurs semaines, et finalement la jambe fut conservée, mais à quel prix ! Ce fut seulement après cinq mois de longues souffrances, courageusement supportées, que le blessé put enfin se lever. La fracture était vicieusement consolidée, la soudure marquée par une forte excroissance de chair ; la jambe raccourcie entraînait une claudication définitive, et la marche était assez pénible, au début, pour que Baudon n'ait pu reprendre la présidence du Conseil Général qu'à la condition de le réunir, pendant plusieurs mois, à son domicile personnel. Le général Cavaignac, en relations d'affaires avec son père, voulut décorer de sa main le blessé encore couché, et, en lui attachant sa propre croix sur la poitrine, il lui tint ce propos d'une concision toute militaire : « Tenez, jeune homme, vous l'avez méritée mieux que moi. »

Trois jours après le combat du Petit-Pont, le dimanche 26 juin, Mgr Affre tombait à son tour victime des insurgés dans des conditions rappelées plus tard par Ozanam lui-même.

Ce jour-là, dans la matinée, lui et Cornudet, les deux vice-présidents généraux de la Société, étant de service avec Bailly, comme gardes nationaux, au poste de la rue Madame, s'entretenaient de la prolongation de cette lutte fratricide, en ce moment refoulée au Faubourg St-Antoine. Pensant qu'une intervention de l'archevêque de Paris, qui était assez aimé de la population parisienne, pourrait mettre fin peut-être aux hostilités, ils s'en furent soumettre leur idée à l'abbé Buquet qui l'approuva et leur remit une lettre pour Mgr Affre. Celui-ci les accueillit en leur disant : « Moi aussi, depuis hier,

je suis pressé par cette pensée, mais le général Cavaignac autorisera-t-il ma démarche, et d'ailleurs où le joindre ? » Ozanam et Cornudet triomphèrent de ses hésitations. « Vous avez raison, leur dit-il, je vais y aller, vous me montrerez le chemin, je vais mettre ma soutanelle pour ne pas être remarqué. » Nouvelle intervention de ses interlocuteurs pour qu'il affirme publiquement sa qualité en conservant sa soutane violette avec sa croix d'archevêque en évidence sur sa poitrine. Il accueillit ces conseils, et s'en fut à pied, escorté de ses deux gardes du corps, respectueusement salué par la foule et par la troupe, jusqu'à l'Assemblée Nationale, où il rencontra Cavaignac. Le général chercha de toutes ses forces à le détourner de son projet, lui représentant qu'il serait vraisemblablement fusillé, ou tout au moins retenu prisonnier. Puis, n'ayant pu l'ébranler, il lui remit une courte proclamation écrite de sa main, promettant la fin de toute répression, si les insurgés posaient les armes. Mgr Affre rentra à l'archevêché, congédia Ozanam et Cornudet sous prétexte que leur uniforme de gardes nationaux le gênerait dans sa mission, et, ne se faisant aucune illusion sur les dangers qu'il allait courir, se confessa, prit quelques instants de repos, et partit pour le faubourg St-Antoine, accompagné de deux de ses grands vicaires : MM. Jacquemet et Ravinet.

Place de la Bastille, un jeune confrère de St-Vincent de Paul, nommé Bréchemin, qui le suivait depuis quelque temps, attache un mouchoir à une branche d'arbre et le précède devant la barricade. Monseigneur y monte à son tour, lit aux insurgés la proclamation du général Cavaignac, les sollicite instamment de poser les armes, quand, subitement, un coup de feu tiré d'une fenêtre voisine l'abat, blessé mortellement dans les reins. Ses auditeurs, émus, indignés, se précipitent, l'emportent au presbytère de Ste-Marguerite, jurant de le venger, sollicitant l'honneur de le soigner et de le veiller. pendant que lui-même, dans une adjuration suprême leur répète ces mots : « Que, du moins, mon sang soit le dernier versé ! »

Le Dr Cayol, son médecin, ne put le joindre au presbytère qu'à 4 heures du matin. Constatant que la moelle épinière était lésée, et qu'il n'y avait aucune chance de salut, il prescrivit le transport du blessé à l'archevêché. Les insurgés présents supplièrent qu'on le laissât au milieu d'eux, répétant avec une naïveté touchante « que sa présence leur porterait bonheur, et que tous, ils étaient prêts à se faire tuer plutôt

que de souffrir qu'il lui fût fait aucun mal ». Il était bien impossible, on le conçoit, de satisfaire leurs désirs, et bientôt un cortège singulier s'acheminait vers l'archevêché. Le prélat était étendu sur un brancard surmonté d'un dais et porté par six insurgés : six autres les accompagnaient pour les relayer. Six soldats du 28e de ligne, six voltigeurs et six gardes mobiles les encadraient : et sur le passage de ce groupe impressionnant, on voyait le peuple se découvrir respectueusement et les femmes s'agenouiller.

Le surlendemain Mgr Affre expirait, ayant, avec cette simplicité et cette modestie qui le caractérisaient, rempli sa tâche pastorale jusqu'au prix de son sang, et murmurant : « Le Bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. » Et ce furent ces *novissima verba* que l'Assemblée Nationale fit graver sur le monument funéraire qu'elle fit élever à sa mémoire.

§

Les journées de Juin eurent pour la Société de tout autres conséquences que celles de Février : la bourgeoisie parisienne, effrayée des excès d'un prolétariat déchaîné, s'empressa de fuir la capitale ; et, de ce fait, l'effectif des confrères présents, et donc le montant des ressources dans chaque Conférence, diminuèrent sensiblement. Cependant, la misère s'aggravait : les autorités, débordées, se tournèrent vers la Société de St-Vincent de Paul et sollicitèrent son concours.

Le XIIe arrondissement (aujourd'hui Ve), avait été un des foyers de l'insurrection, celui qui avait fourni à l'armée de l'émeute son plus gros contingent. Le quartier Mouffetard, en particulier, était un véritable repaire d'insurgés. Le maire de cet arrondissement, docteur Trélat, médecin en chef de la Salpêtrière, qui avait été ministre des Travaux Publics pendant quelques semaines avant les journées de Juin, était connu, non pas seulement comme un républicain fort avancé, mais encore comme un libre penseur nettement affirmé. C'est lui, cependant, qui, dès le début de juillet, écrivait au Vte de Melun, membre du Conseil Général, une lettre dans laquelle il lui disait, en parlant de son arrondissement : « Il y a dans ces rues étroites, théâtre de la guerre civile, dans ces maisons d'où sont sortis les soldats de l'émeute, des familles entières que personne n'a vues, qui ne se hasardent pas au-dehors, qui

n'osent se confier à leurs voisins, et qui doivent mourir de faim. Je voudrais, au lieu de gendarmes, leur envoyer des hommes de charité. Croyez-vous qu'un appel, pour cette mission peu attrayante, serait entendu de vos amis, les membres de la Société de St-Vincent de Paul ? Voudraient-ils faire la visite de ces maisons, pénétrer chez ces familles, apporter le secours qui les sauvera de la faim, et les bonnes paroles qui apaiseront la fureur et préviendront le désespoir ... » (1).

De pareilles invitations ne se déclinent pas. Encore bien qu'on les eût avisés des dangers de leur mission et de la possibilité pour eux d'être accueillis à coups de fusil, les membres de la Société se présentèrent si nombreux que le maire eut non seulement tous les commissaires distributeurs désirés, mais encore des suppléants pour les remplacer en cas d'absence ou de maladie.

L'arrondissement fut partagé en secteurs comprenant chacun 2.500 familles qui furent réparties entre les commissaires à raison de 60 pour chacun d'eux. Ceux-ci appréciaient et signalaient le degré de misère de chaque foyer, y rapportaient les secours en nature fournis par la mairie, et s'employaient particulièrement à remonter le moral de leurs clients, mais sans jamais poser aucune question sur le rôle joué par eux ou leurs proches dans l'insurrection de la veille. Et cette méthode était évidemment la bonne, car ces malheureux semblaient aussi reconnaissants de cette discrétion que des secours obtenus.

Au bout de quatre mois, l'arrondissement semblait moralement transformé , et le Dr Trélat manifestait sa gratitude à la Société de St-Vincent de Paul, en lui écrivant : « Vous avez apaisé la faim de ceux qui mouraient de misère, vous avez calmé leurs âmes irritées, vous avez fait renaître l'union et l'espérance au fond des cœurs pleins de colère et de désespoir. Recevez, Messieurs, l'expression de la reconnaissance de la mairie... »

L'œuvre périlleuse et moralisatrice une fois accomplie, l'administration rassurée remplaça les volontaires de la charité par ses agents salariés. Cette substitution de personnel ayant donné naissance à des imputations calomnieuses contre les membres de la Société, son Conseil Général dut protester. Le Dr Trélat informé de l'incident n'hésita pas à intervenir

(1) *Mémoires du Vte de Melun*, t. II, p. 23.

en renouvelant ses remerciements dans une lettre du 27 décembre 1848 qui se terminait ainsi : « Le meilleur moyen pour moi de vous prouver ma confiance en ceux qui se sont déjà mis à notre disposition sera de recourir encore à eux en toute liberté, et peut-être l'occasion ne se fera-t-elle pas beaucoup attendre. »

§

Mais prêter son concours à la bienfaisance officielle, ce n'était pour la Société de St-Vincent de Paul qu'une tâche accessoire : elle ne pouvait oublier son rôle principal, qui est de venir, par elle-même et par ses propres ressources, au secours de la misère. Celle-ci s'étant singulièrement aggravée, un effort exceptionnel s'imposait à elle. C'est ce que comprit Baudon, et du fond de son lit il prépara et lança une circulaire qui fut sa vengeance toute chrétienne contre ceux dont il était la victime. Relevant le drapeau de la charité, quelque peu méconnue dans ces temps de luttes politiques et sociales, il rappelle le devoir rigoureux de l'aumône pour tous ceux que la fortune a faits « les économes de la Providence», il démontre à quel point la générosité s'impose à l'heure où la faim tenaille tant de pauvres êtres humains, et allant au-devant des résistances instinctives qu'il redoute, il rappelle que la charité chrétienne interdit de juger son prochain et ne permet pas d'oublier les circonstances atténuantes qui plaident en faveur de la misère révoltée ; puis il termine en réclamant pour les Conférences de Paris et des grandes villes éprouvées le concours pécuniaire des Conférences moins malheureuses et des confrères fortunés.

Si audacieux que fût cet appel à une heure où l'opinion publique ne rêvait que répressions et châtiments, il fut cependant entendu, et nombreuses furent les offrandes extraordinaires qui répondirent à l'éloquente invitation du Président Général. L'Irlande, encore toute émue et reconnaissante des secours importants reçus par elle l'année précédente au cours de la famine qui l'avait dépeuplée, n'hésita pas, malgré sa détresse, à mettre à la disposition du Conseil Général une somme de 15.000 fr. Les offrandes recueillies furent réparties entre les Conférences de Paris et de province les plus spécialement éprouvées par les événements, et les aidèrent à faire face aux besoins les plus urgents.

En même temps la Société créait à Paris dès le début de l'hiver 1848-1849 des « fourneaux économiques » qui distribuaient pour un prix singulièrement modique, à tous les malheureux qui se présentaient, quels qu'ils fussent et d'où qu'ils vinssent, des aliments chauds, consommés généralement sur place, dans une grande salle garnie de bancs et de longues tables nécessairement un peu frustes. Sur la présentation d'un petit carton coûtant 5 centimes, les indigents recevaient 6 décilitres de soupe, et, lorsque le carton était de 10 centimes, un demi-litre de légumes accommodés ou 125 grammes de viande cuite, de sorte qu'avec 25 centimes de bons, ils pouvaient faire un repas complet : potage, viande, légumes. En fait, ces petits cartons étaient achetés par des âmes charitables secourant sous cette forme les pauvres visités par elles, ou rencontrés sur la voie publique, et désirant être sûres que leur aumône ne serait pas détournée de son but.

Chaque fourneau devait, en principe, se suffire à lui-même, et, si extraordinaire que cela paraisse, tous y parvenaient dès qu'ils arrivaient à distribuer plus de 500 portions par jour : C'est que l'institution reposait sur cette double vérité économique : que les achats en gros sont peu coûteux, et que les frais de combustible et de préparation sont, pour les grandes quantités, sensiblement les mêmes que pour les petites. D'ailleurs aucun frais de service ou de personnel : chaque fourneau était dirigé par une sœur de charité secondée par des confrères de St-Vincent de Paul, qui souvent étaient des hommes du monde — magistrats en fonctions, généraux en retraite — n'hésitant pas à venir ceindre le tablier blanc et à s'armer d'une immense cuillère à pot pour distribuer ces modestes portions à des miséreux qui ne soupçonnaient guère quelles hautes personnalités les servaient. Cette œuvre était fondée sur le modèle des fourneaux créés depuis longtemps déjà par la Société Philanthropique.

Les deux premiers fourneaux de la Société s'ouvrirent à Paris au mois de décembre 1848, l'un à Grenelle, l'autre sur la paroisse St-Sulpice. Le nombre des portions quotidiennes distribuées par chacun d'eux s'éleva rapidement de 300 à 500, puis à 800, 1.200, 1.500. L'année suivante, le fourneau de St-Sulpice en distribuait à lui seul 111.000 en 5 mois d'hiver. Dix ans plus tard, en 1858, huit fourneaux parisiens servaient, chaque année, pendant l'hiver, près d'un million de rations, et l'œuvre s'était répandue partout, en province, à

l'étranger, avec une rapidité surprenante. Elle fonctionne encore actuellement à Paris, mais quelque peu restreinte dans son activité par les nombreux établissements similaires qui se sont créés depuis.

§

Avec l'année 1849, une calamité nouvelle vient solliciter le zèle charitable des Confrères. Le choléra s'abat sur Paris, où il fauche, en quelques mois, plus de 16.000 victimes, et de là, se répand dans plusieurs villes de France. Aussitôt, se fonde, au sein de la société de St-Vincent de Paul, encouragée par les autorités civiles et ecclésiastiques, une « œuvre des cholériques » groupant rapidement une légion de confrères assez importante pour pouvoir se partager en neuf sections, dont chacune adopte un des quartiers les plus atteints. Là, nos volontaires s'installent dans le taudis de l'indigent frappé, le veillent, le soignent jour et nuit, souvent le ramènent à Dieu, et s'il meurt, l'ensevelissent et l'accompagnent à sa dernière demeure. Et le lendemain, ils recommencent ailleurs. Cependant, le nombre fut relativement infime de ceux d'entre eux qui furent atteints par la contagion et périrent victimes de leur dévouement.

L'exemple donné par les conférences de Paris fut suivi par celles de province : mais là où il n'en existait pas ce furent celles de Paris qui intervinrent. Ainsi en fut-il notamment pour Montataire (Oise), ville industrielle qui, sur 2.200 habitants comptait 1.000 malades, et personne pour les soigner. Comme dans tous les cas analogues le ministère fit appel au Conseil Général de la Société. Celui-ci envoya sept volontaires qui demeurèrent un mois et demi sur place, parvinrent à sauver les trois quarts des malades, et laissèrent derrière eux un tel parfum de charité chrétienne qu'aussitôt leur départ, cette population qui, peu d'années avant, avait assassiné son curé, se trouva subitement convertie au point de vouloir fonder une Conférence de St-Vincent de Paul.

L'épidémie victorieusement combattue avait laissé malheureusement derrière elle de nombreux orphelins, au sort desquels il fallait pourvoir. C'était une œuvre au-dessus des ressources de la Société, mais à laquelle elle pouvait apporter son concours ; elle n'y manqua pas. Mgr Sibour, nommé archevêque de Paris au lendemain de la mort tragique de

Mgr Affre, avait pris possession de son siège le 17 octobre 1848. L'une de ses premières fondations fut celle d'un établissement spécial pour les orphelins du choléra. Le Conseil Général décida d'en adopter 30. C'était une charge annuelle assez lourde, qui, pendant longtemps pesa sur sa caisse. Il en fut de même pour celles du Conseil de Paris et des quelques Conférences qui voulurent suivre son exemple ; mais combien cette collaboration eût été approuvée par « Monsieur Vincent » que la Société avait adopté pour patron !

§

D'autre part, les œuvres ordinaires de la Société se développent et se multiplient. Celle des patronages s'étend aux jeunes ouvriers, et c'est le germe de ces cercles qui connaîtront un brillant épanouissement sous la direction d'un Meignen et d'un Albert de Mun. Comme pour faire pendant à ce nouveau groupement, de Baudicour fonde, rue Férou, un cercle de jeunes confrères, tous étudiants, auquel la direction très dévouée de Beluze, membre du Conseil Général, saura donner plus tard un magnifique développement dans un immeuble à cheval sur la rue Madame et la rue Bonaparte, devenue plus tard rue du Luxembourg, et aujourd'hui, rue Guynemer. L'œuvre des mariages (St-François Régis) a la fierté légitime de présenter en 1851 le bilan de son activité depuis 1837 : en 15 ans 51.166 mariages, ayant entraîné 29.518 légitimations. L'œuvre des Saintes Familles gagne la province : Besancon, Tours, Metz. Celle de St-Sulpice fonde, avec ses seules ressources, rue Notre-Dame-des-Champs, sous le nom de « Maison de Nazareth » une maison de retraite abritant une vingtaine de vieux ménages indigents. sans crainte de concurrencer l'Œuvre des « Petites Sœurs des Pauvres » qui vient de naître.

D'autres besoins donnent naissance à une œuvre nouvelle . La Conférence de Rodez, ayant constaté la quasi-impossibilité dans laquelle se trouvaient les indigents de faire valoir en justice leurs droits méconnus, avait créé un bureau de consultations gratuites confié à trois de ses membres. Paris comprenant l'utilité de cette innovation l'adopte et l'étend. Ainsi naît l'œuvre de « l'avocat des pauvres » qui, dès 1849, consulte, transige, plaide, — gratuitement, bien entendu, — pour ses malheureux clients. Et cette initiative est le point de départ

des propositions législatives qui devaient aboutir, deux ans plus tard, à la loi du 22 janvier 1851 instituant l'assistance judiciaire.

A peine fondée, cette œuvre donne le jour à une fille : l'œuvre de la « tutelle des pauvres », dont les membres acceptaient les fonctions assez lourdes, dans leurs conséquences, de tuteurs des orphelins indigents. Ceux-ci étaient, la plupart du temps, abandonnés à eux-mêmes, sans qu'aucun conseil de famille, aucune autorité légale s'occupât, sinon de leurs biens, presque toujours inexistants en fait, au moins de leur personne, exposée plus que toute autre aux dangers que doit s'efforcer de prévenir une assistance morale éclairée. Cette œuvre rencontre l'appui et les encouragements de la magistrature, et, comme la précédente, ne tarde pas à se répandre en province et même à l'étranger.

Mais la Société n'oubliait pas que la charité matérielle est seulement une partie de sa tâche, et qu'elle se doit au soulagement de l'indigence intellectuelle, morale et religieuse.

Elle chercha d'abord le moyen d'offrir à ses familles quelques vies de Saints, susceptibles de les intéresser. Un essai fut tenté, auquel on doit « *La Vie de Saint-Vincent de Paul* » par Bailly ; mais la tentative démontra l'impossibilité pour la Société de se lancer dans cette voie. Le Conseil Général dut se borner à recommander aux conférences, pour les bibliothèques entretenues par elles, les bons ouvrages qu'une commission jugeait dignes de son apostille. Pendant de longues années, chaque numéro du bulletin, contint, sous le titre « Bibliographie », un article signalant les ouvrages jugés recommandables.

Par contre, le Conseil Général fit sienne une publication dont l'initiative revenait à la Conférence St-Jacques du Haut Pas. Celle-ci imprimait, pour les patronages, un almanach intitulé : « Petit almanach de l'apprenti » qui rencontrait un certain succès. Le Conseil Général l'adopta et lui donna une importance assurément imprévue de ses fondateurs. Le petit almanach de l'apprenti donna successivement naissance à l'almanach de l'atelier, à l'almanach du laboureur, à l'almanach du soldat, et au « Coin du Feu », toutes brochures de 144 pages, se vendant au prix infime de 0,25 centimes, et qui rencontrèrent un tel accueil que, dix ans plus tard, en 1859, la Société en vendait 228.000 en France, pendant que l'Italie, la Hollande, l'Irlande, les éditaient et les répandaient

en grand nombre dans leur langue respective. Ils furent complétés par l'édition de « manuels de l'ouvrier chrétien et du soldat chrétien », assez répandus pour avoir été tirés dès 1851 à 50.000 exemplaires.

Mais ce n'était là que des publications annuelles, et donc insuffisantes pour satisfaire les ambitions du Conseil Général. Ce qu'il désirait, c'était une publication périodique pénétrant régulièrement dans les familles et donnant une satisfaction honnête à leur besoin de lecture. La commission chargée de réaliser ce projet proposa la création d'une feuille mensuelle — qui, plus tard, allait devenir hebdomadaire — dont elle détermina le titre, le format, le prix et la rédaction. Ses propositions furent acceptées, et le premier numéro parut en avril 1851 : les « Petites Lectures » étaient fondées : l'abonnement annuel coûtait 0,25 centimes !

. Confiées à des rédacteurs de choix comme le R. P. de Ravignan, prédicateur de Notre-Dame, Mgr de Ségur, le Cte de Champagny, futur académicien ; encouragées par Mgr Sibour, les « Petites Lectures » connurent un tel succès qu'à la fin de la première année, elles avaient 35.000 abonnés. Tel recteur d'Académie en recommandait la diffusion dans les écoles primaires de son ressort. Bientôt elles parurent en allemand, en anglais, en italien, en espagnol, et l'on sait quelle brillante carrière fut la leur, puisqu'à l'heure présente, sous le nom d' « Ami de la famille », elles paraissent, hebdomadairement, élégamment éditées et illustrées, à un prix nécessairement plus élevé, mais qui ne les empêche pas de compter actuellement bien des milliers d'abonnés.

Ainsi, par la pratique constante et de plus en plus étendue de la charité matérielle et morale, la Société de St-Vincent de Paul apportait son concours effectif à la solution des questions sociales dont la préoccupation, à cette époque troublée, hantait tous les esprits éclairés. La Révolution de 1848 avait révélé à tous ceux qui pensent, l'abîme creusé entre les classes fortunées et les classes indigentes par l'industrialisme naissant. Pour remédier à ce mal social dont les accès périodiques devenaient inquiétants, les systèmes les plus opposés s'affrontaient dans des discours, des brochures, des discussions et des projets de loi, dont quelques-uns, d'ailleurs, devaient plus tard aboutir. La Société de St-Vincent de Paul, elle, malgré la haute compétence en ces matières, de son Président Général et de quelques-uns de ses collaborateurs, parmi les-

quels il faut citer le Vte de Melun, se tenait à l'écart de ces tournois académiques. Mais à l'instar de ce philosophe qui prouvait le mouvement en marchant, elle cherchait la solution de la question sociale en agissant, et démontrait, par le fait, ce que peut, pour la réconciliation du riche et du pauvre, la charité intelligemment ordonnée et apostoliquement pratiquée.

CHAPITRE XI

LE DÉVELOPPEMENT

(1848-1851)

La Société, au moment où Gossin renonçait à la présidence — (1er novembre 1847) — comptait 369 conférences : 273 en France et 96 à l'étranger. Au 31 décembre 1851, il en existait 766, plus du double : 437 en France et 329 à l'étranger.

Cependant le Conseil Général est sévère dans l'examen des demandes d'agrégation. Si la Conférence qui la sollicite s'écarte des principes posés par le règlement général, soit qu'elle ne tienne pas de réunions hebdomadaires, soit qu'elle ait choisi sans motifs graves un ecclésiastique pour président, soit qu'elle néglige la visite à domicile, soit que sa composition laisse à désirer, elle voit sa demande ajournée. Et le Conseil considère cette rigueur comme si nécessaire qu'il ne consent la délégation de son privilège d'agrégation à qui que ce soit, pas même aux Conseils supérieurs, pas même à une commission spéciale recrutée dans son sein, et à laquelle on avait proposé, pour alléger l'ordre du jour des séances, de renvoyer l'examen de toute demande d'agrégation ne soulevant aucune difficulté.

Cette sévérité n'entrave en rien le développement de la Société, favorisé, presque partout, par les évêques, dont la bienveillance s'affirme dans les nombreuses lettres publiées au bulletin. L'appui des autorités civiles, lui aussi, se manifeste, et parfois ouvertement. Le préfet du Cantal sollicite lui-même — janvier 1849 — l'agrégation de la Conférence récemment fondée au chef-lieu de son département.

En France, une catégorie de Conférences attire spécia-

lement, à cette époque, l'attention du Conseil Général : ce sont les Conférences fondées dans les maisons d'éducation ; déjà elles sont au nombre de 22. Or, leur situation particulière exige certaines dérogations au règlement général. Sur l'initiative de Baudon, une instruction spéciale réglant leur fondation et leur fonctionnement est rédigée par Augustin Cochin, alors vice-secrétaire général.

En même temps, le Conseil réglemente les Conférences fondées au sein des catéchismes de persévérance, dont la première avait été créée à Paris, dès 1848, sur la paroisse St-Louis d'Antin. Il décide qu'elles seront rattachées comme annexes à la Conférence paroissiale, leur président faisant partie du bureau de celle-ci, et leurs membres devant être convoqués à toutes ses réunions extraordinaires.

A l'étranger, parmi les 233 Conférences nouvellement fondées, il y a lieu de signaler celles qui introduisent l'Œuvre dans un pays nouveau : à Posen, en 1850, première Conférence polonaise ; à Madrid — même année — première Conférence espagnole, fondée par de Masarnau, ancien trésorier de la Conférence St-Louis d'Antin. Cette fondation rencontra quelques difficultés exposées au Conseil Général par Donoso Cortès, ambassadeur d'Espagne à Paris, la législation espagnole exigeant pour toute réunion, même charitable, une autorisation gouvernementale. Cette autorisation ne fut obtenue, par la Conférence de Madrid qu'en 1851 ; mais depuis lors, la Société prit en Espagne une expansion si rapide que 15 ans plus tard elle y comptait plus de 600 conférences.

Le rapport général sur l'année 1850 estime le nombre des familles visitées à 50.000, représentant plus de 200.000 âmes. Paris, avec 50 conférences. en secourait 5.000. La Conférence St-Merry, en visitait 300. trois autres plus de 200, et 17 autres dépassaient la centaine. Quelles réflexions salutaires ces chiffres ne sont-ils pas susceptibles de provoquer dans l'esprit des présidents actuels !

En province, et surtout à l'étranger, on rencontre des nombres extrêmes, certaines conférences visitant plusieurs centaines de familles, à raison de 10, 12 et même 15 par confrère. La Conférence de Schiedam, aux Pays-Bas, composée de 15 confrères, secourt 300 familles et les Conférences de Gand gémissent de ne pouvoir dépasser une moyenne de 10 familles par confrère. Par contre, d'autres Conférences, dans les pays insuffisamment entraînés, ne comptent parfois pas

plus de familles que de confrères : quelques-unes même cessent de se réunir, tombent en sommeil, la plupart temporairement, et d'autre, hélas, définitivement.

Les statistiques financières accusent pour 1851, 1 million 824.000 fr. de recettes contre 1.414.000 fr. en 1847. Faible progression, c'est vrai, mais ce relevé de 1851 ne comprend ni le Mexique, ni les Etats-Unis, ni le Canada qui, l'année précédente, atteignaient 120.000 fr. Au surplus, dans ces relevés ne figurent pas les libéralités spéciales comme celles qui permettent à certains conseils — La Haye, Gand — d'acheter un immeuble devenant leur propriété et groupant toutes leurs œuvres sous un même toit. D'autre part, des générosités imprévues surviennent, qui, elles non plus, ne figurent pas dans les comptes annuels des Conférences. Voici les subventions spéciales de certaines administrations : à Paris 2.000 fr. du ministère de l'Intérieur en 1848, et 600 fr. du ministère de l'Instruction Publique en 1850, pour les patronages : à l'étranger, les allocations des gouvernements belge et bavarois. Et puis quelques libéralités particulières — à Paris : 10.000 fr. en 1848, 20.000 fr. en 1849, 25.000 fr. en 1850 : Bourg, en 1849, reçoit pour la fondation de son orphelinat agricole, un don de 26.000 fr. plus quelques autres s'élevant à 5.000 fr. Et combien de donations moins importantes ! Il devient difficile de présenter un résumé complet des reçettes et des dépenses de la Société et de chiffrer exactement son œuvre charitable.

§

Pendant ces 4 années, le nombre des Conseils particuliers est passé de 25 à 44, et celui des Conseils supérieurs de 5 à 10 par l'institution des Conseils : du Mexique, dont le président est le ministre des Affaires étrangères ; de la Prusse Rhénane à Cologne, dont le président, Bon de Devivéré, va jouer de suite un rôle important ; du Canada, à Québec ; de Silésie, à Breslau, où les difficultés ne vont pas tarder à naître ; de la Bavière, à Munich, sous la présidence du Cte d'Arco Valley, dont le concours sera précieux.

Le rôle de ces Conseils supérieurs s'affirme de jour en jour plus important. Suppléants locaux du Conseil Général, ils prennent, sous le contrôle de celui-ci, dans leur territoire respectif, une autorité féconde, purement morale, il est vrai,

mais qui n'en est pas moins précieuse. Leur action est étendue : ce sont eux qui provoquent la fondation de Conférences nouvelles dont ils transmettent au Conseil Général la demande d'agrégation avec leur avis motivé ; de même, ils proposent les suspensions ou les radiations qui parfois leur paraissent nécessaires. Ce sont eux qui prennent l'initiative des traductions du manuel, des circulaires, des diverses publications du siège central, et qui éditent les bulletins en langue locale, non sans en envoyer un exemplaire à Paris à fin de contrôle. Ils convoquent périodiquement les assemblées générales et les réunions de présidents, dont ils adressent au Conseil Général les compte rendus et les rapports, de même que les statistiques annuelles qu'ils ont charge de recueillir et de grouper. Ils transmettent les circulaires, avis et décisions du Conseil Général à toutes les conférences de leur ressort, et leur adressent, sous la signature, de leur président, des circulaires régionales. Ils ont mission d'intervenir dans tous les conflits locaux. Ils sont, en vérité, sur place, les yeux et les bras du Conseil Général, coopérateurs infiniment précieux pour lui.

Aussi, après cinq années de fonctionnement, l'heure semble-t-elle venue de donner une charte à ce rouage devenu indispensable. Le 24 décembre 1849, le Conseil Général est saisi d'un projet de règlement des Conseils supérieurs. Soumis à l'examen d'une commission spéciale, puis aux observations de chacun des Conseils existants, il est longuement discuté dans ses détails, puis enfin voté le 1er avril 1850 et publié dans le bulletin du 1er mai suivant, précédé d'une introduction qui en est le commentaire.

Ce règlement, très concis, très souple, parce que n'accusant que les grandes lignes, emprunte ses dispositions à celles qui régissent le Conseil Général et les Conseils particuliers, entre lesquels le Conseil supérieur occupe une place intermédiaire. Il fait des présidents de Conseils supérieurs des membres de droit du Conseil Général, aux séances duquel ils sont invités à assister lorsqu'ils sont de passage à Paris. Celui-ci se réserve d'ailleurs de les consulter par correspondance lorsqu'il le juge utile, et il le fera souvent.

§

Les considérations qui précédaient le règlement des Conseils supérieurs contenaient une allusion à un rouage nouveau,

ayant pour but de grouper les Conférences d'un ou plusieurs diocèses : les Conseils centraux apparaissaient à l'horizon.

Sur les 437 Conférences existant en France, 145 seulement étaient groupées en Conseils particuliers. Les autres, isolées, sans lien avec leurs voisines, relevaient directement du Conseil Général, et correspondaient rarement avec lui. Il fallait remédier à ce regrettable isolement des deux tiers des Conférences françaises.

Le Président Général conçut le projet de créer, dans chacune des 18 provinces ecclésiastiques, un Conseil central, constituant un lien, en même temps qu'une direction, pour toutes les Conférences isolées, et pour les Conseils particuliers existant dans leur ressort. Mais il pensait que cette institution ne serait féconde que si elle était adoptée, et, mieux encore, provoquée par les Conférences locales ; de là, son désir d'en voir prendre l'initiative aux Conseils particuliers des villes archiépiscopales, et sa décision de n'instituer aucun de ces nouveaux Conseils sans avoir recueilli l'adhésion préalable des Conseils particuliers et des Conférences isolées de la province, en même temps que celle des évêques.

De ce projet, il eut l'occasion d'entretenir le président du Conseil particulier de Rouen : Le Taillandier, un des six fondateurs de la Société, qui conservait pieusement le culte de ses traditions. Au mois de mai 1850, après avoir réfléchi à la suggestion du Président Général et consulté son entourage, Le Taillandier adressait au Conseil Général une proposition tendant à la création, à Rouen, d'un Conseil destiné à contrôler toutes les Conférences de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Ce projet fut longuement discuté ; il soulevait, en effet, de nombreuses questions sur le ressort, la composition, les attributions, le fonctionnement de ce nouvel organe, et c'est seulement au mois de février suivant (1851) que le Conseil Général vota la création d'un premier Conseil central à Rouen.

Au point de vue du ressort, il avait été décidé qu'on prendrait pour base la province ecclésiastique. Mais Rouen résistait à englober les diocèses de Caen et de Bayeux, avec lesquels les communications étaient difficiles et les relations inexistantes. Et c'est pourquoi la circonscription de ce premier Conseil central fut limitée, après acceptation des prélats, des Conseils particuliers et des Conférences, aux diocèses de Rouen et d'Evreux.

Les membres de ce Conseil devaient être les présidents des Conseils particuliers et ceux des Conférences les plus importantes du ressort. Sa présidence revenait au président du Conseil particulier de Rouen, et celui-ci choisirait les membres de son bureau. Les séances, au moins trimestrielles, auraient pour objet l'examen de toutes les questions d'intérêt régional. Une assemblée générale devait réunir une fois au moins chaque année, tous les confrères appartenant aux Conférences de la circonscription. Le Conseil central serait l'intermédiaire naturel entre les Conseils particuliers et les Conférences isolées, d'une part, et le Conseil Général, de l'autre.

Dès ses premiers pas, ce nouveau-né allait se heurter à un obstacle assez imprévu. Après trois réunions trimestrielles tenues dans des villes différentes, il voulut clore l'année de sa naissance par une assemblée générale que, dans un sentiment de déférente délicatesse au regard de l'évêque d'Evreux, il proposa de réunir dans cette ville sous la présidence de l'évêque. Or, celui-ci qui, cependant, avait souscrit, quelques mois plus tôt, à la création du Conseil central, s'opposa formellement à ce que cette réunion se tînt dans son diocèse. Bien plus, il exigea la rupture entre les Conférences de son diocèse et le Conseil central de Rouen. Celui-ci dut contremander l'assemblée générale, la renvoyer au mois de février suivant, et la tenir à Elbeuf, où seuls, se rendirent les confrères du diocèse de Rouen. Le motif du brusque revirement de l'évêque d'Evreux ne devait pas tarder, d'ailleurs, à se révéler : deux mois plus tard, il demandait l'institution d'un Conseil central dans sa ville épiscopale. Le Conseil Général écarta sa requête, estimant impossible de démembrer, au lendemain même de sa création, le premier Conseil central institué par lui (1).

Cet incident ne pouvait l'arrêter dans la poursuite de son projet. Au cours de l'année 1851, Lille, d'accord avec l'archevêque de Cambrai, obtint l'institution d'un Conseil central englobant, avec le diocèse, où les Conférences étaient nombreuses, une partie du diocèse d'Arras : Pareils Conseils s'organisaient à Reims et à Nancy ; on songeait à Strasbourg

(1) L'évêque d'Evreux était, à cette époque, Mgr Olivier, jadis curé de St-Etienne-du-Mont à Paris, et qui, en cette qualité, avait fait à Ozanam et à ses camarades un accueil si décevant, en 1833.

pour l'Alsace, et il fallait résister aux sollicitations d'Autun qui réclamait un Conseil présidé par son évêque.

§

Ce vœu soulevait à nouveau la question des présidences ecclésiastiques, une des plus délicates qui aient retenu l'attention du Conseil Général, car elle contenait en elle-même un germe de schisme qu'il importait d'étouffer.

Très soucieux de déférence au regard des représentants autorisés de l'Église, le Conseil Général ne pouvait accepter néanmoins que la présidence de ses Conférences et de ses Conseils fût exercée par des prêtres et des évêques, puisqu'il ne pouvait, sans inconvenance, prétendre s'arroger sur eux une autorité cependant nécessaire à la bonne marche de l'Œuvre. C'était là une question de principe, sur laquelle aucune transaction n'était possible.

Il était des régions dans lesquelles cette rigueur soulevait des objections graves, spécialement les pays de langue allemande, où le catholicisme d'une minorité s'affronte chaque jour avec un protestantisme puissant et parfois assez intolérant. Là, l'évêque, le curé, sont des chefs naturels ayant sur leurs troupes une autorité absolue. Toute œuvre catholique, quelle que soit sa nature, et par cela seul qu'elle est catholique, est provoquée, dirigée, présidée par le prêtre ; et l'on considèrerait volontiers comme dégageant un relent schismatique une œuvre se disant catholique et fonctionnant sous la direction d'un laïque. Aussi presque toutes les Conférences fondées en Allemagne, et dues, la plupart, il faut le reconnaître, à l'initiative du clergé, choisissaient-elles le curé comme président.

Cette situation anormale préoccupa dès le début le Conseil Général, qui la signala au Bon de Devivéré et au Cte d'Arco-Valley, présidents des Conseils supérieurs de Cologne et de Munich, en leur demandant avis. Ceux-ci, très frappés eux-mêmes des inconvénients de cette pratique et tout disposés à seconder le Conseil Général dans la campagne qu'il méditait contre elle, se rencontrèrent pour lui recommander une extrême prudence, n'hésitant pas à lui prédire que son autorité se briserait, en cas de lutte ouverte, contre des coutumes qui leur semblaient actuellement incoercibles. Et de Guinaumont, vice-secrétaire général, rentrant d'un voyage en Allemagne,

au cours duquel il avait provoqué la fondation de plusieurs conférences, était revenu très frappé lui-même de cet état des esprits.

La voie de la persuasion restait seule ouverte. Le Président Général la suivit, mais sans succès. En vain, dans une circulaire signée de lui et adressée à toutes les conférences allemandes, il exposait le caractère essentiellement laïque de l'Œuvre, l'approbation de ce caractère non seulement par les évêques et archevêques du monde entier, mais encore par le Souverain Pontife lui-même, l'impossibilité pour la Société de fonctionner avec des présidents ecclésiastiques, le rôle du prêtre étant celui de directeur spirituel et non pas de président de la Conférence. Il n'eut aucun succès, on put même croire que son intervention provoquait la résistance, car de suite, le mal s'aggrava.

La Conférence de Berlin élit président le délégué épiscopal faisant fonction d'évêque. Celle de Ratisbonne, ayant obtenu de Rome, par son évêque, un bref lui accordant les mêmes indulgences dont bénéficiait le Conseil Général, se sépara de celui-ci et proclama son indépendance. A Maestricht, une seconde conférence, fondée sous la présidence d'un prêtre, ayant vu repousser sa demande d'agrégation, s'adressa directement au Gouvernement hollandais pour obtenir personnellement l'autorisation légale dont bénéficiaient toutes les Conférences relevant du Conseil supérieur de La Haye. Bientôt le président du Conseil supérieur de Cologne signalait que les curés de sa circonscription, trouvant insuffisant le rôle de directeur spirituel auquel voulait les réduire le Conseil Général, s'étaient réunis pour fonder une Société allemande de St-Vincent de Paul, et avaient élaboré un règlement, soumis par eux au Cardinal archevêque de Cologne, aux termes duquel la présidence des conférences reviendrait de droit aux curés, et celle des Conseils diocésains aux évêques. D'autre part, une association allemande, mi-charitable et mi-patriotique, la *Piusverein*, pratiquant la visite des malades, et comprenant indistinctement des membres des deux sexes, faisait des démarches à Rome pour obtenir le bénéfice des Indulgences accordées au Conseil Général et proclamait à son congrès national de Linz, en 1851, son intention de créer, elle aussi, aussitôt cette faveur obtenue, une Société allemande de St-Vincent de Paul distincte et indépendante de Paris.

Vainement intervinrent, sur les instructions du Conseil

Général, les présidents des Conseils supérieurs, pour remettre aux prélats des protestations respectueuses, mais énergiques, et pour adresser à leurs Conférences, sous forme de circulaires et d'articles insérés au bulletin allemand, de paternelles remontrances sur le danger de pareille attitude. Vainement, le curé de Genève, l'abbé Mermillod, tout dévoué à la Société et qui aimait à se dire son « commis voyageur », entreprit à travers l'Allemagne, où il était assez populaire, une tournée ayant pour but d'y restaurer l'esprit et les traditions de l'Œuvre. Rien ne réussit ; le schisme s'avançait menaçant . Rome, seule, pouvait arrêter sa marche.

§

Le Nonce du Pape, à Paris, Mgr Fornari, avait toujours fait preuve vis-à-vis de la Société de la plus grande bienveillance. Il s'était entremis déjà lors de l'incident soulevé par l'attitude de l'archevêque de Québec à propos des indulgences, et le Président du Conseil Général n'avait pas manqué de l'entretenir des soucis que lui causait la conduite, en Allemagne, de l'épiscopat et du clergé. Tous deux étaient tombés d'accord sur cette idée, que la meilleure barrière à opposer aux tendances séparatistes serait la nomination, par le Souverain Pontife, d'un Cardinal Protecteur auquel seraient soumises toutes les questions d'ordre international intéressant la Société. Sur ces entrefaites, Mgr Fornari, le temps de sa mission diplomatique étant révolu, dut rentrer en Italie pour y recevoir, suivant l'usage, la pourpre romaine. Le Conseil Général n'hésita plus, et au mois de décembre 1850, il adressait au Souverain Pontife une supplique sollicitant la nomination d'un Cardinal Protecteur de la Société, et la désignation, comme tel, du Cardinal Fornari, qui, d'ailleurs, avant de quitter Paris, avait promis de suivre la question dès son retour à Rome.

Mais la prudence traditionnelle de l'administration pontificale est exclusive de toute précipitation. Elle avait, d'ailleurs, à cette époque, d'autres et plus graves soucis : et puis, la question qui lui était soumise était neuve. Les grands ordres religieux avaient tous à Rome leur Cardinal Protecteur, c'était naturel : mais quel accueil faire à la demande de pareil privilège formulée par une Société laïque, qui n'était même pas une confrérie ? La question, malgré le caractère d'urgence

que lui imprimaient les circonstances, demeura en suspens pendant plus de six mois, si bien que le Conseil Général, pour hâter sa solution, dut provoquer l'intervention, à Rome, de tous les Conseils supérieurs alors existants. Enfin, le 24 juillet 1851, la supplique fut répondue. La Société de St-Vincent de Paul « afin que son unité fût plus sûrement sauvegardée » était dotée d'un Cardinal Protecteur, auquel serait déférée, dorénavant, toute question la concernant, elle, ses Conseils, ses Conférences, dans quelques pays que ce fût ; et suivant son désir, c'était le Cardinal Fornari qui était investi de cette charge.

En réalité la décision avait été rapidement prise sur le désir du Pape, dès qu'il avait été personnellement informé. Pie IX, en effet, daignait témoigner à l'Œuvre une bienveillance toute spéciale, suffisamment prouvée par le geste charmant qu'il eut à son endroit quelques jours plus tard.

Cardon de Sandrans, vice-secrétaire général, était à Rome et avait eu l'heureuse fortune d'obtenir une audience privée de Sa Sainteté. C'était le 8 août, jour où la paroisse St-Cyriaque distribue le pain bénit à tous les pauvres de Rome, et où, suivant une tradition immémoriale, elle en fait porter une parcelle au Souverain Pontife. Ce morceau venait d'arriver et se trouvait sur le bureau du Saint-Père au moment où il recevait Cardon de Sandrans. Il l'interrogea longuement sur le fonctionnement de la Société, lui dit sa joie de lui avoir donné, quelques jours plus tôt, un Cardinal Protecteur qui serait le ciment de son unité; puis, au moment de le congédier, dans un mouvement de délicate et paternelle tendresse, il prit le pain bénit de St-Cyriaque, le rompit en deux et lui en remit la moitié en le chargeant de la rapporter au Conseil Général, comme témoignage de son affectueux intérêt. Quelques jours plus tard, Cardon de Sandrans s'acquittait de la mission que le Saint-Père avait daigné lui confier.

La nomination d'un Cardinal Protecteur, affirmant la volonté du Souverain Pontife d'assurer définitivement l'unité de la Société et l'autorité mondiale de son Conseil Général, allait calmer les appétits d'indépendance qui se manifestaient si ardents en Allemagne. Subitement, le silence se fit sur les projets annoncés ; les décisions du Conseil Général, les avis des Conseils supérieurs furent acceptés sans protestation : la Silésie seule, avec ses 33 conférences, demeura à l'écart. A peine verra-t-on par la suite s'élever quelques-uns de ces

petits nuages locaux qui sont inévitables dans une œuvre aussi étendue. Le « Piusverein » lui-même, revenant sur les décisions de son Congrès de 1851, acclamait dans son Congrès de 1852, à Münster, l'union avec le Conseil Général de Paris. L'orage était passé : la décision de Rome avait suffi pour le dissiper.

§

Ces graves soucis n'étaient pas seuls à retenir l'attention du Conseil Général : ils émergeaient seulement au milieu de nombreuses questions de détail qui étaient son pain quotidien.

Et d'abord, le Président Général avait été frappé de la nécessité de réformer le Conseil Général lui-même. S'il recommandait instamment à ses Confrères des Conférences, l'exactitude aux séances, il pensait à juste titre qu'il appartenait aux membres du Conseil Général de donner l'exemple. Il n'hésita pas à demander leur démission à ceux d'entre eux qui ne venaient pas régulièrement aux réunions. Comme, d'autre part, les affaires à traiter devenaient chaque jour plus nombreuses, il ouvrit la porte du Conseil à quelques hommes jeunes, actifs, ayant des loisirs, et dont il fit des vice-secrétaires généraux. Cette mesure était d'autant plus opportune que l'absence de de Baudicour, faisant en Algérie un séjour prolongé au cours duquel il fondait, d'ailleurs, des Conférences, laissait le secrétariat général sans chef, ce qui préoccupait Baudon.

Quant à la trésorerie générale, de Barante, qui en assurait le service, résigna ses fonctions au mois de décembre 1850, tout en demeurant membre du Conseil. Son successeur, Dauchez, trouva sensiblement améliorée la situation de la caisse, non pas tant du chef des offrandes volontaires des Conférences qui progressaient, sans doute, mais lentement, et retombaient immédiatement en rosée bienfaisante sur les sœurs malheureuses, que par le fait de la publication du Bulletin. Grâce à lui le Conseil Général se trouvait délivré de tout souci pécuniaire.

Les réformes portaient aussi sur le mode de travail du Conseil. Il tenait maintenant séance chaque semaine, et, en outre, le bureau se réunissait hebdomadairement pour assurer l'exécution des décisions prises par le Conseil. Le secrétariat général, ouvert maintenant chaque jour de 9 à 5 heures était

divisé en deux services distincts : celui du Conseil Général et celui du Conseil de Paris, ayant chacun leur personnel. Chaque semestre, une commission de comptabilité vérifiait les comptes et la caisse, et présentait un rapport au Conseil. Chaque année, un des vice-secrétaires généraux rédigeait un compte rendu motivé des travaux du Conseil pendant l'exercice écoulé.

Le désir des réformes, cependant, n'alla pas jusqu'à souscrire aux propositions présentées par le Conseil particulier de Lyon. Celui-ci n'avait pris part, on l'a vu, ni à l'élection de Gossin, ni à celle de Baudon, par protestation contre le règlement général dont il n'approuvait pas les dispositions sur ce chapitre.

Lorsqu'en 1851, Baudon se rendit à l'assemblée générale de Lyon, sur l'invitation du Conseil particulier, celui-ci lui exposa les modifications qu'il souhaitait voir apporter au règlement touchant l'élection du Président Général et la nomination des membres du Conseil Général. Baudon s'étant dérobé, Lyon adressa au Conseil Général un mémoire suivi bientôt d'une lettre de rappel. Après examen et discussion, une décision fut prise, aux termes de laquelle le Président Général ne pourrait plus dorénavant nommer un membre du Conseil sans une double décision préalable de celui-ci, sur l'utilité de la nomination d'abord, et ensuite sur la personnalité du candidat choisi. Si cette solution ne donna pas complète satisfaction au Conseil particulier de Lyon, elle eut du moins, l'avantage de mettre fin à un petit conflit qui s'éternisait depuis huit ans.

§

D'autre part, le Conseil avait journellement à résoudre des questions d'un intérêt plus modeste. Quelques exemples suffiront à en montrer la variété.

Et d'abord, il lui faut écarter mille requêtes qui lui sont adressées de province. Il en est qui prêtent à sourire, comme celle d'un Confrère demandant au Conseil de déléguer un de ses membres pour le remplacer comme parrain d'un petit neveu, qui vient de lui naître à Paris. Il en est qui ne sont pas beaucoup plus raisonnables, comme celle d'une Conférence sollicitant une intervention auprès du ministre de la Marine pour obtenir l'annulation d'une révocation d'employé. Mais la plupart sont des demandes de concours pécuniaire, que le Conseil ne peut accueillir, pour des missions, pour des œuvres qui se fondent, pour des églises

qui se construisent. Une seule exception est faite en faveur de la chapelle de Notre-Dame de Buglose que l'évêque d'Aire édifiait au pays qui vit naître saint Vincent de Paul. Il faut décliner l'invitation de l'archevêque de Lyon désireux de voir les Conférences commander des bannières afin de procurer du travail à ses « soyeux » ; de même les demandes d'intervention auprès des autorités pour obtenir le respect de la loi du dimanche, de même aussi les requêtes sollicitant une participation à l'œuvre qui s'appelle la « Société contre le duel ». Rien de tout cela n'est l'affaire de la Société de St-Vincent de Paul.

Mais ce qui est l'affaire de son Conseil Général, c'est de tracer des règles de plus en plus précises à ses Conseils particuliers et à ses Conférences sur leur organisation et leur fonctionnement.

Il rappelle aux premiers qu'ils usurpent ses fonctions lorsqu'ils agrègent de nouvelles Conférences fondées dans leur ressort ; qu'ils n'ont pas même le droit de prononcer une agrégation provisoire *ad referendum* parce que ce serait préjuger la décision à intervenir, et que leur rôle se borne, en pareille matière, à constituer le dossier et à le transmettre avec avis motivé. Il décide qu'aucune Conférence se fondant dans une ville où il en existe une, ne sera agrégée, sans l'avis préalable de celle-ci ; et d'autre part, que les fonctions, dans la Société, étant des charges et non pas des grades, on ne saurait nommer président *honoraire* un président renonçant à ses fonctions.

Il fixe les principes en ce qui concerne l'admission, la démission et la radiation des Confrères, questions qui lui sont constamment présentées. Telle Conférence veut admettre des francs-maçons pendant que telle autre veut écarter de fervents catholiques parce qu'on les rencontre au bal ou au théâtre. Celle-ci veut exclure sans examen, et en masse, les cabaretiers à raison de leur profession ; celle-là, pour éviter à ses membres un voisinage qu'ils trouvent gênant, veut fonder une Conférence spéciale pour les contremaîtres et les chefs d'ateliers. Rien de tout cela n'est admissible, et il faut bien le dire en expliquant pourquoi.

Quant aux confrères devenus indésirables, la marche à suivre est tracée. Le président de la Conférence doit s'interdire toute admonestation publique en séance, chercher dans une démarche personnelle, à obtenir une démission qui paraîtra spontanée, et seulement en cas de résistance invincible, prononcer, d'accord avec son bureau, et après avoir consulté

le Président du Conseil particulier ou du Conseil supérieur, une radiation contre laquelle le condamné a toujours le droit de recourir devant le Conseil Général comme juge en dernier ressort.

Les présidents de Conférences eux aussi, retiennent parfois l'attention du Conseil. A Paris : celui-ci a envoyé sa démission à sa Conférence qui l'a acceptée et lui a choisi un prêtre pour successeur, et ni le Conseil de Paris, ni le Conseil Général n'ont été consultés ni même prévenus ; celui-là, sans donner sa démission, n'a pas paru depuis deux ans aux séances de sa Conférence qui se réunit maintenant au domicile de son vice-président ; cet autre donne le scandale d'abriter sous son toit un prêtre interdit et de l'appuyer publiquement dans une lutte ouverte contre son archevêque. Des mesures s'imposent, répressives pour les cas signalés, mais préventives aussi. Le Conseil Général décide que chaque année ses membres iront visiter les conférences parisiennes, qui seront réparties entre eux, afin de s'assurer de la régularité de leur fonctionnement. Par ailleurs, il lui faut condamner à nouveau les élections présidentielles trop fréquentes : une conférence isolée de province n'avait-elle pas adopté l'usage de changer son Président tous les trois mois ?

Il lui faut revenir aussi sur l'interdiction, trop souvent méconnue, de se prévaloir de sa qualité de Confrère de St-Vincent de Paul soit dans des publications, soit dans des lettres étrangères à la fonction, et plus encore dans des prospectus commerciaux. Et le Président Général pousse si loin le souci de cette règle qu'il va, pour donner l'exemple, jusqu'à exiger la radiation de son titre, inscrit à la suite de son nom, sur la liste imprimée des membres du Comité de la Société d'Éducation.

Le principe d'humilité est une des assises de la Société que le Conseil Général a charge de maintenir. Il doit donc protester contre tout article la concernant, contre toute publication par la presse de ses circulaires, et des comptes rendus de ses assemblées générales, et réprimander des confrères qui ont commis la faute de les communiquer. Et, dans ces conditions, on comprend son émotion à la lecture d'un journal publiant, certain jour, comme émanant des Conférences de St-Vincent de Paul, une lettre aux Pères du Concile Régional réuni à Paris en septembre 1849, et traitant d'ailleurs de questions échappant complètement à la compétence de la Société. De là, protesta-

tion officielle auprès du Concile et protestation énergique auprès du journal : celui-ci est obligé de reconnaître avoir attribué, sans aucun droit, aux Conférences de St-Vincent de Paul une lettre qui n'émanait pas d'elles.

Certaines conférences réservent leurs secours aux familles remplissant leurs devoirs religieux ; d'autres (en 1848) les refusent aux familles d'insurgés, celle-ci confie le soin de visiter ses familles aux membres du bureau de bienfaisance. Il faut bien leur rappeler que tout cela est absolument contraire à l'esprit de la Société. Et ce ne sont pas les seuls abus à réprimer : L'Œuvre des pauvres voyageurs donne lieu à de tels excès qu'on entrevoit la nécessité prochaine de sa suppression. Quand une Conférence du Midi, pour se procurer des ressources, prétend s'offrir à suivre, en corps, moyennant rétribution, le convoi des défunts fortunés, on comprend le veto formel du Conseil Général lui écrivant : « Suivez gratuitement le convoi des indigents que vous avez secourus, cela seul est conforme à nos traditions. »

Et puis, c'est le flot sans cesse renouvelé, des conflits que le Conseil Général doit arbitrer : conflits intérieurs entre Conférences ou entre Confrères ; conflits extérieurs des Conseils ou des Conférences avec les autorités civiles ou ecclésiastiques. Ah ! combien le Conseil souhaiterait voir régner davantage la paix promise aux hommes de bonne volonté !

Cette énumération rapide, très incomplète, suffit à montrer la variété et la multiplicité des questions de détail surchargeant l'ordre du jour des séances du Conseil. Il ne faut cependant pas compter — et l'on doit s'en féliciter — que les années qui vont suivre allègeront ce fardeau quotidien.

CHAPITRE XII

LES PREMIÈRES ANNÉES DU SECOND EMPIRE

(1852-1861)

Pour la Société de St-Vincent de Paul, le Second Empire se divise en deux périodes très distinctes, et de durée à peu près égale : la première toute de progrès, s'étend de 1852 à 1861 ; la seconde, toute d'épreuves, se poursuit de 1861 jusqu'à la chute de l'Empire. L'événement qui creusa entre ces deux périodes un fossé profond, c'est la circulaire du ministre de l'Intérieur, de Persigny, qui porte la date du 16 octobre 1861.

§

Le 3 décembre 1851, devait s'ouvrir à St-Roch, prêchée par le R. P. Pététot, la première retraite spéciale pour les Confrères parisiens, retraite dont le principe avait été voté dès l'année précédente. L'arrestation dans la nuit du 2 décembre de quelques notabilités catholiques laissa planer une incertitude inquiétante sur les intentions du Gouvernement. Le Conseil Général crut devoir ajourner la retraite, ainsi que l'assemblée générale qui devait la clôturer : elle fut reportée au mois de février 1852.

L'institution de ces retraites spéciales, n'avait pas été votée sans avoir soulevé quelques objections au sein du Conseil Général. Et cependant elles eurent un singulier succès, puisque voici 80 ans que celle de Paris est régulièrement suivie : elle se donne à St-Germain-l'Auxerrois depuis 1859. Et d'autre part elles furent adoptées rapidement par les Conférences de province et de l'étranger, un bref du Souverain Pontife (18 mars 1854) ayant accordé une indulgence plé-

nière à tout confrère suivant fidèlement la retraite et communiant à la messe de clôture.

Dès 1853, la Conférence de Viviers créait une retraite fermée pour les Confrères habitant les diocèses de Viviers et de Valence réunis dans le grand séminaire de Viviers, sous la présidence effective de l'évêque, Mgr Guibert, qui, plus tard, cardinal archevêque de Paris, se plaisait à évoquer ce souvenir. Bientôt on voyait de nombreuses Conférences de province, puis de l'étranger, en Belgique, en Irlande, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Hollande, aux Etats-Unis, adopter cette institution. A New York, la première retraite réunit 1.500 confrères. A Aix, c'est l'Archevêque qui prêche la retraite lui-même. A Boulogne-sur-Mer, l'évêque d'Arras l'organise pour la période des vacances, et met les deux cents lits de son séminaire à la disposition des retraitants. Bientôt on étend les retraites aux familles visitées. Il y a plus encore : le rapport général de 1859 signale qu'à Séville et à Ceuta, les conférences organisaient, pour les galériens, des retraites dont les fruits étaient inespérés, car elles se terminaient par de nombreuses communions et quelques conversions de musulmans.

Une autre manifestation de piété fut à la même époque proposée au Conseil Général. Une Conférence avait été fondée à Jérusalem en 1852 : elle insistait pour que la Société lui envoyât un pèlerinage de confrères. La proposition était séduisante : mais l'organisation d'un pareil voyage ne rentrait guère dans le cadre d'activité de la Société : le Conseil Général déclina l'invitation. Mais Baudon prit l'initiative de constituer, en dehors de la Société, sous la présidence de Mgr Sibour, un Comité parisien des pèlerinages en Terre Sainte. Et le 23 août 1853, un premier pèlerinage partait pour Jérusalem, sous la direction de Guinaumont, secrétaire général de la Société. On sait combien, depuis lors, ces pèlerinages se sont multipliés. Ainsi, à la base de cette œuvre, comme à la base de beaucoup d'autres qui ont prospéré, on retrouve l'initiative, soit de la Société, soit de ceux qui furent ses chefs.

Si le Conseil Général n'a pas voulu faire siens les pèlerinages à Jérusalem, il favorise activement les groupements de confrères se réunissant pour aller vénérer sur place les lieux illustrés par la présence de leur saint patron. C'est avec ses encouragements que s'organisent à cette époque les pèlerinages

annuels à Notre-Dame de Buglose sur l'initiative du Conseil central de Bordeaux et à Chatillon-les-Dombes sur celle du Conseil central de Lyon.

D'autre part, la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception était, pour la Société, l'occasion tout indiquée d'un pèlerinage à Rome. C'est à la tête de 400 confrères que Baudon, assisté de Vincent d'Indy, vice-président général, assista à la cérémonie grandiose de la promulgation, en présence de 54 cardinaux et de 150 archevêques et évêques accourus de tous les pays du monde catholique.

Pie IX voulut témoigner dans cette circonstance l'intérêt qu'il daignait porter à la Société. Le 6 décembre, il admettait à sa messe particulière le Président Général et ses 400 confrères, et leur distribuait lui-même la sainte communion. Puis, le 17, au cours d'une audience privée accordée à Baudon et aux membres du Conseil supérieur de Rome, en leur remettant 13.500 fr. pour leurs pauvres il leur faisait connaître son désir de présider lui-même une assemblée générale des conférences romaines. Celle-ci fut fixée au 5 janvier.

Cette assemblée générale, tenue en présence de nombreux cardinaux, évêques et prélats fut, pour Baudon, l'occasion d'exposer le but, l'esprit, l'action de la Société, sa croissance rapide, les œuvres de toute nature poursuivies par elle avec succès, les résultats obtenus tant au point de vue spirituel qu'au point de vue matériel. Dans une allocution émue, Pie IX remercia, félicita, encouragea les confrères de St-Vincent de Paul, les sacra « Chevaliers de la Charité Chrétienne » et leur accorda sa bénédiction pour eux et leurs familles. De cette séance solennelle, la Société sortait non pas seulement approuvée, mais on pourrait presque dire adoptée, par le Souverain Pontife, en présence du monde chrétien tout entier, représenté par ses évêques. Quelques jours plus tard, le Pape nommait le Cardinal Roberto Roberti protecteur de la Société, en remplacement du Cardinal Fornari, décédé au mois de juin précédent.

Cette faveur particulière dont le Pape daignait honorer la Société, celle-ci la retrouvait chez les cardinaux, les archevêques et les évêques. Lorsqu'au mois de juin 1856, le Cardinal Patrizzi vint à Paris, comme légat, pour représenter, à la cérémonie du baptême du Prince Impérial, le Souverain Pontife qui avait accepté d'être son parrain, le Conseil Général trouva en lui non seulement un bienveillant protecteur,

mais on pourrait presque dire un collaborateur, car il n'hésita pas à recommander la Société aux nombreux représentants du clergé de France qui se pressaient autour de lui. Aussi bien, déjà certains évêques allaient jusqu'à s'associer personnellement à ses œuvres. L'évêque de Strasbourg mettait en loterie sa voiture personnelle pour procurer des ressources à sa conférence « en mal d'impécuniosité » ; l'évêque de Paderborn, l'évêque de Spire, s'en allaient, malgré leur âge, visiter dans leur taudis, accompagnés du confrère visiteur, toutes les familles secourues par leurs Conférences ; l'évêque de Metz venait servir les pauvres lui-même au fourneau de la Conférence, et quand l'archevêque de Posen pressait ses curés de fonder des Conférences dans leur paroisse, il les invitait, pour être plus sûr que ses prescriptions ne seraient pas négligées, à lui rendre compte par écrit, dans un délai de six semaines, de ce qu'ils auraient fait pour s'y soumettre.

Pour reconnaître et peut-être aussi pour stimuler cette bienveillance, le Conseil Général adressait à tous les prélats le bulletin de la Société ; et cela devenait facile, car dès lors, il s'éditait non plus seulement en français, mais dans presque toutes les langues : allemande, polonaise, hollandaise, flamande, anglaise, espagnole, italienne, et même tamoule pour les Indes. Et cela favorisait singulièrement le développement de l'Œuvre à travers le monde.

§

La période de 10 années qui s'écoula de décembre 1851 à novembre 1861 est, au point de vue de son expansion, une des plus brillantes qu'ait jamais connues la Société.

Le nombre des Conférences passe de 766 à 3.623 : 2.857 conférences nouvelles agrégées en 10 ans, c'est une moyenne annuelle de 286 agrégations, soit 24 par mois.

Au cours de cette période décennale l'œuvre pénètre dans nombre de pays qui, jusqu'ici, l'avaient ignorée. On voit naître des Conférences à Jérusalem, Vienne, Venise, Pondichéry, Copenhague, Montevideo, Buenos-Ayres, La Havane, La Trinité, la Guyanne anglaise, Lisbonne, Philadelphie, Taïti, Beyrouth, Manille, Teneriffe, dans l'Inde anglaise à Calcutta, Madras, Ceylan, en Egypte, au Cap de Bonne Espérance, etc. Il semble que comme un feu courant à travers la prairie et l'embrasant progressivement tout entière,

l'esprit de charité qui caractérise la Société de St-Vincent de Paul, se répand à travers le monde, allumant chez tous les catholiques pratiquants de l'univers un même élan charitable, une même ferveur religieuse, quels que soient les latitudes et les climats sous lesquels ils vivent et le degré de civilisation auquel ils appartiennent.

Parmi les demandes d'agrégation combien se présentent dans des conditions spéciales, souvent édifiantes, mais aussi, parfois, inquiétantes.

Voici la Conférence de Vienne : c'est l'ambassadeur d'Autriche à Paris qui, le 5 décembre 1855, vient trouver le Président Général à son domicile personnel pour lui demander, comme une faveur, de prononcer l'agrégation de cette conférence d'urgence, afin qu'elle puisse dater du 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, l'entrée dans la Société de la première conférence autrichienne. Baudon n'hésita pas ; il examine lui-même le dossier que vient de lui remettre l'ambassadeur, constate la régularité de la fondation et demande au Conseil Général de se réunir extraordinairement le 7 ; à cette séance, l'agrégation est prononcée, l'ambassadeur est prévenu de suite, il télégraphie à Vienne ; les vœux de la Conférence sont exaucés, elle peut dater son acte de naissance du 8 décembre 1855.

La conférence de Bethléem se présente dans des conditions laissant le Conseil assez perplexe sur ses chances de vitalité future ; elle est exclusivement composée d'arabes convertis. Celle de Taïti est fondée par « l'œuvre des militaires » qui s'est recrutée dans la modeste garnison de l'île. Celles de Montevideo et de Buenos-Ayres sont successivement créées, au cours d'un périple officiel, par un officier de marine, confrère de St-Vincent de Paul, ayant pris la précaution d'emporter avec lui quelques manuels qui lui servent à fonder des Conférences au cours de ses escales.

A Pondichéry, la première conférence, à peine fondée, reçoit une preuve d'estime éclatante du ministre de la Marine qui lui confie la direction de la léproserie dépendant de son département. Pleine de zèle, elle fait traduire le manuel en langue tamoule et crée deux filiales, l'une composée de parias et l'autre de malabares, pour respecter les préjugés de caste si impérieux dans ce pays.

En France, le chiffre des agrégations nouvelles au cours de cette décade est assez éloquent par lui-même ; 1.237 confé-

rences nouvelles, soit une moyenne annuelle de 124, plus de 10 conférences par mois. A cette époque appartiennent : la création de Conférences dans la banlieue parisienne et spécialement dans la banlieue Nord suivant l'exemple donné par la paroisse de St-Denis ; — la fondation à Paris de la première conférence spéciale aux étrangers : conférence St-Casimir pour les Polonais habitant la capitale, qui, à peine fondée, entreprend la traduction en langue polonaise du manuel de la Société ; — l'extension des Conférences rurales, devenues nombreuses, et pour lesquelles le Conseil Général édite, en 1853, un manuel spécial ; — l'organisation des Conférences de villes d'eaux et de stations estivales, dont chaque année le Président Général recommande la visite à ses confrères parisiens en déplacement.

A l'étranger, où 1.620 Conférences se fondent pendant cette période, le progrès est partout : spécialement en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Irlande, en Italie, et plus encore en Espagne, où la première Conférence est née en 1850, et où, au 31 décembre 1860, on en compte 424 !

Naturellement, les ressources de l'œuvre suivent les progrès de son développement. En 1851, ses recettes se montaient à 1.824.000 fr.; en 1860, elles s'élèvent à plus de 5 millions. Ces chiffres sont d'ailleurs incomplets, car ils ne comprennent pas les libéralités en nature. Telles, par exemple, les ressources des vestiaires qu'à cette époque les Conférences de grandes villes se procurent en allant quêter à domicile. Or, ces ressources ne sont pas négligeables, puisqu'à Metz, notamment, certaine année les quêteurs ramenaient triomphalement de leur expédition à travers la ville, 54 charrettes complètement pleines de vêtements et de meubles pour leurs pauvres.

Les statistiques ne relèvent pas davantage les dons spéciaux, souvent importants. Le Conseil Supérieur de Belgique consacre, en 1852, 300.000 fr. qui lui ont été remis dans ce but, à l'acquisition et à l'organisation d'un Hôtel des œuvres. En 1860, celui de Bavière construit, à Munich, avec la même destination, un vaste bâtiment appelé « Vincentinum », et celui d'Irlande élève un orphelinat de garçons lui coûtant plus de 100.000 fr.

§

Les cadres de cette armée se sont développés en même temps qu'elle.

Les Conseils particuliers qui étaient 44 en 1851, sont 239 dix ans plus tard. On voit apparaître les Conseils particuliers ruraux dans les régions où les Conférences de campagne sont nombreuses et rapprochées. Tels : les Conseils particuliers de La Meilleraye et de Machecoul, groupant, le premier, les 22 Conférences rurales du diocèse de Nantes vivant au nord de la Loire, et le second, les 10 conférences situées au sud du fleuve. Tels encore les Conseils particuliers de Pont-de-Beauvoisin (Isère), Hautefort (Dordogne), La Mothe-Sainte-Heraye (Vienne).

Les Conseils supérieurs passent de 10 à 25. On voit naître ceux de Madrid pour l'Espagne, de Fribourg pour la Suisse, de St-Denys pour l'île de la Réunion. Les principautés souveraines indépendantes sont nombreuses, à cette époque, en Allemagne et en Italie. Le Conseil Général n'enfreint donc pas la règle posée par lui d'un seul Conseil supérieur par État en instituant ceux de Berlin pour la Prusse, de Posen pour son grand-duché, de Paderborn pour la Westphalie, de Mayence pour la Hesse ; et à côté du Conseil supérieur de Rome, pour les États de l'Église, ceux de Gênes pour sa province, de Turin pour le Piémont, de Florence pour la Toscane, de Modène pour son grand-duché, de Venise pour la Vénétie, et de Chambéry pour la Savoie. Mais, lorsque, pour l'Écosse, les villes de Glascow et d'Edimbourg réclament chacune un Conseil supérieur, le choix s'impose et c'est Glascow qui emporte (1).

L'institution d'un seul Conseil supérieur à New York pour les États-Unis était une question plus délicate. L'étendue de la circonscription et la difficulté des communications avaient frappé à ce point le Conseil Général qu'il avait cru bon, en le créant — (en 1860) — de réserver l'avenir pour le cas où un sectionnement lui paraîtrait indispensable. Cependant, lorsque les Conférences de St-Louis-du-Missouri, privées de toute communication avec New York, proposèrent la création soit d'un Conseil par archevêché, soit de quatre Conseils se par-

(1) C'est seulement en juin 1867 que sera institué, à raison de circonstances particulières, le Conseil supérieur d'Edimbourg.

tageant l'immense territoire des États Unis, leur proposition fut écartée. Tout ce qu'elles obtinrent, ce fut l'autorisation pour leur Conseil particulier, de correspondre directement avec le Conseil Général. Le même privilège fut accordé au Conseil particulier de Brooklyn, institué au mois de décembre 1857 et qui en jouit encore aujourd'hui (1).

Le Conseil central de Gand demandait sa transformation en Conseil supérieur dans des conditions particulièrement favorables. Il groupait 209 conférences, et, à cette époque, le Conseil supérieur de Belgique était en sommeil, ne répondant même pas aux lettres reçues par lui, de sorte que le Conseil de Gand se trouvait paralysé dans son fonctionnement. Le Conseil Général l'autorisa à correspondre directement avec lui, mais il refusa d'amputer le Conseil supérieur de Belgique, et bien il fit, car la résurrection de ce dernier fut rapide et brillante. Le Conseil supérieur d'Irlande demanda, lui aussi, spontanément, à être fractionné : sa requête fut écartée.

Les Présidents de ces Conseils supérieurs sont les véritables artisans du développement de l'Œuvre. Le Conseil Général leur confie volontiers la haute direction des Conférences isolées appartenant à des pays voisins. Baudon entretient avec eux une correspondance constante qui lui permet de réveiller les endormis, de convaincre les indécis, de modérer les trop ardents, et de départager ceux qui se trouvent en conflit. Quelle persévérance ne lui a-t-il pas fallu pour calmer les plaintes du Conseil supérieur de Posen, réclamant le rattachement des Conférences polonaises, placées par leur situation géographique dans le ressort du Conseil supérieur de Berlin, mais qui en étaient séparées par une hostilité de race profonde !

En fait, par la création des Conseils supérieurs et la permanence de leurs relations avec le Conseil Général, Baudon se trouve partout suivi, partout agissant, on pourrait presque dire partout présent.

§

Les Conseils centraux n'étaient encore en 1852 qu'au nombre de 2 : au 1er novembre 1861 ils étaient 33.

(1) Les Conseils supérieurs de Saint-Louis et de la Nouvelle Orléans ne furent institués qu'en juillet 1863 et septembre 1869.

L'intention première du Conseil Général était de fonder en France seulement, où n'existait pas de Conseil supérieur, un Conseil central pour chaque province ecclésiastique, de telle sorte que le nombre de ces Conseils ne devait pas dépasser 18. Mais bien vite cette restriction parut difficile à défendre. Les deux premiers Conseils institués n'avaient pu englober qu'une partie de leur province, et d'autre part, nombre de diocèses réclamaient un Conseil central.

Cependant, pendant quelques années, le Conseil Général demeura fidèle à sa conception première et, jusqu'en juillet 1855, il écarta toute demande de Conseil diocésain. Une seule dérogation fut consentie au profit du diocèse de Metz, auquel avait été rattaché le diocèse de Verdun. Ce dernier fit valoir des raisons si probantes pour justifier son rattachement au Conseil central de Nancy qu'il lui fut accordé, et le diocèse de Metz se trouva isolé. Par compensation, on lui confia la charge de coloniser le Luxembourg.

Mais en juillet 1855 le diocèse de Troyes exposait que la province de Sens, à laquelle il appartenait, ne possédant pas et ne réclamant pas de Conseil central, il revenait aux diocèses suffragants de suppléer à cette carence, sous peine de compromettre les progrès de l'Œuvre. En conséquence, il réclamait l'institution d'un Conseil diocésain. C'était poser, une question non d'espèce, mais de principe ; car la province de Sens n'était pas la seule qui fût dépourvue de Conseil central. Après de longs débats, le Conseil Général se décida à admettre le principe de la circonscription diocésaine.

A peine cette question résolue, une autre se présenta : celle des Conseils centraux dans les pays étrangers. Là, Conférences et Conseils particuliers, moins nombreux qu'en France, étaient groupés sous la direction d'un Conseil supérieur. Etait-il opportun d'interposer entre eux et lui un rouage nouveau ?

La question se présenta pour la première fois dans des conditions qui rendaient difficile une réponse négative. Le Conseil particulier de Gand qui dirigeait 209 Conférences avait vu repousser sa demande d'érection en Conseil supérieur. Il réclama du moins sa transformation en Conseil central, afin de pouvoir répartir ses conférences trop nombreuses, en plusieurs Conseils particuliers. Le Conseil supérieur de Belgique appuya sa requête. Elle ne fut cependant accueillie qu'après de longues hésitations. La décision fut reçue avec enthousiasme : l'installation à Gand, de ce premier Conseil

central étranger se fit dans une assemblée générale fort nombreuse et dont l'éclat était rehaussé par la présence de onze archevêques et évêques.

La porte entrouverte, ne se referma plus. La Belgique obtint successivement l'institution de Conseils centraux à Bruxelles, Anvers, Liége et Tournai ; l'Espagne réclama d'un seul coup, la création d'un Conseil central dans chacune de ses 18 provinces ecclésiastiques ; elle n'obtint, d'ailleurs, qu'une satisfaction partielle et progressive. Ses Conseils centraux étaient au nombre de 12 en 1860.

§

La fondation de chacun de ces Conseils soulevait de nombreuses questions. Il fallait obtenir le consentement préalable de toutes les Conférences et de leur évêque, trouver un président ayant les loisirs, les qualités et le dévouement nécessaires. Autant d'obstacles qui, parfois, entraînaient l'ajournement de l'institution pendant des années. Le Conseil central de Toulouse, projeté dès 1852, n'était pas encore fondé en 1861, faute d'accord sur ces points...

Enfin vint le jour où, éclairé par une pratique de quelques années, le Conseil Général se jugea en mesure de donner une charte à ce nouvel organe. En 1855, un projet de règlement fut rédigé et soumis aux 25 Conseils Centraux existant à cette époque : 18 d'entre eux l'acceptèrent tel quel ; 6 demandèrent certaines modifications de détail qui furent examinées et dont quelques-unes furent adoptées : un seul, celui de Lyon, fidèle à ses habitudes d'indépendance, le rejeta en bloc, et attendit sa publication dans le bulletin de mai 1856 pour formuler une critique détaillée qui ne pouvait plus avoir qu'un intérêt documentaire.

Au surplus, dès avant ce referendum ce projet de règlement avait subi un examen rigoureux dans les circonstances que voici : Baudon avait saisi l'occasion de l'Exposition Universelle (1855) pour convoquer tous les présidents de Conseils supérieurs et centraux à un véritable congrès dont les séances se tinrent, matin et soir, les 14, 15 et 16 juillet. Beaucoup de présidents avaient répondu à son appel, et c'est devant une assistance nombreuse que furent successivement examinées toutes les questions qui préoccupaient à cette époque le Conseil Général. De ces questions, l'une des plus importantes

fut celle de la constitution à donner aux Conseils centraux ; et le projet arrêté déjà dans ses grandes lignes, avait reçu l'approbation générale.

Ce règlement fixe la composition du Conseil central : il comprend comme membres de droit les présidents des Conseils particuliers du ressort, et un certain nombre de membres nommés par le président. Celui-ci est désigné lors de la création du Conseil par le Conseil Général en France et par le Conseil supérieur à l'étranger. Ses successeurs sont nommés par le Conseil central lui-même après vote des Conseils particuliers et des Conférences isolées de la circonscription, et agrément du Conseil Général ou supérieur. Lorsque, dans une même ville coexistent un Conseil central et un Conseil particulier, le président du premier est de droit président du second. La périodicité des séances, n'est pas fixée, car elle dépend des circonstances. La caisse du Conseil central doit être alimentée par les Conseils particuliers et les Conférences du ressort, qui lui versent le centième de leurs recettes ordinaires.

Les attributions des Conseils centraux et particuliers demeurent absolument distinctes ; dans celles du Conseil central rentrent plus spécialement les propositions d'agrégation, de suspension ou de dissolution des Conférences et des Conseils particuliers, la convocation et l'organisation des assemblées générales, la direction et le contrôle des Conseils et des Conférences isolées dont il est, par ailleurs, le seul représentant attitré auprès du conseil Général ou du Conseil supérieur. A lui revient le soin de développer et d'entretenir la vie et l'esprit de l'Œuvre dans son ressort et de résoudre les conflits locaux. Cette création est un acte de décentralisation allégeant la tâche des Conseils supérieurs.

Dès ce moment est définitivement fixée l'organisation de cette armée charitable qu'est la Société de St-Vincent de Paul. Elle est assez complète et en même temps assez souple pour que depuis 78 ans, aucune modification n'ait été jugée nécessaire.

§

Au cours de cette décade naissent plusieurs œuvres nouvelles. Les Jardins ouvriers apparaissent pour la première fois en Flandre en 1853. L'Union des œuvres est créée à Munich, en 1854, puis à la Rochelle en 1858. Et cette même année,

la visite des hommes dans les hôpitaux est organisée à Paris sur le modèle de l'œuvre fonctionnant déjà pour les femmes.

D'autres se développent, parmi lesquelles deux méritent une mention spéciale : l'œuvre des militaires et l'œuvre des patronages.

Un très zélé confrère, Germain Ville, venu de Bordeaux à Paris, s'était tout spécialement consacré à l'apostolat des soldats. Il obtint successivement pour eux l'institution de messes avec instruction dans plusieurs chapelles et paroisses parisiennes, étendit son action à quelques-uns des forts encerclant la capitale, et finalement, en 1855, obtint l'organisation d'une aumônerie militaire approuvée par l'archevêché et autorisée par le maréchal Magnan. La Société de St-Vincent de Paul fournissait les livres à répandre dans les casernes et les forts, et souvent même les fonds nécessaires à l'organisation des services religieux.

Survint la guerre de Crimée ; elle fut l'occasion de nombreux envois de livres et de petits secours, non pas seulement dans les camps de départ organisés en France, mais aussi dans les hôpitaux de Constantinople et du front. L'œuvre des militaires prenait dès lors une importance suffisante pour obtenir de Pie IX un bref accordant des indulgences spéciales au profit de ses protégés (20 avril 1856).

Avec la guerre d'Italie son rôle d'élargit ; non seulement elle multiplia ses envois de livres et de secours au point de mériter des lettres officielles de remerciements des ministres de la Guerre et de la Marine, mais, à l'instigation du Conseil Général, les conférences d'Italie ouvrirent leur porte aux officiers français appartenant à la Société, et s'occupèrent, avec un zèle fort actif, des soins à donner aux blessés français. Par ailleurs, le Conseil supérieur de Vienne fut invité à mettre en œuvre les conférences de son ressort pour venir en aide, aux prisonniers français, pendant que les soldats autrichiens, prisonniers en France, recevaient l'assistance des Conférences françaises.

Devant les services rendus, les autorités militaires favorisèrent l'action de la Société, qui, à partir de cette époque s'exerça librement dans les camps, les forts et les casernes. Les maréchaux Magnan, Niel, Regnaud de St-Jean d'Angely, le ministre de la Guerre, maréchal Randon, accordèrent toutes les autorisations sollicitées. Ce fut pour l'œuvre des mili-

taires une période prospère qui malheureusement devait être trop courte.

De son côté l'œuvre des patronages s'est développée et organisée, non pas seulement à Paris, mais plus encore en province et à l'étranger. Elle comprenait trois groupes distincts : les écoliers, les apprentis, les jeunes ouvriers.

Le patronage des écoliers, était naturellement le plus répandu. A l'étranger, et particulièrement dans les pays protestants, il prenait la forme d'écoles du jour, du soir ou du dimanche, entretenues par les Conférences et groupant des milliers d'enfants. Dans les pays catholiques, où les enfants trouvaient à l'école l'instruction religieuse, le patronage conservait sa forme primitive. En 1859, la France patronnait 24.000 écoliers, la Belgique 8.000, l'Espagne 5.000.

Le patronage des apprentis, lui aussi, enregistrait de sensibles progrès. A Paris, en 1859, il comprenait 8 maisons dirigées par des Frères de St-Vincent de Paul — congrégation récemment fondée par Le Prévost, assisté de quelques confrères. Ces 8 maisons groupaient 1.500 apprentis dont les chefs-d'œuvre étaient exposés publiquement, chaque année, depuis 1853, et récompensés par des diplômes, des médailles, des prix provoquant une ardente émulation entre les 8 maisons. L'une d'elles avait établi un tronc dans lequel ses enfants déposaient un petit papier signalant chacune de leurs bonnes actions, piété, charité, privations, etc. Ainsi découvre-t-on, dans un patronage de la Société, il y a 75 ans, l'origine d'une pratique qui marque d'un cachet si touchant la vie de nos jeunes scouts d'aujourd'hui ! En province, les apprentis sont environ 10.000 et à l'étranger, spécialement en Belgique, l'œuvre prospère remarquablement. Quel chemin parcouru depuis la fondation, rue Copeau, en 1836, du modeste asile qui recueillait 20 apprentis orphelins !

Le patronage des jeunes ouvriers qui, suivant les régions s'appelle : Œuvre de St-Joseph, de St-Jean–Baptiste ou de St-François-Xavier, a grandi, lui aussi, pendant cette période mais surtout à l'étranger, et notamment en Belgique. Paris ne possède encore qu'un patronage de jeunes ouvriers dont l'effectif, en 1859, est de 150 membres. Installé, à son départ de la rue du Regard, dans l'ancien hôtel de la princesse Belgiojoso, 24, rue du Montparnasse, il viendra s'établir en 1864, sous le nom de « Cercle de Jeunes Ouvriers », dans la Maison d'œuvres fondée par Le Prévost, 80, boulevard Montparnasse ;

et c'est là qu'en 1871 Maurice Meignen, le directeur du cercle, amènera pour y prendre contact avec sa vocation, un jeune lieutenant de cuirassiers dont le verbe magnifique galvanisera plus tard la France catholique : le Cte Albert de Mun.

Il faut signaler enfin, à propos des œuvres de la Société le caractère de fraternité universelle que revêt sa charité accourant au secours des victimes de calamités publiques dans tous les coins du monde. Si la France de 1856 voit les peuples voisins et spécialement l'Irlande venir en aide à ses inondés qui reçoivent près de 52.000 fr., elle-même contribue au soulagement de ceux de la Lombardie et des Pays-Bas, et des incendiés de Glascow. Le Conseil Général vide sa caisse, un jour, au profit des victimes de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans, et un autre jour au profit des victimes d'un tremblement de terre en Grèce. En faveur des malheureux chrétiens de Syrie, il ouvre une souscription qui, principalement alimentée par la France et l'Espagne, leur apportera plus de 100.000 fr. Puisqu'il n'y a pas de frontières pour la misère il ne saurait y en avoir pour la charité !

§

Le rôle de direction incombant au Conseil Général devient nécessairement plus lourd au fur et à mesure que l'Œuvre s'étend : Il contrôle maintenant 25 Conseils supérieurs, 33 Conseils centraux, 239 Conseils particuliers, 3.500 conférences. Il est, heureusement, débarrassé des soucis pécuniaires qui entravaient jusqu'ici le service de sa trésorerie désormais assuré. D'autre part, obligé de quitter, au mois de juillet 1854, la rue Garancière, il a trouvé, pour installer ses services, un appartement situé, 6, rue de Furstenberg, où il pourra demeurer jusqu'en 1930, c'est-à-dire pendant 76 ans, moyennant la location, en 1890, de l'appartement voisin, où jadis Eugène Delacroix avait installé son atelier et qui sera consacré aux services du Conseil de Paris. Libéré des soucis matériels, le Conseil Général est tout à sa tâche de direction.

Elle est complexe : décisions, avis, conseils, remontrances, blâmes, interventions spontanées se multiplient dans une infinie variété.

A Paris, le Conseil Général désire que l'organisation de l'œuvre soit telle, qu'elle puisse servir de modèle. De fait, elle y fonctionne à souhait. Au mois de décembre 1860, sur les

73 Conférences relevant du Conseil de Paris, 8 comptent 80, 90, 100 et jusqu'à 122 membres actifs ; la conférence Ste-Clotilde visite 300 familles, 2 autres plus de 200, et 24 dépassent la centaine. Une Conférence trouve le moyen, avec 12 membres actifs, de visiter 103 familles. Les Conférences aisées du centre viennent en aide, en ressources et en personnel, aux conférences moins prospères de la périphérie et ce n'est pas aujourd'hui sans surprise, qu'on voit, à cette époque, la Conférence de la Madeleine prêter ce double concours aux Conférences de St-Augustin et de St-Pierre-de-Chaillot.

Le Conseil Général veille avec un soin jaloux sur ses Conférences parisiennes, faisant fonctions de Conseil supérieur et même — à cette époque — de Conseil central. C'est lui qui prend l'initiative de répartir les Conférences parisiennes en sections placées sous la direction de membres du Conseil particulier de Paris, et poursuit jusqu'à son achèvement (janvier 1854 février 1855) cette organisation dont les années ont démontré l'utilité.

La grande banlieue parisienne — département de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne — n'a pas, elle non plus, de Conseil central. Dès 1853, Baudon convoque les présidents de Conférences de ces deux diocèses à une réunion ayant pour but, en les rapprochant, de leur permettre d'examiner entre eux les questions présentant un intérêt commun. Cette réunion devient annuelle et se tient tantôt à Versailles, et tantôt à Paris.

En province, le Conseil Général doit se préoccuper surtout de ne pas laisser les Conférences s'écarter des principes et des prescriptions du règlement général. Les unes, abandonnant le soin de visiter les pauvres aux dames de charité, sont avisées que leur suppression sera la sanction de cette pratique, si elle se prolonge : les autres, bénéficiaires d'un legs que les héritiers naturels négligent d'acquitter, et voulant plaider sont invitées à se contenter de ce qu'elles pourront obtenir amiablement. Celles-ci adressent des circulaires aux conférences voisines les appelant à leur aide : on les prie de renoncer à cette indiscrétion fraternelle ; celles-là veulent imposer à leurs membres, sous peine d'exclusion, des cotisations fixes : elles devront y renoncer. Telles conférences réclament à leurs apprentis des billets de confession : vivement on les invite à abandonner de tels errements. Celle d'Albi a tenu son assemblée générale à l'archevêché, sous la présidence de l'archevêque ;

mais elle y a invité juifs et protestants, et pour ne pas les heurter, elle a exclu de la séance prière, lecture de piété, en un mot tout caractère religieux : il faut bien la rappeler à l'ordre !

Les Conseils eux-mêmes ne sont pas sans s'attirer parfois les remontrances du Conseil Général. Celui de Lyon revendique le droit d'agréger les Conférences dans sa circonscription, entend choisir lui-même leur directeur spirituel, et prétend imposer au président d'une Conférence quittée par un confrère pour entrer dans une autre, l'obligation de renseigner le président de cette dernière sur le degré de pratique religieuse du confrère qu'il va recevoir. Le Conseil d'Aix se réserve de statuer lui-même sur l'admission des Confrères dans chacune des Conférences de son ressort. Le Conseil de Strasbourg usurpe le droit de prononcer la dissolution d'une conférence. Le Conseil particulier du Puy, sans prévenir le Conseil Général dont il relève directement, s'est supprimé lui-même, après avoir décidé la fusion, en une seule, des deux conférences de la ville. Plusieurs Conseils publient dans les journaux régionaux les procès-verbaux de leurs assemblées générales et les rapports qui y ont été lus. Rien de tout cela ne saurait être toléré.

§

D'autre part, souvent, en province, les relations des Conférences et des Conseils avec les autorités civiles exigent l'intervention du Conseil Général.

Incertaine, flottante est en effet l'attitude du Pouvoir en France à cette époque, au regard de la Société de St-Vincent de Paul.

D'un côté l'Empereur lui fait part de ses générosités : 5.000 fr. à la Conférence de Calais, 1.000 fr. aux Conférences de Versailles, 1.000 fr. au Conseil Général pour aider l'orphelinat fondé par les Conférences de Londres. Le maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie offre 600 fr. à la Conférence d'Alger et lui assure une subvention mensuelle de 150 fr. Le ministère de l'Intérieur suit l'exemple donné : 1.000 fr. à la Conférence de Castelsarrasin pour l'asile qu'elle dirige. Certaines municipalités, voire même certains bureaux de bienfaisance, se montrent généreux pour la Conférence locale. A Eu, le bureau de bienfaisance et la commission de l'Hospice, ayant reçu un don de 10.000 fr. pour secourir les indigents, l'abandonnent à la Conférence

qui en fait bénéficier 160 familles. A Saumur, le maire et le sous-préfet réclament la collaboration de la Conférence pour arriver à la suppression de la mendicité. Une circulaire du ministre de l'Intérieur aux Préfets les invite à subventionner les fourneaux créés par les Conférences. Les maires de Marseille et de Valence demandent à celles-ci de se charger de la quête à domicile en faveur des victimes du choléra. Le préfet de la Drôme prie la Conférence de Valence de remplir les fonctions de commission des logements insalubres, et lorsque l'Œuvre de la tutelle des Orphelins se trouve obligée de plaider, le tribunal de la Seine lui adresse de vives et précieuses félicitations. On voit des préfets, des receveurs généraux, des magistrats, des maires, se faire inscrire comme membres honoraires, assister aux assemblées générales de la Société, et parfois y prendre la parole. Le directeur général des cultes vient honorer de sa présence la séance qui se tient à Paris au mois de juin 1857, sous la présidence du cardinal Patrizzi.

A ne considérer que ce vantail du dyptique, la Société pourrait croire à la faveur toute acquise d'un gouvernement qui a voulu rendre au culte le Panthéon, redevenu l'église Ste-Geneviève. Mais voici l'autre vantail : des bureaux de bienfaisance confisquent le produit des loteries organisées par les Conférences ; des maires exigent la remise d'un état indiquant le nom et l'adresse des familles secourues, ainsi que le montant des secours reçus par elles ; des préfets interdisent dans leur département le colportage des almanachs de la Société, malgré l'estampille du ministère de l'Intérieur ; le proviseur du collège d'Avignon est invité à rompre toutes relations entre la Conférence fondée par ses élèves et le Conseil Général, d'où, la suppression de cette Conférence. Le ministère de l'Intérieur adresse aux préfets une circulaire leur prescrivant d'inviter les Conférences à solliciter une autorisation administrative. Le préfet de la Manche interdit l'assemblée générale des Conférences à Cherbourg, en même temps que leur pèlerinage à la Trappe de Bricquebec. Le préfet de l'Indre adresse au ministre un rapport dénonçant le scandale qui vient, suivant lui, de se produire à Châteauroux, où un confrère de St-Vincent de Paul, quoique laïque, a osé, dans une église, en présence du curé, adresser une allocution aux membres de la « Sainte-Famille » dont il est le président. Le préfet de la Nièvre fait mieux : il revendique le droit de nommer

lui-même, à sa guise, les présidents des Conférences de son département.

Que pense, au fond, le Gouvernement des Conférences de St-Vincent de Paul ? Son attitude accuse de telle contradictions qu'il est difficile de le savoir.

§

A l'étranger, le Conseil Général doit s'élever tout d'abord contre les tendances de certains Conseils et de certaines Conférences à conquérir une complète indépendance. Une Conférence de Cologne, reprenant à son compte les ambitions périmées du *Piusverein*, tente, pendant un an, sans succès, de constituer une Société de St-Vincent de Paul allemande. La Conférence de Leipzig tient à rester isolée, en invoquant la législation locale qui, dit-elle, lui interdit toutes relations avec une autorité étrangère. La Conférence de Ratisbonne jouit, on le sait, d'une indépendance entière, mais limitée à la ville seule ; or, elle cherche à grouper sous sa direction les Conférences voisines ; il faudra pour empêcher ces empiètements l'intervention du Cardinal Protecteur. A la Martinique, l'évêque pousse l'intérêt qu'il porte à la Conférence jusqu'à l'absorber, la faire sienne, et la pousse à secouer l'autorité du Conseil Général. A Londres, le Conseil supérieur reçoit la démission de son président, l'accepte, lui nomme un successeur, sans même aviser le Conseil Général, dont ce président est cependant le représentant qualifié.

De même qu'en province, à l'étranger, les relations de la Société avec les autorités soulèvent parfois des difficultés ; mais elles y sont plus graves et la solution n'en est pas toujours facile. En Autriche, les Conférences sont soumises au régime de l'autorisation ; brusquement, sans motif apparent, le gouvernement supprime l'autorisation accordée aux Conférences de Lombardie, Milan, Mantoue, et menace d'en faire autant en Vénétie ; les négociations entamées à ce sujet n'aboutissent pas ; le conflit n'est résolu que par le Concordat de 1856 qui place sous l'autorité ecclésiastique les œuvres charitables de l'Empire. En Hollande, une loi nouvelle réglemente la personnalité civile des Œuvres charitables ; le Conseil supérieur de La Haye estime que les Conférences doivent se soumettre à la loi et demander l'autorisation qui leur est offerte ; mais le Conseil particulier de Bois-le-Duc s'y refuse et s'entête dans une résis-

tance dont ne parviennent à triompher ni l'intervention du Conseil Général ni les instances de l'archevêque d'Utrecht.

La persistance en Allemagne des présidences ecclésiastiques, la confusion trop fréquente des Conférences avec les œuvres analogues de charité composées de dames, la tendance de certaines conférences à s'occuper d'œuvres échappant à la compétence de la Société, comme la réunion des Églises orthodoxe et romaine ; ce sont là, avec beaucoup d'autres, des questions qui nécessitent l'intervention du Conseil Général.

§

De cette multiplicité de questions variées, qui viennent l'assiéger chaque jour, comme une marée régulière, c'est son bureau qui presque seul supporte le poids. C'est lui qui étudie les questions et prépare les décisions proposées aux séances hebdomadaires du Conseil Général.

C'est que, d'une part ses membres ne donnent pas toujours l'exemple d'une assiduité parfaite et Baudon s'en plaint. Et d'autre part, disparaissent successivement ceux qui furent les piliers de l'œuvre, qui l'ont fondée et dirigée à ses débuts.

Le 8 septembre 1853, le principal fondateur de la Société, celui qui, durant toute sa vie, en avait été l'animateur, Frédéric Ozanam, mourait à Marseille à l'âge de 40 ans. Dès 1851, il avait dû suspendre son cours de la Sorbonne, aller se soigner aux Eaux-Bonnes et passer l'hiver à Biarritz. De là, il avait été rendre visite au pays natal de saint Vincent de Paul, et il avait cueilli au chêne qui l'avait abrité, petit berger, une branchette qu'il avait envoyée au Conseil Général et que celui-ci conserve, encadrée, dans la salle de ses réunions. Puis les médecins le dirigèrent vers l'Italie, où il occupa les derniers mois d'une existence condamnée à propager et à défendre sa chère œuvre de St-Vincent de Paul. Sentant sa fin prochaine, il désirait rentrer mourir en France. A peine arrivait-il à Marseille qu'il s'éteignait, saintement fidèle à la belle devise adoptée par lui au cours de sa maladie ; *Volo quod vis, quomodo vis, quamdiu vis, quia vis.* « Je veux, Seigneur, ce que vous voulez, comme vous le voulez, quand vous le voulez, parce que vous le voulez. » Ses obsèques furent célébrées à St-Sulpice devant une foule profondément émue, et son corps fut déposé dans une chapelle souterraine de l'église des Carmes, suivant le vœu qu'il avait formulé de reposer

à Paris auprès de la jeunesse à laquelle il avait consacré sa vie.

Le 1er avril 1855 disparaissait Gossin, le second Président Général de la Société. Frappé sur les marches de l'église St-Sulpice, le 10 janvier 1853, d'une congestion cérébrale dont la conséquence avait été une hémiplégie incurable, il avait, pendant plus de deux ans, pieusement attendu l'appel de Dieu. A côté des services signalés par lui rendus à la Société de St-Vincent de Paul pendant sa trop courte présidence, comment ne pas rappeler tout le bien fait par l'œuvre St-François Régis, fondée et présidée par lui : en 30 ans, à Paris seulement, 25.000 mariages régularisés, 18.000 naissances légitimées. Quelle magnifique moisson accompagnait cet homme d'œuvres aux portes de l'éternité !

Enfin le 12 avril 1861 s'éteignait à son tour, après une longue maladie, qui n'avait pas duré moins de 15 mois, Bailly, l'homme qui, s'il n'avait pas été l'initiateur de l'œuvre, en avait été du moins l'organisateur adroit et prudent. Successivement président de la Conférence de charité du Conseil de direction et du Conseil Général, rentré depuis 17 ans dans les rangs de cette armée à l'organisation de laquelle il avait présidé, il n'avait jamais cessé de prodiguer à ses successeurs les conseils d'une longue expérience et le concours d'un dévouement toujours actif. Il avait rendu à l'œuvre d'inestimables services.

§

Ainsi privé du précieux concours des membres les plus qualifiés de son Conseil, Baudon se trouve assumer seul, avec ses immédiats collaborateurs, la charge très lourde d'une direction mondiale.

Son bureau, il le compose d'hommes tout dévoués à leur tâche. Auprès de Léon Cornudet, demeuré de longues années à son poste, il nomme vice-présidents généraux Vincent d'Indy et Decaux. Le dévoué secrétaire général qu'avait été si longtemps de Baudicour a pour successeurs de Guinaumont et, après lui, Frion, secondés par quelques jeunes gens remplissant avec zèle les fonctions de secrétaire adjoint, parmi lesquels Alfred Thureau-Dangin, destiné à devenir vice-président général et Vincent de Paul Bailly plus tard Supérieur des Pères Assomptionnistes.

Avec le concours de ce modeste, mais précieux état-major, Baudon suffit à la tâche. Son activité, remarquablement ordonnée, sait trouver le temps de tout faire. Il établit la périodicité des circulaires présidentielles ; c'est le 1er novembre que, chaque année, il entretient Conseils et Conférences des questions diverses soulevées au cours de l'exercice écoulé. Désireux d'établir avec les présidents des Conseils supérieurs et centraux des relations plus étroites, il s'adresse à eux deux fois par an, traitant des sujets qui les concernent plus spécialement. Pour l'instruction de tous, il rédige un commentaire du règlement général, remis, pour observations, à chacun des membres du Conseil Général (décembre 1853), publié ensuite, sous forme de notes annexées à chacun des articles. Il écrit, de même, un manuel spécial pour les Conférences rurales, un guide pratique des Conférences et une Instruction pour les présidents de Conférences. Tout cela vient compléter les articles insérés par lui mensuellement dans le bulletin, et les allocutions qu'il prononce 4 fois par an aux assemblées générales de Paris.

D'autre part, à une époque où les voyages sont loin de présenter les mêmes facilités qu'aujourd'hui, Baudon ne recule devant aucun de ceux lui paraissant nécessaires, ou même simplement utiles aux intérêts de la Société. On le voit successivement en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Bavière, en Autriche, en Suisse, en Italie, soit pour rectifier une marche défectueuse, soit pour activer un développement trop lent, soit pour résoudre des conflits regrettables. Sa vie est entièrement consacrée à la Société ; il est pour elle un guide sûr devant lequel tous s'inclinent : son activité rend son autorité partout présente aussi bien à Buenos-Ayres et à Pondichéry qu'à Paris. La Providence a ménagé à la Société une direction éminente pour l'heure des épreuves qui va sonner, épreuves sans lesquelles il ne saurait y avoir, semble-t-il, d'œuvre catholique définitivement assise.

CHAPITRE XIII

LA CIRCULAIRE DE PERSIGNY

(1861)

La Société de St-Vincent de Paul est toujours demeurée rigoureusement étrangère à la politique. C'est une condition essentielle de son existence. Quand on groupe, dans un but de sanctification et de charité, des hommes professant toutes les opinions et appartenant à tous les partis, la plus élémentaire prudence exige qu'il leur soit formellement interdit d'aborder, dans leurs réunions, un sujet qui, par nature, est une source permanente de désaccords.

Dès 1835, les observations préliminaires qui accompagnaient le règlement général, posaient ce principe que « la Société étant toute de charité, la politique lui est tout à fait étrangère ». Depuis lors, il n'est pas un Président Général qui n'ait rappelé, dans ses circulaires et sa correspondance, cette règle essentielle. Et c'est à juste titre que Baudon écrivait dans une lettre de 1857 : « Nous pouvons défier que jamais on montre un mot dans notre règlement, dans nos circulaires, dans la correspondance du Conseil Général, qui fasse la moindre allusion aux élections, à la presse, à tout ce qui touche à la politique, autrement que pour dire que ce n'est, et ne sera jamais, le terrain de nos Conférences. »

Cette exclusion formelle de la politique ne demeurait pas théorique ; elle était appliquée, et avec une sévérité rigoureuse. Le Conseil Général avait posé les deux règles suivantes : « Chaque fois qu'une distinction bien tranchée ne pourra se faire entre les actes politiques d'un membre et sa participation aux œuvres de la Société... il faut qu'il y ait option de sa part et abstention d'un côté ou de l'autre. » Et d'autre part : « La réalité ne suffit pas, il faut en outre, sauvegarder les apparences

extérieures... il faut que l'on nous croie ce que nous sommes, et que l'on ne trouve aucun prétexte contre nous. »

Et, en fait, combien sur ce point, de décisions parfois bien sévères !

En 1855, au cours d'un voyage à l'étranger, de Guinaumont se rend à Frohsdorf, pour présenter au Cte de Chambord l'hommage de sa fidélité dynastique : c'est une démarche licite en soi, tout à fait étrangère à sa qualité de confrère de St-Vincent de Paul ; mais il est secrétaire général de la Société, et malgré les éminents services qu'il lui a rendus depuis des années, et qu'il continue de lui rendre chaque jour, il est invité à donner sa démission et se retire. En 1856, le *Correspondant* se trouve entraîné dans une polémique assez ardente sur des questions de politique religieuse. Un des vice-présidents généraux de la Société, Decaux, donne fréquemment des articles à cette revue, il est mis en demeure d'opter entre elle et la Société, et il abandonne le *Correspondant.* Le Conseil de Strasbourg distribue aux familles secourues une petite feuille catholique locale qui s'appelle *l'Ami du peuple* ; il est vivement invité à renoncer à de tels errements, car ce journal traite parfois de questions politiques.

A l'étranger, le Conseil Général ne se montre pas moins rigoureux. A Gand, le journal du parti catholique : *Le Bien public*, qui menait une rude campagne contre la Franc-Maçonnerie, avait pour directeur un gros industriel, le Cte de Hemptine, et pour rédacteur principal Lemmens. Or le premier était président, et le second secrétaire, du Conseil central de Gand. Ce sont eux qui avaient fait la prospérité singulière de la Société dans cette région, où les Conférences se comptaient par centaines. Le Conseil Général n'en réclama pas moins leur démission. En vain le Conseil supérieur de Bruxelles, par l'organe de son président, le Bon de Gerlache, Président de la Cour de cassation de Belgique, proteste-t-il contre cette décision, en représentant, qu'en pays belge, politique et religion sont inséparables. Le Conseil Général n'en maintient pas moins sa décision ; de Hemptine et Lemmens doivent quitter le Conseil central.

La rigueur du Conseil Général sur ce point était si connue que le président du Conseil supérieur de Turin, ayant été nommé député, offrit spontanément sa démission. Lui-même, au surplus, donnait l'exemple. Il refusa toujours de s'associer aux pétitionnements organisés en faveur soit de la liberté

d'enseignement, soit de l'observation du dimanche, soit du rétablissement des processions ; de même il ne voulut concourir ni au succès de l'œuvre nouvellement fondée du « Denier de St-Pierre » ni au mouvement qui portait aux pieds de Pie IX l'hommage du monde catholique à l'occasion des épreuves qui lui étaient infligées, parce que ces questions apparaissaient, à cette époque, comme plus ou moins liées à la politique. « Si notre Société, écrit Baudon, se laissait aller à cette pente... elle cesserait d'être une société purement charitable, pour s'occuper des questions de haute politique religieuse, dont nous sommes loin de méconnaître l'importance, mais pour lesquelles elle n'est pas faite. »

§

Il semblait qu'une si prudente réserve dût mettre la Société à l'abri de toute attaque, et lui permettre de poursuivre en paix, dans son effacement voulu, son œuvre exclusivement charitable. C'eût été méconnaître le parti-pris de la presse antireligieuse, qui voyait avec dépit son développement rapide.

Le Siècle était, à cette époque, le principal organe des partis avancés. Dès 1854, il avait entamé contre la Société une première campagne qui ne pouvait pas laisser le Conseil Général indifférent, car le régime auquel était alors assujettie la presse était tel que tout article paru et n'ayant pas été suivi d'un « avertissement » pouvait être considéré comme ayant plus ou moins l'agrément du pouvoir. Baudon crut nécessaire d'adresser une note justificative au ministre de l'Intérieur. Celui-ci manifesta son désir de voir le Président Général, et, au cours d'un entretien fort courtois, l'assura de sa bienveillance pour la Société, et lui annonça même son intention de communiquer au Conseil Général toute dénonciation formulée contre elle.

Cependant, certains rapports préfectoraux persistant à présenter les Conférences comme des foyers d'opposition, une circulaire ministérielle du mois de juin 1854 prescrivit aux préfets d'inviter les Conférences à demander l'autorisation légale ; mais cette circulaire demeura lettre morte, car la question s'étant présentée devant le Conseil des Ministres, l'Empereur déclara qu'il était renseigné sur la Société, qu'elle ne s'occupait que de charité, et qu'il n'y avait lieu de concevoir, à son sujet, aucune inquiétude. L'administration laissa

tomber sans y répondre les demandes d'autorisation dont elle fut saisie. Par ailleurs, la campagne du *Siècle* s'éteignit, faute d'aliment, le Conseil Général ayant décidé de ne pas répondre à ses attaques.

Elle devait reprendre trois ans plus tard, en 1857, et cette fois encore, elle fut de courte durée, et sans résultat, malgré l'acharnement du *Siècle* à présenter la Société comme une association secrète, poursuivant un but politique, que le gouvernement ne saurait tolérer sans danger. Cette fois encore, le Conseil Général, considérant que toute polémique ne peut avoir pour conséquences que « de propager le bruit, et d'aviver les haines » décida de ne pas répondre. Les seules mesures qui lui parurent opportunes, ce fut, d'une part, une visite faite par deux membres du bureau au directeur du *Siècle* pour lui prouver, pièces en main, l'inexactitude matérielle des calomnies accumulées dans son journal, et d'autre part, une circulaire du Président Général aux Conférences tendant à les rassurer. Mais quant à la polémique souhaitée par le *Siècle*, elle ne put se produire faute de contradicteur.

Cette attitude, d'ailleurs, s'imposait à une œuvre cheminant dans les sentiers de l'humilité et qui s'était toujours opposée à ce qu'on parlât d'elle, en quelques termes que ce fût. Elle avait toujours écarté, — et elle continuait de le faire — toutes propositions de journaux ou de revues catholiques manifestant le désir d'entretenir leurs lecteurs de son origine, de son fonctionnement ou de ses œuvres afin de lui procurer un recrutement plus étendu. A plus forte raison ne pouvait-elle se prêter à une polémique tapageuse avec un grand journal parisien. Le Conseil Général refusa donc tous les concours qui lui étaient offerts, et obtint, non sans peine, de ses amis, qu'ils imposassent silence à leur indignation.

Mais ce silence, il ne pouvait l'exiger d'eux, lorsqu'ils se trouvaient personnellement mis en cause. Or, au cours des années 1857-1859, quelques journaux anticatholiques soit en province (Côte-d'Or, Hérault, etc.), soit à l'étranger (Belgique, Piémont, Gênes, Irlande), reprirent à leur compte, de temps à autre, les attaques du *Siècle* en les personnalisant.

A Gênes, les imputations des journaux locaux contre l'hôpital fondé par la Conférence pour soigner les blessés français provoquèrent une réponse indignée de l'intendant militaire qui en était le directeur responsable. A Montpellier, le président de la Conférence s'étant trouvé personnellement diffamé

dans les articles du *Siècle*, de l'*Opinion Nationale*, et de l'*Observateur Belge*, poursuivit ces journaux devant le tribunal correctionnel de la Seine, et les fit condamner. Baudon ne pouvait interdire ces répliques individuelles mais il les regrettait, car elles n'étaient pas, assurément, de nature à ramener la paix tant souhaitée par lui.

Au mois de janvier 1860, un coup de cloche assez inquiétant vint provoquer contre la Société une campagne plus violente. Un article du *Constitutionnel* signalait la situation irrégulière de la Société de St-Vincent de Paul, qui n'avait jamais sollicité ni obtenu d'autorisation légale, et lui conseillait une extrême réserve, à défaut de laquelle « il fallait s'attendre à voir les journaux qui l'ont toujours vue avec défiance, signaler son illégalité, et mettre le Gouvernement en demeure de faire respecter la loi ».

Le *Constitutionnel* était, au su de tous, l'organe officieux du pouvoir. Il avait à sa tête La Guéronnière, conseiller d'État, directeur de l'imprimerie et de la librairie, — celui-là même qui signait des brochures sur la question romaine, « *Le Pape et le Congrès* », « *La France, Rome et l'Italie* », dont tout le monde attribuait la paternité à l'Empereur. Pareil article paraissant dans un tel journal au moment où les attaques de la presse antireligieuse contre la Société paraissaient s'assoupir, devait nécessairement les réveiller, en semblant leur assurer l'approbation du gouvernement. C'était le geste du piqueur découplant les chiens pour l'hallali. L'effet fut immédiat : les attaques des journaux avancés se multiplièrent. Le *Siècle*, suivi par l'*Opinion nationale* et la *Presse*, représentait la Société de St-Vincent de Paul, comme une association secrète, constituant en réalité les cadres d'une armée contre-révolutionnaire aux ordres du Pape, recrutant ses troupes parmi les malheureux dont elle « achetait les consciences par la faim », et constituant un second État dans l'État.

Le Président Général et l'un de ses vice-présidents profitèrent d'une audience qui leur était accordée par le ministre Rouher, pour l'entretenir de la situation faite à la Société par cette campagne ; ils reçurent de lui l'assurance que le gouvernement était animé des meilleures intentions à son égard (2 avril 1860). Et cependant dès que de Persigny eut remplacé Billault au ministère de l'Intérieur (26 novembre 1860), certaines mesures révélèrent l'hostilité du pouvoir :

Une circulaire ministérielle prescrivit aux préfets une enquête sur les conférences de St-Vincent de Paul de leur département ; les autorisations accordées à l'œuvre des militaires furent rétractées. La Société sentait planer sur elle la menace d'un danger, elle ne se trompait pas.

Le 22 septembre suivant, au cours d'une assemblée générale de Conférences tenue à Lusignan, un des orateurs s'écria : « La religion est menacée, elle est en danger de périr, et c'est vous, vaillants soldats de St-Vincent de Paul, qui avez reçu mission de la secourir et de l'empêcher de crouler. » Et l'évêque d'Angoulême qui présidait la réunion, ajouta, dans son allocution finale : « Vaillants soldats de St-Vincent de Paul, serrez vos bataillons. » Cette simple figure de rhétorique fut immédiatement exploitée par les journaux hostiles comme la justification de leurs précédentes attaques, et servit de prétexte à des articles violents qui se succédèrent au début d'octobre. Quelques jours plus tard, et comme s'il n'avait attendu que ce signal, de Persigny adressait à ses préfets la circulaire du 16 octobre 1861.

§

Cette circulaire enjoignait aux préfets « de faire rentrer dans les conditions de la loi les associations de bienfaisance dont l'existence et l'action n'ont point été régulièrement autorisées, soit qu'elles revêtent un caractère religieux, comme la Société de St-Vincent de Paul... soit qu'elles aient une organisation purement philanthropique, comme la franc-maçonnerie ».

Après un éloge accentué du caractère charitable et patriotique des 470 groupes ou ateliers de la Franc-Maçonnerie, dont « il ne peut être qu'avantageux d'autoriser et de reconnaître l'existence »; après le double aveu que « l'esprit de la Société de St-Vincent de Paul paraît, en lui-même, étranger aux préoccupations politiques... qu'elle est formée d'hommes religieux appartenant indistinctement à toutes les opinions et compte dans son sein un grand nombre de fonctionnaires et d'amis du gouvernement », le ministre s'élevait contre ces « conseils ou comités provinciaux qui, sous l'apparence d'encourager les efforts particuliers des diverses conférences, s'emparent chaque jour davantage de leur direction, les dépouillant du droit de choisir elles-mêmes leur président, et

s'imposent ainsi à toutes les sociétés d'une province, comme pour les faire servir d'instrument à une pensée étrangère à la bienfaisance ».

Puis, arrivant au Conseil Général, la circulaire déclarait que le Gouvernement ne saurait accepter l'existence de ce « comité directeur qui, sans être nommé par les sociétés locales, se recrutant lui-même de sa seule autorité, s'arroge le droit de les gouverner pour en faire une sorte d'association occulte, dont il étend les ramifications au delà des frontières de la France, et qui prélève sur les conférences un budget dont l'emploi reste inconnu... Est-il nécessaire que les hommes honorables qui font de la bienfaisance à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, soient conseillés, dirigés par le Comité de Paris... et la charité chrétienne a-t-elle besoin, pour s'exercer, de se constituer en société secrète ? »

Et le ministre concluait en prescrivant aux préfets d'accorder l'autorisation légale aux conférences qui la solliciteraient, mais de dissoudre tous les Conseils centraux. Quant au Conseil Général, au cas où les Conférences réclameraient le maintien d'un Conseil supérieur à Paris, le ministre « prendrait les ordres de l'Empereur pour décider sur quelles bases et d'après quels principes cette représentation centrale pourrait être organisée ».

Ainsi, d'un trait de plume, de Persigny ruinait cette œuvre qui, pendant 30 ans, avait grandi au jour le jour, organisant la charité chrétienne à travers le monde, et qui faisait tant d'honneur à la France. N'ayant pas l'air de soupçonner que chaque partie de cet édifice, qui constituait un ensemble indivisible, s'était successivement imposée par une expérience quotidienne, il l'abattait, et en faisait un tas de poussière qu'il se réservait de pétrir ensuite à sa guise.

§

Devant ce coup brutal, quelle allait être la réaction du Conseil Général ? L'assimilation de la Société à la franc-maçonnerie, qu'il devait considérer nécessairement comme injurieuse, les accusations sans fondement qui le représentaient comme ayant fait d'elle une société secrète, dont il détournait les ressources pour en faire un emploi qui n'avait rien de commun avec la bienfaisance, les imputations calomnieuses multipliées dans ce document officiel au point que M. de Ségur

pouvait dire plus tard, en plein Sénat qu'elles auraient justifié contre le ministre une poursuite pour diffamation devant la Haute Cour, tout cela sans doute, était de nature à pousser le Conseil Général dans la voie d'une résistance violente, qui, peut-être, en haut lieu, était escomptée. Mais ce Conseil Général était composé d'hommes sages et prudents, de catholiques éclairés et fervents, toujours prêts à sacrifier leur amour-propre aux intérêts de l'œuvre dont les destinées leur étaient confiées. Il résista à toutes les tentations, même à l'offre de transférer son siège à Bruxelles, et décida d'entamer des négociations avec le Gouvernement dans un esprit de résistance, ferme assurément, mais respectueuse et modérée, qui, seule, pouvait, à ses yeux, laisser quelque espoir de sauver l'organisation de la Société.

Son premier soin fut de décider que les Conseils centraux, comme lui-même, ne suspendraient leurs réunions qu'après notification régulière de leur dissolution, et qu'en ce qui concernait les Conférences, elles continueraient à fonctionner, et demanderaient l'autorisation légale dès qu'elles y seraient invitées. D'autre part, le Président Général rédigea de suite une note répondant sommairement aux accusations formulées dans la circulaire ministérielle, la soumit au Cardinal Morlot et, fort de son approbation, sollicita audience du ministre et de l'Empereur. La réponse fut une lettre du préfet de police, en date du 12 novembre, interdisant toute réunion du Conseil Général. Celui-ci s'inclina ; mais dans sa dernière séance (14 novembre), il délégua tous ses pouvoirs à son Président en lui laissant la charge de poursuivre, dans la forme adoptée, la résistance aux entreprises gouvernementales.

Au fond, la mesure prise contre le Conseil était un peu vaine, car, d'une part, tous ses membres habitaient Paris et entretenaient avec Baudon des relations d'intimité qui lui permettaient de les consulter individuellement à toute heure ; et, d'autre part, si le Conseil Général ne pouvait plus se réunir comme organe directeur des Conférences françaises, il n'en demeurait pas moins celui de toutes les conférences fonctionnant à l'étranger, et c'était la majorité. En cette qualité, il reprit ses séances hebdomadaires dès le 25 novembre et les tint ensuite régulièrement sans interruption. Une consultation de Dufaure devait, un peu plus tard, proclamer la légalité de cette attitude, et reconnaître que, si au regard des Conférences françaises, Baudon n'avait plus que le droit appartenant

à tout particulier de faire bénéficier de son expérience quiconque lui demande un conseil, par contre, il demeurait le Président Général des Conférences étrangères, libre de s'adjoindre, pour les diriger, un Conseil dont les réunions ne pouvaient être critiquées, pourvu que son effectif ne dépassât pas le nombre de 20 membres.

De la mission qui lui avait été confiée par le Conseil, Baudon s'acquitta d'abord, en adressant, le 15 novembre, une lettre circulaire aux Conférences de France, pour leur indiquer la ligne de conduite qu'elles devaient adopter, à savoir : continuer leurs œuvres locales, demander l'autorisation légale, et, si l'existence du Conseil Général leur semblait nécessaire à la vie de la Société, le consigner nettement dans une lettre adressée au ministre de l'Intérieur par l'entremise du préfet.

Puis, avec le concours de Léon Cornudet et du Vte de Melun, il rédigea, en réponse à la circulaire ministérielle du 16 octobre, un mémoire reprenant une à une les accusations formulées contre celui-ci, pour en démontrer la flagrante inexactitude.

§

Ce mémoire qui porte la date du 7 décembre 1861 est rédigé sous la forme d'une lettre au ministre.

Vous condamnez, lui disait-il, le Conseil Général de la Société sans l'avoir entendu et votre arrêt repose sur quatre affirmations, purement gratuites, dont pas une n'est exacte.

Vous déclarez que le Conseil Général a fait de la Société une société secrète, alors que nos règlements, nos manuels, nos circulaires périodiques, nos bulletins mensuels, tout est publié, tout est dans le commerce, révélant à tous, non pas seulement les traditions, l'esprit, le fonctionnement de la Société, mais les actes, les comptes annuels de nos Conférences, le lieu, le jour, l'heure de leurs réunions, le nom et l'adresse de leurs membres, parmi lesquels on compte plus de 900 de vos fonctionnaires. Ces publications vous sont adressées comme ministre de l'Intérieur. Comment pouvez-vous écrire, dans ces conditions, que nous sommes une Société secrète ?

Le Conseil Général, dites-vous, prélève, sur les Conférences un budget dont l'emploi demeure inconnu. Or, nos comptes annuels vous sont régulièrement adressés. Voici ceux des trois dernières années. Vous y constaterez que les recettes du Conseil Général s'élèvent annuellement à environ 20.000 fr.

et que ces 20.000 fr. sont employés à concurrence de 9.000 fr. au paiement de ses frais généraux, loyer, personnel, etc., et le surplus à venir en aide aux Conférences pauvres. Voilà le budget formidable et mystérieux de cet organe directeur d'une Société dépensant annuellement près de 5 millions en œuvres charitables.

Vous accusez le Conseil Général d'exercer un véritable despotisme sur les Conférences. Ignorez-vous donc que celles-ci jouissent d'une entière indépendance, que le Conseil Général n'est pour elles qu'un lien, un conseil, donnant des avis et non des ordres, n'ayant d'autre autorité que celle qu'il tient de son expérience, autorité librement consentie et dépourvue de toute sanction ?

Vous prétendez enfin que le Conseil Général a organisé la Société en vue de la faire servir d'instrument à une pensée étrangère à la charité, c'est-à-dire à la politique. Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur son règlement, les circulaires de ses Présidents Généraux, les bulletins qui enregistrent ses actes, pour constater que la Société, non pas seulement en théorie, mais en fait, a toujours été maintenue complètement étrangère à tout ce qui, de près ou de loin, touche à la politique. Au surplus, c'est là une condition essentielle d'existence pour une Société qui compte en France 1.549 conférences, composées d'hommes appartenant à tous les partis, et à l'étranger, 1857 Conférences singulièrement indifférentes aux jeux de la politique française. La politique n'entrera dans la Société que si vous l'y introduisez en lui imposant un Conseil Général ou un Président Général nommé par le Gouvernement, et ce sera forcément sa ruine.

Le ministre surpris de voir le Conseil Général se défendre avec une fermeté si fière, n'ayant rien à répondre, et ne voulant pas reconnaître son erreur, mal conseillé d'ailleurs par des collaborateurs hostiles à la Société, prit le parti de se montrer froissé, et son attitude au cours de l'audience qu'il accorda aux représentants de la Société, après réception du mémoire, dissipa, chez ceux-ci, tout espoir d'accommodement (1).

(1) De Persigny avait un homme de confiance : Jean Gallix, ancien inspecteur général au ministère de la police, devenu inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie. Il l'avait chargé, moyennant un supplément de traitement (arrêté du 2 mai 1861), de faire une enquête sur les conférences de St-Vincent de Paul, dans l'Ouest de la France, c'est-à-dire dans la région du pays qui comptait le plus de royalistes. Le rapport de Gallix

§

Cependant, le préfet de police avait laissé vaguement entendre à Baudon que le Conseil Général pourrait probablement être reconnu s'il consentait à sacrifier quelques-uns de ses membres qui avaient eu le malheur de déplaire en haut lieu. Puis le 19 décembre, il indiquait officiellement les conditions auxquelles il pourrait obtenir l'autorisation légale : élimination de certains membres, interdiction de reconstituer les conférences qui avaient préféré se dissoudre plutôt que de solliciter l'autorisation, et surtout, nomination du Président Général de la Société par l'Empereur, qui avait l'intention, pour l'instant, de désigner le Cardinal Morlot, mais qui se réservait le droit de le remplacer par qui bon lui plairait, et quand bon lui semblerait.

Ces conditions étaient inacceptables, et plus spécialement la dernière. La Société ne pouvait s'exposer à être dirigée quelque jour par un haut fonctionnaire hostile à l'idée religieuse, base de son institution. Aussi bien, abdiquer son indépendance, consentir à cette mainmise du pouvoir, c'eût été pour elle, accepter sa transformation en un organisme politique, dont se retirerait quiconque n'était pas rallié au régime impérial, et qu'envahiraient tous ceux qui obéissent aux calculs de l'ambition. C'était, au surplus, rompre l'unité de l'Œuvre, car on ne pouvait espérer voir les 1.850 conférences étrangères se courber sous la direction des divers ministères qui se succéderaient à Paris.

Le Cardinal Morlot, consulté, approuva la résistance, promit d'intervenir auprès de l'Empereur, et décida de refuser, le cas échéant, le titre qu'on entendait lui offrir, estimant qu'aucune atteinte ne devait être portée ni à la laïcité ni à l'indé-

(9 août 1861) avait présenté naturellement ces Conférences comme des nids de légitimistes pouvant devenir dangereux. En travers, ce rapport porte cette mention manuscrite : « Ce rapport, adressé à M. de Persigny, a été la cause assurément des mesures prises par le Gouvernement contre la Société de St-Vincent de Paul. »

D'autre part, Rouland, ministre des Cultes, et Victor Hamille, on chef de division préposé à l'administration temporelle des diocèses, étaient nettement hostiles à la Société. Enfin, un certain nombre de procureurs généraux, dans leurs rapports périodiques au ministre, tout en reconnaissant que les Conférences ne font pas de politique, signalaient que pareille organisation pouvait devenir un danger au point de vue électoral.

pendance de la Société. Il le déclara d'ailleurs spontanément non pas seulement au Conseil Général, mais au ministre et à l'Empereur lui-même (1).

Par lettre en date du 5 janvier 1862, Baudon notifia à Persigny l'impossibilité pour le Conseil Général d'accepter, ces conditions, et les motifs de son refus. Le ministre qui, paraît-il, avait déjà fait préparer le décret nommant du même coup le Cardinal Morlot Président Général de la Société de St-Vincent de Paul, et le Maréchal Magnan Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie dut le réduire à la nomination de ce dernier (2).

La porte était désormais fermée à toute négociation. Dès lors, il appartenait à Baudon de dédoubler sa personnalité de Président Général, au regard des Conférences françaises d'une part, et des Conférences étrangères, de l'autre. Aux premières, il adressa — (9 janvier) — une lettre circulaire les mettant au courant des faits, les conjurant de continuer isolément leur œuvre charitable, et leur rappelant que s'il n'était plus pour elles le Président Général, organe du Conseil condamné, il n'en restait pas moins, personnellement, à la disposition de chacune d'elles, tout prêt à leur prodiguer ses avis et ses conseils.

Pour les conférences étrangères, vivant hors des atteintes de Persigny, et dont il demeurait le Président Général, il jugea nécessaire de prendre une mesure qui assurerait le fonctionnement normal de la Société à leur égard, quels que fussent les événements pouvant l'atteindre personnellement, décès, maladie, ou mesure arbitraire prise contre lui par le Gouvernement. Par lettre, en date du 6 janvier 1862, adressée à chaque président de Conseil supérieur, il déclara, en vertu des pouvoirs à lui conférés, désigner, pour le remplacer, en

(1) En 1901, parut le volume de « l'Empire Libéral » dans lequel Emile Olivier, parlant de la circulaire de Persigny, écrivait que le Conseil Général de la Société de St-Vincent de Paul avait tenté vainement, au mois de janvier 1862, d'obtenir du Cardinal Morlot sa démission de Grand Aumônier, pour protester contre l'attitude de Persigny vis-à-vis de la Société. Cette affirmation surprit et émut le Conseil Général, au sein duquel siégeaient encore des membres ayant vécu cette période d'épreuves, notamment Frion qui était secrétaire général en 1861. Ils savaient bien l'inexactitude de cette affirmation. Une protestation fut adressée à Emile Olivier (4 novembre 1861) et obtint de lui, pour la seconde édition de son ouvrage, une rectification donnant une satisfaction partielle au Conseil Général.

(2) *Mémoires du Vte de Melun*, T. II, p. 144.

pareil cas, les présidents des Conseils supérieurs de Belgique, de Hollande, et de Prusse Rhénane, qui constitueraient, à eux trois, une commission remplissant le rôle de Président Général et exerçant tous les pouvoirs appartenant à celui-ci. Ces Présidents acceptèrent la mission dont ils se trouvaient éventuellement chargés.

De son côté, le Ministre, peu satisfait des résultats acquis, tenta d'obtenir des Conférences, consultées directement, un désaveu de la ferme attitude adoptée par Baudon. Le 25 janvier, il adressa à ses préfets une circulaire leur prescrivant d'inviter chaque Conférence à voter sur la question suivante : « Désirait-elle avoir à Paris un Conseil Général, formé de la plupart des membres de l'ancien conseil, mais ayant pour président supérieur un haut dignitaire de l'Église nommé par l'Empereur, ou préférait-elle continuer à fonctionner isolément comme elle y était autorisée aujourd'hui ? »

Cette démarche était assez surprenante, puisque, déjà, la presque unanimité des Conférences françaises, avait réclamé le rétablissement du Conseil Général tel qu'il était jadis composé : le Ministre était prévenu ; que voulait-il de plus ? Il importait que la bonne foi des Conférences ne fût pas surprise par la rédaction insidieuse de sa question.

Baudon n'avait plus la ressource de leur adresser une circulaire qui, probablementd'ailleurs, ne leur serait pas parvenue. Le 1er février, il fit publier par le journal le *Monde* une « Lettre à un ami, membre d'une conférence de St-Vincent de Paul » dans laquelle il précisait les raisons péremptoires qui avaient interdit au Conseil Général d'accepter la nomination de son Président par le Gouvernement, éclairant ainsi les Conférences sur la véritable nature de la question qui leur était posée, et sur la portée du vote qui leur était demandé 854 conférences répondirent à la question posée par le ministre. 766 déclarèrent préférer leur isolement à la direction d'un Conseil Général présidé par un fonctionnaire ; 88 seulement acceptèrent la proposition ministérielle ; la nouvelle tentative de Persigny se trouvait déjouée.

Pendant ce temps, à la suite d'une saisie faite par mesure de police, la lettre Baudon du 6 janvier aux Présidents de Conseils supérieurs était livrée à la presse antireligieuse. Elle s'en empara et, avec une mauvaise foi singulière, la présenta à ses lecteurs comme ayant pour but de soumettre les conférences françaises à une direction étrangère, ce qui

constituait, disait-elle, une véritable provocation à l'opinion publique.

Il importait de ne pas laisser égarer celle-ci plus longtemps, et Baudon dut se résoudre à publier une petite brochure intitulée : « Documents relatifs à la Société de St-Vincent de Paul », contenant, avec le mémoire justificatif adressé le 7 décembre au ministre de l'Intérieur, l'exposé des faits postérieurs, et répondant aux deux nouveaux griefs formulés : acceptation par le Conseil Général d'un Cardinal protecteur étranger, et prétendue tentative de soumettre les Conférences françaises à une direction étrangère. Baudon démontra facilement qu'un Cardinal protecteur n'avait et ne pouvait avoir aucune part à la direction de la Société, et que sa lettre du 6 janvier ne concernait que les Conférences étrangères. Il termina en précisant l'attitude adoptée par lui au regard des Conférences, suivant qu'elles étaient étrangères ou françaises, celles-ci vis-à-vis desquelles il entendait sauvegarder, le droit appartenant à tout le monde, de donner, individuellement, des avis et des conseils à qui lui en demande, et celles-là dont il demeurait, malgré tout, le Président Général, bien décidé à remplir vis-à-vis d'elles une fonction qu'aucune décision d'un ministre français ne pouvait lui ravir.

Irrité, de Persigny voulut combattre l'effet de cette réfutation et faisant sienne l'accusation formulée par la presse antireligieuse, il adressa, le 5 avril 1862, une nouvelle circulaire à ses préfets, les invitant à rappeler aux Conférences qu'accepter une direction étrangère serait se mettre hors la loi, et que leur existence restait désormais surbordonnée à l'isolement de chacune d'elles et à la suppression de tout lien central. Baudon dut adresser au ministre une courte et substantielle réponse qui fut publiée dans les journaux. Ce furent les derniers coups de feu échangés au cours de cette bataille de 6 mois.

CHAPITRE XIV

CAUSES ET CONSÉQUENCES DE LA CIRCULAIRE (1860-1870)

Quelle avait été la véritable cause de ces rigueurs gouvernementales contre la Société de St-Vincent de Paul, quelle fut l'impression produite par elles sur l'opinion publique, quel fut son retentissement sur le développement de l'œuvre, c'est ce qu'il faut maintenant examiner.

La cause est exclusivement d'ordre politique. Si la Société ne s'occupait pas de politique, malheureusement, la politique s'occupait d'elle. Ce ne sont pas, cependant, les attaques plus ou moins violentes dirigées contre elle depuis 1854 par la presse avancée, et auxquelles le Conseil Général avait si sagement refusé de répondre, qui provoquèrent la décision du ministre. Il n'ignorait pas l'inexactitude des accusations formulées, mais il les adoptait parce qu'elles servaient sa politique ; elles ne la dictaient pas.

La cause, il la faut chercher dans le conflit aigu que l'attitude incertaine et contradictoire du gouvernement impérial dans la question romaine avait fait naître entre lui, d'une part, et de l'autre, l'épiscopat, le clergé, le parti catholique tout entier. Celui-ci, jusqu'à la campagne d'Italie, n'avait pas ménagé ses sympathies au pouvoir dont les troupes protégeaient, à Rome, le Souverain Pontife. Mais ces sympathies n'avaient pu résister longtemps à l'attitude équivoque imposée à l'Empereur par son alliance avec le Piémont, cimentée dans le sang français à Magenta et à Solférino.

Cavour qui rêvait et qui poursuivait l'unification de l'Italie sous le sceptre de la maison de Savoie, avait engagé Napoléon III, le jour où il avait fait sa conquête à Plombières, dans une voie où il devait nécessairement se trouver constamment en contradiction avec lui-même, car on ne peut pas être en même

temps l'allié du spoliateur et le protecteur du spolié. Lorsque, au lendemain des préliminaires de paix signés à Villafranca, Cavour mettait la main sur une partie importante des États de l'Église, l'Empereur, son allié, se voyait forcé d'accepter le fait accompli, et de conseiller au Pape la résignation. Or, en même temps, ses ministres déclaraient au Corps législatif qu'il « considérait le pouvoir temporel comme une condition essentielle de l'indépendance du Saint-Père... que son vœu était que le pouvoir temporel fût respecté de tous... qu'il en serait toujours le défenseur zélé et respectueux ».

L'année suivante, lorsque Cavour poursuivait son œuvre de spoliation contre le Saint-Siège, l'Empereur accordait bien à Lamoricière l'autorisation d'aller commander une armée de volontaires, en majorité français, destinée à défendre les États de l'Église ; il doublait même l'effectif des troupes françaises installées à Rome ; mais celles-ci demeuraient impassibles, l'arme au pied dans leurs casernes, laissant écraser, non loin d'elles, à Castelfidardo, l'armée pontificale par une armée piémontaise, contre laquelle elle se battait un contre dix.

Cette politique, dont le balancement prenait figure de duplicité et dont Cavour recueillait tous les profits, donnait au Pape l'impression d'une trahison permanente qui l'indignait, ainsi que le parti catholique français ; et les protestations de celui-ci se multipliaient de plus en plus énergiques, sous toutes les formes, mandements et lettres d'évêques, discours, brochures, articles de journaux et de revues. C'est dans ces circonstances que Persigny fut, à la fin de novembre 1860, chargé du ministère de l'Intérieur ; et cette levée de boucliers lui était d'autant plus désagréable qu'à lui revenait, de par ses fonctions, le soin d'assurer le succès des élections, déjà prochaines, pour le renouvellement du Corps législatif. Il entendait bien, par tous les moyens, assurer au Gouvernement un succès triomphal ; il voulut donc, à tout prix, paralyser ce mouvement d'opposition catholique.

La presse avancée ne cessait de dénoncer la Société de St-Vincent de Paul comme l'avant-garde d'une armée catholique, toute dévouée au Pape et à la défense du pouvoir temporel. De fait, chacun savait qu'elle était exclusivement composée de catholiques fervents. Le ministre conçut le projet de la désarmer, de s'en emparer, d'en faire un instrument de sa politique, en plaçant à sa tête un chef dévoué dont il dis-

poserait. Rien, d'ailleurs, ne semblait plus facile. Cette Société n'avait jamais sollicité d'autorisation légale : elle était donc à la merci de l'autorité. Si l'entreprise réussissait — et elle ne pouvait, suivant lui, manquer de réussir — elle assurerait un double résultat. D'une part, elle rapprocherait du gouvernement les partis avancés satisfaits de le voir s'incliner devant leurs dénonciations et leurs sommations ; d'autre part, elle intimiderait certainement, et mâterait quelque peu, l'opposition catholique. Faire d'une pierre deux coups, n'est-ce pas l'art suprême en politique ?

Aussi bien, ce Conseil Général qui dirige la Société de St-Vincent de Paul, il comprend, c'est vrai, des bonapartistes avérés, sénateurs ou députés, comme Thayer, de Ségur, Lemercier, Keller ; mais ceux-ci n'ont-ils pas eu l'audace de s'élever contre la politique romaine du gouvernement ? Vraiment, ils méritent bien une leçon.

Et Persigny prend son parti : la Société de St-Vincent de Paul, sous peine d'être brisée, sera dorénavant un organisme dépendant du Gouvernement.

Telles furent la genèse et la véritable cause de la campagne engagée par la circulaire ministérielle du 16 octobre 1861. On n'en peut douter en lisant la correspondance intime de Baudon, relatant l'accueil qu'il rencontre au Ministère, où il entend reprocher au Conseil Général d'entretenir soigneusement le conflit qui s'est élevé entre le Pape et l'Empereur, d'inspirer les lettres et mandements d'évêques défendant le pouvoir temporel, et d'entretenir ainsi, dans le pays tout entier, une agitation malsaine. On conçoit la surprise du Président Général devant pareilles incriminations. Elles établissaient surabondamment qu'en réalité la Société de St-Vincent de Paul était victime des jeux de cette politique, à laquelle elle était toujours demeurée si rigoureusement étrangère !

Persigny ne pouvait se douter que cette campagne, il allait la payer assez cher. En effet, comme elle échoua devant la ferme résistance de Baudon, elle ne lui rallia pas les dénonciateurs ; mais par contre, elle exaspéra contre lui le parti catholique. Il s'était mépris d'ailleurs, sur le côté de l'horizon politique d'où venaient, en grondant, les menaces d'orage. Aux élections, la liste d'opposition républicaine passa tout entière à Paris, et triompha dans certaines grandes villes de province. Remercié par l'Empereur, Persigny dut renoncer définitivement aux satisfactions du pouvoir. Le titre de duc

dans lequel il fut « embaumé », suivant l'expression de Mérimée, ne fut pour lui qu'une insuffisante compensation, Il apprenait, un peu tard, qu'il est toujours périlleux de s'associer à ses ennemis de toujours pour combattre ses amis de la veille.

§

En voyant l'émotion soulevée par sa funeste circulaire, Persigny aurait pu prévoir l'échec qui l'attendait.

L'accueil de la presse ne fut pas brillant. Seuls l'approuvèrent les journaux avancés qui la considéraient comme leur œuvre : le *Siècle*, la *Presse*, l'*Opinion nationale*. Les officieux s'abstinrent de toute appréciation, et cette discrétion semblait un blâme tacite, s'il est vrai que « le silence des peuples est la leçon des rois ». On vit la *Patrie* elle-même regretter « ce malentendu » et formuler l'espoir qu'il allait se dissiper. Les libéraux : le *Temps*, le *Journal des Débats*, protestèrent énergiquement contre cette atteinte à la liberté de la charité. Quant aux catholiques, ce n'est pas d'eux que le ministre pouvait espérer un bon accueil : ils crièrent leur indignation.

Dès le 21 octobre, Poujoulat publiait une « Lettre au Ministre » dans laquelle il lui reprochait tout d'abord l'injure gratuite faite à la Société de St-Vincent de Paul par son assimilation à la franc-maçonnerie, société secrète, de caractère nettement politique, puisque le P^ce^ Murat venait précisément de perdre son titre de Grand-Maître pour avoir osé voter au Sénat le maintien du pouvoir temporel du Pape. Puis, après avoir signalé l'inexactitude flagrante des imputations contenues dans la circulaire ministérielle, il montrait les conséquences inévitables des mesures prescrites : l'aumône interdite à moins d'avoir reçu l'estampille officielle, et la charité, matérielle et morale, enchaînée en France où elle est née, alors qu'elle s'épanouissait librement partout ailleurs.

Les évêques eussent manqué à leur devoir en ne se portant pas au secours d'une œuvre qui groupait l'élite de leurs diocésains, et que la circulaire ministérielle, suivant l'expression de l'un d'eux « déconsidérait, menaçait et désorganisait ». Plusieurs, et non des moindres, Mgr Plantier, Mgr Parisis, adressèrent au ministre, des lettres, qui furent publiées, protestant contre l'iniquité commise, et démontrant l'inexactitude des accusations contenues dans la circulaire ministé-

rielle. Mgr Dupanloup publia une brochure virulente, dans laquelle il criait justice, suppliait le ministre de renoncer à ses projets et en appelait à l'Empereur lui-même.

Mais Persigny, dont le caractère autoritaire était connu, ne s'embarrassait guère de cette désapprobation quasi générale. Encore moins, était-il disposé à tenir compte des protestations lui parvenant de l'étranger. Cependant les présidents des conseils supérieurs qui, pour la plupart, occupaient, dans leur pays, les plus hautes situations, ne se contentaient pas de témoigner à Baudon leur admiration pour le courage qu'il apportait « à défendre la liberté de la charité chrétienne contre un pouvoir absolu ». Quelques-uns s'adressèrent directement au ministre, voire même à l'Empereur, pour leur signaler le danger résultant de la substitution d'un organisme politique devant lequel, « surgiraient des susceptibilités nationales qui se taisent devant la charité » à une Société de bienfaisance « belle, vaste, une des gloires religieuses de la France, qu'aucun pays ne partage avec elle ».

Le Gouvernement ne pouvait donc ignorer à quel point sa campagne lui aliénait l'opinion catholique, à l'étranger tout aussi bien qu'en France : mais il ne voulait pas être éclairé : *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

§

Cependant, l'heure allait sonner pour les représentants au Parlement du parti catholique de protester contre la campagne entreprise par Persigny. A la rentrée des Chambres, la discussion de l'adresse leur en fournit l'occasion presque en même temps au Sénat et au Corps législatif. Baudon ne désirait pas ces débats publics qu'il trouvait en contradiction avec les traditions d'humilité de la Société. Par ailleurs, de toute évidence, ils ne pouvaiènt aboutir à une condamnation de la conduite du ministre ni par le Sénat ni par le Corps législatif, leur composition ne pouvant autoriser pareilles espérances. Mais il fallait cependant que certaines choses fussent dites à la tribune, pour ne pas laisser s'égarer l'opinion publique, et pour faire justice, devant le pays tout entier, des calomnies accumulées contre la Société dans un document officiel portant une signature ministérielle.

Au Sénat, un large débat fut institué par MM. Thayer, et de Ségur, membres du Conseil Général, et le Bon Dupin qui,

n'appartenant pas à la Société, avait les coudées plus franches. Après avoir fait justice, point par point, de toutes les accusations portées contre la Société, relevé qu'on n'apportait rien à l'appui des calomnies accumulées contre elle et qu'on ne trouvait rien à répondre aux justifications produites par elle, Thayer montra à quel point elle avait toujours été docile aux désirs de l'administration, régulièrement tenue au courant de ses œuvres et de leur fonctionnement. Le Bon Dupin, après avoir fait un magnifique éloge du Conseil Général et de son Président, disait au ministre : « Voici une œuvre splendide, fondée en France il y a 28 ans à peine et dès à présent adoptée par 56 nations différentes, acceptant la direction d'un groupe de Français dont l'honorabilité parfaite et la charité sans bornes rayonnent à travers le monde : c'est pour notre pays un titre d'honneur, un petit trésor de gloire. Pourquoi voulez-vous déconsidérer ces hommes et ruiner cette œuvre sans aucun motif ? »

Et devant le Corps législatif, le Cte Lemercier, exposait à son tour ce qu'était et ce que faisait la Société de St-Vincent de Paul, montrant toute l'indignité des accusations portées et des mesures de rigueur prises contre elle.

Dans l'une et l'autre chambre, la réponse de Billault, ministre de la parole, fut identique : il ne contesta aucune des affirmations de ses adversaires, rendit justice à la Société, reconnut « la respectabilité de l'œuvre, ses excellentes intentions, ses bienfaits incontestables ». Quant à son Président Général, il n'hésita pas à le proclamer « homme d'un dévouement absolu, d'une honorabilité parfaite, ayant personnellement droit à toute la bienveillance du Gouvernement ». Mais la Société, disait-il, constitue « une pyramide sociale d'une énergie, d'une vitalité, d'une action extraordinaires. Si cette puissance ne présente actuellement aucun danger, la prudence exige cependant qu'à son sommet soit placé quelqu'un qui veille à la paix du pays ».

Et ce fut tout ! Pas un instant Billault n'essaya de défendre la circulaire et les affirmations de Persigny ; il semblait les ignorer. Pas un mot ne fut dit par lui de cette dissolution du Conseil Général et des Conseils centraux qui condamnait les Conférences à l'isolement, il semblait l'avoir oubliée. Il concentrait toute l'attention de ses auditeurs sur la seule question de la nomination du Président Général dont le refus lui paraissait une simple question de bonne ou de mauvaise

volonté. A toutes les fleurs jetées sur la tombe de la Société, il en ajoutait quelques-unes, et jouait, d'ailleurs avec autant de souplesse que de discrétion, d'un seul instrument : la raison d'État. Au Sénat, le Cte de Ségur, dans sa réplique, put à bon droit résumer en ces termes la réponse du ministre, disant aux Conférences : « Vous ne faites que du bien, la politique vous est étrangère, votre conduite est irréprochable, en conséquence, nous vous décapitons. » Et au corps législatif, le Cte Lemercier ne fut pas moins exact en résumant ainsi le langage tenu par Billault, aux membres de la Société : « Vous êtes les gens du monde les plus vertueux, les plus dignes de louanges, c'est pour cela que dans un avenir plus ou moins éloigné, vous pouvez devenir les plus dangereux. »

S'il se rencontra une grosse majorité de sénateurs et de députés pour trouver suffisante cette justification des rigueurs exercées par Persigny, l'opinion publique, du moins, fut éclairée. Elle fut bien obligée de constater qu'aucune des accusations portées contre la Société n'était justifiée, et qu'en résumé, elle était victime d'un abus de pouvoir. Ces débats parlementaires l'ont probablement sauvée en rassurant bon nombre de Conférences provinciales, incertaines et tremblantes devant les foudres ministérielles. En tout cas ils ont sauvé son honneur, et l'on ne saurait être surpris que Baudon ait cru de son devoir d'adresser aux Conférences, au clergé, et à nombre de personnalités marquantes, avec son mémoire au ministre, les discours prononcés au Sénat et au Corps législatif. C'était la légitime protestation de la Vérité, de la Justice et de la Charité outrageusement méconnues.

§

Les conséquences de cette décapitation brutale de la Société ne pouvaient se faire sentir qu'en France : mais pour les 1.549 conférences françaises, l'interdiction de toute direction, de tout lien, de toute émulation, l'isolement rigoureux qui leur était imposé devaient nécessairement entraîner leur dépérissement. Abattre le tronc dont les rameaux reçoivent la vie, c'est condamner ceux-ci, privés de toute sève, à se dessécher et à mourir dans un temps plus ou moins long. Tout l'effort de Baudon, assisté de quelques-uns des membres du Conseil Général, va tendre à prolonger leur vie jusqu'au

jour où la Providence viendra mettre un terme à une épreuve qu'il considère comme temporaire.

Pour les Conférences françaises, le Conseil Général n'existe plus ; mais Baudon, lui, est toujours là, avec son expérience consommée de toutes les questions intéressant la vie des Conférences, son autorité personnelle, son jugement sûr et droit, son activité et son dévouement inépuisables. Rien ne peut s'opposer à ce que, verbalement ou par correspondance, il donne des avis, des conseils à quiconque les sollicite. Il se tient chaque jour, chez lui, de 9 heures à 11 heures, à la disposition de tout confrère désireux de le consulter et répond à toute lettre faisant appel à sa compétence. Ces lettres, il est vrai, ne sont plus adressées au Président Général, 6, rue de Furstenberg, mais à M. Baudon, 9, rue Las Cases, son domicile personnel.

Le Conseil Général n'existant plus, son organe officiel le bulletin français semble par-là même condamné ; les numéros de novembre et décembre 1861 ne paraissent pas ; ils ne seront imprimés qu'au cours de l'année 1862. Mais le droit appartient à quiconque de publier une revue mensuelle, traitant de questions religieuses et charitables, et relatant la vie quotidienne des Conférences françaises. Le bulletin reparaîtra donc, publié par un éditeur, M. Bray, 66, rue des Saints-Pères, chez qui s'installe le gérant habituel, Chardon, auquel les conférences continueront d'envoyer leurs communications ; l'adresse seule est changée.

Et sans doute ce bulletin ne contiendra plus de circulaires du Président Général aux conférences de France, puisque pour elles il n'existe plus de Président Général, mais on y trouvera quelques extraits des circulaires adressées aux Conférences étrangères. Il ne contiendra plus d'avis de direction aux confrères français qui n'en doivent plus recevoir, mais seulement des lettres fréquentes de confrère à confrère, dont le style trahit l'auteur. Il ne contiendra plus de procès-verbaux d'assemblées générales tenues trimestriellement à Paris sous la présidence d'un Président Général qui a disparu, mais seulement des comptes rendus de séances solennelles tenues par Decaux, président du Conseil particulier, et que l'archevêque de Paris honore régulièrement de sa présence. Il ne contiendra plus de rapports généraux exposant la vie et le fonctionnement de la Société tout entière, mais seulement un rapport fragmentaire, muet sur les Conférences françaises,

mais aussi complet que possible, sur les Conférences étrangères.

Dès 1862, pour remplacer ses avis de direction, Baudon commence dans le bulletin, ses *Lettres à un camarade d'enfance* qui paraissent sans signature, et qui, plus tard, réunies en volume, fourniront à beaucoup de Conférences leurs lectures de piété. Le chapitre « Correspondance » relatant les faits intéressants de la vie de chaque Conférence ne disparaît pas, mais il change de titre, et prend celui de « Faits divers », aucune correspondance ne pouvant plus être échangée entre les Conférences et un Conseil Général légalement disparu.

Quant aux autres publications éditées par le Conseil Général, petites lectures, almanachs, etc., elles continuent leur carrière sans entraves possibles, éditées par M. Bray.

Ainsi se maintient officieusement, entre les Conférences encore vivantes la liaison nécessaire à leur fonctionnement.

Mais, ce qui n'est plus possible, c'est l'agrégation de nouvelles Conférences françaises, le pouvoir d'agréger étant privilège du Conseil Général. Pendant 8 ans, celui-ci n'agrégera plus que des conférences étrangères : le développement de l'œuvre en France se trouve paralysé ; la source est tarie. Quelques Conférences auront encore, cependant, le courage de naître ; telle, la première, celle de St-Michel des Batignolles, à Paris, dont la fondation remonte au mois de novembre 1861, mais elles devront attendre leur agrégation officielle jusqu'au jour — 14 février 1870 — où le Conseil Général aura recouvré toute l'amplitude de son rôle normal.

§

Quelles ont été, en fait, les conséquences de ce régime d'oppression ? Elles sont fort différentes suivant qu'on envisage Paris ou la province.

A Paris, elles sont à peine sensibles. Dès le 20 octobre, les présidents de Conférence ont été invités à solliciter l'autorisation : tous l'ont immédiatement demandée et l'ont obtenue sans difficulté.

Quand survient la lettre du préfet de police prononçant, le 12 novembre, la dissolution du Conseil Général, Baudon se rend compte que les circonstances lui imposent le sacrifice de ses fonctions de président du Conseil particulier de Paris ; il donne sa démission, et propose pour son successeur

Decaux, vice-président du Conseil Général depuis 7 ans, et qui dirige les œuvres les plus importantes du Conseil de Paris : patronages, saintes familles et fourneaux. Démission et proposition sont ratifiées, à l'unanimité, dans une profonde émotion : c'est la séance du 19 novembre, au cours de laquelle lecture est donnée de la lettre adressée le 15 par Baudon à toutes les Conférences de France, leur recommandant instamment de poursuivre leur tâche et de demander l'autorisation, si elles ne l'ont pas encore fait. Celles de Paris, autorisées sans difficultés, continuent leur existence habituelle. Les confrères se pressent plus nombreux que jamais à la retraite annuelle prêchée du 2 au 7 décembre à St-Germain-l'Auxerrois. Le Cardinal Morlot qui tient à venir lui-même, à la messe de clôture, distribuer la communion aux retraitants, les félicite chaleureusement de leur empressement. La sérénité règne au sein des conférences, les œuvres continuent, de nouvelles conférences se fondent et lorsque le Conseil Général pourra prononcer à nouveau l'agrégation de Conférences françaises, il en consacrera d'un seul coup 20 qui sont nées à Paris depuis la circulaire Persigny. Decaux peut écrire, non sans fierté, dès le mois de décembre 1864 dans son rapport à l'assemblée générale des Conférences de Paris : « Loin de s'affaiblir dans les tourments, nos conférences ont acquis, sous le coup de l'épreuve, cette noble virilité, cette mâle grandeur qui sont l'apanage et comme la récompense de la fidélité aux convictions contrariées et aux sentiments combattus. Plus que jamais pleines de sève, d'élan et de vigueur, elles ont su conserver l'union dans la règle, l'union dans le sentiment, l'union dans l'effort, l'union dans l'espérance. Honneur et gloire à Dieu ! »

Mais hélas ! il en est tout autrement en province. Là, dès les premiers jours, un déchet considérable se produit, aussi bien dans les conférences urbaines que dans les conférences rurales.

On conçoit assez facilement que dans les départements, où l'on se trouve plus isolé, où chacun se sent sous l'œil d'une autorité souvent tracassière, où l'on a fréquemment à redouter l'espionnage d'une hostilité vigilante, la mentalité ne puisse être la même qu'à Paris, où chacun, perdu dans la foule, jouit d'une indépendance plus grande, et où les confrères forment un groupe compact, assez imposant, et bien décidé à ne pas se laisser entamer.

Dès le lendemain de la circulaire du 16 octobre, les conférences de province prennent peur. Elles sont immédiatement abandonnées, et cela se conçoit, par tous les fonctionnaires, membres actifs ou honoraires, qui redoutent de compromettre leur carrière. Or, elles comptaient plus de 900 fonctionnaires membres actifs. Elles sont abandonnées d'autre part par tous les jeunes gens qui, n'ayant pas encore fixé leur avenir, redoutent les conséquences d'une fidélité désagréable au pouvoir. Elles sont abandonnées également par tous ceux dont la timidité, à défaut de leurs intérêts, craint d'entrer en conflit avec les autorités. Elles sont abandonnées par beaucoup, et trop souvent s'abandonnent elles-mêmes. Quatre mois après la circulaire de Persigny, plus de 500 conférences françaises, intimidées, découragées, désemparées, ou refusant, par esprit de protestation, de demander une autorisation dont l'exigence paraît, à leurs yeux, un abus de pouvoir, ont cessé de vivre, les unes s'étant expressément dissoutes, les autres ayant simplement suspendu leurs réunions. C'est pourquoi, sur les 1.549 conférences françaises existant au 16 octobre 1861, 854 seulement votèrent le 1er mars 1862 sur la proposition qui leur fut soumise par le ministre, touchant la constitution d'un nouveau Conseil Général.

Il faut ajouter que parmi les Conférences françaises survivant à cette date — (65 %) — un certain nombre vont périr de consomption dans les années suivantes, et que, dans celles qui se maintinrent jusqu'au bout, le nombre des confrères et des familles visitées, le montant des ressources, la prospérité des œuvres poursuivies, diminuèrent sensiblement.

Ce déchet considérable ne trouve pas de compensation dans la création de conférences nouvelles. Lorsqu'au mois de février 1870, le Conseil Général pourra régulariser, par une décision d'agrégation, la situation des Conférences nées depuis le 16 octobre 1861, si Paris peut en présenter 20, le reste de la France n'en offre que 19, dont une en Algérie, au total, 5 par an, au lieu de 125 pendant la période décennale précédente !

La véritable victime de la campagne entreprise par Persigny, ce fut l'indigence française. Rien n'est plus probant sur ce point que le tableau annuel des recettes de la Société. En 1860, elles s'élevaient pour la France à 4.301.000 francs ; en 1868, elles étaient progressivement tombées à 2.764.000 fr. ; en 1872, elles remontèrent à 4.332.000 francs pour reprendre,

à partir de cette époque, leur ascension régulière. Rien ne pouvait mieux justifier l'affirmation, si souvent reproduite par les défenseurs de la Société, que l'existence du Conseil Général était une nécessité vitale de sa prospérité. Le dépérissement des Conférences françaises qui, en 1861, secouraient 60.000 familles et patronnaient 10.000 apprentis, ce fut la seule victoire de Persigny. Il n'avait pas réussi à faire de la Société l'instrument docile de sa politique, il l'avait décapitée, désorganisée : mais il n'avait pu la domestiquer.

§

A l'étranger, l'effet de la circulaire fut tout autre. La résistance ferme et digne du Conseil Général lui attira une sympathie, teintée d'admiration, qui resserra ses liens avec les Conseils supérieurs. Correspondance plus nourrie que jamais, agrégations de Conférences nouvelles, institution de Conseils particuliers, centraux ou supérieurs, avis, conseils, décisions de toute nature, félicitations, encouragements, rappels au règlement ou aux traditions de la Société, en un mot, tout ce qui relève de ses fonctions de haute direction et de contrôle, alimenta de nouveau l'ordre du jour des séances du Conseil Général quelque peu réduit en nombre.

Baudon apporta tous ses soins à ce que rien ne fût modifié dans le fonctionnement de la Société, en ce qui touche les Conférences étrangères. Comme par le passé, il envoya périodiquement des circulaires que publièrent les bulletins étrangers. Comme par le passé, il maintint entre les Conférences les plus éloignées les unes des autres un esprit de solidarité charitable, en n'hésitant pas à les solliciter en faveur des malheureux exceptionnellement éprouvés : victimes de la famine en Irlande, ouvriers cotonniers en chômage en Angleterre et en Normandie, sinistrés de la Guadeloupe, cholériques de Syrie, ou inondés suisses. Par ailleurs, les Conférences étrangères continuèrent d'alimenter par leurs dons spontanés la caisse du Conseil Général.

Mais Baudon ne se contente pas d'assurer le fonctionnement normal de la Société ; il ambitionne certains progrès qui lui semblent désirables, et il s'y emploie, dans une correspondance abondante. Chaque fois que cela est possible, il apporte l'encouragement de sa présence personnelle, ou de celle d'un membre du Conseil Général délégué par lui aux assemblées

générales se réunissant à proximité des frontières françaises. En 1862, Legentil fait un véritable voyage d'inspection en Angleterre, en Belgique, en Rhénanie. En 1863, Baudon, assisté de 3 membres du Conseil Général, vient à Malines, présider l'assemblée générale des Conférences sans se laisser arrêter par l'intervention officieuse du Gouvernement français, qui craint de voir transférer en Belgique le siège de la Société. En 1865, c'est à Trèves qu'il va présider une assemblée générale réunissant les confrères de Hollande, de Belgique et d'Allemagne. En 1868, après un voyage à Bruxelles, il vient présider une assemblée générale à Rome, où Decaux, Thureau-Dangin, Rohault de Fleury s'étaient déjà rendus les années précédentes.

Il se dépense sans compter, et grâce à son inlassable activité, la Société, tout amputée qu'elle soit, continue, à l'étranger, de vivre et de prospérer magnifiquement. De 1862 à 1870, 955 nouvelles conférences étrangères sont agrégées (soit une moyenne annuelle de 120 conférences), et 48 Conseils particuliers, 8 Conseils centraux, 7 Conseils supérieurs sont institués. Progression remarquable, accusant la conquête de pays nouveaux : Hongrie, Danemark, Égypte, République de l'Equateur, etc. Et pendant que le Gouvernement français persécute la Société, le Gouvernement bavarois pour lui prouver son intérêt, accorde la personnalité civile à toutes les Conférences du royaume.

Le pouvoir, cependant, n'était pas partout favorable aux Conférences de St-Vincent de Paul, et du fait de son hostilité, plusieurs épreuves devaient, de par le monde, les assaillir au cours de cette période.

Au Mexique, dès 1861, l'Œuvre souffrit rudement d'une de ces révolutions périodiques qui semblent, en ce pays, des accès de fièvre intermittente. A peine nommé Président de la République, Juarez avait décrété la dissolution des Conférences, et même fait incarcérer quelques présidents et quelques confrères. Deux ans plus tard, il est vrai, toute trace de cette courte persécution avait disparu, et les Conférences reprenaient leur vie normale.

Si la guerre de Sécession (1861-1865) n'apporta aucun trouble au fonctionnement de la Société dans l'immense territoire des États-Unis, par contre les provinces de l'Italie septentrionale : Piémont, Lombardie, Vénétie, Toscane, Romagne, souffrirent assez sérieusement, d'abord de l'hostilité

des successeurs de Cavour, Ricasoli, Ratazzi, soutenus par une presse agressive, et ensuite de la guerre austro-italienne de 1866. Nombre de Conférences et quelques Conseils périclitèrent, suspendirent leurs réunions, et parfois même se laissèrent mourir. Il fallut attendre l'année 1868 pour voir l'œuvre se relever en Italie.

Cette même année 1868 fut, en Espagne, pour la Société, celle d'un véritable désastre. Lorsqu'au mois de novembre le maréchal Prim, à la tête des forces insurrectionnelles, eut renversé le trône, et contraint la reine Isabelle à s'exiler, le nouveau gouvernement, sous la poussée d'une réaction violente contre le caractère religieux de celui qui l'avait précédé, ne se contenta pas de prononcer la dissolution des Conférences de St-Vincent de Paul, autorisées par une ordonnance royale du 18 juillet 1851 ; il fit plus, il s'empara de vive force, au siège du Conseil supérieur, des Conseils centraux et particuliers et de chaque Conférence, du mobilier, des archives, des livres, des papiers, et aussi des fonds en caisse. Tout fut emporté, listes des familles, statistiques, correspondance, bulletins, livres de la bibliothèque, même le papier à lettres. Et comme aucune réclamation ne put jamais obtenir la restitution de quoi que ce fût, des sommes saisies encore moins que du reste, cette opération, déguisée sous le masque de la politique, conserva tous les caractères d'un simple vol.

Ce fut la disparition subite de 633 Conférences secourant 15.000 familles et dont le budget annuel s'élevait à près de 800.000 fr. Mais les confrères espagnols firent preuve d'une belle énergie dans leur résistance. Ils décidèrent de continuer individuellement la visite des pauvres, et de les secourir de leurs ressources personnelles, accrues de celles qu'ils se procureraient en quêtant leur entourage. A lui seul, de Masarnau, président du Conseil supérieur, put ainsi distribuer, à Madrid, pendant l'année 1869, plus de 9.000 francs de secours et visiter 100 familles. Les bataillons espagnols de St-Vincent de Paul se tenaient ainsi prêts à reprendre leur place, lorsque les circonstances le permettraient, dans l'armée mondiale de la charité.

§

Pendant ce temps Baudon suivait avec soin les évolutions de la politique impériale, soucieux qu'il était de saisir le mo-

ment où il deviendrait possible, sans imprudence, de regrouper sous sa direction les Conférences françaises.

Dès le milieu de l'année 1863 un espoir vint un instant luire à ses yeux. Deux visites, l'une de Mgr Parisis, alors évêque d'Arras, et l'autre de Léon Cornudet, conseiller d'État, à Boudet qui avait remplacé de Persigny au ministère de l'Intérieur, et à Billault, demeuré ministre d'État, révélèrent une détente dans l'hostilité du Gouvernement. C'était l'heure où il craignait de voir transférer en Belgique le siège central et la direction générale de la Société. Les ministres se montrèrent bienveillants, regrettant les conséquences imprévues, disaient-ils, de la circulaire de Persigny, et ils répondirent au projet de reconstitution qui leur était soumis : « Soyez prudents, faites vos affaires comme il vous plaira, mais sans bruit, car si vous réveillez le sommeil de la presse démagogique, nous serons bien forcés de sévir contre vous. » Le ministre de la Justice et des Cultes, Baroche, se montra, lui, moins bien disposé, et le nouvel archevêque de Paris, Mgr Darboy, qui venait de remplacer Mgr Morlot, décédé le 28 décembre 1862, estima que l'heure n'était pas encore venue d'une restauration, et que mieux valait attendre.

En 1864, de nouvelles démarches furent tentées par l'évêque de la Rochelle auprès de l'Empereur et du ministre de la Justice. Le bruit courait que le gouvernement et Persigny lui-même regrettaient leur œuvre, en constatant ses résultats. Les autorités civiles se montraient bienveillantes pour les Conférences ; elles avaient assisté notamment à l'inauguration, par 5 archevêques et 8 évêques, d'une chapelle élevée à Pouy, et consacrée à saint Vincent de Paul, cérémonie au cours de laquelle il avait été fort question de la Société. Cependant les démarches de 1864 n'eurent pas d'autre résultat que celles de l'année précédente.

Survint, à la fin de l'année (8 décembre), l'Encyclique *Quanta cura* suivie du *Syllabus* dont le gouvernement impérial interdit la publication. De ce chef s'aggravait dans le pays le conflit religieux : ce n'était pas, pour la Société, l'heure de chercher à sortir de la léthargie à laquelle elle était condamnée depuis trois ans.

Toutefois, peu à peu, avec une extrême prudence, le Conseil Général commença à s'intéresser de nouveau aux Conférences françaises, pour conjurer une ruine que le temps menaçait de précipiter. Le bulletin reprit sa forme ancienne, en même

temps que son domicile, rue de Furstenberg, Il publia, pour les Conférences de France, une suite d'articles,non signés, mais dont l'anonymat ne trompait personne, et qui constituaient un véritable traité de direction embrassant tous les détails de leur fonctionnement. Il fit plus, il indiqua les moyens à employer pour ranimer les Conférences tombées en sommeil et ressusciter celles qui étaient mortes « à la suite d'événements qu'il est inutile de rappeler ». Il reprit la nécrologie des confrères français, la liste des ouvrages recommandés aux Conférences françaises, l'énumération des Conférences de villes d'eaux françaises à visiter par les confrères en villégiature. Il mentionna, au fur et à mesure de leur naissance, à défaut d'agrégation impossible, les conférences nouvellement fondées en France. Les inondations de la Loire, en 1866, et plus tard le vibrant appel de Mgr Lavigerie, en faveur des orphelins arabes, furent l'occasion d'ouvrir parmi les conférences françaises des souscriptions en tête de laquelle le Conseil Général n'hésita pas à s'inscrire. En un mot, celui-ci tendait, officieusement, par tous moyens, à regrouper sous sa direction les conférences françaises, sans franchir cependant les limites au delà desquelles il pouvait craindre les rigueurs gouvernementales.

L'année 1869, allait voir se consommer cette évolution progressive. Baudon sentait l'heure venue de franchir un pas décisif dans la voie suivie depuis 1865. Aussi bien, l'épiscopat français lui frayait le chemin. Dès le mois de février, l'archevêque d'Albi, à défaut de Conseil central, prenait l'initiative de convoquer une réunion générale de toutes les conférences de son diocèse, y convoquait le préfet du Tarn, et devant celui-ci, faisait examiner par le rapporteur la nécessité de la charité privée et la liberté indispensable à son exercice. Le mois suivant, Mgr Guibert, alors archevêque de Tours, protestait énergiquement, dans son mandement de carême, contre la situation faite, en France, à la Société de St-Vincent de Paul. Un peu plus tard, l'archevêque de Cambrai, organisant, à Lille, les fêtes de Notre-Dame de la Treille, auxquelles devaient participer le Nonce et 6 évêques, insérait au programme une assemblée générale de toutes les Conférences du Nord, laquelle serait, disait-il, présidée par Baudon, de telle sorte que celui-ci, ne pouvant se soustraire à une promesse faite en son nom par l'archevêque, se voyait contraint de reprendre publiquement, pour la première fois, son rôle de Président Général

des Conférences françaises. De son côté le Conseil Général s'avançant prudemment prononçait en juin une première agrégation de Conférence française, bientôt suivie de deux autres, et les publiait au Bulletin.

Enfin, Baudon décida de convoquer à Paris un congrès réunissant tous les présidents de Conseils supérieurs en même temps que les membres du Conseil Général, pour affirmer à nouveau l'union de la France et de l'étranger dans le cadre de la Société. Au programme des questions à traiter figurait notamment la situation de l'œuvre dans les pays où sa liberté se trouvait entravée : Vingt-deux Conseils supérieurs répondirent à la convocation. Le Congrès tint ses séances matin et soir, les 11, 12 et 13 novembre 1869, sous la présidence de Baudon.

Quelques jours plus tard, ce dernier partait pour Rome appelé par l'ouverture du Concile Œcuménique, fixée au 8 décembre. Il allait chercher là l'occasion de prendre conseil de l'épiscopat, des cardinaux, voire même du Souverain Pontife. Il espérait, en outre, obtenir de l'auguste assemblée une approbation solennelle de la Société, qui serait pour elle un précieux réconfort au milieu des épreuves qu'elle venait de traverser en certains pays et spécialement en France et en Espagne. Il était particulièrement encouragé dans cet espoir par Mgr Guibert, archevêque de Tours, qui, dès le mois de septembre avait annoncé son intention d'attirer sur la Société la bienveillante attention du concile.

A Rome, pendant que Mgr Guibert, appuyé par un grand nombre de prélats français et étrangers, préparait le *Postulatum* qui devait être soumis au Concile, Baudon prenait conseil sur ses projets de rétablissement en France et se voyait encouragé par tous. Ses dernières hésitations cédèrent devant l'avis formulé par Pie IX. Au cours d'une audience privée, dans les premiers jours de janvier 1870, le Pape lui déclara « qu'une ère de liberté semblant se lever sur la France, la charité chrétienne devait en profiter ».

Baudon comprend, et quitte Rome immédiatement pour rentrer à Paris, laissant aux trois membres du Conseil Général qui l'avaient accompagné — Thureau-Dangin, Féburier et Rohault de Fleury — le soin de poursuivre les démarches nécessaires au succès du *Postulatum*, qui, d'ailleurs, ne devait jamais être soumis aux délibérations du concile, celui-ci s'étant trouvé brusquement interrompu par la guerre franco-allemande. A

peine de retour, il expose au Conseil Général le résultat de ses consultations, le désir exprimé par tous les évêques de France de voir restaurer le Conseil Général et les Conseils centraux, et l'avis très net du Souverain Pontife. Puis s'appuyant sur la loi du 6 juin 1868, qui avait proclamé la liberté du droit de réunion, il soutient que la circulaire Persigny doit être considérée comme tacitement abrogée, et il soumet à ses confrères le projet d'une circulaire aux Conférences françaises leur annonçant le plein rétablissement du régime antérieur au 16 octobre 1861.

A l'unanimité, le Conseil Général ratifie sa proposition. La circulaire approuvée est adressée à toutes les Conférences de France et publiée dans le bulletin de mars 1870. Conformant ses actes à ses déclarations, le Conseil Général, dès le 14 février, prononce l'agrégation de 39 Conférences françaises fondées au cours des dernières années, prépare l'assemblée générale du 1er dimanche de Carême qui se tient sous la présidence du Nonce apostolique, et réclame à toutes les Conférences de France les renseignements nécessaires pour poursuivre une réorganisation générale. La Société est définitivement reconstituée dans son unité.

De suite, le Conseil se préoccupa de panser les plaies accumulées en France depuis huit années. Il ne pouvait prévoir les nouvelles épreuves qui allaient entraver son travail de restauration.

CHAPITRE XV

RECONSTRUCTION

(1870-1886)

A la fin du mois de juin 1870, Baudon, suivant l'usage, avait gagné sa terre de Flins, dans l'Allier, pour y passer la saison des vacances, laissant au vice-président Thureau-Dangin, villégiaturant à Bellevue, la charge de présider les séances du Conseil Général. Quelques jours plus tard, la guerre éclatait entre l'Allemagne et la France, créant des devoirs plus urgents que la résurrection des conférences ensevelies sous la circulaire de Persigny.

Dès la fin de juillet, Baudon adressait aux conférences françaises une circulaire faisant appel à la générosité des confrères, et celle-ci permit l'envoi de secours d'urgence d'abord aux conférences de la frontière, puis à celles des pays successivement envahis par l'ennemi.

Un peu partout, des confrères se firent infirmiers, veilleurs de nuit, brancardiers dans des hôpitaux improvisés qu'ils soutenaient, par ailleurs, de leurs dons. Le Conseil de Paris recruta dans ses patronages, et subventionna, une ambulance qui servit au front, successivement à Metz, à Sedan, et à l'armée de la Loire : C'est dans cette formation sanitaire que s'était engagé Jules Blanchetière, chef des bureaux du Conseil Général et gérant de son bulletin. Mortellement atteint le 9 décembre, au soir du combat de Beaugency, par un obus qui lui emporta les deux jambes pendant qu'il soignait un blessé allemand, il mourut héroïquement et saintement après 48 heures d'horribles souffrances.

Dès la fin de septembre, Paris était investi. Pendant cinq

mois, il allait se trouver bloqué et, de ce fait, la direction de la Société de St-Vincent de Paul se trouvait coupée en deux.

A Paris, une fraction du Conseil Général, réduit à 5 membres, continua de siéger sous la présidence de Thureau-Dangin, mais ni les bulletins de novembre et décembre 1870, ni les almanachs et les petites lectures ne purent être édités. Par contre, la retraite annuelle et l'assemblée générale du 8 décembre eurent lieu comme d'usage. Le Conseil et les Conférences de Paris continuèrent de siéger. Certains confrères y venaient en vareuse bleue et pantalon à bande rouge, descendant d'une faction ou rentrant d'une reconnaissance ou d'un engagement. La plupart des œuvres continuèrent leur service. L'œuvre des militaires multiplia ses distributions de tracts. Celle des fourneaux, parvint à distribuer pendant le siège 834.700 portions, résultat appréciable à une époque où la porte de chaque boulangerie, épicerie, boucherie se voyait assiégée par une foule faisant queue pendant des heures pour obtenir... bien peu de chose. Quant aux patronages, les directeurs et les aînés de chacun d'eux étaient sous les drapeaux, et les locaux étaient consacrés à des services publics : Ste-Geneviève était devenu poudrière, Ste-Mélanie et St-Charles, casernes de mobiles et bureaux militaires. A Nazareth on faisait l'instruction des recrues. Ste-Anne, Montparnasse, Notre-Dame de Grâce et Ste-Rosalie avaient été transformés en ambulances.

De son côté, Baudon, retenu dans l'Allier, ne demeurait pas inactif. Il lui appartenait de galvaniser la province et l'étranger. Son biographe, l'abbé Schall déclare que pendant ces 7 mois de guerre, il écrivit de sa main plus de 400 lettres.

En province, secondé par quelques-uns de ses confrères du Conseil Général, Beluze dans le Lyonnais, et Legentil successivement en Normandie et en Poitou, il obtient que se multiplient les ambulances fondées, dirigées, entretenues ou soutenues par les conférences ou les confrères. On en trouve à Strasbourg, Metz, Arras, Orléans, Saumur, Libourne, Bordeaux, Montpellier, pour ne citer que les principales. L'Aude envoie même une ambulance au front ; elle est malheureusement affectée à l'armée de l'Est qui l'entraîne dans sa retraite en Suisse.

A l'étranger, les conférences de Suisse fondent une Œuvre des prisonniers que soutiennent plusieurs conférences françaises : celles de Belgique recueillent et soignent nos blessés,

celles des Pays-Bas forment une ambulance hollandaise qui vient débarquer à Bordeaux, d'où elle est envoyée à Orléans, au service de l'armée de la Loire.

Tout cela exige des ressources. Le 26 octobre, Baudon adresse aux Conférences étrangères une circulaire ayant pour but de provoquer leur générosité, et de tous côtés des dons lui parviennent, témoignages d'une sympathie confraternelle bien touchante. De l'Écosse, de l'Irlande, de la Belgique, de l'Autriche, de la Grèce, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne, du Canada, des États-Unis, du Mexique, arrivent des secours dont le montant s'élève rapidement à 115.000 francs, non compris certaines libéralités individuelles adressées directement à leur destinataire, comme celle d'un Anglais (9.000 francs) à la conférence d'Amiens, ou celle de confrères de Boston (6.000 francs) aux conférences de Tours et d'Orléans.

Par ailleurs, Baudon continue de remplir, à Flins, ses fonctions administratives de Président Général, et lorsqu'en février 1871, s'ouvrent les portes de Paris, il adresse, de suite, au Conseil Général la liste des 12 conférences étrangères dont il a prononcé l'agrégation, en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été délégués dès avant l'investissement. Et il se dispose à regagner Paris, lorsque l'insurrection vient ajouter les calamités de la guerre civile aux désastres causés par la guerre étrangère.

§

Les deux mois pendant lesquels la Commune terrorisa Paris furent pour la Société une période de rudes épreuves. Tout devint difficile : les séances des Conseils et des Conférences, le fonctionnement des œuvres, et même la visite des familles indigentes. Tous les patronages furent de la part des fédérés l'objet de perquisitions nombreuses et répétées ; l'une d'elles devait aboutir à l'arrestation et au martyre d'un directeur dont le zèle apostolique était sans bornes.

Lorsque la guerre éclata le patronage Ste-Anne, à Charonne, avait à sa tête un prêtre, qui, tout jeune, avait quitté le barreau pour entrer dans la congrégation des Frères de St-Vincent de Paul, dont il avait été le premier membre à recevoir l'onction sacerdotale (27 décembre 1850) : c'était l'abbé Planchat. De la maison de Ste-Anne, il avait fait un patronage modèle, groupant 400 enfants et 550 anciens patronnés. La guerre

survient. Malgré la transformation de la plus grande partie de ses locaux en ambulance, il conserve tous ses enfants groupés autour de lui : le patronage leur est ouvert tous les jours, et pendant le siège, il trouve le moyen d'en nourrir quotidiennement de 130 à 150. Mais cela ne suffit pas aux exigences de son zèle ; il est entouré, à Charonne et à la Bastille, de baraquements remplis de gardes mobiles ; il se fait l'aumônier — mieux vaudrait dire le missionnaire — de ces camps improvisés. Matin et soir il les parcourt, et avec un tel succès qu'il voit passer à Ste-Anne 4.000 mobiles, dont 3.000 reçoivent de lui les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Il organise, à l'église de Charonne, une messe dominicale pour ses troupiers qui, chaque dimanche, s'y pressent au nombre de 7 ou 800. C'étaient là des succès qui le désignaient tout spécialement aux représailles d'une foule possédée de la haine du prêtre, et enivrée par l'usurpation soudaine du pouvoir. Le 6 avril, l'abbé Planchat était arrêté et conduit à Mazas par ceux-là même qu'il comblait de bienfaits depuis des années ; et, le 26 mai, deux jours après son archevêque, il cueillait, rue Haxo, la palme du martyre.

Combien d'autres victimes la Société avait à pleurer dans cette tuerie sauvage ! Mgr Darboy, d'une bienveillance si constante pour elle ; l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, un de ses orateurs habituels, arrêté au moment même où il allait, en son église, prêcher un sermon de charité au profit de sa Conférence paroissiale ; le P. Captier, le P. Caubert, et le P. Olivaint, anciens confrères, ce dernier fondateur à Paris de la conférence St-Médard (1839) et introducteur de l'Œuvre à Grenoble, où il avait séjourné jadis comme professeur d'histoire. Que de deuils pour elle, et comme on comprend la protestation indignée et douloureuse que, dès le 5 juin, le Conseil Général insérait dans son bulletin pour rendre un suprême hommage à toutes ces saintes victimes qui lui étaient si chères !

§

C'est seulement au début de juin que Baudon put rentrer à Paris et reprendre la direction générale de la Société.

Son âme religieuse, profondément impressionnée par les épreuves successives qui, en moins de dix mois, s'étaient abattues sur la France, était comme imprégnée de la nécessité

de la prière, de la prière pénitente et expiatrice, de la prière en commun, portant jusqu'au ciel, à toute heure, le cri de détresse du pays et son appel à la miséricorde divine. Pendant toute la guerre, sous son inspiration, de nombreuses conférences avaient organisé des manifestations publiques de piété, neuvaines, pèlerinages, vœux solennels, communions générales, chemins de croix, adorations nocturnes, etc.

Lyon avait fait vœu de reconstruire la basilique de Notre-Dame de Fourvière si la ville était épargnée, et ce fut, pour Baudon, l'occasion de suggérer à Legentil, son confrère du Conseil Général alors réfugié à Poitiers, l'idée d'un vœu analogue pour Paris assiégé (29 novembre 1870). C'est ce projet, développé et mûri au cours des mois suivants dans une correspondance suivie, qui fut le germe de l'œuvre du Vœu National élevant à Montmartre la basilique du Sacré-Cœur, au nom de la France, « pénitente et fervente ». L'abbé Schall, biographe de Baudon, a pu écrire à juste titre que la première pensée de cette œuvre expiatrice était née « d'une étincelle sortie du cœur du Président Général de la Société de St-Vincent de Paul ». Ainsi s'expliquent les liens étroits et nombreux unissant les deux œuvres : la composition du Comité primitif du Vœu National comptant, sur 14 membres, 6 confrères appartenant au Conseil Général ; l'ouverture dans le bulletin, pour l'érection de la basilique, d'une souscription poursuivie pendant de nombreuses années (1) ; l'attribution, par le Cardinal Guibert, d'une des premières chapelles construites à saint Vincent de Paul patron de la Société ; l'institution d'un pèlerinage annuel collectif de la Société au Sacré-Cœur, complété par les nombreux pèlerinages individuels des Conférences parisiennes.

C'est encore cette pensée constante de la nécessité de la prière qui vint, à cette époque, inspirer à Baudon une fondation pieuse que 60 ans ont définitivement consacrée.

Le 8 décembre 1870, Pie IX avait proclamé saint Joseph patron de l'Église universelle. Le président de la Conférence de Nevers avait, peu de temps après, fait agréer par son évêque l'idée de faire célébrer quotidiennement dans son diocèse, par voie de roulement entre les paroisses, une messe

(1) C'est au secrétariat de la Société de St-Vincent de Paul, rue de Furstenberg, que furent recueillies, à concurrence de 32.000 francs, les premières souscriptions pour l'érection de la basilique de Montmartre.

en l'honneur de saint Joseph. Le fait, signalé par le journal l'*Univers*, fit germer dans l'esprit de Baudon, la pensée de demander à chacune des Conférences françaises de faire célébrer annuellement, au jour choisi par elle, une messe spéciale aux intentions de l'Église, du Souverain Pontife, de la France et de la Société de St-Vincent de Paul. Son but était de voir ainsi monter vers Dieu du sein de la Société, chaque jour de l'année, la supplication par excellence. Ses espérances ne furent pas trompées. L'appel inséré au bulletin de janvier 1872 fut entendu, non seulement en France, mais encore à l'étranger, et deux ans plus tard, en 1874, tous les jours de l'année avaient été choisis par une et souvent même par plusieurs conférences. Telle est l'origine de la messe « aux quatre intentions » actuellement célébrée, une fois l'an, par les Conférences du monde entier (1).

D'autre part, les Conférences parisiennes, dès le rétablissement de l'ordre, firent apposer sur les murs de l'église Notre-Dame des Victoires, en ex-voto, une plaque de marbre exprimant leur reconnaissance d'avoir traversé sans encombre les jours terribles de la guerre étrangère et ceux, plus terribles encore, de la guerre civile. Enfin, quatre confrères de la Conférence Notre-Dame, mus par le même sentiment, prirent l'initiative de convoquer leurs confrères parisiens à une procession d'honneur qui clôturerait les fêtes de l'Adoration perpétuelle à la cathédrale. Leur appel fut entendu. On vit, ce soir-là, 300 hommes suivre le Saint-Sacrement, un cierge à la main, en chantant le *Miserere*. Cette pieuse cérémonie, devenue annuelle, en groupe aujourd'hui plus de 2.000.

§

La guerre avait élevé entre le Conseil Général et l'Allemagne une barrière presque infranchissable. Or celle-ci avait toujours été sensible aux séductions de l'indépendance. Il fallait empêcher que la séparation temporaire, créée par les hostilités, engendrât une scission définitive.

Dès le 8 août 1870, Baudon avait demandé aux présidents

(1) Naturellement les Conférences étrangères substituèrent à l'intention « pour la France » une intention pour leur patrie respective. Cependant les Conférences brésiliennes voulurent maintenir l'intention « pour la France » à côté d'une intention « pour le Brésil », de telle sorte qu'en ce pays la messe est célébrée à cinq intentions au lieu de quatre.

des Conseils supérieurs de Hollande et d'Autriche de bien vouloir lui servir d'intermédiaires auprès de leurs confrères, présidents des Conseils supérieurs d'Allemagne. Il rencontra auprès de M. Lux et du Cte de Salm le concours le plus empressé. Le premier se chargea des relations avec les Conseils supérieurs de Cologne, Mayence, Paderborn et Posen, et le second des rapports avec ceux de Berlin et Dantzig. Quant à la Bavière, elle avait spontanément compris le caractère d'universalité que revêt la charité dans la Société de St-Vincent de Paul : le Cte d'Arco Valley, président de son Conseil supérieur, accouru sur le champ de bataille de Reischoffen pour assister son frère grièvement blessé, se consacra, dès ce jour et pendant de longues semaines, au soin de nos soldats blessés et prisonniers, avec un dévouement si généreux qu'il y compromit gravement sa santé.

L'intervention de M. Lux ne fut pas vaine. Le président du Conseil supérieur de Cologne, désirant affirmer les liens de solidarité qui unissent entre elles toutes les Conférences de St-Vincent de Paul, envoya des secours aux Conférences d'Alsace qu'il savait dans une situation difficile. Mais les hostilités duraient encore, et d'accord avec le Président Général, ces secours lui furent retournés. Il n'en pouvait plus être de même lorsqu'au mois de mars 1871, la guerre terminée, de Kesseler renouait ses relations directes avec le Conseil Général et venait en aide aux conférences de Thionville, Phalsbourg, Metz, Wissembourg, Schlestadt sorties de la guerre très rudement éprouvées.

Bientôt, les autres Conseils d'Allemagne, suivant l'exemple donné par celui de Cologne, reprirent contact avec le Conseil Général, de telle sorte que, dès le mois de juin 1871, Baudon pouvait leur réclamer leur statistique, en vue de la rédaction du rapport général annuel. En juillet, il rencontrait plusieurs des représentants les plus qualifiés des conférences allemandes, à La Haye, où il était venu présider l'assemblée extraordinaire célébrant le 25e anniversaire de la fondation de la première conférence hollandaise. En août, il en voyait plusieurs autres en Suisse, à l'assemblée générale d'Einsielden, où il rencontrait l'évêque de Ratisbonne qui lui exprimait le désir de voir agréger par le Conseil Général les conférences de son diocèse, jusque-là séparées, — désir malheureusement irréalisable, puisque ces Conférences admettaient les femmes comme membres actifs. Enfin, au mois de février suivant, le Conseil

Général se voyait appelé à départager les Conseils supérieurs de Berlin, de Posen et de Dantzig sur la question fort délicate de leurs frontières respectives. Le danger d'une scission était définitivement écarté.

§

On pouvait maintenant poursuivre une reconcentration générale de l'œuvre, et c'est le but que le Conseil Général se proposa en provoquant un Congrès international qui se tint à Paris les 8, 9 et 10 avril 1872.

Cette assemblée extraordinaire, assez nombreuse (1), passa successivement en revue, suivant un programme arrêté par e Conseil Général, imprimé et envoyé à tous les Conseils, toutes les questions intéressant la vie et la prospérité de la Société.

Ce fut d'abord la situation de l'œuvre dans les pays où elle avait souffert de l'hostilité du pouvoir : en Espagne, où elle était réduite à vivre, comme les premiers chrétiens, dans l'obscurité des catacombes, et en France où tout était à reconstruire. Ce furent ensuite la question des Conseils centraux à limiter dorénavant au diocèse, et celle des Conseils particuliers à étendre aux conférences rurales. Puis, l'attention fut appelée sur l'application plus stricte du règlement général, l'exclusion rigoureuse de la politique, les relations avec le clergé, l'utilité des assemblées générales annuelles, les conditions imposées au gain des indulgences, le devoir de fournir au Conseil Général les ressources nécessaires au fonctionnement de ses services, l'adoption de la messe « aux quatre intentions ». Enfin on étudia les questions concernant la fondation et le fonctionnement des conférences : leur recrutement, spécialement dans la jeunesse ; leur dédoublement, désirable dès qu'elles comptent 50 confrères ; leur groupement pour les pèlerinages, les retraites et autres manifestations pieuses ; la tenue des séances, les devoirs du président, du bureau et des confrères ; le développement des œuvres annexées à la visite du pauvre.

Toutes ces questions furent successivement traitées dans

(1) Etaient présents ou représentés les pays suivants : Belgique, Espagne, Etats-Unis, Italie, Irlande, Pays-Bas, Suisse. D'autre part 48 villes françaises et 28 Conférences parisiennes étaient groupées autour du Conseil Général.

des séances de travail qui se succédèrent le matin et l'après-midi pendant 3 jours entiers. Et de ces assises laborieuses, clôturées par le vote d'une adresse au Souverain Pontife, la Société sortit, définitivement rétablie dans son unité, et retrempée pour des activités nouvelles dont elle n'allait pas tarder à recueillir le bénéfice.

§

Dès 1871, la Société reprit sa marche ascendante. Elle ne retrouva pas, il est vrai, les chiffres élevés atteints pendant la période si florissante de 1851 à 1861. Cependant du 1er janvier 1871 au 31 décembre 1886, 2.161 Conférences, 134 Conseils particuliers, 35 Conseils centraux et 5 Conseils supérieurs reçurent l'investiture du Conseil Général.

Pendant cette période, la Société pénètre dans quelques pays proches demeurés fermés jusque-là, comme l'île de Jersey, le Tessin, la Dalmatie et le royaume des Deux-Siciles. D'autre part elle s'étend au loin. L'Australie est conquise par un confrère venu d'Edimbourg, et les conférences vont s'y multiplier rapidement, gagnant en outre la Nouvelle Zélande, Batavia, Singapour. Dans l'autre hémisphère, c'est le Pérou, l'Amérique Centrale avec le Guatémala, la République de San Salvador, Panama. Et il faut signaler au passage la naissance d'une très modeste conférence, dans un pauvre village de pêcheurs norvégiens, le plus septentrional de l'Europe — Hammerfest — conférence si pauvre qu'elle ne pourra vivre 20 ans que grâce aux subventions périodiques du Conseil Général, touché de sa détresse et du zèle apostolique de son fondateur.

Les chiffres indiqués ci-dessus, d'ailleurs, ne représentent pas tous les résultats obtenus par l'humble fondation de 1833 ; car, en outre des conférences qui se sont séparées du tronc pour vivre indépendantes, comme celles de Ratisbonne ou de Silésie, il existe, de par le monde, des Conférences qui n'ont jamais sollicité l'agrégation et dont l'existence est révélée fréquemment, à cette époque, au Conseil Général. Fondées dans le même but, dans le même esprit, sous le même nom que leurs sœurs agrégées, ayant adopté le même règlement, elles sont demeurées plus ou moins volontairement en dehors de la Société. Et cela, non pas seulement dans les pays lontains comme le Vénézuela, la Colombie, la Nouvelle

Grenade, le Mexique, l'Inde ou l'Australie, mais encore en Europe, notamment en Écosse et à Gibraltar.

D'autre part, se sont fondées, à l'étranger surtout, mais en France aussi, des associations de dames qui ont pris le nom de Conférences de St-Vincent de Paul, se consacrent aux mêmes œuvres charitables, et ont adopté le même règlement que les conférences agrégées par le Conseil Général. Tout au contraire des précédentes, ces Conférences féminines rêvent d'aliéner leur liberté, et sollicitent une agrégation que le Conseil Général ne peut pas plus leur accorder qu'aux conférences de composition mixte, car le règlement est formel : les hommes seuls sont admis comme membres des conférences vivant sous sa loi.

Par contre, il ne serait pas exact de fixer l'effectif de la Société de St-Vincent de Paul, en 1886, aux 6.800 Conférences agrégées depuis sa fondation. En 53 ans, elle a connu bien des deuils. En France, en Espagne, et dans plusieurs autres pays, sous la pression des événements politiques, puis un peu partout, à raison de circonstances spéciales, des Conférences se sont éteintes, parfois même sans que le Conseil Général en soit avisé. Les décès sont inévitables dans une si nombreuse famille.

L'ascension accusée, de 1871 à 1886, par le nombre des agrégations se retrouve dans le montant des recettes de la Société. Celles-ci après avoir atteint, en 1860, la somme de 4.300.000 fr. étaient retombées à 3.152.000 en 1868, époque où la France ne figurait plus dans le relevé général ; mais dès 1872, malgré l'absence de l'Espagne, elles remontaient à 5.340.000 fr. et progressivement elles s'élevaient, en 1883, à 9.725.000 fr., chiffre autour duquel elles gravitent jusqu'en 1886.

Encore ces chiffres ne comprennent-ils ni les recettes des Conférences qui négligent d'envoyer leur statistique, ni pour celles qui l'envoient régulièrement, les recettes extraordinaires, dons ou legs, dont le montant s'élève parfois à plus de 100.000 francs, mais impose aux bénéficiaires un emploi spécial.

§

Les œuvres annexes participent au développement de la Société.

En France : les Saintes Familles sont une cinquantaine,

dont 26 à Paris groupant 6.287 membres. Les comités de mariage fonctionnent dans 65 villes et les 21 de Paris régularisent, chaque année, près de 2.000 unions illégitimes. Les fourneaux existent dans 28 villes et les 26 que Paris possède, encouragés en 1874 par le concours effectif de la Maréchale de Mac Mahon, distribuent 2.364.000 portions au cours de leur saison d'hiver. Les 94 patronages d'écoliers existant en province groupent 6.000 enfants et 2.000 autres fréquentent ceux de Paris. Les apprentis sont répartis au nombre de 3.000 entre 72 villes et 1.500 appartiennent aux 12 patronages parisiens. L'œuvre des militaires reprise en main par Germain Ville, obtient en 1876 l'autorisation de distribuer les « petites lectures » dans les casernes. Cinq mille séries lui sont accordées pour lui permettre de donner satisfaction à 45 places de garnison ; le bulletin publie la liste des aumôniers militaires. Cette efflorescence devait être malheureusement de courte durée. Le 27 juin 1881, Germain Ville décédait laissant des dispositions testamentaires qu'il croyait de nature à assurer l'avenir de son œuvre, mais dont la rédaction malheureuse donna lieu à des contestations qui se terminèrent par une transaction ne laissant à l'œuvre que des ressources fort modestes. Elle fut confiée à une commission spéciale chargée de la continuer dans la mesure des possibilités. L'œuvre de la visite des prisonniers est reprise en 1878, pour quelque temps au moins.

D'autres œuvres se fondent : A St-Brieuc, notamment celle des « Familles nombreuses » qui construit 30 maisons dotées d'un jardin, abritant 240 familles payant un modeste loyer, et pour lesquelles on édifie deux écoles et une chapelle desservie par un aumônier spécial. C'est, en France, le prototype d'une œuvre que Paris adoptera 40 ans plus tard. L'étranger présente, lui aussi, des fondations nouvelles. Mais il est impossible de relever les initiatives nombreuses prises par ses Conférences, car elles varient suivant les mœurs et les besoins locaux. Les œuvres de Bombay et de Calcutta sont différentes de celles de Québec ; celles de la Syrie ou de l'Uruguay n'ont rien de commun avec celles des pays anglo-saxons.

Quant aux besoins intellectuels de ses pauvres, la Société s'efforce d'y satisfaire. Les bibliothèques se multiplient à Paris et en province. Plusieurs sont roulantes et alimentent ainsi de lectures honnêtes un certain nombre de paroisses

environnantes. La vente des almanachs français monte en 1878, à 400.000 exemplaires, et celle des flamands, édités à Anvers, à 135.000. Les « petites lectures », la même année, recueillent à Paris 98.000 abonnements et 36.000 à Anvers. Le bulletin seul languit, et ne tire qu'à 3.600 exemplaires. Il est vrai que sa clientèle est exclusivement française, car de plus en plus paraissent des bulletins en langues étrangères, de même que se traduisent de plus en plus les autres documents intéressant l'œuvre : circulaires des Présidents Généraux en espagnol à Mexico, manuel en portugais à Lisbonne, règlement général en chinois à Hong-Kong, etc.

Les besoins religieux ne sont pas moins importants que les besoins intellectuels, et ils concernent non seulement les indigents visités, mais aussi les confrères visiteurs. Les pèlerinages se multiplient. Paris fonde successivement les pèlerinages annuels à la basilique de St-Denis (13 octobre 1872) — au tombeau de sainte Geneviève (5 janvier 1873) — à la chapelle provisoire du Sacré-Cœur de Montmartre (1876). Les confrères prêtent un concours de plus en plus actif à l'œuvre de l'adoration nocturne, où ils représentent le tiers des effectifs. L'hospitalité de nuit, fondée par le Bon de Livois, membre, puis vice-président du Conseil Général, réclame et obtient leur collaboration. Enfin, le désir de sanctifier le pauvre visité par la présence, dans son intérieur, d'une image du Christ, provoque en 1882 la création de l'œuvre des Crucifix.

§

Ce développement de l'Œuvre est dû, en partie, à la protection de l'épiscopat.

Pie IX la favorise de nouvelles indulgences ; le 13 août 1873 pour les soldats évangélisés par Germain Ville : le 13 septembre de la même année pour les pères et mères des membres de la Société ; le 13 janvier 1877 pour ceux d'entre eux qui visitent les malades dans les hôpitaux. Le Conseil Général de son côté ne néglige aucune occasion de lui manifester une filiale reconnaissance, et lorsqu'en 1877 est célébré le cinquantième anniversaire de son épiscopat, une souscription ouverte au bulletin pour lui offrir un souvenir s'élève à 106.000 fr.

Léon XIII, son successeur, connaissait peu la Société de

St-Vincent de Paul. Au cours de deux audiences privées — 6 et 7 avril 1878 — Baudon lui remit en la commentant, une notice sur la Société, dont le nouveau Pape fut si satisfait qu'il voulut de suite lui donner une marque de sa bienveillance en lui conférant spontanément la cravate de Commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

D'autre part les Cardinaux protecteurs « protégeaient » naturellement la Société. Ce furent successivement : le Cardinal Milesi, proche parent de Pie IX, décédé le 3 août 1873, le Cardinal Borromeo, emporté par la mort au mois de décembre 1881, le Cardinal Chigi, qui mourait à son tour au mois de janvier 1885 et auquel succédait le Cardinal Ricci Paracciani.

Quant aux évêques, presque tous favorisaient activement le fonctionnement et l'expansion de l'Œuvre, et lui prêtaient sous les formes les plus variées, une collaboration personnelle. Tel, le vénéré Cardinal Guibert, devenu archevêque de Paris, si dévoué à la Société depuis toujours, et qui aimait à rappeler que, jeune évêque, il avait instauré dans son grand séminaire de Viviers, la première retraite fermée qui ait été donnée à des confrères de St-Vincent de Paul.

Par contre, les relations de la Société avec les autorités civiles étaient très variables suivant les pays et même suivant les années.

En France, au lendemain de la guerre et de la Commune, celles-ci la considéraient avec bienveillance ; aucun conflit ne se produisait. Mais lorsque, plus tard, l'anticléricalisme apparut comme un des articles principaux du décalogue politique, les fonctionnaires, en province, crurent parfois opportun, pour affirmer leur zèle, de se livrer à certaines tracasseries, d'ailleurs assez vaines. Lorsque, par exemple, le bureau de bienfaisance de Carcassonne, légataire d'un capital important dont les revenus doivent être partagés avec la Conférence aux termes de dispositions testamentaires qu'il respecte depuis plus de 15 ans, refuse subitement de remplir ses obligations avec une telle obstination que la justice doit être saisie, celle-ci n'hésite pas à prononcer contre lui, à la requête des héritiers, la révocation du legs pour inexécution des charges imposées par le testament. N'eût-il pas mieux fait de rester loyal ? Lorsque le fisc, avec son avidité légendaire, entend imposer aux fourneaux une patente de restaurateur et aux bibliothèques de Conférences une patente de libraire,

le Conseil d'État, saisi, le déboute de ses prétentions, en infirmant la décision du Conseil de Préfecture qui les avait accueillies. Au demeurant, rien de tout cela n'empêche les Conférences de vivre et de prospérer.

A l'étranger, l'impression varie suivant les points de l'horizon vers lesquels on dirige ses regards.

Aux États-Unis, les Conférences obtiennent un décret d'incorporation qui leur confère la personnalité civile, et l'on voit à New York, au cours d'un hiver rigoureux, la municipalité mettre à leur disposition 125.000 fr. pour les aider à secourir leurs pauvres. La République de l'Équateur proclame les Conférences, établissements d'utilité publique et leur confie la direction d'un hôpital et de deux léproseries. A Bombay, l'assemblée générale des Conférences se tient sous la présidence du Vice-Roi, lord Ripon, qui prononce une chaleureuse allocution les assurant de toute sa bienveillance. Le Gouvernement du Portugal accorde aux Conférences la personnalité civile. En Espagne, après un regain de persécution poussé jusqu'à l'emprisonnement de certains présidents, subitement le vent tourne avec la substitution d'un gouvernement monarchique au gouvernement révolutionnaire. Masarnau ressuscite Conférences et Conseils y compris le Conseil supérieur, et sollicite une autorisation nouvelle qui lui est accordée (1er avril 1875). L'Œuvre, reconstituée, peut en quelques années retrouver en partie sa prospérité d'antan.

Ailleurs, la vie des Conférences devient difficile ; en Italie, où elles se trouvent en présence d'autorités nouvelles nettement antireligieuses ; en Suisse, où les églises catholiques de Genève sont confisquées et l'évêque, Mgr Mermillod, obligé de se réfugier au delà de la frontière ; au Mexique, où les convulsions politiques entraînent une alternance périodique de faveurs et de persécutions ; au Brésil,où se produisent des oscillations analogues. En Allemagne, où sévit le Kulturkampf, tout est contradiction, suivant les régions de l'Empire. Dans la Prusse Rhénane, les autorités ont recours à la Société et lui confient le soin des enfants abandonnés. Près de là, dans le domaine des usines Krupp, 14 conférences se fondent en quelques années au milieu d'une population ouvrière de 50.000 âmes. Mais aux deux extrémités de l'Empire, voici la Posnanie et l'Alsace-Lorraine, tenues, toutes deux, sous un joug assez rude. Dans la seconde, les Conférences

se voient interdire toute relation, même postale avec la France, de telle sorte que les lettres d'agrégation ne peuvent plus leur être expédiées par le Conseil Général. La surveillance est si inquisitoriale que beaucoup se découragent et tombent en sommeil. Dans le diocèse de Metz, 12 conférences seulement sur 37 survivent à ce régime.

§

Ces événements, heureux ou malheureux, quel que soit le coin du monde où ils se produisent, viennent se rencontrer à la séance hebdomadaire du Conseil Général. Promené souvent au cours de la même réunion de Hong-Kong ou de Sydney à Bordeaux ou à Florence, de Québec, de Montevideo ou du Cap de Bonne Espérance à Dublin ou à Posen, il lui faut consoler et secourir les persécutés, réconforter les découragés, stimuler les endormis, calmer les exaltés, approuver ou interdire les initiatives, donner les conseils et les avis qui lui sont demandés et, ce qui lui est plus pénible, résoudre les conflits dont il est saisi.

D'autre part, il doit défendre la Société contre les propos tendant à dénaturer son origine, son esprit ou son fonctionnement. C'est ainsi qu'à la suite d'une publication tendancieuse et inexacte lui apparaît la nécessité de demander une relation fidèle des origines de la Société à celui qui fut l'un de ses fondateurs les plus actifs, Lallier, alors retiré à Sens où il est président du Tribunal. Celui-ci écrit ses souvenirs, les soumet au contrôle des trois autres fondateurs survivants : Devaux, Lamache, et Le Taillandier qui vivent en Normandie, à Grenoble et à Rouen, et peut ainsi dresser un travail complet qui, sur le conseil du Cardinal Guibert, paraît au bulletin de mars 1882, et est ensuite édité sous forme de brochure.

Et puis, le Conseil Général doit examiner les vœux dont il est saisi : c'est pour répondre à l'un d'eux qu'est ouvert un concours pour la publication d'une vie populaire de saint Vincent de Paul, qui aboutit au choix, parmi 15 autres, du volume écrit par l'abbé Berbiguier, archiprêtre de Libourne. Imprimé aux frais de la Société, cet ouvrage eut de nombreuses éditions, fut traduit en plusieurs langues. Il fournit encore aujourd'hui à certaines conférences leur lecture spirituelle.

D'autre part, le Conseil Général ne saurait manquer à la

tradition charitable qui lui impose de secourir les victimes des calamités publiques. Au lendemain de la guerre, il a fourni des secours exceptionnels aux indigents quittant l'Alsace et la Lorraine pour demeurer Français. Il a contribué largement à l'œuvre des petits orphelins de la guerre fondée par Mgr Darboy et continuée par Mgr Guibert, qui, au 1er janvier 1874, groupait 639 enfants. Il répond à l'appel du Cardinal Lavigerie en faveur de l'œuvre des orphelins arabes qui recueille les petits malheureux abandonnés par leurs parents indigènes. Le nombre de ceux-ci adoptés par les Conférences françaises s'éleva à 66, et, d'autre part, la souscription ouverte au bulletin en faveur de l'œuvre atteignit 127.000 fr.

Et puis voici les cataclysmes qui se succèdent : en 1874, les inondations de la Louisiane ; en 1875, celles qui ravagent le midi de la France, auquel le Conseil Général est heureux de pouvoir envoyer 105.000 fr. recueillis par souscription. En 1877-79 les terribles famines qui sévissent dans l'Inde et dans la Chine provoquent dans les Conférences, à l'appel du Conseil Général, un si bel élan de charité que Pondichéry affirmait avoir pu, grâce à leurs subsides, recueillir 3.000 enfants dans ses orphelinats et nourrir 40.000 adultes et 20.000 enfants. Ce sont ensuite les épidémies de choléra sévissant en Italie et en Espagne, et surtout le spectre de la famine apparaissant à nouveau, en 1880, dans la malheureuse Irlande, à laquelle une souscription nouvelle, ouverte au bulletin, apporte 125.000 francs.

§

Cependant l'heure approchait où la Société allait atteindre le cinquantième anniversaire de sa naissance. Il appartenait au Conseil Général de préparer les fêtes qui devaient le célébrer.

Au mois d'octobre 1882, Baudon adressa à tous les Conseils une circulaire contenant un projet rédigé par le Conseil Général pour la célébration des Noces d'or de la Société, et leur demandant leurs suggestions à ce sujet. Après ces consultations préliminaires, un programme définitif fut arrêté, comprenant d'une part un congrès international qui devait se tenir à Paris les 6, 7 et 8 mai 1883, et de l'autre, une fondation charitable importante, témoignage d'actions de grâces envers la Providence. Une médaille commémorant le souvenir

du congrès devait être frappée et distribuée à tous les confrères présents. Léon XIII voulut favoriser ce projet en accordant, par un rescrit daté du 17 mars 1883, une indulgence plénière spéciale, à l'occasion du cinquantenaire, à tous ceux qui appartenaient à la Société, soit comme membres actifs ou honoraires, soit comme indigents visités.

Ce triduum de travaux et de prières auquel étaient conviés des représentants de la catholicité tout entière, eut le succès qu'on pouvait prévoir. A ces assises vinrent se grouper, suivant l'expression de leur rapporteur,« tous les rejetons de cette souche commune dont les puissantes racines plongeaient au cœur de la France, et à l'ombre des reliques de saint Vincent de Paul ». Les présidents des Conseils supérieurs d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, des Pays-Bas, de Belgique, d'Autriche, de Suisse, d'Italie, étaient venus, accompagnés de nombreux confrères. L'Allemagne, l'Espagne, le Canada, le Brésil avaient envoyé des délégations. Pour la France, autour du Conseil Général, se groupaient dix-neuf Conseils centraux, beaucoup de présidents de conférences et deux des fondateurs survivants, Lallier et Le Taillandier, entourés par tous d'une vénération émue. Le troisième, Lamache, n'ayant pu venir de Grenoble à raison de son âge, avait adressé au Président Général une lettre d'une humilité si touchante que sa lecture produisit une profonde impression.

Le programme fut suivi de point en point. Une réception préliminaire fut offerte aux confrères étrangers le samedi soir, 5 mai, dans les salons du Cercle du Luxembourg. Le lendemain matin, dimanche 6 mai, la messe réunissait, au Sacré-Cœur de Montmartre, plus de 1.000 membres de la Société, dont 900 recevaient la communion des mains de Mgr Richard, coadjuteur du Cardinal Guibert. Dans une allocution touchante le prélat rappela les modestes débuts de l'œuvre, montrant dans son développement les fruits de l'humilité si chère à saint Vincent de Paul. La matinée fut consacrée à la visite du patronage de Nazareth, l'aîné et le modèle des patronages de la Société. A 4 h. 1/2, une foule imposante se pressait à Notre-Dame, sous la présidence du Cardinal Guibert, aux pieds de la chaire d'où tombait le verbe magnifique du R. P. Monsabré, exposant le caractère de la Société, son but, ses moyens, ses progrès, et lui traçant la voie pour qu'elle entre « pleine de larges et vigoureuses ambitions dans une nouvelle cinquantaine ». Et le salut solennel terminé, les congressistes

se rendaient à l'Hôtel Continental pour assister au banquet, présidé par le Nonce : Son Excellence Mgr di Rende.

Cependant, à la joie de cette première journée, il avait manqué quelque chose ou plus exactement quelqu'un. Et ce quelqu'un, c'était le chef, celui-là même qui, pilote adroit, prudent et dévoué, avait, depuis 1848, conduit la barque de St-Vincent de Paul dans les bons et les mauvais jours, lui évitant les écueils, la sauvant des tempêtes et l'amenant actuellement au port chargée d'une pêche miraculeuse. C'était Baudon. Il payait alors de sa santé 35 années d'un labeur opiniâtre, et depuis de longues semaines, il était condamné au repos, loin de Paris ; le congrès du cinquantenaire avait dû s'ouvrir sans lui. Aussi avec quelle surprise émue et joyeuse fut accueillie son apparition imprévue dans la salle du banquet et quel accueil chaleureux lui firent ses confrères de tous pays !

Le lendemain, après la messe matinale dite à Notre-Dame-des-Victoires par Mgr di Rende, la première réunion de travail se tenait dans la grande salle de l'Institut Catholique, gracieusement offerte par Mgr d'Hulst, sous la présidence de Mgr Ozanam, frère survivant du fondateur de la Société. Lecture fut donnée d'un télégramme du Souverain Pontife envoyant au Congrès une bénédiction particulièrement bienveillante en réponse à l'adresse qui lui avait été envoyée l'avant-veille, et après l'énumération des télégrammes d'excuse et d'union confraternelle reçus d'un peu partout : Smyrne, Cracovie, Naples, Lisbonne, Copenhague, et autres villes ou villages, y compris Hammerfest, la bourgade perdue aux confins de l'Europe septentrionale, on put aborder la lecture des rapports préparés sur les questions d'ordre général intéressant la Société. Chaque rapport, nécessairement sommaire, était suivi de quelques échanges de vue rapides entre les auditeurs. On passa successivement en revue, dans ces conditions, de nombreuses questions d'intérêt général. Une allocution de Mgr Ozanam clôtura la séance, et après le salut donné par Mgr d'Hulst dans l'église des Carmes, les confrères se rendirent de nouveau à l'Hôtel Continental pour y participer au banquet présidé cette fois par Mgr Richard. Avec son exquise bonhomie, le prélat termina la réunion par un toast humoristique demandant qu'on excusât la Société de tenir ses agapes fraternelles sous des lambris dorés, en se souvenant que saint Vincent de Paul lui-même s'était trouvé

souvent dans la nécessité de monter en carrosse. La journée avait été bien remplie.

Le mardi, ce fut à la chapelle de la rue de Sèvres, au pied du tombeau de saint Vincent de Paul, que la messe fut célébrée. Dès le début de la réunion de travail, tenue comme la veille à l'Institut Catholique, survint le Cardinal Guibert. Il avait voulu communiquer lui-même au congrès le télégramme qui lui parvenait de Rome. Léon XIII avait daigné, sur sa demande, proclamer de suite, sans attendre une délibération de la Congrégation des Rites afin que la nouvelle puisse parvenir au Congrès avant sa dispersion, saint Vincent de Paul patron de toutes les œuvres et associations charitables de France. Le Cardinal, dans une allocution toute paternelle dit son affection de toujours pour la Société, rappela ses souvenirs vieux de 40 ans, de jeune évêque de Viviers, puis donna à l'assistance ses conseils, ses encouragements et sa bénédiction.

Après son départ, la séance d'étude reprit son cours. On examina, dans les mêmes conditions que la veille, les questions intéressant les œuvres annexes, et la séance se termina par une allocution de Mgr d'Hulst. Le Conseil Général, fixant son choix sur la nature de la fondation charitable qui devait commémorer le cinquantenaire de la Société, avait adopté la construction, aux frais de celle-ci, d'un pavillon de St-Vincent de Paul dans le grand hôpital alors en construction, aux confins de Plaisance sous la direction d'un comité présidé par le Recteur de l'Institut Catholique. En cette qualité, Mgr d'Hulst voulut adresser ses remerciements à la Société pour la généreuse libéralité dont bénéficiait son œuvre.

Comme la veille, la journée se termina par un salut solennel donné dans cette église des Carmes dont la crypte renferme les restes d'Ozanam. La soirée réunit les congressistes dans les salons du Cercle du Luxembourg.

Le lendemain, le Cardinal Guibert les recevait en audience de congé, leur faisant le plus touchant accueil, et tous se dispersaient, le cœur rempli d'une douce émotion. Les fêtes du cinquantenaire étaient closes, tout au moins à Paris.

Mais la province et l'étranger voulurent, de leur côté, célébrer cet anniversaire. Le volume publié en guise de procès-verbal du Congrès, rend compte des fêtes données à la même occasion dans 24 villes françaises et dans 25 villes étrangères parmi lesquelles, pour ne citer que les plus importantes : Rome, Vienne, Berlin, Lisbonne, Québec, New York, Buenos-Ayres.

Bombay, Smyrne, etc. Il faudrait, pour être complet, ajouter à ce recensement toutes les fêtes dont la relation est parvenue trop tard au Conseil Général pour pouvoir être insérée dans le volume publié par lui. Il est bien vrai de dire que ces noces d'or furent célébrées dans la catholicité tout entière.

§

Cette émouvante manifestation de confraternité avait inondé de joie l'âme de Baudon, en cristallisant sous ses yeux les résultats de sa longue et féconde présidence. Mais elle marquait, hélas ! le terme de son activité en faveur de sa chère Société de St-Vincent de Paul.

Sa santé avait été rudement éprouvée une première fois en 1873 et il avait dû, dès cette époque, renoncer à ses fréquents voyages à l'étranger. A partir de l'hiver 1879-1880, il lui fallut prolonger ses séjours loin de Paris, laissant souvent à ses dévoués vice-présidents : Thureau-Dangin, Decaux, de Baulny, le soin de diriger les délibérations du Conseil Général. En 1882, il se vit obligé de renoncer à prononcer lui-même ses allocutions aux assemblées générales ; il les faisait lire. Lorsque le 6 mai 1883, il reparut à la première soirée du Congrès, il était depuis plusieurs mois éloigné de Paris. Quelques semaines plus tard, les très vives inquiétudes que lui causait la maladie fort grave de son fils aîné avaient sur sa santé personnelle une telle répercussion qu'il se voyait retenu loin de Paris pendant toute une année ; ses forces déclinaient.

Peu à peu, d'ailleurs, il avait vu disparaître, tant à l'étranger qu'en France, ses principaux collaborateurs des temps héroïques, ceux-là avec lesquels il avait si longtemps et si vaillamment mené le bon combat. Parmi ses présidents de Conseils supérieurs le Bon de Gerlache à Bruxelles, de Masarnau à Madrid, le Cte d'Arco-Valley à Munich, de Kesseler à Cologne, Lux à La Haye, le P^ce Radziwill à Berlin, le Cte de Salm à Vienne avaient successivement disparu. Plus près de lui, au Conseil Général, nombreux étaient les vides creusés par la mort, parmi ses intimes collaborateurs : Léon Cornudet, qui, depuis tant d'années tenait une place si considérable dans la direction de la Société, toujours prêt à l'aider de son activité et de sa haute expérience, sans souci des répercussions que son dévouement pouvait avoir sur ses intérêts personnels. Et le Vte de Melun, le Cte de Champagny, de Baudicour,

Rivollet et tant d'autres dont le concours précieux lui avait manqué depuis quelques années ! Et voici que le mois de juin 1886 lui apportait une nouvelle et rude épreuve, : la mort subite de Decaux. Membre depuis 1854 du Conseil Général dont il était devenu le vice-président, Decaux remplissait les lourdes fonctions de président du Conseil de Paris et portait, en outre, allègrement le poids de millecharges accessoires : rédaction du bulletin et des almanachs, direction des patronages parisiens, etc. C'était une magnifique activité subitement perdue pour la Société.

Ce décès suivant de près la mort de Le Taillandier, l'un des fondateurs de la Société, détermina la décision de Baudon. Depuis les fêtes du cinquantenaire, il jugeait sa retraite nécessaire. Le 30 juin 1886, de l'Ariège où il résidait, il adressa à Thureau-Dangin une lettre de démission que le Conseil Général accueillit, si prévue qu'elle fût, avec une émotion profonde. Conformément au règlement, il indiquait à ses confrères, pour le remplacer, Antonin Pagès, entré au Conseil Général au mois de novembre 1880 et qu'il avait nommé vice-président en mai 1883, évidemment pour le préparer à recueillir une succession qu'il sentait prochaine. Puis le 19 juillet, dans une émouvante circulaire qui semble un testament, il faisait ses adieux à ces Conférences qu'il avait tant aimées, sollicitant leurs prières en chrétien qui se prépare à paraître devant Dieu.

Ses pressentiments ne le trompaient guère. Il eut la douleur de voir encore disparaître avant lui le vénéré Cardinal Guibert, qui pendant 45 ans d'épiscopat n'avait cessé de prodiguer à la Société le plus bienveillant concours, et qui s'éteignait à 84 ans, chargé d'œuvres et de mérites. Au mois de décembre suivant, c'était Lallier, l'un des plus actifs des 6 fondateurs de la Société, qui quittait ce monde et, quelques semaines plus tard (mars 1887) l'excellent Beluze, membre du Conseil Général depuis près de 30 ans, collaborateur singulièrement actif dont le dévouement était constamment à la disposition de son Président Général.

Baudon s'endormait à son tour dans le Seigneur le 9 juin 1888 au château du Ris-Chauveron, dans sa 70e année, après toute une vie entièrement consacrée aux bonnes œuvres et plus spécialement à la Société de St-Vincent de Paul, dont si longtemps il avait été l'âme qu'on a pu l'appeler « le second fondateur de la Société ».

Ses obsèques furent célébrées à Paris sous la présidence de Mgr Richard, au milieu d'une affluence considérable, profondément émue. La correspondance des Conférences avec le Conseil Général révèle quel frémissement de pieuse douleur la nouvelle de cette mort fit courir à travers l'univers catholique.

CINQUIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE PAGÈS
(1886-1903)

CHAPITRE XVI

VUE GÉNÉRALE

Il semble que Dieu choisisse pour diriger les œuvres qu'il fait siennes, les caractères les mieux adaptés aux tâches qu'ils auront à remplir. Si de 1848 à 1886 la vie de la Société, mouvementée comme la course rapide d'un torrent, exigeait un Baudon, à la période d'expansion, calme comme le cours d'un grand fleuve, qui devait s'écouler de 1886 à 1903, convenait un Antonin Pagès.

Celui-ci était né le 28 décembre 1833 : il était donc dans la pleine maturité de l'âge — 52 ans — lorsque Baudon le désigna au choix du Conseil Général. Il appartenait à une vieille famille d'Auvergne. Son père avait été premier président de la Cour de Riom et député sous la monarchie de Juillet. Lui-même, entré jeune dans la magistrature, y avait fait une carrière rapide. Il était substitut du procureur général à la Cour d'appel de Paris, lorsque les décrets de 1880, prononçant la dissolution des Congrégations, imposèrent à sa conscience le pénible sacrifice d'un brillant avenir. Il donna sa démission, décidé à consacrer dorénavant aux œuvres charitables une activité qui était grande, des facultés qui étaient remarquables, et une fortune qui était belle.

Au jour de sa démission, il était, depuis quelque temps déjà, président d'une Conférence d'étudiants qu'il avait sauvée d'un naufrage menaçant. Baudon, toujours à l'affût de collaborateurs capables, l'appela de suite au Conseil Général en qualité de vice-secrétaire. Bien vite se révéla la valeur de cette nouvelle recrue, et 2 ans 1/2 plus tard, Baudon faisait de lui un vice-président général (mai 1883).

Dès lors, ce fut à lui que, pendant ses 3 dernières années de présidence, trop fréquemment arrêté par la maladie, il confia la charge de le suppléer. Cette prédilection fût bien acceptée par ses aînés, Thureau-Dangin et de Baulny, frappés des qualités de leur nouveau collègue. Aussi le Conseil Général ratifia-t-il à l'unanimité, dans sa séance du 12 juillet 1886, sa désignation pour la charge de Président Général

La circulaire réglementaire soumettant ce choix aux Conseils et Conférences du monde entier obtint 3.753 réponses affirmatives, et le 22 novembre, par décision unanime du Conseil, l'élection d'Antonin Pagès fut définitivement consommée.

En fait, aucune personnalité n'était mieux que celle du nouveau Président, modelée sur l'esprit d'une Société dont les trois éléments essentiels sont la piété, la charité et l'humilité. Son extérieur un peu froid, sa réserve, bienveillante et teintée d'aménité, qui au premier abord intimidaient un peu son interlocuteur, dissimulaient, au fond, des trésors d'indulgente bonté, et prenaient leur source dans un sentiment d'humilité chrétienne profondément ancré dans son âme très religieuse. Sa gravité douce et sereine provenait d'une union permanente et intime avec son Dieu qu'il recevait chaque jour, et près duquel il avait puisé cette règle de vie : qu'après avoir fait soi-même tout ce qu'on doit et tout ce qu'on peut, il faut laisser à la Providence le soin du surplus. Par ailleurs, sa charité était inépuisable. Favorisé d'une belle fortune, n'ayant pas à se soucier de l'avenir d'une postérité puisque la joie d'un berceau lui avait été refusée, menant une existence simple, il consacrait la plus grande partie de ses ressources, aidé par l'admirable compagne de sa vie, à de larges aumônes discrètement dissimulées sous le voile de l'anonymat. Et ce n'est pas seulement sa fortune qu'il apportait aux œuvres, c'était son temps, sa vie tout entière.

Esprit clairvoyant, droit, élevé, et en même temps pratique, ne se laissant jamais séduire par les fumées de l'imagination, il conservait en tout une sage mesure. Doué d'un

jugement très sûr, d'une pondération qui s'alliait à une conception rapide, il était administrateur prudent et avisé.

Son activité était infatigable et ne fut jamais entravée par aucun souci de santé, car il jouissait, en vrai fils d'Auvergne, d'une vigoureuse constitution. Estimant que le travail est un devoir de tous les instants, il avait écarté de sa vie toutes distractions personnelles, afin d'appartenir entièrement à ses œuvres ; et il avait organisé si méthodiquement l'emploi de son temps qu'il portait allègrement la charge de Président Général, sans abandonner la collaboration très active qu'il apportait à beaucoup d'autres œuvres charitables. Il trouvait le temps de tout faire, sans hâte, sans fièvre, et avec le souci du moindre détail.

Sa mémoire prodigieuse faisait l'admiration de ses collaborateurs et, plus encore des visiteurs de passage, venant à l'improviste de province ou de l'étranger, traiter avec lui de questions souvent déjà vieilles, et qui le trouvaient toujours au courant des moindres détails comme s'ils l'en avait entretenu la veille.

Il avait puisé dans sa carrière judiciaire cette connaissance et ce maniement des hommes qui le rendaient expert dans l'art de choisir et de former ses collaborateurs, et, d'autre part, il en avait retenu l'habitude de s'exprimer dans une langue nette, ferme, concise, dédaigneuse des artifices de style et des fleurs de rhétorique.

Son dévouement à la Société fut sans bornes. Rien ne lui coûtait, ni l'entretien d'une correspondance considérable, ni les démarches personnelles, ni les voyages souvent assez lointains. A quatre reprises différentes, les circonstances lui parurent réclamer sa présence à Rome, et lorsque la mort vint brusquement le surprendre, en septembre 1903, il se préparait à y retourner une cinquième fois pour aller présenter le filial et respectueux hommage de la Société à Pie X, récemment élevé à la chaire de saint Pierre en remplacement de Léon XIII.

D'autre part, la période pendant laquelle Pagès dirigea la Société vit se multiplier les noces d'or d'une quantité de Conférences, tant à l'étranger qu'en France, à tel point qu'on serait tenté de qualifier sa présidence de « Présidence des Cinquantenaires ». Volontiers, il allait porter le réconfort de sa présence et les encouragements de sa parole à ces réunions solennelles, si lointaines qu'elles fussent ; à Mont-

pellier, Carcassonne ou Toulon ,et même à Bruxelles, Anvers, Namur ou La Haye. Les pèlerinages régionaux l'attiraient également ; on le vit à Ste-Anne d'Auray, à Malines, à Bordeaux, à Moutiers en Tarentaise, à Lourdes, à Pouy, berceau de saint Vincent de Paul : il assista même, une fois, à la retraite fermée de Viviers ; les Conférences de la Suisse romande le virent, une année, présider leur assemblée générale ; il était partout où sa présence semblait utile.

Quant à son rôle au sein du Conseil Général, un de ses plus actifs collaborateurs a dit éloquemment avec quelle assiduité, quel soin, quelle modestie il présidait les séances du Conseil, et il terminait le remarquable portrait qu'il a tracé de lui par ces mots : « Ce fut un Président parfait » (1).

§

Pagès fut secondé dans sa tâche par un Conseil Général qui lui fournit un précieux concours, mais au sein duquel la mort vint malheureusement exercer bien des ravages.

Au moment de la retraite de Baudon, le décès subit de Decaux avait creusé un grand vide. Il avait été remplacé comme vice-président général par Michel Cornudet, maître des requêtes au Conseil d'État, appelé au Conseil Général en 1871 aux côtés de son vénéré père, et comme président du Conseil de Paris par le Dr Victor Michaux, président de la Conférence St-Sulpice. Par suite, au moment où Pagès prenait la direction de la Société, son état-major était composé de 3 vice-présidents : Alfred Thureau-Dangin, de Baulny et Michel Cornudet, d'un secrétaire, Frion ; d'un trésorier, Dauchez ; et du président du Conseil de Paris, le Dr Victor Michaux. Or, pas un de ces précieux collaborateurs ne devait seconder Pagès jusqu'au terme de sa tâche.

Le premier, Alfred Thureau-Dangin était rappelé à Dieu le 17 mars 1893. C'était un des vétérans de la Société, membre de la Conférence St-Germain-des-Prés, où il avait connu Ozanam, Léon Cornudet, Gossin. Entré au Conseil Général en 1852, vice-président en 1868, il avait, pendant sa longue carrière, rendu d'éminents services à la Société, et notamment

(1) Bulletin de novembre 1903. Notice sur Pagès par le secrétaire général de la Société.

pendant les dernières années de sa vie, à Rome, où au déclin de l'âge, il passait régulièrement ses hivers. C'est là que la mort vint l'atteindre, au moment où il préparait le pèlerinage de la Société, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII, qui daignait l'honorer d'une particulière estime. Pour le remplacer, Pagès appela au Conseil Général son fils, Paul Thureau-Dangin, membre de l'Académie Francaise, dont il devait être, plus tard, le Secrétaire Perpétuel.

L'année suivante, au mois d'avril, un autre vice-président, le baron de Baulny, neveu par alliance de Chateaubriand, s'éteignait à son tour, à 94 ans, n'ayant jamais cessé jusqu'à la veille de sa mort, d'assister régulièrement aux séances du Conseil où il était entré en 1858, et dont il était vice-président depuis 1878. C'est à lui qu'était dû le succès des « petites lectures » dont il avait assumé la direction. Depuis 14 ans, il avait la joie paternelle de voir siéger, près de lui au Conseil Général, son fils Camille de Baulny, comme lui ancien maître des requêtes au Conseil d'État, et qui, pendant 20 ans encore, jusqu'en décembre 1914, allait prêter à la direction de la Société, le précieux concours de sa compétence et de son activité.

Sept mois plus tard, le plus jeune de ces trois vice-présidents, Michel Cornudet, à peine âgé de 54 ans, rejoignait ses doyens dans l'éternité, après avoir exercé ses fonctions pendant 8 années seulement, au cours desquelles il avait assuré la direction du bulletin et prodigué ses services avec le zèle admirable qu'il avait hérité de son père.

Le Dr Victor Michaux, chirurgien des hôpitaux, à Metz, et président du Conseil central de cette ville, n'avait pu se résoudre à subir la domination allemande, et de retour à Paris, il avait été nommé président de la Conférence St-Eustache, puis de la Conférence St-Sulpice. Appelé en 1886 au Conseil Général, en même temps qu'à la présidence du Conseil de Paris, il avait été nommé vice-président en juillet 1893, en remplacement d'Alfred Thureau-Dangin. Ame ardente, d'une activité inlassable, d'une bonté inépuisable, il conquit rapidement l'affection de ses 200 conférences parisiennes devenues pour lui comme une immense famille adoptive. Mais sa santé ne put résister au surmenage imposé par un dévouement sans bornes. Il dut, à la fin de 1896, renoncer à la présidence du Conseil particulier et du Conseil central, institué en 1894, et il mourut subitement au mois de juillet 1898. Paul Calon,

qui l'avait remplacé au mois de décembre 1896 à la présidence des Conseils de Paris, recueillit sa succession comme vice-président.

De temps immémorial la caisse du Conseil Général était aux mains de Théodore Dauchez. Entré en 1839 à la Conférence St-Germain-des-Prés, véritable pépinière de chefs, il avait été appelé au Conseil Général en 1850, et comme il appartenait au ministère des Finances, dès 1851, quoiqu'il n'eût que 33 ans, les fonctions de trésorier général lui avaient été confiées. En 1900 — près de cinquante ans plus tard — il les exerçait toujours. Il y avait joint, depuis une trentaine d'années, une fonction plus modeste, acceptée dans des conditions qui lui faisaient honneur. Lorsque, sous l'Empire, la librairie fut réglementée, il fallut, pour les publications de la Société, prendre une licence de libraire. Le secrétaire des bureaux, Blanchetière, était tout désigné pour assumer cette charge ; mais lorsque en 1870, Blanchetière eut donné sa vie pour son pays, la licence se trouva sans titulaire, et le Conseil Général assez embarrassé. Dauchez, quoique fonctionnaire, n'hésita pas à accepter ces fonctions subalternes. Et c'est ainsi que, jusqu'en juin 1900, tous les numéros du bulletin, des petites lectures, et des almanachs se terminèrent par cette mention : « Le Gérant, Th. Dauchez ». Cependant en 1900, Dauchez était entré dans sa 83e année, il sentait ses forces décliner ; il insista pour être relevé de son poste. Il demeura toutefois membre du Conseil jusqu'à sa mort, qui devait suivre de deux mois celle de Pagès. Il avait appartenu à la Société pendant plus de 64 ans et pendant 53 ans au Conseil Général.

A la même génération appartenait Louis Frion qui mourut le 24 mars 1901, âgé de 80 ans. Entré au Conseil en mars 1852, il fut, pendant 40 ans, le modèle des secrétaires généraux (1855-1895). C'est lui qui rédigeait chaque année le rapport général de la Société. Aussi nul ne connaissait-il mieux que lui l'histoire de sa vie. Répertoire vivant souvent consulté, il renseignait toujours de bonne grâce et avec une courtoisie parfaite. En février 1895, il manifesta le légitime désir de transmettre sa plume à un confrère plus jeune et M. de Lanzac de Laborie, membre du Conseil depuis 1884, ayant bien voulu la recueillir, il devint vice-président jusqu'au jour de son décès. Plantier lui succéda dans cette dernière fonction.

Ce trop long nécrologe, limité cependant aux seuls membres du bureau, est loin d'énumérer toutes les pertes subies par

le Conseil au cours de la présidence Pagès. Combien il a vu de ses membres retourner à Dieu, après d'éminents services ! Beluze, l'âme du Cercle Catholique des étudiants ; Legentil, un des fondateurs de l'œuvre du Vœu National, membre du Conseil Général pendant 36 ans, et dont la veuve gratifia le Conseil d'une fondation annuelle de 1.000 francs de rente en faveur de commerçants malheureux ; de Mont de Benque, président de l'œuvre de l'Adoration nocturne ; Eugène de Margerie, membre du Conseil pendant 50 ans ; le Mis de Ségur, membre du Conseil jusqu'en 1861, démissionnaire à cette date dans l'espoir de désarmer l'hostilité de Persigny, et qui, depuis lors, avait consacré à la direction des conférences de patronages, une ardeur d'apôtre que l'âge n'avait pas entamée, lorsqu'il mourut à 80 ans, au mois de mai 1902.

Combien de pertes également cruelles dans les Conseils supérieurs dont les présidents sont membres de droit du Conseil Général ! Parmi ceux dont le concours fut particulièrement précieux, comment ne pas citer : à Bruxelles, le Cte de Hemptine démissionnaire après avoir été pendant près d'un demi-siècle un merveilleux animateur de la Société, et, à Londres, Sir George Blount, décédé le 18 janvier 1899, après avoir rendu de tels services, comme président du Conseil supérieur pendant 47 ans, que son successeur, le Mis de Ripon, ouvrit une souscription de 3.000 livres, rapidement couverte, pour élever à sa mémoire un immeuble servant de siège central au Conseil et à l'œuvre des patronages d'Angleterre, le « George Blount Memorial ».

Et puis, au mois de juillet 1892, Lamache, le dernier survivant des fondateurs, s'éteignait, âgé de 83 ans, à Grenoble, où, professeur à la Faculté de droit, il avait terminé, dans une obscurité voulue, une longue et sainte existence consacrée au bien. En novembre 1894, c'était Brac de la Perrière, ami intime d'Ozanam, une des premières recrues de la Conférence de Charité, le premier secrétaire général du Comité de Direction (1835), et, depuis toujours, président du Conseil particulier, puis du Conseil central de Lyon.

En marge des cadres de l'Œuvre, disparaissent : en mars 1892, le Cardinal Mermillod, qui aimait à sa qualifier de « commis voyageur de la Société » ; en mars 1894, le Cardinal Ricci Paracciani, cardinal protecteur depuis 1885 ; au cours de l'été de la même année, Mme Frédéric Ozanam, qui avait pieusement consacré son veuvage de 40 ans à la mémoire de

son mari et à la publication de ses œuvres, enfin au mois de juillet 1903, Léon XIII, rappelé à Dieu dans sa 94e année, après un pontificat de 25 ans, le plus long que l'Église ait connu, hormis ceux de saint Pierre et de Pie IX, et qui laisse dans l'histoire de l'Église une trace lumineuse.

L'impression laissée par cette longue énumération funèbre c'est que la première génération, celle qui a fondé l'œuvre, est maintenant éteinte. Pas un ne survit de ces premiers témoins d'un âge révolu ; c'est à une génération nouvelle que sont dorénavant confiées les destinées de la Société. Pagès cherche de dignes successeurs aux grands ancêtres, et il appelle successivement au Conseil Général toute une pléiade d'hommes dévoués, dont l'avenir appréciera la précieuse collaboration.

D'autre part, en 1894, Pagès eut l'heureuse fortune d'obtenir de Léon XIII la désignation, comme Cardinal Protecteur, du Cardinal Vincentio Vannutelli. Or pendant 35 ans, celui-ci allait être, très réellement et très efficacement, un vrai « protecteur » pour la Société, n'hésitant jamais à intervenir de sa personne et de sa haute autorité en faveur de l'Œuvre. A Rome, il se fait son avocat auprès du Souverain Pontife, il ramène les Conférences à l'observation du règlement général par l'abrogation de leur règlement particulier, il contribue à maintenir l'unité de la Société en opposant son veto aux demandes d'indulgences présentées par des évêques en faveur de conférences dissidentes. Au-dehors, il intervient personnellement dans les difficultés soulevées par la question des présidences ecclésiastiques et par celle des Conférences de dames. Il n'hésite pas à correspondre avec les évêques de l'Inde et du Chili, lorsqu'il apprend que les Conférences de ces lointains pays ont, depuis des années, cessé de correspondre avec Paris, et il obtient que celles-ci renouent leurs relations avec le Conseil Général. On conçoit quel lustre pareille activité confère à la fonction du Cardinal Protecteur, et quelle reconnaissance provoque une si précieuse collaboration.

§

Quelle est l'œuvre du Conseil Général au cours de ces 17 années ?

Sa vie interne se déroule sans incidents. Sa trésorerie s'est

équilibrée grâce au succès de ses publications et aux contributions plus nombreuses des Conseils et Conférences. Elle bénéficie même de certains dons et legs parmi lesquels un don de 20.000 francs par Mme Baudon en souvenir de son mari, et un legs de 48.000 pesetas par de Masarnau, le regretté président du Conseil supérieur de Madrid. D'autre part son installation, rue de Furstenberg, s'est améliorée en 1890, par l'adjonction de locaux jadis occupés par Eugène Delacroix, ce qui a permis d'attribuer au Conseil de Paris, pour ses réunions hebdomadaires, la vaste pièce qui fut son atelier. C'est à la même époque que le Conseil Général a pris le soin pieux de réunir les photographies des fondateurs et des présidents généraux de la Société. La vie temporelle du Conseil Général ne présente rien d'intéressant.

Mais ce qui importe, c'est la direction qu'il imprime à la Société.

Son premier rôle, c'est de maintenir l'esprit, l'observation du règlement général, et les traditions, dans l'armée nombreuse qu'il dirige.

L'esprit de la Société, c'est la résultante des trois principes qui ont inspiré ses fondateurs : l'humilité, la piété, la charité.

Le premier est sauvegardé avec une rigueur qu'on serait tenté parfois de trouver excessive. Non seulement le Conseils renouvelle l'interdiction aux confrères, de tout insigne, mais il n'admet pas la mention de leur qualité sur les billets annonçant leur décès, pas plus que, sur leur tombe, un éloge mortuaire. Les articles ou rapports fournis par leur plume au bulletin et aux autres publications de l'Œuvre ne doivent pas porter de signature. Les Conseils et Conférences ne peuvent réclamer une place spéciale dans les cérémonies ou cortèges religieux ; à plus forte raison toute bannière leur est-elle interdite.

Cet effacement voulu, le Conseil Général est le premier à l'observer. Il n'admet aucune publication élogieuse de la Société, et refuse même à l'abbé de Broglie, qui lui est si dévoué, les renseignements demandés pour répondre, dans le *Correspondant*, aux critiques que Taine vient de diriger contre elle. Aux attaques de la presse aucune réponse ne sera jamais faite. Elles sont cependant, à cette époque, particulièrement pénibles, car elles émanent souvent de plumes catholiques, voire même de plumes ecclésiastiques. Certain prêtre du diocèse de Paris reçut, il est vrai, du vénéré Cardi-

nal Rchard, une leço qui valait mieux qu'une réponse. Le Conseil Général, lui, ne jugea jamais opportun, même de rétablir une vérité méconnue ; et chaque président de province ou de l'étranger malmené par une plume, quelle qu'elle soit, reçoit la même consigne de silence, et l'observe fidèlement.

Le Conseil pousse si loin le culte de l'obscurité qu'il décline l'offre de Legentil, l'un de ses membres, mettant à sa disposition les ressources nécessaires pour lui procurer un immeuble où il serait chez lui ; il considère que pareille installation constituerait une atteinte au principe d'humilité. Pour le même motif, il ne croit pas possible d'associer l'œuvre à l'Exposition Universelle de 1900, ni même d'autoriser Pagès à la représenter au sein d'une commission !

La piété, elle aussi, s'affirme au sein du Conseil Général, dont l'exemple entraîne les confrères. La plupart de ses membres apportent un concours très actif à la direction d'œuvres ne dépendant pas de la Société : œuvres de pure religion comme l'Adoration Nocturne ou le Sacré-Cœur de Montmartre, ou œuvres de pieuse charité comme l'hôpital St-Joseph ou l'Hospitalité de nuit, pour ne citer que les plus importantes.

Les pèlerinages se multiplient : A Montmartre, ceux des familles secourues, groupées autour de leurs visiteurs, commencent à compléter ceux de la Société et des conférences. A Rome deux pèlerinages sont conduits par le Président Général à l'occasion des deux Jubilés de Léon XIII : Jubilé sacerdotal (février 1888) au cours duquel la Société dépose aux pieds du Souverain Pontife une offrande de 120.000 fr. ; Jubilé épiscopal (avril 1893) — consacré par l'érection de l'église St-Joachim, à laquelle la Société contribue à concurrence de plus de 50.000 fr. Un pèlerinage général est conduit par Pagès les 14 et 15 mai 1903, au berceau de saint Vincent de Paul, et au vénéré sanctuaire de Lourdes.

Quant à la charité, le Conseil Général veut qu'elle soit pratiquée au sens le plus étendu, et c'est-à-dire, non pas seulement au regard des indigents, mais au regard de tous.

En ce qui touche les pauvres, il insiste sur l'aumône spirituelle qui doit toujours accompagner l'aumône matérielle, et aussi sur les mille petits services qu'il est possible de leur rendre. Il recommande aux Conférences, au sujet de l'adoption des familles, de ne point écarter celles dont les opinions ou les actes sont en opposition, même manifeste, avec l'esprit

de la Société. Anticléricaux, protestants, israélites, divorcés, tous les indigents ont droit à sa charité, tant qu'ils ne provoquent pas quelque scandale, par cela seul qu'ils sont indigents.

L'esprit de charité doit également régir les relations des membres de la Société avec tous, relations de confrères à confrères, de conférences à conférences, de Conseils à Conseils, relations avec les autres œuvres, avec les autorités ecclésiastiques, civiles, administratives. La charité doit se manifester chez eux partout et toujours.

Quant aux rapports avec les autorités, le Conseil pose le principe qu'on doit s'efforcer par tous les moyens d'entretenir avec elles des relations cordiales. Assurément, cela n'est pas toujours facile, notamment en France, à une époque où l'on voit un ministre de la Guerre mettant tous les officiers en demeure de quitter la Société et ruinant ainsi certaines conférences, comme celle d'Auxonne — des bureaux de bienfaisance comme celui de Carnac, poussant leurs exigences jusqu'à réclamer le produit des quêtes faites à l'intérieur de l'église au profit de la conférence, ou comme ceux de Troyes et Vitry-le-François, revendiquant le bénéfice de legs faits aux conférences et ne se désistant qu'au prix de transactions léonines — des municipalités s'arrogeant le droit de dissoudre un patronage sous prétexte qu'il n'a pas obtenu leur autorisation et ne cédant que devant un arrêt du Conseil d'État (12 février 1892).

Pareil état d'esprit, d'ailleurs ne règne pas partout, en France. On voit, à Uzès, un procureur de la République solliciter la Conférence de prendre charge des enfants traduits en justice ; — à Riom, une municipalité associer la Conférence et le bureau de bienfaisance dans la quête annuelle faite à domicile au profit des pauvres... Et si on quitte la France, on constate quelle faveur les conférences, à l'étranger, rencontrent auprès des autorités, et spécialement, il faut le reconnaître — chez les nations protestantes.

Mais, alors même que les autorités sont hostiles, le Conseil exige qu'on use d'égards vis-à-vis d'elles, et notamment qu'on leur fournisse tous les renseignements demandés dans la mesure où cela n'est pas inconciliable avec les exigences de la discrétion qui s'impose à toute œuvre charitable.

C'est encore la charité qui doit inspirer les Conseils dans la solution des conflits, inévitables dans une armée si nom-

breuse et si dispersée. Ces conflits ne viennent pas tous jusqu'au Conseil Général, et lui-même ne tranche pas tous ceux dont il est saisi, préférant souvent à raison des circonstances — éloignement, ignorance des mœurs locales, insuffisance de renseignements sur les personnes et sur les faits ou répercussion sur des œuvres ou des personnes étrangères à la Société — en confier la solution soit à des présidents de Conseils supérieurs dont il connaît la prudence, soit aux archevêques et primats régionaux. En Australie, au Brésil, notamment, il trouve à ce sujet près des hauts dignitaires de l'Église, un concours très précieux.

Le Conseil Général recommande tout spécialement l'esprit de charité aux présidents des Conseils supérieurs centraux et particuliers et aux présidents de conférences dans l'exercice de leurs fonctions. Cet esprit de charité évite les conflits, ce qui vaut mieux que de les résoudre, etlors que, malgrét out ils naissent, il en facilite la solution. Combien de fois, au cours de ces 17 années, n'a-t-il pas écarté les propositions jugées par lui trop rigoureuses, de radiation ou de suspension de Conférences, de présidents, ou de confrères.

Lui-même donne au cours des annés 1897 et suivantes un bel exemple de charité chrétienne, en préférant se laisser dépouiller plutôt que de poursuivre de légitimes revendications. S'il était une œuvre qui lui devait quelque reconnaissance, c'était, assurément, la Congrégation des Frères de St-Vincent de Paul. Fondée par Le Prévost, un des plus fervents pionniers de la Conférence de Charité, et le premier vice-président du Conseil de direction, créée pour fournir des directeurs de patronage à la Société, soutenue par elle, moralement et pécuniairement, pendant de longues années, cette Congrégation eut, un jour, le triste courage de déposséder sa bienfaitrice des patronages fondés par elle et de lui dire : « Ces maisons sont à moi : c'est à vous d'en sortir ». Elle alla même jusqu'à vouloir vendre la maison de Nazareth payée jadis des deniers des Conférences parisiennes. Aucune protestation amiable n'ayant pu triompher de cette attitude singulière, le Conseil Général préféra céder. Les présidents et les comités de ces patronages durent se retirer. Il fallut de longues années, et la direction d'un autre supérieur de la Congrégation, pour effacer ces pénibles souvenirs.

§

Le second devoir du Conseil Général est de veiller à l'observation du règlement général, et, au besoin de l'interpréter, car il joue, sur ce point, le rôle d'une sorte de Cour de Cassation, chargée de maintenir l'unité de la jurisprudence à travers le monde. Ce n'est pas une sinécure.

Les trois questions principales qui se sont le plus fréquemment présentées à ses délibérations sous la présidence Pagès sont celles des présidences ecclésiatiques, des conférences de dames et de la hiérarchie.

La première, déjà vieille, est plus spéciale à l'Allemagne, où elle sévit à l'état endémique. Certains Conseils supérieurs, fidèles observateurs du règlement général, tel celui de Cologne, n'admettent pas de présidences ecclésiastiques dans leur ressort et font même énergiquement campagne auprès de leurs voisins pour les amener à s'incliner devant les prescriptions réglementaires. D'autres, come celui de Dantzig, pleins de bonne volonté, font effort pour sortir de l'ornière dans laquelle ils sont enlisés, décident de laïciser les présidences de leur circonscription, et puis, au bout de peu de temps, abandonnent la tâche qu'ils trouvent au-dessus de leurs forces. D'autres enfin, comme celui de Münster, ne tentent même pas l'effort,et sans vouloir se séparer du tronc commun, comme l'a fait celui de Breslau, restent sourds à toutes les objurgations du Conseil Général, de telle sorte que devant cette résistance passive, celui-ci se voit obligé d'ajourner l'agrégation des Conférences nouvelles présentées par eux, parce que présidées par des ecclésiastiques.

Dans cette lutte de chaque jour, il est d'ailleurs plus qu'encouragé, il est effectivement soutenu par son nouveau Protecteur, le Cardinal Vannutelli qui lui-même intervient en Allemagne, et d'autre part, à Rome, fait nommer un laïque, le P^ce Boncompagni, à la présidence du Conseil supérieur confiée jusque-là, à raison de la situation spéciale, à un chef d'ordre, le T. R. P. Alfiéri, ou à un prélat, Mgr Sebastiani.

Le CardinalVannutelli ne borne pas à cette question des présidences ecclésiastiques les bons offices de sa haute autorité, il les apporte plus efficaces encore à celle des conférences de dames.

Le règlement général, peu soucieux de galanterie, a fermé

la porte des Conférences au sexe féminin. Certains pays ne s'en consolent pas et veulent l'ignorer. Un peu de tous côtés, mais plus spécialement en Allemagne et en Italie, on rencontre soit des Conférences mixtes, soit des conférences de dames s'astreignant à suivre le règlement de la Société et qui, pour la plupart, croient de la meilleure foi du monde, appartenir à celle-ci et jouir des indulgences dont elle bénéficie. On en trouve même en France et même dans la grande banlieue de Paris, à Noyon, par exemple.

C'est là une erreur qu'il faut dissiper : Pour les Conférences mixtes, une mise en demeure s'impose d'avoir à exclure les dames, car si elles peuvent être bienfaitrices, si elles peuvent être invitées, et assister, en qualité d'auditrices, aux assemblées générales et aux retraites, elles ne peuvent être membres, ni actifs ni honoraires, d'une Conférence : le règlement est formel.

Pour les conférences exclusivement féminines la tâche est moins ardue ; il suffit de les détromper sur la nature de leurs liens de parenté avec la Société ; elles ne sont pas ses filles, encore bien qu'elles aient adopté son nom, elles ne sont que des cousines, dont on reconnaît les vertus, avec lesquelles on entretient volontiers les meilleures relations, mais qui, quoi qu'elles fassent, ne peuvent considérer le Conseil Général comme le foyer paternel. Il faut donc que tout ce qui les concerne disparaisse des statistiques et rapports annuels. Lui-même, tout en entretenant avec elles des relations épistolaires de haute courtoisie, se refuse catégoriquement soit à apprécier leur règlement ou leur fonctionnement, soit à répondre à leurs demandes de conseils ou d'avis ; cela ne le concerne pas.

Mais précisément, à Bologne, en Italie, existe une Conférence de dames ayant toujours apprécié sainement la situation. Dirigée par la marquise Bevilacqua, belle-sœur du président du Conseil supérieur de Bologne, elle s'est toujours considérée comme indépendante de la Société, tout en adoptant son règlement, et en entretenant d'excellents rapports avec le Conseil Général. Peu à peu, elle a rayonné, non seulement en Italie, mais à l'étranger et son développement lui a permis de solliciter de Rome le bénéfice des indulgences accordées au Conseil Général. Sous la présidence Pagès, elle obtient du Souverain Pontife la nomination d'un Cardinal Protecteur et c'est le Cardinal Vincentio Vannutelli qui, peu fortuitement, se trouve désigné pour cette charge. Le tact supérieur de celui-ci

devait nécessairement maintenir une heureuse entente entre les deux œuvres analogues, rangées sous la bannière de « Monsieur Vincent », et confiées toutes deux à sa haute direction. Le Conseil Général n'eut plus qu'à renvoyer à l'œuvre de Bologne toutes les conférences de dames qui, par erreur, venaient frapper à sa porte.

Sans doute, l'homonymie a ses dangers, on l'a bien vu à l'occasion de certain conflit survenu à Montevideo, sur l'attribution d'un legs assez important revendiqué par les deux œuvres locales, conflit dont l'arbitrage fut confié à l'archevêque du lieu. Mais, du moins, dans la mesure du possible, toute confusion se trouve dorénavant écartée.

Le respect de la hiérarchie est également une question qui revient souvent devant le Conseil Général. Il est si fréquent que les hommes les mieux intentionnés méconnaissent leurs droits et leurs devoirs respectifs. C'est monnaie courante que l'usurpation par les Conseils sur les droits des Conférences et aussi sur les privilèges du Conseil Général. Celui-ci défend avec vigueur et constance l'indépendance des Conférences, beaucoup plus étendue que ne le croient certains conseils, dont l'ingérence doit fréquemment être réprimée. Non moins énergiquement, il réfrène les empiètements tentés sur ses attributions, spécialement en ce qui touche les radiations de conférences qui n'appartiennent qu'à lui seul. Pareilles mesures, d'ailleurs exceptionnelles, veulent être pesées en haut lieu, loin des passions et des influences locales, en toute sérénité de jugement.

Au Conseil Général incombe également la tâche de contrôler le fonctionnement des Conseils et Conférences. Le règlement général, en principe, répond à tous les besoins ; il lui faut donc examiner de près les règlements annexes ou particuliers dérogeant à celui-ci, non sans comprendre toutefois que les mœurs, les caractères, les climats exigent, suivant les pays, certaines adaptations ou modifications.

Presque tous les Conseils supérieurs, et certains Conseils centraux, quelquefois même particuliers, publient des bulletins trimestriels ou mensuels ; les Présidents de ces Conseils adressent des circulaires à leurs ressortissants. Toutes ces publications doivent être surveillées, car elles ne sont pas sans contenir parfois des erreurs qui sont, quant au règlement, de véritables hérésies.

Et puis, ces publications révèlent de temps à autre au

Conseil Général des faits appelant son intervention. A Singapour, le bureau ne reste en fonctions que pendant un an ; ce délai expiré, il est obligatoirement et totalement remplacé par un autre ; des remontrances s'imposent. Dans une conférence de Scheffield aucun confrère ne visite les pauvres ; seul, le trésorier, un prêtre, franchit leur porte ; un rappel à l'ordre du Conseil supérieur d'Angleterre s'est heurté à une résistance passive ; un ultimatum du Conseil Général met la Conférence en demeure de se soumettre ou de se dissoudre. Ailleurs, le président d'une Conférence n'a pas craint de se battre en duel : le scandale est public : sa démission s'impose. Et ce ne sont là que des exemples pris au hasard, entre beaucoup d'autres dans les domaines les plus divers, prouvant combien nécessaire et combien vigilante se trouve la haute surveillance de ce Conseil Général dont Persigny proclamait jadis l'inutilité.

§

A côté du règlement, et non moins respectables il y a les traditions. Sur ce terrain, deux règles générales dictent les décisions du Conseil ; d'une part le maintien rigoureux de l'œuvre dans les limites tracées par le but de son institution ; d'autre part, la distinction à établir entre le confrère usant individuellement, en dehors de la Conférence, de son entière liberté, et la Conférence qui, elle, n'a pas le droit de s'égarer en dehors de sa voie.

C'est en vertu du premier de ces principes que le Conseil Général refuse le concours de la Société à beaucoup d'œuvres qui le sollicitent, mais qui sont étrangères à son but. Ce n'est pas seulement de la politique pure qu'il tient soigneusement éloignée l'armée confiée à sa direction, c'est encore de toute œuvre militante, si vives que soient les sympathies qu'elle inspire. Qu'il s'agisse d'un comité de défense catholique, d'un congrès de presse religieuse, d'une association de la Jeunesse Catholique, de ligues contre la licence des rues ou pour l'observation du dimanche, d'œuvres de mer destinées à soutenir les Terre-Neuvas, de collèges à construire au Liban, de pétitions contre le divorce ou contre le duel ; il entend se tenir en dehors, et prescrit la même attitude aux Conférences. Il refuse d'ouvrir des souscriptions pour la construction d'une cathédrale St-Vincent de Paul à Tunis, ou d'un monument à Dom Bosco, avec la même fermeté qui lui fait interdire à

une Conférence de contribuer de ses deniers à l'érection d'une statue au Président Carnot.

De même, il maintient la tradition interdisant aux Conférences de concourir autrement que par des subventions aux œuvres de jeunes filles, et prêchant d'exemple, lorsque le Cardinal Richard lui offre la direction d'un asile pour les adolescents des deux sexes, il décline la proposition.

A plus forte raison, veille-t-il à ce que soit respectée la tradition qui interdit la propagation et la distribution aux indigents secourus de tous journaux politiques, si religieuses que soient leurs tendances ; sa rigueur, sur ce point, n'est pas sans lui attirer parfois des attaques traduisant les ressentiments d'une déception.

Bien entendu, cette ligne de conduite n'est imposée qu'à l'Œuvre, à ses Conseils, à ses Conférences. Les confrères, eux, sont libres, individuellement, de prêter leur concours à toutes ces œuvres. Souvent même, ils y sont encouragés, mais leur action personnelle doit demeurer distincte de leur qualité de confrère qui ne doit pas apparaître. A plus forte raison le Conseil sévit-il contre quiconque se prévaut, dans un but commercial, de sa qualité de membre de la Société, et repousse-t-il lui-même toute requête de confrère faisant appel à son concours dans un intérêt personnel.

C'est encore à une tradition qu'obéit le Conseil Général en faisant appel aux Conférences en faveur des victimes de calamités publiques dont la misère réclame un prompt secours. En dehors des souscriptions ouvertes sous la présidence Baudon, et qui se poursuivent en faveur du Sacré-Cœur de Montmartre (177.000 francs) et de l'hôpital St-Joseph (187.000 francs), le Conseil Général n'hésite pas à solliciter la charité des confrères en faveur des malheureux accidentellement éprouvés, qu'il s'agisse du cyclone atteignant l'île Maurice en 1892, des inondations du Midi de la France en 1893, ou de la terrible éruption de la montagne Pelée qui ruina la Martinique en 1903. A la même époque, les pêcheurs de Bretagne connurent une noire misère, dont la cause fut la disparition accidentelle de ces bancs de sardines dont ils vivent, eux et leurs familles : une souscription fut ouverte pour leur venir en aide. Et de cette solidarité chrétienne dans l'épreuve, quelle manifestation plus touchante peut-on rencontrer que l'offrande d'une modeste Conférence mexicaine adressant au Conseil Général quelques centaines de francs, avec mission

de les transmettre à l'autre extrémité du monde, aux chrétientés chinoises persécutées ?

§

Ainsi le Conseil Général remplit son rôle de vigilant gardien de l'esprit, du règlement et des traditions de la Société. Mais ce n'est pas le seul qui lui incombe, il doit aussi chercher à développer l'œuvre. S'il peut emprunter une partie de sa propre devise à celle de la maison d'Orange : « Je maintiendrai », il doit la complèter avec celle de Charles-Quint : « Plus oultre ».

Il faut d'abord tenter d'implanter la Société dans les pays qui ne la connaissent pas encore. S'il échoue momentanément dans quelques-uns comme le Japon ou Madagascar, il a la satisfaction de voir successivement s'encadrer dans son armée un certain nombre de pays nouveaux : en Europe, la Roumanie et Gibraltar ; en Amérique, la République de Costa Rica, le Nicaragua, le Paraguay, Haïti, la Barbade ; en Afrique, Natal et l'État d'Orange ; en Asie, la Birmanie ; en Océanie, la Nouvelle-Calédonie.

Dans les pays lointains récemment conquis où la Société prend un développement rapide, il faut instituer des Conseils supérieurs : en 1889, pour le Pérou ; en 1890, pour l'Uruguay ; en 1895, pour l'Australie.

D'autre part, rien ne contribue plus efficacement à la multiplication des Conférences que l'action des Conseils centraux dont c'est la tâche principale. Leur création, toujours désirable, l'est plus particulièrement dans les pays dont la superficie est considérable comme les États-Unis et le Brésil. Soixante-trois sont institués sous la présidence Pagès : 13 en France, 29 dans le surplus de l'Europe, 13 dans l'Amérique du Nord, et 8 dans l'Amérique du Sud. Ce sont les Conseils centraux qui révèlent, ici ou là, l'existence de Conférences fonctionnant dans leur ressort, depuis de longues années, sans avoir jamais sollicité ni reçu le baptême de l'agrégation, et croyant à tort, mais en toute bonne foi, jouir de tous les privilèges spirituels réservés aux Conférences agrégées. Révélations surprenantes venant un peu de tous pays : d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, et ce qui est plus étonnant, d'Autriche, de Belgique, voire même de France. Ces situations sont régularisées.

Quant aux Conseils particuliers, 225 furent institués sous

la présidence Pagès : 44 en France, 106 dans le reste de l'Europe, 21 dans l'Amérique du Nord, 46 dans l'Amérique du Sud, 4 en Afrique, 2 en Asie, 2 en Océanie.

Le nombre des conférences agrégées s'est monté à 3.206, ce qui donne une moyenne annuelle un peu supérieure à 188, avec un minimum de 129 en 1891 et un maximum de 239 en 1902.

Cependant, le Conseil Général épluche avec rigueur les dossiers présentés à l'appui des demandes d'agrégation. Que d'ajournements — c'est le terme poli consacré par l'usage — on rencontre dans les procès-verbaux de ses séances ! Les motifs sont d'ailleurs assez variés : Telles Conférences ont pour président un ecclésiastique, ou un politicien militant. Telles autres ne se réunissent pas hebdomadairement, ou bien ne pratiquent pas régulièrement la visite du pauvre à domicile. Celles-ci imposent aux confrères une cotisation annuelle. Celles-là distribuent des secours en espèces invariablement fixés. Rien de tout cela n'étant conforme au règlement, la demande d'agrégation est impitoyablement écartée jusqu'au jour où l'impétrante se met à l'alignement.

D'autre part, si la Société voit s'accroître ses effectifs, elle n'est pas sans subir des pertes. Combien de Conférences se négligent, périclitent quelques années, cessent de correspondre avec les Conseils dont elles dépendent, et finissent par s'éteindre, sans oser, parfois, donner avis de leur décès ! Ce sont le plus souvent des isolées qui meurent de consomption faute d'avoir eu le courage de se conformer aux prescriptions du règlement, ou faute d'avoir trouvé un successeur à un président actif. Quelquefois aussi, ce sont de modestes Conférences, plantées avec un enthousiasme imprudent dans un sol vraiment trop maigre pour les nourrir ; telle cette petite conférence si touchante d'Hammerfest, fondée à l'extrême pointe nordique de l'Europe.

§

Les ressources de l'Œuvre suivent naturellement les progrès de son effectif. Les statistiques de 1886, dernier exercice de la présidence Baudon, accusaient une recette totale de 9.512.000 fr. Celle-ci s'élève chaque année et atteint, en 1903, 14.930.000 fr.

Mais les statistiques sont malheureusement fort incomplètes,

Au fur et à mesure que la Société s'étend, le Conseil Général obtient plus difficilement les rapports annuels des Conseils lointains, et de plus en plus les tableaux généraux qu'il dresse, au vu de ces rapports, sont inférieurs à la réalité ; ils ne peuvent donner qu'une impression générale sur les progrès de l'œuvre et c'est tout l'enseignement qu'on en peut tirer.

Les dépenses enregistrées du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1903 représentent une somme globale de 170 millions, soit 10 millions par an. Si l'on voulait mesurer l'étendue de l'œuvre charitable de la Société, il faudrait ajouter à cette somme, en plus d'un pourcentage parfois élevé correspondant aux statistiques absentes, une somme importante traduisant les secours en nature ; car ceux-ci d'une part sont très fréquents dans les conférences rurales, où le confrère apporte aux indigents, plus volontiers que de l'argent, les produits de son exploitation et le concours de ses bras, et d'autre part représentent, dans les conférences urbaines, une certaine valeur sous la forme de vestiaires, de jardins ouvriers, etc.

Mais à quoi bon s'arrêter à pareilles considérations qui risquent de froisser l'esprit d'humilité dans lequel la Société poursuit son œuvre. Mieux vaut assurément indiquer l'emploi de ce gros budget annuel. Et comme, suivant les pays, dont les mœurs et les caractères sont d'une infinie variété, l'action de la Société revêt des formes différentes pour tout ce qui vient se greffer sur l'œuvre primordiale et essentielle de la visite du pauvre à domicile, un tour du monde « en 80 lignes » s'impose pour être renseigné sur ce point.

Aussi bien, au jour — (septembre 1903) — où va se terminer brusquement la présidence de Pagès — (la plus longue après celle de Baudon) — 70 ans se seront écoulés depuis la fondation de la Société : elle a donc atteint sa maturité. En même temps commence le xxe siècle. N'est-ce pas le moment d'enregistrer les résultats acquis, de faire le point ? Pour remplir cette tâche et voir vivre l'œuvre, il faut aller s'asseoir au sein de ces Conseils locaux et de ces Conférences qui réalisent effectivement la mission de la Société. Un coup d'œil jeté successivement sur chacun des cinq continents renseignera plus et mieux qu'une vue d'ensemble toujours incomplète, et souvent inexacte par quelque côté.

CHAPITRE XVII

L'EUROPE EN 1903

Au 31 décembre 1886, le diocèse de Paris comptait 138 Conférences, dont 103 conférences paroissiales (83 à Paris, et 21 en banlieue) et 35 conférences de jeunes gens. Les 103 Conférences paroissiales présentaient un effectif de 2.370 membres actifs visitant 6.177 familles. Sur les 35 jeunes conférences, 16 seulement avaient envoyé leur statistique, accusant 267 membres actifs et 227 familles. Or au 31 décembre 1903 le diocèse possédait 342 Conférences dont 141 paroissiales (95 à Paris et 46 en banlieue) réunissant 3.024 confrères actifs secourant 6.459 familles, et 102 jeunes Conférences comptant pour 88 d'entre elles, 1.302 membres actifs visitant 1.317 familles. La progression a donc été la suivante : augmentation de 105 conférences, de 689 membres actifs, et de 1.373 familles secourues.

Au point de vue pécuniaire, les progrès sont fort modestes. Les 138 conférences de 1886 avaient dépensé, dans l'année, 462.000 fr. ; les 243 conférences de 1903 accusent une dépense de 580.000 fr. ; soit 118.000 fr. de plus seulement (25 %). C'est que la grande majorité des conférences nouvelles sont des Conférences de jeunes gens ou des conférences de banlieue, c'est-à-dire des Conférences peu fortunées.

Toutes les paroisses de Paris possèdent maintenant leur conférence paroissiale : 25 d'entre elles en ont deux ; leurs ressources demeurent stationnaires. On pourrait croire, à tort d'ailleurs, que dans la capitale, son lieu de naissance, la Société a atteint son plein développement : l'effort du Conseil central se porte vers la jeunesse et vers la banlieue.

La jeunesse, c'est la pépinière destinée à lui fournir les jeunes plants nécessaires au remplacement des vieux arbres

que la maladie ou la mort viennent atteindre au jour le jour. Les Conférences se multiplient dans les cercles et patronages, elles pénètrent dans les maisons d'éducation et même dans les collèges et lycées de l'État : Louis-le-Grand, Sainte-Barbe, Charlemagne ont ouvert la voie dès 1887.

La banlieue, terrain d'expansion insuffisamment exploité jusqu'alors, retient l'attention du Conseil. Au cours de l'Assemblée générale du 11 février 1894 un rapport sur les Conférences suburbaines signalait le vœu formulé depuis 4 ans par certaines d'entre elles, de voir créer des Conseils particuliers groupant les Conférences par région, et consacrant à leur développement une activité qu'on ne pouvait demander, malgré le zèle débordant de son président, au Conseil de Paris absorbé par la direction des nombreuses conférences urbaines.

Le Conseil Général, frappé de l'opportunité de cette suggestion, décida la création de 4 conseils particuliers englobant les conférences situées à l'Est, au Sud, à l'Ouest et au Nord de Paris, et qui, groupés autour du Conseil particulier de la capitale, formeraient avec lui, le Conseil Central de l'archidiocèse. En vertu de cette décision, furent institués successivement les Conseils particuliers de St-Mandé-Vincennes (février 1894), Neuilly-Courbevoie (juillet 1894), Sceaux (juillet 1895), et, plus tard, celui de St-Denis (août 1903). Le Conseil central de Paris fut institué le 16 juillet 1894, sous la présidence du Dr Victor Michaux, président du Conseil particulier de Paris, et vice-président général de la Société, délégué en cette dernière qualité par le Président Général, à qui revenait, aux termes du règlement, la présidence de ce Conseil central.

Les faits prouvèrent l'utilité de cette organisation nouvelle. Elle eut pour résultat immédiat la création, en 10 ans, de 27 nouvelles conférences suburbaines. Leur nombre se trouvait ainsi plus que doublé. Au 31 décembre 1903, il ne restait dans la banlieue parisienne que 35 paroisses dépourvues de Conférences ; et 25 ans plus tard, les Conseils particuliers de banlieue, devenus 8, groupaient 81 grandes Conférences et 39 Conférences de jeunes, au total 120 conférences.

Déjà, cinq ans avant cette transformation de l'organisation parisienne de la Société le développement local de celle-ci avait provoqué une légère modification dans la tenue de ses assemblées générales. En 1889, il avait été décidé que sur ses quatre assemblées annuelles, deux seraient consacrées au Conseil de Paris ; celles du premier dimanche de Carême et

de la fête de St Vincent de Paul : les deux autres, celles des fêtes de l'Immaculée Conception et du Patronage de St-Joseph demeurant réservées au Conseil Général. L'assemblée générale du 10 mars 1889 fut la première où l'allocution rituelle du Président Général fut remplacée par une allocution du président du Conseil de Paris.

§

En ce qui concerne les œuvres, la présidence Pagès vit se produire, à Paris, certaines initiatives appelées à se généraliser dans l'avenir : c'est ainsi qu'en 1894, deux Conférences — Bercy et Bonne Nouvelle — eurent l'excellente idée d'amener en pèlerinage au Sacré-Cœur de Montmartre les familles visitées par elles. A la même date, apparurent les premiers arbres de Noël destinés à procurer quelque joie aux enfants pauvres, et, par voie de conséquence, à leurs parents.

Parmi les œuvres antérieurement existantes, quatre méritent une mention spéciale : celles des fourneaux, des mariages, des saintes familles et des patronages.

La première s'est étendue, en ce sens que le nombre des fourneaux est passé de 21 à 26 ; quant à la quantité des portions distribuées annuellement, elle est trop variable suivant les rigueurs de l'hiver pour permettre une comparaison. Elle est, en 1903, à peu près ce qu'elle était en 1887, c'est-à-dire un peu supérieure à 2 millions.

L'œuvre des mariages comptait 18 comités en 1887 ; elle en possède 33 en 1903, dont 31 seulement ont remis leur statistique. Par les soins de ces 31 Comités, au cours de l'année 1903, 2.654 mariages ont été célébrés, entraînant 1.209 légitimations d'enfants et 504 baptêmes, dont 44 de futurs époux, qui, au nombre de 38, ont fait leur première communion à l'occasion de leur mariage. C'est un progrès sensible, à la cadence lente, mais constante.

Les saintes familles, en 1887, étaient au nombre de 28 comptant 5.000 inscrits — dont 800 hommes — se réunissant régulièrement chaque quinzaine dans leur chapelle pour y entendre, avec la messe, une instruction de leur aumônier, et pour assiter à de modestes divertissements accompagnés d'une conférence instructive et récréative, faite par un membre de la Conférence locale : elles ont leur bibliothèque, leur caisse de loyers, etc. En 1903 les saintes familles sont au nombre de

37 avec 5.800 inscrits dont 1.100 hommes ; le progrès est modeste mais indiscutable.

Enfin, les patronages, passés de 10 à 11, comptent 4.300 inscrits en 1903 au lieu de 3.800 en 1887. Mais, ce sont là des chiffres qui ne donnent aucune idée du développement de l'œuvre à cette époque. Ils ne concernent en effet que les patronages fondés ou subventionnés à Paris par la Société. Or, une nouvelle catégorie de patronages, assez nombreux, est venue, à partir de 1890, se juxtaposer aux deux précédentes, et se ranger sous la bannière de St-Vincent de Paul, dans les circonstances suivantes :

Dans la Société, visiteurs et visités jouissaient tous, depuis nombre d'années, de multiples indulgences successivement accordées par les Souverains Pontifes. Or les membres des patronages, directeurs, coopérateurs, patronnés, n'avaient jamais été compris dans ces libéralités spirituelles. Le Conseil Général décida de demander à Rome de combler cette lacune. A la réflexion, il lui parut impossible de solliciter pareille faveur uniquement au profit des patronages, peu nombreux, officiellement fondés ou subventionnés par la Société. Il y avait, à Paris, en province, à l'étranger, beaucoup de patronages, à la création desquels les Conférences avaient plus ou moins concouru, à la direction et à l'administration desquels les confrères collaboraient, et au sein desquels s'étaient fondées des conférences de jeunes. Ne pas les comprendre dans la demande d'indulgences qui allait être soumise au Souverain Pontife eût été une injustice en même temps qu'une maladresse. Le Conseil décida d'étendre sa supplique à tous les patronages qui solliciteraient leur union avec la Société. Cette supplique ayant été favorablement accueillie par Léon XIII (15 mars 1890), Pagès, à l'assemblée générale du 13 décembre suivant, put faire connaître à quelles conditions les patronages pourraient solliciter du Conseil Général une déclaration d'union qui permettrait à tous les membres d'un patronage uni de gagner les nombreuses indulgences accordées par le rescrit pontifical.

Le bénéfice de l'union était réservé, en principe, aux patronages dont le comité de direction comprenait des confrères de St-Vincent de Paul. Il leur suffisait, pour l'obtenir, de justifier de quelque importance, d'une certaine durée d'existence, et de l'approbation de la Conférence ou du Conseil particulier de leur région, qui se chargeait de transmettre la

demande, par la voie hiérarchique, au Conseil Général. Cette création d'une troisième catégorie de patronages eut un gros succès. Dès la première année 61 demandes d'union furent accueillies, provenant de Paris, de la France et de l'étranger, et jusqu'en 1903, chaque année vit s'élever entre 20 et 30 le nombre des déclarations d'union.

Le rattachement à la Société d'une catégorie nombreuse de patronages sembla galvaniser l'œuvre à Paris, où elle fit preuve d'une belle activité. La création d'une commission spéciale, puis d'un comité diocésain des patronages, — l'affiliation à l'œuvre des sociétés de gymnastique, fondée et dirigée avec tant de zèle par le Dr Paul Michaux, — l'institution, pour trouver les ressources nécessaires, d'un comité de dames patronnesses se réunissant annuellement en assemblée générale sous la présidence du Cardinal — la fondation d'un bulletin périodique des patronages ; — leur participation brillante à l'exposition de 1900, — l'attribution à l'un d'eux d'un prix Monthyon par l'Académie Française, tout concourut à un développement fréquemment signalé dans le bulletin de la Société, et spécialement dans les quatre pages annexes qui, depuis octobre 1897, étaient réservées aux communications du Conseil Central de Paris. L'œuvre des patronages est alors la plus brillante des œuvres de la Société dans le diocèse.

§

Celui-ci mis à part, la France continentale devrait accuser, semble-t-il, sous la présidence Pagès, un progrès magnifique puisqu'au cours de ces 17 années, sur son territoire, 12 Conseils centraux, et 40 Conseils particuliers ont été institués, et 558 conférences nouvelles agrégées. Il n'en est rien cependant et le nombre des conférences provinciales en 1903 est seulement un peu plus élevé qu'en 1887.

Sans doute, certains diocèses se sont particulièrement distingués ; notamment celui de Cambrai avec 141 agrégations, et, loin derrière lui, ceux d'Arras, 41 — de Nancy 24, — de Poitiers 20 — de Lyon, 18 — de Versailles et de Périgueux, 17 —. Mais ce ne fut là qu'une compensation à peine suffisante à l'inertie des 16 diocèses qui, pendant cette période de 17 années, n'ont pas trouvé le moyen de fonder une seule conférence, et de ceux qui ont eu la douleur d'enregistrer des

pertes. Si les naissances furent multiples, les décès furent à peine moins nombreux.

Ce sont surtout des conférences rurales qui se sont éteintes. Isolées, ne trouvant pas toujours de véritables misères à soulager dans la paroisse, plus souvent encore incapables de se recruter dans un monde agricole éloigné du clocher, il a suffi qu'elles fussent privées de leur animateur — curé déplacé ou président disparu — pour être atteintes dans leur santé déjà fragile ; elles ont langui quelques années, et finalement, sans bruit, ont cessé de se réunir. De ce chef, certains diocèses ont beaucoup souffert. En 1903, il ne subsistait plus, en France, que 320 Conférences rurales donnant de leurs nouvelles, sur près d'un millier qui avaient été agrégées depuis 1840.

Et ainsi s'explique, en partie, l'insignifiance, au point de vue pécuniaire, du développement des Conférences françaises au cours de cette période ; leurs dépenses ont passé de 1.595.000 fr. à 1.654.000 fr., soit une très modeste augmentation de 60.000 fr. Elles ont subi dans 49 diocèses une réduction de 20 à 75 %. Et de ces 49 diocèses, sept étaient de ceux où l'œuvre était fort prospère : Bordeaux, Marseille, Rouen, Nantes, Montpellier, etc. Et sans doute, on ne saurait oublier qu'à cette époque, la France traversait une crise religieuse assez pénible dont les Conférences souffraient. Elles s'étaient vu interdire les loteries qui, souvent, étaient une de leurs ressources principales. Par ailleurs, les catholiques étaient obligés de réserver une large part de leur budget charitable à la création d'écoles libres qui s'imposait, dès lors que l'école communale devenait l'école sans Dieu. Et tout cela explique trop bien les défaillances budgétaires de certains diocèses.

Malgré cela, 21 d'entre eux accusèrent, au cours de cette période, des progrès parfois admirables. Cambrai s'élève de 122.000 fr. à 220.000 fr., Nancy de 42.000 fr. à 86.000 fr., Versailles de 49.000 fr. à 66.000 fr., et l'on en voit de plus modestes, comme Sens et Dijon, qui font plus que doubler le montant de leurs dépenses. Ce sont ces vaillants diocèses qui, en comblant les déficiences de tant d'autres, ont permis à la France de secourir annuellement 40.000 familles et de se maintenir, ainsi, au premier rang, dans l'armée de la Société de St-Vincent de Paul.

Ce premier rang, elle était en droit de le revendiquer

également au point de vue chronologique ; et de là vient le grand nombre de cinquantenaires célébrés en France sous la présidence Pagès. Toutes les Conférences fondées entre 1836 et 1853 voulurent célébrer leur jubilé avec une solennité proportionnée à leur prospérité. Cérémonies touchantes, souvent précédées d'une retraite ou d'un triduum, et dont le programme variait peu : Une messe de communion, une grand'-messe solennelle et un salut d'action de grâces encadraient, sous la présidence de l'évêque et du Président Général ou de son délégué, d'une part une assemblée générale écoutant un rapport sur le demi-siècle écoulé, et d'autre part, un joyeux banquet confraternel se terminant par les toasts de circonstance. Bien entendu la solennité comportait régulièrement l'attribution de libéralités exceptionnelles aux familles indigentes secourues par la Conférence. Au cours de la présidence Pagès, le bulletin a donné le compte rendu de 50 de ces fêtes jubilaires célébrées en France, et de 27 autres célébrées à l'étranger.

§

Au point de vue général, peu nombreux en province sont les événements survenus à cette époque et méritant de retenir l'attention.

Cependant voici l'abandon, en 1890, par le Conseil particulier de Toulouse d'un règlement spécial qui dérogeait au règlement général et l'isolait ainsi dans une indépendance relative, à laquelle il n'avait jamais voulu renoncer jusque-là. Un Conseil central fut institué dès l'année suivante, et la naissance de 8 conférences nouvelles en peu de temps vint prouver une fois de plus l'utilité, pour un rameau, de demeurer étroitement lié au tronc principal.

D'autre part, la Bretagne, inspirée sans doute par le succès de ses pèlerinages collectifs à Notre-Dame d'Auray, instaurait des assemblées régionales réunissant toutes les conférences de la presqu'île armoricaine, et se tenant alternativement dans des centres différents. Ces réunions plus solennelles et plus nombreuses que les assemblées générales diocésaines, eurent un plein succès. L'exemple donné par la Bretagne devait être suivi, plus tard, dans plusieurs régions de la France.

En ce qui concerne les œuvres, la province, comme Paris, a vu se développer normalement celles qui avaient été créées

antérieurement : retraites ouvertes ou fermées, pèlerinages régionaux, adorations nocturnes : messes ou retraites de départ pour les conscrits : caisses de loyers, bibliothèques fixes ou roulantes, distributions d'almanachs et de petites lectures, fourneaux, comités de mariage, saintes familles, etc.

Il en est deux cependant qui ont dû aux circonstances un développement exceptionnel : l'œuvre des patronages, stimulées par le désir d'obtenir une déclaration d'union et, par conséquence, le bénéfice des indulgences accordées par Léon XIII, et l'œuvre des catéchismes dont la nécessité apparaissait plus impérieuse au fur et à mesure que se généralisait la laïcisation des écoles communales.

Par ailleurs, quelques œuvres naissent, dont le succès prouve l'opportunité.

C'est d'abord l'œuvre des jardins ouvriers. Pratiquée jusque-là, à l'étranger seulement, elle fut introduite en France par une femme charitable de Sedan, agissant individuellement, et de suite adoptée, en 1897, par une jeune Conférence de St-Etienne dirigée par le R. P. Volpette. Elle séduisait en même temps l'abbé Lemire, député du Nord, qui fonda la Ligue du Coin de Terre et du Foyer. Cette forme nouvelle de charité eut un succès si rapide auprès des conférences de province que, dès 1899, une quarantaine d'entre elles mettaient plus d'un millier de jardins à la disposition de leurs pauvres. Paris, où la réalisation de l'œuvre était plus difficile, ne devait adopter qu'en 1897 cette œuvre si profitable et si moralisatrice. Mais le congrès des jardins ouvriers tenu au mois d'octobre 1903 constatait que, dès cette époque, 130 groupes, dont près d'un tiers appartenait aux Conférences de St-Vincent de Paul, avaient créé 6.267 jardins couvrant une superficie de 220 hectares et bénéficiant à 40.000 personnes.

A cette époque appartient également l'institution des colonies de vacances. Ces colonies se présentèrent, au début, sous deux formes différentes : groupement dans une maison commune, ou placement individuel dans une famille recommandable ; mais la supériorité du premier système, au point de vue moral et religieux, s'affirma très vite. Si les débuts de cette œuvre furent modestes, elle a, par la suite, singulièrement prospéré ; actuellement, presque toutes les Conférences de grandes villes et spécialement celles de Paris lui consacrent, chaque année, une partie plus ou moins importante de leur budget.

Il faut encore noter l'œuvre des secrétariats des pauvres, plus tard secrétariats des familles, encore bien que son origine puisse être attribuée à une époque antérieure, en ce sens qu'on a toujours et partout, rencontré des confrères se mettant à la disposition des pauvres pour leur donner des conseils et leur rendre des services. Mais c'est seulement sous la présidence Pagès qu'on a vu créer, ici ou là, et notamment à Toulon, des bureaux spéciaux, siégeant à jours et heures fixes, et dirigés par des Confrères, pour accueillir les indigents et les faire bénéficier de leur expérience et de leur dévouement. A partir de 1892 cet organisme, d'abord un peu embryonnaire, fut perfectionné sur le modèle d'un secrétariat des familles fondé avec plein succès, sur la paroisse St-François-Xavier, à Paris, par un vicaire dont le zèle avait su grouper autour de lui quelques personnes charitables et dévouées.

Il importe, d'autre part, de signaler le concours apporté par les Conférences à la création et au fonctionnement des « maisons du marin » dans les ports, et des « abris du marin » sur les côtes de Bretagne : les premières, recueillant les matelots à Dunkerque, Nantes, Bordeaux, avec dans cette dernière ville, les créations annexes d'un bureau d'enrôlement, d'un magasin d'habillement et l'institution de la « messe en rivière » célébrée chaque dimanche à bord d'un bateau différent ; les seconds, véritables cercles, centres de réunions pour les pêcheurs, dont l'action s'est étendue peu à peu jusqu'à la création de cours professionnels, de mutualités, de syndicats, de coopératives de vente. Combien sont intéressants, mais malheureusement combien insuffisants, et combien inférieurs en nombre, par rapport à l'étranger, ces organismes de défense et de protection de la population maritime !

§

Si l'Œuvre en France semblait avoir atteint, à cette époque, son étiage normal et presque définitif, en Europe, par contre, elle était en pleine croissance ; 29 Conseils centraux, 106 Conseils particuliers, 1.581 conférences nouvelles, tel fut pour elle, France non comprise, le bilan de ces 17 années. Six nations ont tout particulièrement contribué à cette ascension : la Belgique (466 conférences) ; l'Allemagne (267) ; l'Espagne (210) ; l'Italie (150) ; l'Autriche (129) ; l'Angleterre (113) ; les autres conférences nouvelles sont nées

aux Pays-Bas (61), en Irlande (46), en Suisse (34), en Écosse (33), puis en Galicie, en Portugal, dans le grand-duché de Luxembourg, en Turquie d'Europe, en Danemark, en Roumanie, à Malte, à Monaco.

La vitalité révélée par ce magnifique développement s'est traduite par une prospérité financière plus remarquable encore. Les secours annuellement distribués par les Conférences d'Europe, en dehors de la France, s'étaient élevés en 1886, à 3 millions 894.000 fr. ; ils se montaient en 1903 à 8 millions 269.000 fr. ; ils avaient plus que doublé. Certains pays ont accusé des progrès tout à fait remarquables. La Bavière est montée de 148.000 fr. à 615.000 fr. ; les Pays-Bas de 634.000 fr. à 2.047.000 fr., l'Autriche de 391.000 fr. à 783.000 fr., la Belgique de 699,000 fr. à 1.090.000 fr. Les nations modestes par l'étendue de leur territoire et le nombre de leurs habitants ne peuvent évidemment offrir le spectacle d'un pareil essor. Quelques-unes demeurent stationnaires : c'est le cas du Portugal, de la Norvège, du Danemark, de la Hongrie, de la Grèce. Par contre, quelle heureuse surprise on éprouve à constater que plusieurs font des pas de géants dans la voie de la charité ! Malte, en ces 17 années, a trouvé le moyen d'augmenter ses libéralités de 999 %, le Luxembourg de 476 %, la Suisse de 423 %, la Galicie de 278 %, l'Écosse de 146 %, la Turquie d'Europe de 100 %. Quel mérite pour ces modestes conférences qui, vivant pour la plupart dans des conditions difficiles, ont trouvé cependant le moyen de se développer avec un tel succès !

La pratique des œuvres varie nécessairement suivant les pays, et l'on ne peut, sur ce point, procéder à un examen détaillé de tous les pays de l'Europe.

De tous ceux-ci, c'est assurément la Belgique qui a le mieux saisi et le plus fidèlement traduit l'esprit et le but de la Société. L'organisation y est parfaite, l'idéalisme et le sens pratique se conjuguent ; le zèle ardent est contenu par une grande pondération d'esprit et les résultats sont remarquables au point de vue religieux et au point de vue social. Au 31 décembre 1903, 1.014 conférences, groupées en 6 Conseils centraux, comptent en plus de 22. 681 membres honoraires, 16. 513 membres actifs visitant 27.242 familles au soulagement desquelles elles consacrent annuellement près de 1.100.000 fr. Dans les quartiers populeuxdes grandes villes, il existe jusqu'à 5, 6

et 7 conférences paroissiales sur la même paroisse. La Belgique possède 1 conférence par 6.000 habitants. Sur pareille base, il devrait en exister plus de 6.000 en France. Quel magnifique réseau charitable !

Et quelle prospérité dans les œuvres adoptées ! Les retraites et pèlerinages d'indigents sont très suivis ; telles conférences d'Anvers visitant 360 familles, voient 300 pères et 340 mères assister à leur retraite respective ; celles de Louvain groupent dans une retraite commune 300 familles sur 344 secourues. Gand a fondé une œuvre de persévérance pour les pères de famille, et ils sont 300. Liége a plus de succès encore avec sa ligue des femmes chrétiennes indigentes... L'œuvre des chaises qui consiste à distribuer gratuitement aux pauvres des jetons avec lesquels ils paient leur chaise à l'église, et que les Conférences rachètent ensuite aux chaisières, permet de constater la très grande assiduité des familles aux offices religieux. Les saintes familles sont prospères ; les comités de mariage et les secrétariats des pauvres travaillent avec succès, les bibliothèques sont florissantes et fréquentées ; Anvers en a 4 qui réunissent 20.000 volumes. Ses conférences distribuent annuellement 90.000 almanachs. L'éducation de la jeunesse est l'objet d'une sollicitude spéciale : bourses dans les écoles, cours du soir, patronages d'écoliers et d'apprentis, tout est remarquablement organisé : Bruxelles a 16 patronages groupant plus de 3.000 inscrits et Anvers 7, avec 1.560 membres. L'Académie St-Luc, à Gand, soutenue par le Gouvernement, abrite et forme 650 jeunes artistes. Les cercles militaires, confortablement installés sont fréquentés à ce point qu'en 1903, celui de Gand enregistre 32.000 visites. Et la sollicitude des Conférences s'étend même à ceux de leurs protégés qui s'éloignent temporairement du pays pour aller gagner leur vie à l'étranger. Une œuvre, dite des « Frenchsmans », dont le siège est à Bruges, correspond avec eux, les rapproche les uns des autres, et leur envoie une petite feuille périodique qui leur apporte des nouvelles, et un peu du parfum, du terroir natal.

Admirable vitalité singulièrement édifiante !

§

Cette fille modèle de la Société a un voisin, le Royaume des Pays-Bas, qui, lui aussi, provoque l'admiration, mais à un

autre point de vue ; la magnifique générosité des catholiques qui ne sont ici qu'une minorité.

La population de ce pays ne dépasse guère 5 millions d'habitants dont la plupart sont protestants ; les catholiques y sont peu nombreux. Or, en 1903, après une progression régulière, les 211 conférences existantes qui groupent 3.424 membres actifs et secourent 9.000 familles, encaissent 2.046.690 fr., somme sensiblement égale à celle que la Société a recueillie dans la France entière, Paris compris. Cela leur permet de doter largement les œuvres de protection de l'enfance et de la jeunesse auxquelles elles attachent une importance primordiale. Sans doute, elles pratiquent les œuvres habituelles : visites des indigents, caisse de loyers, bibliothèques, fourneaux, secrétariats des pauvres, etc., mais elles consacrent une très grosse part de leurs recettes annuelles à l'éducation des enfants catholiques . en 1903, elles en élèvent 12.000.

Cet effort spécial se retrouve d'ailleurs dans tous les pays protestants ; et cela s'explique. Là, où la minorité catholique lutte pour son existence, elle s'efforce de sauvegarder l'avenir en maintenant et en développant dans la jeunesse les idées et les pratiques religieuses. C'est une lutte constante contre le prosélytisme protestant riche et actif pour soustraire à sa propagande les enfants nés dans le catholicisme, non seulement les abandonnés, assez nombreux, mais aussi ceux, plus nombreux encore, qui, nés de mariages mixtes, n'ont, depuis leur baptême, jamais reçu de leurs parents indifférents aucune notion religieuse.

En Angleterre et en Écosse un zèle ardent est apporté à la protection de l'enfance et de la jeunesse, En Écosse l'usage est que chaque conférence réserve dans ce but 20 % de ses recettes. Les « Sunday schools » réunissent de nombreux élèves — (3.000 dans la seule ville de Londres). Les soupes scolaires, les repas de midi recueillent chaque jour beaucoup d'enfants, qu'on garde, pendant l'intervalle des classes, pour les soustraire aux périls de la rue. Une surveillance active les empêche de manquer la messe dominicale. Des asiles sont ouverts aux nombreux enfants abandonnés qui cherchent à gagner leur vie dans les petits métiers de la rue, crieurs de journaux, cireurs de bottes, etc. Des « clubs » existent pour les adolescents, des asiles et des patronages pour les apprentis ; et pour toute cette jeunesse ont été créées les « Penny Banks »,

sorte de Caisses d'épargne destinées à lui apprendre la vertu d'économie. Sans doute, ces œuvres n'empêchent pas les Conférences d'en pratiquer d'autres, de visiter les hôpitaux et les « work houses », de distribuer un grand nombre de publications, spécialement dans les ports, à bord des navires en partance ; mais elles demeurent quand même les principales.

L'Irlande pratique bien aussi ces œuvres de jeunesse, mais dans une mesure beaucoup plus restreinte ; ses ressources sont absorbées par la misère matérielle des familles. Et cependant, elles sont assez élevées pour fournir un bel exemple de générosité. Ce pays compte en tout 4 millions d'habitants parmi lesquels sont rares les privilégiés de la fortune, et cependant ses 169 Conférences disposent en 1903 de 692.000 fr. alors que l'Angleterre et l'Écosse réunies, avec leurs 37 millions d'habitants, n'ont récolté que 582.000 fr.

Le nombre des familles secourues en Irlande paraît toujours surprenant ; il oscille, suivant la rigueur des années, entre 18.000 et 30.000. L'explication est dans l'usage imposé par les règlements locaux. Dans ce pays, le pauvres sont, après enquête, secourus administrativement, et c'est seulement pendant la période d'attente — 3 ou 4 semaines — qu'ils ont besoin des secours de la charité privée. Le caractère transitoire de pareille assistance est assurément en opposition manifeste avec le but de la Société de St-Vincent de Paul, qui veut « l'adoption » des familles nécessiteuses, seul moyen d'arriver à exercer sur elles une influence bienfaisante. Mais aux remontrances du Conseil Général, le Conseil Supérieur de Dublin répond en démontrant l'impossibilité de procéder de la sorte en Irlande, impossibilité devant laquelle il faut bien s'incliner.

En Allemagne, à côté d'œuvres prospères comme celles des comités de mariage, de la visite des hôpitaux, de la protection des détenus libérés, de la lutte contre l'alcoolisme, etc., on voit se multiplier les orphelinats, les écoles, les classes de garde, les soupes scolaires. Certaine école catholique reçoit jusqu'à 650 enfants. Les patronages absorbent une grosse partie des ressources de la Conférence, parfois jusqu'aux 2/5[es] de celles-ci. En Saxe, les subventions de la famille royale prouvent qu'on apprécie en haut lieu les services rendus par la Société. La haute industrie allemande sait aussi les reconnaître puisque les 13 conférences d'Essen ont pu recruter 5.000 membres honoraires, et que, dans le ressort du Conseil

supérieur de Cologne, 26.000 personnes apportent leur concours à ses 241 Conférences à titre de bienfaiteurs ou de membres honoraires. Cependant, cette prospérité ne s'étend pas à l'Allemagne tout entière. Les districts de Dantzig, de Posen, de Leipzig, demeurent endormis dans une médiocrité qui est loin d'être dorée.

§

En Autriche, la Société assume le contrôle de toutes les œuvres d'assistance. Soutenue par la famille impériale, l'aristocratie, et le haut clergé, elle compte 22.000 membres honoraires et bienfaiteurs dont la générosité permet à ses recettes, en 1903, de dépasser sensiblement le million. Les Conférences, au nombre de 241, comprennent 3.100 membres actifs visitant 7.500 familles. Leurs ressources sont suffisantes, non pas seulement pour faire face à toutes les œuvres habituelles, mais encore pour entretenir largement les plus dispendieuses. Le Conseil central de Gratz (Styrie) abrite 519 enfants dans 4 établissements auxquels est adjointe une colonie agricole. Linz a créé un hospice d'incurables, Laybach, un collège. Le comité des prisons assiste 450 familles de détenus. Un legs important permet à Vienne la création de 15 classes de garde abritant chaque jour un millier d'enfants, cependant que le comité des mariages obtient, dans l'année, 1.218 mariages, entraînant 1.100 légitimations. On sent que, dans ce pays, l'Œuvre peut voir grand sans inquiétude pour le lendemain.

Il en est de même en Bavière, où les Conférences jouissent aussi de la personnalité civile, et sont également subventionnées par le Roi. Elles ont eu à leur disposition au cours de l'année 1903 une somme de 1 million 085.000 francs. Les fondations y sont nombreuses, assurant les ressources nécessaires à l'entretien de telle ou telle œuvre désignée par le donateur : asiles, écoles, salles de garde, patronages, dispensaires, etc. La coutume s'est introduite à Augsbourg, de même qu'à Copenhague et à Zara (en Autriche) de remplacer par une aumône faite aux Conférences — lesquelles, d'ailleurs en délivrent reçu — les fleurs et couronnes mortuaires dont les familles fortunées avaient l'habitude de couvrir le corbillard de ceux qu'elles conduisaient à leur dernière demeure.

Moins heureuse est l'Italie. Les 9 Conseils supérieurs qui se partagent le royaume connaissent des destins inégaux.

Cinq d'entre eux végètent ; seuls, sont prospères ceux de Milan, Gênes, Rome et Turin comprenant respectivement 72, 58, 44 et 52 conférences, au total pour eux quatre, 225 Conférences vivant d'un ensemble de ressources qui n'excède pas 385.000 francs. La visite des malades dans les hôpitaux et les patronages sont les œuvres principales qui accompagnent celle des secours aux indigents. Une conférence, à Rovigo, a fondé une œuvre d'assistance par le travail, appelée « Truciolo », occupant 6.000 ouvrières à la préparation de la paille destinée à la confection des nattes.

L'Espagne est plus vivante. En 1903, son Conseil supérieur englobait 3 Conseils centraux, 47 Conseils particuliers et 518 Conférences disposant de plus de 800.000 fr. La Société se distingue en ce pays par le succès de ses œuvres de piété, et le développement de celles qui ont pour objet la visite des prisonniers, les crèches, les écoles, les patronages ; on y pratique la visite dans les hôpitaux ; on trouve à Bilbao une caisse d'épargne à laquelle 1.596 déposants ont confié 380.000 pesetas et une coopérative réunissant 336 associés. Mais des retraites d'hommes se terminant, comme celles de Valence, par plus de 1.000 communions ; des prisons où les confrères de St-Vincent de Paul font régulièrement des cours, assurent la messe chaque dimanche et font prêcher des retraites, c'est un spectacle qu'en Europe la catholique Espagne est seule à présenter. Cependant la réorganisation de l'Œuvre chez elle n'est pas encore complète et demande à être parachevée. La terrible épreuve traversée jadis a laissé des traces ; c'est ainsi que sur 518 conférences, 144 demeurent encore isolées, et que 28 Conseils particuliers ne sont encore reliés par aucun Conseil central ; la régularisation de cette situation sera la tâche de l'avenir.

Au point de vue pécuniaire sur les 170 millions que la Société de St-Vincent de Paul a dépensés pour ses pauvres au cours des 17 années de la présidence Pagès, l'Europe, France non comprise, représente 90 millions.

CHAPITRE XVIII

LES AUTRES CONTINENTS EN 1903

Après l'Europe, l'Amérique occupe le premier rang, laissant les autres continents fort loin derrière elle. Au cours de la présidence Pagès, elle compte, en 17 années, 807 conférences nouvelles, et 40 millions de secours distribués.

L'Amérique du Nord se présente avec l'institution de 13 Conseils centraux, de 20 Conseils particuliers et l'agrégation de 414 Conférences dont 282 pour les États-Unis, 59 pour le Mexique et 42 pour le Canada. Le surplus revient aux États de l'Amérique centrale, parmi lesquels il faut mentionner celui de Costa Rica, où la Société, implantée seulement en 1887, s'est développée si rapidement qu'en 1903 il n'était pas une ville de la république qui ne possédât sa Conférence.

Les États-Unis, naturellement, affirment, dans le domaine de la charité comme dans tous les autres, leur remarquable vitalité. L'étendue de leur territoire — (15 fois celui de la France) — a entraîné jadis sa répartition entre 3 Conseils supérieurs à New York, St-Louis du Missouri et la Nouvelle-Orléans, auxquels se juxtapose un important Conseil particulier qui n'a jamais consenti à sacrifier son indépendance, celui de Brooklyn, faubourg de New York qui n'en est séparé que par un pont.

Si la première conférence des États-Unis a été fondée dès 1846 (à St-Louis-du-Missouri), en fait, l'œuvre n'a commencé à prendre vraiment son essor qu'après la guerre de Sécession, en 1866 ; mais, depuis lors, elle a marché à pas de géant. En 1903, elle compte 10.000 membres actifs, dont 7.400 pour le ressort de New York ; et le nombre des familles visitées s'élève à 25.000 dont 18.300 pour la même circonscription. La ville de New York, y compris son faubourg de Brooklyn,

compte à elle seule plus de 100 conférences. Au point de vue financier, les recettes globales des quatre Conseils ont passé de 1.200.000 fr. en 1886 à 1.900.000 fr. en 1903.

Les œuvres sont multiples et marquées au coin d'un remarquable esprit d'initiative. Ce pays est celui de la liberté par excellence et les confrères de St-Vincent de Paul savent en profiter. Toute association ayant un objet licite peut obtenir la personnalité morale en réclamant une charte d'autorisation qui ne saurait lui être arbitrairement refusée, et qui n'apporte, d'ailleurs, aucune entrave à sa liberté, si ce n'est la limitation de ses propriétés immobilières à un revenu annuel de 50.000 dollars (250.000 fr.). Pareille restriction n'atteint pas les Conférences ; elles bénéficient donc pleinement de cette législation libérale qui leur permet de recevoir des dons et des legs assurant des fondations durables.

D'autre part, on ne connaît pas, en ce pays, cet esprit de parti qui cherche à contrarier, ou même à méconnaître, le bien qui s'accomplit sous un drapeau rival. Tout protestant qu'il soit, un Président Cleveland n'hésite pas, lors d'un Congrès des Conférences de St-Vincent de Paul, à recevoir ses délégués à la Maison Blanche, à se les faire présenter individuellement par le Cardinal Gibbons et à les féliciter du bien réalisé par eux. Certaines municipalités reconnaissent par des subventions les services rendus par les œuvres de telle ou telle conférence. Les autorités judiciaires réservent un parfait accueil au « Court officer », représentant des conférences chargé de réclamer pour elles l'attribution des enfants catholiques abandonnés. Les autorités administratives favorisent l'action des visiteurs d'hôpitaux et de prisons auxquels toutes autorisations sont données pour assister leurs coreligionnaires, même jusqu'au lieu de l'exécution lorsqu'il s'agit de condamnés à mort. Nulle part, la Société ne rencontre un accueil plus favorable qu'aux États-Unis.

Parmi les œuvres pratiquées par elle on rencontre la lutte contre l'alcoolisme, poussée si loin que la porte des conférences est fermée aux tenanciers des « saloons » par les évêques américains, à défaut du Conseil Général, qui n'a pas cru pouvoir aller jusque-là. Les conférences ont des bureaux de placement, qui à New York, en 1903, ont procuré à leurs clients un millier d'emplois — des foyers du marin, dont celui de la Nouvelle-Orléans remarquablement organisé.

Mais c'est la protection de l'enfance qui est l'œuvre de pré-

dilection ; elle est poursuivie avec cette largeur de conception, cet esprit pratique et cette ardeur qui distinguent les confrères de ce pays. Le « Catholic Home bureau » place dans des familles ou dans des institutions catholiques les enfants négligés ou abandonnés, matériellement ou moralement. En 1903, le Conseil supérieur de New York en a placé 700 dont 252 pour la ville seule. Ces enfants sont périodiquement visités par les membres du comité. Celui-ci reçoit de la municipalité une subvention qui, en 1903, s'est élevée à 31.500 fr. Mais, comme il vaut mieux prévenir que réparer, un comité dit « d'assistance préventive » s'efforce d'empêcher l'abandon des enfants et, pour cela, visite, soit sur sa propre demande, soit sur l'indication d'un tiers, toute famille dont la détresse pourrait l'amener à pareille détermination, et s'efforce de l'y faire renoncer. A New York, en 1903, cette commission a eu 800 cas à examiner et à résoudre.

Les patronages (Boy's clubs) sont au nombre de 16 à New York, où ils groupent 5.000 enfants. Des asiles pour les crieurs de journaux (news boys), les petits décrotteurs, etc., sont entretenus en partie par un prélèvement de 10 % sur les recettes des conférences. Ils imposent cependant à leurs jeunes clients le paiement d'une pension ; mais celle-ci n'est que de 10 cents par jour pour être logé, nourri, chauffé, éclairé et instruit. Le but de cette pension, plus symbolique qu'effective, est double : on veut que l'enfant se sente chez lui, et d'autre part qu'il prenne l'habitude de payer un peu des frais de son existence pour l'amener à les payer complètement quand il le pourra. Gratuites, par contre, sont les colonies de vacances. Or, dans l'une d'entre elles, New York hébergeait, en 1903, 1.500 enfants.

La source de tant de zèle chez les confrères, c'est leur ferveur religieuse qui s'affirme dans leurs retraites où l'on compte souvent plus d'un millier d'auditeurs et aussi dans leurs assemblées générales, dans leurs congrès se prolongeant durant 3 jours. Il est impossible de n'être pas édifié en constatant que certains confrères n'hésitent pas, pour s'y rendre, à franchir des milliers de kilomètres. On ne saurait oublier, en effet, que San Francisco est à 5.000 kilomètres de New York : la distance qui sépare Paris des frontières de la Sibérie.

Cette même ferveur religieuse inspire l'effort tenté par les confrères pour abattre la cloison qui sépare aux États-Unis, la race blanche et la race noire. A Saint-Louis, à Boston et

ailleurs, des conférences ont été fondées, exclusivement composées d'hommes de couleur visitant et secourant leurs congénères malheureux, sans aucune acception de religion. Tous sont convoqués à des réunions périodiques où ils rencontrent des confrères de race blanche qui leur expliquent la doctrine catholique sur l'égalité et la fraternité des âmes, quelle que soit la couleur de la peau, sur la charité et l'amour du prochain qui doit unir tous les enfants du Christ. Et chacune de ces réunions constitue une pêche miraculeuse. Quiconque connaît l'hostilité des races sévissant aux États-Unis comprendra le degré de charité et d'abnégation que révèle un pareil apostolat.

§

Au Canada, où la Société est représentée par un Conseil supérieur et 10 Conseils particuliers, un développement régulier a porté, de 1886 à 1903, le nombre des conférences de 89 à 126, celui des membres actifs de 4.000 à 5.200, celui des familles visitée de 2.500 à 2.800 et le montant des recettes de 227.000 fr. à 540.000 fr. Ce dernier progrès est d'autant plus remarquable que beaucoup de ces conférences sont composées de jeunes gens. Or personne n'ignore que la bourse de ceux-ci est généralement assez légère. Ils suppléent à l'insuffisance de leurs ressources personnelles par un zèle qui sait provoquer autour d'eux les générosités nécessaires pour assurer la vie et la prospérité des écoles, des patronages, des œuvres auxquelles ils s'intéressent.

Les assemblées générales sont très fréquentées. Il n'est pas rare de voir plus de 1.000 confrères y venir chercher, et souvent d'assez loin, le bénéfice des indulgences qui leur sont réservées. Les patronages sont prospères ; le nombre total des patronnés canadiens en 1903 dépasse 10.000. A Québec et à Montréal, 450 écoliers et apprentis sont abrités dans les immeubles de la Société. La visite des hôpitaux et des prisons est régulièrement pratiquée. Les comités de mariage et les fourneaux fonctionnent dans les agglomérations urbaines. Les 3 conférences d'Halifax visitent 450 familles, soit une moyenne de 150 familles par Conférence ; cette proportion commence, dès cette époque, à devenir assez rare pour mériter d'être signalée.

Le Mexique, lui, est voué à une vie politique tellement agitée

que ses soubresauts font obstacle à un développement régulier. La vie de l'Œuvre y est cependant intense ; le nombre des conférences nouvellement fondées au cours de ces 17 années — (59) — suffit à le prouver ; mais le caractère incomplet des statistiques annuelles ne permet aucune comparaison sérieusement assise entre 1887 et 1903. A cette dernière date, il existe au Mexique, 4 Conseils centraux, 6 Conseils particuliers et 138 Conférences. A s'en tenir aux renseignements officiels, le montant des recettes ne se serait élevé, sous la présidence Pagès, que de 211.000 fr. à 310.000 fr. Mais ce chiffre est celui de 1900, et, d'autre part, un certain nombre de Conférences sont demeurées muettes sur leurs ressources.

L'enfance est l'objet d'une attention spéciale sous forme de catéchisme, de surveillance à l'église et dans les écoles, et de patronages assez prospères. La visite des prisonniers est pratiquée, les comités de mariage travaillent ; les œuvres de piété sont très en honneur, et de même celles de l'assistance aux mourants et de l'ensevelissement des défunts.

Quant aux modestes républiques de l'Amérique Centrale, celle de Costa Rica mise à part, elles ne présentent pas de progrès bien sensibles. Celle du Guatemala s'est cependant distinguée, mais chez celles de San Salvador et de Nicaragua, l'œuvre se maintient ou se développe modestement. Il en est de même dans les Antilles : La Martinique, Haïti, Cuba, La Trinidad, etc. Leurs relations avec le Conseil Général sont d'ailleurs assez intermittentes. Pour retrouver l'œuvre en plein essor, il faut descendre dans l'Amérique du Sud.

§

Celle-ci suit de près sa voisine du Nord dans la voie du progrès, car elle a vu naître 393 Conférences sous la présidence Pagès, obtenant en même temps l'institution de 46 Conseils particuliers, 8 Conseils centraux et 2 Conseils supérieurs, l'un à Montevideo pour l'Uruguay, l'autre à Lima pour le Pérou. De ces 393 agrégations, 339 reviennent au Brésil, 25 à la République Argentine, 12 à l'Uruguay, le surplus à la Colombie, à la République de l'Équateur, au Pérou, au Chili, au Paraguay, à la Guyane anglaise.

Par ailleurs, les Conférences sud-américaines ont accusé, pendant ces 17 années, une dépense globale de 10 millions, somme évidemment très inférieure à la réalité, puisque nombre

de conseils négligent, pendant 3, 4, 5 années de suite, et quelquefois plus, d'envoyer leur statistique annuelle. En 17 ans, le Chili n'a envoyé la sienne que 3 fois, avec un chiffre de recettes s'élevant à 200.000 fr. en 1888, à 316.000 fr. en 1889, à 358.000 fr. en 1899. La Colombie de son côté, tout aussi intermittente dans sa correspondance, fixe ses ressources à 627 fr. en 1890, à 2.281 fr. en 1898 et, en 1903, après cinq ans de silence, à 128.000 fr. Il est difficile de suivre la marche de l'œuvre dans des pays aussi lointains lorsque leur correspondance est aussi peu régulière. En réalité, le Brésil, le Pérou, l'Uruguay et la République Argentine, offrent seuls, par la régularité de leurs relations avec le Conseil Général, une base sérieuse d'étude.

Au Brésil, le développement de la Société est magnifique : 339 agrégations en 17 années. L'Œuvre ne comptait, en 1886 que 50 Conférences avec 1.700 membres actifs visitant un millier de familles. En 1903, le Conseil supérieur de Rio de Janeiro groupe, autour de ses 7 Conseils centraux et de ses 37 Conseils particuliers, 375 conférences comptant 5.265 membres actifs, visitant 2.552 familles. Et à côté de ces 375 conférences agrégées, 160 autres, déjà en exercice, sont en instance d'agrégation. Ce dernier chiffre s'explique par la durée du stage — un an — imposé par le Conseil supérieur de Rio aux conférences nouvellement fondées, avant de transmettre à Paris leur demande d'agrégation, et aussi, par ce fait que la décision du Conseil Général ne parvient à Rio, vu la distance, qu'après de longs mois, lorsqu'elle a dû être précédée d'un échange de correspondance, ce qui est assez fréquent.

Parmi les provinces brésiliennes où les progrès ont été les plus frappants, il faut citer celle du Ceara, à 2.000 kilomètres au nord de Rio. Là, le nombre des conférences est passé, au cours de cette période, de 1 à 42. L'Œuvre y est à ce point considérée que les assemblées générales réunissent, avec le clergé, toutes les autorités administratives et judiciaires de la province.

Les ressources des conférences brésiliennes s'élèvent de 136.000 fr. en 1886 à 488.000 fr. en 1903. Deux bulletins publiés en langue portugaise, l'un à Rio et l'autre au Ceara, trouvent d'assez nombreux lecteurs pour assurer leur prospérité.

La caractéristique de l'Œuvre au Brésil, c'est la prédominance des œuvres de dévotion. Sans doute, toutes les œuvres

de charité sont pratiquées : comités de mariage, visites des hôpitaux et des prisons, secrétariats des pauvres, écoles, catéchismes, bibliothèques, mais elles sont pratiquées sur une échelle relativement restreinte ; le nombre des familles secourues atteint à peine la moitié de celui des membres actifs. Par contre, les œuvres de piété révèlent une ferveur édifiante. Retraites, ouvertes ou fermées ; pèlerinages, souvent lointains (la superficie du Brésil égale celle des États-Unis) ; communions périodiques faites en commun entre confrères et familles visitées ; adorations diurnes ou nocturnes, toutes les manifestations pieuses groupent une foule toujours nombreuse et toujours enthousiaste. C'est que les catholiques de pays luttent énergiquement contre la propagande maçonnique, sous les vagues de laquelle ils ont failli se voir submergés.

Le Pérou, où la pénétration de la Société était de date récente, ne possédait en 1886 que 3 conférences à Lima. Ces 3 Conférences comptaient 75 membres actifs distribuant à 117 familles les 7.800 fr. qui constituaient leur modeste budget annuel. Celui-ci s'élève, en 1903, à 23.500 fr. et permet à 10 conférences comprenant 120 membres actifs de secourir 169 familles et de s'occuper tout spécialement de l'éducation chrétienne de la jeunesse, afin de combattre efficacement l'activité des partis antireligieux. L'œuvre des fourneaux y est appréciée et florissante.

En 1887, l'Uruguay ne comptait que 6 conférences avec 140 membres actifs distribuant à 160 familles des ressources qui s'élevaient à 57.000 fr. En 1903, celles-ci se montaient à 130.000 fr. Les conférences et les confrères ont plus que triplé ; les premières sont 19 et les seconds près de 500. Les conférences se préoccupent tout spécialement de l'instruction religieuse des enfants, car les écoles publiques ne la donnent pas. Les œuvres de persévérance, les patronages, les bibliothèques, les secrétariats des pauvres, les Comités de mariage fonctionnent régulièrement. Les malades sont gratuitement soignés et fournis de médicaments par des médecins et des pharmaciens appartenant aux conférences.

Dans la République Argentine, la multiplication des Conférences a été satisfaisante : les 21 de 1886 sont devenues 39 en 1903. Mais il serait téméraire de chercher à préciser l'ensemble de leurs ressources étant donné les allures capricantes des statistiques. Celles-ci, en effet, se montent à

110.000 fr. en 1886, sautent à 478.000 fr. en 1887, tombent à 31.000 fr. en 1890, pour remonter à 328.000 fr. en 1901 et retomber à 123.000 fr. en 1903. Ces soubresauts accusent l'irrégularité apportée par les Conférences à renseigner leur Conseil supérieur.

Les mariages, les baptêmes, l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, les patronages, les bibliothèques sont les œuvres pratiquées par les confrères, que leur piété fervente attire plus encore vers les œuvres de dévotion, auxquelles ils associent les familles secourues : retraites, adorations, communions, apostolat de la prière, etc.

On ne saurait quitter l'Amérique méridionale sans signaler la situation exceptionnelle du Vénézuela où il existe des Conférences, de St-Vincent de Paul n'appartenant pas à la Société : Ces conférences en effet, ont adopté un règlement qui, sur certains points importants, est en contradiction avec les dispositions du règlement général. De ce fait, elles vivent dans une indépendance qui ne les empêche pas d'ailleurs de correspondre accidentellement avec le Conseil Général, mais qui, par contre, interdit à celui-ci de les considérer comme appartenant à sa nombreuse famille.

§

L'Afrique est un continent où la Société s'efforce de pénétrer sur les pas de la civilisation européenne. Il a été successivement abordé par les quatre points de l'horizon : au nord, l'Algérie où la Société a pris pied dès 1846, puis la Tunisie et l'Égypte ; à l'est, les îles Maurice et de La Réunion, puis le Natal et l'Orange sous la présidence Pagès ; au sud la colonie du Cap ; à l'ouest enfin, le Sénégal.

Ces colonies ne peuvent évidemment présenter, en ce qui concerne le nombre et les ressources de leurs Conférences, des chiffres du même ordre que l'Europe et l'Amérique où l'œuvre est en plein développement. En 1886, 13 conférences seulement vivaient en Afrique, et leurs ressources atteignaient péniblement 24.000 fr. La présidence Pagès en vit agréger 39, de sorte qu'en 1903, l'Afrique possédait 50 Conférences dont les recettes totales s'élevaient à 103.000 fr.

Ces progrès, naturellement, se répartissent inégalement entre les diverses colonies africaines de la Société.

La doyenne de celles-ci, l'Algérie, qui fêta son cinquante-

naire en 1896, a obtenu 9 agrégations et a vu ses ressources s'élever de 4.700 fr. à 15.000 fr. Mais ce développement est demeuré local, limité aux villes d'Alger et d'Oran, dotées, l'une et l'autre, d'un Conseil particulier. Seule, la création d'une Conférence à Sidi-bel-Abbès est venue étendre le territoire de l'Œuvre. Elle est cependant très vivante : les confrères, très assidus aux séances, s'occupent de la régularisation des mariages et de la préparation des enfants à la première communion, entretiennent des pupilles dans les écoles, et procurent aux malades soins et médicaments gratuits ; le clergé leur apporte son concours en leur attribuant les aumônes recueillies dans les troncs du « Pain de St-Antoine ».

En Tunisie, l'implantation de la Société est récente : en 1886, une seule Conférence existait à Tunis, avec 19 membres actifs et des ressources fort modestes : 920 fr. Mais sous l'impulsion du Cardinal Lavigerie, six Conférences naissent successivement à Tunis, la Goulette, Sousse, Bizerte, de sorte qu'en 1903, la Régence compte 7 conférences, dont le budget, encore modeste — 7.000 fr. — représente cependant une augmentation relativement considérable. Un Conseil particulier est institué à Tunis en 1889. La régularisation des mariages, la préparation des enfants à la première communion, les patronages d'apprentis, les bibliothèques sont les principales œuvres pratiquées.

L'Égypte, à raison de la multiplicité des rites qui s'y coudoient, et de sa situation de pays transitaire, se présente avec un caractère spécial. Les deux Conférences de 1886 sont, en 1903, devenues 7 ; 3 au Caire avec un Conseil particulier, 2 à Alexandrie ; une fondée dans la ville industrielle et musulmane de Tantah ; une enfin, née dans la Haute Égypte, à Minieh. Les 3 conférences du Caire sont latine, arabe et mixte. Les assemblées générales réunissent des catholiques appartenant à 6 rites différents : latin, grec, arménien, maronite, syriaque et copte. Elles se tiennent à Matharieh, dans la chapelle élevée près de « l'Arbre de la Vierge » où, d'après la tradition, la Sainte Famille se serait arrêtée et reposée lors de sa fuite en Égypte, et aurait apaisé sa soif à une source miraculeusement apparue à la prière de la Vierge Marie. Fréquemment, ces assemblées générales sont honorées de la présence de visiteurs de marque, pèlerins de Terre Sainte. Revenant du Congrès Eucharistique de Jérusalem, le Cardinal Légat, Mgr Langénieux, voulut bien présider l'une d'elles.

Les Conférences du Caire, très actives, n'hésitent pas à faire appel aux hivernants ; en 1890, les dames de charité organisèrent pour elles une vente de charité qui produisit 6.000 fr. D'ailleurs, au point de vue pécuniaire, elles sont soutenues, non seulement par ce qu'elles appellent « les contribuants non catholiques » mais encore par les autorités musulmanes. Alexandrie reçoit de la municipalité une subvention annuelle variant de 1.000 à 1.500 fr. et lorsqu'en 1900, pour célébrer l'avènement au trône khédivial d'Abbas Helmi Pacha, un comité officiel recueille des fonds destinés à soulager la misère des indigents, les Conférences sont généreusement admises à la répartition des secours. Malgré certaines crises, victorieusement traversées du reste, les ressources des Conférences égyptiennes se sont élevées de 8.000 fr. en 1886, à plus de 24.000 fr. en 1903.

Un bulletin arabe est publié ; des bibliothèques arabes sont fondées. Pour procurer à ses familles des logements salubres, la Conférence de Minieh n'hésite pas à construire. Les œuvres de piété sont enhonneur, la fête de saint Vincent de Paul est célébrée au Caire par un banquet offert aux pauvres et servi par les confrères. L'œuvre, en Égypte, est en bonne voie.

L'Ile Maurice a connu, sous la présidence Pagès, des vicissitudes diverses. Après avoir possédé jadis 4 conférences, en 1886, elle n'en comptait plus que 2 dont le budget se trouvait réduit à 4.500 fr. Mais l'année suivante elle recevait pour évêque Mgr Maurin, ce même prélat qui, à Bombay, avait donné une si belle impulsion à la Société. Il entreprit de la relever dans son nouveau diocèse. Il fonda 2 conférences nouvelles en 1889 et 3 en 1890, dont une de sourds-muets, la seule de cette espèce qui existât au sein de la Société. Mais cette ascension fut bientôt entravée par de rudes épreuves. En 1892, un cyclone ravageait l'île tout entière et la plongeait dans la misère ; peu après elle perdait son évêque rappelé à Dieu ; enfin, la peste, en 1901-1902, venait à son tour faire chez elle de nombreuses victimes. En 1903, les Conférences se relevaient péniblement ; elles n'étaient plus que 6, secourant 150 familles avec des ressources atteignant 32.000 fr. De l'œuvre de restauration entreprise par Mgr Maurin subsistait quand même un résultat satisfaisant ; 4 conférences de plus et 32.000 fr. de ressources au lieu de 4.500 fr.

On n'en saurait dire autant malheureusement de l'île de

La Réunion. Elle a subi des épreuves dont elle n'a pu triompher, elle a perdu 3 des conférences qu'elle possédait, ce qui a entraîné, par voie de conséquence, la disparition du Conseil institué jadis à Saint-Denis ; la seule conférence qui subsiste en 1903, végète avec de faibles ressources.

En 1895, la Société pénétrait dans l'État libre d'Orange et en 1898, au Natal, où elle se développait rapidement car deux ans plus tard, Durban possédait 3 conférences : anglaise, française, et indienne. En 1902, le Conseil particulier, récemment institué, organisait des assemblées générales, et fondait une retraite annuelle. La guerre du Transvaal lui créa d'assez gros soucis dont il triompha grâce, d'une part au concours du clergé, qui le fit bénéficier d'une quête mensuelle dans ses églises, et, d'autre part, à l'aide inattendue de riches commerçants hindous établis dans le pays. En 1903, les 3 Conférences de Natal vivent d'un modeste budget de 7.000 fr.

La Colonie du Cap, en 1886, ne possèdait que 3 Conférences et leurs ressources ne dépassaient pas 3.000 fr. En 1903, elles étaient 10, reliées par un Conseil particulier et disposant de 17.000 fr. Les confrères étaient pleins de zèle ; leur assiduité aux séances était telle que la moyenne des présences atteignait 90 % ; ils visitaient leurs pauvres jusqu'à 2 et 3 fois par semaine ; le président du Conseil particulier se rendait chaque année dans toutes les Conférences de son ressort, malgré les distances. Les assemblées générales se tenaient alternativement au siège de chaque conférence. L'Œuvre était bien vue des autorités et participait à la répartition des secours distribués par elles à l'occasion du Jubilé de la Reine.

La misère secourue par les Conférences du Cap est généralement transitoire, car, dans ces pays neufs, le travail ne manque pas à ceux qui le cherchent, et les immigrants sans ressources ne font que passer ; mais il y a les vieillards, pour lesquels un asile a été ouvert, les malades, qui sont visités à l'hôpital, les enfants catéchisés à concurrence de 120 par an, qu'on réunit le jour de Noël, dans un banquet, et dont on assure la persévérance dans les patronages. Il y a enfin des saintes familles et des bibliothèques. L'Œuvre est donc assez vivante.

On n'en saurait dire autant malheureusement du Sénégal, dernière étape de ce voyage de circumnavigation autour du continent africain. Deux conférences y furent agrégées au cours de la présidence Pagès, toutes deux à St-Louis, l'une

en 1888, l'autre en 1889 ; mais elles poussent la modestie jusqu'à ne donner jamais de leurs nouvelles : cela laisse planer quelques doutes sur leur prospérité.

§

En Asie, la Société n'est connue que dans trois régions : la Turquie, l'Inde et la Chine, auxquelles il convient d'annexer la presqu'île de Malacca où deux Conférences ont été fondées, en 1883 et 1884, et la Birmanie, où la Société a pris pied en 1889. L'irrégularité des correspondances échangées entre les conférences asiatiques et le Conseil Général ne permet guère qu'une impression, et c'est celle d'un affaiblissement progressif. En 1886, le nombre de ces conférences s'élevait à 63 ; la présidence Pagès compte 25 agrégations. Donc, en 1903, l'Asie devrait posséder 88 conférences. Or, 56 seulement donnent signe de vie. Faut-il en conclure que pendant ces 17 années, 32 Conférences se sont éteintes ? Cette présomption semblerait confirmée par l'examen des ressources de l'Œuvre : 168.000 fr. en 1886 et 158.000 fr. seulement en 1903. De cet affaissement la cause est dans l'Inde, où l'Œuvre a été fort éprouvée.

La Turquie d'Asie, elle, accuse un progrès. En 1886, elle comptait 15 conférences dont 2 à Smyrne et 13 en Syrie et en Palestine, à Beyrouth, Damas, Zaleh, Bethléem, Jérusalem, Jaffa, etc. En 1903, elle en possède 24, quoique plusieurs aient sombré. Quelques-unes établies dans des localités dépourvues de ressources, souffrent et languissent : celles de Bethléem, de Zaleh, de Jérusalem ; mais l'Œuvre prospère dans les villes importantes qui ont été dotées de Conseils particuliers. A Smyrne, les 2 conférences sont devenues 4, à Beyrouth, elles sont 5 ; Damas en compte 6. Là, elles sont vivantes ; les membres actifs, nombreux, visitent beaucoup de familles, les ressources augmentent : c'est à elles qu'on doit la progression des recettes en Turquie d'Asie, qui sont passées de 33.500 fr. en 1886 à 49.000 fr. en 1903.

Les œuvres principales sont les orphelinats, les écoles, les patronages et les maisons d'apprentis ; elles absorbent une grosse part des recettes et l'opportunité de cet emploi saute aux yeux, quand on voit le Conseil particulier de Beyrouth ouvrir une école pour 250 enfants, et recevoir dès les premiers jours 500 demandes d'admission. Smyrne, de son côté, a

fondé une école professionnelle d'apprentis cordonniers, menuisiers, imprimeurs, etc., qui ont rapidement affirmé leur supériorité. Enfin, à ces œuvres de jeunesse, d'autres s'ajoutent, comme une sainte famille à Damas, la visite des hôpitaux et des prisons à Smyrne ; et, presque partout, les soins gratuits donnés aux malades au cours d'épidémies trop fréquentes, et l'assistance des réfugiés arméniens périodiquement chassés par la persécution vers les rivages de Syrie.

A côté des Conférences officielles, existait, paraît-il, à cette époque, à Salt, en Syrie, une Conférence sans lien avec le Conseil général, exclusivement composée de Bédouins, au nombre de 70.

L'Inde, malheureusement, présente un tableau plus sombre. Jusqu'au moment, où, en 1887, il fut nommé évêque de la Réunion. Mgr Maurin, vicaire apostolique de Bombay, avait provoqué autour de lui un tel développement des Conférences qu'à l'heure de son départ, il en comptait 33 dans son vicariat. Calcutta en possédait 6, Calicut, 2 ; Trevandrum, 1, soit ensemble pour l'Inde 42 conférences accusant une recette totale dépassant 116.000 fr. par an. En 1903, cette recette annuelle n'atteignait plus que 77.000 fr. avec 31 conférences seulement au lieu de 42, malgré 8 agrégations nouvelles prononcées depuis 1886. Le vicariat de Bombay, à lui seul, avait perdu 13 conférences; par ailleurs quelques-unes, de fondation récente, semblent n'avoir vécu que peu d'années, telles : celles de Trichinopoli, de Bangalore, d'Hayderhabad, de Karachy, etc.

Cependant les encouragements du haut clergé ne manquaient pas à l'Œuvre. L'évêque de Calcutta versait une cotisation mensuelle pour aider ses 7 conférences à secourir leurs 645 familles. Et, par ailleurs, nombreuses étaient les œuvres spéciales sollicitant la charité des catholiques : asile de lépreux, œuvre des sourds-muets, ateliers pour femmes indigentes, soins gratuits à une population misérable périodiquement visitée par la peste. Comment expliquer cet affaissement des Conférences indiennes ? Leur silence prolongé ne laisse place qu'à des conjectures.

La Conférence de Rangoon, en Birmanie, fondée en 1889, comptait, en 1893, 25 membres actifs et 178 familles secourues ; elle avait créé une maison de retraite pour femmes âgées. En 1896, elle annonçait la fondation prochaine d'une Conférence de jeunes gens, mais en 1903, ce projet n'était point encore réalisé.

Quant aux 2 Conférences de la presqu'île de Malacca, l'une, celle de Penang, semble avoir cessé de vivre, mais l'autre, celle de Singapour, est prospère ; elle secourt, en 1903, 43 familles ; ses ressources s'élèvent annuellement à 7.500 fr. Elle dispose de 4 maisons pour loger gratuitement ses familles indigentes ; elle a fondé un cercle catholique et une bibliothèque, et elle annonce comme prochaine la naissance d'une conférence portugaise.

En Chine, la Conférence de Hong-Kong accuse, en 1903, 75 membres actifs, 54 familles secourues et 14.000 fr. de de recettes. A Shanghaï, la Conférence chinoise (Tom-ka-dou) demeure vivante et prospère avec 7.000 fr. de recettes annuelles qui lui permettent de secourir 60 familles, pour lesquelles elle a dû créer un fourneau, les mœurs indigènes lui interdisant la visite à domicile. Elle a créé un asile pour enfants et poussé le sentiment de la confraternité jusqu'à vouloir, malgré la modestie de ses ressources, concourir à la souscription ouverte en faveur des victimes de la Martinique. Quant à la Conférence des étrangers, elle aussi est agissante ; elle paye la pension de nombreux enfants à l'école catholique, entretient un cercle catholique de jeunes gens et s'occupe avec dévouement des matelots de passage dans le port. En résumé, si la Chine, hermétiquement fermée à la civilisation européenne, n'a pas permis à l'Œuvre de pénétrer à l'intérieur du pays, du moins les 3 conférences établies à sa porte ont prospéré ; leurs recettes ont passé de 15.000 à 26.000 fr.

§

L'Océanie, pays neuf, où la Société vient de prendre pied, lui fait un magnifique accueil qui s'affirme au cours des années 1886-1903.

En 1885, elle ne compte que 6 conférences, 4 à Sydney, où la plus ancienne remonte à 1881, et 2 dans la Nouvelle-Zélande, à Wellington, où la première est née en 1879. Dès l'année suivante — 1886 — 8 nouvelles Conférences sollicitent et obtiennent leur agrégation, 7 en Australie et 1 à Auckland (Nouvelle-Zélande). C'est qu'une impulsion vigoureuse est donnée à l'Œuvre par le très zélé président du Conseil particulier de Sydney, énergiquement soutenu par un épiscopat qui suit les directives de son chef, le Cardinal Moran, archevêque de Sydney. La présidence Pagès, à son tour, a agrégé

dans ces pays lointains, 41 conférences, dont une à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, où l'Œuvre a pénétré en 1899, de telle sorte qu'en 1903, l'Australie compte 56 conférences, la Tasmanie 1, la Nouvelle-Zélande 4, la Nouvelle-Calédonie 1, ensemble 62 conférences dans cette Australasie qui n'en possédait que 6 en 1885. L'institution successive de 2 Conseils particuliers et en 1895 d'un Conseil supérieur, à Sydney, fut la conséquence de ce développement rapide qui se traduisit également dans les budgets.

Si la Conférence de Nouméa, après 3 ans d'existence, n'accusait encore que 3.500 fr. de recettes, si les Conférences de la Nouvelle-Zélande, secouées par des vicissitudes diverses, ne semblaient pas très prospères, par contre l'Australie, entretenant avec le Conseil Général une correspondance suivie, révélait que ses recettes de 26.000 fr. en 1885, étaient montées à 132.000 fr. en 1902.

Variées et prospères sont les œuvres entreprises par le dévouement des confrères d'Australie qui visitent 4.500 familles ; c'est d'abord le souci de l'enfance, qui leur fait réclamer des tribunaux, avec succès, l'attribution des enfants abandonnés de religion catholique, ouvrir pour eux des orphelinats (80 enfants dans celui de Sydney) puis des écoles et des patronages (boy's homes). Ce sont aussi des asiles de nuit, qui, à Sydney, à Melbourne, enregistrent chaque année plus de 10.000 nuits passées sous leur toit, quoique ces deux mêmes villes aient créé d'autre part, des asiles de vieillards. Ce sont encore des caisses d'épargne : Marricksville a même fondé une coopérative d'achats qui compte 500 membres. La sainte famille d'Adelaïde est nombreuse. Les bibliothèques installées un peu partout sont très fréquentées ; celle de Sydney est roulante avec 14 succursales ; celle de Melbourne a installé à la porte des églises des distributeurs automatiques pour brochures à 0,10 centimes qui s'enlèvent avec rapidité. Et les confrères ne songent pas seulement à leurs concitoyens ; ils s'occupent aussi des marins de passage dans leurs ports. A Melbourne, en 1903, 169 bateaux ont été visités, 14.000 volumes ou brochures distribués à bord, et près de 600 marins amenés à venir pratiquer leur culte dans les églises catholiques de la ville.

A la base de ce zèle, on trouve chez les confrères une piété fervente et active ; le succès de leurs retraites en fait foi. Par ailleurs, les innombrables services rendus par eux leur ont rapidement acquis la considération des autorités, quoique

protestantes. Lorsque la municipalité de Sydney fait une collecte pour secourir les chômeurs, c'est à la Société de St-Vincent de Paul qu'elle confie le soin d'en répartir le montant. De même, à Melbourne, lorsqu'il s'agit de distribuer 125.000 fr. de vêtements à toute une population ruinée par un incendie. A Adélaïde, les Conférences tiennent une place prépondérante à l'Union des Œuvres dont les séances mensuelles sont présidées par le maire. Le Conseil particulier de Sydney donne-t-il un concert pour ses œuvres ? Gouverneur, amiral, magistrats, toutes les autorités s'y rendent avec empressement : et lorsque le Jubilé de la Reine offre au Gouverneur l'occasion de libéralités exceptionnelles, c'est une somme de 100 livres qu'il offre au Conseil particulier de Sydney. Combien on serait heureux de rencontrer d'aussi favorables dispositions chez les autorités des pays catholiques !

§

Au demeurant, que révèle cette excursion mondiale ? Si sommaire soit-elle, elle permet de constater le chemin parcouru en 70 ans par cette petite Conférence de charité qui réunissait, au mois de mai 1833, six jeunes gens prenant la résolution d'aller visiter quelques pauvres dans leur mansarde pour leur porter un modeste secours et des paroles réconfortantes. Ils ne prévoyaient guère, assurément, quel développement la Providence réservait à leur humble initiative, et qu'en 70 ans, 8.000 conférences, calquées sur la leur, s'inspirant du même esprit, adoptant le même règlement, poursuivant le même but, se constitueraient successivement dans toutes les régions du monde catholique, répandant, développant, ou ressuscitant sous tous les climats, les idées et les pratiques religieuses qui en sont les fortes racines.

En résumé, sous l'impulsion d'Ozanam, une œuvre avait été fondée, très modeste, qui avait rayonné peu à peu à travers l'univers entier, étendant sur lui un réseau charitable, cimentant entre tous les catholiques actifs du monde une pieuse et émouvante solidarité, et consacrant au soulagement de la misère humaine, avec une somme annuelle qui, dès cette époque, atteignait quinze millions, une somme inestimable, celle-là, de dévouement quotidien dont le caractère affectueux et charitable réconciliait le pauvre avec sa destinée.

Œuvre unique dans le temps et dans l'espace, puisqu'à

aucune époque, en aucun pays, aucune autre œuvre n'a connu pareille fortune. Œuvre en plein développement à l'âge de 70 ans, et à laquelle le début du xxe siècle réserve un nouvel essor.

Assurément de pareilles considérations heurtent les principes et les habitudes d'humilité qui régissent la Société de St-Vincent de Paul. Elle ne peut cependant échapper à la constatation d'un fait matériel qui s'impose. Libre à elle de se réfugier derrière la charmante protestation de son fondateur répondant à qui le félicitait des progrès de la Société : « Le gazon des champs se propage rapidement et ne cesse pourtant pas d'être petit, et parce qu'il couvre beaucoup de terre, il ne dit pas : je suis le chêne... » Libre à elle, tout en remerciant ardemment la Providence de l'essor imprévu ménagé à ses modestes efforts, de chercher à se prémunir contre toute tentation d'orgueil en répétant avec le Psalmiste : « Non nobis Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam. » Le fait n'en demeure pas moins : cette œuvre est unique au monde

---

SIXIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE CALON
(1904-1913)

CHAPITRE XIX

NOUVEAUX PROGRÈS

Le 18 septembre 1903, Pagès qui, suivant l'usage, passait ses vacances dans sa propriété de Mirabel, aux environs de Riom, se sentant légèrement indisposé vers la fin de l'après-midi, se retira dans sa chambre pour y prendre quelque repos. Peu d'instants après, le bruit d'une chute fit accourir près de lui. On le trouva sans connaissance. A peine eut-on le temps de lui administrer les derniers sacrements qu'il rendit à Dieu cette âme qui n'avait vécu que de Lui et pour Lui. Il mourait à 69 ans, mais encore jeune, dans la plénitude de ses facultés intellectuelles et d'une magnifique santé qui n'avait jamais connu la moindre défaillance.

Les obsèques furent célébrées à Riom, sans aucun apparat, conformément à son désir, mais au milieu d'une foule locale dont l'émotion disait la reconnaissance du pays pour les bienfaits dont le défunt n'avait cessé de le combler. Seul de tout le Conseil Général, dispersé à cette époque, Paul Calon, l'un de ses vice-présidents, avait pu accourir à temps pour représenter la Société et saluer une dernière fois, en son nom, le Président Général, qui, depuis 17 ans, la dirigeait avec une douce autorité, et avait conquis l'affection de tous ses con-

frères. Beaucoup d'entre eux apprirent tardivement le coup qui les frappait tous.

A la rentrée, le Conseil Général réuni pour choisir un Président, se trouvait, pour la première fois, dans cette situation qu'aucun successeur n'avait été indiqué par le Président Général cessant ses fonctions. Il considéra comme une désignation implicite les charges que Pagès avait successivement confiées à Paul Calon. Celui-ci, entré dès l'âge de 23 ans, en 1859, à la Conférence de sa paroisse (St-Eugène), l'avait présidée à partir de 1884. Nommé en 1894 vice-président des Conseils de Paris, il en avait assumé la présidence lors de la retraite du Dr Michaux en 1897, et à cette même date, il était entré au Conseil Général dont il était devenu le vice-président au mois de juillet 1898. Depuis lors, il était vraiment le bras droit de Pagès. Ce fut sur lui que se porta le choix du Conseil (16 novembre 1903).

Une circulaire, datée du 30 novembre, signée des deux autres vice-présidents généraux et du secrétaire général, soumit cette proposition aux Conseils et Conférences du monde entier. Dans les délais impartis, 5.500 réponses approbatives parvinrent au Conseil Général. Celui-ci put, dans sa séance du 21 mars 1904, à l'unanimité de ses 24 membres, déclarer consommée l'élection de Paul Calon comme Président Général.

Le choix était excellent à tous points de vue, si ce n'est que Paul Calon avait 68 ans, et que la maladie, plus encore que l'âge, allait rendre trop brève une direction excellente assurant à la Société une remarquable prospérité. Sa présidence ne devait durer que 9 ans et quelques mois.

Paul Calon était, lui aussi, un vrai fils de St-Vincent de Paul par sa piété, sa bonté, sa simplicité et sa charité. Son accueil était plein de bienveillance. Un visage sans rides, malgré l'âge, un regard doux et limpide, un sourire avenant, une main qui se tendait empressée et serrait chaudement celle de son visiteur : tout traduisait chez lui, dès le premier abord, une sympathie touchante, conquérante, à laquelle on ne résistait pas. Sa conversation, marquée au coin d'un oubli complet de lui-même, provoquait tout naturellement, et presque inconsciemment, les confidences de son interlocuteur, Discrètement, son cœur se mettait de suite à l'unisson du vôtre, semblait partager vos joies ou vos tristesses ; et sa rare délicatesse savait vous apporter, au besoin, un réconfort moral,

dicté par une affectueuse charité. Cette sensibilité d'âme se retrouvait devant la misère, qui éveillait en lui une émotion sincère et profonde. Il la soulageait secrètement avec une générosité que même ses amis les plus intimes ne pouvaient que soupçonner sans en mesurer l'étendue.

Calon avait puisé l'expérience des affaires et des hommes dans une vie professionnelle active, comme chef d'une maison de banque importante et considérée, qu'il avait héritée de son père, et comme consul général du Danemark à Paris. La pratique quotidienne des chiffres n'avait pas nui à la forme très littéraire de son style : ses circulaires et sa correspondance en font foi. Mais elle lui avait donné un cachet de concision, de précision et d'utilité pratique. Dans ses occupations professionnelles il avait puisé des habitudes d'ordre et d'organisation qui l'amenèrent à introduire quelques réformes heureuses dans l'administration de l'Œuvre. D'autre part, sa longue expérience de confrère de St-Vincent de Paul, les fonctions importantes remplies par lui au sein de la Société l'avaient imprégné de son esprit, de ses traditions, de la nécessité de les maintenir, et lui avaient révélé les voies à suivre pour assurer son développement.

A cette tâche il se consacra avec un dévouement sans bornes, ne tenant aucun compte des fatigues de l'âge, ou des crises d'une maladie cruelle qui devait, un jour, triompher de son énergie. Fréquemment, il se rendait aux assemblées régionales de France ou de l'étranger, portant partout, vaillamment et joyeusement, une parole élégante, réconfortante, animatrice exerçant une influence vivifiante. « Il semait autour de lui la vie charitable », a dit un de ses biographes et lui seul, dans sa modestie, en était surpris, répétant fréquemment, devant les progrès de la Société ce cri de pieuse reconnaissance : « C'est vraiment l'œuvre de Dieu ! »

C'est qu'en effet sa présidence fut heureuse. Exercée avec une sage prévoyance, un zèle prudent, qui savaient concilier de délicates attentions pour les personnes avec les exigences de l'intérêt général, elle connut tous les succès. Les relations de la Société avec le Saint-Siège, avec son incomparable Cardinal Protecteur, avec les Cardinaux archevêques de Paris, furent plus étroites et plus confiantes que jamais. La multiplication des Conférences, le développement de leurs ressources et de leurs œuvres s'accentuèrent d'année en année. Et les solennités magnifiques du centenaire d'Ozanam, vinrent

couronner une présidence dont on peut dire qu'elle se déroula, tout entière, dans une atmosphère heureuse et prospère.

§

Au jour de son élection, Calon se trouvait avoir pour collaborateurs immédiats, au sein du Conseil Général, ses deux anciens collègues : les vice-présidents Félix Bonnet et Georges Plantier. Le troisième, leur doyen, Bon de Livois, fondateur et président de l'Hospitalité de Nuit, supérieur de la Fraternité du Tiers Ordre franciscain, membre des Conseils de l'Adoration Nocturne et des Congrès Eucharistiques, avait donné sa démission de vice-président général dès le lendemain de la mort de Pagès — (28 septembre 1903) —. Son âge — (72 ans) — et les multiples épreuves que la Providence venait de lui infliger coup sur coup dans sa famille, dans sa fortune et dans sa santé, imposaient certaines restrictions à sa pieuse activité. Il demeurait, toutefois, membre du Conseil Général, dont la mort seule devait le séparer (mars 1910).

Félix Bonnet, avocat à la Cour de Cassation, appartenait à une famille vraiment inféodée à la Société de St-Vincent de Paul. Son père, fondateur de la Conférence Notre-Dame de Bonne-Nouvelle en 1835, était entré au Conseil Général en 1846. Son frère aîné, président du comité des mariages, était vice-président des Conseils de Paris. Son beau-frère, Amédée Madelin, devait présider ceux-ci en 1905. Lui-même, enfin, était entré dans la Société, à 18 ans, en 1869, puis, en 1874, à 23 ans, au Conseil Général, où il avait eu l'heureuse fortune de siéger pendant 15 mois à côté de son père. Il était vice-président général depuis 1895. Devenu par la retraite du Bon de Livois, le doyen des vice-présidents généraux, il avait dû assumer, au décès de Pagès, la direction intérimaire de la Société, et présider à l'élection de Calon. L'avenir lui réservait la même charge lors de la démission de ce dernier et de le nomination de son successeur, le Vte d'Hendecourt (1913). Lorsqu'il mourut — 22 novembre 1918 — quoiqu'il ne fût âgé que de 67 ans, il appartenait depuis 49 ans à la Société, et depuis 45 ans au Conseil Général, au sein duquel il avait conquis une grande autorité.

Georges Plantier faisait partie du Conseil Général depuis 1868, époque à laquelle il avait quitté, très jeune encore, le

Conseil d'État. Vice-président général depuis 1902, c'est lui qui assurait régulièrement, pendant la durée des vacances, la direction de la Société, à laquelle rendaient de précieux services son instruction très étendue, sa connaissance des langues étrangères, et sa participation à des œuvres charitables fort nombreuses, auxquelles il consacrait sa vie de célibataire et sa fortune. Son décès, au mois d'août 1909, fut une lourde perte pour le Conseil.

L'état-major de celui-ci comprenait, à côté de ces deux vice-présidents, M. de Lanzac de Laborie, secrétaire général depuis 1895 et M. André Hua, trésorier général depuis 1901, tous deux aujourd'hui vice-présidents généraux.

La présidence des Conseils de Paris, nécessairement abandonnée par Calon, et exercée pendant toute une année par le doyen de ses vice-présidents, le très dévoué Dutey-Harispe, demeura vacante jusqu'au début de l'année 1905. Elle fut, à cette date, confiée à Amédée Madelin, pour bien peu de temps, hélas ; car un an plus tard, le 9 janvier 1906, il était emporté, en quelques jours, par une maladie contractée dans l'exercice de son rôle charitable. Le Conseil Général, au mois d'octobre suivant, lui donna pour successeur M. Louis Fliche que les Conseils de Paris ont l'heureuse fortune de conserver à leur tête depuis 27 ans.

Cependant le cadre des vice-présidents généraux demandait à être complété. Le B[on] de Livois fut remplacé par Gabriel Martin au mois de juin 1904, puis, en mars 1909, M. Louis Fliche et le V[te] d'Hendecourt furent investis de ces mêmes fonctions, et, au mois de septembre suivant, Louis Rivière remplaçait Georges Plantier, récemment décédé.

Entre temps le Conseil Général avait eu la douleur de perdre quelques-uns de ses membres, parmi lesquels il faut citer : en 1905, Philibert Vrau, l'animateur fervent de l'Œuvre dans cette région du Nord où elle est si prospère. Président du Conseil central de Lille, il avait, au cours de ses vingt années de présidence, créé dans son ressort 134 Conférences et 22 Conseils particuliers. Dans la seule année 1903, il avait visité 251 paroisses ! En 1909, décédaient successivement : en Belgique, le C[te] de Hemptine, âgé de 87 ans, qui, 25 ans durant, président du Conseil supérieur, avait été un remarquable animateur, et, en Angleterre, le M[is] de Ripon. Protestant et grand-maître de la franc-maçonnerie anglaise, il avait voulu défendre celle-ci contre la bulle pontificale qui

l'avait condamnée, et les études qu'il avait poursuivies dans ce but avaient amené sa conversion. Il était alors entré dans la Société de St-Vincent de Paul. Plusieurs fois ministre, vice-roi des Indes, où il avait encouragé les Conférences, il avait succédé, en 1899, à Sir Georges Blount comme président du Conseil supérieur d'Angleterre et rempli sa fonction pendant 10 ans avec un magnifique dévouement. — Au début de l'année 1913, le Conseil Général perdait Paul Thureau-Dangin, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française, qui, depuis 20 ans,formulait avec une modestie doublant l'autorité de sa parole, des avis éclairés presque toujours suivis.

Et, autour du Conseil Général, comment ne pas signaler le décès, au mois de janvier 1903, du vénéré Cardinal Richard qui, depuis plus de 25 ans, lui avait donné des preuves si nombreuses et si touchantes d'une affectueuse bienveillance, et, en juin 1912, celui de Mme Laurent Laporte, la fille unique d'Ozanam, cette petite Marie dont la tendre affection avait illuminé d'un rayon de soleil les dernières années de son père, et qui n'avait cessé d'apporter un précieux concours à la réimpression des œuvres paternelles, à la documentation des panégyristes d'Ozanam, et à la préparation de ces fêtes du centenaire dont sa piété filiale se promettait une douce et sainte joie que Dieu allait lui refuser en la rappelant subitement à Lui.

§

L'usage imposait au nouveau Président Général un voyage à Rome pour solliciter du Souverain Pontife, en même temps que la consécration morale de son élection, une bénédiction spéciale pour sa présidence. Le 11 mai 1906, Calon était reçu en audience privée par Pie X qui avait, au mois d'août précédent, succédé à Léon XIII dans la chaire de saint Pierre. Le Pape lui fit le plus paternel accueil, lui disant sa haute estime pour la Société de St-Vincent de Paul qu'il déclarait « l'Œuvre nécessaire des temps présents ».

Cinq ans plus tard, Calon devait revenir à Rome, mais, cette fois, à la tête de 1.200 pèlerins appartenant aux Conférences du monde entier, accourus non seulement de tous les pays d'Europe, mais encore du Canada, des États-Unis, du Chili et même de Birmanie et d'Australie. La Société venait célébrer le 25e anniversaire de la consécration épiscopale du

Souverain Pontife, et son pèlerinage avait été fixé au 15 avril pour lui permettre d'assister, en même temps, aux fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc.

Pie X fit à ce pèlerinage un accueil d'une bienveillance particulière. Dans une première audience privée accordée au Président et aux membres du Conseil Général, il daignait leur dire : « Je vous remercie de tout le bien que vous avez fait, que vous faites, et que vous ferez. » A l'audience publique du 15 avril, le Cardinal Vannutelli et Calon présentaient successivement au Saint-Père, au nom de la Société, l'hommage de sa soumission et de son amour filial. Puis, après la lecture de l'adresse, Calon, montant jusqu'au trône pontifical, remettait au Pape un portefeuille de maroquin blanc marqué à ses armes et contenant le montant de la souscription ouverte par le Conseil Général (93.000 fr.). La lecture de la réponse de Pie X félicitant les fils de St-Vincent de Paul, souhaitant l'expansion de leur œuvre, et les bénissant de « toute l'effusion de son cœur » était confiée par lui, dans une délicate attention au Supérieur Général des Assomptionnistes, le R. P. Emmanuel Bailly, fils du premier président général de la Société, et l'audience se terminait sur la bénédiction solennelle donnée par Sa Sainteté à toute l'assistance profondément émue.

Le surlendemain 17 avril, une assemblée générale réunissait tous les confrères présents à Rome au palais de la Chancellerie, sous la présidence du Cardinal Protecteur, assisté de l'archevêque de Paris, de Calon, et des membres du Conseil Général. Cinq cardinaux, trente archevêques et évêques, de nombreux prélats et chefs d'ordre avaient bien voulu honorer de leur présence cette réunion solennelle au cours de laquelle prirent successivement la parole le Cardinal Protecteur, le Président Général, M. Bernard Faulquier, membre du Conseil Général, chargé d'un rapport sur Frédéric Ozanam et la Société de St-Vincent de Paul, le P[ce] Boncompagni, président du Conseil supérieur de Rome, et enfin l'archevêque de Paris, sur invitation expresse du Cardinal Vannutelli. Cette assemblée générale, rappelant celle du 5 janvier 1855, tenue sous la présidence de Pie IX, laissait comme elle au cœur de tous d'impérissables souvenirs.

Les 18 et 19 avril les pèlerins assistaient aux fêtes splendides consacrées à la glorification de Jeanne d'Arc, émus jusqu'aux larmes par le geste éloquent de Pie X serrant dans ses bras et embrassant publiquement le drapeau français.

§

Si la présidence Calon fut caractérisée par le développement de la Société, celui-ci est dû, en partie, aux améliorations apportées, à l'administration de l'Œuvre par le Conseil Général au cours de ces dix années.

Sans doute, certaine propagande, usitée déjà, n'a pas été négligée. On peut citer, à ce point de vue, les Conférences faites dans les grands séminaires pour démontrer l'éminente utilité de l'Œuvre à ceux-là même que leur vocation appelle plus tard à la direction des âmes. Signaler, d'autre part, aux catholiques que Souverains Pontifes, cardinaux, évêques et prélats favorisent l'œuvre d'une bienveillance particulière et d'un concours souvent précieux ; établir que les conférences sont de véritables pépinières de vocations sacerdotales et monastiques, ce sont aussi des moyens de propagande utiles. Et, pour être indirecte et involontaire, c'est encore une propagande par le fait, que l'empressement apporté par le Conseil Général, à ouvrir, conformément à la tradition, des souscriptions spéciales pour venir au secours des malheureux atteints par des sinistres extraordinaires : en 1906, aux Mines de Courrières ; en 1908, en Sicile et en Calabre, où un tremblement de terre détruit Messine et Reggio : en 1910, à Paris, où l'inondation de la Seine fait des ravages et crée de la misère.

Mais tout cela rentre dans les usages traditionnels du Conseil Général. Or, pour favoriser le développement de la Société Calon entend faire plus et mieux : il descend jusqu'aux détails pratiques qui doivent améliorer l'organisation de la Société et faciliter ainsi son expansion.

Au diocèse de Paris, où le nombre des Conférences va s'élever, entre 1903 et 1913, de 243 à 318, la charge de Président du Conseil central et du Conseil particulier de la ville devient trop lourde pour ne pas être allégée, et de même que, 10 ans plus tôt, il a fallu créer les Conseils particuliers de banlieue, de même il devient nécessaire, en 1904, d'adopter une décentralisation partielle pour la ville même de Paris. Celle-ci est divisée en quatre sections : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest et Sud-Est, chacune d'elles étant confiée à un vice-président du Conseil particulier qui l'administrera plus spécialement sous l'autorité et la direction du président. Depuis lors, à ces quatre sections une cinquième, la section

du Centre, est venue d'ajouter par suite d'une répartition nouvelle, de telle sorte que chacune de ces sections comprend maintenant 4 arrondissements. Elles ont à leur tête, non plus un vice-président du Conseil particulier, mais un chef de section choisi par le Président. Et cette réorganisation est féconde en résultats, rapprochant les conférences qui vivaient trop à l'écart les unes des autres, à telle enseigne que les mêmes indigents étaient parfois visités par les membres de diverses Conférences sans que celles-ci pussent le soupçonner.

Pour remédier à cette situation le président intérimaire du Conseil de Paris signale, dès le 4 mars 1906, la nécessité d'établir, sur l'initiative et sous le contrôle du président de chaque conférence paroissiale, un concert étroit entre toutes les Conférences visitant sur son territoire, A la même époque, la même préoccupation inspire au président de la Conférence St-Alexandre de Javel l'idée de convoquer à une séance extraordinaire annuelle, toutes les Conférences visitant sur sa paroisse (23 février 1906). Le président de la Conférence St-Michel des Batignolles suit son exemple (1er mai 1907) ; d'autres les imitent, et ainsi naissent les « séances plénières ».

Ces séances, qui ressusciteront plus tard, n'eurent, à cette époque, qu'une brève existence parce qu'elles furent rapidement supplantées par les « assemblées collectives » dont elles furent le germe. Les présidents de section, nouvellement institués, furent invités à réunir dans une assemblée annuelle toutes les Conférences visitant sur le même arrondissement, quel que fût, d'ailleurs, leur domicile. Chacune de ces réunions devait être précédée d'une séance groupant les bureaux de ces mêmes conférences, non pas seulement pour préparer l'assemblée collective, mais encore pour traiter de toutes les questions d'intérêt commun. Cette organisation nouvelle se répandit très vite. Dès 1909, les 20 arrondissements de Paris tenaient leur réunion de bureaux, et 17 d'entre eux leur assemblée collective.

Des réunions de bureaux naquirent les tracts connus sous le titre d' « Indications utiles » et qui sont le répertoire charitable de chaque arrondissement. Ce sont elles également qui permirent de constater, et de combler, les lacunes existant dans le réseau charitable, tendu sur Paris par la Société, de telle sorte qu'en deux ans on y vit naître 17 conférences, 4 saintes familles, 8 comités de mariage et 17 secrétariats des

familles. Cette réorganisation donnait donc des fruits fort appréciables.

Il en fut de même des directives données par le Conseil Général aux Conseils centraux pour l'expansion de l'Œuvre en France. Les Conseils centraux ont un rôle tout autre que celui des Conseils particuliers. Ceux-ci sont chargés de grouper, de soutenir, d'aider les Conférences existantes sans empiéter toutefois sur leur indépendance. Ceux-là, au contraire, exerçant leur action sur un ou plusieurs diocèses, ont pour première attribution le développement de la Société dans leur ressort, la fondation de Conférences nouvelles, et donc la propagande. C'est ce que Calon leur rappela, dès le début de sa présidence, dans une circulaire spéciale stimulant leur zèle, les invitant à tenir séance régulièrement au moins chaque trimestre, à communiquer l'ordre du jour dans leurs lettres de convocation, à faire entrer au Conseil Central des Confrères dévoués appartenant aux diverses régions de leur ressort, afin d'étendre leur action, à veiller à la régularité des assemblées générales qui doivent être tenues 4 fois par an, non pas toujours dans les villes importantes, mais aussi dans les agglomérations plus modestes, par voie de roulement, et à y obtenir non seulement la présence des Confrères mais encore celle de tous les catholiques pratiquants.

D'autre part, le Conseil Général encourage vigoureusement la multiplication des assemblées extraordinaires dites « régionales » groupant les Conférences de plusieurs diocèses, parfois 5 ou 6. A chacune d'entre elles se rend soit le Président Général, soit un de ses vice-présidents. Bien plus, dans le but de les encourager, Calon sollicite et obtient du Souverain Pontife (rescrit du 17 juillet 1913) une indulgence plénière pour tous les Confrères assistant à ces assemblées extraordinaires.

Enfin, il multiplie les avis concernant la formation et l'installation des Conférences nouvelles, le dédoublement des Conférences trop nombreuses, particulièrement souhaitable lorsqu'auprès d'elles se trouvent des paroissses qui n'en possèdent pas. Certaines catégories de Conférences retiennent particulièrement son attention. Ce sont d'abord les Conférences rurales, dont en France 320 seulement survivent. Le bien qu'elles font, les services qu'elles rendent dans leur modeste sphère, le désir manifesté par le Souverain Pontife de les voir se multiplier, amènent le Président Général à les recommander

spécialement aux Conseils centraux tout désignés pour les créer ou les galvaniser. Ce sont aussi les Conférences de jeunes gens, si intéressantes, dont le nombre va croissant chaque jour : véritables pépinières assurant l'avenir des Conférences paroissiales. Ce sont enfin les Conférences temporaires, créées dans certaines villes d'eaux, sur l'initiative du Conseil central de Clermont-Ferrand, pour grouper pendant la saison, dans chaque station thermale, les Confrères de St-Vincent de Paul qui s'y trouvent en traitement, leur offrant ainsi un point de ralliement, une occasion d'édification réciproque, et procurant au curé les ressources nécessaires pour secourir, pendant l'hiver, les pauvres de sa paroisse.

L'activité des Conseils centraux de France développée par Calon ne fut pas sans résultats heureux, puisque le nombre des agrégations françaises monte progressivement de 25 en 1904 à 77 à 1913.

§

A l'étranger, l'Allemagne et les États-Unis voient modifier leur organisation.

Conformément à la tradition qui accordait un Conseil supérieur à chaque État indépendant, l'Allemagne d'avant 1870 avait obtenu 9 Conseils supérieurs autour desquels gravitaient plusieurs Conseils centraux et quelques Conférences isolées. L'importance de ces Conseils supérieurs variait considérablement : celui-ci dirigeait plus de 300 Conférences et celui-là 4 ou 5 seulement. D'autre part, l'unification de l'Empire allemand enlevait toute raison d'être à cette multiplicité de Conseils supérieurs. Une réforme était souhaitée par la presque unanimité des Conseils allemands, et ce furent eux qui en prirent l'initiative avec l'agrément et sous le contrôle du Conseil Général.

Au mois de mars 1907, à Francfort, se tint en présence de deux représentants du Conseil Général, une première réunion groupant les délégués, au nombre de deux par Conseil, de tous les Conseils supérieurs et centraux d'Allemagne, pour se mettre d'accord sur la nécessité et les grandes lignes de la réforme. Une commission de cinq membres fut nommée pour en étudier les modalités, et le 17 février 1909, dans une seconde réunion, tenue également à Francfort, les délégués

adoptèrent la réorganisation de la Société en Allemagne sur les bases suivantes :

Les 9 Conseils supérieurs disparaîtraient. Les 18 diocèses existants auraient chacun leur Conseil central indépendant et correspondant directement avec le Conseil Général. Les Conseils centraux seraient reliés entre eux par un Comité et un secrétariat permanent, dont les statuts ne furent adoptés, que deux ans plus tard, dans une troisième réunion tenue le 19 avril 1911. Ce comité, composé des présidents des 18 Conseils centraux et du secrétaire permanent, ne devait d'ailleurs exercer aucune direction sur les Conseils centraux. Simple agent de liaison et de transmission, il n'avait dans ses attributions que les questions d'intérêt commun, comme le bulletin, la centralisation des statistiques, la propagande générale, etc.

Cette organisation nouvelle, approuvée par le Conseil Général, fut progressivement appliquée dès 1910. Le secrétariat permanent fut établi à Cologne. Le bulletin transformé devint le « Vincenz Blätter » qui tira bientôt à 160.000 exemplaires : Divers tracts furent publiés par le secrétariat, et l'Œuvre, en Allemagne, s'achemina vers une expansion nouvelle.

Aux États-Unis, depuis longtemps déjà, avaient été organisés des congrès généraux de toutes les Conférences existant sur le territoire de la Confédération Les premiers s'étaient tenus en 1864 et 1865, puis, s'espaçant de 10 ans en 10 ans, les suivants s'étaient réunis en 1876, 1886, 1895. Ces « National Conférences », fort suivies, duraient trois jours. On y présentait des rapports sur toutes les questions intéressant la vie et les intérêts de l'Œuvre, et on y votait des résolutions qui guidaient, dans une voie uniforme, la marche de toutes les Conférences de la Confédération.

Cependant l'Œuvre y souffrait d'un certain malaise dû à l'excessive étendue du territoire sur lequel se trouvaient parsemées les 650 Conférences, réparties entre le Conseil supérieur de New York — qui, à lui seul, en contrôlait plus de 400 — les 2 Conseils supérieurs de St-Louis et de la Nouvelle-Orléans, et le Conseil particulier de Brooklyn. Les distances étaient telles entre les Conseils centraux ou particuliers, que le président du Conseil supérieur de New York, qui considérait comme son devoir de les visiter périodiquement, était souvent obligé de faire 24 heures de chemin de fer pour courir de l'un à l'autre. Cet obstacle de la distance,

qui s'aggravait chaque année par la création d'une vingtaine de conférences nouvelles, n'était pas sans préoccuper le Conseil Général, et lorsqu'en 1906, Mgr Ireland, archevêque de St-Paul du Minnesota, de passage à Paris, lui fit l'honneur de venir assister à l'une de ses séances, et lui exposa la nécessité de partager en sections plus nombreuses l'immense territoire de la Confédération, il trouva un auditoire très disposé à écouter ses suggestions.

Mais ici ne se rencontrait pas, chez les intéressés, le même accord qu'en Allemagne. Les échanges de vue aboutirent à deux décisions. Tout d'abord, en janvier 1909, l'institution à Chicago d'un quatrième Conseil supérieur allégeant la charge de celui de New York ; puis, un peu plus tard, la création d'un rouage nouveau dénommé « Conseil central métropolitain » qui devait être installé au siège de chaque archevêché et assumer, au regard des Conseils centraux et particuliers de la province ecclésiastique, une partie des attributions du Conseil supérieur, sous le contrôle de celui-ci. Les deux premiers Conseils centraux métropolitains furent institués en janvier 1913, à Boston et à Philadelphie. Peu à peu, d'autres furent créés ; les 3 Conseils supérieurs de St-Louis, de la Nouvelle Orléans et de Chicago furent ramenés au rôle de Conseils métropolitains : seul, le Conseil supérieur de New York subsista pour toute la Confédération. En 1915, cette organisation nouvelle avait complètement remplacé l'ancienne, le Conseil particulier de Brooklyn conservant, toutefois, son indépendance traditionnelle.

Ce même obstacle des distances amena le Conseil Général à introduire au Brésil, puis en Australie, l'institution des Conseils centraux métropolitains aux chefs-lieux de chacune de leurs provinces, pour suppléer le Conseil supérieur dans la direction et le contrôle des Conseils centraux ordinaires. En Australie, notamment, certains Conseils centraux vivaient à 3.000 et 4.000 kilomètres du Conseil supérieur. Comme aux États-Unis, la nécessité s'imposa bientôt de ce rouage intermédiaire plus accessible aux Conseils et aux Conférences.

§

Ces diverses mesures tendaient à faciliter la création des Conférences nouvelles : mais il n'importait pas moins d'assurer la prospérité de celles qui subsistaient, et Calon s'en

préoccupait. Nombreuses sont ses circulaires et ses allocutions traduisant ce souci.

Les unes concernent le recrutement, non pas seulement des membres actifs, mais aussi des membres honoraires et des bienfaiteurs. Car ces deux catégories sont trop peu nombreuses en France, alors qu'à l'étranger leur effectif atteint souvent le double et parfois le triple de celui des membres actifs. Les autres rappellent que la quête hebdomadaire en séance, jadis unique ressource de la Conférence, doit toujours en être la principale, les Confrères étant tenus de faire la charité d'abord à leurs frais, avant de solliciter la générosité de leur entourage : la quête hebdomadaire est le baromètre de l'esprit et de l'activité charitables d'une conférence. Ailleurs, Calon insiste sur la forme sobre, mais complète, que doivent revêtir les procès-verbaux de séances, tradition écrite de la Conférence, et sur cet examen de conscience annuel — la statistique — qui, dressée avec soin et fidélité, doit constater, sur tous les points, le progrès ou le recul de la Conférence, et être régulièrement transmise aux Conseils, pour les renseigner sur les effectifs, les ressources, les œuvres de leur circonscription.

Enfin, il signale la nécessité pour toute conférence de participer à la vie de la Société par la lecture du bulletin. Dans un grand arbre, c'est au tronc que toute feuille, aspirant à vivre, vient puiser la sève qui la nourrit. Est nécessairement condamnée à végéter, et plus tard à mourir, toute conférence qui ne le comprend pas et demeure isolée. Et c'est pourquoi les bulletins étrangers, maintenant si nombreux, allemand, hollandais, flamand, anglais, espagnol, italien, autrichien, polonais, américain, mexicain, brésilien, péruvien, arabe, contiennent chacun deux parties : la première, consacrée aux communications d'ordre général, et puisées dans le bulletin français, organe officiel du Conseil Général, et la seconde, aux communications de caractère national. Partout et toujours, la naissance d'un bulletin national a provoqué un accroissement de vitalité de l'Œuvre. Certains de ces bulletins ont pris une importance considérable, tels le « Vincenz Blatter » en Allemagne, et aux États-Unis la « Quaterly Review » devenue une publication trimestrielle d'une centaine de pages.

Quant au bulletin français, le Conseil Général a cru devoir apporter à sa composition quelques modifications. Jusqu'en 1912, ses trois dernières livraisons mensuelles étaient consa-

crées, chaque année, au rapport général de la Société, sorte d'excursion hâtive, et par conséquent monotone, à travers le monde, pour relever la situation de toutes les Conférences existantes. Le Conseil décida qu'à partir de 1913, ce rapport général serait réduit à quelques pages sommaires, résumant les faits importants et les statistiques globales de l'année. Les points intéressants contenus dans les rapports venant de l'étranger feront l'objet d'articles spéciaux au fur et à mesure que ceux-ci parviendront au Conseil Général.

Ainsi, peu à peu, s'introduisaient au sein de la Société, les réformes, petites ou grandes, qui sans rien modifier de son esprit ou de ses traditions, l'accommodaient cependant aux exigences de l'époque et facilitaient ses progrès.

§

Ceux-ci, d'ailleurs, s'accentuaient : du 1er janvier 1904 au 1er janvier 1914, le Conseil Général a institué :

4 Conseils supérieurs : à Fribourg-en-Brisgau pour le Grand-Duché de Bade, à Porto pour le Portugal, à Chicago pour une partie des États-Unis, et à Santa-Fé de Bogota pour la Colombie.

36 Conseils centraux, soit : 17 en Europe, 12 en Amérique, 3 en Afrique, 1 en Asie et 3 en Océanie.

206 Conseils particuliers, dont 75 au Brésil, 44 en Belgique, 24 en France, 12 en Allemagne, 9 en Australie, le surplus répandu dans les pays le plus divers, de la Birmanie à la Colombie en passant par le Transvaal et l'île de Ténériffe.

Le nombre des Conférences agrégées qui, pour l'année 1904, s'élevait à 147, est monté, progressivement, d'année en année, pour atteindre, en 1913, le chiffre de 335, que la Société n'avait plus jamais connu depuis 1858 : Au total, au cours de ces dix années, le Conseil Général a prononcé 2.389 agrégations.

A cette abondante récolte, la France a contribué pour 394 agrégations, dont 114 pour le diocèse de Paris, 46 pour celui de Cambrai, 30 pour celui de Versailles, le surplus plus ou moins inégalement réparti entre 52 diocèses, les 27 autres n'ayant fait aucun progrès pendant ces 10 années. Mais, d'autre part, il faut, au cours de cette période, constater, dans de nombreux diocèses, un dépérissement regrettable causé, sans doute, par les obstacles accumulés par le pouvoir contre toute manifestation de vie catholique. Les décès furent presque aussi

nombreux que les naissances puisque d'un terme à l'autre, en France, le nombre des Conférences vivantes n'a augmenté que de 90 (1.616 au lieu de 1.526) ; le nombre des membres actifs s'est simplement maintenu autour de 26.000 ; celui des familles visitées est tombé de 41.000 à 36.000. Ce n'est pas en France, malgré le nombre des agrégations, qu'on peut célébrer, à cette époque, les progrès de l'Œuvre !

Heureusement, il n'en est pas de même à l'étranger. En Europe, c'est, comme toujours, la Belgique qui tient le premier rang, et de beaucoup, avec 320 conférences nouvelles. Le Cardinal archevêque de Malines, dans une lettre pastorale, a demandé que chaque paroisse belge ait sa Conférence de St-Vincent de Paul, et son appel a été entendu. Ce petit pays offre aux plus grands un noble exemple. Au 1er janvier 1913, ses 9 Conseils centraux dirigent 1.273 Conférences comptant 20.000 membres actifs, qui visitent 24.000 familles.

La Grande-Bretagne a vu naître 229 Conférences, 148 en Angleterre, 53 en Irlande et 28 en Écosse. Au 1er janvier 1914, elle compte 661 Conférences dont les 9.000 membres actifs secourent 41.000 familles.

En Allemagne, 147 agrégations nouvelles ont porté le nombre des conférences à 660, avec 14.000 membres actifs et 18.000 familles visitées. L'Espagne a fondé 91 Conférences nouvelles, élevant ainsi son effectif à 572, avec 9.000 membres actifs et 11.000 familles secourues. Une mention spéciale est due au Portugal. Ce pays d'étendue et de population modestes, se relevant victorieusement après une persécution pénible, a vu naître, dans cette décade, 57 Conférences dont 22 dans la seule année 1913.

En résumé, sur les 2.389 agrégations prononcées sous la présidence Calon, l'Europe, France comprise, en revendique 1.422, c'est-à-dire 60 %.

Dans l'Amérique du Nord, c'est naturellement la Confédération des États-Unis qui éclipse ses voisins avec 163 agrégations. Le zèle des Confrères y est très actif. Le président du Conseil supérieur de New York vient fréquemment à Paris pour se tenir en contact plus étroit avec le Conseil Général. Des présidents n'hésitent pas à faire 5.000 kilomètres pour venir des rives du Pacifique à Boston — (et autant pour revenir) — afin d'assister à une assemblée générale extraordinaire. Los Angelès fonde, d'un seul coup, 9 Conférences dont l'évêque sollicite l'agrégation dans une seule et même lettre.

L'Amérique du Sud est représentée avec éclat par le Brésil qui compte 488 agrégations. Dans son énorme territoire, Rome, à cette époque, crée de nouveaux évêchés devenus nécessaires. Chaque prélat, en prenant possession de ses fonctions, provoque, dans son diocèse, la création de nombreuses Conférences, ce qui accélère l'expansion déjà rapide de la Société. Au 1er janvier 1914, le Conseil supérieur du Brésil a sous sa direction 16 Conseils centraux, 35 Conseils particuliers et 855 Conférences.

La République Argentine a obtenu, sous la présidence Calon, 25 agrégations, le Chili 30 et la Colombie 48 : Ce dernier chiffre demande explication. En 1910, la Société n'était représentée dans ce pays que par un très petit nombre de Conférences agrégées ; mais, à côté d'elles, vivaient des œuvres charitables analogues, plus ou moins modelées sur elles, et conservant leur entière indépendance. Les autorités ecclésiastiques du pays, sous la haute intervention du Cardinal Vannutelli, les amenèrent à renoncer à leur isolement, à modifier leurs règlements pour adopter celui de la Société, et à demander à celle-ci leur agrégation. Et c'est ainsi qu'au cours des années 1911-1913, 41 Conférences nouvelles apparurent en Colombie, nécessitant l'institution, à Bogota, d'un Conseil supérieur, dont le président inaugura ses fonctions par la création d'un bulletin national.

L'Afrique progresse modestement. L'Asie languit. Mais l'Australie donne le jour à 94 Conférences nouvelles. Ce pays neuf, peu habité, dont la superficie représente plus des quatre cinquièmes de l'Europe, et où les catholiques ne comptent que pour 25 % dans la population, a su se placer, en peu d'années, au rang des plus prospères, sous l'impulsion ardente du président du Conseil supérieur de Sydney, secondé, d'ailleurs, par le concours très actif du haut clergé. Rien ne l'arrête : Trois mois lui sont nécessaires pour visiter tous les Conseils de son ressort, car certains sont à 10 jours de mer. Ces trois mois, il les trouve, et avec quel profit pour l'Œuvre ! Sa visite de l'Australie Occidentale en 1911, lui permet, dans un seul voyage, la création de 14 Conférences et de 2 Conseils particuliers. Et c'est ainsi qu'à la fin de 1913, l'Australasie, une des dernières venues dans la famille de St-Vincent de Paul, peut s'enorgueillir de 204 Conférences, réunissant plus de 3.000 membres actifs.

§

L'augmentation des ressources suit naturellement celle des effectifs ; mais, sur ce terrain, les relevés de 1912 peuvent, seuls, servir de termes de comparaison. La date tardive à laquelle parviennent au Conseil Général les statistiques des pays lointains ne lui permet d'établir un relevé général qu'au cours du second semestre de l'année suivante. Or, le second semestre de 1914 a vu naître pour lui d'autres et plus impérieux devoirs que l'établissement d'une comptabilité mondiale. De ce travail, il ne fut même pas question. La comparaison des ressources de la Société ne peut donc s'établir qu'entre le 31 décembre 1903 et le 31 décembre 1912.

Au cours de ces 9 années, les recettes signalées se sont élevées progressivement de 12 millions 146.000 fr. à 16 millions 557.000 fr. L'Europe est passée de 6 millions 637.000 fr. à 9 millions 109.000 fr. L'Amérique, de 3 millions 335.000 fr. à 4 millions 486.000 fr. ; l'Océanie de 64.000 fr. à 456.000 fr.

D'autre part, certains pays, où la Société était inconnue jusque-là, lui ouvrent leurs portes. C'est en 1904, la Jamaïque ; en 1905, l'île de Ténériffe; en 1906, Ceylan qui voit naître 2 Conférences (Colombo et Jaffna), et le Transvaal où la fondation concomitante de 3 Conférences justifie l'institution immédiate d'un Conseil particulier. Deux ans plus tard, c'est le Griqualand, où naît la Conférence de Kimberley, et de 1910 à 1912 des Conférences se fondent au Dahomey (Porto Novo), à Sainte-Lucie (l'une des Antilles), dans la République de Panama, au Congo Belge et au Maroc (Casablanca). Enfin, dans son allocution à l'Assemblée Générale du 28 février 1912, Calon avait la joie d'entretenir ses confrères de la pénétration de la Société en Russie, sans prévoir les désillusions que ménageait de ce côté un très prochain avenir.

En résumé, au 31 décembre 1913, il existait de par le monde 8.382 Conférences en pleine activité. Une statistique d'ensemble, tentée par les soins du Conseil Général et qui n'a pas toujours obtenu les réponses désirables, lui a cependant permis de relever, au 31 décembre 1912, les chiffres suivants : 140.000 membres actifs, 83.000 membres honoraires, 200.000 familles visitées, et 16 millions et demi dépensés dans l'année. Ces chiffres, nécessairement inférieurs à la réalité, suffisent cependant à donner une impression générale sur les progrès de l'Œuvre au cours de la présidence Calon.

CHAPITRE XX

L'ŒUVRE SOCIALE

A quoi s'emploie le zèle de ces 140.000 confrères de St-Vincent de Paul ? Dans quelle mesure font-ils œuvre utile au point de vue matériel, moral et religieux ? C'est un examen qui s'impose pour déterminer leur rôle social.

Ce ne serait pas répondre à la question que de s'attarder aux œuvres de piété qui les confirment dans leur vocation, encore bien qu'elles soient la source à laquelle ils puisent le principe de leur dévouement charitable et l'aliment de leur zèle quotidien. Les retraites, ouvertes et fermées, les journées de récollection, les pèlerinages, la messe aux quatre intentions continuant son périple conquérant autour du monde avec un tel succès que dès 1912, le bulletin se voit obligé de renoncer à la publication mensuelle qui la concerne (1) ; les concours actifs apportés à des œuvres de piété voisines telles que l'Adoration Nocturne, les Confréries du Saint-Sacrement, l'Heure Sainte, ou le Tiers-Ordre Franciscain, tous ces efforts de confrères vers le développement de leur vie spirituelle sont, au point de vue de leur activité charitable, une cause et non pas un effet. Or, ce qu'il importe de dégager ici, ce sont des résultats.

Il faut de même écarter toutes les œuvres charitables auxquelles la Société prête son concours mais qui ne dépendent pas d'elle. Elles sont nombreuses. Albert de Mun appelait la

(1) L'expansion de cette œuvre prouve la considération dont jouissait, à l'étranger, la parole de Calon. Frappé de voir qu'elle était peu répandue hors de France, et que sur 1.000 messes annuelles, 135 seulement étaient célébrées à l'étranger, il signala le fait dans une allocution de 1911. L'année suivante, l'étranger célébrait, non plus 135, mais 1.500 messes aux quatre intentions.

Société de St-Vincent de Paul une école d'apprentissage où toutes les œuvres catholiques viennent puiser leurs meilleurs ouvriers. Seules les œuvres fondées et dirigées par la Société sont à retenir pour mesurer son action.

Autour de la visite du pauvre à domicile, œuvre essentielle, sont nées beaucoup d'œuvres annexes, très variées, suivant les pays, et suivant l'inspiration de chaque Conférence, dont l'indépendance est absolue en pareille matière. Cependant, elles peuvent être classées en trois grandes catégories suivant qu'elles visent la protection de l'enfance, l'aide matérielle et morale aux familles indigentes, et le réconfort fourni à certaines catégories spéciales de déshérités. Quoique leurs modalités diffèrent, toutes sont marquées au coin d'une inspiration uniforme : rendre service matériellement et moralement à tous les écrasés de la vie.

§

Les œuvres concernant la protection de l'enfance poursuivent trois buts distincts : recueillir les enfants matériellement ou moralement abandonnés : c'est l'œuvre des asiles ; procurer l'instruction et l'éducation catholique à tous les enfants baptisés : c'est l'œuvre des écoles ; assurer la persévérance de tous ceux qui ont fait leur première communion : c'est l'œuvre des patronages.

On voit, particulièrement dans les pays anglo-saxons, les conseils et conférences se préoccuper de recueillir les orphelins et les enfants matériellement ou moralement abandonnés. Sans doute, ce souci se rencontre également dans certains pays latins, comme l'Espagne, l'Italie, la République Argentine, mais là, n'ont pas été créées, dans ce but, de fondations spéciales ; on s'y contente généralement de faire admettre les orphelins, moyennant subvention, dans des maisons tenues le plus souvent par des congrégations. Dans les pays catholiques, l'Autriche et la Bavière sont les seuls où les Conseils, qui jouissent de la personnalité civile, ont fondé des orphelinats, à eux, grâce à des libéralités qui leur ont été faites avec cette destination spéciale.

Tout autre est l'œuvre poursuivie dans les pays où domine le protestantisme. Là, les conseils ont constaté la nécessité de soustraire à son prosélytisme, non pas seulement les orphelins, mais les enfants, beaucoup plus nombreux, nés d'unions mixtes, ou

même de parents catholiques, se désintéressant de leur éducation, et souvent de leur existence. A Dresde, la Conférence a pris à sa charge l'asile municipal qui abrite une centaine d'enfants. Les Conférences de Leipzig en élèvent une cinquantaine dans l'asile qui leur appartient et celles de Cologne 200. La Grande-Bretagne a fondé plusieurs maisons en Angleterre ; une à Glascow, le « Children's Refuge » de Whitevale, et une en Irlande, à Glasnevin, où l'on élève 140 garçons. Le Canada en possède une à Québec pour 60 enfants.

Les conseils des États-Unis et d'Australie ont remarquablement organisé ce service. A New York, le comité préventif pour empêcher les abandons d'enfants fait annuellement 400 enquêtes ; le « Catholic Home Bureau » a la direction, en 1911, de 1.479 enfants abandonnés ; 225 d'entre eux placés par lui dans des familles catholiques, exigent une surveillance qui se traduit par 3.000 visites dans l'année. Le conseil de Boston, dans cette même année 1911, a recueilli 416 enfants catholiques délaissés par leurs familles. En Australie, 3.000 enfants, matériellement ou moralement abandonnés, sont confiés à des familles catholiques sous la surveillance d'un comité dit de « Probation Work ».

Il ne suffit pas que soient recueillis les orphelins et les abandonnés, il est désirable que tous les enfants appartenant à des familles catholiques indigentes reçoivent une éducation et une instruction chrétiennes.

Veiller à ce qu'ils soient baptisés — ce qui est plus particulièrement utile, lorsqu'ils sont nés d'une union mixte — et à ce que, plus tard, ils soient catéchisés et fassent leur première communion, c'est naturellement le souci élémentaire de tout confrère acceptant la responsabilité d'une famille, quel que soit le continent où il remplit sa fonction. Mais, son rôle de catéchiste varie suivant les pays. S'il en est où son concours se borne à des encouragements, à des répétitions, à des examens, il en est d'autres, où tout l'enseignement catéchistique pèse exclusivement sur lui : soit lorsqu'il s'agit d'instruire des enfants détenus dans les maisons de correction, comme aux États-Unis, soit lorsqu'il faut suppléer à l'insuffisance numérique du clergé, comme en Amérique Centrale, en Égypte et plus encore aux Indes, en Chine et en Australie. Ici l'on voit des confrères enseigner, à eux seuls, le catéchisme à des groupes de 300 enfants.

Partout, les Conférences s'efforcent de contribuer à la

solennité de la première communion en habillant les enfants, en assistant à la cérémonie, en offrant un repas qui groupe familles et visiteurs autour des premiers communiants.

L'instruction des enfants est un vaste domaine ouvert au zèle des conférences ; elle est souvent pour elles une lourde charge. Dans tels pays, elles fondent et entretiennent des écoles qui sont à elles ; c'est le cas en Autriche et au Mexique, et plus souvent encore dans les pays protestants. En Hollande, ce service coûte aux deux seuls eonseils d'Amsterdam et de La Haye plus de 500.000 fr. par an. Dans tels autres pays, le régime adopté est celui des subventions aux écoles catholiques recevant les enfants des familles visitées (Belgique, Égypte), ou bien encore (France) celui du paiement pur et simple des frais d'écolage dans les écoles libres qui n'ont pas, comme les écoles officielles, la ressource d'assurer la gratuité complète aux frais du contribuable. Quelle que soit la forme préférée, l'écolage grève sérieusement le budget des Conférences, mais il n'est pas une d'entre elles qui hésite devant les sacrifices qu'exige l'instruction catholique des enfants appartenant à ses familles.

D'autre part, pour soustraire les enfants aux dangers de la rue pendant que leurs parents travaillent hors de chez eux, les Conférences, dans nombre de pays, ont fondé et entretiennent des classes de garde qui les recueillent pendant les heures de liberté, et des soupes populaires qui leur fournissent le repas de midi et le goûter de quatre heures. Et cela aussi est pour les Conférences une lourde charge ; on ne distribue pas, sans une dépense assez élevée, 5, 8, 10 mille repas par an à des enfants naturellement dotés d'un robuste appétit ; à Vienne, les 15 classes de garde coûtent annuellement une trentaine de mille francs.

Les écoles professionnelles, les classes du soir et celles du dimanche permettent aux Conférences d'étendre leurs œuvres d'enseignement jusqu'aux enfants plus âgés, souvent même jusqu'aux adultes. On sait le magnifique développement, à Gand, de l'Académie St-Luc, école professionnelle groupant 650 élèves ; on connaît moins les écoles professionnelles de la dentelle fondées en Irlande pour les petites filles indigentes. Les écoles du soir et celles du dimanche sont, un peu partout, nombreuses et fréquentées. En 1911, en Angleterre, les classes du dimanche réunissaient 3.836 élèves et celles du soir pour adultes. 2.778. A Washington, 900 enfants fréquentent l'école

du dimanche. Si celles de Ceylan ou de Calcutta n'en groupent que 200, ces chiffres ne sont pas moins édifiants que les précédents. Quelle somme de dévouement représentent ces écoles du soir et du dimanche parsemées à travers le monde, et où tous les cours sont faits par des confrères !

§

Mais, de toutes les œuvres s'adressant à l'enfance, la plus universellement adoptée est celle des patronages. Née au début même de la Société, elle a suivi celle-ci partout où elle a pris quelque développement, groupant les écoliers et les apprentis. Enfant privilégiée du Conseil Général et du Conseil de Paris, cette œuvre se montre partout active, sinon sous le même nom, du moins sous la même inspiration, et poursuivant le même but. Elle range sous sa loi d'importants groupements de jeunesse. Les statistiques de 1912, relevant le nombre des patronnés, en indiquent notamment 18.000 pour la France, dont près de 6.000 pour les 15 patronages de Paris ; le même nombre, 18.000, pour les Pays-Bas, 12.000 pour l'Angleterre, 10.500 pour l'Australie, 10.000 pour l'Espagne, 9.000 pour l'Autriche, 6.000 pour l'Italie, etc. En Belgique, les trois villes d'Anvers, Bruxelles et Liége, à elles seules, comptent 64 patronages avec 16.000 inscrits. Manchester possède 36 patronages ; les 4 Boy's Clubs de New York groupent 4.800 enfants ; ceux du Chili 2.600, etc. En Australie les Conférences ont groupé leurs patronnés en associations paroissiales qui portent le nom de « Parish-Guilds ».

Les services rendus aux patronnés ne se bornent pas toujours à leur offrir un lieu de réunion où ils trouvent, dans une atmosphère affectueuse, et sous une direction éclairée, des distractions honnêtes de toutes sortes, parmi lesquelles il faut compter les sports, qui commencent à jouir d'une certaine faveur. Çà et là, se fondent, à leur profit, des « Maisons de Famille », des « Working Boy's Home » où ils trouvent, à peu de frais, le vivre et le couvert. Çà et là, également, le patronage d'apprentis se préoccupe du placement de ses jeunes gens une fois formés, et souvent même au loin. Si l'Écosse envoie volontiers les siens en Irlande, l'Angleterre n'hésite pas à profiter de ses relations mondiales pour caser les siens jusqu'en Amérique et même en Australie.

Le catalogue des œuvres consacrées à l'enfance serait incom-

plet sans une mention donnée à d'eux d'entre elles qui prennent, à cette époque, un certain essor, et vont se développer d'année en année. Leur but est de procurer aux enfants pauvres, l'une un peu de joie ; c'est l'œuvre des arbres de Noël, et l'autre un peu de santé ; c'est l'œuvre des colonies de vacances.

Noël, la fête de l'enfance, devait attirer l'attention des confrères dont l'affectueuse charité s'attache tout naturellement, d'une façon spéciale, aux enfants des familles visitées par eux. Comment ce père de famille qui comble de cadeaux ses propres enfants à l'occasion de cette fête, ne songerait-il pas à ces petits déshérités qui connaissent si rarement quelque joie au foyer misérable dans lequel ils grandissent ? Et c'est ce qui explique qu'à peine inaugurés dans quelques Conférences, les arbres de Noël se sont répandus en tous pays : en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Amérique, et même aux extrémités du monde, à Ceylan, en Chine, aussi bien qu'à la Guyane. Partout, ce sont de vraies réunions de familles au cours desquelles visiteurs et visités communient affectueusement dans la joie bruyante des enfants. Souvent aussi les parents bénéficient, à l'occasion de cette fête, soit d'un repas en commun, soit de largesses exceptionnelles.

L'atmosphère pernicieuse des grandes villes et, plus encore, celle empestée des taudis dans lesquels ils grandissent sont funestes à la santé et au développement des enfants. Les jardins spéciaux créés pour eux par certaines Conférences n'étaient qu'un palliatif insuffisant. De cette constatation sont nées les colonies de vacances. Si l'on néglige les tentatives isolées qui n'ont pas abouti à des fondations durables, c'est à la ville de Lyon que revient, en France, l'initiative de cette Œuvre, organisée en 1903, sous le nom d'Œuvre « des enfants à la montagne ». Les résultats furent si heureux que St-Étienne suivit l'exemple donné, puis Nancy, puis Montpellier, puis beaucoup d'autres villes (1).

(1) En fait, c'est au mois de juillet 1860 que fut fondée sous le nom « d'Œuvre des Bains de Mer » par les Conférences de Montpellier, la première colonie de vacances. Les conférences de Bologne et de Gênes suivirent immédiatement cet exemple. Il est donc inexact d'attribuer, comme on l'a fait trop souvent, l'initiative de cette œuvre à des pasteurs protestants : MM. Biou, de Zurich, en 1876 ; Lorriaux, de Levallois-Perret, en 1881, et Louis Comte, de Lyon, en 1891 (Voir le Rapport présenté le 30 mai 1930 au Congrès des Colonies de vacances par M. Penel-Beaufin, secrétaire général, publié par la *Correspondance des Œuvres* (1930, page 225).

Paris, de son côté, n'était pas resté étranger à ce mouvement mais n'ayant pas trouvé, de suite, les immeubles nécessaires à l'installation de l'œuvre, le Conseil dut se contenter d'encourager ses conférences à confier leurs enfants aux œuvres catholiques fondées dans ce but. Elles étaient, d'ailleurs, nombreuses. Au Congrès de Limoges, en 1911, on signalait l'existence, en France, de 228 colonies nettement catholiques. C'est seulement à cette époque que le Conseil de Paris acquit la première des propriétés destinée à recevoir ses colons. En 1913, 1.674 enfants bénéficiaient, à Paris, de cette œuvre nouvelle.

Aux États-Unis son développement fut plus rapide. En 1903, le Conseil supérieur de New York achetait le domaine de « Spring Valley » qui, dès la seconde année, recevait 1.800 enfants, dont 176 y faisaient leur première communion. En 1911, l'établissement abritait, au cours de l'été, 2.317 colons et, pendant l'hiver, 578 convalescents. Cette même année, Brooklyn envoyait 1.600 enfants en colonies de vacances. Philadelphie 1.300. Chicago, Baltimore, New-Jersey suivaient l'élan donné. L'œuvre du « Fresh Air » était, aux États-Unis, magnifiquement lancée.

Cette œuvre, on la retrouve, d'ailleurs, plus ou moins prospère, dans de nombreux pays, et d'année en année, elle va prendre une plus grande expansion.

§

Les trois besoins primordiaux des familles indigentes, au point de vue matériel, sont le logement, la nourriture et le vêtement.

Pour satisfaire au premier, plusieurs procédés sont adoptés par les Conférences. Le plus ancien et le plus usité, c'est la Caisse des loyers, qui dissipe le spectre du terme, toujours angoissant pour le pauvre. La Conférence se fait remettre par lui, chaque semaine, la somme minime représentant le montant de son loyer hebdomadaire, et lui rend, à la veille du terme, la totalité de ses versements, accrus d'une bonification de 10 à 20 %. Lui faire prendre ainsi des habitudes de prévoyance et d'économie qui lui sont trop souvent étrangères, et lui procurer toute sécurité quant au logement, vaut bien un petit sacrifice de la Conférence : aussi les caisses de loyers sont-elles fort répandues.

Assurer le paiement du loyer, c'est quelque chose ; amélio-

rer le logement du pauvre, c'est mieux encore. Dans ce but, après avoir encouragé l'institution des prix de propreté ou de bonne tenue des ménages, et, d'autre part, la distribution gratuite des fournitures et des outils nécessaires pour lessiver ou repeindre les taudis, la Société a fait plus. En France, elle a adopté l'œuvre de la « Grande Famille » qui vient en aide aux familles comptant au moins 5 enfants empilés dans des logements trop étroits. Cette œuvre les amène à s'installer plus largement en leur promettant de payer 80 % du supplément de loyer qu'exigera cette installation plus spacieuse. En 1913, alors qu'elle n'était encore âgée que de 4 ans, elle fonctionnait dans 7 arrondissements parisiens et y transplantait, dans ces conditions, 220 familles dotées de 1.100 enfants. Et elle se propageait à Lyon, Chauny, Amiens, Rouen, etc.

Dans certains pays, la Société va plus loin : Dès cette époque, quelques Conseils n'hésitent pas à louer, à acquérir, ou même à construire, pour loger leurs familles, moyennant un fort modeste loyer, des immeubles aérés, spacieux, fort appréciés, on le conçoit, des privilégiés qui les habitent. C'est le cas en France ; à Rouen, Orléans, Carcassonne : et, au mois de février 1913, le Conseil de Paris fonde un « Comité du Logement et des Jardins Ouvriers » qui débute par la construction de douze modestes pavillons portant le nom de « Cité Ozanam ». C'est aussi le cas au Brésil, en Colombie, où 16 logements sont construits, à Bogota, en 1911, pour la modeste somme de 32.000 fr. Et l'exemple est suivi dans quelques autres pays. Les Conférences du Chili ont construit 75 maisons pour loger leurs pauvres.

C'est aussi contribuer à l'amélioration du logement que de distribuer des lits aux familles nombreuses pour assurer la séparation des sexes, et que d'assurer le chauffage lorsque les circonstances en rendent le prix inaccessible aux indigents. Pour chauffer leurs pauvres, les Conférences de la Nouvelle-Orléans ont reçu 70.000 fr. en 10 ans d'un bienfaiteur anonyme.

A côté des malheureux qui sont logés, il y a ceux qui sont sans toit. Pour les recueillir, des asiles ont été créés par les Conférences dans de nombreux pays : Irlande, Suisse, Espagne, Canada, États-Unis, Colombie, Pérou, etc. Et ces fondations sont pour elles d'assez lourdes charges. Le « home du Bon Samaritain » à Washington, abritait, en 1911, 433 hommes, auxquels 9.000 repas étaient servis. Les 4 asiles construits,

cette même année, en Colombie, n'ont coûté que 15.000 fr. Heureux pays ! Heureuse époque !

Si le logement du pauvre coûte assez cher à certaines Conférences, c'est encore peu de chose à côté de ce qu'elles consacrent à sa nourriture. Celle-ci fut le premier besoin que la « Conférence de Charité » tenta de soulager au jour de sa fondation ; et elle absorbe partout et toujours, plus de la moitié des ressources de chaque conférence. La visite du pauvre à domicile, œuvre fondamentale de la Société, ne peut se concevoir sans être accompagnée de la remise de bons alimentaires, pain, viande, lait, épicerie, etc.

Certaines Conférences peu fortunées recourent à des moyens ingénieux pour se procurer les denrées distribuées par elles. Celle de Jaffna (Ceylan) a obtenu de 365 familles qu'elles prélèvent sur chacun de leurs repas une « poignée de riz » mise de côté au profit de la Conférence. Celles de Québec ont fondé l'œuvre du « Pain des pauvres » dont chaque adhérent verse une cotisation annuelle de 6 francs que les confrères vont recueillir à domicile. Elles ont, de plus, obtenu que, chaque année, les voyageurs de commerce fassent pour elles une quête dite « de la Guignolée ». Les raquetteurs de Montréal ont suivi cet exemple et font, eux aussi, la quête annuelle « de la Guignolée ».

Les secours alimentaires fournis par les Conférences sont nécessairement, et seront toujours, très insuffisants pour nourrir complètement une famille. Pour obvier à cette insuffisance, certaines Conférences ont fondé des magasins d'approvisionnement faisant leurs achats en gros et cédant les denrées au prix de revient. D'autres ont créé des « Mutualités d'achats ». La première de celles-ci, à Paris, naquit en 1910, sur la paroisse Ste-Marguerite et fut suivie de huit autres en l'espace de deux ans : 219 familles seulement en profitaient ; elles n'ont jamais eu grand succès.

D'autre part, une œuvre nouvelle contribue à l'alimentation des familles en même temps qu'à l'amélioration de leur santé physique et morale : c'est l'œuvre des Jardins Ouvriers. En 1913, Paris et sa banlieue possèdent 1.121 jardins, couvrant 15 hectares et profitant à 7.000 bénéficiaires auxquelles ils rapportent 120.000 fr. de légumes frais chaque année. Mais la province a devancé Paris dans cette œuvre, d'ailleurs plus facilement réalisable pour elle. Dès 1906, le Congrès International de l'Œuvre des jardins ouvriers constatait

que sur les 14.547 jardins existants, et bénéficiant à 72.000 personnes, un très grand nombre appartenaient aux Conférences de St-Vincent de Paul. C'est surtout la France qui justifie cette constatation, car, à l'étranger, l'œuvre est peu répandue, malgré les avantages inappréciables qu'elle apporte aux familles indigentes : vie au grand air et au soleil, et par conséquent santé pour tous, et spécialement pour les enfants ; abandon du bistro par le chef de famille qui ne connaît plus l'alcoolisme et ses funestes conséquences. Combien de mères déclarent que, même au seul point de vue pécuniaire, le profit le plus important tiré de leur jardin, ce n'est pas la provision annuelle de légumes frais qu'il leur procure, mais l'économie quotidienne des sommes dépensées jadis au cabaret par le chef de famille, sans compter celle des coups reçus à son retour, conséquence normale de ses crises d'ivresse.

La nécessité de procurer aux indigents les vêtements qui leur sont nécessaires a engendré les vestiaires, qu'on trouve annexés à un grand nombre de Conférences, et qui sont eux-mêmes accompagnés souvent d'ouvroirs dirigés par les femmes ou les filles des confrères. De ces ouvroirs destinés à mettre en état et à entretenir les vêtements usagés recueillis, certaines Conférences n'ont nul besoin : telles, celles d'Allemagne qui sont alimentées gratuitement de vêtements neufs par une œuvre catholique appelée « Caritas ». Pareille bonne fortune est rare. Ailleurs, on ne rencontre guère de distributions de vêtements neufs que dans les circonstances exceptionnelles : premières communions, arbres de Noël, etc., mais dans ces cas, elles sont assez usuelles.

§

Contribuer à procurer du travail aux malheureux qui désirent vraiment en trouver, c'est aussi, pour les Conférences, un devoir qu'elles s'efforcent de remplir sous des formes variées. Parfois, elles donnent des machines à coudre à des mères de famille pour leur permettre de travailler à domicile. Parfois elles favorisent le retour à la terre par le placement à la campagne des indigents qui végètent dans les grandes villes. Mais le mode le plus généralement employé c'est l'œuvre du placement gratuit. Celle-ci est particulièrement active dans les pays qui reçoivent des émigrants comme le Canada, les États-Unis, le Transvaal, l'Australie,

A Paris, c'est seulement au mois de mars 1910 que fut fondé, 137, Boulevard St-Germain, un bureau de placement gratuit qui devait devenir, par la suite, l'œuvre de la « Solidarité Catholique ». En 1913, il enregistrait 4.163 demandes contre 2.650 offres de places. Dès 1912, il groupait un certain nombre de travailleurs placés par lui (475) en des réunions mensuelles au cours desquelles leur étaient faites des conférences sur des questions d'ordre social, moral ou religieux ; et ce groupement fournissait au Sacré-Cœur 78 « Hommes de France ».

L'œuvre des secrétariats complète le cycle des services matériels rendus aux pauvres par la Société. De fondation récente, elle a pris son essor sous la présidence Calon. En 1903, un seul secrétariat fonctionnait à Paris : au 31 décembre 1913, 48 existaient ayant traité plus de 11.000 affaires dans l'année qui venait de s'écouler. Et l'Œuvre s'était répandue non seulement en France et en Europe, où dès 1907, on voyait le secrétariat de Bruxelles accueillir 4.636 clients, mais encore au loin, notamment dans l'Amérique du Nord, et jusque dans l'Uruguay. Partout l'œuvre est appréciée des indigents qui viennent solliciter, et sont sûrs de trouver, des conseils compétents pour sortir des difficultés de toute espèce devant lesquelles ils se sentent désarmés. Comme ces secrétariats accueillent tous les indigents, secourus ou non par les Conférences, leur rayonnement est énorme.

Enfin, la présidence Calon a vu naître, en 1904, à Paris, sur la paroisse St-Sulpice, une œuvre nouvelle, qui répond en même temps à des besoins matériels et à des besoins moraux : c'est la « Maison du Peuple », cercle ouvert aux indigents, tous les soirs de 8 heures à 10 heures, moyennant une cotisation mensuelle de 0,50 centimes, et qui offre à ses adhérents non pas seulement billards, jeux de salon, bibliothèque, conférences hebdomadaires et cours divers, mais encore un service de placement gratuit, un dispensaire, un comité de mariages, des consultations juridiques, et même des remises chez certains commerçants du quartier. Peut-être la multiplicité des services accumulés dans la Maison du Peuple de la rue Bonaparte n'a-t-elle pas été sans nuire à l'expansion d'une œuvre si ambitieuse, soit à cause de l'importance des locaux et des ressources qu'elle réclame, soit à raison du nombre et de l'intensité des dévouements qu'elle exige. Toujours est-il que si cette œuvre s'est un peu développée à Paris, elle ne s'est étendue ni en France ni à l'étranger. Là, les différents

services qu'elle tend à concentrer, sont demeurés épars. On les y retrouve presque tous, mais dispersés entre les différentes œuvres adoptées par les Conférences.

§

L'aide matérielle n'est pas le seul but charitable de la Société ; elle entend aussi fournir au pauvre une aide morale. Celle-ci se traduit tout d'abord par un effort intensif tendant à la régularisation des unions illicites : c'est la tâche des comités de mariages, travaillant de concert avec la Société St-François Régis, la suppléant là où elle est inconnue, et finissant par l'absorber. Très répandus en tous pays, ces comités remplissent un rôle social et religieux important. La régularisation des unions illicites, souvent accompagnée d'un ou plusieurs baptêmes, entraîne avec elle, comme conséquence, la légitimation des enfants, qui voient effacer ainsi la tache de leur état civil. Cette œuvre demande peu de ressources, mais beaucoup de dévouement, car le nombre est souvent invraisemblable des lettres et des démarches exigées pour la réunion des pièces nécessaires à la célébration d'un mariage entre gens qui ne se sont jamais souciés de leur état civil et qui, parfois, ignorent jusqu'à la date et au lieu de leur naissance.

Cette œuvre s'est beaucoup développée sous la présidence Calon. Les comités de Paris, en 1913, ont ouvert 4.337 dossiers et réussi 2.801 mariages accompagnés de 537 baptêmes, dont un certain nombre d'adultes, et de 1.511 légitimations. En 1911, Rouen réalisait 463 mariages, Roubaix 290, Reims 271 ; le Havre 125, etc. A l'étranger, Bruxelles régularisait 4.010 mariages procurant 1.363 légitimations. Vienne, 1045, avec 1.094 légitimations. A Messine, si terriblement éprouvée, une seule conférence régularisait 175 unions dans son année. De pareils exemples, pris entre mille, suffisent à caractériser l'importance du rôle joué par cette œuvre, rétablissant chaque année une vie correcte dans d'innombrables foyers.

La Société entend, de même, introduire dans les familles secourues par elle l'esprit de prévoyance trop souvent ignoré d'elles, et dans cet ordre d'idées, les caisses de loyers ne lui ont pas paru suffisantes. Elle a créé des institutions de prévoyance, spécialement pour la jeunesse, Caisses d'économie en vue du mariage, dite « Caisses dotales », Caisses d'épargne dans

ses patronages, « Penny Banks », fort prospères dans les pays anglo-saxons. Bien entendu, les dépôts modestes des clients bénéficient des sacrifices consentis par les Conférences en leur faveur.

D'autre part, la Société s'impose — et c'est une règle universellement suivie — le devoir de satisfaire aux besoins intellectuels de ses protégés, en leur fournissant des lectures honnêtes, soit par ses propres publications : almanachs, petites lectures, etc., soit par ses très nombreuses bibliothèques, fixes ou roulantes. Cette œuvre est adoptée partout, non seulement en France, mais à l'étranger, et partout elle est prospère. Anvers, en 1911, a répandu 78.000 almanachs et les emprunts faits à sa bibliothèque se sont élevés à 31.425. Les bibliothèques des neuf villes les plus importantes de la Hollande tiennent plus de 100.000 volumes à la disposition des familles visitées par leurs Conférences, et celles de La Haye distribuent, en 1912, 18.000 almanachs. Toutes les Conférences d'Angleterre répandent les nombreuses et intéressantes publications que met à leur disposition « la Société de la Vérité Catholique ». L'Australie fait de même et Melbourne, en 1911, a distribué plus de 40.000 publications. Vienne répartit chaque années 10.000 volumes ou brochures. Milan a créé pour ses familles un hebdomadaire illustré. Le Portugal l'imite. Une très modeste Conférence d'Espagne, celle de la Brisbal (du Conseil Central de Barcelone) distribue 25.000 feuilles dans l'année. La Conférence de Ceylan accuse 200 lecteurs habitués de sa bibliothèque. Cette même préoccupation d'instruire les indigents se manifeste dans les conférences de tous pays : Égypte, Ile Maurice, Transvaal, Colonie du Cap, Mexique, Colombie, etc.

Cette généreuse distribution de manne intellectuelle ne se borne pas aux familles adoptées par les Conférences. Partout où pénètrent les Confrères pour y apporter quelque réconfort, à bord des navires, dans les hôpitaux, les work-houses, les asiles, les prisons, ils arrivent les mains pleines de publications honnêtes, et partout, ils sont accueillis avec reconnaissance. Les aveugles même bénéficient parfois de la sollicitude des Conférences sur ce point. Celles d'Australie ont créé un comité qui leur procure des publications en Braille.

Des besoins religieux de la nature humaine, on ne comprendrait pas que la Société de St-Vincent de Paul ne prît pas tout particulièrement souci, car c'est assurément le pre-

mier de ses devoirs. Ressusciter, entretenir, développer la vie religieuse chez tous ceux auxquels elle s'intéresse, c'est un des objets principaux de sa charité. Le retour des familles secourues à une pratique religieuse abandonnée depuis plus ou moins longtemps, c'est le permier désir de tout confrère, en tous pays. Mais son ambition va plus loin, et lorsqu'il se trouve en présence de familles catholiques pratiquant effectivement leur religion, il s'efforce non seulement d'entretenir, mais encore de développer leur vie spirituelle. Ainsi sont nées : l'Œuvre des Crucifix distribués gratuitement aux familles pour orner leur modeste logis, les saintes familles, et les groupement d'hommes, les pèlerinages et les retraites de familles visitées.

Les « saintes familles », à Paris, se sont peu à peu multipliées. En 1913, elles sont au nombre de 41, groupant 5.200 personnes. Assez répandues en France, elles le sont plus encore en Belgique, où, plus ferventes qu'à Paris, elles réunissent leurs membres tous les dimanches. On trouve des saintes familles un peu partout, non pas seulement en Europe — Espagne, Autriche, etc., — mais en Égypte et jusqu'en Birmanie.

Les groupements d'hommes, plus volontiers fréquentés par eux que les « saintes familles » parce qu'ils leur sont exclusivement réservés, poursuivent le même but qu'elles ; ils sont beaucoup moins nombreux. On en trouve quelques-uns à Paris, en France, en Belgique, en Irlande, etc.

Les pèlerinages, au contraire, se rencontrent un peu partout, ils sont toujours mixtes, en ce sens que les visités sont accompagnés de leurs visiteurs ; ils sont particulièrement en faveur dans les pays catholiques : en France, en Belgique, en Espagne, au Brésil.

Les retraites, elles, sont spécialisées par groupements : saintes familles, mères chrétiennes, chefs de famille, etc. On a vu quel magnifique succès ces retraites avaient rencontré en Belgique dès la présidence Pagès. Toutes ne sont pas aussi brillantes ; on est cependant ému d'en rencontrer jusqu'à Ceylan, où elles sont naturellement données en langue cingalaise.

On ne l'est pas moins d'ailleurs en rencontrant — assez rarement, c'est vrai — une œuvre pratiquée par certaines Conférences, notamment en Sicile et au Canada, et consistant à venir pécuniairement en aide aux vocations sacerdotales entravées par le manque de ressources. Charité éminente dont

le Conseil de Paris sanctionne le principe en payant annuellement la pension d'un séminariste, et à laquelle s'associe la Conférence indigène de Tom-Ka-Dou (Chine) en recrutant chaque année de nombreux catéchumènes.

§

En dehors de la protection des enfants et de l'aide aux familles indigentes, il est une tâche qui s'impose à une Société déclarant elle-même, en tête de son règlement, ne vouloir demeurer étrangère à aucune œuvre charitable : c'est le secours que réclament tant de malheureux isolés dans la vie et écrasés par elle, tant d'infortunes spéciales.

De ces infortunes, il en est d'exclusivement locales. Telle est, par exemple, celle des Indiens, à laquelle s'intéressent les Conférences des États-Unis, soucieuses de réparer, dans la mesure du possible, l'iniquité jadis commise à leur égard. Telle, aussi, l'infortune des immigrants, arrivant dans certains pays neufs, comme l'Amérique et l'Océanie, en rangs pressés, dénués de ressources, cherchant un gagne-pain, et qui constituent pour certaines Conférences une charge très lourde. En 1905, les Conférences de Toronto, devant l'affluence des immigrants — (plus de 4.000 en un mois) — durent créer un bureau spécial chargé de s'occuper d'eux. En 1911, les Conférences de Sydney placèrent 3.181 familles d'immigrants. Et puis, il y a les détresses causées par des maladies locales, qui veulent être secourues. La lèpre sévit aux Indes et dans l'Amérique méridionale ; les Conseils locaux sont amenés à entretenir des asiles spéciaux pour lépreux ou à secourir ceux qui vivent isolés (1). De même, les sourds-muets sont particulièrement nombreux aux Indes, au Canada, aux États-Unis ; ils y sont recueillis par des établissements complètement ou partiellement entretenus par les Conférences.

Mais il est d'autres œuvres, universellement pratiquées, partout où elles ne sont pas contrariées par des entraves administratives : ce sont la visite des hôpitaux et la visite des prisons et établissements pénitentiaires.

La visite des hôpitaux par les confrères de St-Vincent de Paul est non seulement tolérée, mais le plus souvent encou-

(1) Tel confrère, au Brésil, a, dans ses visites, contracté la maladie et il en est mort, après 6 ans de cruelles souffrances.

ragée par les autorités dans de nombreux pays, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Égypte, au Transvaal, au Cap, au Canada, aux États-Unis, en Amérique Centrale, au Brésil, en Colombie, en Australie, etc. On peut dire que cette œuvre est pratiquée presque partout où la Société a pénétré. La France est à peu près seule, sous la présidence Calon, à l'ignorer encore.

Les visites sont le plus souvent hebdomadaires, accompagnées de quelques livres ou brochures et de menus cadeaux. A Turin, en 1911, les confrères ont fait à l'hôpital 6.358 visites et distribué 4.031 volumes. En Écosse, les Conférences font plus que visiter les hôpitaux, elles les subventionnent. Au Brésil, elles entretiennent elles-mêmes plusieurs établissements. En Australie, l'œuvre est remarquablement organisée par un comité appelé le Patronage de Notre-Dame des Hôpitaux, Aux États-Unis, elle donne de magnifiques résultats. En 1911, à Albany, 25 confrères visitent régulièrement les sept hôpitaux et la prison de la ville, et entrent, de ce fait, en relations avec 29.000 personnes. La même année, à Chicago, dans le seul hôpital « Cook Country », les visiteurs obtenaient 5.070 confessions et 500 baptêmes dont 340 d'adultes. Quelle magnifique moisson ! Et les confrères ne s'occupent pas seulement de leurs malades, mais encore du sort de leur famille. A New York, un comité spécial a été fondé pour secourir les familles des tuberculeux placés en sanatorium et qui sont privées, par ce fait, de leur gagne-pain. D'autre part, un peu partout, l'habillement et le placement des malades rétablis sont pratiqués par beaucoup de Conférences.

Il n'y a pas de malades qu'à l'hôpital, et ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune d'y pouvoir entrer méritent bien, eux aussi, la sollicitude des confrères. Pour eux, ont été créés, ici ou là, des dispensaires, des infirmeries ambulantes allant trouver le malade à domicile, des organisations procurant gratuitement soins et médicaments. L'assistance médicale gratuite de Colombie fondée par les Conférences, a donné, en 1911, 6.000 consultations à 877 malades auxquels elle a fourni 10.350 fr. de médicaments.

Et puis il y a les vieillards et les incurables recueillis dans les hospices, dans les « work-houses » dans les « almshouses ». Et à toute cette population malheureuse, les confrères apportent, avec le réconfort de leurs visites, des journaux, des livres, quelques douceurs, et la charité de leur apostolat.

En certains pays, les Conférences n'ont pas hésité à fonder un asile dont elles conservent la charge. Le secrétaire de la Conférence indigène Tom-Ka-dou, à Shanghaï, a été choisi par la municipalité chinoise pour diriger un hospice contenant 870 malades incurables, vieillards, etc. Il y a converti 500 païens, qui ont reçu le baptême.

La visite des établissements pénitentiaires par les confrères est, dans nombre de pays, tout aussi favorisée que celle des hôpitaux par les autorités civiles, soucieuses de la moralisation des détenus et conscientes de l'influence éminente, en pareille matière, des idées et pratiques religieuses. Aussi, cette œuvre est-elle fort répandue. On la rencontre en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Asie, et dans l'Amérique du Sud. Aux États-Unis, elle est admirablement organisée.

Suivant les pays, on voit les confrères distribuer de bonnes lectures, donner l'instruction religieuse, faire célébrer la messe dominicale à laquelle eux-mêmes viennent assister à l'intérieur de la prison, faire donner des missions et des retraites dont les résultats surprenants amènent à penser que, pour un grand nombre, l'internement s'est transformé en cure spirituelle. Ces résultats sont encore plus réconfortants dans les maisons de correction, où les confrères se chargent de faire eux-mêmes le catéchisme aux petits délinquants catholiques. Dans la seule prison de Sockanosset (États-Unis), 23 confrères remplissent la charge astreignante de cet apostolat.

L'œuvre de la visite de prisons se complète de deux œuvres corollaires : d'une part, l'œuvre des libérés, qui s'occupe de l'habillement et du placement des prisonniers rendus à la liberté, et, d'autre part, l'œuvre des enfants placés en liberté surveillée. Aux États-Unis, dès 1899, puis successivement en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Autriche, en Belgique, en Australie, la législation a créé, pour les jeunes délinquants dont la responsabilité semble atténuée, un régime spécial, où l'idée d'expiation s'efface devant l'idée d'éducation. Contre ces enfants, aucune condamnation n'est prononcée ou exécutée ; mais ils sont soumis à la surveillance, plus ou moins prolongée, suivant leur conduite, de personnes charitables acceptant de remplir près d'eux une mission éducatrice.

Nul n'était plus désigné pour accepter pareille fonction que le confrère de St-Vincent de Paul ; les pouvoirs publics l'ont compris de suite : A Cologne, le juge confie les enfants d'office

à la Société. En Belgique, le ministre de la Justice fait appel au dévouement des conférences pour assurer ce service. Les autorités judiciaires font de même en Australie, où 46 Conférences s'attachent à cette œuvre. Aux États-Unis, chaque audience des tribunaux pour enfants, est suivie par un confrère — (court officer) — qui prend charge, au nom des Conférences, des jeunes délinquants catholiques (1). A Baltimore, c'est le secrétaire du Conseil particulier qui est investi des fonctions de juge. Brooklyn, en 1912, surveille 3.000 jeunes délinquants « mis à l'épreuve ». En France, la loi instituant les tribunaux d'enfants et le régime de la liberté surveillée ne datant que du 22 juillet 1912, c'est seulement sous la présidence d'Hendecourt que l'œuvre sera organisée.

§

A côté des malheureux atteints d'infortunes spéciales qui provoquent la charité des Conférences, il existe des catholiques qui, pour n'être pas dans la détresse, n'en sont pas moins dignes de sollicitude, par le seul fait de leur isolement : ce sont les soldats et les marins.

Jadis, en France, avait été fondée, et longtemps dirigée par Germain Ville, une œuvre des militaires, qui, après certaines vicissitudes, a fini par succomber. De l'intérêt porté par la Société à toute cette jeunesse transplantée subitement de la famille à la caserne, la seule forme subsistant, sous la présidence Calon, c'est l'œuvre, d'ailleurs fort répandue, des messes de départ, réunissant les conscrits à la veille de quitter leur foyer, pour les prémunir, par de bons conseils, d'utiles renseignements, et parfois une retraite préalable, contre les dangers, qui menaceront, au régiment, leur foi et leurs pratiques religieuses. Mais les foyers du Soldat ou cercles militaires avaient séduit les conseils de quelques pays voisins, notamment la Belgique et l'Italie. Le Cercle St-Maurice, à Gand, accusait, dès 1903, 32.000 visites de soldats dans l'année.

Plus répandue est l'œuvre des marins, non pas en France, où les tentatives antérieures n'ont pas eu grand succès et où subsiste, seule, l'œuvre des bateliers, fondée à Douai au profit de la population, relativement assez importante, dont

(1) Aux États-Unis, les délégués à la liberté surveillée touchent une indemnité de l'administration.

la vie s'écoule sur les canaux français; mais à l'étranger, elle a pris, en certains pays, un grand développement ; en Angleterre, en Irlande, au Canada, aux États-Unis, et surtout en Australie. Accueillir les marins dans un port où ils font escale et où ils sont complètement dépaysés, les soustraire aux dangers moraux qui les y guettent en leur offrant un abri où sont réunis pour eux tous les avantages et les agréments d'un cercle : leur distribuer des livres, des journaux dont ils sont depuis longtemps privés, leur procurer un aumônier, des offices religieux et parfois des retraites : c'est assurément une œuvre de charité et d'apostolat dont la Société ne pouvait se désintéresser.

En 1911, les confrères de la Nouvelle-Orléans recevaient à leur foyer du marin 1.865 matelots catholiques et fêtaient, à Noël, ceux qui se trouvaient présents, dans un banquet, présidé par l'archevêque. Au cours de cette même année, en Australie, où elle était en pleine prospérité, l'œuvre du marin visitait 1.200 navires, entrait en relations avec 6.037 matelots catholiques, et, dans le seul port de Sydney, distribuait à bord 682 ballots de livres.

§

Cette longue énumération d'œuvres variées, qui successivement sont venues se greffer sur l'œuvre primordiale de la visite du pauvre à domicile, explique suffisamment l'adhésion spontanée des Conférences aux Unions des Œuvres et aux Offices Centraux des Œuvres de bienfaisance partout où ils commencent à naître : en Allemagne, en Suisse, en Argentine et surtout aux États-Unis.

Et cette énumération fournit une réponse éloquente aux critiques, qui, dès cette époque, commencent à présenter la Société de St-Vincent de Paul comme une Œuvre ayant fait son temps, figée dans une conception périmée de la charité, et ignorant tout des besoins actuels de la classe indigente. La vérité, tout au contraire, est qu'il n'est pas un besoin, matériel ou moral, venant à se révéler, quelle n'ait cherché à satisfaire en créant l'organisme nécessaire, et qu'au point de vue social et religieux, son action est, de jour en jour, plus étendue partout où la liberté de ses mouvements est respectée. Ceux-là seuls peuvent prétendre le contraire qui ne la connaissent pas.

CHAPITRE XXI

LE CENTENAIRE D'OZANAM

(1913)

Frédéric Ozanam, le véritable fondateur de la Société de St-Vincent de Paul, était né le 23 avril 1813. Le Conseil Général, répondant au vœu des Conférences, décida de fêter solennellement le centième anniversaire de sa naissance. Dès le 20 janvier 1912, une circulaire de Calon leur communiqua les projets élaborés à cette intention, et déjà, partiellement, en voie de réalisation. Ils comprenaient : la publication d'un ouvrage rappelant les formes multiples de l'activité d'Ozanam, l'érection d'un monument sur la pierre tombale recouvrant ses restes mortels dans la crypte de l'église des Carmes, et une assemblée générale, à Paris, des Conseils et Conférences du monde entier. Le Président Général sollicitait, d'ailleurs, pour couvrir les frais de cette commémoration, un concours pécuniaire affirmant la solidarité de tous, et qui, en fait, fut largement accordé.

Ce programme fut suivi de point en point.

Au moment même — février 1912 — où paraissait le volume si intéressant écrit à la demande du Conseil Général par Mgr Baunard sur « Frédéric Ozanam, d'après sa correspondance » il pouvait sembler téméraire de provoquer la publication d'un nouvel ouvrage ayant pour objet d'étudier, sous ses divers aspects, la vie si courte, mais si prodigieusement remplie, du fondateur de la Société. Cependant, le Conseil Général n'hésita pas. Il choisit, d'ailleurs avec un rare bonheur, les plumes chargées de cette tâche délicate, et dès avant les fêtes annoncées paraissait de « Livre du Centenaire ».

Le Bulletin de la Société, en juin 1913, résumait l'ouvrage dans les termes suivants : « M. Georges Goyau, dont le zèle pour l'apostolat de la jeunesse est bien connu, envisage en Ozanam le collégien et l'étudiant. M. de Lanzac de Laborie,

secrétaire général de la société de St-Vincent de Paul, nous montre à l'œuvre le fondateur des Conférences. M. Henri Cochin analyse, en fin lettré, le talent de l'écrivain. M. Edouard Jordan, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, rend hommage à la sincérité de l'historien, et M. Eugène Duthoit, professeur à la Faculté de droit de l'Institut Catholique de Lille, à l'homme social que fut Ozanam. Mgr Baudrillart met en lumière le talent apologétique de ce laïque nourri de la parole de Dieu, et éclairé par la grâce ; enfin, M. René Doumic, de l'Académie française, a résumé, dans une brillante préface, cette œuvre collective, et tressé, en quelque sorte, le lien qui réunit en une gerbe aux couleurs variées, ces fleurs déposées sur le monument que la Société de St-Vincent de Paul a érigé à son fondateur, avec le concours des Conférences répandues sur les cinq parties du monde. »

Ce monument, lui aussi, se trouvait achevé dès avant les fêtes. Il avait été élevé sur la tombe d'Ozanam, dans la crypte de l'église des Carmes sous la direction de M. Ruprich-Robert, architecte des Monuments historiques et de l'Institut Catholique. Tout en marbre blanc, il présentait, au-dessus du sarcophage, la figure d'Ozanam dans un médaillon entouré d'ornements de style Renaissance, dû au sculpteur Geoffroy. Sur ces trois faces, l'abbé Thédenat, de l'Institut, avait, dans une inscription latine d'un style lapidaire, rappelé les multiples activités du défunt.

Une médaille commémorative du centenaire, due à l'abbé Corbierre, fut frappée pour être distribuée aux confrères venus participer aux fêtes. Par ailleurs, le Conseil Général fit éditer une image représentant Ozanam, au dos de laquelle était imprimée une prière composée par le Cardinal Amette, archevêque de Paris, prière que les Conférences ont la pieuse habitude de réciter encore aujourd'hui à chacune de leurs séances. Cette image, destinée aux visités comme aux visiteurs et même à ceux qui n'appartenaient pas à la Société, fut répandue à profusion à travers le monde entier.

Quant aux fêtes elles-mêmes, elles revêtirent un éclat incomparable : elles avaient été remarquablement organisées. Le 23 avril était un mercredi. Pour faciliter la présence des confrères, le Conseil Général décida de fixer les cérémonies au samedi 26 et dimanche 27. D'autre part, la fête du Bon Pasteur tombant, cette année-là, le 6 avril, l'indulgence plénière réservée aux assemblées générales tenues à l'occa-

sion de cette solennité ne pouvait être gagnée que du 6 au 13 avril : le Président Général sollicita et obtint de Rome, pour le monde entier, le transfert de cette indulgence à la semaine du 20 au 27 avril pour l'année 1913.

Dès le 1er février, Calon, dans une circulaire spéciale, conviait tous les Conseils et toutes les conférences de l'univers aux cérémonies et fêtes dont le programme était publié. La même invitation était adressée à tous les prélats s'intéressant à la Société, et nombreux furent ceux qui annoncèrent leur présence et vinrent effectivement rehausser l'éclat de cette réunion mondiale. Autour du Cardinal Vannutelli, autorisé par le Souverain Pontife à venir la présider en sa qualité de Cardinal Protecteur, du Cardinal Amette, archevêque de Paris et de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut Catholique, ce furent le Cardinal Luçon, archevêque de Reims, Mgr Chesnelong, archevêque de Sens, l'évêque de Wheeling, Mgr Donahue, venant des États-Unis comme représentant le Cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, les évêques d'Amiens, de Troyes, de Châlons, de Meaux, de Clermont-Ferrand, d'Aire, du Mans. D'autre part, de très nombreux prélats de France et de l'étranger, parmi lesquels il faut citer les Cardinaux archevêques de Malines, de Milan, de Boston, de New York, les archevêques de Philadelphie et de la Nouvelle-Orléans, adressèrent au Conseil Général leurs félicitations, leurs encouragements et leurs regrets de ne pouvoir répondre à l'invitation reçue. Si l'on ajoute que le R. P. Janvier, l'éminent prédicateur de Notre-Dame, voulut bien se charger de prononcer le panégyrique d'Ozanam, on concevra facilement que le succès des fêtes annoncées semblait, dès lors, assuré.

Mais voici qu'à la dernière heure une décision du Souverain Pontife allait leur donner une solennité inattendue. Dans une lettre datée du jour de Pâques — (23 mars) — et adressée au Cardinal Vannutelli, Pie X, exprimant son désir d'être présent d'esprit et de cœur aux fêtes du Centenaire d'Ozanam, lui conférait le titre de Cardinal Légat, pour les présider en son nom, et le chargeait « d'attester une fois de plus ses dispositions très favorables à l'égard de l'Œuvre dite des Conférences... répandue au loin sur la surface de l'Univers » demandant « qu'on implore de Dieu une extension toujours croissante de la Société » et l'invitant à transmettre à l'assemblée internationale qu'il va présider, avec la bénédiction apostolique, « l'expression des sentiments manifestés par la

présente lettre ». On devine sans peine quelle joyeuse et filiale reconnaissance devait susciter chez les membres du Conseil Général et chez tous les confrères de St-Vincent de Paul une telle faveur, si exceptionnelle pour une œuvre laïque.

§

Le 23 avril, le Cardinal Légat arrivait à Paris dans un wagon-salon que la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée avait envoyé jusqu'à Rome avec un de ses hauts fonctionnaires. Il était accompagné d'un vice-président et du secrétaire général de la Société, qui s'étaient portés à sa rencontre jusqu'à la station de Laroche. A la gare de Lyon, il fut accueilli par le Cardinal Amette et le Président Général entourés d'un groupe de prêtres et de laïques ; et le soir même, il recevait les membres du Conseil Général au Couvent des prêtres de la Mission, où il avait élu domicile (95, rue de Sèvres) et leur disait sa joie de la décision, assurément inusitée, prise spontanément par le Souverain Pontife, de s'associer personnellement aux fêtes célébrées à l'occasion du centenaire d'Ozanam.

Celles-ci débutèrent, le 25 au soir, par une réception simple et cordiale offerte par le Conseil Général dans la grande salle des Actes à l'Institut Catholique, aux Confrères venus de France et de l'étranger.

Le lendemain matin, à 8 heures, le Cardinal Luçon, en présence du Cardinal Légat, du Cardinal Amette et d'un groupe d'évêques, célébrait, en l'église des Carmes, malheureusement insuffisante pour contenir la foule des confrères, une messe de communion générale, au cours de laquelle il prononçait une remarquable allocution sur la charité envers le pauvre, telle qu'elle est conçue et doit être pratiquée par les confrères de St-Vincent de Paul, dont la visite, par son caractère affectueux, honore le visité, apaise ses colères et contribue au maintien de la paix sociale.

L'office terminé, les Cardinaux, les évêques, les membres du Conseil Général et la famille d'Ozanam descendirent dans la crypte qui contient les reliques des martyrs de Septembre 1792, et pénétrèrent dans l'étroite chapelle où repose Ozanam. Le Cardinal Légat bénit le mausolée. Puis, le cortège officiel étant remonté dans l'église, les confrères qui remplissaient celle-ci furent admis à défiler à leur tour dans la crypte.

L'assemblée internationale se tint à 8 h. 1/2 du soir ce

même jour, sous la présidence du Cardinal Légat, dans l'immense salle de la rue aux Ours, qui, elle aussi, fut trop étroite pour la foule des Confrères présents. Autour des 3 Cardinaux, se groupaient sur l'estrade, 14 archevêques, évêques et prélats, le Conseil Général, le gendre, le petit-fils et le neveu d'Ozanam, et de nombreuses personnalités appartenant à l'Académie française, aux milieux intellectuels et aux œuvres charitables. La salle contenait plus de 3.000 confrères, dont près de 900 venus de province et 250 de l'étranger. Parmi ces derniers, les présidents, vice-présidents ou délégués des Conseils supérieurs et des Conseils centraux, accompagnés d'un plus ou moins grand nombre de confrères, représentaient l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Canada, les États-Unis, le Mexique, la Colombie, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, la République Argentine. La France avait envoyé 35 présidents de Conseils centraux, encadrés de nombreux confrères.

La séance s'ouvrit par la lecture de la lettre du Souverain Pontife au Cardinal Vannutelli. Puis celui-ci, commentant cette lettre dans une courte mais vibrante allocution, dit l'affection de Pie X pour Ozanam, la Société de St-Vincent de Paul et la France. Sa parole éloquente et chaleureuse souleva un enthousiasme indescriptible dans l'assistance qui, subitement debout, acclama longuement le Pape et son Légat.

Le Président Général se fit l'interprète de cette émotion en remerciant d'abord le Souverain Pontife et son Légat, puis le Cardinal Amette, les archevêques et évêques présents, les Confrères étrangers que la distance n'avait pas arrêtés ; et après avoir salué la mémoire de Mme Laporte, il indiqua brièvement aux membres de la Société les enseignements qu'ils devaient emporter de cette réunion internationale.

Deux rapports devaient être lus à cette réunion : l'un par M. Gallavresi, délégué du Conseil supérieur de Milan sur « Ozanam et les Conférences d'Italie », l'autre par le président du Conseil supérieur de Belgique, M. Stinglhamber, sur « le rayonnement de l'influence d'Ozanam hors de France ». L'un et l'autre, tant par le fonds que par leur forme élégante, présentèrent un intérêt particulier : ils furent très goûtés de l'auditoire.

La séance se termina par un magnifique discours du Cardinal Amette, revendiquant le droit et le devoir de rendre, au

nom des archevêques de Paris, un hommage de gratitude à la mémoire d'Ozanam, précurseur et premier artisan de la renaissance religieuse dans la jeunesse parisienne, ralliée par lui sur le chemin de cette charité, dont lui-même fut une des plus belles personnifications. Une longue et respectueuse ovation salua les paroles du Cardinal, et, après avoir acclamé le texte d'un télégramme adressant au Saint-Père un respectueux hommage de gratitude pour sa paternelle bienveillance, et reçu, agenouillée, la bénédiction papale donnée par le Cardinal Légat, l'assemblée se sépara, profondément impressionnée.

§

La journée du lendemain, dimanche 27 avril, comprenait deux cérémonies qui furent également émouvantes.

Ce fut d'abord la messe de communion dite par le Cardinal Légat à la Basilique du Sacré-Cœur, où se pressaient 5.000 Confrères, dont le chœur formidable, chantant le *Credo* avec tout l'élan de leur foi, remplissait l'immense vaisseau. La communion, distribuée à trois autels différents par plusieurs prêtres, se prolongea pendant une heure et quart. Un salut solennel clôtura cette manifestation simple et grandiose.

A 4 heures, les Confrères se retrouvaient à Notre-Dame pour y entendre le R. P. Janvier prononcer le panégyrique d'Ozanam devant les 3 Cardinaux, escortés de 12 évêques et d'un nombreux clergé, et devant une foule qui remplissait l'église entière, tribunes comprises, encore bien qu'elle ne fût ouverte qu'aux privilégiés, porteurs de cartes. Le parvis lui-même était envahi d'une foule si dense que le Cardinal Légat, ne pouvant atteindre en voiture les portes de l'église, dut se résoudre à traverser toute la place à pied, au milieu d'une frénétique ovation populaire.

Dans une délicate allocution, le Cardinal Amette souhaita la bienvenue dans sa cathédrale au Cardinal Légat, remercia le Souverain Pontife de s'être fait représenter à ces fêtes commémoratives, et rappela qu'Ozanam avait été l'instigateur de ces Conférences de Notre-Dame qui, chaque année, ramènent, sous ses voûtes, des foules de plus en plus nombreuses, depuis près de 80 ans.

Puis le R. P. Janvier prit la parole. Dans un magnifique discours dont la profondeur et l'élégance, la concision et la chaleur provoquent, encore aujourd'hui, l'admiration du lec-

teur, le grand orateur fit l'apologie de l'apôtre que fut Ozanam dans tout le cours de sa vie trop brève, comme professeur, comme écrivain, comme instigateur des Conférences de Notre-Dame, comme fondateur de la Société de St-Vincent de Paul, et adjura ses auditeurs de suivre les sillons tracés par un si parfait modèle.

Au nom du Souverain Pontife, le Cardinal Légat remercia le R. P. Janvier en termes émus, puis donna la bénédiction papale. Un salut solennel, au cours duquel le *Magnificat* et le *Tantum ergo* furent chantés à pleines voix par l'assistance enthousiasmée, termina cette cérémonie grandiose. A sa sortie de la cathédrale, le Cardinal Légat retrouva le même accueil triomphal qu'à l'arrivée, et c'est presque porté par la foule qu'il parvint, non sans peine, à regagner sa voiture, condamnée à l'attendre au loin.

Le soir, au Palais d'Orsay, un banquet groupait 600 Confrères autour des Cardinaux, des évêques et du Conseil Général. Après un toast porté par le Président Général au Souverain Pontife, à son Eminentissime Légat, et au Cardinal archevêque de Paris, Félix Bonnet, doyen des vice-présidents généraux, remercia tous ceux qui avaient concouru à l'éclat exceptionnel de ces fêtes triomphales, et spécialement le R. P. Janvier ; salua la présence de M. Laporte et la mémoire bénie de Mme Laporte ; et porta un toast aux Confrères venus de la province et de l'étranger, sans souci des distances, pour célébrer la mémoire d'Ozanam. Au nom de ceux-ci, le vice-président du Conseil métropolitain de Philadelphie, puis M. Laporte, au nom de la famille Ozanam, dirent leurs remerciements, et le Cardinal Légat, rappelant en quelques mots la bienveillance du Saint-Père, et son affection personnelle pour la Société, leva son verre en l'honneur de celle-ci, de son Conseil Général et de son Président.

Le lundi 28 avril marquait la clôture, à Paris, des fêtes commémoratives. Une messe d'action de grâces fut célébrée le matin à St-Etienne-du-Mont par le Cardinal Amette qui, dans une courte allocution, encouragea les confrères de St-Vincent de Paul à persévérer dans les voies de l'apostolat.

L'après-midi, les présidents et délégués des Conseils supérieurs et centraux étaient convoqués par le Conseil Général à une séance extraordinaire à laquelle 200 d'entre eux assistèrent. La séance, toute de travail, fut consacrée à l'examen du rôle des Conseils centraux, qui donnait lieu à un

échange très nourri d'observations, quand, soudain, apparut à la surprise de tous, le Cardinal Légat. Dans une allocution familière il dit le souvenir inoubliable qu'il emportait des fêtes célébrées, et son ferme espoir que, par elles, le zèle charitable des confrères serait stimulé, et leur union au siège central resserrée, conformément aux vœux du Souverain Pontife.

Le samedi 3 mai, le Cardinal Vannutelli, après avoir reçu, en audience de congé, le Conseil Général, auquel il voulut bien dire l'impression réconfortante que lui laissait son voyage en France, reprenait le chemin de la Ville Éternelle, portant au Pape une adresse de reconnaissance et de filiale obéissance signée par le Conseil Général. Aussitôt de retour à Rome, il la remettait au Saint-Père, en lui rendant compte de son voyage à Paris, et celui-ci le chargeait de transmettre, en réponse, l'expression de sa très grande satisfaction.

§

Mais ce n'était pas seulement Paris qui devait fêter le centenaire d'Ozanam ; et de même, les confrères de St-Vincent de Paul ne devaient pas être les seuls à se réjouir à l'occasion de cette commémoration.

Dans sa circulaire du 1er février 1913, le Président Général avait demandé à tous les Conseils et à toutes les conférences, d'une part, la célébration à cette occasion de messes spéciales, la réunion d'assemblées générales et l'organisation des cérémonies qui leur sembleraient opportunes, et d'autre part, l'association à cette commémoration des familles visitées par la distribution de secours exceptionnels et d'images et notices spécialement éditées pour elles.

Ces suggestions furent entendues. En ce qui concerne la seconde, on peut dire que toutes les Conférences s'y conformèrent et que toutes les familles visitées dans le monde entier, bénéficièrent de secours extraordinaires. Quant à la première, elle fut accueillie avec un magnifique élan. Il serait fastidieux, et d'ailleurs impossible, d'énumérer toutes les cérémonies organisées dans les cinq continents. Il suffit de signaler que le Conseil Général reçut 76 comptes rendus pour la France et 37 pour les pays étrangers lui adressant la relation des fêtes commémoratives célébrées dans leurs ressorts.

Quelques-unes d'entre elles méritent une mention spéciale.

A Bordeaux, les fêtes se prolongèrent pendant toute l'année

1913, célébrées successivement dans chaque Conférence, réunissant visiteurs et visités dans des séances religieuses et récréatives, parfois accompagnées d'un banquet, et au cours desquelles on révélait à tous la personnalité d'Ozanam et la nature de l'Œuvre fondée par lui. Une fête générale présidée par le Cardinal Andrieu clôtura brillamment ces commémorations particulières. A Chambéry, toute la jeunesse catholique fut conviée à l'assemblée générale, présidée par le Cardinal archevêque, pour lui faire connaître Ozanam et la Société, et lui inspirer le désir d'apporter son concours à celle-ci. De même à Rodez, où l'évêque, Mgr de Ligonnès, et Mgr Gely, évêque de Mende, prirent successivement la parole à la messe, aux vêpres, et à l'assemblée générale, proposant Ozanam comme modèle à leurs auditeurs et spécialement à la jeunesse. A Clermont-Ferrand, une fête offerte à 750 indigents groupés autour de leurs visiteurs et écoutant la parole éloquente de l'abbé Thellier de Poncheville, décidait plusieurs catholiques à demander leur admission dans les Conférences de la ville. A La Rochelle, la commémoration d'Ozanam prit la forme d'une retraite de trois jours, sous la présidence de l'évêque, Mgr Eyssautier.

La ville de Lyon, berceau d'Ozanam, tenait à « lui rendre en affectueux respect ce qu'elle lui devait de légitime fierté ». Les fêtes, consacrées par une bénédiction papale spéciale, durèrent deux jours et revêtirent un éclat particulier sous la présidence du Cardinal de Cabrières,assisté de Mgr Sevin, archevêque de Lyon, et des évêques de Dijon, Belley, Langres et Clermont-Ferrand. Marseille ne pouvait oublier qu'Ozanam était venu mourir dans ses murs 60 ans plus tôt. Son Conseil confia à Charles Jacquier, l'éminent avocat et doyen de la Faculté catholique de Lyon, le soin de venir prononcer un saisissant panégyrique d'Ozanam devant une foule intense réunie sous la présidence de son évêque, Mgr Fabre.

Les pays étrangers ne furent pas moins empressés à manifester leur vénération pour le fondateur des conférences de St-Vincent de Paul. Et dans beaucoup d'entre eux les autorités civiles, même protestantes, voulurent honorer les réunions de leur présence, pour rendre hommage à une Œuvre dont elles reconnaissaient et proclamaient la valeur sociale.

C'est à Manchester que le Conseil supérieur d'Angleterre convoqua, pour des fêtes qui devaient durer trois jours, les Conseils et conférences de son ressort. Elles reçurent un éclat

particulier de la présence de Son Eminence le Cardinal Bourne qui les présida, assisté de l'archevêque de Liverpool et de plusieurs évêques. Plus de 1.500 confrères étaient présents et furent conviés par le Lord Maire et Lady Mayoresse à une réception cordiale.

La Belgique se devait à elle-même de tenir le premier rang parmi les nations européennes célébrant le centenaire d'Ozanam. Tous les Conseils et presque toutes les conférences le firent isolément ; mais, en outre, une cérémonie grandiose réunit à Bruxelles plus de 2.000 confrères, accourus de tous les coins du pays, sous la présidence du Cardinal Mercier, assisté du Nonce apostolique et de deux vice-présidents généraux venus de Paris, dont l'un, M. Fliche, fit un brillant panégyrique d'Ozanam. Trois ministres, le Président de la Chambre des Députés, le Vice-Président du Sénat honoraient de leur présence l'assemblée générale qui eut l'heureuse fortune d'entendre une magnifique allocution de l'éminent archevêque de Malines.

Dans toute l'Allemagne, des cérémonies présidées par les Cardinaux, les archevêques, les évêques, réunirent des foules compactes, spécialement à Berlin, Aix-la-Chapelle, Trèves, Francfort, et surtout Cologne où les fêtes se prolongèrent pendant trois jours. Un numéro spécial du « Vincenz Blätter », illustré des portraits du fondateur et des quatre premiers Présidents Généraux de la Société, fut consacré au centenaire d'Ozanam et répandu à profusion, faisant connaître à tous le développement de son œuvre en Allemagne. Le Conseil Général fut particulièrement touché de l'hommage rendu à la mémoire de son fondateur par le diocèse de Breslau. Mgr Konigs, président du Conseil supérieur de ce diocèse, séparé depuis un demi-siècle du Conseil Général. lui écrivit dans les termes les plus cordiaux, formulant ses vœux pour le succès des fêtes parisiennes et annonçant que les 266 Conférences de son ressort s'y associeraient en célébrant, elles aussi, le centenaire d'Ozanam. Le Président Général, en remerciant Mgr Konigs, formula le vœu que des relations régulières se rétablissent entre Breslau et Paris, et que se dissipât « un malentendu qui n'avait que trop duré ».

En Autriche, Vienne, Inspruck, Cracovie eurent des fêtes brillantes. En Suisse, Genève vit 250 confrères réunis dans une cérémonie que le « Waterland » n'hésitait pas à qualifier de « grandiose ». L'Espagne, tout entière, célébra le centenaire,

mais c'est à Madrid, naturellement, que les fêtes furent les plus solennelles, présidées par l'évêque et le Nonce apostolique. En Portugal, elles soulevèrent l'enthousiasme, spécialement à Porto, Braga, Guimaraès, etc. L'Italie se souvint qu'elle avait vu naître Ozanam. Partout son centenaire fut brillamment fêté, surtout à Milan où un triduum d'exercices spirituels, puis un triduum de fêtes se succédèrent sous la présidence du Cardinal Ferrari, archevêque de Milan, assisté de l'évêque de Crémone, d'un délégué du Conseil Général et de sept des neuf Présidents de Conseils supérieurs d'Italie, groupant autour d'eux une nombreuse assistance.

§

Ni l'Asie, ni l'Afrique ne pouvaient évidemment organiser des cérémonies aussi solennelles et aussi nombreuses que les pays européens. Si les Conseils particuliers de Beyrouth, d'Alep et de Damas, du Caire et d'Alexandrie, grâce au nombre des Conférences appartenant à leur ressort, donnèrent quelque lustre aux fêtes organisées par eux, il n'en pouvait être de même pour les Conférences isolées, éparpillées sur les côtes de ces deux continents. Mais combien est touchant le spectacle des agapes fraternelles réunissant autour de la même table visiteurs et visités dans l'Inde, à Ceylan, à Shanghaï ou à Kimberley pour fêter le centième anniversaire de la naissance d'un jeune professeur en Sorbonne mort à 40 ans, dont ni les uns ni les autres n'ont connu la haute valeur intellectuelle et les œuvres historiques et littéraires, et qui n'est honoré par eux qu'au titre de fondateur de la Société de St-Vincent de Paul! Tant il est vrai de dire, après Ozaman lui-même, qu'un homme vaut surtout par ses œuvres.

L'Amérique du Nord organisa des manifestations éclatantes. Au Mexique, il est vrai, les circonstances politiques condamnèrent les Conférences à se contenter de cérémonies intimes, mais bien touchantes, célébrées le plus souvent à l'intérieur des palais épiscopaux. — Mais au Canada, des commémorations régionales se succédèrent à Montréal, à Ottawa, dans toutes les villes possédant un Conseil particulier et furent couronnées à Québec par des fêtes générales qui se prolongèrent durant trois jours, sous la présidence de l'archevêque, et auxquelles assistèrent plus de 2.000 Confrères. Le

panégyrique d'Ozanam y fut prononcé par le Président de la Cour Suprême, exerçant, en l'absence du duc de Connaught, les fonctions de Gouverneur Général du Canada.

Quant aux États-Unis, il n'est pas de pays où le centenaire d'Ozanam ait provoqué plus d'enthousiasme. Les Conseils avaient délégué à Paris plusieurs représentants des plus qualifiés. Les Cardinaux de Baltimore, de Boston, de New York, les archevêques de Philadelphie, de Saint-Louis, de la Nouvelle-Orléans s'étaient associés aux fêtes parisiennes dans des lettres touchantes adressées au Président Général. Mais cela ne suffisait pas à payer le tribut d'hommage que les États-Unis entendaient rendre à la mémoire d'Ozanam. La « Quaterly Review », organe du Conseil supérieur de New York, publia le compte rendu de 28 cérémonies solennelles, toutes plus ou moins brillantes, et parmi lesquelles il serait impossible de faire un choix. Dans plusieurs d'entre elles, les évêques ne voulurent pas laisser à d'autres le soin de faire le panégyrique d'Ozanam et s'en chargèrent eux-mêmes. Dans le Rhode Island, ce fut le Gouverneur de l'État en personne qui tint à le prononcer.

En Amérique Centrale, le centenaire fut célébré avec un bel entrain, notamment au Guatémala, en Equateur et spécialelement dans l'île de la Trinité, où les fêtes durèrent trois jours sous la présidence de l'archevêque de Port d'Espagne.

Il en fut de même dans l'Amérique du Sud, au Pérou, en Uruguay, dans la République Argentine, et surtout au Brésil, où tous les Conseils et toutes les Conférences organisèrent des fêtes et distribuèrent à profusion des brochures relatant la vie, l'œuvre et les vertus d'Ozanam. La Colombie rendit à la mémoire de celui-ci un hommage tout spécial et qui toucha vivement le Conseil Général, en lui demandant, le 23 avril, l'agrégation de 23 Conférences nouvelles. Le président du Conseil supérieur de Bogota ajoutait plus tard que non seulement les grandes villes avaient toutes célébré le centenaire avec éclat, mais encore qu'il n'était pas une seule paroisse en Colombie, même parmi celles qui ne possédaient pas de Conférence, où n'ait été dite, le 23 avril, une messe spéciale pour Ozanam, conformément aux instructions données au clergé dans tous les diocèses.

§

Ce qui frappe, dans cette revue sommaire des fêtes du Centenaire, c'est l'unanimité avec laquelle, partout, et plus spécialement encore dans le nouveau continent, évêques, prêtres et laïques formulent l'espoir de voir prochainement Ozanam élevé sur les autels, et la foule mondiale de ses disciples autorisés à lui rendre un culte public. Ozanam a écrit lui-même ; « C'est le privilège des Saints que la mort ouvre pour eux, même sur la terre, une nouvelle vie. Pendant qu'on les pleure, ces morts glorieux commencent à agiter le monde : leurs paroles et leurs exemples vont, de siècle en siècle, leur susciter des disciples, des interprètes, des imitateurs... » Ne semble-t-il pas que, bien inconsciemment, il ait ainsi tracé son portrait ? Personne plus que lui n'a agité le monde, après sa mort, et suscité des disciples, des interprètes, des imitateurs. Les fêtes de son Centenaire sont là pour en témoigner.

Elles laissent, en tout cas, derrière elles, un singulier parfum de religieuse vénération. Et quel spectacle que celui de cette solidarité universelle des âmes et des cœurs, se rejoignant à travers l'espace, au même jour et à la même heure, dans tout l'univers catholique, pour communier dans une même pensée, dans une même effusion, dans un même élan vers Dieu. N'est-ce pas là l'idéal réalisé de cette mondiale confraternité chrétienne rêvée jadis par Ozanam ? N'est-ce pas aussi — pourquoi ne pas le dire ? — la source d'une légitime fierté pour la France, que cet hommage universel rendu à l'un de ses fils qui, mieux que les plus célèbres, a provoqué l'affectueuse vénération du monde entier !

§

La santé de Calon, assez ébranlée dès avant les fêtes du Centenaire, avait été durement éprouvée par elles. Il avait bien pu les préparer avec l'entrain et l'allégresse d'un jeune homme, malgré son âge (77 ans) ; mais aux derniers jours, une crise douloureuse l'avait mis dans la nécessité de réunir autour de son fauteuil de malade les membres de la commission chargée d'en régler les détails. Un sursaut d'énergie lui permit d'assister aux cérémonies du samedi et du dimanche ; mais il dut renoncer aux réunions du lundi, et c'est sous la présidence

de Félix Bonnet, doyen des vice-présidents généraux, que se tint la séance extraordinaire à laquelle le Cardinal Légat daigna venir assister inopinément.

Calon comprit que la maladie, qui semblait s'exaspérer des efforts faits par lui pour triompher d'elle, ne lui laisserait plus aucun répit tant qu'il ne se résignerait pas au repos. Les fêtes du Centenaire d'Ozanam sonnaient le glas de son activité, de même que, trente ans plus tôt, celles du Cinquantenaire de la Société avaient marqué, pour Baudon, l'heure de la retraite. Le 9 juin 1913, il adressait au Conseil Général sa démission de Président, dans une lettre attristée, « renonçant, dit-il, à l'espérance, malheureusement déçue, de mourir les armes à la main, en combattant, et s'inclinant devant la volonté suprême, puisque Dieu lui refusait les moyens nécessaires pour accomplir sa tâche ». Pour se conformer à l'article 40 du règlement, il proposait pour son successeur le V[te] d'Hendecourt, vice-président général, qui l'avait toujours assisté dans ses visites en province, et lui avait apporté un précieux concours dans la préparation des fêtes du Centenaire.

Le Conseil Général, quelle que fût son émotion à la lecture de cette lettre, ne pouvait que s'incliner devant la détermination prise par son Président. Il savait le retentissement fatal qu'avait sur sa santé l'exercice de ses fonctions, et il caressait l'espoir que le repos aurait pour elle des conséquences heureuses. Ce en quoi, d'ailleurs, il se méprenait, car, peu de temps après sa démission, Calon commençait à perdre progressivement la vue jusqu'à devenir un peu plus tard complètement aveugle. A cette rude épreuve s'ajoutait celle de la guerre qui retenait au front son gendre et ses deux petits-fils, et, sans avoir eu la joie de connaître la victoire, il s'éteignit doucement et pieusement, au mois de février 1918, âgé de 82 ans...

L'indication du V[te] d'Hendecourt avait recueilli l'approbation unanime des membres du Conseil Général, témoins quotidiens de l'activité dépensée par lui depuis plus de dix ans, au service de la Société. La circulaire signée des vice-présidents généraux et du secrétaire général qui, suivant l'usage, portait ces faits à la connaissance de tous les Conseils et de toutes les Conférences, leur demandait de bien vouloir se prononcer avant le 15 octobre sur l'élection du nouveau Président Général. A cette date, sur les 8.382 Conférences en activité, 7.835 avaient fait parvenir leur réponse, apportant, avec l'expression de leur respectueuse sympathie pour le Président démission-

naire, l'assurance de leur entière confiance dans le successeur proposé par lui à leurs suffrages. Et ce fut, pour le Conseil Général, un singulier réconfort que cette proportion remarquable — 93 % — de réponses approbatives obtenues dans le délai de quatre mois, relativement court, étant donné les distances, à une époque où sévissaient la guerre dans l'Europe Orientale, et la révolution dans le centre et le sud du Continent américain. Elle prouvait la force et la solidité de ces liens confraternels qui assurent la cohésion de l'œuvre à travers le monde.

Dans sa séance du 1er décembre, à l'unanimité de ses 23 membres, le Conseil Général déclarait consommée l'élection, comme Président Général, du Vte d'Hendecourt, qui, de suite, entrait en fonctions.

SEPTIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE D'HENDECOURT
(1914-1924)

CHAPITRE XXII

LA GUERRE

Né en décembre 1846, et par conséquent âgé de 67 ans, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ayant fait la guerre de 1870 comme lieutenant d'artillerie, et pris sa retraite comme capitaine en 1886, le Vte d'Hendecourt s'était, dès cette époque, consacré à des œuvres de piété et de charité, au sein desquelles son activité et son avenante cordialité l'avaient fait rapidement apprécier. C'est seulement au début de l'année 1900 que le Bon de Livois, auprès duquel il siégeait au Conseil de l'Hospitalité de Nuit, l'avait introduit à la conférence de St-Augustin, leur paroisse commune. Quelques mois plus tard, à la suite de l'abbé Chesnelong, nommé curé de St-Michel des Batignolles, il entrait à la Conférence de cette paroisse dont il devenait le président dès l'année suivante.

Au mois d'avril 1902, Pagès, l'ayant connu et apprécié au cours d'un pèlerinage à Rome, l'appelait au Conseil Général. Chargé de la correspondance avec les conférences de France, et, après le décès subit de Pagès, de la rédaction du bulletin, il avait rapidement acquis une connaissance approfondie de la Société, de ses règlements et de ses traditions, et il s'était donné à elle tout entier.

Calon l'avait nommé vice-président général au mois de mars 1909 et en avait fait son principal collaborateur. Pressentant en lui son futur successeur, il l'avait préparé à la charge de président avec un soin méticuleux. Aussi sa désignation par lui, au mois de juin 1913, ne surprit-elle personne. Elle fut accueillie par tous avec satisfaction, car il était un des plus connus parmi les membres du Conseil Général. D'une part, en France, il avait acquis une véritable popularité par le zèle avec lequel il n'hésitait pas, au prix de voyages fatigants, à venir réconforter de sa parole et de ses encouragements les assemblées régionales qu'il s'efforçait de multiplier ; et d'autre part, sa participation aux pèlerinages de Rome, et le rôle prépondérant joué par lui dans l'organisation des fêtes du Centenaire l'avaient mis en contact avec un grand nombre de confrères étrangers.

D'une prestance imposante annonçant une santé robuste, d'un accueil affable et cordial, le visage éclairé d'un bon sourire, apportant dans ses relations un charme particulier et une autorité affectueuse qui imposaient en même temps la déférence, la confiance et la sympathie ; l'élocution facile, une parole nette, concise, ennemie des banalités, avec le ton un peu impératif, en public, de l'ancien officier d'artillerie, tel se présentait le nouveau Président Général.

Celui de ses confrères qui l'a le mieux connu, put dire de lui, le jour où il lui succéda comme Président Général : « Nous avons tous appris à l'aimer et à mettre notre confiance en lui... Haute intelligence, caractère élevé, jugement sûr, finesse de parole et de plume... grand chrétien rempli de l'amour de Dieu et aimant passionnément la Société de St-Vincent de Paul, il avait les qualités d'un chef, qui s'alliaient merveilleusement à la plus grande bienveillance et à une extrême bonté. Il savait trouver le mot juste pour aplanir une difficulté et diriger une discussion. Chacun de nous se montrait empressé à le consulter, et à suivre les conseils que lui dictait sa grande expérience des œuvres. »

Les événements tragiques qui, dès le début de sa présidence, allaient ensanglanter le monde, devaient rendre sa tâche fort lourde, mais il était de taille à en porter le fardeau, car à une activité inlassable, à un talent spécial d'organisation, il joignait un don précieux dans de telles conjonctures, l'art de concilier les exigences de l'heure avec le respect des traditions et des règlements.

De ceux-ci, il avait le culte, et ce culte, il l'exprimait en termes imagés dès sa première circulaire — (14 décembre 1913) — « Les règlements sont, disait-il, les racines de notre grand arbre, enfoncées dans le sol fertile du christianisme ; la sève en est faite de charité et d'humilité. Que les racines soient attaquées, la sève ne circule plus, les branches, c'est-à-dire nos conférences, se dessèchent et les fleurs, nos bonnes œuvres, se fanent... » Mais ce culte n'allait pas l'empêcher de démontrer, par une direction en même temps progressiste et traditionaliste, que les règlements de la Société sont assez souples pour se prêter aux évolutions exigées par les circonstances, et, qu'une adaptation constante, nécessaire à toute œuvre désireuse d'assurer la fécondité de son action, est parfaitement conciliable avec des traditions vieilles de 80 ans.

Conformément à l'usage, d'Hendecourt, au lendemain de son élection, se rendit à Rome pour solliciter du Souverain Pontife la bénédiction de sa présidence (mars 1914). Pie X lui fit le plus affectueux accueil, de même que le Cardinal Protecteur, qui l'avait apprécié au cours des fêtes du Centenaire.

Le Président Général ne devait pas revoir Pie X, car le 20 août suivant, celui-ci rendait sa sainte âme à Dieu. Quelques jours plus tard, le Cardinal della Chiesa, archevêque de Bologne, montait sur le trône de saint Pierre sous le nom de Benoît XV. A l'adresse de félicitations du Conseil Général, il répondait dans des termes d'une affectueuse bienveillance, rappelant qu'à Bologne, il avait connu, estimé et favorisé de tout son pouvoir les Conférences de St-Vincent de Paul. Les circonstances n'avaient pas permis à d'Hendecourt d'aller porter au nouveau Pontife l'hommage respectueux de la Société. Depuis plusieurs semaines déjà, était déchaînée l'affreuse tempête qui, pendant plus de quatre ans, allait bouleverser l'Europe.

§

La guerre mondiale devait nécessairement apporter un trouble profond dans le fonctionnement de la Société, œuvre universelle, dont le centre vital était à Paris.

En France, dès le mois d'août 1914, la mobilisation enlevait aux Conférences et aux Conseils une partie de leurs effectifs, et de mois en mois l'appel successif des différentes classes

aggravait cette situation. Les Conférences françaises, au mois de juillet 1914, comptaient 26.000 membres actifs : 11.000 d'entre eux (42 %) furent mobilisés. Les conférences de jeunes gens durent, pour la plupart, fermer leur porte, mais le nombre des conférences paroissiales réduites à cette extrémité fut restreint. Un certain nombre, il est vrai, ne se maintinrent que grâce au zèle de 2, 3 ou 4 confrères demeurés seuls. Les Conseils, particuliers ou centraux, virent, eux aussi, réduire sensiblement le nombre de leurs membres et durent espacer, parfois même suspendre leurs réunions, leurs assemblées générales, leurs retraites et leurs pèlerinages.

L'invasion allemande, pendant plus de 4 ans, tint sous une dure oppression 11 départements français, dont le plus vivant de tous, celui du Nord, dans sa presque totalité. De ce fait, les 400 Conférences de ces 11 diocèses se trouvèrent, ainsi que leurs Conseils, complètement séparées du tronc central, et le Conseil Général ne sut à peu près rien, pendant toute la guerre, de la vie et de la santé de cette branche importante de sa famille française. Au lendemain de l'armistice seulement, il apprit que des 400 Conférences en activité au mois de juillet 1914, un tiers avait sombré par le fait soit de la destruction des cités elles-mêmes, soit de l'évacuation de leurs habitants, soit de l'interdiction des autorités allemandes.

Dans le département du Nord, sur 155 Conférences dépendant du Conseil Central de Lille, 72 disparurent. Les Conseils particuliers d'Armentières, Bailleul, Cassel, Halluin, Hazebrouck, Le Quesnoy, ne purent sauver une seule de leurs conférences. A Hazebrouck, 3 confrères seulement survécurent aux hostilités.

Résistèrent mieux celles des villes importantes : Roubaix, Tourcoing, Lille. Mais quelles furent les conditions de leur existence ? Voici, à titre d'exemple, la ville de Lille : De ses 45 Conférences, 21 tiennent jusqu'au bout, conservant 186 membres actifs sur 802, et visitant encore 529 familles. Mais elles leur apportent plutôt un réconfort moral qu'une aide matérielle, car leurs ressources sont considérablement réduites. Tout le monde est dans l'indigence, et précisément à l'heure où le pain se fait rare, où le kilogramme de pommes de terre se vend 7 fr. 50 et où le charbon, dans ce pays minier, devient introuvable. La misère est atténuée non plus par les Conférences, mais par les secours de chômage, les allocations officielles et surtout les distributions du comité d'alimentation

de la Croix-Rouge Américaine. Cependant les confrères continuent, dans la mesure du possible, à se rendre utiles. Exemples : la Banque de France avait un gros approvisionnement de vêtements d'uniforme pour ses garçons de recettes, elle consent à les abandonner aux Conférences, qui les transforment en vêtements pour leurs pauvres : la municipalité, pour combattre le vagabondage qui devient une véritable plaie, fonde une œuvre de la Protection de l'Enfance : les membres des Conférences s'empressent de lui apporter le concours le plus actif. En réalité, si l'Œuvre vit encore, elle est à demi paralysée.

Si l'on passe du département du Nord à l'autre extrémité du front des armées, voici la ville de Reims, envahie quelques jours seulement, mais, ensuite ruinée par les bombardements de l'ennemi à ce point que de ses 100.000 habitants, 3.500 seulement pouvaient, non sans peine, trouver encore à s'y loger à la fin de la guerre. On conçoit qu'il ne soit rien resté de ses 11 Conférences urbaines. Sur les 16 autres dépendant de son Conseil central, une seule a survécu !

Dans les autres diocèses de France, — ceux qui ne furent ni envahis, ni dévastés, — les conférences, beaucoup moins éprouvées, ont cependant souffert, mais seulement de la diminution de leurs effectifs et de leurs ressources, et parfois aussi, d'un certain découragement qu'excusaient les circonstances. Il ne saurait être question de les suivre dans toutes leurs vicissitudes, mais l'archidiocèse de Paris peut être retenu comme objet d'étude. Aussi bien ses Conférences sont celles dont le fonctionnement est le mieux connu, les relations étant devenues plus rares entre la province et le Conseil Général.

§

Ce dernier continue de siéger régulièrement, quoique réduit en nombre, par la mobilisation de quelques-uns de ses membres, et par l'absence de ceux que leur devoir social retient en province où la guerre les a surpris. Son Président fait partie, aux côtés du Cardinal Amette, du Comité de Secours National, ce qui lui permet plus facilement d'associer ses confrères aux œuvres fondées dans l'intérêt général. Le bulletin cesse de paraître, mais pendant trois mois seulement : septembre, octobre et novembre 1914. Moins heureux est le sort des petites

lectures et des almanachs. Leurs rédacteurs sont au front, leurs éditeurs en pays envahi ; on ne les verra reparaître que la guerre terminée. Par contre, les assemblées générales habituelles, les pèlerinages annuels sont maintenus, souvent honorés de la présence du Cardinal.

Les Conseils de Paris — central et particulier — tiennent leurs séances ordinaires et leur retraite annuelle avec un nombre de présences à peine réduit. Les assemblées collectives continuent de se réunir mais, par section, et non plus par arrondissement, ce qui ramène leur nombre de 20 à 5.

Quant aux Conférences, si celles de jeunesse, en grand nombre, tombent en sommeil par l'absence des confrères, les paroissiales fonctionnent normalement, malgré la réduction progressive du nombre de leurs membres et de leurs familles, ainsi que du montant de leurs ressources. Au demeurant, 250 Conférences sur 318, vivaient encore à la fin de la guerre. Assurément, ce n'est pas sans des efforts parfois ingénieux. Dans telle Conférence, les fils de confrères mobilisés se substituent à leur père pour porter à ses pauvres leur secours habituel. Telle autre, réduite à 2 confrères, remplace la visite à domicile par la réception hebdomadaire de ses 50 familles, le dimanche, dans une salle spéciale, où se distribuent, avec les bons, ces propos affectueux qui réconfortent l'âme des indigents, si souvent anxieux du sort de leurs proches. Le dévouement des confrères est, d'ailleurs, à la hauteur des circonstances, car en voici qui, à l'époque des rationnements, s'en vont faire queue aux lieux de distribution des denrées, pour rapporter à leurs vieux pauvres les provisions conquises, leur évitant ainsi la fatigue et les dangers, pour leur santé fragile, des longs stationnements au dehors par une température souvent rigoureuse.

Le nombre des familles visitées diminue. Après les premières semaines, au cours desquelles le départ des chefs de famille et le chômage ont aggravé la misère matérielle, les mesures prises par les pouvoirs publics l'ont atténuée. L'attribution de secours officiels et réguliers, qui s'éleva pour la France jusqu'à 150 millions par mois, la suspension du paiement des loyers, la rémunération très large, par les industries de guerre, de la main-d'œuvre féminine ont chassé l'indigence des foyers ouvriers. On ne la rencontre plus que chez les vieillards, les infirmes, ou les veuves chargées d'enfants. Le nombre des

familles visitées à Paris qui s'élevait à 8.000, au 1er janvier 1914, descend à 5.500, au 31 décembre 1915, et à 3.900, en 1918.

Les caisses des Conférences traversent une crise. Leurs recettes, de 595.000 fr. en 1913, tombent à 343.000 fr. en 1915. Encore, ce chiffre comprend-il une subvention de 10.000 fr. accordée par le Secours National pour venir en aide aux Conférences les plus déshéritées.

Quant aux œuvres de la Société, leur sort est très divers, suivant qu'elles répondent, ou non, aux besoins du moment. Les unes se développent, les autres se contentent de tenir ; il en est qui disparaissent.

Les fourneaux prennent un véritable essor, grâce à l'appui du Comité du Secours National, qui les subventionne et facilite les approvisionnements nécessaires, souvent devenus difficiles. Les Secrétariats, fermés en août 1914, faute de personnel, apparaissent plus utiles que jamais ; ils ouvrent à nouveau leurs portes au début de 1915, et leur organisation est perfectionnée par la création d'un comité central qui en prend la direction, édite un manuel des lois sociales et ouvrières, et crée un service de consultations en même temps qu'un organe mensuel, la *Correspondance des Œuvres*. Le résultat est un développement rapide. Leur nombre à Paris était de 48 en juillet 1914, il s'élève à 70 en 1916, traitant 9.800 affaires contre 5.200 en 1915. Le comité central, nouvellement créé, a donné 800 consultations en 18 mois. Les jardins ouvriers, eux aussi, sont intéressants à une époque où le ravitaillement est difficile et coûteux ; leur nombre progresse de 345 en juillet 1914 à 812 en 1917. L'œuvre des enfants placés en liberté surveillée a été fondée au début de l'année 1914, sur un appel adressé par le Président du Tribunal d'enfants au président du Conseil central ; on ne peut la laisser péricliter dès sa naissance. Au cours de l'année judiciaire 1914-1915, les confrères parisiens assument déjà la tutelle morale de 100 enfants.

Les patronages survivent, mais décimés : sur 7.800 patronnés inscrits, 2.700 sont au front. Quelques confrères dévoués remplacent les directeurs presque tous mobilisés, et s'efforcent de combler les vides en recrutant des tout jeunes, dont chacun est constitué « l'ange gardien » d'un combattant et prend l'engagement de prier pour lui chaque jour. Mais les ressources font défaut, car les loteries, les ventes, les quêtes, les concerts ne sont plus de saison, et les dames patronnesses sont dispersées

au chevet des blessés. La Solidarité Catholique, après quelques mois de suspension, reprend son service de placements, mais ceux-ci sont difficiles et peu nombreux, du fait de la suspension générale des affaires. Les comités de mariage, qui ont absorbé, au printemps de 1914, la Société St-François Régis voient leur activité réduite et ne réussissent, en 1915, que 1.285 mariages — (dont 51 par procuration) — contre 2.826 en 1912.

Et d'autre part sont paralysées, du fait de la guerre, les caisses de loyers et les grandes familles par le moratorium, les mutualités d'achat par les difficultés du ravitaillement, les colonies de vacances par la réquisition des immeubles au profit du Service de Santé ou des Réfugiés, les arbres de Noël, les fêtes des Rois, les déjeuners de première Communion par leur incompatibilité avec l'anxiété générale et la pénurie des ressources.

Est-ce à dire que se soit endormie l'activité charitable des confrères de St-Vincent de Paul demeurés à l'arrière ? Assurément non, mais elle s'est déplacée.

§

De la guerre sont nées beaucoup d'œuvres officielles, semi-officielles, ou privées, où se conjuguent le patriotisme et la charité, et où, par conséquent, la place des confrères de St-Vincent de Paul est naturellement marquée. Le Président Général les invite énergiquement à leur apporter un concours actif et à se grouper autour des autorités, en faisant abstraction des divergences d'idées ou de sentiments (circulaires des 25 août et 24 novembre 1914. Allocution à l'assemblée générale du 13 décembre 1914). Ses appels sont entendus.

La Croix-Rouge, pour le service de ses hôpitaux auxiliaires, absorbe dans toute la France le dévouement d'un certain nombre de confrères ; d'autres consacrent leur temps aux blessés et aux malades dans les hôpitaux militaires, voire même dans ceux de l'assistance publique, qui consent à leur ouvrir ses portes. D'autres complètent soit les bureaux de bienfaisance décimés par la mobilisation, soit les bureaux militaires municipaux dont le personnel est insuffisant. Plus nombreux sont ceux qui prêtent leur concours aux comités de réfugiés ou de ravitaillement, aux commissions d'enquête sur les familles des mobilisés, aux commissions de renseignements aux familles sur les blessés,

les disparus et les morts ; et volontiers on leur confie la mission de porter une triste nouvelle, car on sait quels ménagements et quelle délicatesse leur inspirera la charité chrétienne. Par ailleurs, on voit les quêtes des « Journées » instituées, confondre dans une tâche commune les membres de la Confédération Générale du Travail et les confrères de St-Vincent de Paul.

Mais certaines œuvres attirent plus particulièrement ces derniers. Sur l'initiative de Denys Cochin, le groupe des députés de Paris fonde l'œuvre des « Nouvelles du Soldat » qui dresse la liste de tous les militaires blessés, hospitalisés ou décédés, et recueille sur eux tous les renseignements possibles pour les transmettre aux familles. Elle étendra même son rôle jusqu'à dresser la liste des prisonniers allemands internés en France, afin de pouvoir obtenir, par échange, avec autorisation de l'autorité militaire, la liste des prisonniers français internés en Allemagne. Dès sa première année, elle dresse 120.000 fiches, grâce à l'activité de 300 collaborateurs groupés autour du directeur, Henri Toussaint, membre de la Société de St-Vincent de Paul et plus tard, de son Conseil Général. La plupart de ses collaborateurs sont ses confrères.

Sous le patronage du Cardinal Amette, se crée « l'Association pour la protection des Veuves et des Orphelins de la Guerre », connue plus tard sous le nom de « l'Œuvre des Bons Enfants. » Ses chefs, le général Niox, et l'amiral de la Jaille, font appel au Conseil Général de la Société, et, dès l'année 1915, 50 confrères lui prêtent leur concours. Les conférences se préoccupent de lui assurer des ressources, et l'une d'elles lui apporte 14.200 fr., produit d'une quête spéciale faite à son intention.

La Suisse, avec un dévouement dont personne n'a perdu le souvenir, intervient en faveur des prisonniers français internés en Allemagne, et, constatant l'insuffisance de leur alimentation, crée l'Œuvre du « Pain des Prisonniers » qui, moyennant une allocation de 5 fr. par mois, envoie à tous ceux qui lui sont signalés 2 kilos de biscuit par semaine. Le Conseil Général lui accorde une subvention mensuelle de 500 fr. ; nombre de conférences et de confrères suivent son exemple. L'Œuvre étend rapidement son action ; elle assure la correspondance des prisonniers avec leurs familles, l'envoi par celles-ci des colis et des mandats, fait visiter les camps par les aumôniers ou des confrères de St-Vincent de Paul qui rapportent des nouvelles aussitôt transmises aux

parents. Son activité est telle qu'après un an de guerre, la liste alphabétique des prisonniers dont elle s'occupe remplit déjà 20 volumes. La plupart de ses correspondants, en France, sont des membres de la Société de St-Vincent de Paul.

Non, vraiment l'activité charitable de ceux d'entre eux qui vivent à l'arrière ne s'est pas endormie. Mais elle s'est transplantée sur le sol du patriotisme. Et leur saint patron, « Monsieur Vincent », devait certainement, du haut du ciel, les encourager de son bon sourire.

§

Et pendant ce temps que font les confrères mobilisés ? Ils meurent. Ils meurent en grand nombre, avec un magnifique héroïsme !

Chaque mois, le bulletin publie la liste des « Morts au Champ d'Honneur » dont le nom lui parvient, et ce long martyrologe énumère successivement 2.079 confrères, dont 669 pour Paris, 1.174 pour la province et 237 pour l'armée britannique, faible contingent d'une légion beaucoup plus nombreuse de victimes dont la fin tragique n'a été signalée au Conseil Général ni par les Conférences ni par les familles. Voici à titre d'exemple la magnifique contribution des patronages parisiens à cette hécatombe. Au 31 décembre 1916, après 17 mois de guerre seulement, ils comptaient déjà 245 tués, 120 disparus, 510 blessés, mais ils pouvaient aussi montrer avec fierté 7 croix de la Légion d'honneur, 19 médailles militaires et 144 croix de Guerre.

Les Conférences auxquelles appartenaient ces victimes du devoir patriotique font célébrer des messes mensuelles pour le repos de leur âme. A chaque assemblée générale, l'énumération habituelle des membres nouvellement admis est remplacée par celle des confrères morts pour la patrie, écoutée debout, par un auditoire saisi d'une émotion douloureuse devant ces listes interminables qui ravivent le deuil ou l'angoisse de chacun.

Les confrères soldats que la mort épargne, blessés ou non, aiment à évoquer le souvenir des relations fraternelles nouées au sein de leur conférence. De l'hôpital ou de la tranchée, des lettres affectueuses viennent dire leur courage, leur résignation chrétienne, leurs espérances ; et ces lettres, lues en séance, servent fréquemment de lecture spirituelle, tant elles sont

édifiantes et réconfortantes. Certaines ont même les honneurs de l'assemblée générale.

D'autres confrères font plus et mieux : ils fondent des Conférences au front ! Le Conseil Général agrège successivement : dans un groupe d'artillerie, la Conférence Ste-Barbe, créée par un séminariste de Cambrai, et qui comptera jusqu'à 31 confrères ; dans divers régiments d'Infanterie, la Conférence St-Michel, groupant plus tard 58 membres actifs dont 8 trouveront la mort devant l'ennemi, puis les Conférences Notre-Dame de la Providence et Notre-Dame des Neiges. Une autre naît dans un escadron du train ; une autre, encore, plus tard, à Landau, dans l'armée d'occupation des provinces rhénanes. Sans doute, les ressources de ces Conférences militaires sont fort restreintes, mais quelle belle charité que celle de ces soldats partageant le peu qu'ils possèdent avec ceux qui n'ont rien !

Plus admirable encore est celle des prisonniers internés en Allemagne qui, pas plus que les soldats du front, n'oublient leurs habitudes de charité chrétienne. Dès le mois de juin 1915, un sergent réserviste du 141e d'Infanterie, confrère de Marseille, blessé et fait prisonnier à Dieuze, fonde, au camp de Grafenwöhr, en Bavière, sous le vocable si bien approprié de « St-Pierre-ès-liens », une Conférence qui comptera jusqu'à 53 membres actifs secourant chaque semaine 170 prisonniers. Initiative heureuse et rapidement suivie, d'abord dans ce même camp, où deux autres Conférences naissent, de telle sorte qu'un Conseil particulier s'y forme ; puis dans d'autres camps, notamment en Bavière et en Westphalie. Œuvre singulièrement touchante, car les ressources de ces confrères sont bien limitées. Ils doivent se contenter de partager généreusement le contenu des colis et le montant des mandats reçus par eux avec les plus pauvres de leurs codétenus, et ce sont, le plus souvent, des Polonais et des Russes. Cette solidarité dans la détresse est si édifiante que certaines Conférences françaises, voire même des Conférences scolaires, envoient à ces Conférences de prisonniers de modestes subventions. La Société Bibliographique de Paris leur adresse des livres, et Benoît XV daigne leur témoigner sa paternelle bienveillance en leur octroyant, par un rescrit spécial, le bénéfice des indulgences réservées aux Conférences fonctionnant normalement.

§

Un regard jeté sur la France est insuffisant pour connaître le sort fait par la guerre à la Société de St-Vincent de Paul. Il faut consulter aussi sa vie à l'étranger.

Et d'abord, voici la Belgique, si petite et si grande, qui paye si cher le magnifique sursaut de dignité avec lequel elle a repoussé le fructueux esclavage qui lui était proposé. Nulle part, la Société de St-Vincent de Paul n'était plus florissante. En 1914, elle possédait 1.300 Conférences, groupant plus de 20.000 membres actifs. L'envahisseur, tenant le pays sous une tyrannie rigoureuse, les condamne à mort presque toutes, avec une sorte de rage qui ne recule ni devant les emprisonnements, ni devant les déportations, ni même devant les exécutions. Dès le 25 janvier 1915, le président du Conseil central de Bruxelles, réfugié à Londres, écrit au Conseil Général : « Certaines Conférences du Namurois ont perdu tous leurs membres, vous devinez comment ceux-ci ont succombé. » En fait, de nombreux présidents ont été fusillés ; dans certaines Conférences, la moitié des confrères ont subi le même sort ; à Ethes, 9 sur 12 ; à Tamines, 11 sur 15 !

Le président du Conseil supérieur de Belgique, qui est Président à la Cour d'Appel de Bruxelles, n'a pas voulu quitter son poste, où il meurt d'épuisement le 20 mai 1916. Il est immédiatement remplacé par de Pierpont. L'un et l'autre successivement s'emploient activement à soutenir et à défendre les Conférences de Bruxelles ; mais là s'arrête leur action ; ils ignorent à peu près tout des Conseils et des conférences en dehors de la capitale ; les correspondances postales sont supprimées, et les voyages impossibles. C'est seulement la guerre terminée, que le Conseil supérieur connaîtra le sort de la Société en dehors de Bruxelles.

A Anvers, à Malines, à Louvain, à Gand, à Ypres, à Termonde, à Liége, à Namur, à Dinant, à Arlon, dans toutes les villes enfin, le sort des Conférences, moins rudement traitées que celles des campagnes, a été sensiblement le même lorsqu'elles ont pu se maintenir. Décimées dès le début par la mobilisation qui leur a enlevé tous les confrères en état de porter un fusil, paralysées ensuite par la dévastation du pays, persécutées enfin par l'envahisseur, elles n'ont survécu qu'en vivant dans l'ombre, sans ressources, et se bornant à soutenir le moral de leurs pauvres, qu'elles étaient incapables de secou-

rir matériellement, encore bien qu'en 1917, le Souverain Pontife leur ait fait parvenir un secours de 15.000 fr. et le Cardinal Mercier un secours d'égale importance.

C'est qu'en effet la misère est générale. Le Conseil central de Gand révèlera plus tard que, dans sa région, si riche naguère, le quart de la population a vécu du demi-litre de soupe et du demi-kilo de pain délivrés à chaque adulte par les municipalités ; et une partie de la bourgeoisie des repas à 0,35 centimes organisés par les restaurants populaires. On devine ce que ceux-ci pouvaient, pour cette somme, offrir au consommateur alors que le prix des denrées avait quintuplé et que le porc, par exemple, se vendait 40 fr. le kilo. La vérité est que la moitié de la population serait morte de faim, sans l'intervention du comité de ravitaillement créé par les États-Unis, dont les bons de 0,25 centimes se substituaient à ceux délivrés jadis par les Conférences. Même avec ces secours, la mortalité s'était accentuée terriblement dans la population.

A Bruxelles, les Conférences ont moins souffert. Sur 78, 19 seulement ont cessé de vivre. Dans quelles conditions fonctionnent les autres ? Aucune séance ne peut être tenue sans la communication préalable de l'heure et du lieu à la « Kommandantur » qui se réserve le droit d'y faire assister un de ses agents. Toute assemblée générale, toute réunion collective est interdite. Mais rien n'abat l'énergie de ce peuple courageux. Si les ressources manquent, la charité prend une autre forme, créant une fraternité plus étroite entre riches et pauvres. Si les persécutions se multiplient, le patriotisme s'exalte et une piété plus fervente inonde l'âme et se manifeste au dehors. Un certain nombre de confrères bruxellois sont enfermés dans la prison de Saint-Gilles, ils y fondent immédiatement une Conférence.

Les prisonniers de l'armée belge internés en Allemagne font de même dans leur camp. Les civils réfugiés à l'étranger, en Hollande, en Angleterre, en France, créent, partout où ils sont assez nombreux, des Conférences leur permettant de s'unir, de secourir et de réconforter les compatriotes qui les ont suivis. Celle de Cambridge groupe 25 étudiants visitant 70 familles, celle de Dinard 41 confrères et 50 familles. Vigoureux rejetons nés sur le sol étranger dans les tristesses et les privations de l'exil !

L'Angleterre, elle, protégée par sa ceinture d'argent, n'a pas subi les épreuves de l'invasion. Elle a reconnu ce privilège

en se dévouant généreusement au soulagement de ses frères malheureux.

Tout d'abord, il a fallu recueillir de nombreux réfugiés belges. Pour les recevoir, les loger et souvent même les nourrir, les pouvoirs publics ont institué un comité central et des comités locaux. Au premier, le Conseil supérieur d'Angleterre, aux seconds, les Conseils et les Conférences apportèrent le plus zélé concours. A lui seul, le Conseil supérieur plaça dans les écoles catholiques, et y entretint, 250 enfants belges, et mit à la disposition des étudiants deux immeubles pour les abriter. Quant aux indigents expatriés, ils provoquèrent un tel élan charitable que les cinq Conférences belges qui se fondèrent en Angleterre reconnurent que, — fort heureusement pour elles car elles n'étaient pas riches, — leur rôle consistait à réconforter, beaucoup plus qu'à secourir leurs compatriotes, les Conférences anglaises se chargeant de cette seconde tâche. Aussi, la reconnaissance belge devait-elle, après la guerre, se traduire dans une lettre officielle qui demeurera pour le Conseil supérieur d'Angleterre un titre d'honneur dont il a le droit d'être fier.

Les Conférences anglaises furent cependant, comme celles de France, décimées par la mobilisation. Sur les 4.000 membres actifs qu'elles comptaient en 1914, 1.255 furent appelés à l'armée, et beaucoup d'entre eux tombèrent devant l'ennemi. Malgré cela, 20 seulement des 372 Conférences existantes cessèrent de se réunir, et ces vides furent rapidement comblés, car 36 Conférences nouvelles se fondèrent et furent agrégées au cours de la guerre ; les ressources ne diminuèrent pas ; la Société, en Angleterre, traversa ces 4 années d'épreuves sans faiblir ; sa résistance fut remarquable.

Il en fut de même pour l'Irlande où les épreuves de la guerre civile vinrent s'ajouter à celles de la guerre étrangère. A Dublin, pendant 10 jours consécutifs, du 29 avril au 8 mai 1916, on se bat dans les rues du matin au soir ; l'émeute est difficilement maîtrisée : le résultat est une affreuse misère. La Société de St-Vincent de Paul prête un concours actif aux autorités, non pas seulement dans les œuvres nées de la guerre mondiale, mais dans leurs efforts pour triompher de la détresse générale. C'est à elle que s'adresse le « Local Government Board » pour l'aider à nourrir la population misérable qui représente, à Dublin, 20.000 familles. C'est elle qui organise dans chaque quartier les dépôts d'alimentation créés

par l'administration. C'est elle qui se charge des enquêtes demandées par les comités de secours. C'est elle qui distribue aux indigents les bons qui leur permettent d'aller toucher les denrées nécessaires pour apaiser leur faim. Ses services sont tels que, la crise terminée, les pouvoirs publics tiennent à les reconnaître en lui adressant un témoignage élogieux de gratitude.

Et pendant ce temps, là aussi, malgré les événements et l'absence de nombreux mobilisés, des conférences nouvelles se fondent : 19 sont agrégées au cours de la guerre. Les ressources augmentent sensiblement et, bien plus encore, les dépenses, qui de 1914 à 1916 — en deux ans — passent de 429.000 à 734.000 fr. Les œuvres se développent : orphelinats, asiles de nuit, ateliers de travail, pour faire face, dans la mesure du possible, aux exigences d'une misère croissante.

En Hollande, la Société continue son ascension normale, non sans faire un charitable accueil à de nombreux réfugiés belges. En Suisse, elle collabore activement aux œuvres qui se consacrent avec un zèle inlassable à secourir, à héberger, à rapatrier les prisonniers. En Espagne, elle suit sa marche régulière, laissant au Roi le privilège d'une compassion singulièrement active pour les malheureuses victimes de la guerre. En Portugal, toute son énergie est consacrée à se défendre, avec succès d'ailleurs, contre la persécution d'un gouvernement antireligieux. En Italie, les événements ne semblent pas laisser aux Conseils et conférences le loisir d'entretenir une correspondance avec le Conseil Général. Que, d'autre part, celui-ci demeure sans nouvelles de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie, personne, assurément, ne saurait en être surpris.

§

Mais la guerre n'a pas troublé seulement la vie de l'Europe ; elle a eu ses répercussions sur l'univers tout entier. N'est-il pas venu de tous les continents, Amérique, Afrique, Asie, Océanie, des combattants verser leur sang sur la terre de France ?

Nombreux furent ceux qui vinrent du Canada. Leur départ, en privant le pays d'une partie importante de sa jeunesse, accrut sensiblement le nombre, restreint jusque-là, des familles indigentes, et provoqua une crise économique à laquelle s'ef-

forcèrent de porter remède les pouvoirs publics et les conférences de St-Vincent de Paul, associés dans une collaboration étroite. Et le résultat imprévu de cette activité patriotique et sociale fut un développement rapide de la Société. Du 1er janvier 1914 au 1er janvier 1919, le nombre des Conseils particuliers est monté de 13 à 22, celui des Conférences de 163 à 223, celui des membres actifs de 4.931 à 5.952, celui des familles secourues, de 2.526 à 4.782, et le montant des recettes est passé de 624.000 fr. à 2.132.000 fr. Les œuvres se sont multipliées. Le pays tout entier, exalté par l'esprit de sacrifice qui soulève sa jeunesse et l'entraîne sur les champs de bataille de l'Europe, n'entend pas se contenter de réparer les brèches causées par son départ ; il veut que ceux qui reviendront, ceints de lauriers, le retrouvent plus vivant et plus prospère que jamais ; et cette ambition, la Société la partage : elle fait plus, elle la réalise.

On sait la part importante prise par la Confédération des États-Unis dans le triomphe final des Alliés ; la masse des contingents militaires fournis par elle devait hâter l'heure de la paix. On sait aussi la générosité avec laquelle ses œuvres vinrent au secours des régions envahies ou dévastées par les armées allemandes. De ces sacrifices en hommes et en argent, les Conférences ont pris leur large part.

Dès le jour où le Président Woodrow Wilson décidait la participation des États-Unis à la guerre européenne, M. Gillespie, président du Conseil supérieur, lui transmettait le procès-verbal d'une délibération prise par celui-ci, mettant à la disposition du Gouvernement les 15.000 confrères de St-Vincent de Paul, pour coopérer à toute œuvre naissant de l'état de guerre. En fait, ceux qui ne furent pas mobilisés prêtèrent à ces œuvres un si précieux concours que leur rôle fut pour la Société une véritable propagande par le fait, attirant dans ses rangs les catholiques demeurés jusque-là étrangers à son action.

Malgré le départ pour le front d'un assez grand nombre de ses membres, elle vit se fonder, du 1er janvier 1914 au 1er janvier 1919, 190 Conférences, 8 Conseils particuliers et 4 Conseils centraux, et tripler ses ressources qui passèrent de 1.440.000 fr. en 1915 à 4 millions 150.000 fr. en 1918.

Dans l'Amérique du Sud, il ne semble pas que le contrecoup de la guerre ait été très sensible. Ni la Colombie, ni la Brésil, durement éprouvé par des calamités régionales, ni la

République Argentine, ni le Chili n'ont souffert de la guerre : le fonctionnement et le développement de la Société y furent normaux.

En Afrique, le sort des conférences algériennes et tunisiennes fut celui des conférences méridionales de France : réduction de personnel et de ressources et quelques rares fondations venant compenser une dépression générale. Au Maroc, la Conférence de Casablanca dut fermer sa porte pendant toute la durée de la guerre. Les Conférences de l'Afrique australe parvinrent à se maintenir, mais péniblement, avec des effectifs très réduits par la mobilisation de tous les hommes valides, appelés à concourir à la conquête du Sud-Ouest africain allemand. L'Égypte n'a pas souffert ; le nombre de ses Conférences s'est accru sensiblement pendant la guerre.

Mais tel n'a pas été le sort de l'Œuvre dans les contrées asiatiques voisines. La Syrie, le Liban, la Palestine, l'Asie Mineure ont vu leurs conférences subir le sort le plus rigoureux qui se puisse concevoir. Les autorités turques, les considérant ou feignant de les considérer, à raison de leurs liens avec le Conseil Général siégeant à Paris, comme des nids d'espions, les ont traitées avec la dernière rigueur : arrestation et bannissement des présidents et des membres influents, interdiction des séances, fermeture des lieux de réunion; perquisitions et confiscation des registres et même des diplômes d'agrégation ; aucune épreuve ne leur fut épargnée. Pour se croire en Belgique, il ne manquait que les exécutions sommaires.

Elles étaient inutiles, d'ailleurs, car toutes mesures étaient prises pour que, succédant au pillage des habitations, une terrible famine vînt promptement décimer la population. Le Liban déclare avoir perdu de ce chef 150.000 âmes, soit un tiers de ses habitants, incapables de se nourrir dans un pays où le kilogramme de farine coûtait 25 fr. Les Confrères, eux-mêmes, connurent un tel dénuement que certains moururent de la faim. Seules, les six Conférences de Damas survécurent, mais sans action efficace, car, là aussi, la misère fut telle que plusieurs confrères en étaient réduits à tendre la main pour vivre. Il fallut la paix et l'arrivée des troupes alliées pour ressusciter les conférences de ces pays dépeuplés et ruinés.

Les autres conférences d'Asie étaient trop éloignées du théâtre des hostilités pour souffrir de la guerre. Ni aux Indes,

ni en Chine, elles n'en subirent le contrecoup. Bien plus, à Ceylan, les deux conférences existant en 1913 essaimèrent avec un tel succès à cette époque qu'en 1919 l'île en comptait 8.

L'Australasie ayant formé, dans chacun de ses États, des camps d'instruction préparant et expédiant au front les troupes qui s'y sont illustrées sous le nom d'Anzacs, le premier souci du Conseil supérieur de Sydney fut de doter chacun de ces camps d'aumôniers chargés d'y assurer l'exercice du culte catholique et d'y entretenir la vie religieuse. Puis, comme un grand nombre de confrères étaient mobilisés, il s'efforça d'intensifier le recrutement pour assurer le fonctionnement de certaines conférences décimées et des œuvres multiples fondées par elles. Le résultat désiré fut atteint : aucune Conférence, aucune œuvre ne fut suspendue. Bien plus, au 1er janvier 1919, l'Australie comptait 36 Conférences de plus qu'au 1er janvier 1914.

§

Dans cet examen sommaire de la vie de la Société, pendant la guerre, ce qui frappe le plus, c'est l'union, la solidarité, la cohésion de toutes les conférences, quelle que soit la latitude sous laquelle elles vivent. Cette confraternité vivante et agissante dont elle sont imprégnées se manifeste tout spécialement sous la double forme de la piété et de la charité.

Dès son élévation au Souverain Pontificat, Benoît XV, ému du nombre des victines de cette lutte formidable, avait fait appel à toute la catholicité, en l'invitant à prier avec ferveur pour obtenir la paix. Au mois de janvier 1915, il rédigeait, lui-même, une prière spéciale dont il prescrivait la récitation, en Europe, à partir du 7 février, et hors d'Europe à partir du 21 mars. Partout, les conférences, se conformant aux instructions du Conseil Général, firent plus et mieux que d'obéir strictement aux prescriptions du Souverain Pontife et communièrent dans des supplications réitérées pour obtenir la paix.

Sans doute on ne saurait être surpris que dans les pays plus spécialement frappés, comme la Belgique et la France, les épreuves aient développé la piété des catholiques fervents qui peuplent la Société de St-Vincent de Paul : il est tout naturel que, dans l'épreuve, on sente davantage la nécessité de la prière. Aucune séance ne se tient sans prières spéciales,

non pas seulement pour les soldats du front, les blessés et les décédés, mais encore pour la paix. Les retraites et les pèlerinages à Paris sont plus suivis que jamais malgré la réduction des effectifs. A Bruxelles, les églises sont constamment pleines.

Mais combien plus touchantes les prières publiques organisées par les conférences des pays lointains qui ne souffrent pas de la guerre ! Voici, à titre d'exemple, le Brésil. Il n'a fourni aucun contingent aux armées qui s'affrontent sur les champs de bataille. Cependant, on y voit se multiplier, pour solliciter le bienfait de la paix, les pèlerinages organisés par les conférences, groupant de nombreux confrères et parfois honorés de la présence du Nonce. Et le Brésil n'est pas seul à se conduire ainsi. Quel réconfortant spectacle présente cette union de prières rapprochant dans une commune supplication les confrères de tous les continents !

Cette unanimité, elle se retrouve également sur le terrain de la charité. Vienne le jour des restaurations, et de tous les coins de l'univers, les Conférences, même les moins fortunées, répondront généreusement à l'appel du Président Général, en faveur des régions dévastées. Mais, avant cela, en pleine guerre, et spontanément, combien d'entre elles ont voulu venir, de suite, au secours de leurs sœurs éprouvées ! En Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Espagne, au Canada, aux États-Unis, dans l'Inde, en Chine, en Australie, en Nouvelle-Zélande, les Conseils et Conférences n'ont pas attendu qu'on les sollicitât. Suivant leurs ressources, ils sont venus en aide, soit directement, soit par l'entremise du Conseil Général, d'abord, et surtout aux Conférences de Belgique, puis à celles de la France envahie et à celles de la Pologne. Les malheureux Serbes eux-mêmes, quoique ne possédant pas de conférences, ont eu leur part dans les générosités de l'Australasie.

Combien admirable cette confraternité chrétienne qui relie à travers le monde tous les membres de la Société de St-Vincent de Paul, s'associant aux épreuves de leurs confrères inconnus et lointains, et ne reculant devant aucun sacrifice pour leur manifester une affectueuse et vivante sympathie !

CHAPITRE XXIII

LENDEMAINS DE GUERRE

La paix rétablie, le Conseil Général se trouvait devant une tâche assez lourde, car il lui fallait restaurer l'Œuvre partout où elle avait souffert, en l'adaptant aux besoins nouveaux d'une humanité transformée par quatre ans de terribles épreuves. Les bouleversements dans le statut des peuples, les évolutions économiques et sociales devaient nécessairement avoir leur retentissement au sein d'un Conseil Général dirigeant une Société mondiale.

Il lui fallait, tout d'abord, combler les vides qui s'étaient creusés dans ses rangs. Il avait perdu successivement : Merveilleux du Vigneau, entré en 1878 au Conseil ; Camille de Baulny, qui lui appartenait depuis 34 ans ; Amédée Damour, qui siégeait depuis 20 ans ; Henri Bouteiller, mourant à 40 ans des suites d'une maladie contractée au front, Gaston de Senneville, longtemps chargé de la rédaction des « Petites Lectures » ; Félix Bonnet, vice-président général pendant 23 ans, et Louis Cazeaux, président de l'œuvre de l'Adoration Nocturne.

L'après-guerre allait connaître des deuils encore plus nombreux. En septembre 1919, mourait Gabriel Martin, vice-président général depuis 1904 : en juillet 1920, Albert Dutey-Harispe, entré au Conseil en 1892, et qui, pendant près de 20 ans, avait mis son dévouement inlassable au service des patronages parisiens et des Conseils de Paris dont il était le vice-président. C'est lui qui avait dirigé ces derniers pendant les longs interrègnes qui avaient suivi l'élection de Calon à la présidence générale (novembre 1903-janvier 1905) et la mort prématurée d'Amédée Madelin (janvier-octobre 1906).

Au mois d'août 1921, le Conseil Général perdait Joseph

Moreau, ancien Inspecteur Général des Finances, trésorier général de 1916 à 1920. L'année 1922 lui enlevait trois de ses membres : Louis Rivière, vice-président depuis 1909, Léon Cornudet, enlevé, au seuil de l'âge mûr, à l'affection du Conseil au sein duquel il représentait toute une dynastie, et Laurent Laporte, le gendre d'Ozanam, qui n'avait pu résister aux trop lourdes épreuves ruinant son foyer : le décès de Mme Laporte à la veille du centenaire de son père, et celle de Frédéric Laporte, son fils unique, mourant des suites d'une maladie contractée au front en laissant derrière lui 6 enfants en bas âge.

Parmi ses membres étrangers, le Conseil Général avait perdu de précieux collaborateurs : Mulry, président du Conseil supérieur des États-Unis, surnommé par ses compatriotes, l' « Ozanam de l'Amérique » ; Gustave Stinglhamber, président du Conseil supérieur de Belgique, mourant épuisé par les épreuves et l'activité dépensées, pendant 20 mois, à défendre les conférences de Bruxelles : Ayre Borge, président du Conseil supérieur de Portugal, depuis sa création (1907), et qui avait su donner à l'Œuvre, dans son modeste pays, un tel essor que le nombre des Conférences y était passé, en ces 14 années, de 46 à 170.

Et autour de la Société, combien de deuils pour elle ! La présidence d'Hendecourt, en dix ans, a vu successivement 3 Papes occuper le siège de saint Pierre : Pie X, décédé au mois d'août 1914 ; — Benoît XV, décédé en janvier 1922 ; — et Pie XI son successeur. Au mois de septembre 1922, elle perdait le Cardinal Amette, le Cardinal de la guerre, au cours de laquelle, se faisant tout à tous, en vrai pasteur, il avait conquis une popularité tissée de respect, d'affection et d'admiration. Il daignait favoriser la Société d'une bienveillance toute spéciale, que voulut bien recueillir comme un legs, son successeur le Cardinal Dubois. Une autre perte fut sensible au Conseil Général ce fut celle de Mgr Baunard, qui, pour déférer à son désir, avait écrit à la veille du Centenaire, en 1912, à l'âge de 82 ans, la « Vie de Frédéric Ozanam » et qui mourait, en 1919, à 90 ans.

Les vides creusés par la mort dans l'état-major du Conseil Général furent comblés successivement par d'Hendecourt de la façon suivante : En 1919, Félix Bonnet fut remplacé, comme vice-président général, par de Froissy, et Gabriel Martin par M. de Lanzac de Laborie, secrétaire général depuis 25 ans.

Sa plume fut confiée au Cte Léonce Célier, entré, en février 1914, au Conseil, où il siégeait aux côtés de son père, le Cte Alexandre Célier, membre du Conseil depuis juillet 1911. Ce dernier, de son côté, fut nommé vice-président général au mois de juin 1922, en remplacement de Louis Rivière. La trésorerie, lors de la démission de Joseph Moreau, quelques mois avant sa mort, fut confiée à M. Sémichon qui la dirige encore actuellement.

§

Réparer les ruines causées par la guerre, ce devait être nécessairement le principal souci du Conseil Général. Les Conférences de la France envahie, celles de la Belgique, de la Pologne, de l'Autriche, de la Turquie d'Asie, si cruellement éprouvées, étaïent les premières victimes auxquelles il était nécessaire d'apporter rapidement, non pas seulement un réconfort moral, mais encore une aide pécuniaire. Or, sa caisse était vide. Depuis 1914, elle avait été mise à contribution pour porter secours aux conférences les plus malheureuses, et, d'autre part, les sources qui l'alimentaient s'étaient taries. Le petit bénéfice qu'elle trouvait dans ses publications avait disparu avec elles. Le versement de la contribution de 1 % des recettes annuelles, volontairement consenti par les Conseils et Conférences, avait sensiblement fléchi. Cependant les Conférences ruinées ne pouvaient attendre.

Dès le lendemain de l'armistice, le Président Général lançait une circulaire ouvrant une souscription pour venir en aide aux conférences des pays envahis et dévastés, et sollicitait la générosité de toutes celles qui n'avaient pas souffert des horreurs de la guerre. Cette souscription produisit près de 550.000 fr. dont la plus grande partie — 320.000 fr. — vint des États-Unis d'Amérique, stimulés par le Cardinal Gibbons et le nouveau Président du Conseil supérieur, M. Gilespie. Pour être beaucoup moins importantes, n'étaient. pas moins touchantes les contributions provenant de pays lointains comme la Chine ou l'Afrique australe, de conférences peu fortunées, comme celles d'Irlande, prélevant 15.000 fr. sur leur misère, et plus encore, les modestes offrandes des conférences des camps de prisonniers non encore libérés.

Au fur et à mesure que lui arrivaient ces souscriptions,

le Conseil Général les répartissait suivant les besoins les plus urgents et, dès le début, profitèrent de cette manne inespérée, en France, les Conseils centraux de Lille, Amiens, Soissons, Reims, Châlons, Nancy, etc., et, à l'étranger, les Conseils supérieurs de Belgique, de Pologne, d'Autriche, de Vénétie, les conférences de Syrie, de Palestine et d'Arménie.

De son côté, le Comité du Secours National, répartissant le solde de ses ressources, se montra généreux vis-à-vis de la Société, et lui attribua 15.000 fr. pour les conférences des régions dévastées, 10.000 fr. pour les victimes parisiennes de la guerre, 15.000 fr. pour l'atelier de Javel qui recueillait et formait des pupilles de la Nation, et 4.500 fr. pour la Commission d'apprentissage qui s'employait à placer certains d'entre eux.

Toutes ces libéralités aidaient à la restauration des conférences, mais, elles ne faisaient que traverser la Caisse du Conseil Général : elles ne la remplissaient pas. Or, la reprise des publications d'antan — petites lectures et almanachs — se trouvait subordonnée à la situation budgétaire, troublée par l'augmentation considérable du prix de la vie. Le Conseil Général dut signaler aux Conseils et conférences l'impossibilité de reprendre ces publications tant que ne serait pas rétabli l'usage du versement de 1 % de leurs recettes annuelles. L'appel fut entendu, et le 1er janvier 1922 on vit reparaître sous le nom de *L'ami de la famille* les petites lectures, transformées et rajeunies. C'était, dorénavant, une petite livraison illustrée, de 16 pages au lieu de 8, de forme élégante, paraissant chaque semaine, avec trois parties plus spécialement destinées au père de famille, à la mère, aux enfants. L'abonnement annuel était fixé à la modeste somme de 5 fr. d'ailleurs inférieur au prix de revient. Le rétablissement des almanachs suivit de près celui des petites lectures, dans des conditions analogues.

§

La reconstitution matérielle des Conseils et conférences ayant succombé aux épreuves de la guerre était la première tâche à poursuivre. Elle allait exiger de longs efforts.

Assez rares furent les régions envahies et dévastées où la reconstruction totale était acquise 5 ans après la paix au moment où la Présidence d'Hendecourt allait prendre fin.

En France, le président du Conseil central de Lille qui avait osé, le 21 février 1915, sous la botte même de l'envahisseur, convoquer à Boulogne-sur-Mer une assemblée générale des Conférences de son ressort (Lille, Arras et Cambrai), s'employa, aussitôt le pays libéré, à ressusciter les Conférences décédées. Une assemblée générale se tint à Lille le 9 mars 1919, à laquelle se rendit le Vte d'Hendecourt, apportant les félicitations du Conseil Général aux conférences qui avaient tenu au cours de la tourmente, et ses remerciements à l'éminent prélat, Mgr Charost, qui les avait vaillamment soutenues. Mais les conférences disparues étaient surtout des Conférences rurales, dont la restauration était difficile. Pour alléger la tâche, il fallut détacher du Conseil central de Lille, très étendu et très peuplé, les deux diocèses de Cambrai et d'Arras. Si actifs qu'aient été les efforts de ces trois Conseils centraux, en 1924, l'ancienne circonscription du Conseil de Lille n'avait pas encore retrouvé les magnifiques effectifs d'avant-guerre.

Il en fut de même, et pour des causes analogues, des ressorts d'Amiens, de Beauvais, de Soissons, de Châlons-sur-Marne. Des 27 Conférences dépendant du Conseil central de Reims, une seule, celle de Sedan, survivait à la fin des hostilités. C'est seulement le 22 juillet 1923, au cours d'une assemblée générale présidée par l'éminent et vénéré Cardinal Luçon, rentré dès le lendemain de l'armistice auprès de sa chère cathédrale mutilée, que le Conseil central put affirmer la réorganisation de la Société dans son ressort, sans avoir pu, cependant, rétablir la totalité de ses anciennes Conférences.

Le Conseil central de Nancy englobait les 3 diocèses de Nancy, Verdun et Saint-Dié ; ces deux derniers demeurèrent de longues années dans un état de prostration douloureuse : le premier se releva plus rapidement, mais sans pouvoir ressusciter les nombreuses Conférences rurales de son ressort, frappées à mort pour les mêmes causes que celles du Nord.

Par contre, la Lorraine et l'Alsace, rendues au foyer maternel, retrouvaient la liberté et, peu à peu, la prospérité, perdue depuis un demi-siècle. Depuis 1875, toutes relations avec le Conseil Général avaient été interdites par le gouvernement allemand aux Conseils et Conférences et depuis le 1er août 1914 aucune réunion ne leur était permise. Au lendemain de l'armistice, un membre du Conseil Général vint au nom de celui-ci, porter aux Conseils centraux de Metz et

de Strasbourg, rendus à la vie, un salut de bienvenue et des vœux de prompt rétablissement. Le Conseil de Metz ne put reconstituer les 45 Conférences qu'il contrôlait en 1870, mais celui de Strasbourg, dès 1922, comptait 33 Conférences groupant 571 membres actifs distribuant à 700 familles des recettes qui s'élevaient à 102.500 fr.

En Belgique, le Conseil supérieur, appuyé par le haut clergé, fit de louables efforts pour rendre à l'Œuvre sa prospérité d'antan. Il ne put cependant demander au Conseil Général, de 1919 à 1922, que 83 agrégations nouvelles et 4 institutions de Conseils particuliers. Le Conseil central de Bruxelles avait bien réussi, dès la fin de 1919, à rétablir la situation dans sa circonscription, avec 23 Conseils particuliers au lieu de 22 en 1914, et 250 Conférences au lieu de 241. Mais les autres Conseils centraux furent moins heureux. En vain, les évêques, réunis en Concile Provincial, décrétaient, en 1920, que chaque curé devait prendre soin d'établir dans sa paroisse une Conférence de St-Vincent de Paul. En vain, le Président du Conseil supérieur s'efforçait, dans une éloquente circulaire, de stimuler le zèle de ses confrères. Une certaine lassitude semblait avoir succédé dans le pays à l'indomptable énergie dépensée pendant 4 ans pour résister aux rudes épreuves de la guerre. Réaction bien explicable d'ailleurs. En 1923, la restauration est encore loin d'être achevée dans l'ensemble du pays.

En Turquie d'Asie la restauration des Conférences est l'œuvre des armées alliées au fur et à mesure de leur arrivée. A Jérusalem, la Conférence est reconstituée, dès 1918, par un capitaine français, confrère d'Alexandrie. A Damas, le 20 juillet 1919, une assemblée générale, tenue sous la présidence de l'archevêque de Tarse et du Consul de France, célèbre le retour à une vie normale des 6 Conférences de la ville. A Beyrouth, le 25 décembre suivant, le général Gouraud, Haut Commissaire du Gouvernement Français, accompagné de son état-major et du secrétaire général, préside, au milieu d'acclamations enthousiastes, une assemblée générale réunissant visiteurs et visités, et la clôture par une vibrante allocution. A Alep, en 1920, le relèvement des Conférences est célébré dans une émouvante cérémonie présidée par le patriarche et le général commandant la division accompagné de son état-major. Dans le Liban, comme en Syrie, les Conférences trouvent, pour se reconstituer, une aide puissante dans la bien-

veillance des représentants, civils et militaires, de la Puissance mandataire, et nulle part ne sont plus utiles ni plus chaudement accueillies les subventions envoyées par le Conseil Général sur les fonds de la souscription ouverte en faveur des pays envahis et dévastés.

§

Mais ce n'est pas seulement dans ceux-ci que l'Œuvre a besoin d'être relevée. Il suffit, pour le constater, de jeter un coup d'œil sur le reste de la France.

A Paris, des 318 Conférences vivant en 1913, il n'en survivait, au jour de l'armistice, que 250, avec 3.226 membres actifs au lieu de 5.544. Le nombre des familles visitées était tombé de 7.991 à 3.855. Il fallut 4 ans pour réparer ces pertes. C'est seulement en 1923 que le Conseil central de Paris compta de nouveau 317 conférences. Encore, à cette date, le nombre des membres actifs n'atteint-il que 5.060 et celui des familles visitées 5.992. L'élévation des salaires ayant diminué la misère, jamais plus les familles secourues ne seront aussi nombreuses qu'en 1913. Les assemblées collectives, et les réunions de bureaux qui les précèdent, ont reparu progressivement, de 1920 à 1922. Les Conseils particuliers de banlieue ont été multipliés. En avril 1919 celui de St-Mandé-Vincennes a été dédoublé pour donner naissance à celui de Charenton, et une première amputation du Conseil de Sceaux a permis la création du Conseil d'Ivry. En juin 1922, d'une seconde amputation naissait le Conseil de Clamart, de sorte que, dès cette époque, le nombre des Conseils de banlieue s'élevait à 7. En résumé, le diocèse de Paris peut être considéré comme ayant complètement réparé ses pertes en l'espace de 4 ans. C'est ce qui permettait au Souverain Pontife, en avril 1922, d'adresser au Président Général ses paternelles félicitations — un peu prématurées peut-être — pour la restauration « presque achevée », disait-il, de la Société de St-Vincent de Paul.

Prématurées, elles l'étaient assurément, si l'on considérait le reste de la France. Partout, en province, le nombre des Conférences, des membres actifs, des familles visitées, avait sensiblement fléchi. Quels efforts étaient faits pour réparer ces pertes par les catholiques pratiquants ? Hélas, ceux-ci semblaient demeurer prostrés. Dans les 5 années qui s'écoulent

du 1er janvier 1919 au 1er janvier 1924, on ne compte que 104 agrégations pour la France, en dehors de Paris, soit 21 par an, et en 1923, 10 seulement pour 8 diocèses. Que font donc les 78 autres ?

Il y en a, certes, qui comprennent leur devoir. Celui de Lyon fonde successivement, à Lyon même, 6 Conférences. Celui de Clermont-Ferrand, qui ne comptait, en 1909, que 12 Conférences, en accuse 22 en 1922. Celui de Moulins secoue la région en organisant une assemblée régionale qui groupe l'Allier, le Puy-de-Dôme, le Cher et la Nièvre. Celui de Meaux, sous l'impulsion de Mgr Gaillard, reconstitue ses Conseils et ses Conférences et tient en 1922 et 1923 des assemblées générales auxquelles le Vte d'Hendecourt et deux membres du Conseil Général viennent successivement apporter leurs encouragements. Et comment ne pas citer le bel exemple donné, au diocèse d'Autun, par le Creusot, fondant sa première Conférence en pleine guerre, au mois d'octobre 1917, et 3 ans après, possédant 4 Conférences reliées par un Conseil particulier ?

Mais à côté de ces diocèses, combien d'autres vivent dans une inertie navrante ! Certains, comme ceux d'Aire, Annecy, Auch, Chambéry, Digne, Gap, Pamiers, demeurent des années sans donner signe de vie, au point qu'on peut se demander si la Société y est encore représentée. Et ce sont ces déficiences qui interdisent d'affirmer qu'en France l'Œuvre soit parvenue à recouvrer, sous la présidence d'Hendecourt, sa prospérité d'avant-guerre.

§

Heureusement les pays étrangers compensent cette inertie française. Du 1er janvier 1914, au 1er janvier 1924, le Conseil Général a institué 1 Conseil supérieur en Afrique australe, et 47 Conseils centraux : 10 pour l'Europe, 6 pour les États-Unis, 27 pour l'Amérique du Sud, 1 pour l'Asie, 2 pour l'Afrique et 1 pour l'Australie. Le nombre des Conseils particuliers institués s'est élevé à 181 : 65 pour l'Europe, 37 pour l'Amérique du Nord, 78 pour l'Amérique du Sud et 1 pour l'Afrique. Quant aux Conférences, 2.204 ont été agrégées au cours de ces 10 années, soit une moyenne annuelle de 220, inférieure de 20 seulement à la précédente moyenne décennale. On aurait pu craindre une régression plus importante, car les années de

guerre virent naturellement le chiffre des agrégations s'affaisser progressivement jusqu'à 139 en 1918.

En Europe, la chute est sérieuse entre les deux décades 1904-1914 et 1914-1924. Alors que la première avait présenté 1.422 Conférences nouvelles, la seconde n'en compte plus que 935. Seuls, le Portugal et les Pays-Bas accusent un progrès, d'ailleurs fort sensible : le premier avec 101 agrégations au lieu de 57, les seconds avec 80 au lieu de 56.

Ce ralentissement en Europe, qui ne saurait surprendre, est compensé par un bel essor dans les deux Amériques, celle du Nord présentant 446 Conférences nouvelles contre 220 dans la décade précédente, celle du Sud, 713 contre 591. C'est au continent américain, auquel il faut ajouter le Portugal et la Hollande, que revient l'honneur d'avoir comblé la déficience d'une grande partie de l'Europe, et d'avoir ainsi maintenu, sous la présidence si mouvementée du Vte d'Hendecourt, une moyenne d'agrégations presque égale à celle obtenue sous la présidence si calme et si prospère de son prédécesseur. En effet, les autres continents, Afrique, Asie, Océanie, n'ont pu réussir à maintenir leur contingent antérieur de conférences nouvelles ; ils n'en ont présenté que 110 au lieu de 156, car l'Australie, fortement éprouvée par la mobilisation, n'a pu fournir que 44 agrégations au lieu de 96 au cours de la décade antérieure.

Ce coup d'œil sommaire jeté à travers le monde doit être complété par deux observations :

La première concerne l'expansion de l'Œuvre dans les pays où jusqu'alors elle n'avait pas encore pénétré. Ce sont : l'État de l'île de Vancouver, à l'extrême ouest du Canada, où la Société prend pied en 1914, et s'y développe avec rapidité, car, deux ans plus tard, elle y comptait 8 Conférences groupées autour d'un Conseil particulier ; le Japon où, en 1915, à Yokohama, se fonde, au Collège des Marianistes, une première Conférence bientôt suivie d'une seconde à Tokio ; le Maroc espagnol, où la même année, naît une Conférence à Tétouan ; le Vénézuela, où la première Conférence est créée en 1921 ; l'île de Grenade enfin, où la Société prend pied en 1923.

La seconde observation se rapporte à la situation de l'Œuvre en Russie. Jusqu'au début de l'année 1917, on ne trouve, dans les procès-verbaux des séances du Conseil Général ou dans le bulletin, que des allusions, aussi rares que discrètes, à la Russie. Et cependant, en fait, il y existait des Conférences :

leur nombre, à cette époque, s'élevait même à 80. Mais elles n'avaient jamais été agrégées et vivaient isolées, car le gouvernement tzariste ne les tolérait que sous la condition expresse de n'entretenir aucun rapport avec le Conseil Général ; bien plus, il leur avait interdit l'usage du manuel de la Société, qu'il considérait comme une publication dangereuse (?). Les événements survenus à cette époque permettaient d'espérer la fin prochaine de cette oppression aussi surprenante que rigoureuse. Le Président Général fit insérer au bulletin une note demandant des prières pour obtenir que toute liberté fût enfin accordée aux Conférences russes de se faire agréger, de correspondre avec le Conseil Général et de s'organiser régulièrement. Effectivement, le 27 octobre suivant, le Conseil recevait des 11 Conférences de Pétrograd une lettre lui exposant leur passé, leur situation et leurs œuvres, et demandant l'agrégation, l'institution d'un Conseil particulier pour elles, et pour toute la Russie, celle d'un Conseil supérieur à Mohilew, siège de l'archevêché-métropolitain. Hélas les événements tragiques allaient se précipiter et dissiper rapidement tout espoir de voir les conférences de Russie, non pas seulement régulariser leur situation, mais encore survivre à l'effroyable tempête qui allait anéantir ce malheureux pays.

§

A la reconstitution matérielle des Conseils et Conférences. il fallait ajouter une restauration morale, tendant non seulement au rétablissement des règles et traditions anciennes, mais encore à l'évolution exigée par les conditions de vie et la mentalité nouvelles. Le Conseil Général saisit le double rôle qui lui incombait de ce chef ; il lui fallait maintenir et adapter.

C'est pour « maintenir » que le Président Général juge nécessaire, à deux reprises, de rappeler aux Conférences la nécessité des réunions hebdomadaires et aux confrères le devoir de l'assiduité non seulement aux séances de leur conférence, mais encore aux assemblées, collectives, générales et régionales qu'il souhaite ardemment voir se rétablir et se multiplier.

C'est pour « maintenir » qu'il insère au bulletin l'importante consultation délibérée par la Sacrée Congrégation des Rites, statuant, le 13 novembre 1920, sur la réclamation

portée à Rome par l'évêque de Corrientés — (République Argentine) — qui se plaignait de ce que le Conseil supérieur refusât de se soumettre aux prescriptions de l'Ordinaire. La Sacrée Congrégation rappelle à l'évêque le caractère laïque des conférences de St-Vincent de Paul qui ne sont ni érigées ni dirigées par l'autorité ecclésiastique ; qui, par conséquent, ne relèvent d'elle que sur les questions concernant la foi et la morale — comme tout catholique — et conservent par ailleurs une complète indépendance en ce qui concerne leur organisation et leur fonctionnement.

C'est pour « maintenir » que le Conseil Général et le Conseil de Paris poursuivent le rétablissement des œuvres tombées en sommeil au cours de la guerre. Il faut rendre vie : aux caisses de loyer, qui se fortifieront en s'affiliant à l'Union des Caisses de loyers de la rue du Moulin-Vert ; à la grande famille ; aux caisses dotales ; aux colonies de vacances, aux réunions familiales, déjeuners de première communion, arbres de Noël et fêtes des Rois.

Les comités de mariage, les saintes familles, les patronages n'ont pas cessé de fonctionner ; ceux-ci ont même ajouté à leurs fastes une page glorieuse : la longue liste de leurs morts au champ d'honneur. Mais ces œuvres ont souffert, il faut travailler activement à leur rendre leur belle santé de jadis. L'œuvre des enfants en liberté surveillée, était à peine née au 1er août 1914 : il faut lui donner l'organisation et le développement qu'elle comporte.

Mais il ne suffit pas de maintenir, il faut « adapter », car la mentalité de l'indigent s'est modifiée : sa fierté s'est accrue ; volontiers il considère l'aumône reçue dont la valeur relative diminue d'ailleurs de jour en jour non plus comme une faveur qui l'oblige, mais comme une humiliation qui l'irrite. Les services rendus, seuls, provoquent sa reconnaissance, et assurent quelque influence au visiteur. Ce sont donc les œuvres rendant des services qu'il importe de développer. Ce sujet est souvent traité par le président du Conseil de Paris, notamment à l'assemblée générale du 13 février 1921, présidée par le Cardinal Dubois et le Maréchal Foch, membre honoraire de la Conférence St-Sulpice, devant un imposant auditoire de 1.200 confrères. Or, trois œuvres, plus que d'autres, rendent au pauvre des services qui le touchent.

Les secrétariats lui procurent la solution de toutes les difficultés qu'il rencontre sur son chemin : conflits avec son

propriétaire, son patron, son voisin, sa famille ou l'administration : procédures à suivre pour obtenir une pension ou le placement de quelqu'un des siens dans un hospice, un sanatorium ou tout autre établissement ; lettres à écrire ou démarches à faire dans n'importe quel cas embarrassant, etc. La compétence du secrétariat étant universelle, l'indigent trouve toujours auprès de lui, pour dissiper ses soucis, quels qu'ils soient, un concours utile et gratuit, accompagné de quelques bons conseils, acceptés d'autant plus volontiers qu'on ne lui demande rien, pas même son nom ni son adresse, quand cela n'est pas nécessaire. Et c'est pourquoi une voix autorisée a pu appeler cette œuvre « la pêche des âmes ». Le Conseil Général la recommande avec instance. A Paris son développement est rapide ; en 1922, 78 secrétariats traitent 19.688 affaires. Il est constitué, dès 1920, au siège du Conseil de Paris, pour faciliter la tâche des secrétariats, une bibliothèque spéciale qui perd, quelques années plus tard, son caractère technique, pour se transformer en bibliothèque générale à l'usage de tous les confrères. D'autre part, la *Correspondance des Œuvres*, fondée pour tenir mensuellement les Conférences au courant de la législation et de la jurisprudence, se répand chaque jour davantage et compte bientôt plus de 1.000 abonnés, car les secrétariats se multiplient rapidement en France. Dès 1920, Lille en a fondé 9 depuis l'armistice. Certains, à Rouen, Clermont-Ferrand, Pau, Toulon, Marseille, etc., obtiennent un succès marqué.

Les offices de placement, eux aussi, rendent des services appréciés. Aucun ne touche plus l'ouvrier sans emploi que celui qui consiste à lui procurer du travail. A Paris, la Solidarité Catholique retrouve son activité avec la reprise des affaires. En 1922, le nombre de ses placements remonte à 530, malgré la rigueur avec laquelle elle écarte les indésirables. Et sur la question du placement des adultes vient se greffer celle du placement des enfants.

La crise de l'apprentissage sévit. L'augmentation du prix de la vie pousse les chefs de familles nombreuses à placer leurs enfants, dès leur sortie de l'école, dans des emplois immédiatement rémunérés, à en faire des télégraphistes, des coursiers, des grooms, des chasseurs dans les hôtels, les restaurants, les banques ou les administrations. Ainsi ces enfants n'apprennent aucun métier et compromettent leur avenir. Il faut obvier à ce danger. Le Conseil de Paris crée une

commission d'apprentissage qui se charge de placer chez des patrons choisis, et de suivre pendant toute la durée de leur formation, les enfants des familles indigentes, et qui accorde à celles-ci, en cas de besoin, des bourses atténuant l'absence ou l'insuffisante de salaire de l'apprenti. Fondée en 1917, la commission d'apprentissage de Paris compte, dès 1919, 98 apprentis : et, à cette époque, leur nombre s'accroît d'un seul coup par l'adoption de l'atelier de Javel, école d'apprentissage des jeunes mécaniciens, fondée en 1908, qui forme une soixantaine d'enfants. En province, naissent des fondations analogues dans certaines agglomérations industrielles. A Troyes, à Mazamet, se créent des cours professionnels très fréquentés.

L'œuvre des jardins ouvriers, si moralisateurs et si profitables à la santé et au budget de la famille, doit être développée, elle aussi. Cela s'impose d'autant plus que l'introduction en France de la semaine anglaise vient apporter à l'ouvrier des loisirs nouveaux dont il faut trouver l'emploi, si l'on ne veut pas qu'il les consacre au cabaret. Presque toutes les conférences urbaines de France le comprennent, et les jardins ouvriers se multiplient d'autant plus vite que le Génie Militaire, ayant déclassé les fortifications de nombreuses places de guerre, a consenti la location des terrains pour un prix insignifiant à la « Ligue du Coin de Terre et du Foyer », qui en a rétrocédé une partie aux conférences locales. C'est ce qu'elle a fait, à Paris, pour certaines parcelles des 70 hectares dont la jouissance lui a été accordée. De suite ces parcelles ont été aménagées en jardins si bien organisés que le Conseil Municipal, après les avoir visités, alloue une subvention à l'œuvre. Celle-ci l'emploie à fonder des prix pour les jardins les mieux entretenus. L'un d'eux, à Charonne, en une année, rapporte à son détenteur, sur ses 225 mètres carrés, 1.772 fr. de légumes, sans compter l'élevage de 15 lapins.

Mais cela ne suffit pas à l'ambition du Conseil de Paris qui rêve non seulement de procurer des jardins à ses familles nombreuses, mais encore de les soustraire complètement à l'atmosphère empestée du taudis en les installant dans des pavillons avec jardin, construits par lui dans la banlieue immédiate, et dont le loyer modeste sera d'autant moins élevé que les enfants seront plus nombreux. Ce rêve, il commence à le réaliser en fondant l'œuvre de la « Cité Jardin » qui va construire successivement à Charentonneau, au Kremlin-

Bicêtre, à Villetaneuse, des pavillons jumelés dont la réunion constitue de petites cités. Une société anonyme est constituée pour mener à bien cette coûteuse entreprise. Cet exemple, donné d'ailleurs antérieurement par certains pays étrangers comme le Chili, la Colombie, l'Inde, etc., est suivi en France par certains Conseils centraux de province.

D'autre part, ni les jardins ouvriers, ni les cités-jardins ne sauraient accueillir la totalité des familles auxquelles la Société s'intéresse ; et cependant tous les ouvriers sont exposés au péril alcoolique décuplé par la loi nouvelle. Pour y parer, le Conseil Général encourage la multiplication des maisons du peuple, et plusieurs se fondent en province. A Paris, successivement, on en voit surgir dans les XIIe, V^{e}, IIIe, et XIe arrondissements. Elles servent, aussi, d'ailleurs à défendre les familles contre l'augmentation du prix de la vie, puisqu'elles possèdent, presque toutes, des services coopératifs. De la petite économie quotidienne que ceux-ci permettent de réaliser, le Conseil Général serait heureux de voir profiter toutes les familles. Aussi recommande-t-il de fonder des mutualités d'achats, là où il n'existe pas de maison du peuple, et si pareille fondation est impossible, d'engager les familles à utiliser les coopératives et toutes œuvres analogues permettant de se procurer, à meilleur compte, les denrées nécessaires à la vie quotidienne. Le Conseil de Paris crée une commission spéciale, dite « des Services Coopératifs », pour renseigner visiteurs et visités.

Ainsi s'affirme peu à peu, au sein de la Société, le caractère social qu'elle entend donner à son action. En même temps, le Conseil Général insiste pour que les œuvres, lorsque cela leur est possible, adoptent la forme légale d'association déclarée, qui leur confère la personnalité morale. Et son conseil est suivi, tout au moins à Paris, car on y voit successivement se ranger sous l'égide de la loi du 1er juillet 1901, à la suite de la Solidarité catholique déclarée dès le 22 novembre 1909, la société du logement et des jardins ouvriers en 1918, l'association Ozanam pour colonies de vacances en 1919, l'association familiale du Marais en 1920, l'assistance éducative en 1921, et au cours des années 1920-1921, les trois maisons du peuple des XIIIe, V^{e}, et XIe arrondissements.

§

S'adapter n'est pas seulement développer et rajeunir les œuvres anciennes, c'est aussi en créer, quand il le faut, pour répondre à des nécessités nouvelles. Le Président Général disait très justement, dans une de ses allocutions, que devant l'évolution de la vie d'après guerre, les Conférences devaient se poser constamment cette question : « Qu'est-ce que ferait Ozanam dans de telles conditions ? » Cette question, le Conseil Général se la pose et cherche à la résoudre.

La guerre a laissé derrière elle. comme un épilogue funèbre, un lot d'obligations à remplir. Pour les confrères qui se sont dévoués pendant la guerre aux œuvres ayant pour but de rendre service aux familles des mobilisés, leur rôle n'est pas terminé. L'organisation des cimetières militaires et le service des exhumations réclament leur charitable intervention. Le Conseil Général les invite à accepter la mission délicate de délégués des familles. Deux mille confrères, en France, répondent à son appel. Il y a des orphelins de guerre à placer. Leur intérêt bien compris voudrait que ceux de Paris soient, dans la mesure du possible, envoyés en province... Le Conseil Général prie chaque Conseil central de dresser, et de lui faire parvenir, avec tous les renseignements nécessaires, la liste des places disponibles dans son ressort. Il est du devoir des confrères de s'intéresser au sort des pupilles de la Nation. Le Conseil Général y tient, et à tel point qu'il n'entend pas laisser contester le droit qui leur appartient de participer à l'élection des Comités créés par la loi du 27 juillet 1917. Tel préfet l'a méconnu, la Commission départementale a confirmé sa décision : la question est portée devant le Conseil d'État qui l'infirme et, dans son arrêt du 21 mars 1919, reconnaît aux conférences la qualité d'électeur.

D'autres questions surgissent, d'ordre plus général. La guerre a fait des indigents ignorés auxquels la Société. de St-Vincent de Paul se doit de venir en aide. La misère n'a pas disparu, comme certains le prétendent, elle s'est déplacée. Elle ne vient plus comme jadis solliciter les conférences, c'est à elles de s'employer à la découvrir. Les salaires ont assez rapidement augmenté pour que le chef de famille sérieux soit capable, en général, d'assurer la vie de son foyer, et dans la classe ouvrière l'indigence ne se rencontre plus guère, en dehors des familles très nombreuses, que chez les vieillards, les malades,

les infirmes et les veuves chargées d'enfants. Mais, par contre, elle sévit, à l'insu de tous, dans un milieu où jadis on vivait, modestement sans doute, mais cependant avec des ressources suffisantes, et où, maintenant, on se trouve dans l'impossibilité de faire face aux besoins essentiels. Petits retraités dont la pension est devenue notoirement insuffisante, petits propriétaires ruinés par le moratorium des loyers, petits rentiers dont la fortune s'est volatilisée avec l'effondrement des valeurs mobilières, tous ces malheureux, atteints plus que tous autres par l'augmentation du prix de la vie, trop fiers pour révéler à quiconque leurs soucis pécuniaires, vivent dans une misère ignorée et d'autant plus émouvante. La dépister est une tâche difficile, la soulager, une tâche délicate.

Pour remplir l'une et l'autre, personne ne semble plus désigné que le confrère de St-Vincent de Paul. Sans doute, son rôle, dans la circonstance, change un peu de nature. Sa visite à domicile prend tournure de visite mondaine et demande beaucoup de tact. Les bons de pain, de viande ou de charbon ne sont plus de mise. Tout au plus, parfois, sont possibles quelques secours discrets dont la nature varie suivant les cas. Ce qu'il faut, c'est rendre des services, trouver un emploi, ouvrir la porte d'une maison de retraite, etc., et, par-dessus tout, apporter avec constance un réconfort moral à ces écrasés de la vie qu'une locution vicieuse appelle « pauvres honteux » et que la Société de St-Vincent de Paul va classer à part sous la rubrique plus discrète de « familles n° 2 ».

Les directives, sur cette question, se succèdent sous les plumes du Président Général et du président du Conseil de Paris. Dans nombre de villes de province, les familles n° 2 font leur apparition dans les statistiques, et leur nombre va grossissant chaque année. A Paris, dans une seule paroisse, on en découvre 150. Et cette évolution de la charité amène le président du Conseil de Paris à inviter ses conférences à modifier la répartition de leurs ressources, en réservant une part plus large aux œuvres, de plus en plus lourdement chargées, fallût-il pour cela réduire le nombre des bons distribués, dont la nécessité se fait moins impérieuse.

D'autre part, par cela même que les Conférences doivent affirmer leur rôle social, le devoir s'impose à elles de sortir un peu de leur tour d'ivoire et de se rapprocher davantage des autres œuvres charitables. Il faut donc qu'elles s'affilient aux « Unions des œuvres » qui se fondent, à Paris, dans chaque

arrondissement, et en province, dans un assez grand nombre de villes. C'est ce qui se fait. Les confrères délégués rencontrent aux réunions mensuelles les représentants autorisés de toutes les œuvres locales : Bureau de bienfaisance, Dames de charité, Sœurs de St-Vincent de Paul, Dispensaires d'hygiène sociale, et beaucoup d'autres, catholiques, protestantes, israélites ou nettement laïques. Ce rapprochement périodique permet aux Conférences de se faire connaître et estimer, d'apporter leur collaboration à toute œuvre de charité, qu'elle que soit son étiquette, et de multiplier, en même temps, leurs propres moyens d'action.

Enfin voici que la Croix-Rouge Américaine a fondé, à Paris, dès la fin de la guerre, un organisme chargé de renseigner les œuvres charitables sur toutes les familles indigentes de la capitale, afin de dépister les professionnels de la mendicité. C'est le « Fichier Central ». Dans ses 18 premiers mois de fonctionnement, il a enregistré 95.000 familles et reçu 113.000 demandes de renseignements. Toutes les conférences parisiennes ont manifestement intérêt à s'affilier à cette œuvre. Le Conseil de Paris les y invite, et la plupart suivent son conseil. L'heure est passée où la Société pouvait demeurer isolée et se dissimuler sous un voile impénétrable d'humilité.

§

Reconstituer et adapter l'Œuvre n'étaient pas les seules tâches qui s'imposaient au Conseil Général à cette époque. Il en était une autre que la guerre avait ajournée, mais qui, la paix acquise, devenait impérieuse.

Les fêtes du Centenaire avaient révélé le vœu formé par les confrères du monde entier de voir un jour Frédéric Ozanam élevé sur les autels. Ce n'est pas, d'ailleurs, au sein du Conseil Général qu'était née l'idée première de sa béatification. Successivement, à partir de 1910, MM. Guibert et Verdier, Supérieurs du Séminaire des Carmes, ce dernier destiné à devenir plus tard Cardinal archevêque de Paris, M. Villette, Procureur Général des Lazaristes, Mgr Baunard, Mgr Baudrillart, Recteur de l'Institut Catholique de Paris, tous les membres du haut clergé qui avaient étudié la vie de Frédéric Ozanam, avaient souhaité pour lui cet insigne honneur, et plus que tout autre, peut-être, le Cardinal Amette, qui avait

rédigé la prière imprimée au dos des 70.000 images distribuées à l'occasion du Centenaire.

Bien plus, à l'occasion de celui-ci, Pie X, dans la forme réservée qui s'imposait à lui, avait laissé voir la faveur avec laquelle il accueillait ce mouvement d'opinion, et le Cardinal Légat, rentrant à Rome, n'avait pas hésité à écrire, en juillet 1913, au Président Général : « Ces fêtes... sont sans doute un signe de la volonté de Dieu, que son fidèle serviteur soit glorifié. Je n'en dis pas davantage, obligé à une certaine réserve en ma qualité de membre de la Sacrée Congrégation des Rites, où j'aurai à me prononcer comme juge. » L'invite ne pouvait être ni plus claire, ni plus autorisée. Le Conseil Général ne devait pas l'oublier, une fois la paix rétablie. Aussi bien, le Nonce apostolique, présidant l'assemblée générale du 11 décembre 1921, réveillait la question, en disant du tombeau d'Ozanam : « Je devrais dire : la châsse qui contient ses reliques. » Le Supérieur Général des Lazaristes conseillait de se hâter ; le nouvel archevêque de Paris, Cardinal Dubois, et le Cardinal Protecteur, consultés de nouveau, souhaitaient l'introduction immédiate de la cause : l'heure d'agir avait sonné.

Le 24 décembre 1922, le Président Général adressait aux Conseils et Conférences du monde entier une circulaire exposant les faits, la décision prise par le Conseil Général de poursuivre la béatification du fondateur de la Société, la complexité des diverses procédures que cela entraînerait, et les frais élevés de ces procédures d'une durée souvent fort longue. La circulaire concluait en demandant aux Conseils et conférences leur approbation, leur contribution aux frais de la cause, et, plus encore, des prières ferventes et répétées tendant à obtenir, par l'intercession d'Ozanam, des grâces ou des faveurs, dont le compte rendu détaillé devrait être adressé au Conseil Général, en prévision de la future instance sur les miracles qui précède toute béatification.

Cette circulaire reçut l'accueil prévu ; les réponses vinrent nombreuses, enthousiastes et spécialement — fait touchant — de certains pays lointains comme le Canada, les États-Unis, le Brésil, l'Australie, manifestant une vénération particulière pour ce Français, mort inconnu d'eux depuis plus de 60 ans. Une correspondance suivie commença de s'établir, apportant au Conseil Général en même temps que la liste des grâces et faveurs obtenues par l'intercession d'Ozanam, les offrandes nombreuses des Conseils, des conférences, des con-

frères ayant bénéficié de ces grâces et de ces faveurs, et désireux de manifester leur reconnaissance en contribuant aux frais de l'instance de béatification.

A Paris, depuis 1916, des messes étaient célébrées de temps à autre, par les soins du Conseil Général, dans la crypte contenant le tombeau d'Ozanam. Un peu plus tard, celle-ci avait reçu quelques pèlerinages organisés par certaines conférences conviant visiteurs et visités. Ces manifestations pieuses furent régularisées. Les messes devinrent hebdomadaires, l'assistance fut assurée chaque mercredi par le Conseil Général et une conférence désignée par le président du Conseil de Paris ; les pèlerinages, sur l'invitation de celui-ci, s'organisèrent plus fréquents et plus nombreux. Enfin, la prière du Cardinal Amette fut ajoutée à celles qui devaient être récitées aux séances des Conférences. Au début de l'année 1924, les formalités préliminaires étaient remplies, et la cause semblait devoir être prochainement introduite devant le tribunal de l'Ordinaire.

Le 17 mars 1924, après avoir présidé la séance habituelle du Conseil Général à laquelle assistait M. Gillespie, président du Conseil supérieur des États-Unis, le Vte d'Hendecourt s'était rendu auprès de M. le Supérieur Verdier, pour arrêter, d'accord avec lui, certaines dispositions relatives à cette introduction de la cause. Rentré directement chez lui, il s'entretenait depuis quelques instants avec Mme d'Hendecourt, quand, subitement, portant sa main au cœur, il s'écroula comme une masse en s'écriant ; « Je meurs ! »... Et, de fait, le médecin, immédiatement accouru, ne put que constater le décès.

A la vérité, depuis plusieurs mois, le Président Général avait été victime de quelques petits accidents cardiaques lui imposant certaines précautions et pouvant laisser craindre, dans un avenir qu'on estimait lointain, une mort soudaine qu'il envisageait d'ailleurs avec sérénité ; mais ni lui, ni personne autour de lui, n'avait prévu une fin si prochaine, et si brutale.

On devine l'émotion qu'elle provoqua, non pas seulement dans l'entourage immédiat de Vte d'Hendecourt et au sein du Conseil Général qu'il venait de quitter plein de vie, mais encore dans la Société tout entière, car, tout entière, elle professait pour lui une affectueuse vénération. Celle-ci se traduisit, à Paris, par l'immense affluence qui se pressa, le

21 mars, à Saint-Augustin, pour assister aux obsèques présidées par le Cardinal Dubois, et le 9 avril suivant, au service célébré dans l'église des Carmes par Mgr Roland-Gosselin.

Le président du Conseil supérieur des États-Unis câbla la douloureuse nouvelle à New York, et demanda que le 21 mars, jour fixé pour les obsèques, un service fût célébré dans toutes les églises catholiques de la Confédération. De tous les coins du monde, parvinrent au Conseil Général d'innombrables manifestations de vive condoléance et d'affectueuse sympathie, parmi lesquelles il faut noter les lettres si touchantes du Cardinal Vannutelli, tant en son nom personnel qu'au nom du Souverain Pontife, sur mandat exprès de celui-ci.

A l'assemblée générale du 4 mai, les confrères de Paris entendirent avec émotion retracer l'histoire de cette présidence si tourmentée, si laborieuse et si féconde, par le doyen des vice-présidents généraux. C'est avec une affectueuse délicatesse que, s'inspirant des circulaires et des allocutions du Vte d'Hendecourt, il mit en lumière le caractère en même temps traditionaliste et progressif de sa direction devant un auditoire nombreux et fort ému.

Une fois de plus, la Société de St-Vincent de Paul était en deuil !

HUITIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE DE VERGÈS

CHAPITRE XXIV

ÉVOLUTION

La mort subite du Vte d'Hendecourt plaçait, pour la seconde fois en vingt ans, le Conseil Général dans une situation délicate, aucun successeur ne se trouvant recommandé à son choix. Mais si, au lendemain du décès de Pagès, les préférences de celui-ci pour un de ses collaborateurs immédiats, très apte à recueillir son héritage, avaient pu guider le Conseil, il n'en allait pas de même après la disparition soudaine du Vte d'Hendecourt. Les collaborateurs de celui ci les plus désignés par leurs qualités personnelles, leurs fonctions et leur longue expérience, déclinaient la charge avec une fermeté contre laquelle venait se briser toute insistance. Il fallut donc chercher un Président Général hors du Conseil. Le choix de ce dernier se porta sur un ami intime du Vte d'Hendecourt qui, depuis plus de 20 ans, présidait la conférence paroissiale de Ste-Madeleine à Paris, M. Henri de Vergès.

La circulaire des vice-présidents généraux qui, le 1er juin 1924, portait cette décision à la connaissance des Conseils et des conférences, et sollicitait leur suffrage, leur présentait M. de Vergès en ces termes : « Ancien officier de cavalerie, il a quitté l'armée en 1901, à la suite d'un deuil très douloureux, et a, depuis lors, consacré aux œuvres charitables un dévouement et une activité qui n'ont souffert d'autre interruption que le temps de la guerre, pendant lequel il a repris

les armes pour servir son pays... Dès 1903, il était placé à la tête de la conférence de la Madeleine, installée dans une des plus importantes paroisses du centre de la capitale. Il a, en 20 années de présidence, acquis la connaissance pratique du règlement et l'esprit de notre Société dont il a pu voir fonctionner les principales œuvres. Il s'est, en même temps, occupé de dispensaires, de colonies de vacances, de placement. Hospitalier de Lourdes depuis 1902, chaque année, il a tenu à passer plusieurs semaines auprès de la grotte, au service des pauvres malades et de la Sainte Vierge, et nous n'aurions pu lui faire accepter l'idée de prendre la direction de la Société de St-Vincent de Paul, idée à laquelle sa modestie était rebelle, si nous n'avions pu lui donner l'assurance que sa nouvelle charge n'apporterait aucun obstacle au pieux et noble emploi qu'il fait de ses vacances d'été. »

Le premier suffrage qui vint ratifier le choix du Conseil Général fut celui du Cardinal Protecteur qui, sitôt informé, voulut lui adresser sa chaleureuse approbation. Au 31 octobre, date extrême fixée par la circulaire pour l'enregistrement des suffrages, 8.112 Conférences — soit 80% de celles alors vivantes — avaient fait parvenir leur adhésion, et dans sa séance du 24 novembre, le Conseil Général pouvait, à l'unanimité, déclarer consommée l'élection de M. de Vergès comme Président Général de la Société.

Tenter d'esquisser son portrait, alors qu'il est en fonctions, serait manquer gravement aux traditions de la Société, en même temps qu'aux convenances. Du moins est-il permis de reprendre les considérations qui ont déterminé le choix du Conseil Général, et que la circulaire du 1er juin résume en ces termes : « Aux qualités primordiales de piété, de prudence, d'attachement à notre œuvre et à son esprit, il est devenu indispensable qu'un Président joigne des conditions de santé, d'indépendance et de loisir relatif, qui se trouvent de plus en plus rarement toutes réunies... Il est assurément désirable que le Président Général arrive à cette charge avec une connaissance déjà complète des organes centraux de notre Société, et soit au fait de ses affaires et des traditions de son Conseil Général ; mais il est bien plus nécessaire qu'il soit à même de s'employer activement à sa direction et d'y consacrer des efforts durables. Nous nous sommes donc occupés de trouver parmi les confrères qui sont à la tête de nos œuvres à Paris, celui qui répondait le mieux à ce programme. »

L'excellence de ce choix devait être démontrée par les faits. La prospérité croissante de la Société depuis 1924, due à l'activité toujours éveillée de son Président Général, a prouvé que ses destinées ne pouvaient être confiées à de meilleures mains.

Aussitôt élu, M. de Vergès adressa l'hommage de sa filiale soumission au Souverain Pontife, et le 15 décembre Pie XI, par la plume de son Secrétaire d'État, le Cardinal Gasparri, lui adressait ses félicitations, ses vœux et sa paternelle bénédiction.

En même temps, M. de Vergès prenait contact avec l'armée de confrères dont il devenait le chef. Sa première circulaire, — 14 décembre 1924 — rattachant sa direction à celle du V[te] d'Hendecourt, dont elle épousait le double caractère traditionaliste et progressif, signalait le rôle qui s'imposait à la Société dans la crise traversée par le monde ; — le but qu'elle devait poursuivre de restaurer la moralité et l'idée du devoir ; — la nécessité de demeurer rigoureusement étrangère à la politique ; — et l'utilité d'une collaboration cordiale avec toutes les œuvres charitables, quelle que soit leur étiquette. Et ainsi s'affirmaient, dès le début, les grandes lignes de l'action qui allait caractériser la présidence de M. de Vergès, prolongeant et développant celle de son prédécesseur.

§

La première préoccupation d'un chef d'armée, désireux d'assurer le succès de sa campagne, est naturellement l'augmentation de ses effectifs. La création de conférences nouvelles, le recrutement de nouveaux confrères sont le sujet de la première allocution du nouveau Président Général — (26 avril 1925). — Il rappelle aux Conseils centraux que leur effort constant doit tendre à la création d'une Conférence dans toute paroisse n'en possédant pas — urbaine ou rurale — et dans tout groupement de jeunesse catholique : lycée, collège, patronage, etc. Précisément, quelques semaines plus tard — (31 mai) — le Souverain Pontife, au cours d'une audience privée, insistait à son tour sur ce point en ce qui touche les campagnes, et c'était, pour le Président Général, l'occasion de revenir, le 12 décembre suivant, sur la nécessité de restaurer les conférences rurales, jadis nombreuses, et si utiles pour seconder le clergé dans sa tâche pastorale de jour en jour plus difficile.

Quant au recrutement, c'est la jeunesse surtout qu'il im-

porte de conquérir. La société a été fondée par elle et pour elle ; c'est elle qui fut l'objet de la constante sollicitude d'Ozanam, et ceux-là ne sauraient l'oublier qui ambitionnent de marcher sur ses traces. Plus s'affirme l'accaparement physique et intellectuel des jeunes, et plus s'impose la nécessité de veiller à la culture de leur âme. Et, d'autre part, l'ardeur, le zèle, l'entrain, la gaieté, l'esprit de sacrifice, la hardiesse dans les initiatives, tous ces dons si précieux pour assurer le succès de l'apostolat, et qui sont leur apanage, font d'eux des ouvriers particulièrement précieux. Il ne faut pas attendre qu'ils viennent à la Société, mais aller à eux. Il faut créer des Conférences de jeunes partout où cela est possible : facultés et grandes écoles, lycées et collèges, patronages et groupes scouts. Et lorsque cela n'est pas possible, les présidents de Conférences paroissiales doivent tout faire pour conquérir les jeunes et les retenir. C'est assurer l'avenir de leur conférence : c'est le recrutement par excellence. Il importe « d'y penser toujours et d'en parler toujours ».

L'heure n'est plus d'ailleurs où la Société pouvait s'en tenir à la règle formulée par Ozanam : « ne pas se faire voir, mais se laisser voir ». A une époque de publicité générale et souvent outrancière, « ne pas se faire voir » c'est se laisser ignorer. De cette ignorance, la Société souffre gravement dans son recrutement. Il lui faut donc, sans franchir les bornes que lui impose la modestie, sortir de son effacement volontaire, un peu suranné, et se révéler, elle et ses œuvres, tout spécialement aux catholiques complets dont elle peut espérer la collaboration. Elle le fera au moyen de tracts, d'articles dans les bulletins paroissiaux, d'allocutions ecclésiastiques, de conférences de propagande, et plus encore de concours apportés à toutes les œuvres catholiques fonctionnant dans son voisinage.

Cette évolution donne des résultats. Les appels à la jeunesse se multiplient, tout particulièrement en Belgique, en Irlande, en Italie, en France. Voici les résultats obtenus par le Conseil Central de Paris, du 1er janvier 1925 au 1er janvier 1932 : Au cours de ces sept ans, le nombre de ses Conférences s'est élevé de 314 à 372. Or, ce sont plus particulièrement les Conférences de jeunes qui ont contribué à ce développement, puisque leur nombre est passé de 142 à 177 (25%) alors que celui des Conférences paroissiales s'élevait seulement de 172 à 197 (13%).

Parmi ces 35 nouvelles Conférences de jeunes, il en est 8 qui

forment un groupe spécial, et dont l'apparition a surpris : c'est le groupe des Conférences d'étudiantes, groupe qui, d'ailleurs, officiellement, n'appartient pas aux cadres de la Société.

Le règlement de 1835, toujours scrupuleusement observé, n'ouvre la porte de la Société qu'aux hommes, et vainement à plusieurs époques et dans divers pays, les dames ont tenté de la forcer. On sait que la résistance du Conseil Général provoqua la fondation à Bologne, en Italie, d'une association féminine calquée sur la Société dont elle adopta le nom et le règlement, que cette association essaima rapidement, d'abord en Italie, puis en d'autres pays, constitua un Conseil Général, puis successivement sollicita et obtint du Souverain Pontife d'abord les mêmes indulgences dont bénéficiait déjà la Société, et, bientôt après, la nomination d'un Cardinal Protecteur qui fut, comme pour la Société, le Cardinal Vannutelli. Cette œuvre de dames entretenait les plus cordiales relations avec le Conseil Général de Paris, et chaque fois que celui-ci était saisi d'une demande d'agrégation par une Conférence féminine, il accompagnait son « non possumus » d'un conseil la dirigeant vers Bologne.

Cependant, en France, depuis la guerre, les grandes écoles et les facultés voyaient affluer les jeunes filles, et celles-ci supportaient mal leur exclusion de l'œuvre charitable poursuivie par leurs camarades étudiants. Elles constituèrent d'abord des comités apportant aux conférences un précieux concours ; puis elles s'enhardirent à fonder des conférences pour elles. Ces conférences ne pouvaient obtenir la consécration du Conseil Général, si favorable que fût l'accueil des Conseils centraux, heureux de les encourager et de les conseiller officieusement. Elles n'étaient pas « agrégées » par le Conseil Général, puisque le règlement s'y opposait, mais on pouvait dire qu'elles étaient, en fait, « agréées » par les Conseils centraux. Pareille situation ne pouvait se prolonger, car le défaut de reconnaissance légale privait ces conférences nouvelles du bénéfice des indulgences et de tous rapports officiels entre elles et les Conseils. Il fallait trouver une combinaison qui permît, sans violer le règlement, de mettre fin à cette quarantaine, et d'assurer à ces conférences d'étudiantes un régime régulier.

Ce fut l'œuvre du Conseil Général. Il fit appel au concours de l'Association féminine de Bologne, et au mois d'août 1931, au cours d'une conférence tenue à Lourdes entre le Président Général, assisté d'un de ses vice-présidents, et la Présidente

générale de Bologne, accompagnée, elle aussi, de deux membres de son Conseil, une convention intervint, régularisant la situation des conférences françaises d'étudiantes sur la base suivante : Ces conférences demanderaient, et obtiendraient, par l'entremise du Conseil Général de Paris, leur agrégation au Conseil Général de Bologne, et lui adresseraient leur statistique, chaque année, par la même voie, de telles sorte qu'officiellement elles compteraient à ses effectifs. Ainsi leur serait assuré le bénéfice des indulgences. Mais, par contre, elles demeureraient, conformément à leur désir, sous la direction du Conseil Général de Paris et de ses Conseils centraux et particuliers, investis dans ce but d'une délégation expresse et perpétuelle du Conseil de Bologne.

Cette ingénieuse combinaison fut fort rappréciée des conférences françaises d'étudiantes. En quatre mois, huit d'entre elles furent agrégées dans le seul diocèse de Paris, où leur nombre s'accroît rapidement.

§

Augmenter ses effectifs ne suffit pas pour un chef : il lui faut aussi veiller à l'entraînement de ses troupes, c'est-à-dire, en l'espèce, entretenir ou réveiller l'activité de ses confrères exposés à se laisser gagner par la tiédeur et l'apathie, filles de la routine. A ce devoir, M. de Vergès ne manque pas plus que ses prédécesseurs ; ses allocutions en font foi. Il insiste tantôt sur la nécessité de l'assiduité pour gagner les nombreuses indulgences dont bénéficie le confrère remplissant scrupuleusement sa fonction, tantôt sur l'utilité de cet examen de conscience annuel, qui s'appelle la statistique, et qui, seul, met les Conseils à même de réveiller, quand il est nécessaire, le zèle des conférences languissantes.

Mais les exhortations et les conseils ne suffisent pas ; car, trop souvent la parole tombe, comme le bon grain de l'Évangile, dans des terrains stériles. Pour assurer un entraînement efficace, il faut, à côté de la théorie, des exercices, des manœuvres sur le terrain, et c'est le caractère qu'on peut attribuer ici, aux assemblées générales ou régionales, aux congrès, aux pèlerinages.

Parmi ceux-ci, il en est un qui mérite une mention spéciale : celui de Rome, en 1925, à l'occasion de l'Année sainte. Le Président Général peut, non sans fierté, présenter au Pape, qui ma-

nifeste sa joie de les accueillir et leur prodigue ses encouragements avec une affectueuse bonté, 800 Confrères venus de tous pays et qui ont l'heureuse fortune de pouvoir assister aux cérémonies émouvantes de la canonisation du curé d'Ars et du fondateur des Eudistes.

A côté des grandes assemblées d'apparat provoquées par des circonstances spéciales et naturellement assez rares ; à côté des congrès internationaux, également exceptionnels, nombreuses sont, pour les confrères, les occasions de réunions donnant satisfaction à leur besoin d'union, d'édification respective et de pieuse émulation. Ce sont d'abord les assemblées générales ordinaires qui se tiennent aux quatre fêtes réglementaires de la Société, puis, à Paris, les assemblées collectives annuelles de chaque arrondissement et les séances plénières réunissant toutes les conférences travaillant sur une même paroisse. En province, ce sont les assemblées régionales diocésaines et interdiocésaines. A l'étranger, ce sont les congrès nationaux. Le Président général insiste spécialement sur l'importance et l'utilité de ces deux dernières catégories de réunions, qui, sous son impulsion, se multiplient. Chaque année, il en préside plusieurs soit en France, soit à l'étranger. En 1930, un même voyage lui permet de présider successivement : à Carthage, la réunion extraordinaire de tous les confrères venus pour assister au Congrès Eucharistique ; à Alger, l'assemblée régionale de l'Afrique du Nord ; à Marseille, celle de la France du Sud-Est. En 1932, il se rend à Dublin pour présider le Congrès international réuni à l'occasion du Congrès Eucharistique tenu sous la présidence de Son Eminence le Cardinal Lauri, Légat du Souverain Pontife.

Les congrès nationaux se multiplient, offrant aux confrères présents deux ou trois journées de travail intense. On en rencontre en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Portugal. En Australie, ils se tiennent régulièrement tous les trois ans. Aux États-Unis, ils sont devenus annuels et tel d'entre eux a groupé, à Détroit, 3.500 confrères, dont quelques-uns n'avaient pas hésité à franchir, pour s'y rendre, jusqu'à 2.000 et 2.500 kilomètres. Dans d'autres pays, tels l'Irlande et l'Italie, l'usage s'est établi de réunions annuelles des présidents de Conseils et de Conférences, se rencontrant pour examiner les questions actuelles d'intérêt commun. En Afrique australe, vu les distances qui séparent du Conseil supérieur les Conseils centraux, chacun de ceux-ci est représenté près de celui-là par un confrère, — vé-

ritable agent de liaison — qui habite la ville où siège le Conseil supérieur — Cape-town.

§

A cette armée ainsi recrutée et entraînée, voici les directives données :

La Société, catholique comme l'Église au sens étymologique du mot, c'est-à-dire universelle, doit, pour vivre et prospérer, s'adapter à la diversité des temps aussi bien qu'à celle des pays ; elle doit suivre l'humanité en marche : l'immobilité, pour elle, ce serait la mort. Or, aucune époque plus que celle-ci — et c'est son honneur — n'a été préoccupée des questions sociales. Aucune n'a vu pareille éclosion d'œuvres, de groupements, d'institutions, de lois, tendant à prévenir et à secourir l'indigence. Comment la Société de St-Vincent de Paul, fondée dans ce double but, ne s'associerait-elle pas à cet effort, elle qui a conscience d'avoir joué sur ce terrain le rôle de précurseur ?

Toutes ses œuvres, en effet, sont, conformément à la conception de son fondateur, des œuvres sociales, à commencer par son œuvre fondamentale, la visite du pauvre à domicile, premier pas dans la voie du rapprochement des classes sociales ; car le secours matériel apporté chaque semaine à l'indigent par son visiteur n'est pas un but : il est surtout un moyen, tendant à l'établissement entre eux de relations affectueuses et constantes comblant le fossé qui les sépare. Les œuvres qui se sont greffées, par la suite, sur celle de la visite à domicile présentent le même caractère social ; qu'il s'agisse de patronages ou de colonies de vacances, de caisses de loyers ou de constructions de maisons ouvrières, d'apprentissage ou de placement gratuit, de jardins ouvriers, de secrétariats des familles ou de maisons du peuple. La Société de St-Vincent de Paul n'a pas attendu pour les créer que l'opinion publique comprît la nécessité d'aider matériellement et moralement l'ouvrier à satisfaire son légitime désir d'ascension. Et c'est très justement qu'Albert de Mun pouvait écrire : « l'Œuvre d'Ozanam reste comme l'œuvre maîtresse, et l'atelier d'apprentissage où toutes les œuvres sociales vont chercher leurs ouvriers. »

La Société doit donc nécessairement s'associer au mouvement général qui entraîne actuellement le monde entier dans la voie tracée par elle. En cela d'ailleurs, elle ne fait que se conformer aux instructions des Souverains Pontifes ; Léon XIII,

Pie X, Benoît XV, Pie XI, ont rappelé sans relâche aux catholiques leur devoir de travailler à la solution des questions sociales, les principes qui doivent inspirer leur action, et les formes que celle-ci doit revêtir.

Voici donc les instructions de ses chefs, précisées dans les deux allocutions prononcées par le vice-président général qui dirige les Conseils de Paris, le 23 juillet 1928, au cours de la Semaine Sociale, et le 22 février 1931, à l'assemblée générale présidée par le Cardinal Verdier : « L'action de la Société doit prendre pour bases, d'un côté le respect de tous les droits, et de l'autre, la pratique de tous les devoirs. En conséquence, elle doit combattre les injustices sociales, rechercher les moyens de satisfaire les désirs légitimes chez l'ouvrier de sortir de son état d'infériorité, s'efforcer d'améliorer la vie de l'usine et de l'atelier et, pour cela, étudier l'organisation du travail et les problèmes qui s'y rattachent, les questions professionnelles et leurs solutions équitables, amener ses protégés aux groupements ouvriers catholiques tels que Travailleurs Chrétiens et Jocistes. Ainsi elle justifiera cette parole d'un homme d'œuvres averti : que « la Société de St-Vincent de Paul est la plus sociale des Œuvres Sociales. »

Ce programme impose au confrère des devoirs nouveaux. Il est poussé à conquérir un plus grand développement intellectuel, qui lui vaudra, d'ailleurs, un accroissement de force morale, car sur un pareil terrain « on agit par ce que l'on est, et non point par ce que l'on a ». Et voici que la charité se dégage des formules de jadis qui semblent périmées. De plus en plus, les secours matériels perdent de leur importance devant les services rendus ; les œuvres générales de la Société prennent une place prépondérante ; c'est bien, suivant l'expression de son secrétaire général, « le jeune visage d'une Œuvre ancienne ».

Pour remplir ce rôle nouveau, la Société doit accentuer l'évolution commencée chez elle depuis quelque temps déjà ; car elle ne peut poursuivre ses buts nouveaux qu'en collaborant avec des œuvres nombreuses, d'origine et de caractère très divers. Et de là, une consigne nouvelle donnée aux confrères, qui peut se résumer ainsi : La marche en avant doit être votre loi ; dégagez-vous des préjugés et de la routine, n'hésitez pas à collaborer avec les œuvres qui ne partagent par votre idéal, mais qui poursuivent une tâche analogue à la nôtre ; partout où vous pouvez rendre service, allez-y,

dès lors que vos convictions religieuses y seront respectées. Le président du Conseil central de Paris, au cours de l'assemblée générale du 14 février 1932, jetait à ses confrères cette consigne : « Ouvrez vos fenêtres, respirez l'air du dehors, regardez ce qui se passe autour de vous, et profitez-en. »

§

Ces instructions sont suivies. Déjà à l'étranger, et plus spécialement dans certains pays protestants comme les Pays-Bas, l'Angleterre, les États-Unis, s'était affirmé cet esprit de collaboration, non sans donner d'excellents résultats. Aux États-Unis par exemple, l'habitude est déjà prise des collectes annuelles, organisées dans nombre de villes par l'ensemble des œuvres charitables de toute confession, se partageant le montant des sommes recueillies dans la proportion préalablement convenue, et dont une grosse part revient aux conférences de St-Vincent de Paul. En Australie, l'union se fait plus étroite entre toutes les œuvres, quel que soit leur caractère. En Italie, en Suisse, dans vingt autres pays, la collaboration s'affirme de plus en plus.

En France même, elle s'ébauche. A Paris, les Conférences entrent progressivement dans les Unions d'Œuvres qui réunissent, mensuellement, à la mairie de chaque arrondissement, les œuvres charitables de toute confession, et aussi celles qui n'appartiennent à aucune. Elles pénètrent par quelqu'un de leurs membres dans le bureau de bienfaisance de leur arrondissement ; elles sont affiliées presque toutes au Fichier Central ; elles entretiennent des relations de plus en plus suivies avec les dispensaires, officiels ou privés, et les hôpitaux de leur voisinage ; elles sont en relations fréquentes avec les autorités civiles et administratives de leur quartier. Entre elles et ces institutions diverses un véritable courant s'est établi : échanges de vues, de renseignements, de services, pour le plus grand profit de tous et spécialement de la Société. C'est qu'en effet elle rencontre des concours de plus en plus dévoués au fur et à mesure qu'elle est plus connue. Sa collaboration est appréciée dans tous les milieux, dans ceux qui l'ignoraient, et même dans ceux qui lui étaient jadis hostiles, parce que tous constatent son caractère exclusivement charitable, sa compétence, fruit d'un long commerce avec le pauvre, sa conception générale et surélevée des ser-

vices à lui rendre. Les préventions contre elle, jadis si répandues, se dissipent, faisant place à l'estime et à la considération.

D'autre part, il est des œuvres avec lesquelles la Société devait souhaiter une collaboration plus intime à raison même de leur communauté d'idéal. Avec les admirables Sœurs de charité, filles de St-Vincent de Paul, cette collaboration est une tradition qui remonte à la fondation même de la Société. N'est-ce pas la Sœur Rosalie qui aida pieusement Ozanam et ses camarades à réaliser le but qu'ils se proposaient en créant la Conférence de Charité ? Depuis lors, la tradition s'est perpétuée. Aussi bien, les conférences rencontrent le plus dévoué concours dans presque toutes les congrégations féminines.

Avec les Dames de Charité, le contact, chose singulière, est de date très récente. Il fut provoqué par la Présidente Générale de l'Œuvre à Paris. Accueillant son initiative avec enthousiasme, le président du Conseil central adressait aux présidents de conférences, au mois d'octobre 1924, une circulaire les invitant à entrer en relations avec les Dames de charité de leur paroisse, en vue d'assurer avec elles une collaboration effective. Un peu plus tard, dans une allocution prononcée au Congrès des Dames de Charité (28 novembre 1930), il précisait les multiples occasions de cette collaboration et les moyens de la réaliser. L'idée fit son chemin et, à l'heure actuelle, dans un grand nombre de paroisses, les deux œuvres, tout en conservant leur autonomie, se prêtent un constant et mutuel appui.

Ainsi s'accentue, sous la présidence de M. de Vergès, l'évolution ébauchée sous la présidence d'Hendecourt. Quelle réponse à ceux qui, par ignorance ou mauvaise foi, présentent le confrère de St-Vincent de Paul comme un vieux monsieur bornant son rôle à porter chaque semaine 2 ou 3 bons de pain à quelques déchets sociaux, ses contemporains, et qui, sur la foi de cette conception erronée, déclarent que la Société, figée dans son passé, ne comprend rien aux besoins actuels, qu'elle a fait son temps et ne peut plus compter.

§

A côté de cette direction modernisée, imprimée à l'Œuvre par le Conseil Général, une autre tâche s'imposait à lui :

celle de poursuivre le procès de la béatification d'Ozanam.

Le Vte d'Hendecourt, à la veille de sa mort, avait reçu l'adhésion unanime et enthousiaste des conférences, et présenté sa requête au Cardinal archevêque de Paris qui lui avait fait le meilleur accueil. A son successeur, « acteur de la cause », revenaient l'honneur et la charge de poursuivre l'affaire à peine ébauchée. Or, les procédures exigées pour une béatification sont fort complexes.

Au mois d'avril 1925, le Cardinal Dubois instituait le Tribunal ecclésiastique chargé de l'information, et présidait lui-même à son installation le 10 juin suivant. Du 8 décembre 1925 au 22 décembre 1927, ce tribunal tenait 52 audiences, au cours desquelles il entendait 31 témoins dont les dépositions forment un volume de plus de mille pages.

Entre temps, le 26 janvier 1926, le Cardinal rendait une ordonnance prescrivant, conformément aux règles du droit canonique, le dépôt de tous les écrits émanant du « pieux serviteur de Dieu » quelle qu'en soit la nature, même ceux qui n'ont point été publiés. Tous, en effet, doivent être passés au crible d'un examen minutieux par deux docteurs en théologie et en droit canon, inconnus l'un à l'autre et procédant isolément. En l'espèce, leur tâche était lourde, car peu d'hommes ont écrit plus qu'Ozanam, malgré la brièveté de sa vie : cet examen se poursuit depuis six ans.

D'autre part, le Tribunal fit procéder à l'exhumation des restes d'Ozanam qui furent placés dans un nouveau cercueil déposé dans le tombeau érigé en 1913. Cette pieuse cérémonie fut remplie le 13 juillet 1929 sous la présidence de Mgr Baudrillart, archevêque de Métylène, Recteur de l'Institut Catholique, en présence du Tribunal, de M. le Supérieur Verdier, de la famille, et du Président Général assisté de plusieurs membres de son Conseil. Au cours de l'exhumation, des linges préparés dans ce but, furent mis en contact avec les restes d'Ozanam pour être ensuite fixés, par parcelles, sur des images portant, au dos de son portrait, la prière rédigée jadis par le Cardinal Amette. On constituait ainsi des souvenirs destinés à devenir un jour des reliques, s'il plaisait à Dieu que la béatification fût prononcée.

Une dernière mission incombait au Tribunal de l'Ordinaire, qui l'a remplie : c'est le procès dit de « *non cultu* » au cours duquel il doit être établi qu'aucun culte public n'a jamais été rendu jusqu'alors au défunt ou à ses cendres.

Ces diverses instances, poursuivies devant le Tribunal de l'Ordinaire, contradictoirement, entre le Postulateur de la cause d'une part, et de l'autre, son adversaire, le Promoteur de la foi, constituent l'ensemble du Procès informatif, dont le dossier complet, avec pièces à l'appui, doit être soumis à la Sacrée Congrégation des Rites appelée à statuer, sur la question de savoir « si la cause doit être introduite ». Sa décision est-elle affirmative, elle est soumise au Souverain Pontife qui la sanctionne d'un mot « *Placet* ». Ce mot clôt « le procès d'information » et dessaisit le Tribunal de l'Ordinaire auquel est substituée la Sacrée Congrégation des Rites.

Celle-ci est tenue, dès lors, de statuer, dans un délai maximum de deux ans, sur trois questions : réputation de sainteté, héroïcité des vertus, et réalité des miracles c'est le « procès apostolique ». Chacune de ces trois instances est close par un décret pris en séance extraordinaire, sous la présidence du Souverain Pontife, auquel est réservé, une fois les trois décrets rendus, le privilège de statuer définitivement, quand et comme il le juge opportun, sur la béatification sollicitée.

Tel est l'ensemble des procédures d'une béatification. Or, il ne rentrait pas seulement dans la fonction du Président Général « acteur de la cause » de faire toutes les démarches nécessaires pour hâter ou faciliter les diverses instances du procès d'information : il lui appartenait, en outre, en prévision du procès apostolique, d'entretenir et de développer le mouvement d'enthousiasme qui, dans le monde entier, avait salué l'initiative du Vte d'Hendecourt.

Provoquer des prières, des messes, des neuvaines, des pèlerinages au tombeau d'Ozanam ; recommander aux présidents des Conseils de faire mieux connaître Ozanam, sa vie, ses vertus et ses œuvres ; obtenir des évêques des lettres postulatoires sollicitant du Souverain Pontife l'introduction de la cause ; organiser une pieuse propagande pour que soient demandés à Ozanam, non publiquement bien entendu, mais par chacun en son particulier, des faveurs et des miracles ; c'est la tâche à laquelle dut se consacrer l'activité du Président Général. Et non sans succès, d'ailleurs : On voit à Paris se multiplier les pèlerinages à la crypte des Carmes, à ce point qu'on est obligé d'en faciliter l'accès par des travaux d'aménagement. Le Conseil supérieur des États-Unis adresse

au Conseil Général un volume richement relié contenant les vœux de béatification formulés par 884 Conférences au nom de 20.000 confrères. Les allocutions prononcées aux assemblées générales portent fréquemment sur Ozanam. Dès 1928, le Conseil Général a reçu 300 lettres postulatoires destinées à être jointes au procès d'information, ainsi que plusieurs dossiers, avec pièces à l'appui, relatant des faveurs ou des miracles attribués à l'intercession d'Ozanam. Quant à la souscription ouverte pour faire face aux frais du procès de béatification, les offrandes, dès le mois de décembre 1931, avaient atteint la somme de 550.000 fr.

Sans doute, le procès n'est pas encore à la veille d'une solution définitive, et il ne semble plus que celle-ci puisse être espérée pour les fêtes prochaines du centenaire de la Société, puisque l'examen des « écrits » n'est pas terminé. Mais la cause est en bonne voie, et le Président Général lui a fait franchir les premières étapes dans des conditions qui permettent d'espérer le succès final d'ici peu d'années.

CHAPITRE XXV

APRÈS CENT ANS

L'expansion de la Société n'a jamais été aussi brillante que pendant les huit années écoulées sous la présidence de M. de Vergès (1924-1931). Au cours de cette période, le nombre des agrégations s'est élevé à 2.774 — une par jour. Déjà les années 1926 et 1930 en avaient compté 363, et l'année 1928, 375, chiffres inconnus jusqu'alors. Mais ces années records furent elles-mêmes éclipsées par l'année 1931 qui compta 489 agrégations, soit plus de 40 par mois. De ces 2.774 naissances, 1.438 appartiennent à l'Europe, 726 à l'Amérique du Sud, 449 à l'Amérique du Nord : l'Asie, l'Afrique, l'Océanie se répartissent le surplus (161).

Cette prolification a naturellement entraîné l'institution de nombreux Conseils : 206 Conseils particuliers, 30 Conseils centraux et 3 Conseils supérieurs : en Pologne, en Égypte, et en Sicile.

Ce développement exceptionnel coïncide avec l'intervention de Pie XI, donnant à la Société un témoignage spécial de sa paternelle sollicitude. Le Souverain Pontife, tous les ans, précise l'intention à laquelle devront prier, chaque mois, les membres de l'« l'Apostolat de la Prière » répandus, par centaines de mille, dans l'univers catholique. Or, en 1929, le Pape donna comme consigne, pour le mois de septembre, à ces innombrables orants, de prier pour « la Société de St-Vincent de Paul, son accroissement dans le monde, et sa fidélité à l'esprit de ses origines ».

La progression des ressources est encore plus accentuée que celle des effectifs. Sur ce point, il est vrai, aucune comparaison n'est possible entre les années 1924 et 1931. D'une part, depuis la guerre, les Conseils étrangers ont cessé d'en-

voyer régulièrement leur statistique annuelle au Conseil Général et il a fallu les instances réitérées du Président Général pour obtenir d'eux — ou du moins de la plupart d'entre eux — la reprise de cette tradition pour les exercices 1929 et 1930. D'autre part, la guerre a entraîné à sa suite un tel bouleversement des monnaies et des changes, que toute comparaison serait difficile et probablement défectueuse.

Mais ce qu'il est possible de constater, c'est que pour l'exercice 1912, l'ensemble des conférences ayant envoyé leur statistique, accusaient un total de recettes de 16 millions 1/2 de francs-or, et que pour l'excercice 1930, le total des sommes dépensées par les Conférences dont le Conseil Général a reçu la statistique, traduit en francs français (francs-papier) se monte à 170 millions, soit 34 millions de francs-or. Donc, en ces 18 années les ressources des Conférences ont plus que doublé. Ces 170 millions se répartissent ainsi : 91 pour l'Europe, 53 pour l'Amérique du Nord, 15 pour l'Amérique du Sud, 6 pour l'Océanie, et le surplus pour l'Afrique et l'Asie.

Ces différents chiffres conduisent tout naturellement à un regard d'ensemble qui n'est pas sans intérêt au moment où la Société va devenir centenaire.

D'après les renseignements reçus par le Conseil Général et concernant l'année 1930, à cette date, 10.500 Conférences sont en activité dans le monde, comptant 160.000 membres actifs, ce qui représente une moyenne, assez modeste d'ailleurs, d'environ 16 confrères par conférence. Leur dépense annuelle de 170 millions, en francs français, représente 16.000 fr. par conférence. Bien entendu, ce sont là des moyennes générales traduisant mal, par conséquent, la réalité, et l'examen particulier de chaque pays révèle de très grosses inégalités.

Voici quelques exemples : La France, avec 1.600 conférences — et 25.000 membres actifs — n'a que 8 millions 1/2 de ressources, pendant que la Hollande, avec 414 Conférences et 6.573 confrères, accuse 39 millions de recettes, suivant de près les États-Unis qui tiennent la tête avec 43 millions pour 1.375 conférences et 18.615 membres actifs (1). Le

(1) L'ingéniosité des Conseils aux États-Unis, pour accroître leurs ressources, se révèle dans la création par eux de : « Bureaux de Sauvetage » qui se chargent de ramasser avec des camions automobiles tous les objets usagés, quels qu'ils soient. Les uns sont donnés, les autres vendus. Or, en 1929, la recette produite par ces ventes dans 15 de ces bureaux, atteignait

Brésil compte 1.564 Conférences et 16.667 membres actifs, mais ses ressources n'atteignent que 4 millions pendant que celles de l'Irlande et du Canada s'élèvent à 10 millions pour 270 conférences et 6.500 confrères. Et, par ailleurs, quel admirable essor présente la Colombie, qui, venue tardivement à la Société, aligne avec 585 conférences — et 8.000 membres actifs — un budget de 9 millions, supérieur à celui de la France ! On voit à quel point le succès de l'Œuvre varie suivant les pays.

Il semble bien que de ces constatations, on puisse dégager une conclusion, à savoir : que la prospérité matérielle des conférences est liée, le plus souvent, à l'obtention de la personnalité morale, qui leur permet de recevoir des dons et des legs, et en même temps de passer tous actes et tous contrats avec la liberté d'un particulier. Faut-il en déduire le vœu de voir le régime des autorisations légales et de la personnalité civile s'étendre à la Société tout entière, à ses Conseils, à ses conférences ? Il est des pays où, sans cela, l'Œuvre ne pourrait pas vivre, et, pour eux, la question ne se pose pas. Pas davantage, elle ne peut se poser pour la France où la législation et le caractère mondial du Conseil Général faisant fonctions de Conseil supérieur s'opposent à toute autorisation légale ; mais les pays sont nombreux où la question pourrait être débattue.

Il ne semble pas que le Conseil Général souhaite beaucoup l'expansion de ce régime. Gardien des traditions, il craint peut-être qu'il ne dénature l'Œuvre d'Ozanam et ne fasse perdre à la Société son caractère essentiel, en la transformant peu à peu en simple gérante de fortunes données ou léguées. On imagine facilement la réaction d'un Supérieur d'ordre mendiant, du successeur, par exemple, d'un saint François d'Assise, à qui l'on offrirait un riche patrimoine assurant l'existence de tous ses moines. Si défectueuse que soit l'analogie, elle est de nature à traduire — *mutatis mutandis* — l'impression que, probablement, le Conseil Général éprouve devant la perspective d'un régime généralisé de personnalité civile.

311.600 dollars, les dépenses comprenant le salaire de 190 employés, se montaient à 241.600 dollars, d'où un bénéfice de 70.000 dollars, soit 1.750.000 fr. auxquels il faut ajouter la valeur de tous les objets donnés. En 10 ans, le seul Conseil particulier de Brooklyn a réalisé par ses ventes une recette nette de 5 millions de francs.

Sans doute, préfère-t-il sacrifier un peu de la prospérité matérielle de l'œuvre et ne pas voir menacé son caractère primordial : le sacrifice pécuniaire s'imposant à chaque confrère.

Les mêmes motifs ne se rencontrent plus lorsqu'il s'agit d'assurer l'avenir d'œuvres spéciales créées par certains Conseils. Et c'est pourquoi, par exemple, le Conseil central de Paris n'a pas hésité à fonder « l'Association des Œuvres parisiennes de St-Vincent de Paul » qui obtint la reconnaissance d'utilité publique par décret du 1er mai 1927, sur avis conforme du Conseil d'État. Plusieurs œuvres, à Paris, s'étaient constituées sous la forme d'associations déclarées, conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, acquérant ainsi une capacité relative. En vue d'élargir celle-ci, elles se sont groupées pour fonder « l'Association des Œuvres parisiennes de St-Vincent de Paul » investie, par la reconnaissance d'utilité publique, d'une personnalité civile plus complète dont elles bénéficient. Cette création ne change en rien la situation, au point de vue légal, des Conseils et des Conférences de France, mais elle favorise le développement d'un certain nombre d'œuvres dépendant de la Société, et pour elles c'est un progrès riche d'espérances.

§

De ces œuvres, quelques-unes sont nées ou se sont particulièrement développées sous la présidence de Vergès.

En ce qui concerne la jeunesse, l'œuvre des enfants placés en liberté surveillée avait bien été créée à la veille de la guerre, mais, paralysée par les événements, elle ne prit son essor en France qu'en 1925. A partir de cette époque, une véritable et confiante collaboration s'établit à Paris entre elle et le Tribunal pour enfants. Aujourd'hui plus de la moitié des délégués choisis par lui sont pris parmi les confrères de St-Vincent de Paul, et ceux-ci lui donnent si grande satisfaction que son Président a jugé bon de leur adresser des remerciements officiels.

Ce pas en avant rapproche la France de certains pays étrangers où cette œuvre,protégée par les autorités, est en plein essor. Aux États-Unis, sur l'initiative du Cardinal archevêque de New York, elle a pris sous le nom de « Proba-

tion Work » une extension particulière qui l'a transformée. Des confrères font sur tout prévenu, quel que soit son âge, une enquête complète et la remettent au juge. Celui-ci admet l'enquêteur à siéger auprès de lui, à intervenir au débat, et lorsque cela lui paraît possible, lui confie le délinquant, auquel il accorde le sursis, pour le ramener dans la voie du bien. Et cela, paraît-il, réussit pour 85 % de ces condamnés.

D'autre part, à Paris, une œuvre nouvelle a été fondée, répondant à une des préoccupations d'Ozanam, soucieux, on le sait, d'assurer à ces « oiseaux de passage » que sont les jeunes provinciaux venant à Paris, une protection matérielle et morale qui les défende contre les dangers de l'isolement. Au mois d'octobre 1928, le Conseil central décidait l'ouverture d'un bureau destiné à recevoir les étudiants, les employés, les ouvriers, arrivant isolés de leur province, et à leur procurer renseignements, conseils, relations, en un mot tout l'appui qui leur est nécessaire. L'essai, ayant donné des résultats encourageants, aboutit à la fondation d'une œuvre appelée « l'Accueil », ayant pour objet de procurer à ces jeunes gens un logement convenable, un emploi répondant à leurs désirs, des relations honnêtes dans leur milieu, et un accès dans les œuvres parisiennes de la jeunesse catholique. L'essor de cette œuvre nouvelle fut immédiat : dès sa première année de fonctionnement, elle eut à s'occuper de 180 jeunes gens.

En ce qui touche les familles, deux œuvres anciennes se sont largement développées à Paris parce que répondant aux besoins actuels.

C'est tout d'abord l'œuvre de la « Cité-Jardin », construisant dans la banlieue des pavillons avec jardins, destinés aux familles nombreuses, les arrachant au funeste taudis et leur offrant la vie au soleil et au grand air pour un loyer modeste qui décroît avec le nombre de leurs enfants, grâce au concours pécuniaire de « l'Association charitable du Logement et des Jardins-Ouvriers ». La société anonyme qui construit ces pavillons, fondée en 1922 au capital de 100.000 fr., a porté celui-ci progressivement jusqu'à 1.800.000 fr., ce qui lui a permis d'édifier déjà 72 logements occupés par 420 personnes dont 300 enfants. Elle poursuit sa marche en avant. Son exemple a été suivi par quelques Conseils de province, qui, eux aussi, construisent des habitations à bon marché. En cela, d'ailleurs, la France ne fait que marcher sur les traces de l'étranger : Hollande, Colombie, Brésil, Vénézuela, Chili.

Ceylan, etc. A Santiago, les Conférences logent 186 familles. En Colombie, elles possèdent 400 maisons abritant plus de 3.000 personnes et le Président de la République lui-même s'intéresse à l'œuvre.

Les Secrétariats des familles se développent, eux aussi. En 1930, dans le ressort du Conseil central de Paris, ils sont au nombre de 100, ayant ouvert 20.000 dossiers. Et ils seraient beaucoup plus nombreux, leur action beaucoup plus étendue, s'ils trouvaient plus facilement le personnel nécessaire, car partout ils sont désirés. C'est l'œuvre sociale par excellence mettant à la disposition de l'ouvrier, qui ne les possède pas, les connaissances, les loisirs, les ressources, les influences de qui les possède et veut bien les lui consacrer : d'où pour résultat un rapprochement fraternel, très apprécié des bénéficiaires, et donc très profitable à la paix sociale.

D'autre part, le chômage, né de la crise économique mondiale, s'il a réduit le rayon d'action des œuvres de placement, a provoqué, au sein des conférences, une forme nouvelle d'activité. A Paris, le Cardinal Verdier, non content d'ouvrir de nombreux chantiers pour procurer du travail aux chômeurs, en même temps que des églises à la population de sa banlieue, a créé un comité diocésain chargé de recueillir des secours, et, de ces secours il a confié la répartition aux conférences de St-Vincent de Paul, chargées de les distribuer non pas seulement à leurs clients habituels, mais à tous ceux qui souffrent du chômage. L'épiscopat français a suivi l'exemple donné. A l'étranger, de même, le chômage, un peu partout, a provoqué un nouvel élan de charité. Aux États-Unis, notamment, les conférences, non contentes de se mettre à la disposition des autorités civiles et religieuses, qui utilisent largement leur dévouement, ont ouvert des souscriptions qui leur permettent la distribution de secours abondants : à Los Angeles, chaque mois 2.000 dollars (50.000 fr.), à Détroit, chaque jour 1.000 repas, etc. Le Canada fait mieux encore. A l'instigation du Premier Ministre de la province de Québec, le Conseil supérieur a ouvert une souscription qui, favorisée par les autorités civiles, a permis de distribuer, en secours de chômage au cours de l'hiver 1931-32, 20 millions par les Conférences de Montréal, 2 millions par celles de Québec, 1.250.000 fr. par celles de Trois-Rivières et des sommes variant de 250 à 125.000 fr. par celles de chacune des autres villes.

Parmi les œuvres nouvelles nées à Paris sous la présidence de Vergès, et dont plusieurs ne sont que des résurrections, en voici quelques-unes déjà pratiquées à l'étranger.

C'est, en 1925, l'œuvre de la visite dans les hôpitaux, ayant pour objet de porter secours et réconfort aux malades sans famille pendant leur séjour à l'hôpital, et de les aider, au jour où ils en sortent, à trouver un logis et un emploi. Grâce à l'intervention de l'Office Central des œuvres de bienfaisance, l'Assistance Publique a consenti à ouvrir la porte de ses hôpitaux à l'œuvre en formation, puis, peu à peu, appréciant sa discrétion et ses services, lui a prêté un concours de plus en plus bienveillant. Aujourd'hui 130 confrères visitent régulièrement 21 hôpitaux et y font beaucoup de bien. L'œuvre se répand en province, notamment à Cherbourg, à Poitiers, et surtout à Rouen où 600 malades ont été visités dès la première année. Actuellement, elle étudie, d'accord avec l'administration, la possibilité de son extension au Service des Aliénés, pour tenter de remédier aux conséquences navrantes d'une disposition réglementaire, qui ne permet la libération d'un aliéné revenu à la santé que sur la réclamation de sa famille ; d'où ce résultat que, si celui ci n'a pas de famille, il est condamné à demeurer éternellement interné, si complet que soit son rétablissement.

L'œuvre de la visite de prisonniers, si florissante à l'étranger, ne date à Paris que de 1927, sous sa forme actuelle, tout au moins ; car elle avait été pratiquée en France jusqu'en 1865, date à laquelle la mauvaise volonté des pouvoirs publics avait interdit l'accès des prisons aux confrères de St-Vincent de Paul. Là aussi, l'administration, maintenant, facilite volontiers la tâche des membres de la Société. Leur rôle consiste à visiter certains détenus, susceptibles d'être ramenés dans la bonne voie, à rétablir le contact entre eux et leur famille que bien souvent il faut secourir, à obtenir, s'il y a lieu, leur libération conditionnelle, à leur procurer un emploi lorsqu'ils sont rendus à la liberté, et à les suivre quelque temps pour assurer leur persévérance. Quoiqu'elle soit encore fort jeune, cette œuvre a fait déjà beaucoup de bien, au point de vue moral et religieux, spécialement dans la division des enfants de 12 à 18 ans, à tel point qu'elle a mérité des encouragements ministériels, et même une subvention prélevée sur le budget des Services Pénitentiaires. Elle n'a cependant pas encore atteint à Paris le développement auquel elle est

parvenue dans bon nombre de pays étrangers. Et les confrères français qui lui consacrent leur dévouement ont le droit d'envier la liberté laissée à leur confrères d'Amérique faisant célébrer, dans les prisons de Washington, chaque mois, une messe chantée, à laquelle ils ne manquent pas d'assister eux-mêmes.

L'œuvre des « amis de la vieillesse » est bien née sous la présidence du Vte d'Hendecourt, en 1922, mais elle n'a vraiment pris son essor qu'en 1925. Son rôle est d'offrir l'hospitalité, plusieurs fois par semaine, aux vieillards recueillis par l'Assistance Publique, et qui, au nombre de plus de 20.000 pour le département de la Seine, terminent leur existence dans l'abandon le plus navrant. L'œuvre les reçoit dans des foyers édifiés dans le voisinage de chaque hospice, et où ils trouvent avec des jeux, des lectures, des distractions variées, le réconfort moral dont leur isolement a si grand besoin. Elle connaît un succès qui prouve son utilité. Actuellement, dans l'immédiate banlieue parisienne, 7 foyers fonctionnent, ayant totalisé, en 1931, 66.000 présences. Au point de vue religieux, les résultats dépassent toutes les espérances. L'œuvre commence à se répandre en province.

C'est également un but moral et religieux que poursuit l'œuvre des marins destinée à ménager aux 1.200.000 « vagabonds de la mer » dont 800.000 sont catholiques, un accueil réconfortant dans tous les ports où ils sont appelés à faire escale. Rien n'est plus utile que de les soustraire à l'emprise des bouges qui les guettent aussitôt débarqués. Due à l'initiative du Conseil supérieur d'Angleterre, qui avait provoqué à ce sujet une circulaire adressée au monde entier par le Président Général (30 décembre 1924), l'œuvre s'est assez rapidement développée. Dès l'année 1929, dans la seule Angleterre, elle avait visité 3.586 navires et pris contact avec 13.000 marins. Sa fusion, à cette époque, avec l'œuvre de l'Apostolat de la Mer, sous la haute présidence du Cardinal Bourne, lui imprima un nouvel élan. En 1931, 426 maisons du marin étaient réparties à travers le monde dans 327 ports de commerce. C'est l'honneur des Conférences anglaises d'avoir tendu ce filet protecteur universel qui permet au matelot de se retrouver partout chez lui, aussi bien à Sydney qu'à Malte ou aux Antilles. La France, très en retard sur ce point, voit à peine l'œuvre s'établir actuellement dans quelques-uns de ses ports : Le Havre, Cherbourg, Bordeaux, Marseille. Mais

en Irlande, aux États-Unis, au Japon, en Australie, elle a pris un magnifique développement.

Un coup d'œil jeté à travers le monde révélerait beaucoup d'autres progrès intéressants réalisés sous la présidence de Vergès : en Belgique, l'acquisition de la personnalité civile, provoquant un effort intense en faveur du recrutement et des fondations nouvelles — en Hollande, le succès croissant des bibliothèques, celles d'Amsterdam, prêtant jusqu'à 255.000 volumes en une seule année ; — en Écosse, l'épanouissement des colonies de vacances, Glasgow leur confiant, dans un seul été, 2.169 enfants ; — en Irlande, l'estime et la protection effective des autorités, la municipalité de Dublin confiant aux Conférences 15.000 livres (1.875.000 fr.) à distribuer aux indigents ; — à Florence, la construction d'une maison d'accueil pour abriter les jeunes libérés pendant qu'à l'autre bout du monde, Ceylan édifie un asile pour les vieillards ; — en Égypte, la création d'un bulletin mensuel arabe que le Conseil envoie en Syrie, au Liban, en Palestine, et jusqu'aux portes de New York, à Brooklyn ; — au Chili, l'éducation des enfants, que les Conférences élèvent au nombre de près de 6.000, dans leurs établissements de toute catégorie : primaires, secondaires, techniques.

C'est une belle et réconfortante activité, très diverse d'ailleurs, qu'on rencontrerait chez les Confrères de St-Vincent de Paul, en faisant le tour du monde.

§

Pendant ce temps, certains événements jalonnent la vie du Conseil Général. Sa composition s'est peu modifiée au cours de ces huit années. Il eut cependant la douleur de perdre deux de ses vice-présidents : de Froissy et le Cte Célier.

Le président de Froissy avait consacré à la Société, depuis 1898, une activité et une connaissance des langues étrangères également précieuses ; il s'était donné sans compter aux œuvres de guerre. Nommé vice-président général en juin 1919, il mourait le Samedi Saint 7 avril 1928, après de longues et cruelles souffrances pieusement acceptées. Sa charge de vice-président fut confiée, au mois de novembre suivant, à M. André Hua, membre du Conseil depuis 1900 et qui fut, pendant quelques années, trésorier général.

Le 6 septembre 1929, le Conseil faisait une perte plus pénible encore en la personne du Cte Célier, dont la vie toute entière avait été consacrée aux œuvres catholiques et spécialement à la Société de St-Vincent de Paul. Il leur avait prodigué avec un inlassable dévouement, le précieux concours d'une haute compétence juridique et d'une plume fort distinguée. Membre du Conseil Général depuis 1911, vice-président depuis 1922, il laissait un grand vide derrière lui et de vifs regrets parmi ses confrères, que charmait l'aménité de ses relations. Son nom demeure, dignement porté, au sein du Conseil, par son fils, secrétaire général depuis 1919. Le Cte Célier fut remplacé, comme vice-président, au mois de novembre 1930, par M. Jacques Zeiller, membre du Conseil depuis 1924.

Mais ce n'est pas seulement dans son état-major que le Conseil Général trouvait des causes de deuil.

Le 9 juillet 1930, mourait le Cardinal Vannutelli, auquel le liait une respectueuse et profonde reconnaissance. Cardinal Protecteur de la Société depuis 1894, c'est-à-dire depuis plus de 36 ans, il n'avait cessé de manifester à la Société l'intérêt qu'il daignait lui porter, par une protection effective, agissante et féconde. Sa haute bienveillance s'était montrée si vivante aux fêtes du Centenaire d'Ozanam, qu'elle demeurait dans la mémoire de tous ceux qui l'avaient approché, et les nombreux services qu'il avait rendus à la Société au cours de son long protectorat, étaient de ceux que ne pouvait oublier le Conseil Général. Il s'éteignait à 94 ans n'ayant, peut-on dire, pas connu la vieillesse, tant la sienne était alerte. Le 1er décembre suivant, le Souverain Pontife donnait à la Société un nouveau Protecteur en la personne du Cardinal Ceretti, jadis investi des hautes fonctions de Nonce Apostolique auprès du gouvernement de la République Française.

Moins de trois mois après le décès du Cardinal Vannutelli, la Société pleurait un autre de ses protecteurs effectifs. Le 23 septembre 1930, le Cardinal Dubois, archevêque de Paris, était rapidement emporté. Le Conseil Général avait toujours rencontré près de lui trop d'affectueux intérêt, il lui était trop reconnaissant de l'activité dépensée par lui au service de la cause de béatification d'Ozanam, pour ne pas être profondément ému de son décès si brusque. Mais si quelque chose fut de nature à le réconforter, ce fut le choix fait par le Pape, pour succéder au Cardinal Dubois, de M. le Supérieur Verdier,

qui, depuis 17 ans, à la tête du séminaire des Carmes, et, comme tel, gardien du tombeau d'Ozanam, avait toujours manifesté pour le fondateur de la Société et pour son œuvre, une affectueuse sollicitude, qu'il daigne lui continuer sous la pourpre, dans ses hautes et lourdes fonctions.

Par ailleurs, en 1928, un souci d'ordre matériel, mais assez grave, venait assaillir le Conseil Général. Le propriétaire de l'immeuble situé, 6, rue de Furstenberg, qu'il occupait depuis 74 ans, et dans lequel étaient installés ses bureaux et ceux des Conseils de Paris, lui déclara son intention de reprendre possession des locaux à l'expiration du bail en cours, c'est-à-dire au mois de juillet 1930. Il fallait trouver, en pleine crise du logement, un immeuble où la Société pût s'installer, sinon plus luxueusement, du moins plus largement, car depuis 1854, elle avait pris un développement qui s'accommodait de plus en plus difficilement de l'exiguïté de son domicile. D'une part, il importait de trouver une installation dont la durée fût assurée, et de ne pas s'exposer au danger périodique d'un congé pouvant toujours être signifié par un propriétaire n'obéissant qu'au souci, très légitime, de ses intérêts personnels. D'autre part, le Conseil Général ne jouissant pas de la personnalité civile était incapable d'acquérir pour son compte.

La difficulté fut résolue par la création d'une société immobilière, la « Société Ozanam » qui, une fois trouvé l'immeuble désiré, se chargea de l'acquérir et de le louer à la Société de St-Vincent de Paul. Le capital nécessaire (1.150.000 fr.) fut rapidement souscrit par les Confrères de France, et au mois de juillet 1930, l'immeuble situé, 5, rue du Pré-aux-Clercs, non loin de la rue de Furstenberg, était mis à la disposition du Conseil Général et des Conseils de Paris qui s'y installaient au cours des vacances. A la rentrée (3 novembre) Son Eminence le Cardinal Verdier daignait venir procéder lui-même à la bénédiction du nouveau domicile de la Société.

Et ces événements donnèrent lieu à une belle manifestation de solidarité entre toutes les Conférences répandues à travers le monde. La société immobilière, en effet, avait acquis et donné à bail l'immeuble tel quel. D'importants travaux d'aménagement s'imposaient, que la caisse du Conseil Général était bien incapable de supporter. Il était impossible de mettre à contribution les confrères de France dont la générosité venait de permettre la constitution rapide de la société im-

mobilière. Un appel aux Conseils et conférences de l'étranger fut rédigé par le Président Général et contresigné par les présidents des Conseils supérieurs d'Angleterre de Belgique, du Brésil, d'Espagne et des États-Unis, et il rencontra un si bienveillant accueil qu'en 15 mois la souscription s'éleva à plus de 650.000 fr. Les États-Unis envoyèrent plus de 285.000 fr., la Grande-Bretagne plus de 91.000 fr. la Belgique, l'Espagne, le Canada, le Brésil, plus de 40.000 fr. Et combien touchants les concours de la Suisse, de l'Uruguay, de l'Argentine, du Chili, de l'Afrique australe, de l'Australie ! Comme ces souscriptions généreuses et lointaines affirment la cohésion de l'œuvre fondée par Ozanam et l'union cordiale des confrères de St-Vincent de Paul disséminés à travers le monde !

§

C'est dans ce nouveau domicle dû à la générosité de tous ses fils, que s'élabore, par les soins du Conseil Général, le programme des fêtes qui vont célébrer le centenaire de la Société. N'est-ce pas l'heure de jeter un coup d'œil sommaire sur son passé et d'interroger l'avenir ?

Le passé ne peut être que la source d'une joie très légitime et très pure, dès lors qu'elle ne sera troublée par aucun ferment d'orgueil, si petit soit-il.

Une année jubilaire est, par définition même, une année de joie ; elle l'est plus spécialement pour une Œuvre dont le développement constant a été sans exemple, et l'expansion universelle. Comment lui refuser la satisfaction de mesurer le chemin parcouru depuis cette petite « Conférence de Charité » réunissant 6 jeunes gens, uniquement soucieux de se confirmer réciproquement dans leur vie chrétienne en servant ensemble Dieu et les pauvres, et cette Œuvre, actuellement mondiale, étendant son action bienfaitrice partout où règne le Christ ? Comment lui disputer la joie de comparer cette première année 1833-1834, où ses jeunes fondateurs remerciaient Dieu d'avoir pu recueillir, pour aider leurs pauvres, la modeste somme de 1.401 francs, avec cet exercice 1930 au cours duquel elle a pu consacrer 170 millions au soulagement de la misère humaine ? Comment lui contester le droit d'être heureuse, en pensant combien, par elle, au cours de ces cent ans, de misères ont été soulagées, de douleurs consolées, de

haines apaisées, d'âmes réconciliées avec la vie, avec la Société, avec Dieu ! Certes, sa joie est légitime, elle l'est d'autant plus qu'elle est humble.

L'humilité ne consiste pas à méconnaître le succès — qui est un fait — mais à en attribuer le mérite à celui qui en est réellement l'auteur. C'est ce que faisait Ozanam lorsqu'en 1841, il expliquait les progrès de l'Œuvre en écrivant à Mlle Soulacroix, sa fiancée : « Dieu se plaît surtout à bénir ce qui est petit et imperceptible : l'arbre dans sa semence, l'homme dans son berceau, et les bonnes œuvres dans la timidité de leurs débuts. » Et, fidèle à la pensée de son fondateur, la Société n'a jamais cessé de proclamer que son développement « miracle permanent » est l'œuvre de Dieu. C'est à Lui que ses ferventes actions de grâces attribuent toute la gloire de son épanouissement.

Il n'en saurait être autrement. Ses fondateurs n'ont pas été de ces hommes qui s'imposent par leur fortune, leur noble origine ou leur haute situation sociale. Ce furent de modestes jeunes gens, peu fortunés, c'est-à-dire de ces instruments dont la Providence aime à se servir, parce que plus ils sont humainement dépourvus de puissance et d'autorité, et plus leur succès accuse la toute-puissance divine. N'est-ce pas dans le milieu social le plus infime que le Christ voulut recruter ses apôtres destinés à conquérir le monde ? Et cette petite œuvre s'est étendue progressivement, contre toute prévision, sur la terre entière, restaurant partout la piété, la charité, l'humilité, tendant sur l'univers un véritable réseau de vertus chrétiennes. Comment ses humbles ouvriers pourraient-ils être assez aveugles pour méconnaître que « la main de Dieu est là ? »

Ozanam n'a cessé de le proclamer et ses disciples n'ont jamais trouvé d'autre cause à l'expansion de la Société. Pour eux tous, leur œuvre c'est Dieu qui l'a voulue, qui l'a faite sienne, et qui assure sa prospérité. Le Cardinal Vannutelli, parlant aux fêtes du Centenaire d'Ozanam, au nom et comme Légat du Souverain Pontife, disait de la Société : « Elle est la grande aumônière et la providence de l'humanité souffrante... elle est l'honneur et la gloire des temps actuels, elle ne s'explique pas humainement, elle est vraiment l'œuvre de Dieu. » Et ces derniers mots traduisaient bien la pensée de tous les confrères de St-Vincent de Paul.

Aussi peuvent-ils sans remords, aujourd'hui comme au jour du cinquantenaire de la Société, s'abandonner au conseil

que, du haut de la chaire de Notre-Dame, leur jetait la voix éloquente du R. P. Monsabré « *Jubilate Deo* », Réjouissez-vous en Dieu.

Quant à l'avenir, sous quel aspect se présente-t-il ?

Il peut être envisagé sans crainte tant que l'Œuvre demeurera fidèle au double but qui lui a été fixé par ses fondateurs : d'une part, la sanctification individuelle de ses membres, puisant dans une atmosphère de paix chrétienne ce besoin de se donner eux-mêmes et ce zèle pour le salut des âmes qui assurent l'ascension permanente de leur vie spirituelle ; et d'autre part, la conquête du pauvre par la charité, non pas seulement par la charité matérielle, mais surtout par la charité spirituelle, celle qui crée l'amitié par « la visite qui honore, le serrement de main qui relève, la parole affectueuse qui éclaire, qui console, qui pacifie ». Aux fêtes du Centenaire d'Ozanam, le Cardinal Luçon précisant le rôle des confrères de St-Vincent de Paul leur disait : « Comme les associés de la Croix-Rouge qui s'en vont, sur les champs de bataille, relever les blessés de la guerre, vous allez dans l'arène sociale relever les victimes de la lutte pour la vie, panser leurs blessures, soulager leurs souffrances, sécher leurs larmes, leur faire entendre des paroles de consolation et d'espérance. Et ainsi, vous contribuez à apaiser les colères des deshérités de ce monde, et à maintenir la paix sociale... ainsi vous réconciliez le peuple avec la religion du Christ, suivant le vœu d'Ozanam. » Tant que la Société poursuivra fidèlement cette double tâche, sa prospérité est assurée. C'est assez dire que le respect de ses traditions est nécessaire à son développement.

Mais cela ne saurait suffire pour réaliser les vastes espoirs que l'avenir ouvre devant la Société. Il faut en outre, que, suivant l'exemple donné par l'Église, elle sache évoluer et s'adapter aux temps, comme elle a su s'adapter aux pays dans lesquels elle a successivement pénétré. « Les confrères de St-Vincent de Paul, disait, voici 35 ans déjà, le Cardinal Goossens, se doivent, sans doute, de ne pas enlever une seule pierre à l'édifice élevé par leurs devanciers, éprouvé par les années, et qu'ils ont mission de transmettre intact à leurs successeurs, mais ils doivent également s'éclairer sur les conditions de la vie contemporaine, ses besoins, ses dangers, les problèmes qu'elle soulève, et s'associer aux œuvres économiques et charitables rendues nécessaires par les temps présents. »

Et ce sont ces mêmes directives que donnaient, en décembre 1919, le Président Général d'Hendecourt et en juillet 1928, le vice-président général, M. Fliche. Le premier disait : « Notre Société a le devoir d'évoluer, c'est-à-dire de s'adapter, pour remplir sa mission, à des conditions extérieures nouvelles, en restant fidèle à ce que ses traditions ont d'immuable. » Et le second écrivait : « Commes les générations se suivent, soumises à des influences différentes, comme chaque époque a ses difficultés et ses souffrances, c'est pour le confrère de St-Vincent de Paul une rigoureuse obligation de suivre attentivement les évolutions économiques ou sociales dont il est le témoin, afin d'y adapter, sans tarder, nos méthodes. »

Pour opérer la fusion de ces deux éléments : — tradition et progrès, — pour les doser sagement dans un mélange heureux, rien n'est plus favorable que la composition de la Société, au sein de laquelle les initiatives audacieuses des jeunes se trouvent tempérées par l'expérience et la prudence des anciens. Toute force trop puissante a besoin d'être contenue : l'électricité qui, maîtrisée, rend tant d'éminents services, peut, abandonnée à son indépendance, causer d'irréparables dégâts. La jeunesse, par qui et pour qui la Société fut fondée, est, pour elle, un élément essentiel de vitalité ; mais sa fougue impétueuse est heureusement modérée par la sagesse des générations précédentes, et cet alliage de bon aloi fait sa fortune : il assure la prospérité de son avenir.

Est-ce à dire qu'elle ne rencontrera pas d'obstacles sur sa route ? Assurément non. Les épreuves, voire même les persécutions ne lui ont pas manqué au cours du siècle écoulé ; d'autres surviendront sans doute, mais ne sont-elles pas une preuve en même temps qu'une semence de vie ? Et si elle partage avec l'Église ce glorieux privilège, en même temps que son caractère de catholicité, pourquoi ne partagerait-elle pas aussi, dans sa modeste sphère, la confiance de celle-ci dans les promesses d'éternité qui lui ont été faites par le Christ ? Elle a souffert, elle souffre encore actuellement, dans certaines régions, et notamment dans quelques diocèses de France, d'une sorte d'anémie, fille de la routine et de l'indolence. Il y a cinquante ans, le R. P. Monsabré disait aux conférences : « Ne manquez-vous pas de cette sainte audace à laquelle Dieu ne refuse jamais son assistance ? Votre prosélytisme ne s'est-il pas affaibli ? Réveillez en vous les énergies qui sommeillent afin d'entrer pleins de larges et vigoureuses

ambitions dans une nouvelle cinquantaine ! » Assurément, l'apostrophe trouverait encore sa place aujourd'hui.

Mais ces cas isolés sont trop rares pour troubler une vue d'ensemble, et celle-ci montre la Société poursuivant brillamment sa marche à l'étoile. Le premier semestre de l'année 1932 accuse 322 agrégations, chiffre inconnu jusqu'ici. La béatification d'Ozanam, si elle doit être proclamée par l'Église, provoquera certainement un nouvel épanouissement de l'œuvre fondée par lui. Il ne semble donc pas téméraire de penser qu'après cent ans de vie, cette œuvre n'est encore qu'à son aurore, et de répéter avec le R. P. Monsabré : « Elle n'est qu'ébauchée, les siècles l'achèveront. »

INDEX ALPHABÉTIQUE

Cet index comprend, avec la nomenclature des Œuvres de la Société, les noms des personnes citées dans l'ouvrage, et les indications géographiques suivantes : pour Paris, les noms des conférences ; pour la France, les noms des villes ; et pour l'étranger, les noms des pays dont il est parlé.

C

P

Q

R

S

T

U

V

X, Y. Z

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE GOSSIN (1844-1847)

QUATRIEME PARTIE

LA PRÉSIDENCE BAUDON (1848-1886)

CINQUIEME PARTIE

LA PRÉSIDENCE PAGÈS (1886-1903)

SIXIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE CALON (1904-1913)

SEPTIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE D'HENDECOURT (1914-1924)

HUITIÈME PARTIE

LA PRÉSIDENCE DE VERGÈS (1924)

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie R. BUSSIÈRE. — 13-3-1933